

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Revue de l'Université de Bruxelles, tome 5, Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 1953.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/DL2503255_1953_000_005.pdf

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles** et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir\(at\)ulb.ac.be](mailto:bibdir(at)ulb.ac.be)).

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>



★

REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

TOME V (1952-1953)

★

TABLE DES MATIÈRES



REDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT



Table des matières du tome V (1952-1953)

J.-R. ANSIAUX, L'aquiculture	74
A.-J. AYER, La philosophie britannique contemporaine	27
A. BERNDTSON, Les grands courants de la philosophie américaine	261
W. BOURGEOIS, La mécanisation de l'industrie minière au Congo	139
P. BRIEN, Du fonds J. Cassel au Cémubac	87
A.-M. DALCQ, Le mouvement scientifique international et les problèmes de la morphogénèse	150
I. DE MAGNÉE, Laboratoires de l'U. L. B. et développement industriel au Congo	130
R. DE VLEESCHAUWER, Réflexions belges sur la charte européenne du charbon et de l'acier (C. E. C. A.)	362
A. DOUCY, Les problèmes du travail et la politique sociale	146
P. GÉRARD, Résultats des missions de prospection sur l'endémicité de la tuberculose	101
Y. GOLDSCHMIDT-CLERMONT, Un pas vers l'Europe de demain : Le Conseil européen pour la recherche nucléaire	277
P. GOUROU, La géographie au Congo belge	97
M.-V. HOMÈS, La recherche scientifique et l'agriculture	61
M.-V. HOMÈS, L'Université de Bruxelles et la recherche agricole à la Colonie	124
L. HERRMANN, P. Volumnius Eutrapelos, banquier, poète et homme politique	283
J. HORN, Une enquête sur les parastataux aux Etats-Unis. La commission Hoover et les entreprises fédérales américaines	310
H. MALDINEY, Le faux dilemme de la peinture : abstraction ou réalité	339
A. MARCHAL, Les tendances récentes de la théorie économique française	48
E. NOULET, Saint-John Perse, poète d'aujourd'hui	225
A. OMBREDANE, Intérêt d'une étude psychologique systématique des noirs congolais	121

J.-H. PIRENE, Le Congrès d'Aix-la-Chapelle et l'apogée de l'influence russe après Napoléon	411
J. RIVERO, Essai d'un bilan des nationalisations françaises	5
P. ROUBIER, La philosophie des valeurs sociales et les tâches de l'interprète, du législateur et du juriconsulte	183
J. VON SCHMID, L'importance de la caverne dans l'évolution de l'esprit humain	156
D. TITS, La pédagogie, l'éducation et la jeunesse devant l'existentialisme	233
J. VAN RIEL, Quelques aspects de la lutte antimalarienne	108
F. WALEFFE, La sécurité sociale, service public	386
Bibliographie	81, 168, 256, 324, 428
Chronique de la vie universitaire	174
Communiqué	439

370
n. 2

★

REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

(CINQUIÈME ANNÉE)
OCTOBRE-DÉCEMBRE 1952

★

1

SOMMAIRE

J. RIVERO, Essai d'un bilan des nationalisations françaises	5
A. J. AYER, La philosophie britannique contemporaine.	27
A. MARCHAL, Les tendances récentes de la théorie économique française	48
M.-V. HOMES, La recherche scientifique et l'agriculture	61
J.-R. ANSIAUX, L'aquiculture	74
Bibliographie	81



REDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT



COMITÉ DE RÉDACTION

M^{lle} PREAUX
(Faculté de Philosophie et Lettres)

M. P. ANSIAUX
(Faculté de Droit)

M. CHLEPNER
(Faculté des Sciences sociales, politiques
et économiques)

M. JAUMOTTE
(Faculté des Sciences appliquées)

M. J. LAMEERE
(Faculté de Philosophie et Lettres)

M. PRIGOGINE
(Faculté des Sciences)

M. RIJLANT
(Faculté de Médecine)

M. TITS
(Ecole des Sciences de l'Education)

M. E. JANSON
(Directeur)

M. JANSSENS
(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Boitsfort.

Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . 200 francs

Prix de vente au numéro 60 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Boitsfort.



REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

(CINQUIÈME ANNÉE)

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1952



REDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT



Essai d'un bilan des nationalisations françaises (1)

par Jean RIVERO,

Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Poitiers

Est-il possible de tenter, dès maintenant, un bilan des nationalisations? Les « réformes de structure » réalisées en France au lendemain de la Libération sont, depuis six années en moyenne, au banc d'essai; banques, assurances, Régie Renault, gaz, électricité, charbonnages — pour ne citer que les principales branches touchées par la nationalisation — vivent sous le régime nouveau depuis 1946 : le moment est-il venu de dégager les leçons de l'expérience?

Du point de vue psychologique, on peut répondre par l'affirmative; les six années écoulées ont suffi, semble-t-il, pour refroidir la température d'une matière qui se présenta d'abord à l'état incandescent. On sait dans quelle atmosphère passionnée furent opérées les nationalisations, la charge d'espérances et de colères qu'elles portaient en elles, les prises de position catégoriques dont elles furent l'objet de la part des partis : tout cela s'est émoussé à l'usage. La réforme faite, l'opinion, peu portée à suivre au jour le jour, à travers des chiffres arides, la gestion des entreprises, s'en est progressivement désintéressée; certains déficits ont ravivé les polémiques, introduit dans le débat le vocabulaire de la grande presse; on a parlé de « gabegie », de « scandales »; depuis deux ans, on en parle moins; « défense » ou « réforme » des nationalisations, selon les partis, ne sont plus guère, dans leurs programmes, que des clauses de style dont la passion s'est reti-

(1) Cet article a été rédigé d'après une leçon faite par l'auteur, en conclusion des conférences qu'il a données à l'Université libre de Bruxelles sur *L'expérience des nationalisations françaises*, au mois de février 1952.

rée. Une atmosphère plus sereine permet aujourd'hui l'objectivité dans un domaine où, longtemps, elle parut inaccessible.

Est-ce à dire, pourtant, que, psychologiquement possible, le bilan auquel on songe puisse dès maintenant servir de base à un jugement définitif? Seuls l'affirmeraient ceux qui ne savent pas (et quel juriste l'ignore?) que la durée est, pour toutes les réalités sociales, une quatrième dimension nécessaire. Or, en dépit de l'opinion qui croit voir, dans « l'accélération de l'histoire », un des phénomènes essentiels de notre temps, six années, pour des institutions, surtout lorsqu'elles ont l'ampleur et la complexité des entreprises nationalisées, ne forment qu'un laps de temps bien court; pour atteindre à l'équilibre, pour s'insérer dans les structures économiques et sociales d'un vieux pays, c'est peu de choses que six ans. Un jugement définitif ne peut s'asseoir sur une expérience aussi brève.

Encore faut-il ajouter que ces années sont des années de début; et cela aussi invite à la circonspection; car toute institution connaît, à sa naissance, une période difficile, celle au cours de laquelle vont se manifester les inévitables décalages qu'implique tout passage de l'abstrait au concret, du schéma prévu par le législateur à la vie dans le réel; c'est le moment où se révèlent les erreurs de prévision, où s'opèrent les tassements inévitables, la mise en place, le rodage.

Enfin, comment oublier le contexte dans lequel les entreprises nationalisées ont eu à opérer ce rodage? Au seuil de ces six années, la France sort de la guerre; elle en sort exsangue, épuisée, sous-alimentée. Les entreprises nationalisées recueillent, dans leur patrimoine originaire, un outillage à bout de souffle, des ruines à relever, une économie ravagée, un personnel qui subit à la fois le contrecoup de la misère physiologique et des passions politiques. Une gestion qui commence dans de telles conditions peut difficilement être considérée comme suffisamment normale pour étayer une appréciation décisive.

Toutes ces réserves faites sur la valeur des conclusions auxquelles peut aboutir le bilan qu'on voudrait tenter, il demeure possible, aujourd'hui, de réviser, d'après l'examen des réalités, les jugements formulés au seul vu des textes lors des grandes lois de nationalisation.

Ces jugements, on l'a dit, furent trop souvent sans nuances; l'opinion aime, dans les débats essentiels, les avis tranchés; face aux nationalisations, elle a pris des positions catégoriques : pour, ou contre; *a priori* politiques, intérêts lésés ou servis, fidélités sentimentales ou idéologiques, ont envenimé le débat; volontairement ou non, on a, malgré les efforts de rares esprits objectifs, parmi lesquels les juristes, pour leur honneur, furent au premier rang, tout mélangé dans la discussion : les principes et les applications, l'opération de nationalisation et le régime des entreprises nationalisées; on a, de part et d'autre, généralisé, confondu les entreprises et les époques, et chacun a mis en relief les seules données qui venaient à l'appui de son parti pris, en ignorant les autres.

Pour clarifier le débat, il faut donc, avant toutes choses, opérer les distinctions nécessaires. Quatre questions bien différentes y interfèrent sans cesse : une question de principe d'abord : est-il bon, dans l'absolu, de nationaliser?

Une question d'opportunité, ensuite : était-il bon de nationaliser dans la France de 1946?

Une question de méthode en troisième lieu : les nationalisations ont-elles été bien conçues, et le régime établi pour elles répond-il aux fins qu'il se propose?

Une question de résultats enfin : les nationalisations, aux plans technique, social, financier, se soldent-elles par une réussite ou un échec?

De ces quatre questions, les deux premières n'appellent, dans la perspective que l'on adopte ici, que de brèves explications; c'est aux deux autres que sera consacrée la majeure partie des développements qui suivent.

I

Sur la question de principe, sur le point de savoir si, dans l'absolu, il est légitime de soustraire à la propriété capitaliste tout ou partie des entreprises qui commandent l'économie, on ne s'attardera pas, encore qu'elle semble être le centre du débat.

C'est qu'on peut se demander, en effet, si la question,

ainsi formulée, répond à autre chose qu'à un débat d'école : car il n'est de nationalisation que dans le concret, et dès lors, tout débat sur la nationalisation « en soi », sur la nationalisation considérée en dehors du temps, du lieu, de la branche économique visée, porte sur un mot, non sur une réalité.

D'autre part, dans ce débat qui, par définition, se situe hors du temps, l'expérience des six années écoulées ne saurait apporter de clartés nouvelles : aujourd'hui comme en 1946, on peut, au plan des principes, argumenter sans fin.

Tout au plus est-il possible de mettre à profit la relative sérénité qui a succédé à la passion initiale pour tenter de préciser et de clarifier les bases de la discussion.

Une première distinction s'impose : la légitimité de la nationalisation peut s'apprécier, en effet, à deux points de vue différents : au point de vue du Juste, au point de vue de l'Utile; la nationalisation porte-t-elle atteinte aux principes supérieurs de la Justice? Trouve-t-elle sa légitimité dans sa conformité à l'intérêt général? Ce sont là deux questions distinctes.

La première implique une prise de position initiale sur la valeur absolue ou relative de la propriété privée; c'est à partir de ce postulat que se sont affrontées les thèses adverses. Mais, là encore, que d'équivoques possibles! On oublie trop souvent, en effet, que la nationalisation n'oppose pas une forme de propriété collective à la propriété privée individuelle, mais bien à la propriété démembrée et dissociée de la société anonyme. Dès lors, ceux pour lesquels le caractère « inviolable et sacré » de la propriété privée se justifie essentiellement par la zone de liberté qu'elle assure à l'homme se demanderont, avant de condamner, si la propriété capitaliste telle qu'elle se réalise dans la société anonyme peut bénéficier de la même justification, si elle rend, à la personne humaine, le même irremplaçable service que la propriété individuelle, et s'il n'y a pas une fraude inconsciente dans l'argumentation qui repousse la nationalisation au nom d'une « propriété privée » dont on n'a pas, au préalable, suffisamment explicité le contenu.

Cette précision, d'ailleurs, ne saurait suffire à clarifier entièrement le débat : car la notion de Justice qui en est le centre est essentiellement subjective; avec une égale bonne

foi, chacun peut, sous le mot prestigieux, couler un contenu différent, car c'est toute la conception de l'homme, de sa nature, de son destin, de ses rapports avec la société, qui se trouve en cause. Espérer un accord à partir d'une base aussi incertaine est chimérique, et la controverse ne peut que se poursuivre interminablement.

Peut-être un refus de prendre position, cependant, risquerait-il, dans une question aussi grave, d'apparaître comme une dérobade. On l'avouera donc, pour celui qui confond l'idée du Juste avec l'épanouissement de la personne humaine, la nationalisation ne suscite ni l'indignation, ni l'enthousiasme. Entre le régime de la société anonyme et le statut de l'entreprise nationalisée, la distance, du point de vue de la personne, n'est pas assez grande pour qu'on s'indigne contre celle-ci. Mais l'enthousiasme de ceux qui attendent, de la réforme, un épanouissement de l'homme délivré de la condition prolétarienne ne semble pas plus fondé : le trust d'Etat, pour les travailleurs, demeure un trust, soumis à des impératifs assez proches de ceux qui s'imposent au trust privé; les faits, sur ce point, n'ont fait, on le pense, que confirmer la faible incidence de la nationalisation sur la condition humaine, ainsi qu'on pouvait le prévoir. En soi, et dans la perspective humaniste que l'on a choisie, la nationalisation, au regard de l'idéal d'une société plus juste, porte peut-être certaines virtualités, mais ne résout rien.

Se justifie-t-elle de façon plus certaine du point de vue de l'Utile, par sa conformité à l'intérêt général? Là encore, le débat est sans issue, car la notion d'intérêt général n'est guère moins subjective que celle de Justice; en outre, comment se déprendre, ici encore, d'*a priori* doctrinaux qui commandent d'avance la réponse? *A priori* des adversaires, qui contestent la possibilité d'une gestion saine en dehors de la recherche du profit, et concluent dès lors que l'entreprise nationalisée n'est pas économiquement viable et ne peut que ruiner la communauté; *a priori* des partisans, qui dénoncent la pesée sur l'Etat des entreprises capitalistes, et qui voient, dans la nationalisation, le moyen de mettre l'intérêt général à l'abri de telles pressions. Et l'on pourra sans doute répondre aux premiers que, aux leviers de la société anonyme, la relève, depuis longtemps opérée, du capitaliste par le technicien a considérable-

ment réduit, dans la gestion, le souci du profit au bénéfice de la volonté de puissance, qui peut exister tout aussi bien chez le technicien de l'entreprise nationalisée; et l'on objectera de même aux seconds que la nationalisation, si elle garantit l'intérêt général contre la pression capitaliste, ne le met pas pour autant à l'abri d'autres intérêts privés collectifs puissamment organisés, ceux des syndicats ou des partis. Mais, ainsi engagé, le dialogue, là encore, peut se poursuivre sans fin : aussi bien, ce sont ici les résultats qui sont le meilleur juge, et c'est à l'examen des faits qu'on pourra savoir, mieux que par la controverse *a priori*, si la nationalisation sert oui ou non le bien public.

II

Sur l'opportunité des nationalisations dans la France de la Libération, on n'a pas moins argumenté. Mais faut-il rouvrir un débat qui n'a plus qu'un caractère historique? La question de savoir si l'on *devait* ou non nationaliser en 1945 et 1946 se trouve, en fait, primée par une autre : celle de savoir si l'on *pouvait* ne pas nationaliser à cette époque. Ce serait mal poser le problème que de supposer un gouvernement, une assemblée, entièrement libres d'opter, et de peser de sang-froid, au vu des seules données économiques et techniques, les pour et les contre. Dans l'atmosphère tourmentée et passionnée de la Libération, il n'en pouvait être ainsi. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque, des « nationalisations » de fait étaient opérées sur tout le territoire, soit par des éléments syndicaux, soit même par des autorités locales utilisant à cet effet des pouvoirs d'exception qu'elles tentaient, plus ou moins habilement, de rattacher à un texte de loi; il ne faut pas oublier que la nationalisation trouvait des apologistes, non seulement parmi les marxistes, mais jusque dans les colonnes fort bourgeoises du *Figaro*, en la personne, notamment, de M. Paul Claudel; il ne faut pas oublier surtout que le Conseil national de la Résistance en avait fait l'un des articles essentiels de son programme. Le mot — comme il arrive souvent dans les grandes crises historiques — s'était chargé, par-delà son sens précis — que, d'ailleurs, on ne s'attardait guère à définir — d'une valeur mystique, d'une

immense espérance : symbole d'un avenir meilleur, et aussi d'une revanche contre les chefs d'entreprise que frappaient, plus ou moins justement, les accusations de « collaboration ». Ce climat évoqué, il est parfaitement vain d'argumenter sur ce que les dirigeants « auraient dû faire », et sur l'imprudence de tout « changement d'attelage au milieu du gué » — selon un proverbe anglais souvent cité; le fait de la nationalisation demeure, et il ne pouvait pas ne pas être. Ce n'est pas une justification, sans doute : mais c'est une constatation, et cela, peut-être a plus de poids. On peut, certes, se sentir enclin à la sévérité à l'égard d'une opinion qui a fait passer, avant le souci des réalités immédiates, avant le Pain et le Toit, la réalisation d'une idéologie; mais ce goût des idées n'est-il pas un des aspects de l'esprit français? On peut l'apprécier diversement; le réaliste sera sévère; d'autres verront quelque grandeur dans la priorité — fût-elle peu sage parmi les ruines — accordée au souci de traduire en actes, un principe qui, à tort ou à raison, incarnait, aux yeux de ses protagonistes, plus de Justice dans la société.

III

Sur l'application du principe, sur la valeur technique des solutions apportées aux problèmes posés par le nouveau régime que l'on voulait fonder, le juriste se trouve plus à l'aise pour formuler un jugement.

Il faut l'avouer, c'est sur ce point que l'on se sent le plus enclin à la sévérité; et les événements n'ont fait que confirmer les inquiétudes nées de la seule lecture des textes.

On ne s'attardera pas aux malfaçons de détail, maintes fois signalées, qui reflètent la hâte avec laquelle le législateur a fait son œuvre : différences entre les divers statuts que rien, parfois, ne justifie, énigmes juridiques liées à une terminologie incertaine, tout cela est sans doute fort gênant dans la pratique, mais reste malgré tout accessoire.

Les vices les plus profonds sont ailleurs : dans le vague qui affecte les idées fondamentales du régime, dans l'inconsistance de la seule idée claire que le législateur ait retenue au départ, dans l'inadaptation des remèdes qu'il a, depuis, tenté d'appliquer aux maux constatés.

A l'origine du système, il y a deux équivoques fondamentales, dont procèdent toutes les autres. La première porte sur les rapports de l'entreprise et de l'Etat. On sait combien faiblement furent analysées, par le législateur, les deux notions, capitales ici, d'Etat et de Nation; « nationaliser n'est pas étatiser » : la formule souvent reprise n'est guère qu'un slogan; elle recouvre la peur d'une gestion bureaucratique, d'une « fonctionnarisation » des dirigeants, et rejoint par là, de façon inattendue, les critiques antiétatistes des libéraux les plus orthodoxes. L'Etat ne sera donc pas le maître de l'entreprise; cela implique qu'il n'a pas le monopole du bien commun, que l'intérêt général peut se réaliser en dehors, sinon de sa présence, du moins de sa direction : et par là encore, par l'espoir de voir l'autonomie des entreprises jouer spontanément dans le sens de l'intérêt général, on revient, paradoxalement, à l'optimisme libéral, et aux harmonies économiques. Le refus de la solution « étatiste » sous-entend d'autre part une incertitude profonde quant à la nature même de l'Etat; au fond, si le législateur le tient à l'écart, c'est qu'il voit en lui l'Etat bourgeois, expression de la seule démocratie politique; avec l'entreprise nationalisée, c'est la démocratie économique qui cherche à s'affirmer.

Ces défiances, pourtant, tournent court, ne vont pas jusqu'à leur terme logique : elles laissent, à l'Etat, une certaine place dans l'entreprise; mais à quel titre? Parfois, la loi s'en tient à la logique capitaliste : détenteur des actions pour le compte de la Nation (qu'il semble bien alors incarner selon la conception classique), l'Etat, dans les Banques et les Assurances, par exemple, est le successeur des anciens actionnaires; c'est en tant que tel qu'il agit, ce sont leurs prérogatives qu'il exerce. Parfois — et c'est l'idéologie de la gestion tripartite — la loi semble ne voir, dans l'Etat, qu'un des « intéressés » à la gestion, au même titre que les travailleurs et les consommateurs, comme s'il avait, à côté des leurs, ses intérêts particuliers à défendre. Parfois enfin, elle lui restitue son rôle traditionnel de gardien de l'intérêt général, dans la mesure, notamment, où elle lui confie le contrôle qui subsiste sur les entreprises, et vient faire contrepoids à leur autonomie. Tous ces flottements dans la pensée ne pouvaient conduire qu'à des solutions hésitantes.

Mais voici une autre équivoque; le capitalisme assigne un but à sa gestion : la prospérité financière de l'entreprise; refuser le but capitaliste ne suffit pas : il faut définir clairement celui qu'on lui substitue. Or, sur ce point essentiel, le législateur n'a pas choisi. Une formule a été maintes fois mise en avant : la gestion devra s'ordonner en fonction de l'intérêt général. Mais qu'est-ce à dire? L'intérêt général peut s'entendre de l'intérêt de l'entreprise; prospère, elle sera, pour la Nation, une source de bénéfices; dès lors, le profit reste le mobile de la gestion, le but auquel il lui faut tendre; peu importe la destination finale de ce profit : les normes auxquelles s'assujettit l'entreprise capitaliste demeureront valables pour l'entreprise nationalisée; c'est ce que semblent sous-entendre les dispositions qui, statuant sur l'emploi des bénéfices de l'entreprise, admettent donc que la poursuite du bénéfice demeure son but.

Mais l'intérêt général peut s'interpréter, tout à l'opposé, *contre* l'intérêt de l'entreprise : il peut exiger d'elle qu'elle vende au prix de revient, ou même conduire à une politique de déficits systématiques, dont la collectivité fera les frais, dans un intérêt économique ou social.

Enfin, on semble parfois avoir assimilé l'intérêt général aux intérêts collectifs de ceux qui participent à la gestion, travailleurs ou usagers. Ainsi le but assigné à la gestion demeure confus : et c'est lui, pourtant, qui, en bonne logique, commande tout.

*
**

Sur ce fond d'incertitudes, une idée nette se dégage pourtant : et c'est le dogme de la gestion tripartite.

A y regarder de près, l'idée apparaît singulière : pour conduire l'entreprise, trois groupes d'hommes, trois catégories d'intérêts : ceux des travailleurs, ceux des consommateurs, ceux de l'Etat. On les proclame égaux, ce qui est pour le moins arbitraire; et on les espère convergents, susceptibles tout au moins de dégager, par leur confrontation, une ligne directrice pour la gestion.

Or, ils divergent nécessairement; on ne peut guère espérer entre eux que des rencontres provisoires et partielles : tra-

vailleurs et Etat contre usagers, par exemple, ou vice versa. Les administrateurs chargés, au conseil, de représenter les uns et les autres ne peuvent que servir, de leur mieux, leurs mandants : et l'intérêt général risque de faire les frais de leurs négociations; un attelage à trois, s'il est privé d'un cocher, risque fort de laisser la voiture immobile, chacun tirant dans son sens; ou ce sera le plus fort qui l'entraînera.

En fait, d'ailleurs, entre ces trois groupes, l'équilibre n'existe que sur le papier; les usagers ou les consommateurs, masse diffuse, inorganique, sont sans force face aux représentants de l'Etat et à ceux des travailleurs; dès lors, et compte tenu des circonstances politiques, la gestion avait toute chance de devenir l'enjeu d'une lutte d'influence entre le syndicalisme et l'administration; et c'est ce qui arriva en effet.

Dans une première phase, le syndicalisme avait en main des atouts majeurs : sa cohésion et son dynamisme, d'abord, et surtout, dans certaines branches, l'appui de ceux-là même qui auraient dû être, *a priori*, les défenseurs de l'administration : les ministres. On sait comment, la solidarité de parti jouant, le syndicalisme put, dans certaines entreprises, s'appuyer non seulement sur les représentants des travailleurs, mais encore sur certains délégués des usagers, la C. G. T. ayant été considérée comme représentative des masses en tant que consommatrices, et même sur certains représentants de l'Etat, choisis au vu de leur obédience syndicale ou politique. Ce fut l'ère de la « colonisation » des entreprises par le parti communiste; et la gestion n'y gagna pas; avantages excessifs accordés au personnel, relâchement de la discipline, nominations où l'orthodoxie partisane avait plus de part que la valeur technique, ces maux sont trop connus pour qu'on y insiste; les finances publiques subirent durement le contrecoup de ces erreurs.

Dès lors, l'autonomie des entreprises perdait son sens initial : conçue pour les protéger contre les routines bureaucratiques, elle les livrait aux luttes de partis et de personnes : on avait voulu éviter l'étatisation, qui était Charybde; on tombait sur le Scylla, plus redoutable encore, de la politisation.

La gestion tripartite, qui rendait ces maux inévitables, excluait d'ailleurs le seul remède qui eût pu les conjurer : le recours aux experts. L'un des reproches le plus souvent et le

plus justement adressé aux conseils d'administration capitalistes était l'absence de compétence de la plupart de ceux qui y siégeaient; que dire alors des conseils des entreprises nationalisées? Le même amateurisme y régnait, encore aggravé par le fait que les administrateurs ne sont même pas attachés à l'entreprise par le lien de l'intérêt personnel.

L'idéologie tripartite a omis de s'arrêter à une évidence : ce qui fait l'entreprise, publique ou privée, c'est une équipe d'hommes compétents, soudés entre eux, et liés à elle, soit par l'intérêt, soit, plus profondément encore, par la volonté d'exprimer leur personnalité dans une œuvre. L'erreur du législateur est d'avoir, sur ce point, préféré l'abstraction à l'humble soumission aux lois de la psychologie humaine.

*
**

On évoquait tout à l'heure la première phase de la lutte entre le syndicalisme et l'administration au sein des entreprises. Mais il y en eût une seconde; deux faits marquent la coupure : le 4 mai 1947, les ministres communistes sortaient du Gouvernement, et leur parti entraît dans l'opposition; ainsi la C. G. T. se trouvait-elle privée d'un appui qui avait, à l'origine, été décisif, et réduite à ses seules forces; or celles-ci allaient se diviser, du fait de la rupture, en 1948, de l'unité syndicale; elles ont été, depuis, en s'affaiblissant.

Le moment eût été propice pour un examen de conscience en profondeur; reconsidérer les principes du régime à la lumière de l'expérience, et les modifier, c'était, pour le législateur, une grande tâche; mais on voulut faire vite, et plutôt que de tenter un effort d'imagination, on alla puiser dans l'arsenal des procédés classiques, et ce fut — c'est encore — la saison des contrôles, et la prépondérance de l'administration après celle des syndicats.

Des contrôles, le droit public en possède une riche gamme : on la mit au pillage. Faut-il énumérer? Contrôles *a priori* et contrôles *a posteriori*, contrôles administratifs, contrôles comptables, contrôles juridictionnels, contrôles parlementaires, les textes, à partir de 1947, apportent chacun le leur; certains sont communs à toutes les entreprises, d'autres, spéciaux, aux plus inquiétantes; le chef-d'œuvre est peut-être

dans la disposition qui subordonne à une approbation du ministre l'approbation que le Conseil d'Administration des Charbonnages de France donne à certaines décisions des Conseils d'Administration des Houillères de Bassin... Remèdes inadaptés, a-t-on dit plus haut : faut-il insister sur la discordance évidente entre ces rigueurs, ces complexités, ces lenteurs bureaucratiques, et les exigences d'une gestion commerciale? Et l'on voit s'achever la courbe : la politisation, née de l'autonomie initiale des entreprises, s'est retournée contre elle, et, appelant l'excès des contrôles, a réintroduit en scène la bureaucratie et l'étatisation, qu'on avait voulu éviter.

IV

Mais enfin, dans toute entreprise temporelle, c'est le résultat qui juge : compte tenu des erreurs que l'on a relevées, peut-on dire, après six ans, au vu des résultats, que les nationalisations françaises ont échoué, ou réussi?

C'est la question capitale; la réponse ne peut être que nuancée; car, ici encore, il faut distinguer.

Il faut distinguer d'abord selon les points de vue auxquels on se place pour apprécier le succès et l'échec. Il en est un auquel on songe immédiatement, parce qu'il se traduit en chiffres : c'est le point de vue des résultats matériels de la gestion, dans l'ordre financier, économique, et technique; dans cette perspective, on proclamera réussie la nationalisation qui se traduit par des bénéfices et par un accroissement de production. C'est le point de vue le plus généralement adopté tant pour la critique que pour l'éloge; il consiste, au fond, à juger l'entreprise nationale selon les mêmes normes que l'entreprise privée, à apprécier le succès, dans les deux cas, à partir de critères identiques. On peut contester le bien-fondé d'une telle attitude, qui méconnaît l'originalité de l'entreprise nationalisée; mais elle s'explique par l'imprécision du législateur : comment apprécier la gestion de l'entreprise nationalisée en fonction de ses fins propres, étant donné l'incertitude qui pèse sur ces fins? On est donc tenté de se réfugier sur le terrain, plus solide, des résultats de la gestion tels qu'on les apprécierait dans le secteur privé. Point de vue

acceptable, si on en a d'abord relevé le caractère insuffisant; il faudra pourtant le compléter et le corriger, et malgré les incertitudes qu'on vient de rappeler, tenter de juger l'entreprise nationalisée par rapport à elle-même, et aux fins qui la justifient.

A s'en tenir, pour commencer, au premier point de vue, de nouvelles distinctions s'imposent, selon les entreprises d'abord, selon les moments ensuite. On parle peu, dans la polémique sur les nationalisations, des Banques et des Assurances nationalisées; c'est qu'elles sont des entreprises sans histoire — au singulier, au sens où les peuples heureux n'en ont pas, et au pluriel, au sens où l'administration ne les aime pas... Dans l'ensemble, la gestion, ici, est heureuse; les bilans sont bénéficiaires. Les banques, notamment, ont maintenu et étendu leurs positions traditionnelles à l'étranger. Si les assurances connaissent certaines difficultés, elles sont identiques à celles que connaissent les compagnies privées, et imputables, à quelques réserves près, non pas à la nationalisation, mais aux circonstances économiques qui affectent l'ensemble de la branche. Ce qui frappe, dans les deux cas, c'est à la fois la continuité des méthodes et des résultats par rapport à la période antérieure, et leur similitude avec ceux des entreprises du secteur libre. Ce sont peut-être ces circonstances qui expliquent le peu de place que tiennent, dans les polémiques, banques et assurances : l'attention s'en est détournée, parce que peu de changements visibles la sollicitaient.

Dans la perspective que l'on a définie, un tel résultat constitue un succès. Deux facteurs l'expliquent : le tripartisme, ici, n'a pas empêché l'entrée, dans les conseils d'administration, d'hommes qui, représentants de l'Etat ou du personnel, n'en possédaient pas moins une solide compétence technique; d'autre part, le fait que les entreprises, dans ces deux domaines, se sont perpétuées à travers la nationalisation avec leur nom, leur être moral, leurs traditions, a favorisé le maintien du personnel, cadres de direction compris, dans les postes qu'il occupait : ainsi a été maintenue la continuité de la gestion.

La même situation favorable se retrouve à la Régie Renault; après des débuts que les circonstances rendaient difficiles, la réussite matérielle s'est rapidement affirmée; l'en-

reprise est largement bénéficiaire, et se développe sans cesse. Le statut, ici — reflet du régime antérieur — limite assez strictement la compétence du conseil d'administration et accorde la prééminence au président directeur général; celui-ci, heureusement choisi, a fait, de la Régie, sa chose, et a gardé, à la marque, sa place traditionnelle dans la construction automobile.

Après les réussites, l'échec, éclatant : la S. N. E. C. M. A., ancienne société Gnome et Rhône pour la fabrication de moteurs d'avion. Ici, la politisation a été portée à son dernier degré de malfaisance. Elle a abouti à un effondrement, qui a exigé une difficile et totale réorganisation, dont les premiers fruits, cependant, commencent à apparaître.

Entre ces deux extrêmes, les trois monopoles : Electricité, Gaz, Charbonnages; c'est le secteur le plus important; c'est celui, aussi, qui exige le plus de nuances, selon les époques auxquelles on s'attache.

En 1948, en effet, on pouvait, dans ces trois secteurs, parler d'échec : lourds déficits, crise d'autorité — particulièrement sensible dans les mines — gonflement des prix de revient : le tableau paraissait sombre.

Sans minimiser les erreurs commises, il convient de faire ici la part des circonstances; dans les trois branches considérées, les destructions de la guerre n'avaient fait qu'aggraver une situation qui, dès 1939, était inquiétante; depuis la crise de 1929, les entreprises, en effet, n'avaient pu renouveler et moderniser leur équipement au rythme nécessaire. Au total, l'outil de production était à bout de souffle.

Les circonstances psychologiques n'étaient pas moins défavorables : dans les charbonnages notamment, les accusations de collaboration avaient discrédité l'autorité, et la nationalisation, à elle seule, ne pouvait rendre à un personnel durement éprouvé d'autre part par la sous-alimentation, comme d'un coup de baguette magique, le respect des disciplines du travail, et l'énergie requise par son dur labeur.

A ces difficultés, des entreprises privées se seraient heurtées tout comme les entreprises nationalisées; les auraient-elles surmontées plus rapidement? On est ici dans le domaine de l'hypothèse, qui exclut toute conclusion sûre. Du moins faut-il, dans l'échec des premières années, faire la part de ces

conditions défavorables : les Français ont parfois imputé à la nationalisation la pénurie de courant électrique dont ils ont longtemps souffert, oubliant que la sécheresse, qui, à cette époque, sévissait cruellement, eût fait baisser le niveau de l'eau derrière des barrages capitalistes aussi sûrement que derrière les barrages nationalisés...

On ne peut davantage imputer à la nationalisation certains aspects de la politique économique adoptée, à cette époque, par les gouvernements; c'est eux qui, maîtres des prix, ont choisi pour l'électricité, le gaz, et le charbon, des tarifs systématiquement inférieurs au prix de revient; telle était déjà, d'ailleurs, la situation antérieure à la nationalisation en ce qui concerne les entreprises charbonnières, pour lesquelles une subvention compensait le déficit auquel elles se trouvaient condamnées. Pour le charbon, en outre, la situation s'est encore aggravée du fait de la consigne de production massive « à n'importe quel prix » donnée aux houillères de bassin : il est apparu nécessaire à la remise en route de l'économie nationale de mettre à sa disposition, coûte que coûte, le maximum de charbon : d'où l'emploi d'une main-d'œuvre d'appoint inexpérimentée et sans rendement, d'où l'exploitation des veines les moins rentables; le problème de la quantité primait celui du prix de revient; le déficit s'inscrivait logiquement dans cette politique; elle ne s'en trouve pas, pour autant, condamnée.

Mais voici des faits nouveaux, encore trop généralement ignorés : c'est l'indiscutable redressement qui s'est opéré depuis trois ans. Les chiffres en témoignent : en voici quelques-uns, à titre d'exemple, concernant l'établissement qui a inspiré longtemps les inquiétudes les plus vives : les charbonnages de France.

En 1951, la production s'est élevée à 55 millions de tonnes; c'est le chiffre de 1930, qui fut la meilleure année entre les deux guerres; mais ce résultat a été obtenu avec 167.000 mineurs de fond seulement, contre 209.000 en 1930. Le rendement-fond, c'est-à-dire la quantité de charbon extraite par journée de travail, n'a cessé de croître : en 1946, 926 kg; en 1949, 1.095 kg; en 1950, 1.201 kg; en 1951, 1.307 kg; dans le bassin de Lorraine, il approche de 2.000 kg pour la même année. L'accroissement du rendement est donc constant; il

permet de mesurer le retour de la discipline, la diminution des effectifs un moment gonflés, le progrès de la modernisation. Au plan technique, on peut porter à l'actif des charbonnages les résultats obtenus sur ce qui concerne la cokéfaction des charbons lorrains. Au plan financier, les bilans font apparaître des bénéfices substantiels.

Pour l'électricité, l'accroissement de la production est continu (33.390 millions de kWh en 1950, 37.900 millions en 1951, la seule production hydraulique passant de 16.250 millions à 21.160 millions); les bilans sont largement bénéficiaires; et s'ils restent déficitaires pour le gaz, le fait s'explique par la vétusté d'un appareil de production qui est à reconstituer presque intégralement, œuvre considérable, qui est d'ores et déjà en bonne voie.

Tout cela, que l'on méconnaît trop souvent, devrait inciter les censeurs à se garder des conclusions trop hâtives.

Comment s'explique ce redressement? Pour partie par l'évolution générale qui a fait sortir la France des années les plus noires de l'immédiate Libération; pour partie aussi, par les circonstances politiques que l'on a déjà évoquées, et par le recul de la « politisation »; il a permis de rétablir, dans les postes de direction, l'autorité des techniciens; les contrôles, d'autre part, si l'on dénonce justement leur lourdeur, n'ont pas moins aidé à cette remise en ordre; enfin, les investissements considérables qu'ont rendus possibles l'aide Marshall et le plan Monnet, les constructions de barrages, de cokeries, l'équipement du bassin lorrain, ont fait sentir leurs effets bienfaisants. Tout cela, d'ailleurs, eût été inutile si n'avait joué à plein le facteur essentiel, que l'on oublie trop souvent : le travail des hommes. Compte tenu de ces éléments, on peut conclure d'ores et déjà qu'il est difficile, aujourd'hui, au plan technique et financier, de parler sans nuances de « l'échec des nationalisations ».

*
**

C'est un premier bilan, mais il ne saurait suffire : serait-il démontré, en effet, que l'entreprise nationalisée aboutit à une gestion aussi satisfaisante que l'entreprise privée, la nationalisation n'en serait point, pour autant, entièrement justi-

fiée. Louer les entreprises nationalisées pour leur exacte similitude avec les entreprises capitalistes, c'est une louange assez paradoxale; elle évoque cette scène du *Soulier de satin*, où Claudel fait dire, à un de ses personnages : « Nous voulons du nouveau, mais du nouveau exactement pareil à l'ancien... »

Si l'entreprise nationalisée ne fait pas *autre chose* que celle qu'elle remplace, la nationalisation a manqué son but, et l'on est en droit de conclure à l'échec.

La difficulté, ici, tient au fait, déjà signalé, que ce but n'a pas été nettement précisé par le législateur : comment dire, dès lors, s'il est ou non atteint?

Pourtant, quelques directives se dégagent, sinon des textes, du moins des débats parlementaires; on peut les ramener à trois : la nationalisation a entendu rétablir l'autorité de l'Etat en la soustrayant aux pressions capitalistes, mieux servir les usagers et l'ensemble des besoins de la communauté, transformer enfin la condition prolétarienne; c'est par rapport à ces fins qu'il convient de tenter un jugement. Là résident les vrais problèmes : ce sont aussi les plus délicats.

Certes, l'Etat n'a plus à redouter les pressions occultes qu'il a subies en d'autres temps de la part, notamment, de la Banque et de l'Assurance. Est-ce à dire pourtant qu'il ait, à l'égard des entreprises, conquis une totale indépendance? On l'a déjà noté, le risque subsiste que, par la nationalisation, d'autres pressions s'exercent sur lui, celle du syndicalisme, celle des usagers, voire même celle des techniciens, et que de nouveaux intérêts qui, pour se parer de l'étiquette « collectifs », n'en demeurent pas moins des intérêts privés bien distincts de l'intérêt général, ne viennent relayer, dans ce rôle, les intérêts capitalistes éliminés.

A supposer même que ce risque soit évité, il reste que l'Etat, en incorporant l'entreprise au patrimoine national, se condamne par avance à subir sa loi : lorsque les dirigeants responsables réclament de lui telle mesure jugée par eux nécessaire, il est mal placé pour la leur refuser, car l'effondrement de l'entreprise l'atteindrait lui-même, en quelque sorte : « nul ne hait sa propre chair », nul père ne refuse à ses enfants le pain qu'ils réclament; l'Etat est plus libre, en un sens, vis-à-vis de l'entreprise privée, qui lui demeure étrangère, que vis-à-vis de l'entreprise nationale, qui est sa

chose. On imagine la tempête de protestations qu'aurait soulevée, au Parlement et dans une partie de la presse, la submersion du village de Tignes, si le barrage eût été construit par une entreprise capitaliste; mais Electricité de France juge l'opération nécessaire : dès lors, elle ne trouve pas d'adversaires.

Autre exemple du même phénomène : lorsque les banques nationalisées ont réclamé le droit d'élever leurs tarifs, l'Etat, sans hésiter, leur a accordé ce relèvement; les banques du secteur libre ont automatiquement profité de la mesure; l'eussent-elles obtenu sans la caution des banques nationalisées? On en peut douter; en l'occurrence, l'usager a fait les frais de l'opération.

On est ainsi conduit à la seconde question : l'usager a-t-il trouvé son compte à la nationalisation? L'exemple précédent montre le risque auquel il est exposé : solidement étayée par le pouvoir, l'entreprise, là surtout où elle jouit d'un monopole, peut, avec plus de force encore que le monopole capitaliste, lui imposer sa loi. Lorsque les collectivités locales traitaient, pour leur éclairage, avec une société privée, elles restaient maîtresses de la concession; mais Electricité et Gaz de France sont de trop hautes puissances pour que la volonté d'un conseil municipal puisse fléchir la leur; concessionnaires nécessaires, elles imposent, par un singulier renversement, leur cahier des charges aux collectivités concédantes, et la nationalisation, sur ce point, marque une victoire de la centralisation.

Ce n'est qu'un aspect des choses : on l'a vu plus haut, la nationalisation, en sens inverse, a rendu plus facile, dans certains secteurs, une politique de bas prix dont l'usager a profité; elle a permis aussi, dans l'électricité, le gaz et les charbonnages, une concentration et une rationalisation qui ont finalement tourné à son avantage; de même, il est douteux que les énormes investissements opérés dans ces secteurs, et qui ont servi le consommateur en accroissant la production, eussent été opérés par l'Etat au bénéfice d'entreprises privées. Dès lors, du point de vue de l'usager, il est difficile de faire la balance entre ce qu'il a pu gagner ou perdre à la nationalisation.

Mais sans doute est-ce d'abord aux travailleurs que le

législateur a songé; et le bénéfice majeur que l'on était en droit d'espérer des nationalisations dans la vie du pays, c'eût été, dans leur secteur, la disparition du vieil antagonisme dressant l'ouvrier exploité contre le patron capitaliste.

Or, si le capitaliste a disparu, le patron subsiste. Au travailleur, la nationalisation a proposé une satisfaction purement idéologique : il sait que ses représentants siègent au conseil, on lui dit que son travail ne profite qu'à la collectivité. Mais la représentation a-t-elle, dans la psychologie du représenté, le pouvoir que lui reconnaît la théorie constitutionnelle? Il n'est, pour répondre, que de s'interroger sur la valeur psychologique du principe du consentement à l'impôt... Le contribuable a-t-il vraiment conscience d'avoir voulu ce que ses représentants ont voté pour lui?... De même, la nationalisation n'a apporté, dans la vie quotidienne du travailleur, que peu de changements concrets : des avantages matériels appréciables, sans doute, mais qui ne sont pas substantiellement différents de ceux que connaît le secteur privé; or les travailleurs avaient chargé le mot de nationalisation d'une espérance immense et diffuse — trop lourde pour lui — et ils retrouvent une réalité qui n'a guère changé; vis-à-vis de l'entreprise, leur attitude psychologique, dès lors, n'a guère changé, elle non plus; les réflexes liés à la condition prolétarienne demeurent les leurs; on a vu, au cours d'un récent procès, les délégués du personnel de la Régie Renault prendre à partie la direction, l'accuser d'avoir « truqué » le bilan, et retenu pour les investissements une part excessive des bénéfices, au détriment des œuvres sociales : signe évident que l'entreprise n'est pas, à leurs yeux, devenue « leur entreprise », qu'ils ne s'y sentent pas intégrés. Les grèves, on le sait, sont aussi fréquentes dans le secteur nationalisé que dans le secteur capitaliste. L'intégration escomptée ne s'est donc pas opérée. Certes, il y a un esprit de corps, un orgueil de groupe, à Electricité de France comme chez les cheminots de la S. N. C. F.; mais est-ce la nationalisation qui le suscite? N'est-ce pas plutôt le sentiment, indépendant de tous les statuts, qui associe les hommes autour de l'œuvre entreprise en commun? Ce sentiment, rien n'a été fait pour le porter à sa plénitude dans l'entreprise nationalisée, pour faire de celle-ci une véritable communauté de travail; dans sa conduite, les

aspects humains se sont vus préférer les aspects techniques; et le gigantisme des grandes constructions — Electricité de France, Gaz de France, les charbonnages — qui ont succédé à une multitude d'entreprises plus proches de l'échelle humaine, ne crée pas, évidemment, de conditions favorables à l'intégration des travailleurs.

V

Les observations qui précèdent surprendront peut-être le lecteur; trop souvent on proclame l'échec des nationalisations au plan économique et financier, et sur ce point, la critique apparaît excessive et largement injuste. Mais on oublie, par contre, ce qui peut sembler essentiel : le semi-échec des nationalisations au regard des buts précis qui les ont motivées.

Ces constatations, d'autre part, peuvent éveiller une objection : comment concilier les critiques que l'on n'a pas ménagées au régime des entreprises nationalisées, à ses lacunes, à ses équivoques, et le redressement qu'on s'est plu à enregistrer? La contradiction n'étonnera que ceux qui, connaissant le pouvoir des lois pour le bien et pour le mal, n'en connaissent pas aussi les limites. Contre les imperfections des lois, les nécessités de la vie finissent souvent par avoir raison. Ce qui a sauvé les nationalisations, ce n'est certes pas leurs statuts, c'est le fait que, malgré ces statuts, les équipes dirigeantes dont on évoquait plus haut la nécessité ont pu commencer à s'affirmer, c'est aussi le fait qu'entre ces équipes et les trop nombreux contrôleurs qui, après 1948, risquaient de paralyser leur action, des contacts humains sont venus parfois pallier la rigueur des formules administratives.

Seulement, cela ne saurait constituer bien évidemment une solution définitive. Ce n'est pas contre son statut, mais à travers lui, qu'une entreprise doit trouver son équilibre. Et d'autre part, le statut a sa part de responsabilité dans les aspects défavorables du bilan qu'on vient d'esquisser.

Le problème est donc posé de la réforme des entreprises nationalisées; il n'est pas d'esprits réfléchis pour l'é luder en réclamant leur retour pur et simple au régime capitaliste; tout au plus peut-on envisager, comme c'est le cas dans le

statut dont Air-France a été doté en 1948, de réintroduire au sein de l'entreprise, par la voie de l'économie mixte, une fraction réduite de capital privé, dont les représentants seraient associés à la gestion. Mais en quoi le procédé de l'économie mixte, — qui d'ailleurs soulève par lui-même, à l'application, de sérieuses difficultés, — serait-il de nature à résoudre les problèmes propres aux entreprises nationalisées? Plus intéressantes sont, dans le même statut d'Air-France, d'autres orientations, notamment la possibilité donnée à toutes les collectivités publiques intéressées de s'associer à l'entreprise — ce qui peut utilement contrebattre les tendances à l'étatisation par un appel aux forces décentralisées — et les atténuations apportées à la rigueur du tripartisme.

Mais, de plus en plus, les problèmes que pose la réforme des entreprises nationalisées se résorbent dans la catégorie plus vaste des problèmes communs à toutes les entreprises économiques de l'Etat, quelle qu'en soit l'origine : c'est dans cette perspective qu'ont été soumis au Parlement un certain nombre de projets ou de propositions de loi « portant statut des entreprises publiques »; en analyser les tendances exigerait une nouvelle étude, dont la nécessité se fait d'autant moins sentir que, déjà, certains de ces projets sont périmés, dépassés par l'évolution, et que, d'autre part, le législateur ne semble pas près de choisir entre eux; il en est, du statut des entreprises publiques, comme de trop de réformes importantes : l'ampleur de la tâche à réaliser semble décourager par avance un Parlement qui, débordé par les soucis immédiats, souvent secondaires, ne sait pas trouver le temps nécessaire aux besognes essentielles, mais qui, en apparence au moins, « peuvent attendre ».

Du moins, l'expérience qu'on vient de retracer offre-t-elle au législateur un certain nombre d'indications quant à la méthode à suivre pour redresser les erreurs commises; car toutes ces erreurs se ramènent, au fond, à trois vices essentiels : l'incertitude quant à l'idéal qu'on se proposait, l'indifférence aux données du réel, la timidité dans l'invention. Or, ce qui conditionne la réussite de toute œuvre législative, — et, peut-être, de toute œuvre humaine — c'est la claire vision du but qu'elle se propose, l'attention scrupuleuse apportée à toutes les données matérielles et psychologiques du problème,

et l'imagination créatrice dans la détermination des moyens.

Toute réforme des entreprises nationalisées serait vaine, si elle ne procédait pas d'un effort destiné à préciser les fins qui leur sont assignées — ces fins positives auxquelles on a, à l'origine, accordé moins d'attention qu'à l'aspect négatif de l'opération : l'élimination des capitalistes —, si elle ne corrigait pas les *a priori* idéologiques et les intransigeances doctrinales de 1946 — aussi strictes que demeuraient vagues les dogmes auxquels elles s'appliquaient —, par un réalisme qui n'omette aucun des aspects du réel, notamment les aspects humains, si enfin, et surtout en ce qui concerne l'intégration des travailleurs à l'entreprise, un effort d'imagination n'était pas tenté.

Ce sont-là des leçons qui, peut-être, valent pour d'autres domaines que celui des nationalisations françaises : embrasser du même regard la norme idéale et les détails de la vie, trouver les cheminements nouveaux qui permettent de traduire dans le réel l'idéal aperçu, n'est-ce pas, au fond, la règle de toute action ? L'astrologue de la Fable n'avait pas tort de tenir les yeux fixés sur les étoiles : mais l'homme d'aujourd'hui, s'il veut résoudre ses problèmes, doit, du même regard, savoir embrasser les astres conducteurs, et les périls ouverts devant ses pas.

La philosophie britannique contemporaine

par A. J. AYER,

Professeur à l'University College, London

A toute personne qui s'intéresse à la philosophie ou qui entre en rapports avec des philosophes professionnels, il apparaît nécessairement bientôt d'une façon claire qu'il y a au moins un point sur lequel la philosophie diffère des sciences naturelles. On s'aperçoit qu'à propos de n'importe quelle science naturelle les spécialistes sont généralement d'accord, à la fois sur la nature de leur sujet et, dans une grande mesure, sur les mérites de quelque théorie particulière. Il existe des procédés reconnus pour vérifier des hypothèses scientifiques et lorsque les hypothèses ont subi les vérifications convenables, on les intègre au fonds commun de la connaissance scientifique. Mais cela n'est pas vrai en philosophie. En philosophie, sauf en ce qui concerne les questions purement historiques, il n'existe pas un tel fonds commun de savoir. Les philosophes sont en désaccord, non seulement à propos des mérites des théories particulières, mais même en ce qui concerne la nature de leur sujet et les méthodes par lesquelles l'étude de celui-ci doit être menée à bien. Par exemple, tel philosophe soutiendra que le but de la philosophie est d'acquérir une connaissance de la « réalité absolue »; à quoi d'autres répondront que cette notion d'absolu comparée à la réalité de tous les jours est une absurdité. Un autre philosophe affirmera que la philosophie est une recherche des premiers principes, pour se trouver aussitôt en face de cette objection qu'il est possible de démontrer qu'aucun principe de cette sorte ne peut être découvert. Apparentés à ceux qui recherchent des principes premiers se trouvent les philosophes qui pensent que leur tâche consiste à construire un système métaphysique, ils se voient oppo-

ser l'argument qu'un tel système peut être tout au plus une encyclopédie scientifique et que lorsque son auteur cherche à aller au-delà du domaine des sciences naturelles il risque de formuler des affirmations qui sont à la lettre sans signification. D'un autre côté se trouvent tous ceux qui considèrent la philosophie comme un message spirituel ou moral, à quoi d'autres répliqueront que, puisque les jugements de valeur ne peuvent pas être prouvés, ou même qualifiés de vrais ou de faux, il n'y a pas plus de raison d'écouter le philosophe sur de telles questions que n'importe qui d'autre.

Ce sont là seulement quelques exemples des divisions des philosophes; je les ai choisis parce qu'ils illustrent ce qui me semble être la plus importante de ces divisions : l'opposition entre ceux qui croient que la philosophie devrait être spéculative et ceux qui la considèrent comme une activité critique. Certes cette division n'est pas tranchée d'une manière parfaitement nette; en effet la philosophie spéculative est souvent soutenue par le criticisme, et ceux qui sont avant tout des philosophes critiques ne s'abstiennent pas de toute spéculation. Néanmoins on peut établir une distinction fondamentale entre ceux qui considèrent la philosophie comme une source indépendante de vérités spéculatives et ceux qui la considèrent comme un travail d'éclaircissement et d'analyse. Le philosophe spéculatif peut se servir des théories scientifiques; mais dans la mesure où il se fie à l'imagination créatrice, dans la mesure aussi où ses conclusions ne sont pas expérimentalement vérifiables, il entre plutôt dans la catégorie des artistes que dans celle des savants. Le philosophe critique, d'un autre côté, se tient plus près des savants. Ses méthodes peuvent être très différentes mais il s'efforce de réfléchir de la même façon sur des problèmes particuliers et de soutenir le même critérium de vérité. De plus ce sont les sciences naturelles qui jusqu'à un certain point fournissent le matériel sur lequel travaille le philosophe critique.

Un des traits de l'« insularité » britannique — je parle seulement de ce qui intéresse la philosophie et non de la politique — c'est que notre tradition philosophique principale est surtout antimétaphysique. Depuis qu'au xvii^e siècle John Locke entreprit de décrire le fonctionnement de l'esprit comme Newton avait décrit le fonctionnement de la nature

inanimée, les philosophes britanniques ont tâché de rendre compte de la science, ils se sont efforcés d'éclaircir des résultats particuliers plutôt que de construire des systèmes à grande portée; et ils ont surtout été empiristes en ce sens qu'ils ont soutenu que toute la connaissance de la réalité devait reposer sur l'expérience sensible. Au XIX^e siècle cependant, le prestige de la philosophie allemande, et en particulier de celles de Kant et de Hegel, créa une vogue en faveur de la spéculation. Lancée par Coleridge, cette mode se manifesta comme un moment du mouvement romantique mais ne put pas prévaloir, à cette époque, contre l'influence des utilitaristes. Ce fut seulement entre 1870 et 1880, après la mort de John Stuart Mill, que ce mouvement commença sérieusement d'empiéter sur la tradition plus ancienne; pendant les trente ou quarante années suivantes il gagna considérablement du terrain dans les universités anglaises mais surtout dans les universités écossaises. Ce mouvement engendra deux éminents philosophes néo-hégéliens : Bradley d'Oxford et Ellis McTaggart de Cambridge, mais rétrospectivement il apparaît qu'il n'a conduit nulle part. Il provoqua beaucoup de ferveur morale mais son achèvement théorique était relativement mince. Ses adeptes ne doutaient pas que Hegel n'eût dit quelque chose d'extrêmement important; mais aucun ne semblait pouvoir dire clairement et exactement ce que signifiait ce qu'il avait dit. Et l'on n'a pas à s'en étonner, car comme le remarquait naïvement Sterling, son premier traducteur anglais, « la philosophie de Hegel fut un effort de pensée si profond qu'il fut en grande partie inintelligible ». C'était vraiment là, pour Sterling, le point le plus impressionnant, et il ne fut pas le seul à penser ainsi. Mais même en philosophie ce n'est pas toujours une marque de profondeur que de n'être pas compris.

Quoi qu'il en soit, le mouvement néo-hégélien, qui, je crois, exerce encore une certaine influence sur le continent, s'est révélé en Angleterre relativement stérile. Bradley et McTaggart sont encore lus, mais plutôt à cause de l'ingéniosité de leurs arguments que pour en tirer quelques raisons de partager leurs conclusions. Si ce n'était pas irrespectueux on pourrait dire qu'ils sont considérés comme des cas cliniques. Comment est-il possible que des personnes sophistiquées se persuadent que le temps est irréal, ou que toutes les

relations sont intérieures à leurs termes? L'étude des démarches et la découverte des erreurs qui ont conduit ces philosophes à ces conclusions jettent la lumière sur la logique de notre langage. Sans aucun doute l'œuvre de Hegel lui-même devrait subir le même traitement, mais en ce qui le concerne, les procédés d'argumentation ne sont pas si commodément explicites et en fait cette tentative n'a pas été faite. Cet oubli presque total de Hegel compte peut-être pour quelque chose dans l'indifférence, en quelque sorte surprenante, des philosophes anglais à l'égard du marxisme. A l'exception de M. Berlin, d'Oxford, qui a publié une brève mais suggestive biographie de Marx et à part certains *obiter dicta* de Bertrand Russell, je ne connais pas un seul philosophe anglais contemporain, même de second ordre, qui ait consacré un sérieux travail critique au marxisme, et encore moins qui ait fait sienne cette doctrine. Cela s'accorde aussi avec ce caractère pour ainsi dire abstraitement « tour d'ivoire » de la philosophie britannique contemporaine auquel je ferai allusion plus loin.

Contrairement à Hegel, Kant est encore diligemment étudié, mais ses admirateurs ont tendance à souffrir d'un excès de piété. Ils adhèrent si étroitement au texte du maître qu'il est difficile de voir ce que leurs travaux sont censés lui ajouter. Nous n'avons rien qui pourrait être raisonnablement désigné du nom d'école néo-kantienne.

En somme, l'histoire récente de la philosophie en Angleterre fait preuve d'un très net retour à la tradition critique plus ancienne et nous devons ceci surtout à un ensemble de philosophes qui ont été associés à l'Université de Cambridge : en premier lieu Bertrand Russell et G. E. Moore. Comme les œuvres de Russell sont bien connues, je donnerai seulement un résumé de ses vues qui nous sera utile pour comprendre les développements postérieurs.

Russell était, à l'origine, un mathématicien, et il fut amené à s'intéresser à la philosophie par son désir de trouver des raisons de croire à la vérité des mathématiques. Au début il pencha vers l'idéalisme, mais il s'aperçut bientôt que la doctrine idéaliste fondamentale selon laquelle ce qui est connu est déterminé par la connaissance qu'on en a, interdit toute valeur objective aux propositions mathématiques. De la même

façon, quoique attiré par Leibniz, il se trouva incapable d'accepter la thèse leibnizienne selon laquelle toutes les propositions sont logiquement telles que tout le prédicat se trouve contenu dans le sujet. Dans l'intérêt des mathématiques il insista à ce moment là, à la fois sur l'irréductibilité des propositions relationnelles et sur le fait que les objets de la connaissance ont une existence réelle indépendamment de la connaissance qu'on peut en avoir. Cela aurait pu le conduire à une théorie platonicienne des essences mathématiques, mais le « robuste sens de la réalité » qu'il a toujours revendiqué pour sa philosophie lui a interdit de se contenter d'une solution aussi mystérieuse. Il ne fut pas non plus satisfait des vues de John Stuart Mill selon qui les propositions des mathématiques sont des généralisations empiriques. Car cela ne lui apparaissait pas apporter une garantie suffisante de leur vérité. Sa solution personnelle fut de réduire les mathématiques à la logique. Cela entraînait, premièrement la réduction des termes fondamentaux des mathématiques à des concepts purement logiques, et secondement l'élaboration d'un système de logique qui pût fournir les prémisses à partir desquelles les propositions des mathématiques pourraient être déduites. La première partie de cette entreprise fut menée à bien dans les *Principles of Mathematics* qui furent publiés en 1903, et la seconde partie dans les *Principia mathematica* écrits en collaboration avec Alfred North Whitehead et dont le premier volume parut en 1910, le deuxième en 1912 et le troisième en 1913. Jusqu'à quel point Russell et Whitehead réussirent-ils dans leur réduction des mathématiques à la logique, c'est là une question technique qui fait encore l'objet de disputes chez les mathématiciens, et je ne l'aborderai pas ici. Ce qui est hors de doute c'est l'importance de la contribution qu'ils apportèrent à la logique elle-même. Ils avaient eu des précurseurs dans Boole, Frege et Peano, et quelques-uns de leurs travaux ont été supplantés par les recherches des logiciens polonais et américains postérieurs; mais les *Principia mathematica* restent un classique et c'est, dans une large mesure, à Russell et à Whitehead que la logique formelle, qui avait été un sujet relativement stagnant depuis l'époque d'Aristote, doit les progrès si extraordinaires qu'elle a faits dans les dernières quarante années. Pour les professeurs de philoso-

phie partir de l'étude de la logique d'Aristote comme si elle avait toujours cours, est aussi pervers que, pour des professeurs d'astronomie, enseigner le système de Ptolémée.

Dans ses rapports avec les mathématiques, Russell fit un emploi considérable de ce qu'il a appelé la maxime suprême de la philosophie scientifique : « Chaque fois que cela est possible remplacer des constructions tirées d'entités connues par des inférences vers des entités inconnues », et il a appliqué les mêmes principes à la philosophie des sciences et à la théorie de la connaissance. Dans une série d'ouvrages allant de *The Problems of Philosophy* qui fut publié en 1912, à *Human Knowledge: its Scope and Limits* qui parut en 1948, en passant par *Our Knowledge of the External World*, *Mysticism and Logic*, *The Analysis of Mind*, *The Analysis of Matter*, *An outline of Philosophy*, et *Inquiry into Meaning and Truth*, il s'est attaqué à une grande variété de questions et leur a donné pas mal de réponses divergentes, mais sa méthode est demeurée partout la même. Il la décrit lui-même comme une méthode consistant à prendre un corps de doctrine donné, un ensemble de propositions exprimé en symboles, et à trouver le plus petit appareil possible à partir duquel on puisse construire ces propositions. Un bon exemple de cette façon de faire se trouve exposé dans *The Analysis of Matter* et ailleurs où il soutient la thèse que les catégories de l'esprit et de la matière ne sont pas fondamentales puisque toutes deux peuvent se ramener à des termes élémentaires qui ne sont eux-mêmes ni mentaux ni physiques, leur différence dépendant de la disposition des éléments et du fait que les différentes combinaisons obéissent à différents ensembles de lois causales. Les matériaux de ses constructions sont ceux dont l'existence et les propriétés sont pour nous les plus certaines lorsque nous partons des données immédiates de l'expérience; et c'est par leurs relations aux propositions simples qui décrivent ces éléments que sont justifiées les propositions plus complexes qui représentent des niveaux plus élevés dans la construction.

Ainsi, pour donner un autre exemple utilisant une méthode appelée méthode de l'abstraction extensive qui fut exposée par Whitehead dans ses ouvrages *The Principles of Natural Knowledge* et *The Concept of Nature* (écrits avant que

Whitehead ne partît en Amérique et ne devînt un métaphysicien), Russell a soutenu que l'existence des points dépend de l'existence des ensembles de volumes formant une série incapsulée d'une espèce particulière; et l'existence de tels volumes est en dernier lieu une question d'observation empirique. En effet, Russell est essentiellement un empiriste, mais, en ce moment au moins, il diffère des empiristes plus radicaux à la fois dans sa défense d'une théorie causale de la perception qui entraîne le postulat d'événements inobservables, et dans sa thèse que la validité de la méthode scientifique requiert un principe d'induction, ou, en d'autres termes, quelque garantie de l'uniformité de la nature que l'empirisme pur n'est pas en mesure de fournir. Dans son dernier ouvrage il a dressé la liste d'un ensemble de principes qui seraient, pense-t-il, adéquats à un tel projet; mais il ne veut pas aller jusqu'à dire que n'importe qui sait que ces principes sont vrais.

Une bonne illustration de la technique de Russell, moderne application du rasoir d'Ockham, est fournie par sa fameuse théorie des descriptions. Montrer comment il est possible de parler sans absurdité d'objets qui n'existent pas (par exemple l'actuel Roi de France) ou même d'objets qui ne pourraient en aucune façon exister (par exemple le carré circulaire, comme dans la phrase : « Le carré circulaire est une contradiction », fut le problème philosophique qui donna naissance à cette théorie. Sa solution fut de montrer que des expressions de la forme « le tel ou tel », au moins dans cet usage, ne sont jamais utilisées comme noms. Du fait qu'elles ont une signification il ne résulte nullement qu'il y ait un objet quelconque qu'elles signifient. Pour le montrer clairement sa méthode fut de donner une règle pour traduire les phrases dans lesquelles elles se présentaient de telle façon que les locutions descriptives définies ne pouvaient plus être considérées comme des noms. Ainsi, pour prendre son exemple le plus connu, « l'auteur de *Waverley* est Scott » devient dans sa traduction une conjonction de trois propositions : « au moins une personne a écrit *Waverley* », « au plus une personne a écrit *Waverley* » et « il n'y a personne qui a écrit *Waverley* et ne fût pas identique à Scott ». Cela peut sembler plutôt un jeu vulgaire, une pure question de grammaire, mais si l'on pense

ainsi on est dans l'erreur. Cette théorie des descriptions, qu'elle soit strictement exacte ou non, fait beaucoup pour faire paraître les différences dans le maniement des symboles et pour faire ainsi la lumière sur bon nombre de vieux problèmes philosophiques y compris le problème de la substance et celui des universaux. Russell lui-même s'est occupé explicitement de ces deux problèmes dans ses écrits récents et a élaboré une théorie qui élimine la substance en traitant les choses comme des collections de qualités unifiées par une relation de coprésence. Je doute que cette théorie soit satisfaisante telle qu'elle se présente, mais j'approuve le but qu'elle se propose, et il est conforme à l'esprit d'économie logique qui anime tous les travaux de Russell.

A partir de ce très bref résumé de son œuvre il apparaîtra clairement que Russell se situe fermement dans la vieille tradition des empiristes anglais. Il a l'avantage d'une nouvelle et puissante théorie logique mais ses préoccupations sont tout à fait semblables à celles de Locke, de Berkeley et de Hume. Comme eux il s'intéresse à l'origine, à la certitude et à l'étendue du savoir humain, et, comme eux, il essaye d'avancer pas à pas à partir des données brutes de l'expérience personnelle immédiate jusqu'aux mondes plus ou moins conjecturaux du sens commun et de la science. C'est assurément cette fidélité à une vieille tradition qui sépare Russell de la génération plus jeune de philosophes britanniques qui ne pense pas que ce soit le travail des philosophes que de justifier nos prétentions au savoir (ils soutiendraient qu'aucune justification générale ne serait susceptible de se présenter) et tend, comme nous le verrons, à se borner à l'examen des procédés linguistiques. Néanmoins on en trouve encore qui abordent les problèmes philosophiques à partir du point de vue de Russell : le professeur Broad, de Cambridge, bien qu'il soit difficile de dire qu'il partage les vues de Russell, en est un exemple significatif, ainsi que le professeur Price qui occupe la chaire de logique à Oxford. Le professeur Price, dont l'ouvrage sur la perception est en cette matière un classique, est allé plus loin que quiconque dans l'établissement d'une théorie des données sensibles. Quoiqu'il n'ait jamais trouvé le moyen de surmonter toutes les difficultés qui assiègent les phénoménistes accomplis, sa conception des

choses matérielles comme consistant, dans la mesure où elles sont connaissables, dans des familles de données sensibles, marque une des quelques sérieuses tentatives pour donner un contenu à la théorie selon laquelle les choses sont des possibilités de sensations; théorie qui nous ramène à John Stuart Mill, et par-delà Mill à Berkeley. Au cours de ces dernières années les données sensibles sont en quelque sorte passées de mode : on estime que leur introduction est seulement un artifice linguistique et qu'elle soulève plus de problèmes qu'elle n'en résout; mais c'est là un tribut certain dû à l'œuvre de Price. Lui et ceux qui ont subi son influence ont poussé leur théorie si loin qu'il semble maintenant impossible d'aller plus loin sur cette route.

En ce qui concerne la tournure que la philosophie a prise en Angleterre à l'époque actuelle, une influence, dépassant même celle de Russell, doit être attribuée à Moore. Comparativement à Russell le professeur Moore a publié peu d'ouvrages : deux livres sur l'éthique et des articles en plus grand nombre dont quelques-uns ont été réunis dans un volume intitulé *Philosophical Studies* publié en 1922. Mais son influence comme professeur à Cambridge a été considérable. Réaliste convaincu dans ses premières années, il prit comme devise pour son premier ouvrage, *Principia Ethica*, celle de l'évêque Butler « toute chose est ce qu'elle est et pas une autre chose », et conformément à ce principe il soutint que le Bien, qui était, selon lui, la notion fondamentale de l'éthique, ne pouvait pas être ramené au plaisir ni à rien d'autre, mais qu'il était un trait distinctif simple non naturel. Dans la même perspective se situe un article intitulé *The Refutation of Idealism* qui, comme les *Principia Ethica* fut publié en 1903. Il y attaque le principe idéaliste selon lequel être c'est être perçu en soutenant que la conscience est une chose et que l'objet de la conscience en est une autre. On peut douter que cet argument réfute vraiment, comme Moore lui-même l'admettrait aujourd'hui, l'idéalisme de Berkeley, mais la façon dont il est exposé, le soin apporté aux distinctions, tout comme la précision avec laquelle on examine la signification des termes, fournissent un bon exemple de la puissance de sa technique. Personne n'a dépassé Moore pour dénoncer les affirmations prétentieuses et relever les absurdités que les phi-

losophes eux-mêmes sont capables de préférer en suivant ce qui leur paraît une ligne rationnelle d'argumentation; et cette facilité qui est siennée à remplir le rôle de l'enfant dans le conte de fées de Hans Andersen est un des plus grands services rendus à la philosophie.

On trouverait peut-être la meilleure expression de sa propre position philosophique dans l'article intitulé *A Defence of Common-Sense* qu'il écrivit en 1925 pour le second volume de la *Contemporary British Philosophy*. Il y donne une longue liste de ce qu'il appelle les « common-sense truisms », les truismes du sens commun, tels que : il existe un grand nombre de corps dont le sien fait partie, qu'il est un être humain qui a souvent perçu à la fois son corps propre et d'autres choses qui ont formé une partie de son entourage y compris d'autres corps humains; et qu'il a souvent observé des faits à propos de ces choses comme, par exemple, le fait que telle tablette de cheminée fût à une époque plus près de son corps que telle bibliothèque. Et, eu égard à toutes ces propositions qu'il énumère, il affirme savoir avec certitude qu'elles sont entièrement vraies. Comment il le sait, il ne l'explique pas, et il n'admettrait pas, je pense, qu'une explication quelconque pût être réclamée. Ainsi dans un article intitulé *A Proof of the External World* qu'il lut à la British Academy en 1939, il prétendait prouver qu'il existe des objets extérieurs en utilisant simplement comme méthode de lever les deux mains et de dire qu'il savait avec certitude qu'elles existaient à ce moment, qu'elles avaient existé antérieurement à cet acte, et que, bien plus, son auditoire le savait aussi. Et il affirma que le fait qu'il ne pouvait pas prouver la proposition : « Mes deux mains existent » en la déduisant de quelque prémisse antérieure en quelque sorte mieux établie que cette proposition elle-même, n'avait nullement pour conséquence qu'il ne pût savoir rigoureusement que la proposition était vraie. En même temps, comme il continue de l'affirmer dans sa *Defence of Common-Sense*, il n'affirme pas que lui ou quelqu'un d'autre connaisse l'analyse correcte de ces affirmations du sens commun. Evidemment si on veut les connaître comme vraies on doit en quelque sorte les comprendre; mais le sens dans lequel on peut dire qu'on comprend de telles propositions, qui est naturellement le sens familier ordinaire selon lequel

on parle de compréhension ou de manque de compréhension d'une affirmation dans une langue étrangère, est compatible avec un non-savoir ou même avec la possession d'une théorie erronée de la façon dont on doit les analyser.

Cette distinction entre comprendre une affirmation et savoir comment l'analyser peut ne pas être très facile à saisir. Un simple exemple pourra peut-être contribuer à nous la rendre plus claire. Nous savons tous comment employer des noms propres. Quelquefois il peut certes y avoir des ambiguïtés. Si je vous parle de Pierre ou de Jean vous pouvez ne pas savoir à qui je fais allusion. Mais d'habitude le contexte ou les autres parties constitutives de l'affirmation peuvent rendre cela suffisamment clair; et une fois que vous avez identifié la personne à laquelle je fais allusion vous pouvez vérifier à plusieurs reprises la vérité de l'affirmation que j'ai portée sur elle. Moore dirait qu'il y a beaucoup d'occasions à propos desquelles on peut tenir pour certain qu'une affirmation de cette sorte est vraie. Mais quand il en arrive non plus à utiliser tout bonnement les noms propres mais à expliquer comment on les utilise, nous nous trouvons en présence d'un sujet tout différent. Est-ce que Mill avait raison de dire qu'ils sont des signes sans signification? Ont-ils vraiment une dénotation nécessaire? Est-ce que Leibniz avait raison de dire qu'une affirmation vraie contenant un nom propre entraînait logiquement chacune des propositions vraies concernant la personne en question? Les noms propres sont-ils remplaçables par des descriptions définies? S'il en est ainsi comment déterminer les descriptions à choisir? Est-ce que des affirmations concernant des noms propres entraînent logiquement des affirmations sur l'existence de la personne nommée? Comment affirment-elles l'unicité de la référence et celle-ci est-elle explicitement affirmée ou simplement impliquée dans quelque sens non logique? C'est en répondant à de telles questions (et, que je sache, personne n'y a encore répondu de façon à mettre fin à tous les problèmes qu'elles soulèvent) que l'on en vient à pouvoir analyser l'emploi des noms propres en opposition avec la simple compréhension des affirmations dans lesquelles ils se présentent.

Moore lui-même n'a jamais formellement fait sienne la vue de ceux qui ramènent la philosophie à une analyse logi-

que, mais il a fait-incidemment beaucoup pour le faire croire. Ainsi la déduction que d'autres ont tirée de sa *Defence of Common-Sense* c'est qu'il n'appartient pas au philosophe de porter des jugements sur des propositions comme celles dont il dresse la liste, ou bien sur n'importe quelles autres comprises comme ayant un contenu matériel ou formel, selon le cas. Je veux dire que ce n'est pas aux philosophes de se prononcer *a priori* sur la valeur de ces propositions. Que ceci soit un verre d'eau ou non, que l'eau bouille à 100 degrés, qu'il y ait des nombres premiers entre onze et dix-neuf, sont autant de questions dont peuvent décider tous ceux qui les comprennent. Une fois que nous avons élaboré les procédés reconnus pour leur trouver des réponses il ne reste plus de doute si ce n'est le doute de savoir si nous avons élaboré correctement nos procédés ou si une investigation plus poussée ne pourrait pas nous conduire à reviser notre verdict original; ce sont là des questions pratiques qui peuvent être décidées, si la possibilité d'une décision existe, par une expérimentation plus poussée. Dire que les procédés que nous suivons dans de tels cas peuvent ne pas être les procédés corrects, c'est rester entièrement en dehors de la question : en effet c'est précisément le fait que ceux-ci sont les procédés appropriés qui caractérise notre usage des mots en question. Nous employons la phrase : « Il y a un verre d'eau sur cette table » de telle sorte que sa vérité est établie justement par cette espèce d'expérience sensorielle; et dire qu'il peut ne pas en être ainsi c'est dire qu'elle peut ne pas avoir le sens qu'elle a. Que de telles affirmations soient vraies ou non est une question à trancher par une observation effective. Et ici le philosophe ne se trouve pas dans une situation privilégiée; au contraire, professionnellement il est vraiment peu privilégié pour ce faire puisqu'il ne fait pas d'expériences. Conformément à ce point de vue ce n'est pas son travail de prouver ou de réfuter l'existence de quoi que ce soit. Son travail c'est plutôt de rendre explicites les procédés qui découlent d'affirmations de types différents, c'est de faire l'inventaire des différences et des ressemblances logiques entre ces affirmations et d'une manière générale c'est de dévoiler les confusions dans lesquelles, à travers des malentendus, nous faisons tomber les implications de notre emploi des signes.

Il serait inexact d'attribuer toutes ces vues à Moore, mais elles caractérisent parfaitement l'école que l'on appelle analytique et qui s'inspire beaucoup de Moore. Son œuvre fut poursuivie et modifiée sur des points importants par Ludwig Wittgenstein qui fut élève de Russell et, d'Autriche, revint à Cambridge après la première guerre mondiale. Le livre célèbre de Wittgenstein, le *Tractatus Logico-philosophicus* (*Logisch-Philosophische-Abhandlung*), eut une grosse influence en Angleterre et fut responsable, dans une large mesure, de l'apparition, il y a vingt ans, d'une école importante de logiciens positivistes. La thèse essentielle de cette école, à laquelle moi-même je me rattache, c'est que les propositions des mathématiques et de la logique sont nécessaires seulement en ce sens qu'elles sont des tautologies, qu'une affirmation possède un contenu de fait seulement si elle est empiriquement vérifiable, que les jugements moraux et esthétiques expriment des attitudes et sont des incitations à l'action plutôt que des affirmations de fait, et que les assertions métaphysiques qui ne sont ni analytiquement vraies ni empiriquement vérifiables ne possèdent absolument aucune signification littérale. Sauf un court article, Wittgenstein lui-même n'a rien publié depuis le *Traité* (il y a un livre posthume qui va sortir incessamment), mais sa présence à Cambridge a constitué un facteur important dans le développement de la philosophie anglaise. Il m'est très difficile de résumer son enseignement, étant donné surtout que je n'ai pas été personnellement son élève. Mais je comprends que sa méthode, surtout dans les dernières années de sa vie, consistait à montrer, par l'utilisation d'exemples suggestifs, le fonctionnement de nos différentes méthodes de description. Comme Moore, il s'intéresse avant tout à l'utilisation du langage de tous les jours, et comme Moore il utilise des moyens très simples pour parvenir à des résultats de grande portée. J'en donnerai une simple illustration. On a supposé que les mots signifient des idées et dans certains cas ces idées ont été assimilées à des images. En conséquence on insinue que lorsque nous reconnaissons un objet nous le faisons en le comparant à l'image adéquate que nous avons en quelque sorte dans la tête. Ainsi en obéissant à cet ordre : « Apportez-moi une rose blanche du jardin », je suis supposé passer par le processus qui consiste

à comparer la rose blanche que je vois avec mon image d'une rose blanche. Car autrement comment pourrais-je savoir ce que je dois apporter? Mais maintenant supposons que l'on me demande d'imaginer une rose blanche. Comment exécuté-je cet ordre? Est-ce que je compare la rose que j'imagine avec une rose que je suis déjà en train d'imaginer? Et à quoi comparé-je cette rose? Il est clair que la théorie ne s'applique pas à ce cas. Mais cela montre clairement que l'image (considérée comme survenant entre le mot et l'objet) n'est jamais essentielle dans le processus d'identification. Car à moins de reconnaître directement quelque chose sans le comparer à quelque autre chose, rien n'est reconnu. Et si on peut reconnaître directement une image, alors on peut reconnaître directement un objet sans se tracasser de l'image. Et le même raisonnement est valable si les idées que les mots sont censés signifier, sont considérées comme des concepts plutôt que comme des images. Car si le concept n'est pas lui-même un symbole il ne sert en aucune façon à donner une signification au mot; et si c'est un symbole il répète inutilement le mot. Ainsi grâce à cet exemple en apparence banal toute la théorie du conceptualisme est renversée.

On trouve des traces de l'influence de Wittgenstein dans l'œuvre du professeur John Wisdom de Cambridge qui a publié de nombreux articles ces dernières années, principalement dans *Mind* et dans les *Actes* de la Société aristotélicienne. Le professeur Wisdom considère la philosophie surtout comme une technique pour guérir des doutes métaphysiques, comparables ainsi sur plus d'un point à la psychanalyse. Comment, se demande le professeur Wisdom, se fait-il que les gens en arrivent à dire qu'ils ne peuvent jamais vraiment savoir que des objets physiques existent, qu'ils ne peuvent jamais connaître les pensées et les sentiments des autres, qu'ils ne peuvent jamais être sûrs que quelque chose s'est produit dans le passé ou arrivera dans l'avenir? Et par un examen serré du raisonnement qui conduit d'une façon caractéristique à de telles affirmations, il essaye d'en retirer le dard venimeux, il essaye d'en pousser l'analyse jusqu'à ce qu'elles deviennent inoffensives.

Sa technique particulière apparaît plus clairement dans une série d'articles sur *L'Altérité* qui commencèrent à être

publiés dans *Mind* il y a une dizaine d'années. Il y montre que le raisonnement analogique auquel beaucoup de philosophes se sont fiés pour établir l'existence des pensées et des sentiments d'autres personnes qu'eux-mêmes, est différent de tous les classiques raisonnements par analogie. En effet dans ce cas on cherche à prouver l'existence de ce qu'on ne pourrait même pas concevoir qu'il soit observé. Est-ce que la supposition selon laquelle le comportement des autres est simplement le signe extérieur de pensées et de sentiments intimes, ne ressemble pas à la supposition selon laquelle les machines seraient conduites par des esprits invisibles? Ce qui fait marcher ma montre, est-ce l'intervention d'une fée que je ne peux jamais toucher ni voir? Des réflexions de cette sorte conduisent à dire que les affirmations sur les pensées et les sentiments d'autrui ne sont rien d'autre que des descriptions de son comportement. Mais cela n'est pas encore satisfaisant. En effet en ce qui concerne notre propre cas nous sommes également capables de faire une distinction. Dire que nous sommes nous-mêmes en train de souffrir ce n'est pas seulement dire quelque chose, et peut-être n'est-ce rien dire, à propos de notre conduite apparente. La douleur est immédiatement sentie. Et nous voulons attribuer des sentiments à autrui exactement de la même façon que nous nous les attribuons à nous-mêmes. Mais comment est-ce possible? Il y a cette complication que ce qui débute comme une affirmation de fait (parfois je ne sais pas ce que pense ou ressent une autre personne) se transforme insensiblement en une tautologie. Ainsi : « parfois je ne sais pas ce que pense ou ressent une autre personne » (affirmation qui est empiriquement vraie) est remplacé par : « je ne sais jamais ce que pense ou ressent une autre personne » (faux mais encore empirique), ce qui est remplacé à son tour par : « je ne peux jamais savoir ce que pense ou ressent une autre personne » (tautologie puisque savoir, savoir réellement ce que pense ou ressent une autre personne est ici mis à la place d'être cette personne, et il est regardé comme nécessairement vrai qu'une personne ne peut pas en être une autre). Mais s'il est nécessairement vrai que l'on ne peut pas savoir, il n'y a pas à s'inquiéter de cela, pas plus qu'il n'y a à s'inquiéter du fait qu'il n'existe pas de racine carrée rationnelle du nombre deux. Il est seulement

raisonnable de s'inquiéter des choses qui pourraient être autrement. Mais justement dire cela ne semble pas résoudre le problème. Le professeur Wisdom lui-même ne propose pas de solution. Ce n'est pas dans son habitude. Sa manière d'envisager les choses, exactement comme le font les psychanalystes, revient à dire que si la discussion est suffisamment détaillée, les symptômes névrotiques doivent éventuellement disparaître. En ce qui me concerne j'ai encore des doutes sur l'efficacité générale de la méthode, mais je n'ai absolument aucun doute sur l'intérêt et la valeur des subtiles distinctions logiques que le professeur Wisdom, au cours de son argumentation est parvenu à apporter.

La conception générale de la philosophie que je viens d'exposer fut plus lente à s'imposer à Oxford qu'à Cambridge, mais elle y est maintenant fermement établie et a même été poussée plus loin. Son expression la plus avancée à Oxford se trouve peut-être chez le professeur Ryle qui a récemment publié un ouvrage sur *The Concept of Mind* dont je veux exposer l'essentiel, étant donnée son importance.

Le dessein principal du livre du professeur Ryle, comme celui-ci le déclare lui-même, est de détruire le mythe cartésien du « fantôme dans la machine ». Conformément à ce mythe chaque personne est l'union de deux entités distinctes : un corps et un esprit, l'un objet visible par tous se déplaçant dans un univers d'objets visibles de tous, et l'autre appartenant en propre à son possesseur. On suppose que la personne connaît avec certitude les contenus de sa pensée (quoique connus d'une façon incertaine ou peut-être totalement inconnus par toute autre personne), et une faculté appelée introspection est invoquée pour rendre compte de la façon dont cette personne les connaît. C'est alors qu'apparaissent de notables difficultés au sujet de la relation de l'esprit et du corps où elle habite. Comment est-il possible que des entités aussi différentes puissent entrer en contact? Et il n'est pas surprenant qu'il y ait de telles difficultés car, selon Ryle, toute cette histoire n'est qu'une énorme erreur — non pas une erreur empirique mais une erreur logique — la conséquence d'un malentendu de référence de ce que l'on appelle des affirmations « mentales ». Ainsi considérons une personne qui effectue des additions sur le papier ou qui s'engage dans

une conversation sérieuse. Ce sont là deux opérations que l'on peut correctement décrire comme intellectuelles et parce qu'on peut ainsi les décrire on présuppose qu'elles doivent se rattacher à des processus cachés qui se développent dans la tête de la personne. Mais ordinairement ces processus cachés, tout simplement, ne se rencontrent pas. Ainsi, quand je fais un discours, il est tout à fait faux que chacune des phrases que je prononce soit accompagnée d'une phrase silencieuse (la pensée de ce que je suis en train de dire) que je garde pour moi. Et même si cela était vrai, cela n'expliquerait rien. Car si le prétendu processus qui se déroule dans ma tête n'est pas lui-même un processus intelligible il ne peut pas assumer la tâche de conférer de l'intelligibilité à mon utilisation des mots; et si c'est un processus intelligible, et un processus devient intelligible seulement s'il est rattaché à quelque processus supplémentaire, alors nous aboutissons à une régression à l'infini. Si je peux me parler intelligiblement à moi-même sans qu'il y ait un redoublement des processus « dans mon esprit », alors je peux parler intelligiblement à haute voix, faire intelligiblement des additions sur le papier, mener à bien une action intelligible sans qu'il y ait aucune sorte de processus mental caché. Certes je peux avoir des idées que je garde pour moi, mais cela est à côté de la question. La question c'est qu'il n'y a pas de distinction entre mes pensées intérieures et les affirmations que je fais en public, si ce n'est que d'autres personnes entendent les unes et n'arrivent pas à entendre les autres. En somme ce qui rend un acte intelligible c'est le caractère de l'acte lui-même et non la présence d'une chose quelconque derrière lui. C'est-à-dire qu'en qualifiant le processus d'intelligibilité nous ne décrivons aucun événement mystérieux dans l'esprit de ceux qui agissent. Nous attirons l'attention sur certains traits de l'action, nous nous engageons aussi dans un certain nombre d'affirmations conditionnelles, à savoir que si telles et telles conditions étaient remplies (si certaines questions sont posées, disons, ou certains obstacles introduits) l'agent réagirait de telles et telles manières.

C'est dans le même esprit que Ryle en vient à dire d'une façon frappante que la volition est un mythe. Encore une fois, il ne veut pas dire que lorsque les gens parlent des volontés

ou de la volonté, ils posent des affirmations empiriquement fausses. L'erreur qu'il essaye de dénoncer c'est celle qui consiste à affirmer que l'expression « acte volontaire » est utilisée pour désigner un épisode mental. « Aucune personne, dit-il, ne peut dire des choses du genre de celles-ci : qu'elle était occupée à 10 heures du matin à vouloir ceci ou cela, ou qu'elle se livrait à cinq volitions rapides et faciles et à deux volitions lentes et difficiles entre midi et l'heure du déjeuner. Un accusé peut admettre ou nier qu'il ait fait quelque chose ou qu'il l'ait fait exprès, mais jamais il ne reconnaît ou ne nie s'être livré à une volition. Ni le juge ni le jury ne demandent à être convaincus par une preuve, qui selon la nature du cas, pourrait ne jamais être fournie, démontrant qu'une volition précéda le départ du coup. Les romanciers décrivent les actions, les remarques, les gestes, les grimaces, les rêveries, les délibérations, les scrupules et les embarras de leurs personnages, mais ils ne mentionnent jamais leurs volitions. Ils ne sauraient qu'en dire. » Evidemment Ryle ne nie pas qu'il y ait une différence entre l'action volontaire et l'action involontaire, mais il montre que la différence doit être cherchée dans les différents caractères des actions elles-mêmes. Il parle des motifs d'une façon en grande partie identique, en montrant qu'expliquer une action comme accomplie à partir d'un certain motif ce n'est pas la mettre en corrélation avec une cause occulte mais la décrire comme un exemple d'une certaine sorte de tendance de comportement. De la même façon il soutient que les mots que nous employons pour rendre compte des émotions ne se rapportent pas tant à des expériences vécues et à des épreuves personnelles, qu'à des types différents de comportement qui sont en outre en grande partie conditionnels.

Quand il en vient à parler de l'imagination et de la sensation Ryle se trouve, je pense, sur un terrain moins sûr. Il rejette à la fois les données sensibles et les images, pour la raison que, tandis que l'on peut parler significativement d'observation d'objets (tables, livres, arbres), on ne peut pas parler significativement d'observation des apparences des objets (les données sensibles), et qu'imaginer quelque chose ce n'est pas voir un objet qui n'existe pas (l'image), mais c'est se représenter en train de voir un objet réel. En ce qui concerne

l'imagination cela me semble inexact et, alors que je reconnaissais avec Ryle qu'il est possible de décrire des situations perceptives sans introduire de données sensibles, je ne suis pas sûr qu'il ait prouvé qu'il est illégitime d'utiliser ce terme technique même s'il implique un abandon de l'usage habituel.

On aura remarqué que les vues de Ryle ont une certaine affinité avec celles de l'école psychologique des behavioristes; mais il importe de noter qu'il ne s'est pas engagé à avancer des hypothèses psychologiques. Ses résultats, qu'ils soient exacts ou non, sont seulement obtenus en analysant comment certaines classes d'expressions, à savoir les expressions qui sont normalement caractérisées en se référant à des états ou à des événements mentaux, sont effectivement utilisées. La question qu'il pose est chaque fois la suivante : « Quel doit être le cas pour que les affirmations que contiennent ces expressions soient vraies? » Bref, comment sont-elles effectivement éprouvées? Et la réponse qu'il donne dans tous les cas est qu'elles sont éprouvées de manière à ne pas entraîner l'existence d'un occulte épisode mental quelconque. De cette façon le phantasme est chassé de la machine.

Cette préoccupation de l'usage véritable des différents types d'expressions linguistiques s'est répandue partout à Oxford et a conduit à quelques découvertes intéressantes. Ainsi les philosophes en général se sont appliqués à étudier les affirmations qui se posent comme positivement informatrices et ont ainsi négligé le fait qu'un bon nombre ne fonctionnent pas ainsi. Par exemple le juge qui prononce une sentence n'utilise pas un langage descriptif. (Vous irez en prison n'est pas une prédiction. La sentence peut être retirée ou annulée, elle peut être confirmée ou cassée par une juridiction supérieure; le criminel peut s'évader et ne jamais aller en prison. Mais l'affirmation du juge n'en est pas pour cela rendue fautive. En fait les catégories du vrai et du faux ne s'appliquent pas à cette affirmation et c'est pour cela que celle-ci n'est pas une description.) De même l'homme qui dit « Je promets » ne décrit pas ce qu'il est en train de faire de la manière dont il décrirait ce que fait une autre personne s'il disait d'elle qu'elle promet. Dire « je promets » ce n'est pas faire une assertion vraie ou fautive. C'est s'engager sincèrement ou non selon le cas. « J'ai l'intention de » en est un

autre exemple. M. Austin d'Oxford, qui a fait le plus pour attirer l'attention sur cette classe d'assertions, leur a donné le nom commode de « performatory statements ». Il est surprenant de voir comment de nombreuses affirmations finissent par devenir « performatory », ou au moins par contenir un élément de ce genre. Par exemple des affirmations de la forme « Je sais qu'Un tel » ne doivent pas être simplement interprétées comme descriptions d'un état d'esprit particulier. Dire « Je sais » c'est en vérité faire un compte rendu de fait en ce sens que ce compte rendu affirme la vérité de la proposition que l'on dit connaître; mais c'est aussi, comme pour « Je promets », s'engager.

La considération de ces affirmations d'engagement éclaire aussi la façon dont nous employons les jugements moraux. En effet ce ne sont pas non plus des comptes rendus de fait, ce ne sont pas des descriptions d'un monde naturel ou, comme on l'a souvent supposé à tort, de quelque royaume de valeurs non naturel. Cette erreur, à savoir la supposition d'un royaume de valeurs non naturel, provient de la découverte que les jugements moraux ne remplissent pas la fonction des affirmations empiriques ordinaires, et on prétend alors que puisqu'ils ne décrivent pas quelque chose de naturel ils doivent décrire quelque chose de non naturel, si cela a une signification. Mais la réponse qu'il faut donner est qu'ils ne décrivent rien du tout. Prononcer un jugement moral, c'est poser un modèle, s'engager dans certains chemins, inciter les autres à s'engager dans certains types d'actions où à s'en abstenir. Ce n'est pas prononcer une assertion vraie ou fausse au sujet de nous-mêmes ou au sujet de n'importe quoi d'autre. Cela ne signifie pas que les jugements moraux soient tout à fait arbitraires. Il y a un sens dans lequel on peut les attaquer ou les défendre, exactement comme la conduite effective de quelqu'un peut être attaquée ou défendue, en faisant appel à des faits positifs. Et c'est l'analyse précise de la relation particulière qui lie les jugements moraux aux affirmations de fait qui constitue, à nos yeux, le seul problème intéressant de la philosophie morale.

Nous ne nous préoccupons pas de prescrire des conduites, ou du moins pas pour autant que nous sommes philosophes. Nous nous intéressons aux morales seulement en tant qu'elles

fournissent un type spécial de discours. La philosophie morale, comme n'importe quelle autre espèce de philosophie, est un discours sur le discours. Mais cela ne signifie pas qu'elle soit une banalité. Sans doute la conception de la philosophie que j'ai esquissée manque un peu de la grandeur qui distingue les grands métaphysiciens du passé. Mais trop souvent toute cette grandeur fut obtenue au prix de la confusion et de l'obscurité, et je crois que les méthodes analytiques plus humbles qui sont aujourd'hui en honneur sont plus propres à remporter des résultats plus achevés dans l'entreprise qui consiste à engager la philosophie sur la route certaine de la science. Je dirais même que le succès est déjà considérable.

Les tendances récentes de la théorie économique française

par **André MARCHAL**,

Professeur à la Faculté de droit de Paris

Dans un livre récent, Henri Denis dénonçait une « *crise* » de la pensée économique, non seulement en France, mais aussi à l'étranger. Et il croyait en trouver la preuve dans l'unanimité des critiques adressées à notre science et dans la diversité, voire dans la contradiction des jugements portés sur les causes de son échec.

Unanimité des critiques : pour nous en tenir à la France, nous voyons des historiens, comme M. Morazé, dénoncer « les raffinements byzantins qui réduisent chaque année un peu plus la part du réel dans l'enseignement économique » et qui tendent à faire de l'économie politique une « philosophie de l'incompréhensible ». Et M. Braudel, désabusé, écrit : « L'économie politique que nous avons, tant bien que mal, assimilée aux leçons de nos bons maîtres, ne servira pas à nos vieux jours. »

Pour M. Salleron, la fin de l'économie libérale signifie la fin de l'économie politique.

Un ingénieur, M. Jean Fourastié, parle de « l'échec de la recherche économique telle qu'elle a été conduite jusqu'à nos jours ».

D'où vient cet échec, à peu près unanimement constaté? Ici apparaissent des *divergences*, des oppositions : les uns, tels M. Cullman, l'imputent à l'*usage abusif des mathématiques*, qui rend l'économie politique inassimilable à la plus grande

(¹) Conférence donnée à l'Institut des hautes études, le 29 novembre 1951.

partie du public. Opinion partagée par M. Morazé. Mais M. Rueff, à l'inverse, dénonce le *caractère trop littéraire et peu scientifique de l'économie politique*, qui n'a pas su s'assimiler les méthodes d'analyse rigoureuses utilisées dans les sciences exactes. Les uns imputent l'échec de l'économie politique à son peu de souci des applications pratiques, les autres à son manque d'impartialité et d'objectivité.

Et M. Henri Denis, récent converti aux doctrines marxistes, voit la cause fondamentale de l'échec de l'économie politique dans le fait qu'abandonnant les thèses classiques et libérales, les économistes n'ont pas eu le courage de se rallier au marxisme, et se sont efforcé de trouver entre ces deux pôles une impossible « tierce solution ».

A vrai dire, le terme « crise de la pensée économique » est inexact si l'on entend par là sclérose, statisme, immobilité, vieillissement. C'est bien plutôt d'un *renouvellement*, d'une crise de croissance, d'un tournant donc, de cette pensée qu'il convient de parler. Dans son beau livre *Savants et Découvertes*, le physicien Louis de Broglie montre que le progrès des sciences se réalise selon un rythme. « Par moment, écrit-il, grâce à un vigoureux effort intellectuel, les savants parviennent à donner une vue d'ensemble cohérente de presque tous les faits connus dans le domaine dont ils s'occupent : on aperçoit les liens qui réunissent ces faits, on en découvre l'harmonie, une grande synthèse est réalisée, une ère d'unification de nos connaissances semble s'ouvrir. Mais la nature « fournit » à nouveau : des phénomènes sont mis en lumière qui ne rentrent pas dans la grande synthèse réalisée; ce qui paraissait simple se révèle à nouveau comme complexe et le savant retombe dans un abîme d'incertitudes. » Jusqu'au jour où il aura réussi, par un nouvel effort de synthèse, à faire entrer tous ces faits nouveaux dans un cadre plus large et plus cohérent.

Ce que Louis de Broglie énonce pour les sciences physiques, astronomiques, biologiques, etc., se trouve amplement confirmé pour les sciences sociales, où l'on retrouve un rythme analogue, déjà analysé par Saint-Simon, pour qui le progrès se fait par alternances de périodes organiques — où une conception dominante et unanimement acceptée se fait

jour — et de périodes critiques — où tout est remis en question.

Or la science économique, de nos jours, bien loin d'être sclérosée, nous donne le spectacle d'un bouillonnement, d'un foisonnement d'idées, et d'un entre-choc de forces contraires qui sont le signe de la vitalité et nous permettent déjà de deviner les grandes lignes de son développement futur. Elle tend à « coller » davantage que dans le passé à la réalité, à être beaucoup moins une science purement hypothétique et beaucoup plus une science du réel. Pour cela, elle s'efforce de dresser, à côté ou au-dessus des schémas statiques, des analyses dynamiques, la réalité étant en perpétuel changement; au lieu de n'envisager qu'un quelconque *homo economicus*, idéal et abstrait, elle considère les groupes et les réactions que ceux-ci exercent sur l'homme qui y est intégré; elle cesse d'être une science « microéconomique » pour devenir une science « macroéconomique », disons « sociologique ». Enfin, pour servir de base à l'action, elle s'efforce d'être plus précise et d'affecter un caractère à la fois quantitatif et qualitatif.

Voilà quelles sont les grandes tendances fondamentales de l'économie politique dans le monde. La France, comme les autres pays, se trouve naturellement entraînée par cet irrésistible courant. Ce qui ne veut pas dire qu'elle n'ait pas de caractéristiques propres. La mentalité ou les traditions nationales donnent à la science une physionomie particulière. Tendance historique et philosophique en Allemagne, tradition déductive et abstraite en Angleterre, malgré le « pragmatisme » anglo-saxon, tendance quantitative et statistique aux Etats-Unis, tradition psychologique et sociologique en France, malgré le souci de logique des Français, plus manifeste dans le domaine juridique et politique.

Bien qu'entraînée par le mouvement général et universel, la science française reflète les goûts, les aptitudes et les soucis de notre peuple. Ainsi, vers 1900, un obscur économiste du nom de Béchaux avait découvert l'existence d'une « école française », caractérisée par un certain éclectisme permettant la jonction de la méthode déductive et abstraite et de la méthode d'observation, et faisant échapper les économistes français aux « nuageuses théories, aux affirmations téméraires, aux généralisations sans preuve ». Sans doute, surtout

à cette époque, il y avait quelque naïveté à soutenir une proposition de ce genre. Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui comme hier, la France, si elle connaît quelques théoriciens absolus — à vrai dire moins nombreux que dans maints pays étrangers — connaît surtout des économistes moins systématiques, moins absolutistes, plus proches du réel, plus humains si l'on veut.

Mais par là même, il est infiniment plus difficile de caractériser, par des arêtes tranchées, la position commune des économistes français. Leur pensée, parfois nuancée, parfois prudente, répugne à se laisser enserrer dans un cadre rigoureusement déterminé.

Traditionnellement, les économistes se sont opposés en *purs théoriciens* et en *empiriques*. En France, il y a eu Walras et son école pour les premiers, Simiand et ses disciples pour les seconds.

Mais aujourd'hui, en France, à la différence de l'étranger, ces écoles sont moins nettement délimitées. Il est rare — encore que, comme nous le verrons, il y ait des exceptions — qu'un économiste soit pur théoricien ou empirique pur.

Reprenons donc les deux courants : le courant classique et abstrait, déductif, hypothétique, et le courant réaliste de plus en plus important, et voyons comment, au cours de ces dernières années, par un mouvement convergent, les jeunes représentants du premier courant ont essayé d'humaniser en quelque sorte la théorie — alors que les *économistes d'observation* reconnaissaient en général l'échec de l'empirisme pur.

I. THÉORICIENS DE CONCEPTION MÉCANICISTE

Plus réalistes, plus prudents, moins systématiques sont, disions-nous, les économistes français. Une telle affirmation doit être nuancée. Car si elle est fondée pour la plupart, il n'en est pas moins vrai qu'en France, comme dans les autres pays, on rencontre des économistes — et non des moindres — qui pensent que l'économie politique, dans la mesure où elle est une science, ne peut être que déductive et abstraite.

Pour eux, la simplification est de l'essence de la science, qui ne peut se construire que sur des bases hypothétiques. De

même qu'en astronomie, il est courant de représenter la terre ou toute autre planète par un point, en économie politique il est tout aussi légitime d'envisager les nations comme des groupes semblables et homogènes, et les hommes qui les composent comme des sortes de robots mus par des mécanismes simples.

Voilà pourquoi M. Jacques Rueff, adepte convaincu du « mécanicisme », fait de constants emprunts aux analogies physiques, mécaniques ou astronomiques pour rendre compte du fonctionnement de l'économie. Que ce soit dans l'un de ses premiers ouvrages : *Des Sciences physiques aux Sciences morales* paru en 1922, ou dans le dernier-né : *L'Ordre social*, cette manière de procéder apparaît nettement. Envisageant un monde idéal, sans obstacles et sans frottements, où l'homme est réduit, selon l'expression de Veblen, à un « globule homogène », il décrit le fonctionnement de mécanismes implacables que rien ne peut empêcher de jouer.

Dans la même ligne de pensée se place un autre ingénieur, également sorti de l'École Polytechnique, Maurice Allais. « La science économique, on ne saurait trop le répéter, écrit-il, est directement comparable à la science physique. » Citons encore René Courtin qui, bien que de formation différente, étudie ce qu'il appelle « l'économie sans structure ».

Ce faisant, ces économistes se cantonnent dans le domaine de l'*économie pure*. Celle-ci est basée sur un certain nombre de prémisses. Rien de plus légitime si l'on se garde d'attribuer aux conclusions dégagées plus de valeur que n'en ont les hypothèses de base et si l'on s'efforce simplement de réaliser la cohérence logique interne du système. Des économistes comme le Suédois Myrdal n'ont pas d'autre ambition. Et il importe peu, dans ces conditions, que les hypothèses choisies soient ou non conformes à la réalité : tant que la cohérence logique subsiste, le système demeure valable et les critiques fondées sur l'observation des faits n'ont aucune prise sur lui.

Il n'en est plus de même lorsqu'on passe de l'économie pure au domaine de l'économie appliquée et, mieux encore, de l'art économique.

Imaginons un homme de gouvernement, en quête d'une politique monétaire saine, cherchant des directives dans l'ou-

vrage essentiel de M. Rueff. Il en tirerait la conclusion que l'ordre social ne peut être réalisé que dans le respect du droit de propriété, soit individuel, soit collectif — « l'ordre socialiste, dans sa forme extrême, dit paradoxalement M. Rueff, n'est qu'un ordre libéral où l'État est seul propriétaire des instruments de production ». Il serait persuadé que ce droit de propriété englobe la liberté elle-même, et que la stabilité monétaire est absolument essentielle pour empêcher la création de « faux droits ».

Prenant ensuite conseil de M. Maurice Allais, notre homme serait au contraire convaincu que l'optimum social exige le maintien de la concurrence parfaite et la suppression du taux de l'intérêt, que cette dernière mesure exige elle-même la collectivisation des terres et la pratique de la monnaie fondante.

D'où il conclurait, soit à *l'incompatibilité absolue entre l'ordre social et l'optimum social* et à la nécessité d'un choix vraiment cornélien, soit, plus simplement, à *l'incompatibilité entre l'économie pure et la politique économique*.

Ainsi voyons-nous deux éminents économistes français, ayant même formation scientifique, même méthode déductive et même attachement aux grands principes de l'économie classique orthodoxe, aboutir à des conclusions absolument opposées en matière de politique économique, parce que l'un met l'accent sur l'une des prémisses structurelles de l'économie libérale : la propriété privée, et l'autre sur cette autre prémisses de structure de l'économie libérale : la concurrence.

C'est intentionnellement que nous avons prononcé le mot structure. Classiquement, l'objet de la théorie économique, tel que la concevait Robbins notamment et beaucoup d'autres à sa suite, c'est l'étude du mécanisme d'adaptation des moyens aux fins. L'étude des structures, ce que Robbins appelle « l'environnement technique et social », les moyens donc, sont en dehors de l'économie politique au même titre que les buts de la société. L'objet de la théorie économique, ce sont donc des lois, des régularités d'économie fondamentale valables partout et toujours en dépit des structures diverses dans l'espace et dans le temps des sociétés humaines.

Toutefois, les réalités historiques démontrèrent bientôt que le jeu du mécanisme (qui était l'objet de la théorie éco-

nomique) entraînait transformation de ces structures mêmes dont on avait fait abstraction, lesquelles, à leur tour, réagissent en provoquant des frictions dans le mécanisme. C'est ce qu'a déjà montré Henri Noyelle dans son livre *Utopie libérale, chimère socialiste, économie dirigée* : la formation des groupes, des ententes, des syndicats patronaux et ouvriers — bref la structure actuelle — résulte du jeu de l'intérêt personnel qui — et non pas seulement de la part des ouvriers — a engendré l'action collective.

La réaction des théoriciens mécanicistes fut alors celle-ci : « Sauvons les mécanismes à tout prix, fût-ce au prix d'une révolution sociale et d'un bouleversement des institutions. Devenons planificateurs des structures pour conserver intact le mécanisme libéral », telle est du moins la position extrémiste de M. Allais, position qui, naturellement, n'est pas partagée par la plupart des néo-libéraux, plus sensibles aux considérations historiques et psychologiques, tel M. Baudin et M. Villey.

II. THÉORICIENS DE CONCEPTION HUMAINE ET SOCIOLOGIQUE

C'est dans les années qui suivirent la crise de 1929 que les enseignements de l'histoire commencèrent à triompher de l'entêtement, de la routine ou de l'esthétisme des économistes. Nous voudrions évoquer ici le nom d'Aftalion, qui fut l'un des premiers à introduire les facteurs psychologiques dans la théorie, à découvrir l'importance des délais d'adaptation et à pressentir le fameux principe d'accélération qui, depuis, a fait fortune. Mais, trop modeste, Aftalion n'était connu que de ses élèves, et ce fut la théorie de Keynes qui produisit le choc. Elle démontrait que l'économie dans son ensemble n'était pas aussi plastique que le supposaient les classiques, que cette plasticité était contrecarrée précisément par des *structures* institutionnelles (taux d'intérêt des banques) ou psychologiques (habitudes de consommation, de thésaurisation), en sorte que l'équilibre ne se réalisait pas au niveau optimum. Elle *introduisait de la sociologie* dans un domaine réservé aux purs logiciens. Les éléments de réalisme, Keynes aussi les présentait en termes globaux et, par consé-

quent, susceptibles d'expression statistique : par là, il éveillait aussi l'intérêt des économistes d'observation.

Toutefois, les critiques ne tardèrent pas à succéder aux premiers enthousiasmes.

Aux esprits attentifs aux diversités des structures et des comportements économiques dans l'espace et dans le temps, il apparut que Keynes était encore trop « classique » et que la théorie générale n'était qu'une généralisation d'un cas spécial : tel fut l'avis de François Perroux notamment. A ce cas spécial, ils opposent d'autres cas spéciaux plus directement inspirés de la réalité économique actuelle : pressions monopolistiques sur le marché, qui font que l'investissement n'est plus gouverné par le taux d'intérêt et que les perspectives de profit des entrepreneurs sont liées plutôt aux mouvements partiellement contrôlés des prix et des stocks; influence des syndicats, qui transforment le comportement des salariés en ce qui concerne leur salaire nominal, etc. D'autres observateurs soulignèrent les limites que le plein emploi se créait à lui-même en forgeant ses propres goulots d'étranglement. A tous ceux, enfin, qui avaient lu Marx ou Schumpeter ou les auteurs suédois, le système de Keynes parut insuffisamment sociologique et insuffisamment dynamique.

Des efforts furent faits dans ces diverses directions d'abord dans le sens d'un *approfondissement théorique des situations économiques particulières* : oligopole (Chamley), monopole bilatéral (Denis), puis dans le sens d'un enrichissement de la théorie par l'*introduction d'éléments sociologiques et dynamiques*. Jean Marchal dans le *Mécanisme des Prix*, ouvrage abstrait d'inspiration keynésienne ou néo-classique, laisse entrevoir cette nouvelle orientation, non seulement en introduisant le temps dans la théorie des prix, mais surtout dans ses développements consacrés à la théorie du monopole bilatéral. Critiquant Henri Denis, l'auteur s'efforce de démontrer que le prix est déterminé si l'on fait intervenir des considérations sociologiques, telles que la force respective des parties en présence, leur puissance financière notamment. Cette orientation est encore plus nette dans son *Cours d'Économie politique*.

Ceci donne à Henri Guitton, défenseur de l'orthodoxie économique, l'occasion de s'élever contre la confusion des

genres. « C'est, dit-il, sortir du domaine de la science. » Henri Denis, déçu à son tour par l'économie abstraite, vient alors épauler Jean Marchal, et critique en ces termes un article d'Henri Guitton intitulé *Déterminisme et marché* : « Ils nient que l'économie politique soit une science humaine et ils s'efforcent d'expulser tout trait proprement humain de l'objet de leurs analyses. » « Une fois que les courbes d'indifférence sont tracées, écrit-il encore, il faut que l'explication des phénomènes économiques se déroule de façon purement mécanique, sans intervention supplémentaire du facteur humain. » Dans sa réaction fougueuse contre la sécheresse et la stérilité de la théorie, Henri Denis se laisse entraîner un peu loin, puisque, nous l'avons vu, il aboutit à une adhésion quasi mystique au marxisme.

Cette intrusion de l'humain, du politique, voire de l'éthique dans la science économique est pourtant fatale, puisque, comme le souligne Mossé, elle est la conséquence de l'économie dirigée. Mais alors, pense Guitton, une économie politique qui cesse d'être « neutraliste » ne porte plus « le nom de science que par analogie », et il en arrive, dans *L'Objet de l'Economie politique* à cette définition extensive : « L'économique est essentiellement une science d'adaptation de l'homme à la nature, et en même temps d'adaptation de l'homme à sa propre fin. Elle est à la fois la connaissance et la réalisation de cette adaptation, la manière d'adapter transformant la manière même de connaître. »

S'ensuit-il que les économistes français aient renoncé à faire œuvre scientifique ou œuvre théorique, en renonçant à une conception « épurée » de leur science ? Nullement. Ils ont seulement — et un certain inflexionnement du même ordre s'observe chez les théoriciens étrangers : Hicks (1), Lundberg — repensé ou *relativisé certaines « lois » économiques* pour les rendre susceptibles de « coller » à la réalité et de servir de guide pour l'action économique.

Les transformations de structure de l'économie internationale ont inspiré les travaux de Byé et de Weiller, tandis que Jean Marchal, étudiant la structure des revenus et les

(1) Dont la théorie du cycle, remarque Dieterlen, n'est pas absolument « pure » de tout élément exogène.

changements survenus dans le mécanisme de la répartition, élabore une théorie du profit, liée à la théorie du monopole, et montrant comment celui-ci surgit d'une pression sur l'environnement économique tout entier. De son côté, Henri Aujac, collaborateur de l'I. S. E. A., présente le phénomène de l'inflation comme la conséquence monétaire du comportement des groupes sociaux.

Enfin, dans une synthèse à laquelle il conférait l'accent qui lui est propre, François Perroux posait les fondements d'une théorie générale de l'effet de domination qui jette un jour nouveau sur les relations entre firmes, entre groupements patronaux et ouvriers, sur l'influence économique irréversible de l'Etat, et surtout sur les déséquilibres internationaux, la dynamique de l'inégalité étant considérée comme un facteur de progrès.

La forme demi-littéraire des théories nouvelles montrant l'importance de *l'action de puissance* dans les processus économiques modernes est significative. Des doutes ont surgi sur l'efficacité de l'ancienne économie mathématique. Von Neumann n'a-t-il pas dit dédaigneusement que « les traitements mathématiques de l'économie n'ont fait jusqu'ici que traduire en langage sibyllin les résultats de l'économie littéraire ». La seule théorie mathématique qui semble susceptible de rendre compte de l'effet de domination, la « théorie des jeux » conduit au rejet des schémas walraso-parétiens. Elle établit que l'économie globale réelle ne peut être considérée comme la somme de plusieurs économies « robinsoniennes », que des phénomènes qualitatifs nouveaux apparaissent lorsqu'il y a plus de deux, mais un nombre peu élevé de participants au jeu économique, par exemple : syndicats, cartels, coopératives de consommation, etc. Ceci conduit logiquement à l'abandon des équations différentielles et du calcul des probabilités.

Mais comme, par ailleurs, de l'aveu de ses auteurs, le modèle de la théorie des jeux nécessiterait des approfondissements psychologiques pour être appliqué à l'économie, nous assistons, de ce fait, à un *blocage provisoire de la théorie économique du côté des mathématiques*.

Les mathématiques se trouvent alors reléguées dans un autre domaine : celui de l'économétrie, c'est-à-dire celui de la

jonction de la théorie déductive et des observations statistiques. Dans ce domaine, la France est restée longtemps en arrière, car l'économétrie signifie travail d'équipe, qui exige à la fois la richesse, le nombre et un certain esprit de discipline qui n'est pas la qualité primordiale des Français.

Toutefois, les récentes nécessités du Plan Monnet ont agi comme un stimulant. A l'Institut de conjoncture, les premières bases d'une comptabilité économique avaient été jetées par André Vincent, qui fut aussi un pionnier en matière de modèles prévisionnels. Ces travaux furent repris pour le compte du Commissariat au Plan par un Comité d'experts. L'un d'eux, M. Gruson, a publié récemment un réseau de comptabilité économique qui s'apparente aux fameuses « matrices » de Leontieff. Une tentative du même ordre a été faite par M. Ullmo.

Tout ceci est fait, d'ailleurs, en liaison avec les économistes d'observation.

III. LES ÉCONOMISTES D'OBSERVATION

Parmi ces derniers, il nous semble pouvoir distinguer trois types différents.

Le premier se rattache à l'*empirisme pur* dans la tradition de Simiand; à cette tradition appartient M. Piatier, directeur de l'Institut de conjoncture, qui reste fidèle aux anciennes techniques statistiques et s'est efforcé de réhabiliter notamment la méthode de baromètres de Harvard. Il est en quelque sorte le représentant, en France, de la tendance Burns et Mitchell, auxquels les économètres de Chicago reprochent d'étudier les mouvements des variables économiques comme « s'ils étaient l'éruption d'un volcan mystérieux dont le cratère bouillant ne peut jamais être pénétré ». Toutefois M. Piatier fait également partie du Comité d'experts de la comptabilité nationale; son Institut publie aussi des travaux théoriques.

Au deuxième type d'économistes d'observation se rattachent tous ceux qui veulent seulement défendre ce que les Américains appellent les *concepts opérationnels* contre l'envahissement des théories déductives dans l'économie politique

concrète. Il faut citer en premier lieu M. Sauvy, bien connu pour la finesse de ses analyses, et qui met au contact des faits, non une théorie monolithique, mais ce qu'il appelle une « doctrine » très souple, très nuancée et très personnelle. Citons aussi M. Dumontier, expert en comptabilité nationale.

Un troisième type d'empiriste, nullement ennemi celui-là des synthèses et des généralisations, nous apparaît en la personne de M. Fourastié, dont les idées sur le rythme du progrès technique et la division des activités en « secteur primaire », « secondaire » et « tertiaire », sont voisines de celles de Colin Clark.

Citons enfin les travaux d'observation réalisés par divers instituts : Institut scientifique d'économie appliquée, dirigé par François Perroux, plutôt orienté, en fait, vers les recherches théoriques, mais qui a réalisé aussi des études sur le salaire, les plans monétaires internationaux, la sécurité sociale; Institut de recherches économiques et sociales de M. Rist, axé principalement sur le commerce international; enfin le Centre d'études économiques nouvellement créé, et dirigé par MM. James, Lhomme, Goetz et moi-même avec la collaboration de deux historiens, MM. Braudel et Labrousse et d'un fonctionnaire des finances, M. Bloch-Lainé. Ce centre organise des enquêtes sur les salaires, le coût de la distribution, l'autofinancement, etc.

*
**

Feuilletant une liste des travaux en cours et non encore publiés par mes collègues, deux critiques que les économistes anglo-saxons adressent volontiers aux Français me revenaient en mémoire : « Vous n'êtes pas assez spécialisés », et « Vous écrivez trop ». Vous venez d'en entrevoir l'explication.

Pendant la guerre, les Français ont été coupés de tout contact intellectuel avec l'étranger; à la suite de quoi il s'est produit un brusque appel d'air en provenance de la Suède, des Etats-Unis, etc., et la « propension marginale à importer » des théories ou des techniques nouvelles s'est accrue chez les jeunes économistes français. Leurs premiers livres ont été souvent le résultat d'un effort d'assimilation, de synthèse et de présentation pour un public d'étudiants non initiés à ces

types nouveaux de démarche intellectuelle. Mais, bien vite, ils ont découvert des fissures dans les modèles qu'ils proposaient, leur esprit critique s'est aiguisé, les hypothèses de base, les méthodes, l'objet même de la recherche, ont été remis en question. D'où la nécessité, pour eux, d'écrire un deuxième et même un troisième livre, dont les conclusions s'opposent parfois à celles du premier.

Voilà pourquoi, en fin de compte, « la crise de la pensée économique française » ne se traduit nullement par une raréfaction de l'offre ou de la demande sur le marché de la littérature économique, mais plutôt par une *volonté d'innovation certaine*. Les prototypes qui nous sont offerts choquent les fervents du style classique : « On revient aux temps barbares, au *Tableau Economique* de Quesnay, s'écrient-ils, la théorie elle-même ne respecte plus la règle des trois unités. » Eternel retour de l'histoire... Oui et non. A chaque époque, son style. Malgré ses outrances, j'aime mieux l'église d'Assy qu'une pâle et dérisoire copie, par un architecte moderne, des chefs-d'œuvres romans ou gothiques.

La recherche scientifique et l'agriculture

par **Marcel-V. HOMÈS,**

Professeur à l'Université de Bruxelles

L'agriculture est l'une des plus anciennes activités humaines. Après avoir tiré de la nature les ressources alimentaires ou autres qui pouvaient lui être utiles, l'homme a naturellement été conduit à cultiver celles des plantes naturelles dans lesquelles il avait reconnu les qualités qui l'intéressaient. Ainsi est née, dans les temps les plus reculés, cette technique de la culture qui s'est traduite par des conséquences diverses.

Lorsque, en prenant tout d'abord des graines ou des rejets de souches dans la nature, l'homme en a entrepris lui-même la culture, il a très rapidement modifié ces végétaux. Son action s'est traduite par l'apparition de caractères nouveaux dont les uns augmentaient la valeur de la plante ainsi choisie et dont les autres au contraire risquaient de la diminuer. En effet, le premier aspect de la technique culturale consiste à favoriser autant que possible la plante choisie, au détriment de celles qui auraient pu, sans l'intervention de l'homme, pousser spontanément au même endroit. Cela implique que les végétaux spontanés auraient trouvé là les conditions qui leur conviennent. En d'autres termes, ils étaient dès l'abord adaptés aux conditions de ce champ et, si l'on n'était pas intervenu, ils se seraient multipliés.

L'homme est donc contraint de trouver des méthodes qui rendent moins probable le développement de ces plantes spontanées, ou mauvaises herbes, et de favoriser par le même fait la culture qu'il a délibérément choisie. Mais, ce faisant, il modifie les conditions dans lesquelles la plante choisie aurait

naturellement poussé, il supprime ce qu'on appelle couramment la concurrence des espèces entre elles. Il supprime une quantité d'influences que la science actuelle est, dans certains cas, parvenue à ramener à des phénomènes relativement simples, d'ordre ou physique ou chimique, dont l'interaction générale produit l'équilibre qui règne dans la nature et détermine notamment la forme, l'aspect et le développement de chacune des espèces végétales naturelles.

En supprimant ces interactions par l'élimination des plantes qu'il ne désire pas cultiver, l'homme agit sur les possibilités que présentait l'espèce et celle-ci va dorénavant évoluer dans un sens nouveau. Progressivement, ses descendants présenteront un aspect, une forme, en un mot des caractères particuliers. C'est pourquoi, les plantes cultivées sont en quelque sorte des plantes artificielles si l'on entend par ce dernier terme que l'action de l'homme est pour quelque chose dans l'aspect qu'elles présentent. L'action que nous venons d'esquisser est une action inconsciente. La lenteur avec laquelle ses effets se manifestent fait que l'homme pouvait l'ignorer tout en en bénéficiant.

En procédant ainsi, au cours du temps, l'homme est arrivé à posséder finalement une importante somme de connaissances empiriques susceptibles de le guider dans la pratique de la culture. L'agriculture ne diffère d'ailleurs pas en cela des autres sciences appliquées dont l'origine est toujours empirique, la plupart du temps trophique et en tout cas utilitaire.

Ce n'est qu'avec le développement de la civilisation que les hommes se sont penchés sur les phénomènes de la nature avec un intérêt d'un tout autre ordre, le désir de les comprendre et de les interpréter. Si nous remontons aux plus lointaines sources, écrites ou figurées, des connaissances humaines, nous trouvons la preuve de la curiosité qui a retenu l'attention des philosophes. Ceux-ci ne dédaignaient pas de porter leurs réflexions ou leur pouvoir d'observation sur les phénomènes de la nature et ils agissaient parfois en véritables biologistes. Il est d'ailleurs remarquable que, à cette même époque, les esprits les plus élevés et les plus curieux aient examiné avec un intérêt égal les phénomènes naturels et les pratiques des agriculteurs.

Lorsque dans l'esprit humain est apparu le souci de comprendre réellement le mécanisme de certains phénomènes de la vie, il est naturel que la chose n'ait été possible que dans la mesure des progrès des autres sciences.

Aussi les connaissances d'ordre purement scientifique sur la vie des plantes sont-elles de loin postérieures aux connaissances empiriques réunies par les praticiens au cours des siècles. Alors que d'autres sciences appliquées apparaissent plutôt comme des conséquences des découvertes théoriques, l'agriculture scientifique s'est trouvée très en retard sur la pratique.

Les connaissances théoriques relativement récentes et le passage de ces connaissances à l'application se sont heurtés, dans la pratique agricole, à certains obstacles nés de la tradition, obstacles qui ne se sont peut-être pas présentés avec la même force dans d'autres domaines.

Tantôt, les connaissances nées de la pratique l'emportent sur les autres parce que les conséquences tirées de la théorie le sont trop hâtivement, tantôt au contraire, les connaissances théoriques pourraient guider utilement la pratique et l'opposition qu'elles rencontrent dans l'application n'est pas justifiée.

Nous passerons rapidement en revue les aspects des problèmes agricoles où la recherche scientifique a pu vraiment apporter une aide aux praticiens, principalement au cours de ce dernier siècle.

LA SÉLECTION

Après avoir fait choix des espèces utiles dont il souhaitait entreprendre la culture, l'homme n'a pas tardé à observer les modifications spontanées auxquelles nous avons fait allusion au début de cette note. Guidé par les observations les plus simples et par les considérations utilitaires, il a délibérément choisi pour les cultures suivantes *les semences* des plantes présentant les caractères les plus utiles. Ce faisant, il impliquait inconsciemment le principe essentiel de l'hérédité, à savoir que les caractères des parents se retrouvent chez leurs descendants. On sait que le problème n'est pas aussi simple que cela et le siècle dernier, tout particulièrement, a vu fleurir les différentes théories de l'évolution. Celles-ci ne sont

rien d'autre que les tentatives de concilier la rigidité du principe essentiel d'hérédité avec les modifications apparaissant au cours des temps et qui, en apparence, le contredisent. C'est ainsi qu'est née la science de l'hérédité ou génétique, qui devait elle-même conduire à d'importantes conséquences d'ordre pratique.

On connaît les deux tendances de la génétique : celle qui accorde la primauté à l'hérédité nucléaire et celle qui reconnaît une part importante à l'hérédité cytoplasmique. Quelle que soit la part que l'avenir attribuera définitivement à chacune d'elles, elles ont toutes deux donné naissance à des techniques qui favorisent l'apparition de nouvelles lignées parmi lesquelles le praticien opérera son choix. Le problème pratique consiste à rechercher si l'on peut délibérément *orienter* l'apparition de types vers ceux qui présenteront des caractères favorables ou si l'on doit se borner aux techniques de sélection, qui accumulent dans un descendant les caractères utiles apparus au hasard chez les géniteurs. Rappelons que des actions brutales, comme celles des rayons X ou d'autres rayonnements, l'action de températures rigoureuses ou de certains agents chimiques peuvent être à l'origine de l'apparition de caractères nouveaux que l'homme ne peut pas encore diriger mais qui augmentent dans la suite ses possibilités de choix. Dans la pratique des opérations qui permettent aux agriculteurs d'obtenir les lignées intéressantes, interviennent enfin des procédés qui sont le résultat direct de l'étude biologique proprement dite : la fécondation artificielle et les différents procédés de castration physiologique en sont d'excellents exemples.

Les anciens en connaissaient quelques cas : pollination du dattier, fécondation des figues. L'étude des sciences naturelles a, depuis lors, résolu une quantité de cas intéressants du point de vue théorique. Il en est d'autres où la biologie a été sollicitée par l'agronomie : la fécondation artificielle du quinquina en est un exemple : en effet, c'est la nécessité pratique de la sélection qui a conduit à l'étude de la biologie florale de cette espèce.

Il importe encore de connaître la façon dont les caractères utiles sont fixés plus ou moins définitivement dans la descendance. Un grand nombre de tests sont nécessaires à

l'obtention de ces lignées fixées. Dans certains cas, il faut reproduire chaque année les graines sélectionnées à partir de plantes soigneusement conservées car, par la fécondation naturelle, les caractères utiles disparaissent rapidement. Tout cela constitue le problème de la sélection où nous voyons donc se marier les pratiques empiriques et les données de la science.

LES TECHNIQUES CULTURALES

La pratique de la culture des végétaux utiles s'inspire tout naturellement à l'origine de l'observation de la nature. Elle comporte essentiellement la multiplication et l'entretien de la plante jusqu'à la récolte. En ce qui concerne la multiplication, la pratique de la culture a rapidement fait apparaître des moyens par lesquels l'homme pouvait compléter les procédés naturels. L'exemple principal en est donné par la pratique du bouturage, inspirée de quelques cas naturels où l'on voit des tiges s'enraciner au contact du sol. On sait qu'à l'heure actuelle, cette pratique présente diverses modalités : la principale consiste à mettre en terre des fragments de tiges comportant ou non le sommet végétatif, mais on pratique également le bouturage à partir de feuilles. L'ensemble de ces procédés constitue la multiplication végétative et se rattache étroitement au problème de la sélection car il constitue un moyen de maintenir les caractères utiles en évitant le risque de l'hybridation. Lorsque les hommes de science se sont penchés sur ce problème pour en étudier le mécanisme, ils sont notamment arrivés à la conclusion que les proliférations cellulaires qui sont à l'origine des nouveaux enracinements sont sous la dépendance d'hormones. Pendant qu'ils étudiaient l'aspect théorique de ces actions hormonales, les praticiens tentaient de favoriser l'enracinement par l'application des hormones successivement découvertes. Cet aspect de l'application pratique des résultats de la recherche scientifique devait prendre son plein essor lorsque furent connues un grand nombre de substances synthétiques agissant comme les hormones bien que n'existant pas dans les plantes elles-mêmes. Il est actuellement de pratique courante, d'appliquer à cette fin l'acide indol-acétique, l'acide indol-butyrique, l'acide naph-

tyl-acétique et d'autres substances. Cette application a tout d'abord été limitée à quelques cas intéressant l'horticulture et l'on est ainsi arrivé à faire bouturer des plantes qui, sans cette action, ne forment jamais de racines adventives; c'est le cas de certains conifères. Mais la pratique du bouturage, conditionnée par les hormones synthétiques, est entrée maintenant dans le domaine des grandes cultures industrielles et l'on peut citer l'exemple du cacaoyer, du caféier et de l'hévéa dont des plantations entières s'obtiennent à partir du bouturage de simples entrenœuds prélevés sur quelques plantes mères particulièrement intéressantes.

L'application des hormones s'étend aussi à un autre champ : celui de la greffe qui, dans son principe, se rapproche très fort du bouturage. On comprend que toute la recherche relative aux procédés de multiplication végétative présente donc de grandes opportunités d'application et il est intéressant de constater que c'est à la suite des études théoriques que le procédé a pu être abondamment généralisé.

Les autres techniques culturales visent surtout à entretenir la vie de la plante. Là, l'empirisme a conduit à une connaissance très étendue et les pratiques des agriculteurs sont à ce sujet fructueuses et logiques. On s'en est aperçu lorsque, à une époque récente, on a voulu étudier la mise en valeur des régions intertropicales. On a pu se rendre compte qu'il y avait beaucoup à apprendre dans les techniques simples pratiquées par les cultivateurs indigènes. On peut dire que, dans ce domaine, les problèmes scientifiques ont été posés bien souvent à l'occasion de l'observation de ces pratiques. Le processus est donc le suivant : l'homme de science cherche à comprendre le pourquoi d'une pratique déjà introduite. Lorsqu'il y arrive, il est en mesure de tirer des conclusions qui permettent d'améliorer ces pratiques ou parfois d'en concevoir de nouvelles.

Citons tous les aspects de la technique culturale qui visent à la préparation ou à l'entretien du sol : labour, hersage, drainage, etc. Les pratiques courantes en montrent l'importance et font voir qu'elles doivent être appliquées différemment suivant la nature du sol, le climat ou l'espèce cultivée. Lorsqu'on cherche à en comprendre la signification, on voit qu'elles conduisent à réaliser des conditions favorables à deux

aspects de la vie : les exigences en oxygène des racines et leurs exigences en eau. De là sont nées, d'une part, l'étude systématique des rapports entre le métabolisme respiratoire et la croissance et, d'autre part, celle qui porte sur le bilan d'eau d'un végétal et son influence sur le développement.

Il a notamment été montré que l'accumulation des substances alimentaires est liée à l'activité respiratoire et, en outre, qu'il se passe dans le sol diverses actions microbiennes exigeant impérieusement la présence d'oxygène se traduisant finalement par l'apparition de substances utiles aux plantes, par exemple les nitrates. Deux ordres de recherche différents ont ainsi vu le jour à la suite des pratiques empiriques : les recherches physiologiques sur les exigences de la plante cultivée et tout le domaine de la microbiologie du sol. L'un et l'autre devaient conduire à d'importantes découvertes qui ont, dans la suite, guidé l'agriculture. Citons les exigences alimentaires des végétaux dont nous aurons à reparler plus loin, la formation de nœuds, le sort de l'azote dans le sol, sa fixation à partir de l'atmosphère, la nitrification, etc. Ces recherches devaient notamment conduire à mettre en évidence les rapports étroits qui existent entre certaines plantes supérieures (les légumineuses) et certains microbes, rapports constituant l'une de ces symbioses si intéressantes du point de vue théorique et qui devaient mener à l'explication de l'emploi des engrais verts, ou à montrer les moyens de cultiver certaines plantes exotiques (le soya par exemple).

Nous avons d'autre part déjà cité le problème de l'établissement du bilan d'eau d'un végétal et, par extension, d'une plantation entière. L'étude de ce bilan permet de déterminer si la vie d'une plante est possible dans des conditions climatiques définies et de choisir par conséquent les sites où la plantation peut être introduite. Notons que cette étude repose sur celle de phénomènes théoriques tels que la transpiration des végétaux et qu'elle s'est faite avec la collaboration des physiciens et des climatologistes. Signalons, par exemple, le procédé moderne de la détermination de l'évaporation globale d'une plantation ou d'une végétation naturelle par l'étude de la radiation incidente et de la radiation réfléchie. On a constaté que, dans les limites de variation que tolère une plante dans son bilan d'eau, elle présente en même

temps des exigences variables dans son alimentation minérale. Il est donc possible de compenser, dans une certaine mesure, un bilan d'eau défavorable par l'ajustement du régime alimentaire de la plante.

Nous sommes ainsi conduits à envisager le régime alimentaire. La pratique des engrais chimiques est aujourd'hui chose tellement courante et tellement admise qu'on ne songe plus souvent à en rechercher l'origine. On sait depuis longtemps que la plante tire certaines substances du sol, mais le caractère complexe de ce milieu a rendu difficile la mise en évidence du fait que ces substances sont toutes de nature minérale. Une pratique empirique très généralisée paraissait en effet en contradiction avec cette idée : c'est celle de la fumure organique et en particulier de l'application du fumier de ferme ou des détritits d'origine animale d'une façon générale. Les études scientifiques ont décomposé l'action certainement utile de ces applications en deux phénomènes bien différents, celui par lequel s'améliorent les qualités physiques du sol et celui qui en augmente la valeur alimentaire. Ce dernier est dû à l'apparition de substances minérales à la suite de la décomposition microbienne de la matière organique. On voit ainsi que l'aliment des végétaux supérieurs est minéral et l'on peut donc songer à fournir directement aux plantes les aliments sous cette forme c'est-à-dire, sous forme d'engrais chimiques. Cette donnée, qui tire essentiellement son origine des laboratoires, venait confirmer et expliquer une constatation empirique peut-être insuffisamment appréciée, à savoir l'effet utile des cendres sur la végétation (application de cendres de bois, ou même incinération sur place de la végétation préexistante : feu de brousse, etc.).

Signalons encore un aspect du progrès de l'agriculture en relation avec la recherche : c'est celui de la mécanisation appliquée à la culture ou à la technologie des produits agricoles. Ces progrès étant dus davantage à ceux de la technique et de la mécanique qu'à ceux de la biologie proprement dite nous n'y insistons pas davantage ici.

LA LUTTE CONTRE LES ENNEMIS DES PLANTES

Ainsi que nous le disions au début de cette note, un des premiers aspects de la culture opposée à la végétation natu-

relle réside dans l'élimination des plantes concurrentes. Cette élimination, dont l'aspect plus familier constitue la lutte contre les mauvaises herbes, mais qui peut en certaines régions être bien plus complexe, repose tout d'abord sur l'extirpation des plantes indésirables. A ce procédé élémentaire, et qui exige seulement l'attention et le travail de l'homme, viennent s'ajouter les effets indirects d'autres pratiques culturales. Par exemple, en réalisant dans le sol les conditions d'aération, d'humidité et d'alimentation les plus favorables à l'espèce cultivée, on modifie automatiquement le milieu naturel dans un sens qui le rend moins favorable à certaines espèces spontanées. Mais il n'en est pas toujours de même et l'accumulation d'une bonne aération, d'un bon bilan d'eau et d'un bon régime alimentaire peut parfois favoriser aussi le développement d'autres plantes. Ce sont les véritables mauvaises herbes contre lesquelles il n'existait, récemment encore, que le remède de l'extirpation manuelle. Actuellement, tout un nouveau champ d'application est ouvert par certaines études scientifiques, celui de la lutte chimique contre les mauvaises herbes. On connaît depuis assez longtemps certains herbicides chimiques, mais ils sont généralement aussi actifs sur les plantes utiles que sur les autres. Aussi ne les emploie-t-on normalement que pour détruire toute la végétation dans les endroits où l'on désire maintenir le sol nu : chemins de terre, courts de tennis, etc. Ces applications ne sont pas très étendues et cela est donc dû au manque de spécificité des herbicides. Mais une conséquence inattendue devait apparaître de l'étude des hormones de bouturage. En effet, à côté de leur rôle utile dont il a été question plus haut, elles exercent à une concentration suffisante, une action inhibitrice sur le développement des végétaux. Or, ainsi que nous l'avons déjà dit, les recherches sur les hormones ont conduit à créer toute une catégorie de substances organiques synthétiques dont l'action est voisine de celles des hormones. Or ces substances organiques ont, tant dans leur effet toxique que dans leur effet utile, une bien plus grande spécificité que les premiers herbicides chimiques.

On a ainsi découvert certaines substances dont l'application sur le sol, à une dose adéquate, ne gêne en rien le développement des céréales mais arrête la germination de certaines

mauvaises herbes importantes comme le séné. Inversement, d'autres substances permettent la germination et le développement de dicotylédones en inhibant la croissance des graminées qui sont, dans ce cas, les plantes indésirables. Ce domaine de l'agriculture est tout nouvellement ouvert et on peut y attendre d'importants progrès.

A côté de ces ennemis qui nuisent aux cultures par la concurrence qu'ils exercent, il en est une autre catégorie bien plus importante, celle des agents pathogènes. Les plantes naturelles présentent des quantités de signes pathologiques, de véritables maladies pouvant entraîner la mort et qui sont produites par des champignons parasites, par des insectes et parfois par des bactéries. Dans la nature, les dégâts qui en résultent sont peu visibles en raison de la diversité des espèces naturelles et de la substitution rapide d'une plante à l'autre lorsque la première vient à mourir. La pratique agricole conduit nécessairement à l'intensification considérable des maladies des plantes, car elle introduit le caractère épidémique de certaines maladies. En effet, dans une monoculture, l'apparition d'une maladie parasitaire est bien souvent suivie de la pullulation de l'agent causal qui trouve en un même endroit une quantité énorme de la plante dont il se nourrit ou qu'il recherche pour d'autres fins (le dépôt des œufs, pour certains insectes, par exemple). La pullulation des germes se répercute sur l'extension des dégâts et, l'un des phénomènes aidant l'autre, les maladies des plantes cultivées prennent donc une extension considérable. En raison des conséquences économiques très grandes de ces maladies, la recherche des moyens de lutte s'impose évidemment mais celle-ci doit être nécessairement précédée de la connaissance complète de la biologie du parasite et de son hôte. On voit ainsi l'importance de l'étude scientifique des champignons et des insectes et l'on ne saurait trop insister sur l'intérêt qu'il y a à développer ces études théoriques si l'on veut lutter efficacement contre les maladies des plantes (et contre celles des animaux et de l'homme également). La lutte contre ces maladies fait appel à des traitements chimiques curatifs ou préventifs, à l'emploi des épiparasites ainsi qu'à l'étude de l'amélioration de la résistance naturelle aux agents pathogènes. Ceci nous ramène d'ailleurs à l'étude du régime alimentaire qui détermine l'état

de santé optimum, ainsi qu'à la sélection des lignées les plus résistantes aux maladies. Pour en rester aux traitements chimiques, rappelons le cas bien connu à l'heure actuelle, du DDT. C'est loin d'être le seul traitement chimique important mais il est peut-être plus connu par le caractère spectaculaire de son application et de ses conséquences. Peut-être l'est-il moins pour certains dangers qu'il présente et qu'il n'est pas sans intérêt de souligner : la rupture de l'équilibre biologique qui peut résulter de la destruction généralisée de certains insectes. Le produit n'est en effet pas sélectif et s'il détruit les insectes nuisibles il en tue d'autres également ce qui peut se traduire par la suppression d'insectes nécessaires à la pollination et, en fin de compte, par l'arrêt du développement de la plante cultivée dans une mesure plus grande que celle qui résulte de l'action même des parasites. On se trouve là devant l'un des cas où l'homme joue avec des forces qu'il ne maîtrise pas toujours suffisamment et où son action parfois inconsidérée fait penser à celle de l'apprenti sorcier.

Si l'on pense aux dégâts provoqués par les champignons ou les insectes sur les plantes cultivées, on ne se représente pas toujours l'importance que représente leur action sur les produits emmagasinés. La seule lutte, convenablement conduite, contre les charançons épargnerait à l'humanité une masse considérable de matière alimentaire qui se perd actuellement de par le monde.

Nous avons, dans les pages qui précèdent, esquissé très sommairement les rapports qui existent entre la recherche scientifique dans le domaine biologique et la conduite de l'agriculture. Nous ne pouvons songer à entrer dans plus de détails, bien qu'il puisse être intéressant d'indiquer par quels moyens et avec quelles collaborations ces recherches scientifiques se conduisent. A l'heure actuelle, l'expérimentation en biologie ne se conçoit pas sans l'utilisation de moyens techniques considérables, sans l'application et, partant, sans la connaissance des données de la physique et de la chimie. Même l'instrument mathématique est devenu pour le biologiste une nécessité primordiale. On voit par là que les études de biologie pure sont parmi celles qui exigent la synthèse

des données les plus diverses et cela en constitue l'intérêt et l'attrait.

Il n'est pas sans intérêt de souligner jusqu'à quel point, dans le domaine biologique, la recherche scientifique proprement dite et l'amélioration d'une application, l'agriculture, sont étroitement liées. Si nous avons pu montrer que, de diverses façons, l'agriculture bénéficie des résultats de la recherche, nous aurions fort mal exprimé notre pensée si nous n'avions pas fait apparaître en même temps combien la recherche scientifique trouve de suggestions et de stimulants dans le contact avec la pratique. Il est un des laboratoires de l'Université où cette conséquence apparaît clairement et où l'on ne saurait donc méconnaître l'intérêt qui existe pour le théoricien à se pencher sur les problèmes agricoles. C'est le Service de physiologie végétale à l'Institut botanique Léo Errera. Là se poursuivent des recherches sur l'alimentation minérale des plantes. Nous ne pouvons songer à donner ici un résumé, qui sortirait d'ailleurs du cadre de cette note, mais nous ne voudrions pas passer sous silence le fait que, si des conceptions de caractère théorique ont pu y être élaborées dans le domaine de l'alimentation des plantes, c'est bien grâce au fait que ce laboratoire étudie à une échelle pratique certains de ces problèmes et qu'il est d'ailleurs en rapport direct avec l'important institut de recherche agronomique que constitue l'I. N. E. A. C. Ce caractère de contact entre la théorie et la pratique y apparaît par l'intervention de l'I. R. S. I. A. dans la conduite de ces expériences, intervention qui a permis de créer en annexe à l'Institut Botanique un centre d'études qui dispose d'installations qui font honneur à notre Université.

C'est aussi en reconnaissance de l'intérêt que présentent les contacts entre la recherche agronomique et les travaux qui se poursuivent dans les instituts botaniques que certains professeurs ont estimé utile d'instaurer à l'Université l'enseignement correspondant à la candidature du grade d'ingénieur agronome. S'il n'entre pas dans l'intention de l'Université d'organiser un institut agronomique complet qui ne semble pas se justifier, l'instauration de cette candidature permettra d'établir le contact entre les futurs ingénieurs agronomes et les laboratoires de la Faculté des Sciences. Elle permettra aussi de donner une plus grande uniformité à la formation

de base ainsi que de susciter des vocations plus précises chez ceux qui paraissent plus doués pour l'un ou l'autre aspect de la recherche scientifique. Nous voyons dans cette orientation, qui se concrétisera peut-être un jour par le développement, sinon de l'enseignement, au moins des recherches agronomiques à l'Université, la confirmation éclatante et l'expression la plus sûre des liens qui existent entre la recherche scientifique et l'agriculture.

L'aquiculture

par Jacques-R. ANSIAUX

Chargé de cours à l'Institut Agronomique
de l'Etat à Gembloux,

Chef de travaux à l'Université Libre de Bruxelles

Affirmer que, depuis leur apparition sur notre planète, la grande majorité des plantes supérieures sont tributaires de la terre et ne peuvent guère vivre autrement, me paraît une position qui ne soulève que peu d'objections. Et cependant des éléments qui constituent le sol, une infime portion seulement est nécessaire à la croissance des végétaux. Ni l'aluminium, ni la silice combinés dans les alumino-silicates qui prédominent dans la phase solide du sol, ni les matières organiques dispersées dans ses horizons supérieurs ne sont indispensables à la vie végétale. De l'eau, quelques sels minéraux — en général, peu abondants dans les sols naturels — un support ou une base d'ancrage, voilà tout ce dont la plante est redevable à la terre.

Cette conception n'est pas tellement ancienne; elle n'apparaît clairement que vers le milieu du siècle dernier; encore aujourd'hui, elle semble ignorée de beaucoup. Peut-être son apparence paradoxale rebute-t-elle l'esprit? Le public « accepte » sans doute plus facilement les théories modernes de la physique nucléaire — qui le dépassent et restent pour lui une pure abstraction — qu'il n'admet l'idée que la terre, cette terre qu'il foule tous les jours, ne « sert à rien ». Cela heurte en lui un finalisme latent.

Aussi n'a-t-il pas suffi d'établir clairement qu'il ne faut à la plante — outre l'air et la lumière — que de l'eau et des sels minéraux, pour que, tirant les conclusions ultimes de ces connaissances, on se mette à cultiver des plantes sans terre,

c'est-à-dire à pratiquer l'aquiculture ⁽¹⁾. Car l'aquiculture désigne les divers procédés par lesquels, artificiellement, on offre à la plante l'eau, les éléments chimiques et le support qui lui sont indispensables.

Méthode de recherche, confinée à l'origine dans les laboratoires, elle en sort, voici vingt-cinq ans environ, pour faire son entrée dans la pratique culturale. L'idée d'appliquer à des fins commerciales la culture sur solution nutritive semble avoir germé simultanément dans l'esprit de plusieurs chercheurs américains et c'est probablement à W. F. Gericke, H. M. Biekart, C. H. Connors, ou à Robert Withrow que nous sommes redevables des premières réalisations pratiques d'aquiculture.

Que cette idée n'ait pas pris corps plus tôt peut étonner. Mais depuis Julius von Sachs qui le premier (il l'affirme hautement lui-même!) réussit des cultures « de la graine à la graine », nombre de perfectionnements techniques sont intervenus donnant la possibilité de cultiver avec succès et sans difficultés majeures, des plantes en grand nombre, au lieu des quelques individus isolés qui faisaient l'orgueil — très légitime d'ailleurs — des pionniers. La végétation luxuriante obtenue en aquiculture vers 1925 était certainement plus propice à suggérer la transposition industrielle du procédé que les dispositifs délicats et les précautions minutieuses des premières tentatives.

Plusieurs procédés sont aujourd'hui appliqués dans la pratique ⁽²⁾, mais ils se ramènent tous au même principe : fournir à la plante de l'eau, des sels minéraux en solution, un support et l'oxygène indispensable à la respiration des racines. Rien d'autre, en somme, que ce que la plante trouve, mais parfois difficilement, dans le sol. Où est la nouveauté? Où est l'avantage sur les procédés traditionnels de culture? Surtout, affranchir l'homme des sujétions inhérentes à la terre. Et tout d'abord, permettre la culture là où le sol arable

(1) Aquiculture et non aquaculture, comme le voudraient certains, par analogie avec « le mot « Aquifère », correctement formé sur le modèle des composés latins *aquifuga*, *aquigenus*, *aquilegus* (*aqua*-devenant *aqui*- en composition d'après une loi phonétique) » (Albert DAUZAT, *La défense de la langue française*, Le Monde, Paris, 1952).

(2) Cf. HOMÈS et ANSIAUX, *L'Aquiculture*, Ministère des Colonies; Direction de l'Agriculture et de l'Élevage, 116 pages, Bruxelles, 1949.

fait défaut : les réalisations spectaculaires de l'armée américaine dans certaines îles volcaniques du Pacifique, celles des Anglais dans les stations de la R. A. F. sur les bords du golfe Persique, en vue d'alimenter les troupes en légumes frais, constituent une démonstration éclatante. Ce sont là situations exceptionnelles, dira-t-on, et chez nous les bonnes terres ne manquent pas ! Valable en général, cette objection ne l'est plus cependant, lorsqu'il s'agit de la culture sous verre, type de spéculation dont on connaît le développement dans notre pays. En effet, en serre, le sol, même excellent à l'origine, « s'abîme » à la longue, s'infecte, provoquant ainsi une diminution des rendements au point que la désinfection ou même le remplacement, avec les frais énormes que ces opérations entraînent, finissent par s'imposer. Voilà donc un cas typique d'application de l'aquiculture.

Si cette technique permet de pallier le manque de sol de bonne qualité, elle présente cependant aussi de sérieux avantages par comparaison avec les meilleures terres : celles-ci ne constituent pas, quoi qu'on en puisse penser, le milieu idéal pour le développement des cultures. Asiles de multiples et dangereux parasites : champignons, bactéries et insectes nuisibles, voilà autant d'ennemis sournois et tenaces contre lesquels l'horticulteur doit lutter sans cesse s'il veut en préserver ses récoltes. Voilà autant de frais, aussi, qui viennent grever son prix de revient.

La haute productivité des terres horticolas n'est pas naturelle, il faut l'entretenir, la restaurer par l'incorporation d'engrais chimiques et, en plus, de fumures apportant de la matière organique — cette matière organique dont la plante n'a nul besoin direct — indispensable au maintien de la *structure* du sol. Structure qui est le résultat, aussi, des façons culturales : labour, hersage, etc. En outre, dans la terre, les plantes cultivées ne sont pas seules à profiter de la fertilité : les espèces adventices, les « mauvaises herbes », leur font une concurrence qui serait désastreuse si l'homme n'intervenait pas à temps.

Tout cela se traduit finalement par des dépenses sérieuses de main-d'œuvre. L'aquiculture ne connaît pas ces difficultés : pas de parasites dans les solutions de cultures purement minérales ; pas de risques de voir la « structure » des substrats de

culture (sable grossier ou gravier) se dégrader; pas de façon culturale; pas de plantes adventices, les graines de celles-ci ne trouvant pas sur les substrats de culture secs en surface, un milieu propice pour germer.

Avantage plus grand encore, la succession d'espèces différentes sur une même parcelle, la *rotation* des cultures, obligatoire en terre, ne l'est pas en aquiculture : elle laisse l'homme maître de choisir la plante la plus avantageuse à cultiver suivant les circonstances du moment.

Avec cela, en général, une production à la surface accrue, souvent dans une proportion importante, grâce notamment à une densité plus grande de plantation et aussi grâce au fait que la composition minérale du milieu nutritif, qui est un des facteurs essentiels du rendement, peut être facilement ajustée, tant qualitativement que quantitativement, de façon à obtenir le maximum de croissance.

Voilà brièvement résumés les principaux avantages de l'aquiculture et qui militent en faveur de l'adoption de cette technique nouvelle.

Et cependant, en Belgique, ses applications sont quasi inexistantes, et si un certain nombre d'horticulteurs a visité les serres de démonstration et connaît les travaux du Centre d'études et de recherches sur l'aquiculture (*), rares sont ceux qui à notre connaissance, ont jugé opportun d'essayer par eux-mêmes la culture sur solution nutritive.

Est-ce à dire qu'il n'y a pas de *cas d'application* dans notre pays? Certainement pas. Les spéculations horticoles sous verre, répétons-le, y sont très étendues. Cultures de légumes : tomates, choux-fleurs, épinards, salades, etc.; cultures pour la fleur à couper : arums, roses, œillets, etc.; cultures de fruits : fraisiers et surtout la vigne, qui constituent autant de cas où l'adoption de l'aquiculture semble pouvoir se justifier. La culture de la vigne, spéculation typique de la région de Hoeylaert, avec ses quelque 32.000 serres, représente une production de l'ordre de 300 millions de francs par an; c'est

(*) Le Centre d'études et de recherches sur l'aquiculture (C. E. R. A.) fonctionne sous l'égide de l'Institut pour l'encouragement de la recherche scientifique dans l'industrie et l'agriculture (I. R. S. I. A.). Il est dirigé par M. le professeur Marcel-V. Homès. Les travaux de recherche se poursuivent dans les installations du Laboratoire de physiologie végétale de l'Université de Bruxelles.

un cas où l'aquiculture pourrait rendre de très grands services : en effet, la vigne occupe le terrain pendant de longues années et ses racines prennent un développement énorme. On se rend compte de la difficulté qu'il y a d'offrir à l'ensemble de l'appareil racinaire actif les engrais chimiques nécessaires à la croissance de la plante. En outre, dans beaucoup de situations, la dégradation du sol est quasi certaine au bout de quelques années. L'aquiculture résout ces problèmes. Les essais réalisés, à une échelle encore modeste à vrai dire, au Centre d'études et de recherches sur l'aquiculture, ont néanmoins donné jusqu'à présent des résultats tellement encourageants que de nouvelles perspectives semblent devoir s'offrir à la viticulture belge, si elle adopte cette nouvelle technique.

Un autre cas particulier pour lequel la culture sur solution nutritive pourrait rendre de grands services, est celui de l'azalée, spécialité belge par excellence. Cette plante est vendue en pot. Les Etats-Unis qui constituaient un excellent débouché ont établi une barrière phytosanitaire imposant aux importateurs l'obligation de désinfecter le système racinaire et le terreau y adhérent. Cette opération est extrêmement délicate et coûteuse; elle a réduit nos exportations d'azalées dans une très importante mesure.

Des plantes cultivées sur substrat minéralisé présenteront toutes les garanties voulues au point de vue sanitaire (4); elles peuvent ensuite être éventuellement repiquées en terre pour la vente au détail.

Les cas d'application ne manquent donc pas chez nous; s'il n'y a guère de réalisations pratiques, il faut en chercher la cause ailleurs.

On entend parfois demander si les légumes et les fruits produits en aquiculture sont aussi savoureux, aussi nourrissants, aussi sains, que ceux qu'on obtient en terre. Questions qui rappellent l'époque où l'on commençait à appliquer des engrais chimiques en agriculture et auxquelles on peut, sans hésiter, répondre par l'affirmative. On peut ajouter, qu'en aquiculture les risques de contamination provenant de l'arrosage des plantes avec du purin (salade, notamment) ont dis-

(4) Les résultats des premiers essais tentés dans ce sens ont été présentés aux dernières Florales gantoises par le professeur CORTVRIENDT, directeur de la Station d'horticulture de l'Etat à Gand.

paru. En outre, la possibilité existe, dans une certaine mesure, « d'orienter » la composition minérale de la plante, des légumes foliacés par exemple, vers une plus grande richesse en tel ou tel élément chimique et nous pensons particulièrement à la chaux, souvent déficiente dans l'alimentation humaine.

La question de la rentabilité est certainement un des points de vue qui méritent une attention toute particulière et qui suscitent le plus de doutes dans l'esprit des praticiens. Il est certain que les frais d'installation sont plus élevés que pour une culture ordinaire sous verre. Mais l'aquiculture réalise une économie sensible de main-d'œuvre, permet une production accrue à la surface et réunit encore d'autres avantages qui dans les cas favorables doivent compenser — et au-delà — les dépenses supplémentaires. Le Centre d'études et de recherches sur l'aquiculture a tenté d'établir un prix de revient pour la culture de la tomate ⁽⁵⁾, mais faute de documents sérieux, la comparaison avec le coût de production d'une culture analogue en terre, n'a pu être faite. Un prix de revient comparatif ne pourra être réellement calculé que dans une exploitation commerciale tenant une comptabilité sérieuse et après plusieurs années de pratique.

Nous avons cependant toute raison de croire que le procédé, judicieusement appliqué, est rentable et l'exemple des nombreuses exploitations horticoles qui ont adopté l'aquiculture, en Amérique, en Angleterre et, plus près de nous, de quelques entreprises françaises, doit donner confiance à nos praticiens.

La nouveauté même du procédé cause peut-être encore plus d'appréhension aux horticulteurs que l'incertitude de la rentabilité. Traditionnel par essence, le monde agricole en général se méfie des nouveautés; il ne s'y rallie que lentement et pour le convaincre, il lui faut souvent l'exemple de l'un des siens qui innove — et réussisse.

La visite des installations d'aquiculture de l'Université laisse en général les praticiens étonnés et vaguement admiratifs, mais pas convaincus que ce soit là une technique à leur

(5) Cf. M. HOMÈS et J.-R. ANSIAUX, *L'aquiculture, technique de production commerciale* (Comptes rendus de l'I. R. S. I. A., Travaux du C. E. R. A., n° 3, 7-60, juin 1950).

portée : les mélanges nutritifs à préparer, l'acidité des solutions à contrôler leur paraissent — alors qu'il n'en est rien — des opérations qui dépassent leurs capacités professionnelles. Les difficultés inhérentes aux manipulations propres à l'aquiculture sont plus apparentes que réelles; un bref apprentissage technique est sans aucun doute suffisant pour initier tout horticulteur éclairé et le mettre à même d'entreprendre des essais personnels. Mais c'est probablement parmi les jeunes gens fréquentant les écoles d'horticulture que la propagande sous forme d'exposés et de cultures de démonstration atteindrait le plus sûrement son but (*).

Il est incontestable que la pratique de la culture sur solution nutritive requiert une qualification plus complète que les techniques traditionnelles. Loin d'être un handicap, cette exigence doit être plutôt considérée comme un facteur de progrès social au même titre que la mécanisation en grande culture, grâce à quoi l'ouvrier agricole voit sa condition s'élever, son horizon s'élargir.

Avec moins de main-d'œuvre, mais une main-d'œuvre plus qualifiée; moins de gros travaux; avec la possibilité de mécaniser et d'automatiser une partie des opérations d'entretien, avec la facilité de réaliser à chaque instant le milieu nutritif le plus favorable, l'aquiculture offre au praticien une maîtrise accrue sur la croissance — et le rendement — des plantes.

Progrès technique à coup sûr, économique sans doute, sans oublier son incidence sociale, l'aquiculture doit être mise à l'épreuve des conditions de la pratique commerciale. Les cas d'application ne manquent pas en Belgique et indubitablement nombre d'entre eux se montreront favorables.

Ce dernier pas, ce n'est que grâce à l'esprit d'initiative de l'entreprise privée, la force des associations professionnelles, le rayonnement de l'enseignement technique, que l'aquiculture le franchira.

(*) C'est dans cette voie que s'est engagée cette année, sous l'impulsion enthousiaste de son Directeur, M. l'ingénieur Wéry, l'Ecole provinciale d'horticulture du Hainaut à Mariemont.

BIBLIOGRAPHIE

G. CHARLIER et R. MORTIER, *Une suite de l'Encyclopédie. Le Journal Encyclopédique (1756-1793). Notes, Documents et Extraits réunis*, La Renaissance du Livre, Bruxelles.

Quelle jolie et passionnante étude de MM. Charlier et Mortier que celle que publie La Renaissance du Livre! Pierre Rousseau continue pendant cette longue période, parmi d'émouvants avatars, l'œuvre des encyclopédistes.

Il était bon que l'on connût cette histoire et qu'elle fût présentée au public avec le talent et la finesse de M. Charlier.

Mais quel joli travail aussi que celui de la représentation des documents rassemblés par les auteurs, dans lesquels les chercheurs pourront préciser leurs travaux, les curieux se satisfaire et les profanes se distraire.

Voltaire, Rousseau, Diderot, leurs amis et leurs ennemis et toute cette grande époque que la nôtre oublie trop, revivent dans des écrits du temps bien choisis et tout jeunes encore d'ardeur, de science et de passion.

E. JANSON.

ABEL, Armand, *Le Coran*, Collections Lebègue et Nationale, n° 103, 1 vol., 109 pages, Office de publicité, Bruxelles, 1951.

Pour un lecteur occidental la lecture du *Coran* — dans les traductions accessibles — est décevante et fastidieuse. Il s'attend à un exposé systématique de l'organisation juridique et politique de la communauté des croyants; or les sourates se présentent comme une série de versets souvent énigmatiques et sans liens logiques; en outre, il ne peut ressentir le souffle poétique de la Révélation. Nul ouvrage n'a plus besoin d'une introduction.

M. Abel nous apporte une bonne introduction et fournit le cadre qui peut rendre féconde la lecture du Livre. Le lecteur sera informé du milieu où naît la Révélation islamique et de son auteur (ch. I); l'évolution psychologique du Prophète, les faits qui, dans une certaine mesure, l'ont conditionnée, les difficultés de sa mission, ses revers et ses succès sont exposés avec clarté (ch. II et III). Sans dissimuler tout ce que peut contenir de conjectural une telle histoire de la Révélation (p. 65), M. Abel a su en effet dégager des sources traditionnelles parfois suspectes et souvent contradictoires, et des interprétations des orientalistes un exposé lucide et cohérent dont nous retiendrons quel-

ques aspects importants. Ce petit ouvrage contient aussi l'histoire du texte du *Coran* après la mort du Prophète, sa fixation dans une « Vulgate » et sa signification religieuse, sociale, historique (trop rapidement évoquées à notre avis, ch. IV et V).

En un bref raccourci M. Abel nous montre d'abord l'Arabie au temps du Prophète, évoquant le milieu religieux si divers et si vivant qui devait constituer un terrain favorable à la naissance d'une religion nouvelle. Et, si la tradition musulmane s'est plu à opposer la « nouvelle religion » au culte des idoles, il est vraisemblable que les cultes arabes païens n'étaient pas, au temps de Mahomet, sans avoir subi l'influence de la tradition judéo-chrétienne. Témoin ce « hanéfisme » dont la tradition crédite la famille de Mahomet. Il est sûr également (cf. les récits traditionnels et le contenu du *Coran*) que le Prophète a baigné dans un milieu de tradition judéo-chrétienne. M. Abel souligne avec raison le rôle de l'influence chrétienne sur la pensée mohammédienne; et sa longue fréquentation de la littérature polémique où se sont affrontés Islâm et Chrétienté nous garantit la valeur de son point de vue. M. Abel pense que la légende du jeune Mekkois Mahomet instruit par un moine nestorien (1) du nom de Bahra (p. 13) témoigne d'un fait historique. Légende sans doute, car le *Coran* révèle bien des ignorances sur le christianisme : l'Évangile y est pris pour un code (pp. 62 et 86). Mais, comme Tor Andrae l'a souligné (2), alors que « l'esprit et la doctrine du christianisme restent totalement étrangers » aux poètes arabes du temps de Mahomet, qui connaissent cependant les traits extérieurs du culte, « Mahomet au contraire trahit une ignorance étonnante des formes extérieures du culte chrétien...; par contre il a une compréhension... profonde... de l'esprit du christianisme oriental... » Et M. Abel s'attache à confirmer cette impression (p. 83).

Le judaïsme aussi a joué un rôle dans la Révélation coranique, mais plus extérieur et plutôt négatif; la *Thora* est l'une des sources de l'histoire du Prophétisme que Mahomet vient clore (p. 41); mais la religion juive devient aussi, après le conflit qui oppose les musulmans aux juifs de Médine, malgré le caractère vénérable de ses Prophètes, une religion falsifiée qu'il faut combattre (p. 21). C'est ce qui rend si vain l'ouvrage déjà oublié de Charles Cutler Torrey (2) qui prétendait démontrer que le *Coran* venait en droite ligne de l'enseignement reçu par Mahomet d'un rabbin de Babylone, sans aucune influence chrétienne!

C'est dans ce milieu que naît la Révélation dont le *Coran* est la rédaction tardive; et il est à regretter que la chronologie des révélations ne nous ait pas été transmise. Malgré les efforts des commentateurs musulmans et occidentaux, on n'arrive qu'à des indications bien vagues, et il est, à l'heure actuelle, impossible de replacer les versets du *Coran* à leur rang dans la vie du Prophète. M. Abel n'a pas cherché à atteindre plus de précision que les spécialistes qui s'y sont attachés; on lui sait gré de n'avoir point appesanti son ouvrage d'un lourd appareil de justifications. Retrouvant parfois l'ordre adopté par Nöldeke, il n'hésite pas à s'en séparer; il ne s'astreint pas davantage à suivre l'ordre des sourates proposé par M. Blachère (3). Lecteur du *Coran*, libéré de tout

(1) Tor ANDRAE, *Mahomet*, trad. M. Gaudefroy-Demombynes, Paris, 1945, p. 37.

(2) Charles CUTLER TORREY, *The Jewish foundation of Islam*, New-York, 1933.

(3) Régis BLACHÈRE, *Le Coran*, introduction et traduction, Paris, 1947-1951, 3 vol. parus.

principe rigide de stylistique, il se laisse porter par le contenu doctrinal du texte, en référence avec les grands traits, assez bien assurés, de la biographie du Prophète et de l'histoire des Arabes. Et le chapitre III nous restitue une histoire de la Révélation fort plausible.

Un détail cependant : M. Abel admet qu'il y aurait eu à la Mekke, après le pèlerinage de l'Adieu, trois mois avant la mort de Mahomet, quelques révélations : la sourate 110 (p. 22), et « un petit nombre de sourates » (p. 35). La tradition musulmane semble exclure ces dernières sourates mekkoises : le Prophète est mort à Médine, où il serait rentré dès la fin des rites du pèlerinage. La dernière Révélation serait bien datée de la Mekke, mais elle est très courte; ce serait, selon certains, la petite sourate de la Victoire (n° 110), selon d'autres la fin du verset 3 de la sourate de la Table (n° 5); mais la tradition est très partagée; cependant, selon la quasi-unanimité des traditions, aucune autre révélation n'aurait suivi celle qui fut transmise à la fin du pèlerinage de l'Adieu.

Il convient aussi de mettre le lecteur en garde contre l'épithète de « théologien » donnée à Mahomet (p. 34); il est également difficile de voir un exposé de « théologie » musulmane dans la sourate de la Montagne (p. 51). Lapsus à coup sûr, puisque plus loin (p. 75) M. Abel reconnaît que Mahomet n'a pu constituer « un corps de doctrine théologique ». La « théologie » musulmane sera le résultat des efforts tardifs de musulmans (souvent d'origine non arabe) soucieux de défendre leur foi contre les hérésies et les doctrines étrangères.

Le *Coran* tel que nous le lisons aujourd'hui est la rédaction tardive de révélations transmises par voie orale. La tradition musulmane insiste sur le fait que le Prophète était un illettré (*). Mais M. Abel, avec raison semble-t-il, prend parti pour la thèse contraire, fondée sur quelques passages du *Coran* et de la Tradition. Comme l'écrit M. Blachère : « il existe des présomptions que Mahomet ait su lire et écrire » (**); et n'eût-il pas su écrire il paraît qu'il a eu des secrétaires, dont le plus connu est Zaïd ben Thabit; enfin, si le Prophète de l'Islam a mis une sorte de coquetterie, comme on peut le supposer, à ne jamais noter de sa main la Révélation, il est presque certain, comme le pense M. Abel, qu'on eut dès son vivant le souci « de noter le *Coran* et... de rassembler les documents ainsi recueillis » (p. 67). A la mort de Mahomet la diversité des recueils ainsi fortuitement rassemblés, leur incomplétude, à quoi il faut ajouter les insuffisances de l'écriture arabe (sans points diacritiques et sans flexions vocaliques), l'existence enfin de Compagnons du Prophète à la riche mémoire dépositaires de ses dits, créaient une situation d'autant plus délicate qu'elle risquait de mettre en question l'organisation politique de la communauté musulmane. D'où l'idée d'établir une recension « définitive » du *Coran* dont la réalisation s'acheva sous le règne de Uthmân, troisième Calife (644-656). Cependant des divergences de lecture ne cessèrent de diviser les musulmans pendant longtemps, et les Kharijites suspectent toujours l'authenticité de la sourate de Joseph (n° 12).

C'est le texte de cette « Vulgate » qui constitue aujourd'hui le livre de base de millions d'êtres humains, et qu'aucun « humaniste » ne peut ignorer. Livre religieux, le *Coran* soutient une foi vivace, est la base de

(*) La tradition interprète ici un mot dont le sens est fort discuté, le mot *ummi*; ce mot pourrait signifier « ignorant de la révélation judéo-chrétienne ».

(**) *Op. cit.* p. 11.

méditations théologiques qui trouvèrent dans le Proche-Orient et le bassin méditerranéen un terrain favorable et alimentèrent quelques brillants siècles de pensée qu'on osera dire philosophique (je pense non aux « falâsifa », transmetteurs conscients de la pensée grecque, mais aux « théologiens » musulmans, aux auteurs du « kalâm »), il est également la source de vivantes polémiques avec les « gens du Livre ». Le *Coran* contient aussi la Loi d'une communauté humaine : il est source de droit et fondement de toute la jurisprudence; davantage, il légitime l'organisation sociale et le pouvoir politique. Il entre jusque dans le détail des actions quotidiennes, car il implique une éthique (*) et suscite des comportements impérieux (?); n'oublions pas qu'il est appris par cœur dès l'enfance, et que bien des musulmans en « détiennent » le quart! Enfin, par son eschatologie, il alimente, outre une littérature apocalyptique dont certains aspects sont très populaires, toute une vision poétique du monde.

C'est tout cela qu'évoque rapidement le dernier chapitre de l'ouvrage de M. Abel. Il importe de souligner que ce petit livre est écrit sans passion, et avec une sympathie compréhensive qu'il nous plaît de remarquer. L'auteur aborde ainsi la personnalité du Prophète de l'Is-lâm : « Nous poserons par hypothèse qu'il ne fut ni imposteur, ni fourbe. Tout le ton de la mission du Prophète, ses arguments, ses souffrances, témoignent de sa foi profonde et sincère. »

La présentation de ce petit livre est fort soignée. Relevons, sans critique, quelques digraphies de noms propres qui peuvent égarer un lecteur non arabisant : ainsi *Chuaib* et *Chu'ayb* (p. 27); *Ibn Mas'oud* (p. 68) et *Ibn Mas'ûd* (pp. 70-71).

Le sens des versets traduits est bien rendu, et c'est seulement sur des détails qu'on pourrait ne pas être d'accord. Ainsi, p. 56, le sens (évoqué seulement et non pas traduit) du verset 24 de la sourate 2 serait : le feu de l'Enfer est nourri d'hommes et de pierres; on pourrait plus justement comprendre que le feu de l'enfer est nourri d'hommes (pécheurs), et il s'y trouve également des pierres pour lapider les Infidèles (*).

Mais ce sont là des détails. Ajoutons que l'ouvrage comporte, outre une couverture dont le décor rappelle les arabesques, quatre illustrations. Nous avons surtout apprécié la belle planche II (p. 33), représentant la mosquée de la Mekke et la Kaaba : la naïveté, peut-être savante, de cette image (dont le cadre général est identique à celui de la représentation de la mosquée de Médine qui précède) est à rapprocher de la plaque de faïence du Louvre reproduite par M. Gaudefroy-Demombynes en tête de son *Pèlerinage à la Mekke* (1923); regrettons que les couleurs du manuscrit n'aient pu être reproduites.

Les Collections Lebègue et Nationale étendent, avec ce petit ouvrage, l'horizon de l'humanisme. Il est à souhaiter qu'il soit lu et, surtout, qu'il aiguise les curiosités, et suscite des enthousiasmes et des vocations pour les études arabes.

P. THILLET.

(*) Cf. M.-A. DRAZ, *La Morale du Coran*. Paris, P. U. F., 1951.

(?) Cf. J. JOMIER, *La place du Coran dans la vie quotidienne en Egypte*, in *Ibla*, Tunis, n° 58, pp. 131-166.

(*) Cependant ce dernier sens, admis par M. Blachère, soulève la délicate question de la lapidation en Islâm, et c'est ce qui, en un sens, pourrait justifier la traduction de M. Abel.

Anton SCHNACK, *Phantastische Geographie*, Hambourg, Hoffmann und Campe Verlag, 231 pp., 10 ill., DM. 9,80.

Ce titre mystérieux évoque d'autres livres, comme la *Géographie cordiale de l'Europe* de Duhamel et *Die Seele der Geographie* d'Ewald Banse. Il exerce le même attrait sur tous ceux chez qui la géographie éveille d'autres curiosités, d'autres méditations que celles suscitées par les statistiques de production et la plus ou moins grande activité de l'érosion ou de l'alluvionnement.

Et cependant la fantaisie annoncée dans le titre se nourrit à des sources dont une géographie même scientifique ne saurait se passer. Il y est question de météorologie, de géologie, d'histoire de la géographie, et encore de beaucoup d'autres choses. Mais tous ces sujets sont traités dans un sens poétique et, pourrait-on dire, dynamique. Il n'est pas indifférent que plus d'un tiers de ce livre soit consacré aux vents. Une fantaisie légère, ailée et multicolore mêle dans chaque point de vue la nature et l'homme, la légende et la réalité, la vision des yeux et celle de l'imagination.

On retrouve chez Anton Schnack ce don de transposer dans la poésie les objets de la science qui était déjà si sensible chez son frère Friedrich, l'auteur de la *Vie des Papillons*. Les livres de cette inspiration ne sont pas si fréquents : c'est une raison pour en dire tout le bien possible lorsque par bonheur il en paraît un.

Emile JANSSENS.

KÖRNER (Josef), *Bibliographisches Handbuch des deutschen Schrifttums*, 3^e édition entièrement remaniée et fort augmentée, 1 vol., 644 pages. Berne, A. Francke, 1949. Prix broché 56 fr. s., relié 59 fr. s.

Le présent ouvrage a paru déjà en 1921 et en 1928 sous la forme d'appendice bibliographique à l'excellente, mais un peu indigeste histoire de la littérature allemande de Scherer-Walzel. Mais les 171 pages de 1928 sont devenues 546 et forment du fait un livre nouveau, représentant la somme d'un labeur patient et ingrat de plus de trente années de recherches quotidiennes.

Sans vouloir résoudre le problème des périodes de l'histoire littéraire — aussi difficile sur le plan théorique d'ailleurs que sur le plan pratique — l'auteur s'écarte toutefois des divisions adoptées non sans quelque arbitraire par Scherer-Walzel et ne répondant plus à l'état actuel de la question. D'ailleurs il s'agit là d'un problème d'une importance secondaire pour ce genre d'ouvrage.

Il n'en est pas de même du choix de la matière, choix autrement difficile du reste. Il était en effet impossible à l'auteur de tout citer; la sélection a été faite de telle sorte que ce manuel pût servir aussi bien aux profanes qu'aux initiés. Pour l'époque qui va jusqu'à Goethe, Körner ne vise pas à remplacer les ouvrages de base existants (Goedeke, Ehrismann, etc.), mais à en rendre l'usage plus aisé et à les compléter par des publications postérieures; celles-ci donnant en général une bibliographie étendue, l'on peut ainsi de façon indirecte en arriver à une bibliographie complète.

Mais le grand mérite de Körner se manifeste surtout quand il traite de l'époque après Goethe, où les ouvrages de base ne vont guère au-delà de 1880 et de plus ne sont pas satisfaisants. Aussi l'auteur

donne-t-il une plus grande extension à cette partie, où il fait œuvre nouvelle.

Bien entendu il ne mentionne que les études qui ont une réelle importance; là où des thèmes majeurs n'ont rencontré que des commentaires insuffisants, il les cite néanmoins, mais avec une appréciation adéquate. Inversement il signale de même la précellence de tel autre travail et — ceci est un point non moins précieux — il ne néglige pas de relever des lacunes, parfois étonnantes, désignant ainsi au chercheur des domaines à explorer.

Faut-il encore faire remarquer qu'à l'opposé de mainte entreprise similaire, Körner ne puise qu'exceptionnellement de seconde main et qu'il prend en considération non seulement les livres, mais aussi les revues, allemandes et étrangères?

L'histoire littéraire — divisée en trois grands chapitres : avant Goethe, du temps de Goethe, et après lui — est introduite par une partie générale importante, où l'auteur examine son sujet de points de vue fort divers : après une bibliographie de la bibliographie, il envisage l'histoire de la littérature allemande en général, puis par périodes (Moyen Age, Renaissance, etc.), par tranches locales (Suisse, Souabe, etc.); de là il passe aux différents genres poétiques (poésie lyrique, épique, etc.) et aux thèmes traités. Ensuite il s'élève à l'histoire littéraire en général, cite les revues, les collections de textes et relate enfin ce qui a trait à la science littéraire et aux disciplines connexes.

En vue d'une très parcimonieuse économie de l'espace, Körner a réduit les citations à un minimum et a cru devoir aller jusqu'à supprimer le lieu d'édition, exception faite pour les dissertations et les ouvrages étrangers ou en langue étrangère, ce qui laisse souvent le lecteur étranger — son point de vue étant à l'inverse de celui de l'auteur — dans la perplexité.

Ce même souci de gagner de la place nuit également, jusqu'à un certain point, à la clarté de sa présentation; les citations à force d'être abrégées et resserrées rendent la lecture assez ardue; une simple séparation typographique des diverses éditions d'un auteur d'avec les ouvrages critiques sur cet auteur eût obvié à cet inconvénient.

Par ailleurs l'auteur déborde du cadre du « deutsche Schrifttum », lorsqu'à propos de l'époque wilhelminienne par exemple il cite non seulement les ouvrages théoriques étrangers sur le naturalisme, mais aussi les écrivains étrangers eux-mêmes, les éditions françaises de Flaubert, Zola, etc.; ainsi que la documentation parfois purement française les concernant.

Cette réserve faite, le travail minutieux de Körner n'en reste pas moins une mine inépuisable, un guide précieux, pratique et virtuellement complet, d'une utilité qu'on ne saurait surestimer. Un double registre (matières étudiées et auteurs) en facilite grandement l'usage.

J. PEIFFER.

OUVRAGES REÇUS

FRANS VAN KALKEN et Tobie JONCKHEERE, *Marnix de Sainte-Aldegonde, 1540-1598*, Bruxelles, Office de Publicité S. A., 1952, 123 pp., 1 pl. h. t.

Freddy THIRIET, *Histoire de Venise*, Paris, Presses Universitaires de France, 1952 (Collection *Que Sais-je?* n° 522), 128 pp.

3370
cop. 2.

★

REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

(CINQUIÈME ANNÉE)

JANVIER-FÉVRIER 1953

★

2

SOMMAIRE

P. BRIEN, Du « Fonds J. Cassel » au « CEMUBAC »	87
P. GOUROU, La géographie au Congo belge	97
P. GÉRARD, Résultats des missions de prospection sur l'endémicité de la tuberculose	101
J. VAN RIEL, Quelques aspects de la lutte antimalarienne	108
A. OMBREDANE, Intérêt d'une étude psychologique systématique des noirs congolais	121
M.-V. HOMÈS, L'Université de Bruxelles et la recherche agricole à la Colonie	124
I. De MAGNÉE, Laboratoires de l'U. L. B. et développement industriel au Congo	130
W. BOURGEOIS, La mécanisation de l'industrie minière du Congo	139
A. DOUCY, Les problèmes du travail et la politique sociale	146
A.-M. DALCQ, Le mouvement scientifique international et les problèmes de la morphogénèse	150
J. von SCHMID, L'importance de la caverne dans l'évolution de l'esprit humain	156
Bibliographie	168
Chronique de la vie universitaire	174



REDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT



COMITÉ DE RÉDACTION

M^{lle} PREAUX

(Faculté de Philosophie et Lettres)

M. P. ANSIAUX

(Faculté de Droit)

M. CHLEPNER

(Faculté des Sciences sociales, politiques
et économiques)

M. JAUMOTTE

(Faculté des Sciences appliquées)

M. J. LAMEERE

(Faculté de Philosophie et Lettres)

M. PRIGOGINE

(Faculté des Sciences)

M. RIJLANT

(Faculté de Médecine)

M. TITS

(École des Sciences de l'Éducation)

M. E. JANSON

(Directeur)

M. JANSSENS

(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Boitsfort.

Abonnements :

. Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . 200 francs

Prix de vente au numéro 60 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Boitsfort.

**Du « Fonds Jacques Cassel »
au « Centre scientifique et médical
en Afrique centrale »**

par **Paul BRIEN**,
Professeur à l'Université.

L'Université libre de Bruxelles n'a point manqué d'apporter sa collaboration à l'œuvre civilisatrice de la Belgique en Afrique centrale, depuis que la clairvoyance d'un génial Souverain a confié à notre pays, la gestion du Congo.

Dès le début de la colonisation, elle fut présente par la participation courageuse et parfois prestigieuse d'ingénieurs, de médecins, de juristes et de savants sortis de ses facultés et de ses écoles. En qualité d'Institution scientifique nationale, l'Université libre de Bruxelles s'efforça d'éclairer l'opinion publique sur l'activité coloniale belge, en instituant des cours spéciaux en ses Facultés de Sciences politiques, de Droit, de Médecine, de Sciences et de Sciences appliquées.

Herbert Speyer, éminent juriste et homme d'Etat, spécialiste des questions congolaises, créa, à l'Université de Bruxelles, une Fondation, le « Fonds Jacques Cassel », dont les revenus sont destinés à subsidier, chaque année, une mission scientifique au Congo. Cette institution, si modeste en apparence, contribua considérablement à développer parmi la jeunesse estudiantine l'intérêt pour l'action colonisatrice de la Belgique et à susciter des vocations coloniales.

Dans le souci de se tenir en contact permanent avec les associations des Anciens Etudiants de Bruxelles répartis sur le territoire congolais et afin d'être avertie des problèmes coloniaux toujours nouveaux, souvent compliqués, à la solution desquels l'Université pourrait éventuellement apporter son concours, une commission coloniale a été instituée. Elle



se réunit, tous les mois, sous la présidence du Recteur. Entre autres choses, c'est elle qui désigne chaque année les étudiants des diverses facultés à qui est offert, pendant les vacances, un séjour gratuit au Congo. Les jeunes bénéficiaires de ce voyage d'initiation n'ont d'autre obligation que de voir, par eux-mêmes et sur place, les conditions selon lesquelles se développent les activités coloniales en rapport avec leurs études et leur formation scientifique.

L'effort de l'Université de Bruxelles à l'œuvre coloniale dans les territoires d'outre-mer s'amplifie donc d'année en année. L'organisation du *Centre scientifique et médical de l'Université en Afrique centrale* en est la manifestation la plus haute et la plus heureuse. Par le Cemubac, l'Université de Bruxelles, avec plus d'autorité et d'efficacité encore, affirme sa présence, au Congo belge, aux côtés des œuvres médicales et sociales importantes de l'Université de Louvain, des institutions scientifiques de l'Ineac et de l'Irsac, etc.

Selon une politique coloniale persévérante et continue, l'Université libre de Bruxelles a pris courageusement et magnifiquement sa part des responsabilités qu'assument les nations civilisées dans l'émancipation des territoires africains.

*
**

En subsidiant chaque année, par le Fonds Jacques Cassel, des missions scientifiques au Congo belge, H. Speyer cherchait sans doute à favoriser le développement de la Science en toutes ses disciplines. Il voulait aussi enrichir la documentation didactique coloniale dont doit disposer l'Université. Son initiative a surtout permis aux chargés de mission, dès leur retour à la métropole, d'illustrer leur enseignement par l'expérience acquise au cours de leur séjour à la colonie, de faire mieux sentir et comprendre à la jeunesse, l'importance économique et la haute signification de l'entreprise belge en Afrique.

Ces missions sont pourtant bien modestes. Le chargé de mission part seul. Sans doute bénéficie-t-il des multiples et précieux avantages que les autorités universitaires lui assurent au Congo grâce aux généreuses interventions du Ministère des Colonies, des Sociétés privées, grâce au dévouement des colo-

niaux sortis de l'U. L. B. toujours si empressés à accueillir et à aider fraternellement les représentants de leur *Alma Mater* en visite sur les terres africaines. Dans l'enthousiasme de la découverte, le chargé de mission du Fonds Cassel ne regarde pas à ses peines; son effort se hisse au niveau des faveurs dont il est souvent l'objet. Aussi ces missions solitaires ont-elles souvent réalisé, sans tapage inutile, des programmes d'études et d'exploration au-dessus des moyens dont elles disposaient. Elles ont donné naissance à des travaux intéressants, parfois remarquables et dont certains sont classiques aujourd'hui. C'est avec une légitime fierté qu'on en établirait le bilan : l'enquête sociologique de M. le professeur G. Smets, dans le Ruanda-Urundi; la participation de M. le professeur Hauman à l'expédition du Ruwenzori, dont la relation est reproduite dans les ouvrages étrangers; les études fructueuses de nos géologues, MM. les professeurs de Magnée, De Nayer, Mortelmans, Schellinckx, Verhoogen au Katanga, au Kivu et dans les Virunga; les observations d'un si grand intérêt scientifique et pratique de nos botanistes MM. les professeurs Homès et Duvigneaud; les diverses prospections médicales de M. le D^r Schwetz au sujet de la bilharziose; les constatations et les relevés importants de géographie tropicale et de démographie indigène par M. le professeur Gourou; les remarquables recherches de psychologie expérimentale entreprises sur les indigènes par M. le professeur Ombredane; les études ethnographiques de M. le professeur Twiesselmann dans l'Oubangi, etc.

Si sommaire que soit la simple énumération de ces missions, elle souligne, je crois, leur intérêt scientifique et les répercussions qu'elles ont pu avoir sur la gestion des territoires africains : recensement des populations en relation avec leurs besoins et l'économie naturelle du pays; la psychogénèse indigène, base fondamentale de son éducation; prospections géologiques nécessaires à l'exploitation minière; exploration botanique menée méthodiquement en fonction de la connaissance des sols, indispensable à l'élaboration des plans de cultures, de pâturages et d'élevage; recherches parasitologiques dont il est à peine besoin de souligner l'intérêt médical, etc.

Grâce aux missions Jacques Cassel, il s'est formé à l'Université de Bruxelles une pléiade de spécialistes des questions

coloniales, professeurs et disciples, capables d'apporter à l'administration de la colonie l'autorité et le dévouement de leur compétence éclairée : précieux capital spirituel dont le pays est redevable à cette Institution.

*
* *

En 1937 et en 1948, j'ai eu le privilège d'être chargé de mission par le Fonds Jacques Cassel. Les souvenirs que j'en garde sont inoubliables. Les impressions que j'en ai recueillies ont profondément retenti sur ma carrière. On ne revient pas de la Colonie comme on était parti. L'activité scientifique qu'on y mène ne peut distraire de la contemplation du monde nouveau qui s'y crée et dont l'évolution semble suivre une courbe ascensionnelle étonnante.

Mes deux missions avaient surtout pour objet l'hydrobiologie et la parasitologie. Elles eurent pour champs principaux de leurs investigations les mangroves de l'embouchure du fleuve, les marais, les étangs et les lacs de la plaine du Kamolondo sur le haut Lualaba. Ces régions inhospitalières, peu peuplées, n'en sont pas moins d'un intérêt exceptionnel pour le naturaliste. La faune y paraît être en son état originel. Elle est particulièrement riche et variée dans la plaine du Kamolondo, dont la portion orientale, voisine de l'Upemba, a été, depuis mon premier séjour, incorporée dans une réserve naturelle : le Parc National de l'Upemba.

L'occasion me fut offerte de prendre une connaissance sérieuse des animaux d'eau saumâtre et d'eau douce dans les biotopes les plus divers, de ramener des collections d'oiseaux et surtout d'invertébrés aquatiques dulcicoles dont l'étude est toujours en cours. Je me suis plus particulièrement attaché à la récolte des poissons fluviaux et lacustres dont M. Max Poll, mon ancien collaborateur à l'enseignement de la Zoologie à l'Université, aujourd'hui éminent ichtyologiste et Conservateur au Musée du Congo, a bien voulu entreprendre la détermination et la description. Il est inutile de souligner l'importance de l'ichtyologie au Congo belge, puisqu'on sait que les poissons constituent une nourriture de base des indigènes, ni d'insister sur la signification de la pisciculture à la Colonie, puisqu'elle peut fournir une ali-

mentation riche et abondante aux noirs, ces sous-alimentés millénaires!

Je me suis occupé cependant d'un problème ichtyologique strictement scientifique, mes investigations s'étant limitées à un seul type de poissons : le *Protoptère*. Ce n'est pas qu'il soit rare, il pullule dans toutes les eaux douces de l'Afrique, depuis le Soudan jusqu'au Zambèze. Il est familier aux indigènes qui le nomment « Sombo »; nos musées en possèdent de nombreux exemplaires en leurs collections. Le Protoptère n'en est pas moins l'animal le plus remarquable de la faune africaine. C'est un fossile vivant, représentant depuis plus de 250 millions d'années le groupe des *Dipneustes*, poissons de l'époque primaire presque entièrement éteints, ainsi dénommés parce qu'ils disposent de deux systèmes respiratoires, l'un branchial, l'autre pulmonaire, et que tout en étant capables d'absorber l'oxygène dissous dans l'eau, ils viennent « boire » à la surface des étangs l'air atmosphérique à la façon des Batraciens. Un autre genre subsiste en Amérique du Sud, le *Lepidosiren*, un troisième en Australie, le *Ceratodus*. Par leur structure, leur mode de vie, les *Dipneustes* se situent entre les poissons primitifs du Dévonien, les *Crossoptérygiens* d'une part et les *Amphibiens* de l'autre. Ils ne peuvent être considérés comme les ancêtres de ces derniers, mais ils apparaissent, au cours de l'époque primaire, en ce carrefour de l'évolution animale où la vie des Vertébrés, originellement aquatique et dulcicole, tend à devenir terrestre, où les Vertébrés, se dégageant pour la première fois, des mares et des fanges, tentent la prodigieuse aventure de conquérir les continents pour s'y transformer en Reptiles, aboutir aux Oiseaux, aux Mammifères et à l'Homme. L'intérêt zoologique des *Dipneustes* est donc considérable.

Il m'apparut que les Zoologistes belges ne pouvaient se dérober à la tâche de reprendre leur étude monographique, puisque la Belgique a le privilège d'en posséder des multitudes dans le bassin du Congo.

En 1937, j'ai récolté des Protoptères aux divers endroits de la colonie. De cette collection, M. Max Poll a procédé à la revision systématique des diverses espèces et a étendu l'aire de dispersion de l'une d'entre elles.

Lorsque les Protoptères d'un étang fermé sont surpris

par le dessèchement, ils s'enfoncent dans la boue comme le font parfois les Anguilles et les Silures. Ils subsistent, de longs mois, dans leurs abris souterrains, repliés sur eux-mêmes, emmaillotés dans un cocon de mucus séché, respirant l'air atmosphérique à travers la croûte de boue durcie.

Il n'est pas rare, en saison sèche, de rencontrer au cœur de la savane, de nombreuses petites taupinières. Elles se sont formées au moment où les Protoptères s'enfonçaient dans la vase. Chacune d'elles est parcourue par une cheminée correspondant au trajet suivi par le poisson. Cette cheminée aboutit, au sommet du cocon, à une sorte de tubulure maintenue dans la bouche de l'animal et grâce à laquelle ce dernier ingurgite l'air, par inspirations lentes et régulières. Au fond de sa taupinière, le Protoptère, en léthargie, attend le retour des inondations annuelles pour reprendre sa vie normale. Les indigènes en sont friands et on les voit, dans la brousse, pratiquer une pêche singulière, la pêche à la houe! L'étude physiologique de cet état léthargique du Protoptère reste à faire cependant. Lors de ma première mission je me suis efforcé de recueillir les mottes de vase sèche contenant les cocons de Protoptères, les premiers rapportés vivants en Belgique.

Les Protoptères posent bien d'autres problèmes zoologiques, notamment celui de leur développement comparé à l'embryologie des Poissons et des Amphibiens. Des missions étrangères s'en sont déjà préoccupées et ont pu récolter les œufs de *Lepidosiren* en Amérique du Sud, de *Ceratodus* en Australie, de *Protoptères* en Gambie et au Soudan. Les résultats de leurs études ont été l'objet de publications importantes. Il conviendrait, cependant, de reprendre l'analyse des processus embryonnaires des Protoptères en tenant compte des techniques nouvelles et des acquisitions actuelles de l'embryologie moderne.

Les œufs de Protoptères sont pondus par paquets comme les œufs de grenouilles. Ils sont déposés dans des « nids », excavations du sol, à proximité d'un ruisseau et d'un petit chenal, au cœur des prairies inondées. Chacun de ces nids communique avec le ruisseau voisin par un siphon souterrain dans lequel se tient le père pendant le développement de ses petits. La découverte de ces nids se heurte à de grosses diffi-

cultés. Ce fut l'un des buts de ma seconde mission au Kamolondo. J'y parvins, non sans peine. Toutefois, les longues et laborieuses recherches, à travers les hauts herbages des marais inondés, ne me permirent d'atteindre les nids que tardivement; les larves s'y trouvaient à des stades déjà relativement avancés de leur développement. Ce matériel est néanmoins précieux.

La biologie des Protoptères ne pourra être réellement élucidée que par la découverte de la ponte, de la fécondation, des premières phases de la segmentation, enfin par la compréhension de l'éthologie si particulière de la reproduction, grâce à laquelle, sans doute, ces animaux d'un autre âge ont pu se maintenir jusqu'à nous. L'étude des Protoptères devrait donc être reprise par une troisième mission. L'expérience acquise par les précédentes permettrait d'espérer un succès plus définitif si l'entreprise pouvait être confiée, non plus à un seul chercheur, mais à une équipe de quelques biologistes avertis.

*
**

D'autres investigations hydrobiologiques m'ont amené à m'intéresser aux Trématodes, un des groupes zoologiques les plus importants de la parasitologie, celui auquel appartiennent les Schistosomes, agents de la bilharziose.

On sait que la reproduction des Trématodes se complique d'une propagation agame extrêmement intense réalisée par des formes larvaires parasites d'hôtes intermédiaires, généralement des Mollusques d'eau douce. Cette propagation se termine par l'émission de larves libres et infectantes, les *Cercaires* qui, selon des modalités diverses, atteignent l'hôte définitif. Les Schistosomes, parasites de l'homme, en offrent un exemple. *Schistosoma hematobium* vivant dans les capillaires de la vessie ou *Schistosoma mansoni* logée dans les capillaires du rectum, pondent des œufs qui seront évacués par l'homme malade. Au contact de l'eau, chaque œuf laisse éclore une larve ciliée, le *miracidium* qui, nageant librement dans l'eau, vient se fixer dans les tissus d'un mollusque d'eau douce, une *Planorbe*. La propagation agame s'y réalise de telle sorte qu'un seul *miracidium* donnera naissance à des centaines de larves s'engendrant successivement les unes les autres et dont le dernier stade sera représenté par la *Furocercaire*. Aban-

donnant, par essaims, les mollusques parasités, les Furocercaires s'introduiront, au travers de la peau, dans la circulation d'un baigneur imprudent, pour y acquérir leur état adulte et y déclencher leurs actions pathogènes.

Dans le temps limité de ma mission, et dans les conditions de travail où je me trouvais, je me suis attaché tout d'abord à recueillir les formes adultes de Trématodes des espèces les plus variées, parmi les viscères des Vertébrés que me procurait la chasse. De ces récoltes, M. Dollfus, Directeur du Laboratoire d'helminthologie au Muséum de Paris, a fait une étude systématique que l'Institut royal colonial belge vient de couronner.

La connaissance des Trématodes adultes n'aurait guère d'intérêt si elle n'était complétée par celle des formes larvaires qui leur donnent naissance et par l'étude de leur cycle biologique souvent compliqué. De pareilles recherches sont longues; elles ne peuvent être conduites à bien et donner des résultats sûrs que par voie expérimentale.

Je me suis borné à identifier et à examiner de nombreux stades larvaires, *sporocytes*, *rédiés*, *cercaires*, que me procurait la dissection des divers Mollusques d'eau douce. Si limitées que fussent mes investigations, elles me permirent toutefois de comprendre une partie du mécanisme de la propagation agame dont il vient d'être question. Dans chacun des stades larvaires, les cellules reproductrices dérivent du mésenchyme central. Elles s'en différencient en prenant l'aspect d'oogonies qui, sans subir la différenciation propre à la gamétogénèse normale, sans présenter ni accroissement, ni méiose, ni maturation, sans être fécondées, se développent néanmoins selon un processus que je me suis permis d'appeler la parthénogonie, intermédiaire entre la reproduction sexuée et la reproduction asexuée typique.

On comprend, pour la connaissance de la biologie des Trématodes, l'importance de l'étude des Mollusques qui hébergent leurs larves. Ainsi s'expliquent la ténacité et l'ardeur avec lesquelles M. le D^r Schwetz s'est efforcé de préciser les diverses variétés de Planorbes et autres Mollusques susceptibles d'être infectés par les Schistosomes. Ces préoccupations d'ordre pratique et médical ont une portée scientifique plus large qu'on ne pourrait le penser, car elles rejoignent un

gros problème zoologique : l'analyse des facteurs qui conditionnent la spéciation chez les animaux.

Toutefois répétons-le, pour progresser réellement, ces questions si importantes de la Trématologie, exigent autre chose que des observations sporadiques. Si minutieuses et si nombreuses soient-elles, elles ne sont que de simples coups de sonde dans un océan d'inconnu. Cette science ne peut être poursuivie avec quelque chance de succès réel que par un travail continu, méthodique, expérimental, poursuivi sur le terrain et dans les laboratoires, grâce à la collaboration de spécialistes groupés en missions bien préparées.

*
* *

Combien d'autres sujets de recherches biologiques pourraient être signalés, qui furent entrepris au Congo pour le plus grand profit de la Science! Je me suis permis d'en rappeler deux, l'un strictement scientifique, l'autre aux répercussions pratiques et médicales. Venant s'ajouter aux brillants résultats obtenus par mes éminents collègues chargés de mission du Fonds Jacques Cassel, ils aideront peut-être à souligner les bienfaits rendus par cette fondation universitaire. En même temps, ils permettront de faire comprendre les exigences accrues de la recherche scientifique au Congo.

La prospection de la colonie est suffisamment avancée pour que l'on passe à l'analyse expérimentale des phénomènes naturels qu'elle nous a permis d'y observer. Le chargé de mission ne peut plus travailler seul, s'il veut aborder des problèmes réellement significatifs et dont l'ampleur risque de dépasser les possibilités dont il dispose. Il ne peut plus être seul à porter les soucis et les responsabilités de ses investigations souvent difficiles tandis qu'il doit veiller, en même temps, au transport, à l'installation, à l'emballage du matériel composant son laboratoire de campagne, dressé de place en place selon les nécessités de ses études. La recherche des solutions des problèmes scientifiques, aujourd'hui de plus en plus complexes, nécessite la collaboration de spécialistes dont les études sont coordonnées en des missions prolongées ou méthodiquement répétées.

Sans doute les missions solitaires et annuelles du Fonds Cassel sont-elles, en certains cas, toujours possibles et encore très utiles. L'organisation de la recherche au Congo, telle que je me suis permis de la définir, doit, cependant, ressortir à un organisme scientifique plus puissant. C'est au Cemubac qu'il appartient d'en prendre l'initiative. Dès à présent cette institution comprend plusieurs sections qui se complètent et font appel à toutes les disciplines scientifiques : section des sciences médicales et naturelles, de psychologie, de géographie... Si diverses en leurs activités, elles concourent toutes en dernière analyse, à l'amélioration humaine au Congo.

Les recherches scientifiques les plus désintéressées convergent nécessairement vers l'homme, car elles s'efforcent de lui apporter plus de bien-être, plus de bonheur, conditions primordiales de son élévation morale. Elles sont souvent longues, toujours coûteuses. Discrètes et patientes, elles sont lentes à promettre, mais en fin de compte elles apportent plus qu'elles n'ont laissé espérer. A ceux qui ont eu la générosité et la clairvoyance de leur faire confiance et de les aider, elles rendent au centuple ce qui leur fut offert.

Ainsi, du Fonds Jacques Cassel au Centre scientifique et médical en Afrique centrale, l'Université libre de Bruxelles étend, sur le Congo, la zone d'influence de son rayonnement spirituel. Comme un mince ruisseau, jailli de l'étroit ravin, s'élargit lentement, tout en suivant son cours, l'action coloniale de notre Université, modeste et prudente, au début, s'accroît aujourd'hui et progresse sans défaillance sous l'inéluctable et bienfaisante impulsion du principe dont s'inspire son idéal de libération humaine.

La géographie au Congo belge

par **Pierre GOUROU**,
Professeur à l'Université.

Si nous avons demandé à l'Institut Royal Colonial et au Fonds Cassel de l'Université libre de Bruxelles de subvenir aux frais du voyage d'études que nous avons réalisé en 1949 au Congo belge, c'est que nous avons un plan de recherches tout à fait précis. Nous voulions, en effet, réunir les éléments d'une carte détaillée de la densité de la population.

Grâce à l'aimable accueil que nous avons partout reçu, nous avons pu constituer un dossier de données cartographiques et démographiques assez étoffé pour permettre l'établissement d'une carte de la densité de la population aussi fine et précise que possible; nous voulons dire par là qu'il n'était pas possible d'aller plus loin dans l'état de la documentation constituée au Congo belge en 1949.

Notre carte a été publiée par l'Institut royal colonial belge dans le cadre de l'*Atlas général du Congo*.

Pourquoi donc avoir abordé l'étude géographique du Congo par la densité de la population? C'est que l'expérience que nous avons déjà acquise dans l'étude de divers pays tropicaux nous avait appris que la densité de la population était dans de telles contrées un excellent indice de différenciation régionale et permettait de poser rapidement de grands problèmes géographiques.

En effet, le monde tropical étant habituellement peu peuplé — pour des raisons que nous avons essayé d'exposer ailleurs — l'apparition, sur la trame généralement très distendue du peuplement, de noyaux de plus forte densité pose des problèmes de haut intérêt.

La carte de la densité de la population au Congo belge

ne fait pas exception à cette règle. Elle est riche d'enseignements et soulève d'innombrables problèmes. La densité générale de la population « rurale » apparaît comme faible (4,3 habitants par km²). Les surfaces moins peuplées que la moyenne occupent d'immenses étendues (70 % de l'étendue totale du Congo belge ont moins de 4 habitants par km²); celles dont la densité est supérieure à 5 couvrent 24 % de l'étendue totale et portent 66,2 % de la population.

Les plus vastes étendues cohérentes de faible peuplement forment un axe nord-sud de part et d'autre du Lualaba, un axe est-ouest selon le deuxième degré de latitude Sud, un axe est-ouest au Katanga. La « cuvette » est faiblement peuplée en moyenne; cependant, elle est morcelée par l'existence de divers noyaux de peuplement relativement élevé (atteignant une densité de 8 ou 10 habitants par km²). Les plus fortes densités du Congo belge se groupent dans les montagnes de l'Est, où elles forment un chapelet irrégulier, le long du quatrième parallèle Nord, et dans une bande qui va du Bas-Congo au Kasai.

Que de problèmes sont posés par une telle répartition de la population! Nous n'avons pas l'intention de les examiner ici, mais seulement d'énumérer un certain nombre de thèmes qui pourraient être étudiés par ceux de nos élèves qui se rendraient au Congo, en vue d'y préparer une thèse de doctorat.

Géographie physique :

— Etude exhaustive du régime du fleuve Congo ou d'un de ses affluents, en relation avec le climat, la nature du sol et le relief.

— Etude morphologique des « cirques » dans les formations sableuses des plateaux du Kwango et du Kasai.

— Morphologie latéritique dans le Nord-Est du Congo belge.

— La morphologie du Ruanda.

— Etude morphologique des montagnes du Katanga.

— Les divers aspects de la morphologie de la « cuvette » du Congo.

Géographie régionale :

- Le pays des Ekonda (Equateur).
- Les montagnes à l'ouest du lac Tanganyika.
- Les plaines à l'ouest du lac Moero.
- Le pays de Mwanza (Katanga).
- La plaine à l'est du lac Tanganyika (Urundi).
- Le Bugoye (Ruanda).
- Le pays de Luluabourg-Lusambo (Kasaï).
- La région de Luebo-Mweka.
- Le Bas-Congo.
- Les lacs Tumba et Léopold II.
- Le pays de la N'Giri.

Géographie humaine :

— Etude approfondie de cas bien caractérisés de contact entre surfaces dont les densités démographiques sont très inégales; examen des faits et explication.

— Etude approfondie de la densité de la population rurale par rapport à la surface mise en culture (c'est-à-dire effectivement cultivée) par les indigènes et par rapport à la surface totale utilisée par eux (champs + jachères).

— Etude, dans un esprit géographique, des relations qui existent entre la densité de la population et la maladie du sommeil (présente ou passée).

— Etude, dans un esprit géographique, des relations qui existent entre la malaria et la densité de la population.

— L'habitation indigène rurale au Congo belge.

— L'habitat rural au Congo belge.

— Les divers types d'agriculture indigène traditionnelle; étude géographique.

— Les populations riveraines du Congo.

— Les chercheurs de copal.

— Etude géographique de la diffusion du christianisme au Congo belge et au Ruanda-Urundi et de l'influence que le christianisme a pu exercer sur la géographie humaine de ces pays.

— L'influence des chemins de fer sur la géographie humaine.

- La naissance d'un réseau de villes au Ruanda-Urundi; étude de géographie urbaine.
- Matadi, étude de géographie urbaine.
- Les plantations européennes au Congo belge; étude de géographie humaine.
- Les Portugais au Congo belge.

Résultat des Missions de prospection sur l'endémicité de la tuberculose pulmonaire entreprise par le Cemubac au Maniéma-Kivu et au Ruanda-Urundi

par le D^r **Pol GÉRARD**,
Professeur à l'Université.

L'un des graves problèmes auxquels s'est attaqué la section médicale du Cemubac est celui de la lutte contre la tuberculose pulmonaire chez le noir.

Avant d'entreprendre pareille tâche, il est nécessaire de déterminer, de façon aussi exacte que possible, le pourcentage des tuberculeux existant dans la région où l'on veut opérer et d'établir, suivant le sexe et l'âge, l'incidence de la maladie. Ainsi pourra-t-on espérer établir des bases solides sur lesquelles fonder une thérapeutique adéquate.

A l'heure actuelle, le meilleur moyen de recueillir des documents indiscutables sur ces divers points est de pratiquer la radiophotographie thoracique de masse, telle qu'elle est appliquée avec succès dans les pays de population blanche.

De 1948 à 1950, une mission radiophotographique Cemubac, sous l'autorité du D^r Chardome, a opéré dans le Maniéma-Kivu grâce à l'appui généreux des sociétés minières installées dans la région, c'est-à-dire la Symétain, la Société Minière des Grands Lacs, la Cobelmin, le Comité national du Kivu. Elle a bénéficié en outre de subsides du Gouvernement et du Fonds du Bien-Etre indigène.

La Mission Chardome a pu recueillir des renseignements importants que nous résumons ici.

Sur 140.356 noirs examinés (à l'exception des petits enfants pour lesquels l'appareillage radiophotographique n'était pas approprié), on a décelé 3 à 4 ‰ de tuberculeux

pulmonaires chez les indigènes coutumiers; 4 à 5 ‰ dans les milieux miniers; 10 ‰ chez les noirs des centres extra-coutumiers — 50 % d'entre eux portant des lésions minimales, donc curables.

Certains groupes ont été revus en 1950, après un premier examen en 1949. Les résultats entre ces deux prospections sont très intéressants, comme le montre ce tableau.

Index de tuberculeux pulmonaires

Populations examinées	1949	1950
Kindu C. E. C.	12,20 ‰	5,8 ‰
Kasongo (indigènes)	9,75	5,2
Kampene (Cobelmin)	4,89	1,6
Kalima (Symétain)	4,89	3,7

A part deux ou trois malades, aucun des tuberculeux pulmonaires dépistés en 1949 n'a été revu en 1950 (départ, décès, absences?). Par conséquent les indices de 1950 représentent pratiquement le taux de morbidité annuel de tuberculose, soit de 3 à 5 ‰.

De plus, les lésions pulmonaires, chez ces « nouveaux tuberculeux » étaient beaucoup moins avancées que celles rencontrées chez ceux de 1949.

L'enquête radiographique du Maniéma-Kivu fut complétée par la recherche de l'allergie à la tuberculine, qui permet de déceler si l'individu observé a été auparavant infecté par le bacille de Koch.

Le taux des réactions positives, chez les sujets examinés à la radiographie, a été de l'ordre de 50 %.

Au cours de la tournée de 1950, l'allergie de plusieurs collectivités fut éprouvée une seconde fois. L'examen conjugué de ces deux contrôles annuels (radiographie et allergie) permet de schématiser de la manière suivante la tuberculisation de la population du Maniéma-Kivu.

Annuellement 100 ‰ des indigènes s'infectent et deviennent positifs à la tuberculine; mais 3 ‰ seulement font une tuberculose maladie. En d'autres termes, sur 33 autochtones qui subissent l'imprégnation tuberculeuse, un seul devient malade. Ce sont là des constatations encourageantes, qui autorisent l'espoir d'une diminution considérable de l'endémie tuberculeuse par l'emploi de moyens appropriés (isolement et

traitement des tuberculeux en sanatoria spécialement équipés).

En 1951, une deuxième mission sous la direction du D^r Tenret, phthisiologue éprouvé, est partie pour prospecter le Ruanda-Urundi, par les méthodes déjà mises en œuvre au Maniéma-Kivu.

Il ne pouvait être question pour lui d'examiner tous les habitants de ces deux territoires — la tâche eût été trop longue.

Après consultation avec les autorités administratives et médicales, il choisit parmi les 24 régions naturelles de ces deux territoires, 19 d'entre elles, facilement accessibles à l'équipe radiophotographique et dans chacune de celles-ci, une fraction importante de la population fut soumise à la radiophotographie de masse.

C'est ainsi qu'en un an de temps 153.631 individus furent examinés, se décomposant comme suit :

81.646 de sexe masculin;

71.985 de sexe féminin.

2.876 individus furent reconnus atteints de tuberculose pulmonaire, soit une moyenne de 1,87 % \pm 0,05 pour une probabilité de 0,95.

Si nous comparons ce chiffre global avec ceux trouvés dans d'autres régions à l'état sanitaire défectueux, nous faisons les constatations suivantes :

A Léopoldville (1950) sur 20.121 individus .	0,8 %
Au Maniéma (1950) sur 83.655 individus (enfants non compris)	0,5 %
Au Kwango (1950) sur 104.069 individus .	0,46 %
Aux U. S. A. sur 29.487 Peaux-Rouges de dif- férentes réserves	3,2 %
Au Texas (population pauvre) sur 105.038 individus	2,2 %
Aux Philippines après l'occupation japonaise	20,0 %
En Grèce sur 33.971 sujets examinés par l'U. N. R. R. A.	3,1 %

Comme comparaison, en France, le taux de morbidité tuberculeuse est de 0,19 %.

Constatons d'abord un fait : parmi les recensements faits

en Afrique noire, le Ruanda-Urundi vient en tête de liste, mais ce chiffre est une moyenne des examens faits dans les différentes régions naturelles : le pourcentage des tuberculeux pulmonaires varie très fort de région à région.

Pour ne citer que les chiffres extrêmes : dans la région de Buganza, le taux des tuberculeux pulmonaires est de 24,57 ‰; dans celle de Bugessera de 13,68 ‰. D'une façon générale, les chiffres trouvés sont parallèles à ceux de la densité de la population.

D'autre part, la population du Ruanda-Urundi n'est pas homogène : elle se compose de trois peuplades bien distinctes : les Batusi, peuple conquérant venu sans doute des hauts plateaux de l'Abyssinie; les Bahutu, peuple conquis, et des pygmôïdes ou Batwa, peu nombreux.

Alors que les deux premiers sont des peuples sédentaires s'adonnant à l'élevage et à l'agriculture, les Batwas, très disséminés, sont nomades et vivent principalement de la chasse.

Il était intéressant de connaître la répartition de la tuberculose pulmonaire parmi ces trois races aux caractères physiques bien tranchés.

Chez les Batusi le taux de tuberculose pulmonaire, sur 23.276 examinés est de 2,36 % \pm 0,19 (pour une probabilité de 0,95).

Chez les Babutu, sur 65.121 examinés, il est de 1,83 % \pm 0,12.

Chez les Batwa sur 377 examinés, il est de 0,79 % \pm 0,93.

Au seuil de 5 %, les chiffres récoltés indiquent une différence significative entre Batusi et Bahutu, ainsi qu'entre Batusi et Batwa.

Entre Bahutu et Batwa la différence n'est pas significative.

Le taux de morbidité tuberculeuse, qui ne varie guère avec le sexe jusqu'à la puberté, peut devenir un peu moindre chez la femme passé cette époque et est toutefois fortement influencé par l'âge.

C'est ainsi que :

Sur 31.399 enfants de 0 à 5 ans, elle atteint le chiffre de 3,36 %;

Sur 20.594 enfants de 6 à 10 ans, elle atteint le chiffre de 2,98 %;

Sur 13.622 enfants de 11 à 15 ans, elle atteint le chiffre de 1,70 %;

Sur 22.024 individus de 16 à 25 ans, elle atteint le chiffre de 1,10 %;

Sur 65.989 individus au-dessus de 25 ans, elle atteint le chiffre de 1,11 %.

Sur les 2.876 tuberculeux pulmonaires décelés par radiographie :

431 soit 15 % doivent être considérés comme incurables;

115 soit 4 % sont à la limite de la curabilité;

2.330 soit 80 % sont des cas curables — dont la grosse majorité est composée d'enfants.

Ce qui frappe lorsqu'on fait le dénombrement des formes anatomiques de la tuberculose pulmonaire, c'est le pourcentage des formes fibreuses et fibrocaséuses (31 % du total), ce qui montre que l'indigène possède une bonne défense naturelle contre la tuberculose.

Quant aux formes ganglio-pulmonaires (54,8 % du total), elles affectent de préférence les enfants en dessous de 10 ans.

L'étude du D^r Tenret montre aussi que, comme en Europe, la contagion entre époux est presque nulle.

A ce point de vue, sur 531 couples examinés, il n'en existait que 3 où les deux conjoints étaient atteints, alors que sur les 528 autres, l'un des deux conjoints seul l'était.

Par contre, la contagion des enfants par les parents est bien mise en évidence par les chiffres suivants :

Sur les 528 familles dont l'un des conjoints est tuberculeux, on en trouve 415 chez lesquels un ou plusieurs enfants sont atteints de tuberculose.

C'est ainsi que :

Chez 6 d'entre elles, 4 enfants sont tuberculeux;

Chez 68 d'entre elles, 3 enfants sont tuberculeux;

Chez 30 d'entre elles, 2 enfants sont tuberculeux;

Chez 311 d'entre elles, 1 enfant est tuberculeux.

Comme au Maniéma-Kivu l'enquête radiographique s'est doublée d'un contrôle tuberculinique : 49.957 indigènes ont subi le test de Mantoux; 28.997 ont réagi positivement.

L'imprégnation tuberculeuse est donc, en moyenne de 58,04 %. Elle augmente avec l'âge ainsi que le montre le tableau suivant :

Ages	% réactions positives
0 à 5 ans	11,7
6 à 10 ans	30,9
11 à 15 ans	50,5
16 à 25 ans	72,0
Adultes	81,0

L'imprégnation tuberculeuse est légèrement plus forte chez les Batusi que chez les Bahutu (60,88 % chez les premiers, 58,78 % chez les seconds).

Comme comparaison, l'imprégnation tuberculeuse au Kwango (Mission Foréami) s'est montrée d'autant plus élevée qu'on se rapproche davantage des centres extra-coutumiers.

Dans le cercle de Popokabaka on a trouvé 77 % d'allergiques sur 1.531 sujets contrôlés. Dans le cercle de Muela par contre, on n'a relevé que 23 % positifs sur 1.830 indigènes examinés. Dans le sous-secteur de Kenge, le taux d'imprégnation varie de 18,46 à 27,5 % dans les régions retirées des lieux de circulation extra-coutumiers, à 43 et 44 % dans les centres de Mukila et Kenge.

L'indigène du Ruanda-Urundi, s'il présente un pourcentage plus élevé de tuberculose maladie que dans le Maniéma-Kivu, n'en montre pas moins que lui une forte imprégnation tuberculeuse. Mais, néanmoins ici aussi, la pratique d'une thérapeutique appropriée permet les plus grands espoirs.

Les enquêtes faites dans le Maniéma-Kivu et le Ruanda-Urundi nous permettent de passer à l'étape suivante : celle de la cure.

Elle devra consister en un isolement des tuberculeux et un traitement dans des sanatoria spécialement conçus et étudiés.

Le traitement doit être conduit par des spécialistes reconnus et doit comprendre l'emploi de méthodes modernes : pneumothorax, thoracoplastie, résection, associées aux modifications spécifiques : PAS, streptomycine.

Le tout sans parler d'une nourriture substantielle (plus substantielle que dans les hôpitaux ordinaires).

Il faudra, parallèlement, envisager la vaccination anti-

tuberculeuse de la population par le B. C. G., de manière à lui donner un maximum de chances pour résister à la contamination.

Le Cemubac a été heureux de trouver, pour passer à la phase active de son action curative, des auxiliaires précieux et éclairés, dans le Fonds du Bien-Etre indigène et dans certaines grandes entreprises minières, gros employeurs de main-d'œuvre indigène, comme la Cobelmin, le Comité National du Kivu, le Comité Spécial du Katanga, la Société Minière des Grands Lacs, la Symetain et l'Union Minière du Haut-Katanga.

Grâce aux libéralités de la Miluba, un sanatorium anti-tuberculeux a été construit à Shabunda. Il a été inauguré solennellement le 24 août 1952 par M. le Recteur Barzin.

Le Fonds du Bien-Etre indigène fait construire deux sanatoria dans le Ruanda-Urundi; un autre sera prochainement édifié par le Cemubac dans le Maniéma-Sud à l'aide de subsides provenant du Fonds du Bien-Etre indigène.

Avec l'accord du Gouvernement, la direction médicale des trois sanatoria sera confiée au Cemubac.

Le Gouvernement aidera de ses subsides notre Institution pour le financement des frais de gestion de ces établissements hospitaliers. La charge propre au Cemubac restera cependant fort lourde.

Nous comptons sur l'appui généreux des amis et bienfaiteurs de l'Université pour y faire face.

Quelques aspects de la lutte antimalarienne

par le Dr **J. VAN RIEL**,
Professeur à l'Université.

Le paludisme est une des plus vieilles maladies humaines : les médecins de l'Inde védique et brahmanique (1800-800 av. J.-C.) distinguaient déjà les fièvres périodiques et, d'après Littré, la pathologie d'Hippocrate est palustre. S'il faut en croire la légende, Empédocle, au v^e siècle avant notre ère, réunit en un seul cours les deux rivières qui arrosaient Sélinonte en Sicile, fit drainer les marais environnants et mit ainsi fin à une épidémie probablement malarienne qui dévastait la ville. Depuis, que de tentatives souvent infructueuses pour venir à bout de ces fièvres que, par une sorte de prescience, la sagesse populaire avait, avec raison, associées depuis la plus haute antiquité à l'existence des marais. Et l'on comprend, malgré tous les échecs, cette opiniâtreté des hommes à lutter contre ce fléau de leur vie en société qu'est le paludisme. C'est en effet la maladie qui fait le plus de victimes. Une statistique de la Société des Nations, en 1933, évaluait très approximativement le nombre de cas de malaria dans le monde à 600 millions. Rien qu'aux Indes anglaises, on parle d'environ 100 millions d'individus atteints annuellement et de plus d'un million de morts.

Au Congo belge l'extension du paludisme endémique est considérable; il atteint environ 50 % de la population et un taux beaucoup plus considérable des enfants. Dans bien des cas, la malaria est la cause directe de décès, mais peut-être plus fréquemment encore elle intervient comme facteur prédisposant et favorise l'éclosion des autres infections. Les travaux de P.-G. Janssens aux Mines de Kilo, entre autres, ont nettement mis en lumière ce rôle adjuvant. Cet auteur, se

basant sur les résultats de 1873 autopsies de nourrissons, considère dans 12 % des cas le paludisme comme cause directe de la mort. D'autre part, dans la même population, une campagne antipaludique basée principalement sur l'administration hebdomadaire de Chloroquine, permit de ramener le taux de mortalité infantile en dessous de la moitié de sa valeur initiale; la réduction ne portait donc pas uniquement sur les décès directement imputables au paludisme.

Les méthodes générales de prophylaxie antimalarienne comprennent des mesures visant l'homme comme réservoir de virus et d'autres dirigées contre les moustiques vecteurs, les anophèles. Du premier groupe, je n'envisagerai ici que la prévention médicamenteuse.

On croyait encore, il y a quelques années, que les formes de *Plasmodium* inoculées par le moustique, les sporozoïtes, envahissaient d'emblée les globules rouges ou érythrocytes. Une splendide série de recherches ont abouti en 1948 à la découverte par Shortt et Garnham d'un stade tissulaire du paludisme humain. Contrairement à ce qu'on pensait, les sporozoïtes s'introduisent d'abord dans les cellules du foie et s'y multiplient pendant la période d'incubation. Après un certain nombre de divisions, les parasites tissulaires pénètrent dans les érythrocytes et le drame clinique de l'accès palustre se prépare. Ces connaissances parasitologiques nouvelles permettent une meilleure définition des problèmes de la prophylaxie médicamenteuse.

Chacun sait qu'on peut traiter la paralysie générale en inoculant le paludisme à ces malades. Des expériences d'impaludation thérapeutique permirent à James de préciser le mécanisme d'action de la quinine : cinq sujets reçurent 1 gramme de cet alcaloïde quatre heures avant d'être piqués par des moustiques infectés, et ensuite la même dose pendant les cinq jours suivants; tous présentèrent, après une période d'incubation normale, un accès typique de malaria. La quinine est donc sans action sur les sporozoïtes et les formes tissulaires qui en dérivent directement. Ce vieux et puissant remède devient efficace lorsque le parasite a envahi le globule rouge, lorsqu'il est devenu un schizonte. Or c'est précisément la multiplication schizogonique dans le sang qui est responsable

de la fièvre et des symptômes malarieux. Administrée à dose faible et d'une façon continue au sujet apparemment indemne, la quinine peut, sans éliminer le parasitisme, enrayer la division endoglobulaire et, par suite, supprimer et prévenir le paludisme-maladie. C'est ce qu'on appelle la prophylaxie clinique ou « suppressive treatment ». Tous les synthétiques connus agissent de la même façon et sont, eux aussi, des schizonticides ou médicaments suppressifs.

Un des principaux objectifs que se sont assignés les pharmacologues dans ce domaine, c'est de trouver un médicament bien toléré par l'homme et actif sur les sporozoïtes ou les formes pré-érythrocytaires du foie. L'attaque efficace du *Plasmodium* à ces stades, ou à l'un d'eux, réaliserait une prophylaxie causale, l'aspect parasitologique d'une semblable action préventive véritable étant la disparition du parasite avant sa pénétration dans le globule rouge.

En 1944 les paludologues eurent l'espoir de posséder enfin un prophylactique causal. Les chercheurs de l'école de Warrington Yorke (Université de Liverpool) avaient synthétisé une biguanidine, la paludrine, qui manifestait des propriétés thérapeutiques marquantes sur toutes les infections aviaires par des *Plasmodiums*. Caractère précieux, ce nouveau médicament ne fait pas disparaître seulement les parasites des globules rouges, mais s'attaque énergiquement, chez les oiseaux, aux formes pré-érythrocytaires pendant l'incubation; la paludrine réalise ainsi, dans la malaria aviaire tout au moins, une prophylaxie causale vraie. L'application de ces propriétés préventives au paludisme humain fut un des objets de la vaste et minutieuse expérimentation d'Hamilton Fairley et ses collaborateurs à Cairns en Australie. Dans cette région indemne de paludisme, les essais furent pratiqués sur des volontaires bien portants, appartenant aux forces armées, n'ayant pas souffert antérieurement de malaria, ni servi dans une zone impaludée. Rien qu'en ce qui concerne l'infection provoquée par piqûres d'anophèles, environ 850 sujets furent inoculés; ainsi une prophylaxie causale put être envisagée dans toutes ses modalités. Considérable est l'intérêt suscité par cette expérimentation exceptionnelle tant par le nombre élevé des volontaires que par la qualité des observateurs. A dose non toxique, la paludrine détruit les formes pré-érythrocytaires de

l'agent du paludisme tropical, *Plasmodium falciparum*; une dose unique administrée après la piqûre infectante assure une protection complète; d'après les auteurs anglais sa valeur comme prophylactique causal est absolue contre la tierce tropicale.

L'expérimentation d'Hamilton Fairley, quelque minutieuse qu'elle ait été, demandait une confirmation sur le terrain, « on the field ». C'est ce que j'ai entrepris en 1947 au Congo belge et je voudrais résumer brièvement les conditions et les résultats de ces recherches. Pour éprouver sur le terrain les propriétés préventives causales d'un produit, il faut introduire des sujets indemnes dans une zone impaludée, leur administrer le médicament pendant leur séjour, les renvoyer dans leur territoire d'origine où ils ne sont plus soumis à aucune médication. On sait que chez les sujets quininisés dans de telles circonstances, le paludisme reste latent, mais des accès surviennent en région salubre après l'arrêt de la prophylaxie; il ne s'agit donc là, — répétons-le, — que d'une prophylaxie clinique palliative par destruction des schizontes dans le sang circulant. Au contraire, la prophylaxie causale devrait, par attaque des sporozoïtes inoculés ou des formes pré-érythrocytaires hépatiques, réaliser une véritable prévention de l'infection; des sujets soumis à un tel traitement resteraient, en l'absence de réinfection, indemnes de malaria même après cessation de toute cure.

En avril 1947, une vingtaine d'ouvriers indigènes d'une exploitation minière située dans la partie salubre du Kivu devaient être momentanément détachés dans un camp où régnait un paludisme hyperendémique; après exécution d'un travail d'une durée d'un mois environ, ils retourneraient à leur camp d'origine. Ainsi se trouvaient réalisées des conditions parfaites pour l'expérimentation d'une prophylaxie causale.

Je ne rappellerai pas les conditions techniques de cette expérience et me contenterai d'en résumer les résultats. Les 21 travailleurs mutés dans ce milieu hautement impaludé furent divisés en deux groupes; le premier comprenant 10 individus servit de témoin et ne reçut aucune prophylaxie; les 11 ouvriers du second groupe furent soumis à un traitement à la paludrine à raison d'un comprimé trois fois par semaine.

Dans le groupe témoin, tous les ouvriers contractèrent pendant leur séjour en zone palustre une malaria de première invasion dont ils furent guéris par les moyens appropriés. Du groupe paludriné, un seul sujet fit un accès en zone impaludée, mais des échecs isolés s'observent aussi avec tous les schizonticides. Les 10 autres indigènes restèrent indemnes de manifestations morbides. La paludrine exerça donc une prophylaxie clinique certaine.

Revenus dans leur camp salubre d'origine, les 10 sujets indemnes jusqu'alors restèrent sous contrôle pendant plus de cinq mois. La prophylaxie causale ne fut obtenue que chez deux d'entre eux; chez les 8 autres, la malaria, momentanément jugulée, se manifesta à retardement, de 16 à 76 jours après l'arrêt de la prophylaxie. En conclusion, je n'ai donc pas vérifié sur le terrain l'action prophylactique causale de la paludrine, considérée par Hamilton Fairley comme absolue dans l'infection expérimentale par *Plasmodium falciparum*. Aucune expérimentation, même calquée sur les conditions naturelles, ne les reproduit intégralement; il persiste toujours entre les deux épreuves des différences minimales, des infiniment petits connus ou inconnus.

Si, d'après moi, nous ne disposons pas encore d'un prophylactique causal, des médicaments suppressifs de plus en plus actifs ont été découverts : l'atébrine, la chloroquine, l'amodiaquin et, le dernier d'entre eux, le daraprim. Ce dérivé de la pyrimidine a donné au Katanga, entre les mains de I. Vincke, des résultats fort encourageants. Dans l'ensemble d'un programme antimalarien, la chimioprophylaxie des individus indemnes a occupé, pendant des années, une place prépondérante. Actuellement, son importance est plutôt en recul par suite des progrès considérables qui ont été réalisés dans le domaine des insecticides. Néanmoins, dans les cas où il est impossible de combattre les moustiques, la protection médicamenteuse des sujets sains peut encore rendre socialement de grands services. Dans maintes circonstances, la chimioprophylaxie collective est encore formellement indiquée collectivement de travailleurs vivant dans des conditions où une campagne contre l'anophèle n'est économiquement pas réalisable ou n'a pas encore été entreprise; groupes mobiles opérant sur des territoires paludéens; armées en campagne; cer-

tains groupes sociaux qu'il est aisé de surveiller, par exemple des écoliers, vivant dans des régions endémiques où la lutte antimoustique n'est pas encore appliquée; certaines catégories spécialement menacées comme les nourrissons. J'ai cité les succès convaincants remportés dans cette classe d'âge au moyen de chloroquine « préventive » par P.-G. Janssens aux mines de Kilo.

La deuxième ligne d'orientation de la prophylaxie du paludisme est la lutte dirigée contre l'anophèle. On peut s'attaquer à la larve ou à l'adulte. Les campagnes antilarvaires ont à leur actif de brillants et incontestables succès. Dans les cas où l'on peut consentir à de grosses immobilisations, autour d'une ville ou lors de travaux aussi importants que le percement du canal de Panama, des mesures antilarvaires d'une grande envergure ont assaini de larges zones à un degré véritablement prodigieux. Mais on conçoit mal l'application de semblables méthodes aux myriades de petits villages indigènes isolés, peuplés de millions d'hommes, disséminés au cœur de l'impénétrable forêt équatoriale, au fond de l'infinie brousse congolaise, dans la jungle sans fin de Birmanie ou les marécageux deltas d'Indochine. Pour atteindre la malaria de ces étendues immenses, cette hydre à mille têtes qu'est le paludisme tropical et rural, il faut de toute évidence frapper l'anophèle adulte dans les habitations, là où il vient piquer l'homme, sur un terrain bien délimité, dans un cadre restreint et non sur les vastes espaces où les femelles vont pondre leurs œufs.

Le plus ancien peut-être des insecticides naturels est le pyrèthre; les vertus insecticides des fleurs séchées et pulvérisées de cette sorte de chrysanthème sont connues depuis bien longtemps. Dans les régions impaludées, il était courant de brûler de la poudre de pyrèthre dans les chambres, à la tombée de la nuit, mais la fragilité des principes actifs, les pyrèthrines, rend cette méthode aléatoire. L'usage de cet insecticide ne fut vulgarisé que par l'introduction du « spray », c'est-à-dire la projection sous pression d'une solution volatile de pyrèthrines. Dans la lutte antimalarienne, la méthode du « spray » des maisons et des huttes se montra très efficace en Afrique du Sud, aux Indes anglaises et au Brésil.

Dans la prophylaxie du paludisme tropical et rural, le

pyréthrage antiadulte présente cependant l'inconvénient d'un prix de revient dépassant souvent les ressources des collectivités indigènes. C'est notamment un souci d'économie qui nous incita, en 1946, mon collaborateur J. Hoffman et moi-même à éprouver au Kivu, où le pyrèthre est un produit local, la toxicité à l'égard des anophèles de la simple poudre de fleurs séchées et finement pulvérisée. Si elle s'avérait active, cette forme économiserait les solvants et les manipulations industrielles. Le détail de ces travaux a fait l'objet de publications dans des revues scientifiques. Nous avons obtenu par une pulvérisation très poussée un pouvoir insecticide élevé; celui-ci s'accroît, en effet, avec la finesse des grains. Nous nous sommes aussi préoccupés d'élever la quantité des pyrèthrines réellement appliquées. Pour cela, nous utilisons uniquement une poudre provenant de fleurs à forte teneur. Cette dernière étant abaissée par l'exposition à l'humidité et à l'air, de même que par une température se rapprochant de celle où les pyrèthrines se dégradent soit 54°, il est essentiel d'employer une poudre fraîche et d'éviter soigneusement toute altération du produit au cours des manipulations. Jusqu'au moment de l'utilisation, les plus grandes précautions doivent être prises pour prévenir les pertes en pyrèthrines. Dans les localités impaludées, la projection de poudre de pyrèthre sur la totalité de la surface intérieure des logements était effectuée une fois par semaine au moyen de pompes à main ou tout simplement de soufflets de forge. Cette expérience fut pratiquée dans une zone d'anophélisme extraordinairement intense et de paludisme hyperendémique. Il était courant d'y observer une moyenne de 50 anophèles par case et même plus; aussi tous les individus étaient-ils porteurs de parasites malarieux et l'endémie palustre sévissait gravement dans cette population.

Quels ont été les effets de la campagne antiadulte entreprise? Dès le début, les moustiques ont complètement disparu des villages où ils pullulaient avec une densité exceptionnelle. Du côté humain, chute indiscutable de la morbidité et de la mortalité par paludisme. Je me contenterai de citer un seul taux statistique, le plus important des rapports démographiques, la mortalité infantile. Avant le pyréthrage, ce taux était supérieur à 200 décès de nourrissons pour 1.000 naissances

vivantes, chiffre malheureusement fréquent dans les collectivités tropicales. A la suite de la désinsectisation, il a été ramené en dessous de 80 pour mille, à un taux voisin de celui des statistiques belges de ces vingt dernières années.

Que ce soit en « spray » ou en poudre, comment agit le pyrèthre? Ce qui le caractérise, c'est la rapidité de son action, l'effet de choc, le « knock-down » des auteurs anglo-saxons. L'insecte tombe sur le dos, ses pattes s'agitent, ses mouvements deviennent incoordonnés, le système nerveux est touché et l'invertébré meurt rapidement. Malheureusement, les pyréthrinés sont assez instables. On leur reproche leur thermolabilité et leur tendance à être hydratées par l'humidité de l'air qui les inactive. De ce fait, leur effet est assez fugace et cette instabilité oblige à répéter les pulvérisations chaque semaine.

Bien que la technique simple et économique que nous avons mise au point ne soit pas la méthode idéale et définitive, les essais pratiqués ont montré la possibilité d'obtenir, dans certaines conditions, par la seule lutte antiadulte, l'éradication totale d'un anophélisme exceptionnellement dense et aussi une réduction massive de l'infection palustre. Le succès obtenu ajoute un argument solide à ceux qui, chaque jour plus nombreux, démontrent la place de plus en plus considérable de la destruction des moustiques adultes dans l'armement antimalarien.

Avant la guerre, le Japon produisait la moitié du pyrèthre mondial et, sur les marchés, la production était inférieure aux demandes. L'entrée en guerre de ce pays arrêta évidemment l'exportation de cet insecticide. De plus, des théâtres d'opérations s'ouvrirent dans les zones tropicales où la transmission par les invertébrés était au premier plan de l'épidémiologie. Les savants des pays alliés se mirent alors à la recherche et à l'expérimentation d'insecticides de synthèse.

Pour ne pas allonger outre mesure cet exposé, je m'en tiendrai, comme représentant caractéristique des synthétiques, au corps qui eut une si brillante fortune sous le nom de D. D. T. Ce n'était pas un composé nouveau; il avait été synthétisé en 1874 par le chimiste allemand Zeidler, mais n'attira pas particulièrement l'attention à cette époque. Ce n'est qu'en 1942 que fut découvert en Suisse son pouvoir insecticide sur

les insectes des vergers et les mouches d'écurie. Il fut ensuite démontré rapidement qu'il avait un effet marqué sur de nombreux arthropodes transmetteurs de maladies humaines : poux, puces, mouches, moustiques, etc. L'abréviation commune D. D. T. est dérivée du nom chimique du produit : dichlorodiphényl-trichloréthane. Le corps qui entre pour le plus grand pourcentage dans le produit commercial est l'isomère para-para; c'est à lui principalement qu'est due l'action insecticide. Le produit commercial est une poudre gris-crème à odeur légèrement aromatique, très peu volatile à la température ordinaire. Il n'est soluble dans l'eau qu'à raison de 1 partie dans 10 millions, mais par contre, il est soluble dans la plupart des solvants organiques, surtout dans les pétroles les moins raffinés. Qualité essentielle que ne possèdent pas les insecticides naturels comme le pyrèthre : le D. D. T. est stable, il n'est détruit ni par la lumière, ni par les rayons ultra-violet, ni par l'eau bouillante ou la vapeur d'eau, d'où possibilité d'action prolongée. Il n'a par lui-même aucune action fâcheuse sur les métaux, le cuir, les matières colorantes, etc., abstraction faite, évidemment, des inconvénients éventuels du solvant. De plus, aux doses actives et avec les procédés actuellement en usage dans la lutte antimalarienne, le D. D. T. ne paraît pas toxique pour l'homme et les mammifères. Enfin son application revient moins cher que celle des insecticides naturels, ce qui est une condition primordiale dans de grandes campagnes d'assainissement.

Les formules d'insecticides à base de D. D. T. sont fort nombreuses et varient d'après les buts poursuivis :

On peut d'abord tout simplement utiliser le produit en poudre préparée. Le D. D. T. a aussi été employé dans divers solvants. La présentation la plus connue en est l'« aerosol bomb » : c'est une sorte de siphon contenant sous pression une solution de D. D. T. dans un liquide volatil; souvent les fabricants y associent des pyréthrines. Les émulsions constituent un troisième mode de présentation : une solution concentrée est étendue d'eau jusqu'à obtention de l'émulsion désirée. Enfin, la présentation la plus pratique et la plus économique pour les campagnes antimalariennes est la poudre mouillable (*wettable powder*) à forte concentration de D. D. T. et à pouvoir de suspension convenable dans l'eau.

Les produits commercialisés de ce type contiennent généralement 50 % de D. D. T. et 50 % de substances qui servent de supports, d'humidifiants et d'adhésifs, donnant à la bouillie les qualités physiques voulues.

Quelle est l'action du D. D. T. et quel en est le mécanisme, en particulier sur les anophèles?

Après des périodes variables d'exposition à l'insecticide, l'anophèle présente avant de mourir une agitation anormale, il tourne autour de la pièce, se dirige vers la lumière, puis il manifeste des mouvements incoordonnés et violents; ceux des pattes, peuvent être assez brutaux pour déterminer la fracture de celles-ci. Le mécanisme de l'intoxication n'est pas complètement éclairci. Il est certain que le D. D. T. est un poison de contact, pénétrant à travers les téguments du moustique : on voit mourir des insectes qui ont posé les pattes seulement sur une surface enduite de D. D. T.; une voie d'entrée commune est le tarse. Le poison ne terrasse pas immédiatement sa victime; ses effets sont lents; il faut un certain temps pour que la dose diffuse à travers l'organisme du moustique et devienne active. Il n'y a donc rien de comparable au précieux « knock-down » des pyréthrine. En revanche, la stabilité du D. D. T. confère une étonnante persistance à son activité. Le pouvoir toxique s'exerce pendant des mois sur les insectes pénétrant dans une pièce traitée et venant en contact avec les murs. Contrairement au pyrèthre, l'action du synthétique est extraordinairement tenace. Les auteurs anglo-saxons désignent cette propriété par le nom de *residual toxicity* et les Français, par toxicité rémanente.

Tous les essais de laboratoire ont été amplement confirmés sur le terrain. Depuis l'emploi décisif du D. D. T. contre les moustiques et le paludisme dans la zone de guerre du Pacifique jusqu'aux nombreuses campagnes antiadultes menées actuellement au moyen de ce synthétique dans les diverses parties du monde, les travaux publiés ont démontré sa puissante action insecticide et l'étonnante persistance de son pouvoir toxique, avec, comme conséquence, son efficacité prononcée dans la lutte antimalarienne.

Parmi les diverses applications du D. D. T. sur une grande échelle au Congo belge et au Ruanda-Urundi, je ne citerai que les campagnes antimalariennes réalisées grâce à

des subsides du Fonds du Bien-Etre indigène. Conseiller médical de cette Institution, je me suis spécialement intéressé à leur mise en œuvre. Les dépenses engagées atteignent actuellement 55 millions de francs.

L'intervention de cet organisme parastatal a permis d'entreprendre d'importants travaux de « dédétisation » dans trois régions : les territoires de Thysville et de Madimba, les rives du Tanganyika et un secteur du territoire d'Astrida. Dans cette dernière zone, le traitement semestriel au D. D. T. des habitations indigènes, commencé en août 1950, a été poursuivi depuis. L'application s'en étendit à une zone de 25 kilomètres de rayon autour du poste d'Astrida et peuplée de quelque 260.000 habitants, occupant environ 100.000 huttes. 30.000 de ces cases avaient été désinsectisées lors des études et des campagnes d'essais préliminaires de 1949 et du début 1950. Celles-ci ont ainsi reçu 5 traitements en 30 mois et les autres huttes 3 traitements en 12 à 18 mois. La désinsectisation des habitations a été complétée en juin, juillet et décembre 1951 par celle des marais de la même zone, totalisant quelque 3.600 hectares, au moyen de D. D. T. flottable. La disparition de l'anophèle dans les huttes et les marais traités est pratiquement complète. Du point de vue de l'infection malarienne chez l'homme, quelque 28.000 examens de sang régulièrement pratiqués depuis le début de l'expérience ont démontré que l'indice plasmodique est tombé de 51,13 entre 13,40 et 15,69 dans la population dont les huttes furent traitées cinq fois et entre 24 et 30 chez celle dont les habitations reçurent trois traitements.

En ce bref exposé j'ai esquissé quelques grandes lignes de la lutte contre le paludisme. Comme c'est généralement le cas en prophylaxie, une mesure a rarement un rendement de 100 % ; il faut donc toujours attaquer en une offensive concentrique tous les chaînons épidémiologiques. La lutte antimalarienne doit viser, chez l'homme, tous les stades du parasite, et chez le moustique, aussi bien la larve que l'adulte. La mise en œuvre de toutes les ressources actuellement à notre disposition, nous autorise à compter sur des succès inconnus dans le passé.

Pour terminer et pour conclure, je relaterai en très peu de mots la victorieuse campagne menée au Brésil contre l'ano-

phèle *Gambiae* par le service antimalarien institué par le Gouvernement de ce pays en collaboration avec la fondation Rockefeller. Le livre de Sooper et Wilson, qui rapporte cette campagne, est captivant d'intérêt. En Afrique, l'exceptionnelle activité de l'anophèle *Gambiae* est bien connue; cette espèce est remarquablement adaptée à vivre complètement avec et aux dépens de l'homme. Au Brésil, les anophèles locaux étaient moins bons vecteurs du paludisme, lorsque, en 1930, l'anophèle *Gambiae* pénétra au port de Natal et y établit sa « tête de pont »; il avait probablement été débarqué par un aviso rapide venant d'Afrique occidentale. Sa présence détermina une flambée malarienne sérieuse; quelques mesures furent prises et le moustique parut avoir été supprimé. En réalité, il envahissait silencieusement un important territoire où il provoqua en 1938 de violentes poussées de malaria avec morbidité et mortalité élevées. En 1939, le service antimalarien fut mis sur pied et disposa de moyens exceptionnels. Son personnel était de 4.000 personnes, dont 70 médecins. Le livre de Sooper décrit les minutieuses études préalables sur la biologie locale du vecteur, l'organisation du service, les techniques employées, etc. L'attaque combinée contre l'anophèle *Gambiae* était dirigée sur le stade larvaire principalement au moyen de vert de Paris et sur le stade adulte par des pulvérisations de pyréthrine. De plus, rien qu'en 1939, plus d'un demi-million de malades furent traités. Les dépenses s'élevèrent en deux ans à plus d'un million et demi de dollars; mais les résultats prouvèrent péremptoirement leur caractère socialement payant. En moins de deux ans, dans une zone s'étendant sur les territoires de divers états brésiliens, cette attaque conjuguée des divers chaînons épidémiologiques aboutit à une éradication complète de l'anophèle *Gambiae*. C'est la première fois dans l'histoire qu'un semblable succès est remporté à une telle échelle, en dehors des centres, sur de vastes étendues de l'intérieur.

Armés des moyens nouveaux, nous pouvons donc envisager, avec plus de confiance que jadis, une lutte radicale contre le plus vieux peut-être des fléaux morbides. Les magnifiques recherches de parasitologie et de chimie synthétique, s'épaulant et se confirmant réciproquement, ont abouti à nos connaissances actuelles et mis à la disposition du médecin et

de l'hygiéniste un armement antimalarien étendu et varié dont on connaît peu d'équivalents dans d'autres maladies, pour prévenir et guérir l'affection qui donne chaque année le coefficient de mortalité le plus élevé.

Intérêt d'une étude psychologique systématique des noirs congolais

par le D^r **André OMBREDANE**,
Professeur à l'Université.

Après trois missions d'étude au Congo belge, actuellement occupé à monter une expédition au Kasaï où deux de mes élèves poursuivront, pendant deux ans, d'une manière systématique, les recherches que j'ai commencées, j'éprouve le besoin de marquer ici la portée pratique d'une telle entreprise. En psychologie, l'aspect théorique de la connaissance est inséparable de son aspect pratique. Décrire, comprendre, expliquer, prévoir le comportement des hommes sont les moments essentiels de la démarche du psychologue. A quoi vient s'ajouter comme un corollaire la détermination des moyens les plus efficaces pour influencer les hommes dans des directions définies, qu'il s'agisse de rééquilibrer le psychisme de tel individu malajusté ou d'intégrer l'activité de tel autre dans une configuration sociale de structure et de niveau donnés.

Les problèmes du psychologue des noirs ne sont pas des problèmes spéciaux, plus ou moins byzantins, suspendus dans l'espace d'un univers théorique de l'homme. Ils s'intègrent dans l'ordre des problèmes de l'administrateur, du magistrat, de l'exploitant industriel, du commerçant, de l'hygiéniste, de l'éducateur, du missionnaire, de la maîtresse de maison, et en général des problèmes infiniment variés de ceux qui se déclarent « pour » ou « contre » les noirs. On pourrait aussi bien les envisager dans la configuration des problèmes noirs de résistance aux blancs et de défense contre leurs contraintes.

Comme celle de tout autre individu, la structure psychologique d'un noir est essentiellement dynamique c'est-à-dire

évolutive, en relation fonctionnelle intime avec le système des conditions physiques, socio-économiques, politiques, culturelles, techniques, qui constituent ce qu'on peut appeler les *demandes et les contraintes* du milieu comportemental coutumier où le noir a pris ses plis de croissance et celles du milieu comportemental où la colonisation l'appelle à vivre. L'affrontement de ces deux ordres de demandes et contraintes est actuellement au cœur des problèmes existentiels du noir. Nous assistons à une accommodation plus ou moins laborieuse et pleine d'énigmes des noirs au système blanc, et dans cette aventure l'intervention du psychologue peut être précieuse pour tout le monde, pour les blancs comme pour les noirs. En effet, en regard de l'action entreprise par les blancs, il importe de ne pas blesser et révolter sous prétexte d'éduquer, de ne pas encombrer inefficacement des esprits non préparés sous prétexte d'instruire, de ne pas avilir sous prétexte d'affranchir, de ne pas détruire sans construire mieux et de ne pas imputer à des incapacités constitutionnelles inévitables les mauvais résultats de nos illusions et de nos maladresses didactiques initiales.

J'ai pris récemment part à un congrès de l'Unesco où l'on a discuté de l'emploi des moyens audio-visuels dans l'éducation de base des primitifs. Dès les premiers instants de cette discussion s'est fait sentir la nécessité d'appuyer toute éducation de base sur des études psychologiques en milieu noir, menées non seulement avec patience mais encore avec toutes les précautions méthodiques que réclame une expérience objective.

En ce qui me concerne, mon problème fondamental est celui de l'adaptation du noir aux conditions du travail qu'exige la mise en valeur du pays congolais. Le Congo belge ne se présente pas comme un pays de peuplement pour émigrants blancs. Les noirs y sont appelés à devenir les collaborateurs des blancs et l'intérêt général demande qu'ils parviennent au plus tôt et au mieux à des capacités de production supérieures dans tous les domaines. Leur promotion intellectuelle et spirituelle en est la condition première. Mais pour se faire, une telle promotion ne peut être que progressive, étroitement attachée en chacun de ses moments à l'expérience concrète et à la réalisation pratique d'un ouvrage dont l'utilité apparaisse

évidemment au noir. D'où l'intérêt d'une auscultation psychologique attentive et prolongée de ces primitifs conviés à dépasser leurs moyens actuels.

Nous avons sous les yeux les mauvais résultats d'une instruction précipitée, trop bavarde, trop détachée de l'inscription lente des notions dans un ouvrage auquel les mains travaillent. Aussi bien un certain nombre de sociétés industrielles en tête desquelles se place l'Union Minière du Haut-Katanga, ont entrepris de réhabiliter aux yeux des noirs l'apprentissage des métiers manuels et d'y trouver la matrice d'une évolution intellectuelle et sociale dont l'ampleur peut surprendre.

Dans cette perspective utilitariste, au sens le plus humain du terme, le psychologue doit se préoccuper avant tout de répartir les noirs qu'il étudie dans des groupes de comparaison choisis de telle sorte que leurs différences soient statistiquement significatives. Faire varier les facteurs dont peut dépendre, par hypothèse, la bonne ou la mauvaise adaptation du noir et voir si ces facteurs doivent être ou non retenus, telle est la voie où nous nous engageons. Facteurs de constitution, de milieu, d'éducation, facteurs de motivation, de stimulation, de satisfaction, tout cela est à mettre à l'épreuve d'une manière expérimentale pour nous permettre de dépasser le stock d'opinions immédiates dont nous sommes portés à nous contenter, malgré les contradictions qu'elles présentent d'un informateur à l'autre, et qui conduisent trop souvent à l'idée paresseuse que le noir est un être inférieur dont l'épanouissement ne saurait aller bien loin.

Au Congo belge, une œuvre monumentale est en voie d'accomplissement, une œuvre à laquelle il est indispensable que les noirs collaborent. Aidons-les à y réussir au rythme le plus favorable et, pour cela, commençons par étudier avec les meilleures techniques de notre science la nature et l'étendue de leurs capacités d'évolution et d'adaptation.

Telle est la tâche que j'envisage pour le psychologue au Congo. Elle n'est pas facile, elle ne doit pas être servie par des moyens de facilité, mais elle est humainement « rentable » pour les blancs comme pour les noirs.

L'Université de Bruxelles et la recherche agricole à la Colonie

par **Marcel-V. HOMÈS,**
Professeur à l'Université

On sait combien l'amélioration et le perfectionnement de l'agriculture présentent d'importance au Congo belge. Dans les moyens de réaliser ce perfectionnement, la recherche agronomique joue un rôle de tout premier plan. Cette recherche, qu'elle soit conduite sur place ou à la métropole, se poursuit essentiellement dans les instituts agronomiques spécialisés qui assurent aussi la formation des spécialistes.

Ce n'est pourtant pas seulement dans ces instituts que se trouvent réunis les moyens par lesquels on peut espérer voir progresser l'agriculture dans les régions intertropicales. Certains problèmes, en effet, sont trop directement liés à des recherches scientifiques spéciales pour qu'ils puissent progresser en l'absence de contact avec les Facultés et tout particulièrement avec les Facultés des Sciences. Ainsi, des recherches de caractère purement botanique conditionnent bien souvent, soit les possibilités de la sélection, soit la recherche de la vocation des sites, soit une quantité d'autres aspects de la pratique agricole. Or, dans ces différents domaines, l'essentiel du travail de recherche se fait dans les Instituts botaniques des diverses universités. On peut voir là, combien il est utile d'assurer un contact étroit entre les Instituts de recherche agronomique et les Facultés des Sciences. Il est un aspect de la recherche agronomique où ce contact est peut-être encore plus direct, plus intime, si bien que, dans les Facultés de Sciences elles-mêmes, peuvent s'élaborer des recherches dont la répercussion sur la pratique agricole est directe. C'est celui de la physiologie végétale, aspect de la science des plantes

qui, en étudiant le mécanisme de leurs fonctions, fournit des indications précieuses pour la conduite des recherches d'ordre plus pratique où le rendement est l'objectif visé. Ce résultat ne peut être atteint que dans la connaissance des fonctions qui conduisent au développement normal de la plante. C'est à ce titre que le département de Physiologie végétale de l'Institut botanique de l'Université s'est particulièrement intéressé à certains problèmes relatifs au développement agricole de la colonie.

Peu de temps après la guerre, nous fûmes invité par l'Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge (Ineac) à organiser le département de Physiologie qui fait partie du centre général de recherches de cet Institut à Yagambi. Le principal objectif était d'étudier l'alimentation minérale des plantes de grande culture en vue de préparer l'application des engrais dans les plantations. En 1947, furent jetées les bases de cette division de l'Ineac, au cours de notre mission au Congo et, dès cette même année, on put mettre en route une importante expérience sur le Palmier à huile dans une installation que l'on peut à juste titre envier à cette institution.

Le travail se poursuit actuellement dans cette division de l'Ineac où sont attachés des agents qui ont reçu leur formation physiologique à l'Institut Léo Errera.

Mais, indépendamment de cette action occasionnelle, que le directeur du Service de physiologie peut ainsi exercer au cours de ses missions au Congo, et qui traduit une collaboration étroite entre ce département de notre Université et l'Ineac, des recherches personnelles sont conduites à Bruxelles en rapport avec le développement agricole de la colonie.

Il importe de souligner que, si ces recherches ont été jusqu'à ce jour possibles, c'est en raison même de la collaboration qui s'est instaurée avec l'Ineac et qui assure aux travaux conduits à Bruxelles une portée rapide par leur application dans les stations expérimentales de l'Ineac. Elles ont, d'autre part, été rendues matériellement possibles par l'intervention généreuse de l'Institut pour l'encouragement de la recherche scientifique dans l'industrie et l'agriculture.

Les travaux en question sont en effet conduits au Centre

d'études sur l'alimentation minérale des plantes et l'aquiculture, subventionnés par cette Institution.

Elles sont principalement axées sur la culture en conditions contrôlées et, en particulier, en milieu liquide.

Grâce à l'existence de ce Centre, il existe ainsi, en annexe du Laboratoire de physiologie, une importante installation expérimentale où se trouvent finalement réunies des conditions exceptionnelles de travail pour les études portant sur la physiologie des plantes des régions chaudes. Signalons encore que diverses sociétés coloniales se sont intéressées au financement de ce Centre et en reconnaissent ainsi la portée pratique.

Les recherches qui y sont conduites visent, avant tout, à l'établissement des relations fondamentales qui conditionnent le comportement des plantes en fonction du milieu nutritif dont elles disposent. Le but essentiel peut donc paraître, à juste titre, essentiellement théorique, mais les contacts que nous avons déjà soulignés font qu'un passage continu existe de ces résultats théoriques aux applications pratiques. Empressons-nous de reconnaître que le contact régulier avec les instituts de recherche pratiques tels que l'Inec, ainsi que les fréquentes missions au Congo belge, sont autant de sources de suggestions nouvelles, de stimulants à la recherche, et autant de champs de vérification des idées émises; ceci en conditionne le perfectionnement. On peut donc considérer ces recherches comme une belle illustration de la continuité qui doit s'établir aux limites du domaine de la science dite pure et de la science appliquée.

Dans l'exécution de ces recherches, le Service de physiologie végétale de l'Université jouit, par l'existence du Centre qui lui est annexé, d'une situation particulièrement avantageuse, ce qui lui a permis de pousser activement ses travaux. Nous nous en voudrions de ne pas signaler tout particulièrement qu'il existe, au Centre d'études sur l'alimentation minérale des plantes et l'aquiculture (C. E. R. A.), une serre de travail, d'un type entièrement original et jusqu'à présent unique. Elle constitue peut-être son principal instrument de travail dans le domaine des études qui ont trait à l'agriculture coloniale. Nous voulons parler d'une serre climatisée où s'établit, par un procédé automatique, la variation continuelle de

température et d'humidité qui caractérise le climat de la région que l'on veut imiter. Il ne s'agit donc pas tout simplement d'une serre conditionnée à une température ou à une humidité choisie, mais bien d'une serre dans laquelle la température et l'humidité de l'atmosphère varient sans cesse comme elles le font dans la nature. Ces variations, tout au long de la journée et de la nuit, sont commandées par un appareil spécial : le « programmeur », qui fonctionne d'après un plan préétabli. L'expérimentateur peut réaliser le climat d'une région en se basant sur les données des stations météorologiques, ou encore étudier systématiquement l'action d'une variation quelconque de ces conditions climatiques. L'expérimentateur peut, par exemple, réaliser la saison sèche avec ses caractéristiques de température et d'humidité. Il peut en provoquer le début à tout moment de l'année ou à toute étape du développement des plantes pour en étudier les effets. Il peut même réunir des conditions artificielles susceptibles de produire sur les végétaux les effets qui n'existent qu'occasionnellement dans la nature; il peut enfin rendre température et humidité totalement indépendantes et rendre éventuellement l'un d'elles, ou les deux, entièrement constantes. Dans ce dernier cas, la serre est ramenée à un dispositif thermostatique et hygrostatique. On se rend compte des possibilités qu'offre un instrument de ce genre dont la réalisation entière a été possible en 1949 grâce à l'intervention de l'Irsia. Lorsque fut réalisée cette serre, qui n'avait pas encore de modèle, et dont le fonctionnement était par conséquent en soi un sujet d'études, une première expérimentation fut conduite sur une plante assez tolérante au point de vue de la température et de l'humidité pour ne pas compromettre le résultat de la culture au cas où la serre n'aurait pas répondu aux espoirs qu'on avait mis en elle. C'est ainsi que furent conduits en 1950 quelques expériences sur la végétation du Maïs et que purent être contrôlées à Bruxelles l'efficacité des formules nutritives mises au point sur d'autres plantes, partiellement à Yagambi, partiellement à Bruxelles même, ainsi que la validité des principes généraux sur lesquels leur recherche reposait. Dès l'année 1951, l'installation ayant fait ses preuves, la serre put être utilisée à une expérience sur une plante industrielle du Congo et c'est ainsi que fut conduite, pour la première fois

en Belgique, une expérience complète sur l'alimentation minérale du Cotonnier. Appliquant dans ce cas les principes qui ont toujours dirigé le C. E. R. A., on visait dans cette expérience, non seulement à comparer de façon relative les traitements entre eux dans leur effet sur les plantes, mais à obtenir réellement un développement ou si l'on préfère une récolte, qui pût se comparer au développement de bonnes plantes saines dans la nature. Dans le cas du Coton, la chose pouvait paraître une gageure et le scepticisme n'avait d'ailleurs pas manqué de se manifester. Aussi, peut-on souligner avec fierté le résultat de cette expérience qui s'est traduit par la production abondante de coton dans cette serre en même temps qu'apparaissaient de façon évidente les différences d'efficacité des formules nutritives soumises à l'expérience. Cette expérience sur le Coton, dont les résultats ne sont pas encore publiés, a certes été l'une des plus spectaculaires qui aient pu être conduites dans cette annexe du Laboratoire de physiologie de l'Université de Bruxelles et elle n'a pas manqué de retenir l'attention de toutes les sphères intéressées aux problèmes des plantes industrielles au Congo belge et tout particulièrement de la culture cotonnière. Cette année encore, une expérience du même ordre est entreprise sur la base des derniers principes acquis dans le domaine théorique de l'alimentation minérale des plantes.

Il convient peut-être, en effet, de signaler que les recherches conduites dans le Laboratoire de physiologie et dans le Centre d'études qui y est annexé ont conduit à l'élaboration de principes généraux relatifs à l'alimentation minérale des plantes et que, de ces principes, découle une méthodologie particulière de la recherche en ce domaine. Cette méthodologie est aussi bien d'application à l'échelle agronomique qu'à l'échelle du laboratoire de physiologie. On peut considérer comme l'une des conséquences des recherches conduites dans ce Centre d'études, l'établissement des plans de travail qui permettront d'étudier les besoins en engrais minéraux de diverses plantes coloniales. Signalons le cas des plantes vivrières, trop nombreuses pour être étudiées par les procédés classiques de façon fructueuse.

Telles sont les réalisations d'un des services de l'Université où se lie de façon fort heureuse la préoccupation de trouver

les principes théoriques qui régissent un aspect de la vie des plantes et l'application immédiate de ces principes à la recherche agronomique, plus spécialement à la Colonie, où la question étudiée est très importante. Nous tenons à rappeler, en terminant cette note, que les réalisations elles-mêmes sont le fruit de l'intervention principale de l'Irsia comme de diverses sociétés intéressées et que le mouvement des idées dans ce domaine de l'activité universitaire est le fruit de la collaboration de nos laboratoires avec l'Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge.

Nous devons encore ajouter, après avoir montré par les résultats pratiques, combien la formation de base d'un physiologiste peut être utile à le guider dans la réalisation d'expériences de caractère agronomique, qu'une autre tâche nous incombe : celle de former les jeunes expérimentateurs, qu'ils soient étudiants de l'Université ou qu'ils soient des stagiaires destinés à continuer leur activité dans l'une ou l'autre institution ou société coloniale. En d'autres termes, à côté de la recherche, c'est l'enseignement destiné aux futurs coloniaux qui se trouve ainsi stimulé de façon heureuse.

Activité d'un groupe de laboratoires de l'U. L. B. en relation avec le développement industriel du Congo

par I. de **MAGNÉE**,
Professeur à l'Université.

Le développement minier et industriel du Congo est essentiellement l'œuvre des quelques centaines d'ingénieurs belges qui ont répondu à l'appel de cette immense terre en friche. C'est un titre de gloire à l'actif de nos Universités d'avoir formé cette pléiade d'hommes d'action qui ont su mettre en valeur les ressources en matières premières de cette terre vierge, à force d'ingéniosité, de ténacité, de hardiesse aussi dans l'application des dernières acquisitions de la technique.

On perd souvent de vue que l'ingénieur colonial belge ne pouvait se contenter de transporter simplement au Congo les techniques et les traditions de l'industrie belge. Une industrie ou une méthode de fabrication ne peut-être transplantée au Congo sans devoir subir de profondes transformations pour s'adapter à des matières premières différentes, à une main-d'œuvre primitive, à des transports onéreux, etc.

Dans le domaine des mines et de la métallurgie, l'ingénieur belge se trouvait devant une tâche complètement nouvelle pour lui, sans points de contact avec les industries établies dans son pays. Dans les débuts il a dû s'inspirer des réalisations étrangères, notamment dans la prospection, l'exploitation, la préparation mécanique et la métallurgie du cuivre, de l'or, de l'étain, etc. Mais très rapidement il s'est affranchi de l'aide des techniciens américains et anglais et il a mis au point des solutions originales. Dans plusieurs cas celles-ci sont

devenues des modèles dont les techniciens étrangers ont à s'inspirer ⁽¹⁾.

Est-il présomptueux d'affirmer que dans les domaines industriels où il n'existait nulle tradition nationale, nos ingénieurs ne pouvaient compter que sur la formation solide qu'ils doivent à nos Universités.

La Faculté des Sciences appliquées de notre Université n'a d'ailleurs pas manqué de compléter son enseignement en fonction des besoins de la Colonie. Cependant, son rôle ne s'est pas limité à l'enseignement : ses laboratoires ont pris une part active à l'élaboration de techniques applicables au Congo et à l'étude de ses ressources minières et de ses possibilités industrielles.

Parmi ses laboratoires, il en est plusieurs qui consacrent une partie importante de leur activité aux problèmes particuliers que posent la mise en valeur et l'essor industriel de la Colonie. Cet aspect de l'activité scientifique de l'U. L. B. est certainement peu connu, en dehors d'un cercle restreint d'ingénieurs et de dirigeants d'entreprises coloniales.

Sans doute n'est-il pas inopportun de montrer que de nombreux problèmes liés au développement industriel du Congo ont fait l'objet de recherches suivies dans ces laboratoires et que, dans beaucoup de cas, les études ont abouti à des solutions concrètes, immédiatement applicables.

Cependant, il n'est pas facile de faire l'inventaire de ces études et de ces résultats. On ne peut d'ailleurs affirmer qu'il existe une collaboration systématique et organisée entre nos laboratoires et tous ceux qui, au Congo, se trouvent devant des problèmes nouveaux et sont souvent obligés d'avoir recours à des solutions improvisées, pas toujours heureuses. Bien plus que l'ingénieur métropolitain, l'ingénieur colonial, assez isolé, a besoin du concours de spécialistes bien documentés et outillés pour des investigations conduites avec toute la rigueur scientifique désirable. C'est cette collaboration, cette aide directe, que nos laboratoires sont en mesure d'offrir aux ingénieurs coloniaux et aux Sociétés qui les emploient. En fait, cette collaboration existe déjà en certains domaines, mais

(1) Citons à titre d'exemple les techniques nouvelles du traitement des minerais de cuivre oxydés et des minerais de cobalt, mises au point par les ingénieurs de l'Union Minière du Haut-Katanga.

c'est en vertu d'initiatives individuelles. Trop souvent, les coloniaux ignorent les possibilités de nos laboratoires et réciproquement, nos chercheurs universitaires n'ont pas la possibilité de réunir les données des problèmes qui se posent au Congo.

Un des moyens les plus efficaces d'amorcer, sinon d'organiser la collaboration en question, serait de permettre à nos professeurs et assistants de fréquents voyages d'études au Congo. Cette possibilité a été donnée à un trop petit nombre de nos Collègues. Il est intéressant de constater que ceux qui ont fait ce voyage, ont dès leur retour orienté leurs laboratoires vers des problèmes coloniaux et notamment vers la valorisation des matières premières du Congo.

La présente note a pour but de passer en revue les recherches récentes faites dans ce sens par un groupe de laboratoires voués à des disciplines voisines et qui, de ce fait, collaborent habituellement. Il s'agit des Laboratoires de métallurgie, de chimie industrielle, de préparation mécanique des charbons et minerais et de géologie appliquée.

*
**

Sous la direction du professeur Cl. Decroly, et avec l'active collaboration de M. J. Van Impe ⁽²⁾, le Laboratoire de métallurgie a entrepris de très importantes recherches dans le domaine de la mise en valeur de certains minerais du Congo belge. Nous nous contenterons d'énumérer les travaux les plus récents.

1° *Elaboration de l'uranium métallique nucléairement pur en barres cylindriques à partir de l'oxyde d'uranium pur* ⁽³⁾. — En 1947, le Centre de Physique nucléaire de l'U. L. B. avait décidé de faire une étude systématique des méthodes d'élaboration de l'uranium métallique nucléairement pur. Avec l'accord de l'Institut interuniversitaire des Sciences nucléaires et l'apport de minerais de l'Union Minière du Haut-Katanga, cette étude a été entreprise au laboratoire de métallurgie de l'U. L. B. et a abouti après 4 ans de recherche à la mise au

⁽²⁾ Membre associé du Centre de Physique nucléaire de l'U. L. B., Chercheur agréé à l'Institut des Sciences nucléaires.

⁽³⁾ *Bulletin Technique de l'A. I. Br.*, t. 3, n° 5, 1950.

point d'une nouvelle méthode d'élaboration d'uranium métallique en barres cylindriques aptes à être employées dans un réacteur nucléaire (*).

Il est possible, dès maintenant, de fournir à l'industrie belge les éléments devant servir à la mise en exploitation industrielle de cette méthode.

2° *Elaboration des métaux du groupe des terres rares à partir de monazites et de bastnaesite du Congo belge.* — Dès 1948, et à la suggestion du Comité national du Kivu, une étude a été entreprise sur la mise en valeur des monazites et de la bastnaesite du Congo belge.

Une nouvelle méthode d'élaboration du « mischmetall » a été mise au point (*). Le ferrocérium fabriqué à partir de ce « mischmetall » a les propriétés requises pour la fabrication des pierres à briquet. Une étude plus approfondie est en cours en vue de l'application de cette nouvelle méthode d'élaboration à l'échelle industrielle.

De nouvelles recherches sont en cours en vue de l'étude de l'élaboration du cérium métal 98 % à partir de ces mêmes minerais.

3° *Elaboration du thorium métallique pur à partir des minerais thorifères.* — Avec l'accord de l'Institut interuniversitaire des Sciences nucléaires et l'apport de minerais de la Minière des Grands Lacs, une étude a été entreprise sur l'élaboration du thorium métallique pur. Les recherches sont en bonne voie.

4° *Elaboration du zirconium métal et du titane à partir de minerais congolais.* — Le Laboratoire de métallurgie s'est proposé d'inclure dans son activité de recherche, d'accord avec l'Institut interuniversitaire des Sciences nucléaires, l'élaboration du zirconium métal à partir du zircon. Les premiers essais d'orientation sont en cours au départ de zircon provenant de la S. A. des Mines d'Or de Kilo-Moto.

Il envisage également d'étudier l'élaboration du titane métal à partir de rutile, avec l'accord éventuel du Centre national des Recherches aéronautiques.

Il convient de remarquer que plusieurs de ces recherches

(* Brevets belges : n°s 497.087 et 500.558.

(*) Communication faite aux *Journées Métallurgiques d'Automne*, à Paris, le 27 octobre 1951.

portent sur des minerais qui ne sont pas encore effectivement exploités au Congo. Leur mise en valeur est fonction de mises au point métallurgiques, amorce des futures réalisations industrielles.

*
**

M. le professeur W. L. De Keyser a orienté les travaux du Laboratoire de Chimie industrielle vers la valorisation chimique des houilles, la technique de la catalyse fluide, l'amélioration du caoutchouc, la fabrication de la silice colloïdale, la valorisation des argiles, la synthèse des silicates, la purification très poussée de l'uranium et du carbone.

Sous sa direction, ses étudiants et assistants ont réalisé depuis 1946 plus de quarante travaux importants, les uns à caractère de recherches de base (*basic research*), les autres à caractère de mises au point semi-industrielles.

Nous citerons ces derniers dans la mesure où ils sont applicables à des matières premières congolaises.

Les études sur le charbon portent surtout sur la pyrolyse, l'hydrogénation et le fractionnement par solvants organiques. Des résultats très intéressants ont été obtenus sur le charbon de Luena (Katanga). On sait que la transformation du charbon en combustible liquide est d'un intérêt capital pour le Congo. Songeons aux grandes réserves de charbon de la région d'Albertville : sa transformation en essence et carburants Diesel serait un atout formidable pour le développement industriel de la Colonie.

C'est le procédé Fischer-Tropsch qui entre en ligne de compte. Celui-ci, dont la rentabilité est douteuse en Belgique, serait certainement rentable au Congo, s'il se révélait applicable avec succès au charbon très spécial du Katanga, qui est cendreuse mais très « réactif ».

Grâce aux Fonds Marshall, obtenus par l'U. L. B., le professeur De Keyser vient de recevoir l'appareillage et les crédits qui lui permettront de construire une installation Fischer-Tropsch semi-industrielle. Dans les prochaines années cette installation va certainement jouer un rôle important et combler le retard de notre pays dans le domaine des essences synthétiques. Son importance pour le Congo n'échappe à personne.

La fluidisation des matières pulvérulentes et ses intéressantes applications industrielles ont fait l'objet d'études suivies. D'autres portent sur l'action renforçatrice de diverses « charges » sur les qualités du caoutchouc, produit congolais.

Citons encore l'analyse thermique différentielle des latérites du Congo, l'étude de nombreuses argiles au point de vue de leur nature et des possibilités d'extraction de l'alumine. Plusieurs travaux sur la synthèse des silicates réfractaires et des aluminates calciques présentent eux aussi d'intéressantes possibilités d'application au Congo.

Les études sur la purification des sels d'uranium ont conduit à la construction d'une installation semi-industrielle de production de UO_3 . C'est au départ de cet oxyde pur qu'a été réussie la fabrication d'uranium métal nucléairement pur à laquelle nous avons fait allusion plus haut.

La fabrication du carbone nucléairement pur a également été étudiée avec succès, en vue de son utilisation comme modérateur dans la pile atomique.

*

**

Le Laboratoire de Préparation mécanique des charbons et des minerais s'est rapidement développé depuis quelques années. M. W. Bourgeois et moi-même dirigeons les travaux qui y sont exécutés.

Spécialisé dans le lavage des petites granulométries de charbon, ce laboratoire a étudié le lavage des charbons de Lukuga et de Luena, par flottation et par séparation au cyclone en suspension dense. Une série de trois notes, publiées dans le *Bulletin Technique de l'A. I. Br* (1952, n° 1) me dispense de donner des précisions à ce sujet.

De nombreux travaux de fin d'études et des recherches personnelles ont porté sur le traitement des minerais congolais les plus divers :

1° Récupération de la cassitérite très fine (Manono, Bukena, Katumba);

2° Epuration des concentrés de cassitérite par flottation des sulfures et séparation magnétique des minéraux accessoires contenant du fer. Récupération de la monazite et de la columbotantalite;

- 3° Amalgamation et cyanuration de quartz aurifères;
- 4° Séparation du diamant par jiggage et par suspensions de ferrosilicium;
- 5° Récupération du spodumène des pegmatites de Manono.

*
* *

Le Laboratoire de Géologie appliquée travaille en liaison directe avec le laboratoire précité : la composition minéralogique, la microstructure et les caractéristiques de broyage des minerais y sont étudiés de façon précise avant d'aborder le problème de la concentration ou de la séparation.

De nombreux gisements congolais y ont été étudiés au microscope. Grâce aux bourses de voyage obtenues par plusieurs de nos étudiants qui se spécialisent en géologie, l'étude directe sur le terrain a pu souvent précéder l'étude au laboratoire. Cette formule excellente n'est malheureusement pas toujours réalisable en raison des frais qu'elle entraîne. Le laboratoire possède heureusement une importante collection d'échantillons relatifs aux gisements congolais.

A la demande de la plupart des sociétés minières coloniales, le laboratoire a effectué de nombreuses études et déterminations sur échantillons. Leur énumération serait fastidieuse. Signalons cependant le fait que certaines de ces études de routine ont conduit à la découverte de plusieurs minéraux de valeur en quantités exploitables (minerais de lithium, de thorium, de terres rares).

D'autre part, le Laboratoire de Géologie appliquée s'est attaché tout spécialement à la modernisation des moyens d'investigation dont dispose le prospecteur colonial. Dans ce but, il fait appel aux techniques nouvelles de l'électronique et de la physico-chimie.

Ce sont les méthodes d'exploration géophysiques qui ont fait l'objet des travaux les plus assidus : le laboratoire est le seul en Belgique qui soit équipé pour la prospection par les méthodes électrique, magnétique, gravimétrique et ionométrique (radioactivité). Son activité se confond avec celle du Centre belge d'études de Prospection géophysique, qui fut créé pendant la guerre par l'ensemble de nos sociétés minières coloniales.

En 1946-1947, les collaborateurs du Centre ont été chargés d'une mission au Congo. Celle-ci a obtenu des succès au Kasai (*) et au Katanga. Dans la suite, plusieurs sociétés et organismes gouvernementaux ont acquis des instruments géophysiques, dont certains construits à l'U. L. B.

Une activité nouvelle se manifeste actuellement dans le domaine géophysique, à l'occasion de l'exploration de la Cuvette centrale et de la zone côtière du Congo et de l'Angola. On sait que la recherche du pétrole est la principale application de cette science.

Il convient de remarquer que des cinq professeurs de l'U. L. B. chargés de l'enseignement des diverses branches des Sciences minérales, quatre ont séjourné longuement au Congo ou y ont accompli des missions. Les problèmes géologiques congolais restent leur principale préoccupation. Nous regrettons de ne pouvoir donner ici un aperçu des résultats de leurs recherches. Contentons-nous de signaler qu'ils ont fait l'objet de près de 150 notes et mémoires publiés. On ne peut douter que les géologues formés à leur école soient bien préparés aux tâches qui les attendent à la Colonie.

*
* *

Au stade atteint par l'activité que nous venons d'évoquer, il importe d'aviser aux moyens d'améliorer son organisation et de la coordonner avec l'effort poursuivi parallèlement par les autres groupes de chercheurs de notre Université. Il importe aussi de renforcer considérablement cette activité et de lui assurer une continuité que la bonne volonté et la compétence de notre corps enseignant et l'enthousiasme de nos jeunes chercheurs ne suffisent pas toujours à assurer.

Nous plaçons notre espoir dans le Cemubac, qui vient de prendre un nouveau départ et d'étendre son champ d'action à l'ensemble des disciplines enseignées à l'Université. Ses réalisations dans le domaine médical sont un gage de sa volonté et de sa capacité de prendre une part active à l'œuvre civilisa-

(*) I. DE MAGNÉE, *Présence de kimberlite dans la zone diamantifère de Bakwanga (Kasai, Congo belge)* (Bull. Soc. belge de Géologie, t. LVI, fasc. 1-2, 1947).

trice congolaise, dans tous les domaines où les méthodes scientifiques ont une importance fondamentale.

Les coloniaux éprouvés qui dirigent l'expansion du Cemubac auront à cœur de ne négliger aucun aspect du développement social et industriel du Congo et de placer son activité sous le signe de ce réalisme aigu qui est bien le caractère dominant de l'œuvre des Belges dans le Centre africain.

La mécanisation de l'industrie minière du Congo: Problème d'organisation et d'éducation

par **W. BOURGEOIS**,
Professeur à l'Université.

1. POSITION DU PROBLÈME

La substitution de l'énergie mécanique à la force musculaire a été l'aspect essentiel des progrès techniques, au cours du XIX^e siècle. Cependant, l'accroissement sensible de productivité qui en résulte ne provient pas uniquement de cette substitution; elle découle aussi d'un de ses corollaires : la division et la spécialisation du travail, éléments de l'organisation rationnelle.

Si l'on tient compte, au surplus, de la concentration industrielle en complexes d'usines de plus en plus vastes et enchevêtrés — autre conséquence du développement technique — on aperçoit mieux encore que l'idée de mécanisation pose le problème majeur de l'organisation du travail, tandis que la conception, la construction, l'installation des machines sont devenues problèmes mineurs.

Ce principe général trouve son application au Congo belge et nous voulons montrer ici, à la lumière du voyage d'étude que nous avons fait en 1949 sous le patronage du Fonds Cassel, comment la question se présente plus spécialement dans l'industrie extractive.

Car c'est là que le problème de la mécanisation se pose avec une acuité toute particulière, pour de multiples raisons : d'abord, les gites métallifères représentent sans doute, de très loin, la plus grosse part des énormes richesses naturelles de la Colonie. C'est, au surplus, à leur exploitation de plus en

plus active, que reviennent en majeure partie, la prospérité et l'expansion économique du Congo.

Mais il faut ajouter encore que la population indigène est peu nombreuse, par rapport à l'étendue du territoire, alors que l'industrie minière est justement la plus grosse consommatrice de main-d'œuvre de tout le monde industriel.

La situation est donc, en gros, la suivante :

L'expansion de la Colonie appelle une extension progressive de l'exploitation minérale, qui est sa principale source de richesse exportable. Or, on doit limiter le recrutement de main-d'œuvre, sous peine de compromettre la production vivrière agricole. La mécanisation aussi poussée que possible est donc la seule voie qui s'ouvre aux mineurs.

2. LES SOURCES D'ÉNERGIE

Si l'organisation du travail est le problème crucial de la mécanisation, il nous faut, néanmoins, examiner à titre préjudiciel, l'élément qui conditionne la mécanisation, à savoir, la disposition d'énergie peu coûteuse.

On sait que le Congo détient une puissance hydraulique énorme, dont une minime partie seulement est aujourd'hui exploitée. Si de très grosses centrales hydro-électriques alimentent à haute tension les mines et industries connexes du Haut-Katanga, si quelques entreprises importantes captent assez d'énergie pour leurs besoins propres, il est des régions moins développées à cet égard, telle la province du Kivu et son voisin immédiat, le Ruanda.

Il serait du plus haut intérêt de voir exploiter rapidement, en grand, les chutes de la Ruzizi et d'autres sources importantes du Maniéma, pour alimenter ces régions, fort riches en gites métallifères et où d'autres industries pourraient fort bien se développer. Malgré les immobilisations considérables, il n'y a pas de risque à une telle entreprise, car les besoins latents sont d'une telle évidence qu'ils se feraient jour en masse, dès l'apparition de lignes à haute tension.

Si nous émettons ici ce vœu, c'est que sa réalisation offre un caractère social indéniable, en permettant une grosse expansion économique, sans recrutement prohibitif de main-d'œuvre.

Il faut ajouter encore que la disposition de force motrice ouvrirait d'autres sources de richesse, en valorisant davantage les produits naturels : il serait plus profitable d'exporter de l'étain métal que de la cassitérite et de tisser sur place le coton de la récolte régionale.

3. LA TECHNIQUE ET L'ORGANISATION

Si l'énergie électrique, la seule qui soit peu coûteuse au Congo, est une condition nécessaire de la mécanisation des mines, elle est cependant loin d'être une condition suffisante.

On peut dire, en effet, que l'exploitation des mines repose essentiellement sur l'art de l'organisation. Depuis la préparation des chantiers jusqu'à la concentration du minerai, en passant par l'abattage, les transports, manutentions et mises aux rejets, l'évacuation ou l'adduction des eaux, le soutènement et la ventilation s'il échet, le mineur utilise simultanément et conjointement une foule de techniques apparemment disparates, mais si bien imbriquées que l'ensemble peut être comparé à une machine complexe, dont la mise en défaut d'un seul rouage entraîne l'arrêt complet.

La mécanisation d'une exploitation, jusqu'ici manuelle, apparaît ainsi comme une opération de grande envergure, car tous les services doivent être transformés : on ne pourrait songer à utiliser une pelle électrique, dont la capacité de chargement est nécessairement grande, en continuant à assurer l'évacuation par brouettes; inversement un transport par trains électriques de 200 tonnes est incompatible avec l'abattage à la pioche.

Mais il y a plus : la mécanisation introduit de nouveaux services, notamment pour l'entretien très suivi des engins, dont un planning minutieusement établi doit s'intégrer harmonieusement dans le cycle général de la production, sous peine de défaillances graves.

Sur le plan de la technique pure, tout cela peut se résoudre rapidement, sans difficulté majeure, grâce à la grande variété d'appareils de toutes espèces qui existent aujourd'hui sur le marché : on peut toujours trouver les combinaisons harmonieuses qui s'adaptent au mieux, dans chaque cas, aux caprices géologiques et géographiques de la nature.

4. QUALIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Mais autre chose est de sélectionner et de former les ouvriers nécessaires à la marche des machines et d'organiser le travail de chacun dans le cadre du planning d'ensemble.

L'ampleur du problème sera mesurée si l'on songe bien qu'un indigène n'ayant jamais quitté son village ancestral possède, *a priori*, tout autant de qualités pour conduire une pelle, un camion ou une batterie de jigs, qu'un autre indigène qui exerce déjà le métier de piocheur, de brouetteur ou de fourcheur en sluice.

La mécanisation remet ainsi en question tout le problème de la formation de la main-d'œuvre et elle le pose sur des bases nouvelles, comme l'ont d'ailleurs compris quelques sociétés, dont les exploitations sont déjà fort engagées dans la voie de la mécanisation.

Une exploitation manuelle exige bien la formation de quelques ouvriers qualifiés pour des services connexes, d'ailleurs peu développés, mais le gros de sa main-d'œuvre est constitué de manœuvres, plus ou moins spécialisés, dont la formation peut se faire sur chantier en quelques jours.

Au contraire, une exploitation mécanisée requiert une forte proportion de travailleurs qualifiés et un nombre croissant d'ouvriers de haute qualification, dans les divers ateliers.

5. ÉDUCATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Cette main-d'œuvre ne peut, au surplus, se contenter d'une formation superficielle, qui permettrait simplement à chacun de mettre en œuvre l'un ou l'autre engin déterminé : la variété des conditions de gisement et les développements de la technique font varier constamment les procédés mécaniques et le personnel doit être adaptable à ces mutations, grâce à une formation adéquate. Celle-ci doit ainsi dépasser largement le stade physiologique des automatismes, pour se situer sur le plan de la connaissance intellectuelle et de l'éducation morale.

Quoique hautement sensible à l'aspect humanitaire de l'éducation des noirs, nous ne voulons pas y insister ici, afin de ne pas sortir du cadre technique de cette étude.

Ce dernier point de vue, pour étroit qu'il puisse paraître, fournit déjà bien assez d'arguments en faveur de l'éducation des indigènes. Car le grand effet utile du travailleur, que l'on poursuit par la mécanisation, est un objectif illusoire si, dans l'organisation complexe, chaque ouvrier n'a pas assez de science et de conscience pour comprendre la place qu'il occupe, pour saisir les responsabilités qui lui incombent et pour connaître les moyens d'y faire face.

Ceci n'est pas une affirmation gratuite et philanthropique : c'est un fait d'expérience générale, brillamment confirmé au Congo par des expériences heureuses ou malheureuses.

6. MÉTHODES D'ÉDUCATION

La Belgique a une expérience déjà longue de l'éducation ouvrière. Mais le noir est différent de l'Européen et on ne peut songer à transplanter, les yeux fermés, de 60 degrés de latitude, nos méthodes d'enseignement et de formation professionnelle, même les plus éprouvées.

Leur adaptation à la psychologie des noirs est une œuvre délicate et ce que nous avons dit de son importance considérable, met en lumière la valeur de l'entreprise de Cemubac en ce domaine.

Cependant, si l'on confronte les méthodes européennes (elles-mêmes en évolution constante, d'ailleurs) avec les expériences faites jusqu'ici au Congo, quelques principes se dégagent :

a) Les applications professionnelles fournissent les meilleures bases de programme d'enseignement à tous les échelons, parce qu'elles exercent l'intelligence, sans laquelle la mémorisation est un leurre.

b) Le grave problème des « évolués » est né de la transplantation en Afrique, d'une erreur de jugement commune en Europe et qui consiste à limiter l'« élite » à la catégorie des scribes. Au Congo, il est grand temps de renverser la vapeur, en accordant plus de considération (tant morale que pécuniaire) aux manuels de haute qualification professionnelle, qu'aux « manœuvres du porte-plume ».

c) Pour que l'éducation se développe davantage, de géné-

ration en génération, il faut qu'un certain acquis passe de l'une à l'autre par l'éducation première au sein de la famille et, pour cela, il faut se préoccuper très activement de la formation des femmes noires.

7. EN MANIÈRE DE CONCLUSION

Etant parti de considérations purement techniques, il peut paraître étrange que nous arrivions à évoquer finalement l'éducation des femmes. Il n'y a cependant là ni paradoxe, ni coq-à-l'âne.

C'est que si l'industrie, en général, comporte des problèmes psychologiques et sociaux, ceux-ci sont d'une acuité toute particulière dans l'art des mines, où l'organisation, le nombre et la valeur de la main-d'œuvre sont, en raison des caprices de la nature auxquels l'exploitant est soumis, les facteurs les plus déterminants de réussite et de prospérité.

Les exploitants le savent bien. Là où la densité du gisement entraîne la concentration des exploitations, ils ont entrepris une œuvre d'éducation de la main-d'œuvre qui, malgré un certain empirisme au départ, commence à emporter quelque succès.

Les études de Cemubac sont de nature à apporter des lumières précieuses, pour le développement rapide de cette action. Mais si les exploitations concentrées sont bien placées pour en tirer le maximum de profit, il n'en est pas de même dans les régions où la dispersion des gites entraîne celle des sièges d'extraction.

Dans ces régions, il serait souhaitable que la coopération entre les entreprises, avec l'aide éventuelle du Gouvernement de la Colonie, crée une organisation importante et coordonnée de formation professionnelle fonctionnant à peu près sur le schéma suivant :

La formation à la fois professionnelle et scolaire du premier degré étant fournie dans les sièges d'exploitation, des ouvriers sélectionnés seraient envoyés périodiquement dans un centre d'enseignement, où ils suivraient des cycles de perfectionnement, qui en feraient des travailleurs de plus en plus qualifiés. Certains accéderaient ainsi progressivement aux échelons de la hiérarchie des cadres, ou aux fonctions de

moniteurs, pour les écoles locales du premier degré. Dans ces fonctions, ils seraient contrôlés et aidés par les maîtres européens du centre d'enseignement.

Nous formons le vœu de voir de prochaines réalisations dans ce sens, et nous sommes convaincu que l'œuvre entreprise par Cemubac est de nature à les encourager et à les aider.

L'étude des problèmes du travail et de la politique sociale

par **Arthur DOUCY**,
Professeur à l'Université.

Chargé, par le Fonds Jacques Cassel et l'Institut pour la recherche scientifique en Afrique centrale, d'aller étudier au Katanga les aspects fondamentaux de la condition sociale des travailleurs indigènes, nous avons été amené, par la force même des choses, à aborder l'examen des principes fondamentaux de la politique sociale pratiquée par notre pays au Congo belge.

Nous nous sommes attaché à l'étude des points suivants : les possibilités d'application de la législation sociale, les causes de l'instabilité du marché du travail, la mesure de la productivité, la structure des salaires, les fondements du syndicalisme indigène, les institutions de « welfare ».

Bref, il s'agissait d'envisager l'ensemble des problèmes posés dans le cadre de l'économie et de la politique sociales, par l'existence de ces trois mondes qui se coudoient : l'africain coutumier et traditionnaliste, le monde occidental, le monde de transition.

Parmi les constatations d'ordre sociologique que nous avons pu faire, la première, et non la moindre, est qu'il n'existe pas de classe ouvrière indigène au Katanga (nous ne voulons pas extrapoler et dire « au Congo »). Il n'y a que des travailleurs, chez qui la conscience de groupe est absente, et qui ne peuvent comprendre, dans l'état actuel des choses, la signification des formes matérielles et morales de la civilisation industrielle à laquelle on les fait participer.

Il n'y a pas de classe ouvrière indigène, parce que celle-ci ne peut se constituer en quelques décades, à partir d'un mi-

lieu en perpétuel devenir; parce que les individus qui en sont les membres en puissance, ne peuvent se dégager en un laps de temps aussi court, des traditions millénaires. Il faut reconnaître aussi que jusqu'ici les formes institutionnelles créées à leur intention, n'ont jamais eu pour mobile dominant, la nécessité de provoquer la naissance de cette classe ouvrière indigène.

La critique fondamentale qui est à faire dans ce domaine, est la carence de l'enseignement professionnel, la médiocrité de l'enseignement en général où triomphe la méthode du psittacisme.

Les travailleurs indigènes occupés dans les usines, sur les chantiers, sont mal préparés aux tâches qu'on leur impose. La productivité à laquelle ils atteignent est largement inférieure à celle qu'on pourrait attendre d'eux. Le gaspillage de main-d'œuvre qui résulte de ce fait, est accentué encore par les méthodes de travail désuètes et l'équipement souvent vieilli, en honneur dans un certain nombre d'entreprises.

Ce gaspillage de main-d'œuvre, en majeure partie, est responsable du déséquilibre démographique qui sévit non seulement au Katanga, mais dans l'ensemble de la Colonie.

Pour pallier ce déséquilibre, pour donner aux membres des communautés extra-coutumières une garantie contre les abus du travail, pour permettre leur accès à une condition sociale nouvelle, des formes institutionnelles ont été mises en œuvre.

Et à cet égard, il faut regretter que sous des vocables identiques, aient été créées des institutions dont la signification est entièrement différente, dans le milieu originel et dans celui où elles sont mises en vigueur.

L'exemple le plus frappant est celui du syndicalisme indigène : partout où ils sont apparus en Europe occidentale, aux Etats-Unis, les syndicats sont nés du désir des travailleurs, conscients de leur existence en tant que groupe social, de faire reconnaître et d'imposer l'existence de ce groupe, et son droit à des conditions de travail et de vie meilleures. Au Congo belge, il n'existe pas de classe ouvrière indigène, partant le syndicalisme existant est déterminé par des mobiles irréductibles pour la plupart à ceux qui dominent le syndicalisme ouvrier dans nos pays : l'opinion anticolonialiste inter-

nationale qui voit dans les syndicats, comme d'ailleurs dans toute institution en honneur dans les pays de pleine souveraineté, un moyen de hâter l'évolution des populations indigènes; le désir — fort louable — qui anime les grands syndicats professionnels de la métropole, de mettre à la disposition des travailleurs indigènes, les instruments qu'ils considèrent comme étant les plus susceptibles d'améliorer leur condition; le phénomène d'imitation qui amène certains indigènes à souhaiter la généralisation des syndicats : imitation admirative, mais aussi imitation ségrégative, imitation libérative comme aurait dit René Maunier, qui reste à nos yeux l'un des maîtres de la sociologie coloniale.

Le danger existe dans ce cas, de voir se créer au Congo une classe sociale nouvelle, composée d'indigènes pour lesquels l'appartenance au syndicat signifierait uniquement l'appartenance à une nouvelle classe sociale, à une classe d'élites qui provoquerait, automatiquement pourrait-on dire, l'apparition de techniques de lutte et d'opposition entre syndiqués et non-syndiqués.

Dans ce cas aussi, le danger existe de voir certains « leaders » indigènes chercher, dans l'instauration de formes institutionnelles perfectionnées, le moyen de se libérer de l'occupation européenne.

Dans un ordre d'idées similaire, nous avons dû constater que trop souvent la sociologie coloniale était méconnue par ceux qui ont la charge de légiférer. Les impératifs du milieu, les coutumes et les institutions autochtones doivent être pris en considération. Ce n'est pas toujours le cas, comme le prouvent les réactions suscitées chez les travailleurs par la mise en vigueur du décret instaurant les allocations familiales.

La politique sociale souffre souvent aussi d'un manque d'adaptation aux conditions locales, d'un certain dédain à l'égard de la psychologie du contact de deux sociétés de niveaux de civilisation différents.

Les législations trop souvent ont été promulguées comme si elles devaient s'appliquer à quelques poignées d'individus, à ceux-là qui peuvent assimiler, qui peuvent comprendre la signification d'une législation occidentale parce ce qu'ils ont atteint un niveau d'évolution suffisant.

Mais il est plus facile de critiquer que de construire. Et

souvent nous nous reprochons à nous-mêmes de décrire sous un angle par trop défavorable, les aspects de l'économie et de la politique sociales du Congo belge dont nous avons entrepris l'étude approfondie.

Certes le progrès matériel a été plus rapide que le progrès social et que le progrès culturel. Mais il faut se garder d'amoindrir les résultats sur les plans culturel et social car ceux-ci sont incontestables, malgré les heurts, malgré les écueils, malgré les erreurs inévitables.

Mais il faut bien avouer que le législateur colonial, jusqu'à ces temps derniers, a trop ignoré l'importance du « social ».

Il a considéré trop longtemps comme naturel et providentiel l'ordre institutionnel existant dans la métropole.

A présent il doit se rappeler avec force qu'on ne doit pas créer, en milieu exotique, des institutions susceptibles d'être saisies par les autochtones dans un sens différent de celui-là même qu'on voulait leur donner.

A présent aussi, il doit se rappeler que les traditions millénaires ont une influence profonde sur le comportement de populations confrontées avec les aspects matériels et moraux d'une civilisation qui s'impose à elles.

Aussi s'avère-t-il indispensable d'orienter les recherches scientifiques vers la connaissance des problèmes humains, car les informations dont jusqu'ici nous disposons dans ce domaine, sont fragmentaires. Dans cet ordre d'idées, l'étude du phénomène de l'acculturation devrait être entreprise sans retard. De même, les recherches sur les conditions de vie des indigènes, sur les remèdes à apporter à l'instabilité du marché du travail, sur les moyens d'améliorer la productivité des travailleurs. On arriverait ainsi à dégager les conditions les plus propices à l'instauration des formes institutionnelles adéquates qui constitueraient une assiette solide à la politique sociale.

Le mouvement scientifique international et les problèmes de la morphogénèse

par **Albert-M. DALCQ**,

Professeur à l'Université de Bruxelles

Bien que l'importance et les difficultés des recherches concernant la genèse des formes dans le règne vivant aient été reconnues depuis longtemps, c'est un fait relativement nouveau que des réunions internationales soient spécialement consacrées à ces questions. Précédemment, de telles assises visaient les grandes disciplines traditionnelles de la Morphologie, notamment la Zoologie, l'Anatomie, la Cytologie.

Dans ces dernières années, l'appui prêté par l'Unesco aux réunions internationales susceptibles de promouvoir le progrès scientifique a permis l'organisation, bienfaisante et entièrement justifiée, de sessions à objectif plus limité. Pour cette raison même, elles se sont montrées particulièrement fécondes et l'Union des Sciences biologiques a patronné toute une série de « symposia » de cadre plus ou moins étendu.

Le point sur lequel je voudrais insister ici est que, parmi ces assises, plusieurs ont été déjà consacrées à la morphogénèse. Pour nous borner à l'Europe occidentale, nous avons eu en 1947 à Leyde un symposium organisé par la Fondation J. Vanderhoeven, à l'initiative de son directeur, le professeur C.-J. Vanderklaauw, et qui groupait des embryologistes français, italiens, suisses, hollandais et belges. En juillet 1949, les professeurs Et. Wolff et A. Gautheret s'associaient pour inviter à Strasbourg divers chercheurs suédois, américains, italiens, hollandais et belges préoccupés de la morphogénèse tant dans le règne végétal que chez les animaux. En septembre de la même année, l'Institut international d'Embryologie mani-

festait la reprise de son activité par un symposium tenu à Berne dans l'Institut du professeur J.-F. Baltzer et organisé par le professeur F.-E. Lehmann, réunion marquée par la participation de collègues allemands. En 1950, il y eut à Paris un symposium de deux semaines, avec une forte représentation des Etats-Unis, sur les problèmes de la sexualité, et au cours de celui-ci certaines modalités de la morphogénèse propre aux organes sexuels furent attentivement discutées. Cette année même vient d'avoir lieu à Utrecht un nouveau symposium de l'Institut international d'Embryologie, session consacrée surtout à l'Embryologie chimique. Elle a été immédiatement suivie à Stockholm par une discussion sur les phénomènes plus tardifs de la différenciation cellulaire, échange de vues qui prit place dans les laboratoires du professeur J. Runnström, l'actuel et éminent président de l'Union internationale des Sciences biologiques.

L'embryologiste qui a pu prendre part à ces divers travaux, ou en recueillir assez directement les échos, est frappé par l'évolution extraordinaire qui s'est produite, en l'espace de ces quelques années, tant dans la connaissance des faits du développement que dans leur interprétation. Là où l'on en était encore, à la fin de la guerre, à l'expression d'hypothèses plausibles, on a accédé à la certitude résultant de démonstrations cruciales. Là où l'on se bornait à des appréciations qualitatives, on est passé, grâce à l'invention de méthodes de mesure appropriées, à des estimations quantitatives de plus en plus précises. Certains germes, qui n'étaient connus encore que superficiellement, livrent peu à peu les secrets de leur organisation. Les explications à base biochimique se présentaient nombreuses mais quelque peu décousues; elles subissent une décantation qui en fait apparaître le fil conducteur; mais elles se heurtent aussi à l'extrême difficulté inhérente à certaines étapes de la morphogénèse, qui semblent requérir la mise au point de techniques raffinées. Déjà cependant celles-ci se dégagent, notamment par la patiente transposition des tests sérologiques dont on connaît l'étonnante sensibilité.

Tout cela va de pair avec un accroissement des exigences, des révisions critiques non dépourvues d'âpreté, une tension permanente pour saisir les rencontres ou les heurts d'idées qui surgissent de toute part, de la cytologie aux analyses biochi-

miques, des structures macroscopiques aux configurations moléculaires.

Ce qui donne à la période actuelle cette singulière intensité, c'est la levée de certaines brumes qui obscurcissaient l'horizon biologique. Mon intention, en m'exprimant ainsi, n'est pas de célébrer le dépassement de divers concepts par lesquels, précédemment, on s'efforçait d'élucider l'énigme du développement, ou le discrédit dans lequel sont tombées, aux yeux de beaucoup, les considérations philosophiques sur le sens de l'ontogénèse. Je crois, au contraire, que cette réaction, en partie justifiée, dépasse le but, et que l'on ne pourrait attacher trop de prix à l'expression exactement nuancée des données éternelles de la morphogénèse, considérées jusque dans leur signification la plus générale. Mais je veux surtout souligner une acquisition positive, liée à l'admirable invention du microscope électronique. Grâce à lui, nous commençons à savoir ce qui se cache par delà les images microscopiques. Nous avons des raisons d'admettre que celles-ci ne se retrouvent pas répétées en des cascades d'une complexité qui serait désespérante, mais qu'elles se résolvent directement dans des configurations de l'ordre moléculaire. Au-delà de ce que nous révèlent les meilleurs microscopes à miroir ou à réflexion, il semble bien ne pas exister dans les cellules vivantes d'autres structures que les molécules de toute forme et de tout ordre de grandeur, ou des associations de molécules en granules, ou en micelles, ou en coacervats. L'objectif limite de notre analyse est donc à présent connu. Si un jour, l'organisation de départ d'un œuf, mettons d'un œuf fécondé, pouvait être décrite en termes de populations de molécules de telle nature et de telle forme, occupant telle et telle position, mélangées de telle et telle manière, si de plus toutes les propriétés de ces molécules et de leurs groupements divers, leur capacité d'interaction mutuelle, les relations du système avec son milieu naturel pouvaient être connues, toutes les conséquences, soit fatales, soit probables, de cette situation initiale pourraient être déduites, et la science de la morphogénèse serait constituée. Que cela représente un programme utopique, redoutable et sans doute inaccessible dans son intégralité n'est pas douteux, mais le seul fait de pouvoir le formuler éclaire nos perspectives!

Mais un autre point essentiel se dégage des acquisitions récentes : dans une très large mesure ce qui se produit à l'échelle infra-microscopique est le plus souvent perceptible par l'examen microscopique. Si celui-ci est pratiqué avec les modalités instrumentales modernes du contraste de phase, du fond noir, de la lumière polarisée, de la spectrographie, de la photométrie, etc., si l'on recourt au besoin à des interventions simples, telle la centrifugation, on parvient à être informé, par toutes sortes de menus signes, sur ce qui se passe aux dimensions inférieures, à condition que, suivant le précepte depuis longtemps prôné par le professeur Policard, on s'efforce de penser en termes de molécules.

Or, c'est bien ce qui s'est produit récemment dans le domaine de la morphogénèse. Au cours des symposia d'Utrecht et de Stockholm, des rapprochements entre recherches poursuivies sur divers groupes ont fait apparaître que la morphogénèse dépendait pour une large part de ces organites visibles que sont les mitochondries. Au cours des derniers lustres, des recherches très remarquées, par lesquelles notre collègue A. Claude s'est particulièrement distingué durant son séjour à l'Institut Rockefeller, ont montré la complexité et l'importance des multiples activités qui ont leur siège dans ces éléments à l'allure de granulations ou de filaments. Leur relation avec la morphogénèse avait été plus ou moins formellement soupçonnée dans des cas particuliers ⁽¹⁾. A Bruxelles même, le professeur J. Brachet a examiné le rôle de granules plus petits, infra-microscopiques, en serrant de très près leur rôle dans la morphogénèse, tandis que des travaux poursuivis sous son égide, notamment ceux de M. H. Chantrenne, rendaient de plus en plus probables les transitions entre ces granules et les mitochondries. A la phase actuelle, l'intervention de ces diverses particules dans la morphogénèse paraît s'imposer avec toute la netteté désirable. Le cas où la démonstration est le plus frappante est celui de l'Oursin. Depuis plus de vingt ans, on y interprétait le développement primordial par l'hypothèse hardie, due à Runnström, qu'il existait dans le cytoplasme de cet œuf, le long de son axe polaire ⁽²⁾, un système de deux

(1) Cf. mon article précédent (IV, p. 358) au passage concernant J. Duesberg.

(2) Ligne fictive joignant le pôle dit animal au pôle dit végétatif.

gradients emboîtés l'un dans l'autre. D'une façon tout à fait inattendue, l'étude expérimentale des mitochondries vient de permettre, dans ce cas, de rendre visibles les deux gradients postulés. Ceci prouve que dans ce domaine, comme dans tout autre, l'intuition logique conserve ses droits, pourvu qu'elle soit constamment bridée par le contact des réalités.

On peut donc estimer qu'à l'heure présente, le problème de la morphogénèse est ramené dans le cadre de la vie cellulaire. Les activités de la morphochorèse ⁽³⁾ sont la résultante de propriétés inhérentes aux constituants ordinaires de la cellule mais qui se trouvent présents dans les cellules germinales dans des proportions particulières ou, parfois, sous une forme un peu extraordinaire. Ce sont, d'une part, la substance fondamentale du cytoplasme, la couche corticale et limitante de celui-ci, les granules et mitochondries formant des phases distinctes, fréquemment aussi des globules vitellins, et d'autre part, les chromosomes, les nucléoles, et tout ce qui est compris dans ce microcosme qu'est le noyau. En se fondant ainsi dans le corps des notions relatives à la Cytologie générale, l'Embryologie ne se diminue certainement pas. Elle apporte, en effet, à la Cytologie un enrichissement, un épanouissement dont on soupçonne à peine l'étendue.

Tout ceci montre bien quelle œuvre de précurseur faisait chez nous Maurice Herlant ⁽⁴⁾ lorsqu'il décrivait, dans les dernières années d'une trop brève mais lumineuse carrière, le *Cycle de la Vie cellulaire dans l'œuf d'Oursin* (1920). Notre compatriote, formé à l'école d'Albert Brachet, était à ce moment un des tout premiers à concevoir le clivage de l'œuf fécondé comme une série de transformations cycliques. C'est sur cette représentation dynamique que s'appuient ceux qui, aujourd'hui, scrutent avec quelque succès les rouages de la morphochorèse. Ils en suivent les phases constamment répétées, mais ils y découvrent aussi l'élaboration d'un surcroît de produits dont l'accumulation prépare insidieusement, palier par palier, les mouvements cellulaires et les modalités locales des fonctions biochimiques qui concourent à construire l'em-

⁽³⁾ Terme soulignant les déplacements et mouvements ordonnés caractéristiques du début de la morphogénèse.

⁽⁴⁾ Né à Bruxelles le 24 février 1887, y décédé le 4 mars 1920.

bryon et à atteindre cette extraordinaire réussite qu'est le jeune organisme.

C'est là, justement, ce que nous commençons à peine à comprendre, avec le sentiment qu'une analyse plus poussée éclairera probablement certaines des profondes énigmes que recèle encore la vie cellulaire. C'est pourquoi cytologistes, embryologistes, biochimistes conjuguent leurs efforts sur ce domaine fondamental. Le succès de leurs symposia paraît bien montrer qu'une partie décisive pour l'avenir de la Biologie se joue en ce moment dans le domaine de la morphogénèse.

23 octobre 1952.

L'importance de la caverne dans l'évolution de l'esprit humain

par **Johan von SCHMID**,
Professeur à l'Université de Bruxelles

La grotte ! Combien cet abri naturel eut d'importance pour l'humanité ! Ce sont les replis obscurs de la pierre qui abritèrent le germe fragile de la civilisation.

L'homme préhistorique, ainsi que l'animal y cherchèrent un gîte. Elle protégeait l'être vivant contre les dangers menaçants du monde extérieur. Elle l'entourait d'une impénétrable muraille de pierre, et lui offrait le réconfort d'une température modérée, plus fraîche en été, plus chaude en hiver que l'atmosphère ambiante.

Il règne dans une caverne une lumière qui lui est propre, qui va du soleil pénétrant jusqu'à l'obscurité la plus profonde.

La grotte est la préfiguration des trous et des mines creusés par l'homme qui veut s'approprier les minerais enfouis dans la terre. C'est aussi cet habitat, comme demeure précaire, qui inspirera plus tard à l'homme l'idée de construire le paravent, la cabane, et puis la maison qui sera la résidence du noyau de la vie sociale, la famille.

Déjà l'animal recherche la grotte parce qu'il se sent menacé par les dangers du monde environnant qui ne lui laisse aucun repos. Il est attiré par la protection bienfaisante de l'abri pour s'y reposer et dormir à l'aise.

De multiples races animales creusent leurs propres antres. Mais l'abri naturel, la grotte, joue le rôle de plus important dans les lieux mêmes qui furent témoins de l'aurore de l'esprit humain.

Cette évolution se fit lentement. On évalue à 50.000 ans la période qui s'est écoulée depuis que le singe anthropoïde quitta les arbres pour loger dans les grottes, et devenir homme-singe.

L'animal devint lentement un être humain.

La gueule se transforme en une bouche avec une langue capable d'émettre des sons articulés. On commence à se vêtir. On découvre le moyen de faire du feu et on garde précieusement dans la grotte ce feu qui protège les faibles humains contre le vent, la pluie, la grêle et la neige. Ensuite il ne reste à l'habitant de la caverne plus rien qui rappelle le quadrumane. Il est devenu l'homme. La caverne qu'il partage avec les animaux sauvages a opéré la transformation, et il devient l'homme préhistorique.

Autour du feu qui chauffe et permet de manger des mets cuits, ce qui fait de l'herbivore un omnivore, qui mange aussi de la viande, autour de ce feu qui de plus réconforte et adoucit l'existence, la vie de famille va se développer. Voici donc le tout premier centre humain constitué. C'est par la caverne que l'homme a pu acquérir le repos du corps et la sécurité de l'esprit. Le foyer restera plus tard le centre de la maison et de la vie familiale.

Puis la société s'organise. La terreur des embûches qui à tout instant peuvent tuer disparaît. Le calme dissipe les émotions diverses qui assaillaient la vie de l'animal-homme.

Il crée des outils, surveille le feu et se vêt de peaux d'animaux. Pour l'homme, le cerveau est devenu l'instrument le plus puissant. C'est son cerveau qui lui permet de se rendre maître de ce qui l'entoure, et de constituer les bases de la civilisation.

L'homme commence à vivre de l'intérieur de sa pensée en se projetant vers l'extérieur, tandis que l'animal ne sait vivre que dans l'extérieur, comme l'oiseau qui regarde toujours autour de lui et reste éternellement cantonné dans ses quelques possibilités.

L'homme préhistorique travaille en lui-même au développement de son esprit, à approfondir son intellect, à mener une vie intérieure, à construire en lui-même un univers. Il regarde le monde au travers de ce prisme spirituel.

La sécurité et le calme de la grotte ont éveillé l'imagination et la fantaisie. L'être préhistorique commence à se créer

un monde imaginaire. Mais la vie est paradoxale. Elle place l'individu devant un choix à faire. Attiré par la caverne qui lui offre sa protection, l'homme éprouve autant que l'animal des inclinaisons divergentes et contradictoires, parce que si la sécurité de l'abri est tentante, les ténèbres le repoussent et provoquent l'épouvante. L'animal sauvage fut également l'hôte de la caverne. Il dut donc lutter par tous ses moyens pour y conserver sa place. Les ténèbres de la grotte peuvent donc terroriser autant que les dangers extérieurs. L'homme devra donc vaincre quelque chose en soi-même, avec la force de sa pensée.

Pour l'homme-singe, l'ours des cavernes fut un ennemi redoutable. Il ne pouvait le chasser qu'en lui jetant des pierres. Mais un homme seul n'est pas assez fort. Il doit collaborer avec d'autres hommes pour affronter cet ennemi puissant. Pour avoir les avantages de la grotte, il faudra donc se surpasser, conquérir quelque chose sur soi-même. L'homme développera son esprit. C'est l'arme la plus puissante qui lui est donnée. C'est surtout sa force morale, c'est-à-dire la domination de l'esprit sur les instincts et les terreurs angoissantes dans lesquelles les animaux continuent à vivre.

Mais la fantaisie peint aussi les images fantastiques des cauchemars terrifiants. Il devient conscient de sa situation privilégiée. Il se rend aussi compte de sa solidarité avec les autres humains en butte aux dangers environnants. Il faut devenir vigilant.

Et d'autre part, la grotte protectrice permet des loisirs et des délassements. L'homme dépense son surplus d'énergie en jouant et en rêvant. Il représente ses rêves. Ce qui fait que dans ce milieu encore animal, l'art pictural est né. Il dessine sur les parois de la grotte l'image de ses grands ennemis. Il y fait aussi des tableaux de chasse.

Là aussi apparaissent les premières pensées sur la religion, les dieux et le domaine de la fantaisie.

La caverne avec son obscurité énigmatique dans laquelle l'habitant se trouve séparé du monde, devient le berceau de l'existence mentale idéaliste. L'organe visuel s'applique à scruter les bornes de l'ancre et sa profondeur. La psychologie de la caverne crée l'anthropomorphisme. Ce qui fait que l'homme accorde aux forces invisibles de la nature une personnalité et

un aspect physique pareil au sien. Les forces qui l'angoissent et le menacent sont des êtres supérieurs, mais qui ont son visage.

La caverne est la porte d'un monde de dieux qui se trouve au fond de la terre.

L'homme désire se concilier ce monde. Il apportera tout son courage et sa fermeté d'esprit à lutter contre les forces effrayantes et à tenter de les maîtriser.

La magie et la mystique sont entrées dans l'atmosphère de l'animisme. L'homme sera victorieux des mauvaises forces invisibles en se soumettant à une initiation dans la caverne, pendant laquelle il affrontera les dangers qui le menacent.

Désormais, ce ne sont pas uniquement les dangers physiques, mais aussi les dangers psychologiques qui menacent son existence spirituelle. Car celui qui craint et qui hésite est souvent perdu. Tout dépend de la fermeté et du courage.

Voilà la valeur morale et le bien personnel que l'initiation confère. Dans l'inconnu mystérieux qu'est la vie humaine, la mort n'est que matérielle et ne concerne que le corps. Mais l'âme est immortelle. Les péripéties de l'initiation imprègnent l'âme de forces sublimes, capables de la faire triompher des embûches terrestres, et lui ouvrent la voie vers l'immortalité.

L'homme parfait est celui qui a triomphé de tout ce qui le menace et qui a vaincu la crainte et l'effroi. Celui dont l'âme est trempée et souveraine. Il est divinisé, c'est-à-dire qu'il est devenu pareil aux dieux. Voilà l'idéal et le but de l'homme primitif dans son plus haut degré d'évolution. C'est l'Orphée des Grecs. Nous nous trouvons devant la naissance de la philosophie.

Le professeur Weinert, de Kiel, a bien raison quand il dit que l'homme n'est pas né dans un paradis, mais au contraire quand la vie aisée touche à sa fin. La période glaciaire fit aux hommes-singes une vie très dure. Ces rigueurs ont exigé d'eux un effort énorme pour qu'ils puissent se maintenir et s'adapter aux conditions climatiques nouvelles. Ils y ont réussi grâce aux facultés de développement de leurs cerveaux. Grâce à son esprit l'*Homo sapiens* est né et restera ainsi sur terre. Beaucoup plus tard on fermera la caverne par une façade, la grotte devient ainsi une maison fermée aux intempéries.

La mentalité de l'homme préhistorique se maintient

vivante lorsque l'histoire de la civilisation a déjà commencé, c'est-à-dire lorsqu'on se met à écrire les événements du passé.

Vaincre l'obscurité, marcher vers la lumière, dominer la vie, se dominer, s'élever moralement vers l'indépendance et vers la sécurité! C'est ce que la mythologie grecque nous raconte. L'aurore de la philosophie se trouve là où la raison sera victorieuse sur les mythes de l'imagination fantastique. Quel est le sens rationnel, demande par exemple la philosophie, du mythe de Prométhée? Le Titan a volé le feu aux dieux pour secourir les hommes. Il a vaincu les dieux pour élever les hommes.

Le conte est fantaisiste, mais l'esprit qui s'en dégage est philosophique. Ainsi trouve-t-on le même esprit dans le *Protagoras* de Platon. Et la caverne, subsiste-t-elle encore? Certainement! Elle forme chez Platon le décor de l'explication de sa théorie de la connaissance, la célèbre allégorie de la caverne. Platon s'est inspiré de l'idée de la caverne du Pythagorisme, qui lui-même l'avait emprunté à l'Orphisme.

L'Orphisme procède sans interruption de la préhistoire. Orphée a osé pénétrer aux enfers, il n'en craint pas les horreurs parce que son âme est puissante. Son âme possède la force magnétique qui lui permet de dompter les animaux dangereux et de plus elle a un ascendant sur les esprits redoutables des cavernes les plus profondes. Orphée joue de la lyre, et tout lui obéit. C'est là un mythe bien connu.

Dans le culte de Dionysos, en Thrace, on avait provoqué une extase collective en buvant du vin. Les bacchantes titubaient et s'abandonnaient sans retenue aux passions les plus bestiales.

On pensait déjà à cette époque que l'âme pouvait exister indépendamment du corps. Contrairement au précédent, le culte d'Orphée ne voulait pas dire qu'on se divinisait en se livrant sauvagement aux passions effrénées.

Ce fut cette fois encore que l'homme sage chercha asile dans la caverne. Parce que l'Orphisme, considéré comme culte idéal, dont le seul but est d'éduquer et d'élever l'esprit humain, choisira la grotte comme sanctuaire abritant les initiations secrètes qui purifieront l'âme. L'âme doit échapper à une réincarnation constante. La vie est un mystère qu'on va dévoiler dans la grotte.

Nous n'avons pas encore affaire ici à une philosophie rationnelle, parce que le candidat ne doit pas être initié et lié par un secret pour acquérir une connaissance, mais comme disait plus tard Aristote : « l'initié est affecté ».

Le rituel exalté maintient l'âme dans un état d'extase, ce qui met un frein idéal aux passions basses. Au fond de la caverne, séparé du monde, au sein d'une communauté secrète et lié par le rituel, la révélation a lieu. Croire aux forces supérieures et surnaturelles, vouloir entrer en contact avec elles et en affronter le péril, forme des hommes plus indépendants et moralement plus forts.

Après avoir fortifié sa personnalité humaine, en se liant à d'autres initiés qui sont empreints des mêmes sentiments, il se forme un esprit collectif humain, c'est-à-dire une civilisation humaine qui s'est constituée au milieu de la nature, des animaux et des plantes.

Mais l'esprit de l'homme dépassera ce niveau des sentiments sociaux. Il cherchera un développement plus complet. La pensée de l'homme, si courageux qu'il soit devenu, va se libérer des sentiments collectifs pour atteindre un individualisme plus élevé.

Le philosophe grec Pythagore formera une communauté religieuse fermée, soumise à une discipline stricte. En se soumettant à une initiation secrète, on devient membre d'une fraternité fermée, qui professe une doctrine secrète.

L'âme est divine et trouve son origine dans la voie lactée. L'âme peut être plus ou moins pure. Elle revient sur terre dans un nouveau corps. C'est donc la réincarnation. Pythagore est le premier théologien grec. Il se déclare contre les mythes des dieux officiels. Car tous ces mythes sont des fables réalistes. Dieu est juste. Pythagore ne considère plus l'homme comme faisant partie de la nature, rattaché aux animaux et aux plantes. L'homme, de par le développement de son esprit, est une force opposée à la nature. Il est en état de la dominer au moyen de son esprit divin et immortel.

Pythagore est considéré par ses adeptes comme une autorité surhumaine. On l'admirait sans restriction, son autorité était absolue. On le considérait comme tout à fait divinisé.

Platon était un initié de ce niveau. Son idéalisme purement philosophique s'est formé dans cette atmosphère. Il considère

l'âme et l'esprit comme « emprisonnés » dans le corps. Il fait la critique des mythes officiels en se basant sur l'esprit. Il accepte la réincarnation de l'âme dans un corps. Il admet la préconnaissance des choses abstraites, grâce au souvenir que l'esprit a gardé d'un autre monde, où il aurait vu avant sa naissance (donc par l'âme libérée du corps) les idées dans leur état véritable et absolu. Le fondement de la philosophie platonicienne, encore tout empreinte de religion n'est plus l'homme luttant contre les embûches qui menacent son âme, mais l'homme libéré et serein, qui réfléchit et qui est orgueilleux de son état d'homme et de sa nation, Athènes.

Lorsque Platon veut expliquer par une allégorie, c'est-à-dire par le truchement des moyens sensoriels, toute sa théorie de la connaissance, il place l'homme dans une caverne souterraine. Cet antre représente toute la vie de l'homme sur terre, où ses sens ne lui donnent à voir et à sentir que les fantômes des réalités qui se trouvent dans un autre monde : le monde des idées et de la vraie connaissance divine et absolue. L'homme s'élèvera vers la connaissance pure, non par des moyens concrets, en observant ce qui se passe autour de lui dans l'univers physique, mais par sa pensée abstraite, en rentrant en lui-même. Il se développera dans le véritable esprit philosophique. C'est le but le plus élevé auquel l'homme aspire, comme être pensant, comme *Homo sapiens*.

Pour Platon, l'antre n'a rien qui peut effrayer. C'est un symbole. L'esprit sortira de l'antre, ce qui veut dire que l'esprit se dégagera de la vie terrestre qui est la seule préoccupation des autres créatures, notamment des animaux. Il se tournera vers la lumière du soleil, symbole de la connaissance et de la vérité.

Il n'est plus question de magie, comme dans l'Orphisme et chez Pythagore, qui faisait de la magie en se servant des nombres, donc des éléments rationnels.

Mais le mysticisme, cette aspiration de l'âme vers l'extase surnaturelle et divine, n'a pas encore tout à fait disparu. Parce que chez Platon la philosophie découle de la religion sociale et initiatique du Pythagorisme. Il reste encore une relation entre l'esprit de l'homme et quelque chose en dehors de lui, le monde des idées et une aspiration mystique de l'âme à s'élever vers lui.

Cette conception disparaît totalement dans l'œuvre de son grand élève Aristote. La conception de l'autre disparaît également de la philosophie. Mais ce ne sera que pour quelques siècles.

La philosophie d'Aristote n'est plus religieuse. Elle est au contraire scientifique. C'est un réalisme qui ne s'occupe que de la pensée de l'homme en relation avec tout ce qui l'environne.

Les personnifications des abstractions, les idées, ne se trouvent pas dans un autre monde plus élevé, mais se forment dans l'esprit du philosophe, de l'homme qui pense. Il parle de temps en temps encore de Dieu, mais comme philosophe. Il n'est plus religieux.

Les esprits créateurs de Platon et d'Aristote atteignirent un des plus hauts sommets de l'esprit humain. La pensée humaine atteignit une liberté et une indépendance qui n'avaient été jamais égalées jusqu'alors. Après eux ce fut le déclin de l'esprit de l'antiquité grecque.

A l'époque de la préhistoire et avant que la civilisation grecque ne fut solidement établie, l'homme doutait aussi de son existence et ne se rendait pas bien compte de sa situation, parce qu'il n'avait encore jamais connu une vie sociale certaine et de tout repos.

Quand l'incertitude recommença, il se demanda comment se procurer la tranquillité d'esprit, comment maintenir son équilibre mental dans une civilisation chancelante. Ce sont là les problèmes de la philosophie d'Epicure et des Stoïciens.

La vie sociale régresse de plus en plus. La nation et l'Etat ont perdu leur indépendance, tandis que les mœurs se corrompent. De nouveau la réflexion de l'homme qui pense éloignera du monde réel pour se tourner vers un monde imaginaire, dans l'espoir d'y trouver satisfaction. Mais il a perdu l'espoir de relever et d'améliorer le monde d'ici-bas. Il renonce à ce monde. Voilà la grande différence avec la mystique ancienne. On ne crée plus un système de pensée tout nouveau, on retourne à Pythagore et à Platon. En Egypte un Néo-Pythagorisme et un Néo-Platonisme surgissent, et avec eux la grotte refait son apparition.

Nous arrivons maintenant à la fin de la république romaine, au premier siècle avant Jésus-Christ. Le Néo-Plato-

nisme vient d'Égypte à Rome, où il a subsisté pendant assez longtemps dans les milieux de l'aristocratie qui le professaient comme secte secrète.

Au printemps de 1917, on a découvert à Rome, à cause d'un affaissement du sol, sous une voie de chemin de fer, un temple souterrain. Il y avait un couloir de 30 mètres conduisant à un hypogée. Cette crypte consiste en un pronaos (vestibule) de 2 m. 50 à 3 m. 63 et une grande salle de 9 à 12 mètres de large et d'une hauteur de 8 mètres. Les décorations des voûtes et du plafond indiquent qu'une confrérie secrète païenne s'y assemblait.

Franz Cumont nous rappelle une histoire des *Annales* de Tacite (XII, 59). Il y voit un temple ayant appartenu aux Néo-Pythagoriciens, qui fut creusé dans le sol expressément pour cet usage. La lumière entre par le haut du pronaos, derrière le dos des fidèles.

Cumont dit : « Un jet de lumière solaire descendait obliquement sur les fidèles probablement agenouillés sur la mosaïque de la crypte, comme sur les captifs du mythe platonicien, le reste du souterrain restant dans la pénombre où des lampes jetaient leurs faibles lueurs » (p. 64). Le célèbre poète latin Ovide nous conte dans son dernier livre de *Métamorphoses* (XV, 61-478) que comme Néo-Pythagoricien, il croyait à la réincarnation de l'âme. Nous possédons donc un hypogée qui correspond tout à fait aux idées émises dans les théories de l'Orphisme, du Néo-Pythagorisme et dans la théorie de la connaissance de Platon, ce qui démontre la cohésion des trois courants de la religion par l'initiation et de la philosophie idéaliste. Ils montrent qu'on pratiquait un même rite mystique au fond d'une « caverne ».

Le Néo-Platonisme du III^e siècle après Jésus-Christ, nous parle aussi de la caverne dans un petit livre très intéressant de Porphyre : *De Antro Nympharum*. Après dix années de voyages désespérés Odysseus retourne vers son île, porté par un vaisseau du roi des Phéaciens. Il aborde la grotte des nymphes, et une ravissante idylle s'y noue (*Odyssée*, XIII, 102-112).

A la tête du port un olivier s'éploie
et l'on trouve tout près la sainte grotte
obscur et charmante des Nymphes
qu'on appelle Naïades. On voit leurs

cratères, leurs amphores de pierre, où vient rucher l'abeille, et sur leurs grands métiers de pierre, les tissus teints en pourpre de mer que fabriquent leurs mains, — enchantement des yeux ! et leurs sources d'eaux vives.

La grotte a deux entrées; par l'une ouverte au nord, descendent les humains; l'autre s'ouvre au midi; mais c'est l'entrée des dieux. Jamais homme ne prend le chemin des Immortels.

(*Odyssée*, édition Budé, traduction de Victor Bérard.)

La caverne du Néo-Platonisme ne symbolise plus les aspirations les plus élevées. Ce n'est plus là qu'on éduque l'âme afin que l'homme triomphe des dangers menaçants qui l'entourent, comme dans l'Orphisme. On n'y travaille plus à vaincre par l'initiation la succession des réincarnations, comme dans la philosophie de Pythagore. Elle ne représente pas non plus l'existence terrestre, où l'âme est prisonnière de son corps, et ne voit que les ombres des choses en croyant qu'elle voit la réalité, comme dans le Platonisme. Il n'y a plus de soleil derrière l'adepte comme l'image de la source, de la vraie connaissance des idées les plus pures et les plus absolues. Car pour les Néo-Platoniciens tout se trouve dans l'homme qui, pour atteindre à la perfection, devra élever son esprit dans l'extase.

La mystique est rentrée dans la philosophie. Un mouvement circulaire s'est produit. Au déclin de la civilisation classique on retourne à une philosophie religieuse basée sur la mystique. Le désir de sentir l'absolu en soi est revenu.

Le Néo-Platonicien pense encore comme les païens, mais le sentiment de son idéal est déjà chrétien. On n'ira plus en bas pour trouver l'absolu, et pour élever son esprit, on ira en haut vers le ciel!

La philosophie de Porphyre à propos de la grotte des nymphes d'Homère représente une pensée symbolique. A la fin de son traité (chap. 18), Porphyre dit : « Il ne faut pas penser que ce genre d'interprétation est forcé, et que ce ne sont que des conjectures d'homme de génie. Homère a au

contraire traduit les images des choses divines au travers des fictions d'un mythe. »

Comme Platon et ses ancêtres, les Néo-Platoniciens recommencent à expliquer un mythe : L'olivier symbolise l'énigme de la caverne, étant l'arbre de Minerve. Il fleurit éternellement au-dessus de l'entrée de l'hypogée, qui est l'endroit le plus sacré des âmes.

Dans le temple souterrain on se dépouille de toutes ses possessions extérieures.

En adoptant cette façon de penser, les Néo-Platoniciens croyaient donner l'explication la plus authentique de la philosophie de Platon. Par l'entrée du Nord, l'âme humaine descend dans la grotte, par l'entrée du Sud elle en sort divinisée, c'est-à-dire pareille à un dieu éternel, et par là, elle est immortelle!

Après Porphyre les cavernes ne devinrent plus que des enfers qui donnent à l'âme l'opposé d'une révélation divine. Elles les effraient, les abattent et les punissent de leurs fautes et des maux dont elles se seraient rendues coupables ici-bas (Dante : *Inferno*).

A Rome dans les catacombes, les hypogées des premiers chrétiens, on trouve néanmoins pour la dernière fois encore l'image d'Orphée, non plus entourée d'animaux sauvages qu'il domine par le jeu de sa harpe, mais d'agneaux (Lübke). Il est devenu un « bon pasteur ». La philosophie de la vie s'est changée totalement. L'Homme ne croit plus en lui même, en sa propre force morale. Il se croit mené et protégé par un « bon Dieu ».

Mais dans les cultes mystiques et initiatiques, en Orient, comme plus tard en Occident, la caverne restera le point de départ de l'élévation de l'âme. Le symbole de l'état d'obscurité des profanes qui veulent par les initiations s'élever vers la lumière du bien et du beau.

Bibliographie

- Hans WEINERT, *Der Geistige Aufstieg der Menschheit vom Ursprung bis zur Gegenwart*. Stuttgart, 1940. (Traduction française : *L'Ascension intellectuelle de l'humanité, des origines aux temps présents*, Paris, Payot, 1951.)
- Erwin ROBDE, *Psyche, Seelenkult und Unsterblichkeitsglaube der Griechen*, Freiburg-Leipzig, 1894. (Traduction française par Auguste Reymond, Paris, Payot, 1928.)

- John BURNET, *Early Greek Philosophy*, London, 1892. (Traduction française : *L'Aurore de la Philosophie grecque*, Paris, Payot, 1919.)
- Olof GIGON, *Der Ursprung der Griechischen Philosophie*, Basel, 1945.
- Franz CUMONT, *La Basilique souterraine de la Porta Maggiore* (*Revue Archéologique*, Paris, 5^e série, tome VIII, 1918, II, pp. 52-73).
- Jérôme CARCOPINO, *Encore la Basilique de la Porta Maggiore* (*Revue Archéologique*, Paris, 5^e série, tome XVIII, 1923, II, pp. 1-23).
- Jérôme CARCOPINO, *La Basilique Pythagoricienne de la Porte Majeure*, Paris, 1927, 9^e édition, 1944.
- PLATON, *Politeia* (*La République*), livre VII, chap. 1-3.
- PORPHYRIUS, *De Antro Nympharum* (*Odyssée*, XIII, 102-112).
- Jean MARQUÈS RIVIÈRE, *Histoire des doctrines ésotériques*, Paris, 1940, pp. 46-90, *Les mystères grecs*.
- LÜBKE-SEMRAU, *Die Kunst des Mittelalters*, Esslingen, 14^e Auflage, 1910, pp. 45 et 47.

BIBLIOGRAPHIE

STAMMLER (Wolfgang), *Von der Mystik zum Barock*, Stuttgart, J. B. Metzlersche Verlagsbuchhandlung, 1950², 1 vol., 754 p. *Epochen der deutschen Literatur*, II/1. — 24,50 D.M.

Une esquisse, dit l'auteur, la matière étant trop vaste et trop peu filtrée; une base qui permette une étude plus poussée de cette époque fort agitée, mais peu explorée, qui va de 1400 à 1600; deux siècles de transition entre le moyen âge et les temps modernes.

En fait il s'agit d'un ouvrage de base d'une qualité exceptionnelle qui a le mérite de projeter de la clarté dans un domaine fort touffu. Stammler, en effet, ne s'enlise pas dans la matière, il l'étudie avec pénétration et la juge avec netteté. Ce sont précisément ces jugements neufs et objectifs qui font défaut dans les manuels courants.

Son étude de la naissance et des apports de l'humanisme en Allemagne est en tous points remarquable. Remontant dans le passé, Stammler prend comme point de départ le moment significatif, où l'Italie et l'Allemagne se rencontrent, où le nouvel empereur luxembourgeois Charles IV appelle à sa cour de Prague Cola di Rienzo. Celui-ci persuade l'empereur d'entreprendre une nouvelle expédition en Italie, expédition, à laquelle Pétrarque essaie également de le convaincre par d'élégantes épîtres. Mais Charles IV est un esprit trop réaliste pour se laisser tenter par le mirage de l'*imperium romanum*. Toutefois c'est de ce contact que naît l'humanisme en Allemagne.

Le chancelier de Charles, l'évêque Johann von Neumarkt, a la tâche difficile de répondre aux épîtres de Pétrarque. Et il se rend compte que la langue allemande d'alors n'est pas à même d'être comparée au latin; il sent chez Rienzo et Pétrarque un esprit et un style nouveaux. Aussi se met-il à créer un manuel latin pour sa chancellerie, manuel, où les scribes doivent trouver des exemples de lettres et des formules. Il imite Rienzo et même exagère. Mais son livre se répand, est reproduit, abrégé, dilué et pénètre dans les chancelleries voisines. Son exemple ne reste pas sans effet. Le plus doué de ses disciples est Johann von Saaz, dont *Der Ackermann aus Böhmen* est bien le plus puissant poème en prose allemande que l'humanisme ait créé. Au xv^e siècle, un nouveau courant de pensées humanistes pénètre en Allemagne, par la Suisse, grâce notamment au concile de Constance.

En fait, ce ne furent là que des précurseurs, dont la préoccupation visait plutôt la forme ou les sujets nouveaux. L'humanisme proprement dit apportera, lui, un esprit nouveau, une nouvelle Weltanschauung. Stammler consacre des pages attachantes à la formation

et à l'essence de cet humanisme, dont il n'est pas inutile de relever quelques points particuliers.

En matière religieuse par exemple, ce qui importe aux humanistes, ce n'est pas le culte, mais l'intérieur, l'esprit. La manière dont chacun règle ses rapports avec Dieu, leur est indifférente, pourvu que l'âme et le cœur y soient pris. Ils ont l'esprit religieux, mais non confessionnel. C'est pourquoi aussi ils se désintéressent de la Réforme de Luther — qu'ils ont d'abord généreusement soutenue — le jour, où ils se rendent compte que Luther veut opposer à l'Eglise existante une autre Eglise, ayant seulement des fondements différents. Dans leurs satires, les humanistes traitent Luther de Pape de l'Elbe. Rien d'étonnant non plus à ce que plusieurs d'entre eux se retirent dans un cloître, vers la fin de leur vie; ils le font non par ascétisme, mais parce qu'ils y trouvent la solitude favorable à leur travail philosophique et scientifique.

Une autre caractéristique de l'humanisme est son relativisme. On voit trop de problèmes dans leur « devenir » historique que pour ériger comme seul vrai, un absolu, quel qu'il soit.

De par son contact avec l'antiquité, l'humanisme éveille également la fierté nationale en Allemagne. Le peuple allemand ne possède pas de documents germaniques sur son histoire antérieure, et les documents romains sont pour la plupart ignorés au moyen âge. Or en 1455, on découvre le seul manuscrit de la *Germania* de Tacite et l'on imprime également les *Annales*; les Allemands apprennent maintenant les victoires des Germains et la gloire d'Arminius.

Un domaine qui n'a guère fait l'objet d'études approfondies est le lyrisme néo-latin qui s'est déployé en Allemagne avec une profusion étonnante. On comprend assez les mobiles de ce peu d'empressement; trop longtemps l'on a considéré avec Vilmar cette poésie humaniste comme une erreur, un arrêt dans le développement de la poésie allemande. Alors que, à y regarder de près, ce lyrisme, où l'on entend les premières notes individuelles, a eu une influence notable sur la poésie ultérieure. Tout comme le Minnesang, c'est en premier lieu la poésie d'un rang social; elle est le fait de gens cultivés et s'adresse à des gens cultivés; tout quiconque en effet veut prétendre à la culture doit connaître le latin. L'opposition médiévale entre clercs et profanes devient maintenant celle entre savants et profanes. Alors que le lyrisme latin du moyen âge était de pure forme et que son contenu était déterminé par la poésie ecclésiastique, maintenant un esprit nouveau, l'esprit du siècle y souffle. Et tous les genres littéraires sont représentés. Le plus grand des poètes néo-latins est Konrad Celtis, sur l'œuvre duquel Stammler se penche avec complaisance de même que sur celle de Petrus Lotichius Secundus.

Devant l'abondance et la variété de cette production lyrique en latin, une constatation s'impose : à une époque, où une poésie artistique s'avère impossible en langue allemande, du fait que celle-ci n'est qu'en formation, le latin s'y substitue. Sans doute les masses du peuple ne comprennent rien à cet idiome étranger. Mais ne peut-on pas en dire autant de toute poésie d'art ? plaide l'auteur. Celle-ci est d'abord le fait d'une élite et ne descend que peu à peu dans les couches inférieures. Stammler se refuse par ailleurs à considérer ce lyrisme néo-latin comme une impasse. Il a de nouveau ouvert l'oreille à des mètres savants et à une langue poétique. Des images, des métaphores pénètrent de là dans la langue littéraire allemande, l'enrichissent et l'affi-

ment. De sorte qu'à la fin du xvr^e siècle, lorsque cette poésie arrive à son déclin et devient conventionnelle — c'est là le sort de toute langue littéraire — la langue allemande a suffisamment mûri pour qu'un nouveau lyrisme pût surgir, lyrisme qui puise amplement dans les sources humanistes. Et sans cette poésie néo-latine, le lyrisme baroque serait impensable, tout comme on ne peut expliquer l'architecture baroque sans celle de la Renaissance.

Les humanistes n'ont guère la tête épique, mais ils cultivent beaucoup le drame et à l'exemple des Anciens ils créent le drame humaniste, en latin. Celui-ci se distingue nettement du théâtre médiéval. Déjà au point de vue social; le public n'est plus le même; ce n'est plus un spectacle pour la masse, mais pour les connaisseurs, les savants. Mais surtout ils ont une autre conception du drame : ils y introduisent les éléments de lutte, de tension, d'action. En outre ils traitent de sujets profanes, même dans les drames sérieux. Ils créent des drames d'école, destinés à être joués dans les écoles. C'est la satire ou le but didactique qui y prédomine. Néanmoins nous y trouvons les racines du drame moderne.

Au fond, malgré des points communs comme l'opposition à l'esprit scolastique, il y a antagonisme entre la Réforme et l'Humanisme. Les préoccupations uniquement théologico-religieuses de Luther s'accordent souvent mal avec l'idéal des vrais humanistes comme Philippe Mélanchthon, le *Præceptor Germaniae*, le neveu du grand Reuchlin. Ami de Luther, Mélanchthon essaie de faire la synthèse de l'humanisme et de la Réforme, mais il échoue. Il souffre de la personnalité démoniaque de Luther; il semble bien, d'ailleurs qu'on ait exagéré leur intimité; Stammler la range catégoriquement dans le domaine de la fable. Et après la mort de Luther, Mélanchthon est en proie à la meute déchaînée des luthériens.

Dans l'espace de trois générations, les pensées humanistes ont pénétré toute l'Allemagne. Vient alors faire une irruption impétueuse la Réforme qui brise toute cette magnifique renaissance en voie de s'épanouir. L'orthodoxie évangélique, plus luthérienne que Luther, veut ériger une nouvelle papauté et incarcère les humanistes, disciples de Mélanchthon.

A côté de l'humanisme il y a par ailleurs un courant assez large, mais peu profond, qui transporte un monde périmé. Cet attachement aux formes du moyen âge se retrouve chez Brant, qui, dans sa *Nef des Fous*, représente les folies de la société, non en humaniste, mais en rationaliste, non en esthète, mais en moraliste. Il en est de même du moine franciscain Thomas Murner et de Hans Sachs.

Quant à la Réforme, rien d'étonnant que pour Stammler elle n'apporte pas une nouvelle époque dans le développement de la littérature. Le titre du chapitre : *Lutherische Pause* est du reste significatif. Tout est dominé par la tendance confessionnelle; toute une génération se désintéresse délibérément de l'art. Les acquisitions du style humaniste ne sont que partiellement élargies dans le drame, sur lequel l'auteur s'étend assez longuement, et dans le chant religieux, le « Kirchenlied ». Et même pour les drames il ne faut pas perdre de vue que l'on n'y poursuit pas un but artistique, mais une fin confessionnelle; ce n'est que lentement que l'humanisme s'y infiltre et développe le drame scolaire. Pour ce qui est du drame catholique, figé dans le moule médiéval, il est en régression. Le chant religieux lui, influencé dans la forme et l'élément musical par l'art (?) des maîtres-chanteurs,

a également un esprit éthique plutôt qu'esthétique et malgré son intérêt réel et l'une ou l'autre réussite exceptionnelle, l'on peut à peine y discerner un authentique poète.

Ce n'est que la génération suivante qui voit un début de renouveau artistique. C'est là que se place le drame des Jésuites que l'auteur se refuse à voir intégré dans le baroque bavarois. Il faut y voir d'ailleurs non un style, mais simplement une provenance. Il n'y a pas de style « jésuite », remarque Stammler, pas plus qu'il n'y a une architecture « jésuite », les jésuites s'étant chaque fois adaptés au goût régnant, du gothique au baroque. Dans le drame, ils mettent, comme auparavant les protestants, l'accent sur la tendance, mais leurs attaches avec le théâtre des humanistes les empêchent de tomber dans la farce ou l'abstraction pure.

Par ailleurs nous voyons comment, depuis la paix d'Augsbourg jusqu'à la guerre de Trente Ans, le protestantisme s'implante réellement en Allemagne sous l'action des princes, qui se constituent l'instance suprême, même en matière religieuse, comment se développe une scolastique protestante, stérile au point de vue littéraire. Même le « Kirchenlied » n'a plus l'optimisme conquérant, ni le dynamisme du temps de Luther; y font place la résignation et le doute. Un élément nouveau y perce cependant : le sentiment individuel se met davantage à l'avant-plan au lieu de celui de la communauté; dans les psaumes se fait sentir l'influence française.

Quant aux « Schwankbücher », rien d'artistique. Ils ne veulent être que passe-temps et ne spéculent que sur le goût assez bas des masses. La prose n'a rien de remarquable à part les œuvres idéalisantes de Jörg Wickram, le romancier de la bourgeoisie allemande et celles du maniériste Fischart. L'influence française augmente et celle de l'Espagne se fait jour avec Amadis et le « Schelmenroman ». Le drame, sous l'impulsion du Strassburger Schultheater et des comédiens anglais évolue : il devient une œuvre artistique, destinée à être entendue et vue et non plus simplement déclamée comme auparavant.

Sous l'influence du lyrisme de la Renaissance italienne et française, un nouveau style lyrique surgit, intimement lié à la musique, et il se développe une poésie de société, dont le représentant typique est le Souabe Weckherlin — poésie qui n'est encore qu'un art verbal sans grande personnalité, mais qui vise à élever l'allemand au rang de langue littéraire. Néanmoins cette poésie de société est autant, sinon plus la fin de quelque chose que le début d'une ère nouvelle.

La guerre de Trente Ans marque, pour l'auteur, la fin du moyen âge, non seulement au point de vue politique, mais aussi au point de vue littéraire. Les Allemands ont pris conscience d'eux-mêmes et veulent forger leur propre destin; ce n'est plus la métaphysique, ni l'au-delà qui donnent le ton. Les catégories statiques du gothique et même de la Renaissance font place au dynamisme du baroque.

Incontestablement Stammler déploie dans cet ouvrage des qualités rares de pénétration et de discernement, de clarté et d'originalité, auxquelles il joint le mérite d'un style agréable. Il est permis de constater toutefois que, s'écartant de la tradition, il a passé un peu vite sur l'importance cependant très réelle de Luther.

Enfin, pour rendre accessible l'étude de cette période mal connue,

l'auteur s'est astreint, dans cette deuxième édition, à la besogne ardue d'établir à la suite de son ouvrage une bibliographie de 233 pages, qui en fait un instrument de travail de première importance.

J. PEIFFER.

John GILISSEN, professeur à l'Université de Bruxelles, *Le Régime représentatif avant 1790 en Belgique*, La Renaissance du Livre, Coll. *Notre Passé*, 1952.

M. Gilissen, historien et juriste, fait, dans ce petit livre, l'histoire du régime représentatif avant 1790 en Belgique.

Et d'abord, il définit le régime représentatif « comme la forme de gouvernement dans laquelle les hommes à gouverner, ou une partie plus ou moins importante de ceux-ci, participent à l'exercice de l'autorité publique par l'intermédiaire de représentants ».

La définition est certainement large. Et peut-être mérite-t-elle la critique de Thonissen : « En consacrant le principe de l'élection directe et en faisant disparaître tout intermédiaire entre l'électeur et l'élu, le Congrès national a permis au gouvernement représentatif d'être une réalité. »

Mais il ne faut pas chercher querelle à M. Gilissen car il ne le mérite pas.

Brièvement, mais patiemment, avec des scrupules d'exactitude dans les faits et de rigueur dans la pensée, il a suivi l'évolution de nos institutions nationales, du point de vue qui l'intéresse et qui nous passionne.

La leçon de ce livre c'est qu'il n'est point d'hommes, de communautés, de villes qui n'aient discuté l'autorité de leurs dirigeants et qui n'aient exigé avec des succès divers et parfois des revers, de contrôler les finances publiques et la conduite de leurs dirigeants.

Entre le début du XIII^e siècle et le début du XV^e, des institutions représentatives ont été imposées dans toutes nos principautés. Dans la seconde moitié du XV^e siècle apparaissent les Etats généraux groupant les représentants des Etats provinciaux.

La composition de ces Etats provinciaux évolués ne comporte pas toujours les trois ordres classiques : clergé, noblesse, tiers état. Leur compétence fut financière et dans une certaine mesure législative au moins par leur avis.

Quant aux Etats généraux ils eurent dès la fin du XV^e siècle une compétence financière, guère de compétence législative ni politique.

Ce n'est qu'au cours de la révolution du XVI^e siècle que ces pouvoirs furent accrus.

Par la suite, ces institutions déclinent et M. Gilissen rappelle avec raison la phrase de Pirenne qui caractérise les périodes espagnole et autrichienne : « une monarchie absolue tempérée par des autonomies locales ».

Les Etats généraux disparaissent au XVII^e siècle, Philippe IV disant qu'ils « sont pernicious en tout temps et dans tous les pays monarchiques sans exception », tandis que les Etats provinciaux subsistent.

Ce qui permet à M. Gilissen, en attirant l'attention sur les différences entre les institutions représentatives anciennes et modernes, de dire pourtant, après l'avoir démontré, que « la Révolution française

interrompt à peine la continuité historique du régime représentatif; en Belgique, comme partout ailleurs en Europe occidentale, elle n'a fait que précipiter une évolution qui se faisait d'une manière inéluctable ».

Un bon livre, bien documenté, bien pensé et bien écrit, suivi d'une utile et importante notice bibliographique.

E. JANSON.

Freddy THIRIET, *Histoire de Venise*, Coll. *Que Sais-je?* Presses Universitaires de France, 1952.

Complétant — provisoirement — cette collection si sympathique, M. Thiriet y donne une *Histoire de Venise*.

Le sujet est émouvant, le livre est intéressant.

Il mène son lecteur depuis les origines obscures, puis modestes de la ville jusqu'à sa grandeur aux *xiv^e*, *xv^e* et *xvi^e* siècles jusqu'à la décadence aux *xvii^e* et *xviii^e* siècles.

Que de luttes et de guerres, que d'alliances maintenues ou renversées dans quelques grandes constantes pourtant! Que d'efforts économiques, politiques, intellectuels! Que de lutte et de richesses!

Cette petite histoire est passionnante. On y souhaiterait pourtant plus de précision quant aux origines économiques de la grandeur de Venise, plus de détails évocateurs de sa grandeur artistique.

Les indications sont justes; elles n'apaisent pas entièrement la curiosité du lecteur.

E. J.

BULLETIN DE LA VIE UNIVERSITAIRE

A. Nominations

1. Conseil d'Administration

M. P. De Groot a été nommé président du Conseil d'Administration de l'Université.

M. F. Leblanc a été nommé vice-président du Conseil et conservera la charge d'administrateur.

M. Ch. Frerichs a été nommé président honoraire du Conseil d'Administration.

MM. L. Cornil et E. Soudan ont été nommés vice-présidents honoraires.

2. Docteurs honoris causa

M. R. Savatier, professeur à l'Université de Poitiers, a été nommé docteur *honoris causa* de la Faculté de droit;

M. J. Needham, professeur à l'Université de Cambridge, a été nommé docteur *honoris causa* de la Faculté des sciences.

3. Professeurs honoraires

MM. les professeurs A. Juliard, J. Timmermans, A. Hustin, E. De Craene, F. Sohr et L. Delsinne ont été élevés à l'honorariat.

4. Professeurs ordinaires

A la Faculté de droit, MM. N. Biltris, C. Vullers et R. Pirson ont été élevés à l'ordinariat; M. J. van Tichelen a été nommé titulaire des Exercices pratiques de droit public en langue néerlandaise; M. M. Roost a été nommé titulaire du cours Assurances maritimes et avaries communes (20 heures en seconde licence en droit maritime).

A la Faculté des sciences, M. F. van den Dungen a été nommé titulaire du cours Mécanique des milieux continus (15 heures); M. Lahaye a été nommé titulaire du cours Physique du globe (45 heures); M. Van Mieghem a été nommé titulaire du cours Thermodynamique de l'atmosphère et de l'hydrosphère (45 heures).

A la Faculté de médecine et de pharmacie, M. P. Rijlant a été nommé président de la Faculté; M. R. Cordier en a été nommé vice-président. Ont été nommés titulaires des cours inscrits au programme de l'enseignement complémentaire de cardiologie : MM. Paul Govaerts, pour la clinique médicale (30 heures); Paul Govaerts et Pol Gérard, pour les

démonstrations anatomo-cliniques; Pierre Rijlant, pour la physiologie du cœur et de la circulation (30 heures); Pol Gérard, pour l'anatomopathologie du cœur (5 heures); Jean La Barre, pour la pharmacodynamie (cœur et circulation) (4 heures); Jean Govaerts, pour les indications opératoires (2 heures).

A la Faculté des sciences appliquées, à l'Institut d'aéronautique. l'enseignement de M. Bouny, professeur associé, démissionnaire, a été réparti comme suit : a) Grade complémentaire d'ingénieur en constructions aéronautiques : M. van den Dungen, Aérodynamique subsonique (25 leçons); M. Van Eepoel, Appareils de contrôle et de régulation (10 leçons); b) Grade complémentaire d'ingénieur radioélectricien d'aviation : M. Van Eepoel, Appareils de contrôle et de régulation (10 leçons); c) Section de navigation : M. van den Dungen, Aérodynamique et aérodynamique appliquée (10 leçons); M. J.-F. Cox et M. M. Gallemaerts, Eléments de navigation aérienne (15 leçons) (au grade complémentaire d'ingénieur radio-électricien d'aviation, ainsi que 5 conférences sur Les Notions de navigation aérienne).

A la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques M. J. Lespes a été déchargé, à sa demande, du cours Institutions administratives comparées (30 heures).

A l'Ecole de Commerce Solvay, M. M. Barzin, Recteur (actuellement suppléé par M. Perelman), a été nommé titulaire du cours de Notions de philosophie (Logique et morale) (30 heures en deuxième année); M. Ch. Perelman a été nommé titulaire du cours de Logique (20 heures en première année).

A l'Institut de Sociologie Solvay, M. G. Smets a vu proroger son mandat de Directeur de l'Institut jusqu'au 31 décembre 1952; MM. F. Leblanc et R. Olbrechts ont vu renouveler leurs mandats de membres du Bureau de l'Institut pour l'année académique 1952-1953.

5. Professeurs extraordinaires

A la Faculté de droit, M. G. Wets a été nommé titulaire du cours à option Assurances (45 heures en deuxième doctorat).

A la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques, M. W. Loridan a vu se renouveler son congé pour l'année académique 1952-1953; M. A. Gilliard a été nommé professeur extraordinaire pour les années académiques 1952-1953 à 1954-1955, et titulaire du cours de Notions de géographie de l'Afrique centrale (30 heures); M. J.-P. Harroy a été nommé professeur extraordinaire pour les années académiques 1952-1953 à 1954-1955, et titulaire du cours de Principes de colonisation et de politique coloniale.

6. Chargés de cours

A la Faculté de droit, M. P. Vermeylen a été nommé chargé de cours à titre définitif; M. J. Dupréel a été nommé titulaire du cours de Pénologie (30 heures en seconde licence en sciences criminologiques); M. J. Heenen a été nommé titulaire des enseignements suivants : Droit commercial comparé (45 heures, cours à option en troisième doctorat) et Crédit maritime (navire et marchandise). Vente maritime (15 heures en seconde licence en droit maritime); M. G. Van Looy a été nommé chargé de cours à l'Ecole des Sciences criminologiques Léon Cornil. Aux Facultés de droit et de médecine et de pharmacie, il a été nommé titulaire

des cours Prophylaxie criminelle (30 heures en seconde licence en sciences criminologiques) et Prophylaxie des maux sociaux (le paupérisme, la prostitution et le vagabondage) (10 heures, grade de médecin-hygiéniste, groupe B, hygiène sociale).

A la *Faculté de médecine et de pharmacie*, ont été nommés chargés de cours, dans le cadre des enseignements complémentaires de cardiologie, pour les années académiques 1952-1953 et 1953-1954 : M. J. Lequime, pour la clinique cardiologique (y compris la sémiologie et la pathologie cardio-vasculaire) (60 heures) et le cours Dynamique circulatoire normale et pathologique (y compris les démonstrations) (30 heures); M. M. Segers, pour l'Electrocardiographie clinique (y compris les démonstrations) (30 heures) et l'Exploration radiologique de la fonction cardiaque et circulatoire normale et pathologique (15 heures).

A la *Faculté des sciences sociales, politiques et économiques*, M. R. Kirkpatrick a été nommé titulaire du cours Institutions civiles comparées (60 heures en deuxième licence en sciences sociales et en deuxième licence en sciences politiques et administratives).

A l'*Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves*, M. Ch. Delvoye a été nommé directeur du séminaire d'Archéologie byzantine.

A l'*école des sciences de l'Education*, MM. W. Tordeur, L. Delys, F. Doms et R. Linz ont vu renouveler leurs mandats de chargés de cours, pour les années académiques 1952-1953 à 1954-1955.

7. Chargés de conférences

A la *Faculté de droit*, M. R. Goldstein a été nommé titulaire du cours complémentaire de droit aérien (15 heures).

A la *Faculté des sciences appliquées*, M. Gallemaerts a été nommé chargé de conférences à l'Institut d'aéronautique pour les années académiques 1952-1953 et 1953-1954.

A l'*Ecole des sciences de l'éducation*, M. J. Faverge a vu se renouveler son mandat de chargé de conférences pour l'année académique 1952-1953; M. G. Francx a vu se renouveler son mandat de chargé de conférences pour les années académiques 1952-1953 et 1953-1954.

8. Chefs de travaux

M^{me} M.-J. Hans-Berteau a été nommée chef de travaux à titre personnel pour le laboratoire de Pharmacodynamie et de Thérapeutique; M. Marc Herlant a été nommé chef de travaux pour le laboratoire d'Histologie.

9. Suppléants

A la *Faculté des sciences sociales, politiques et économiques*, M. J. Bartier, chargé de cours, a vu renouveler son mandat de suppléant de M. W. Loridan, professeur extraordinaire, pour l'année académique 1952-1953. M. Bartier est chargé des enseignements Problèmes actuels de politique internationale (45 heures) et Etude approfondie de questions de politique internationale (30 heures); M. G. L. Ragondet a été nommé suppléant de M. le professeur A. Wauters, pour le cours d'Economie agraire, pendant l'année académique 1952-1953; M. J. Verhaegen a été nommé suppléant de M. le professeur Fr. Terlinck, pour le cours Organisation et gestion des entreprises financières (60 heures en quatrième année du grade d'Ingénieur commercial et en deuxième licence en sciences économiques et financières).

10. Assistants

A la Faculté de droit, M^{lle} J. Segers a été nommée assistante auprès de M. le professeur Bekaert, pour l'année académique 1952-1953, pour les Exercices pratiques en droit pénal et de procédure pénale, en langue néerlandaise; M. R. van der Elst a été nommé assistant de M. le professeur Philonenko, pour les années académiques 1952-1953 et 1953-1954, pour les Exercices pratiques de droit international privé.

A la Faculté des sciences, M. P. Dedeker a été nommé assistant auprès de M. le professeur Lurquin, pour les années académiques 1952-1953 et 1953-1954, pour les Exercices de mathématiques de la première candidature en sciences naturelles et médicales; M. P. Melchior a été nommé assistant auprès de M. le professeur J.-F. Cox, pour les années académiques 1952-1953 et 1953-1954, pour l'Institut d'astronomie; M. G. Offergeld a été nommé assistant hors cadre, auprès de M^{lle} de Brouckère, professeur ordinaire, pour le laboratoire de Chimie générale II.

A la Faculté de médecine et de pharmacie, M. R. Parmentier a été désigné comme assistant auprès de M. le professeur P. Gérard, pour le laboratoire d'anatomie pathologique, pour les années académiques 1952-1953 et 1953-1954.

A la Faculté des sciences appliquées, M. J. Delval a démissionné de son mandat d'assistant auprès de M. le professeur Godeau.

B. Nominations extra-universitaires

M. P. De Groote, président du Conseil d'administration, a été désigné en qualité d'expert belge, invité à siéger à la Commission des investissements et de la productivité de la Communauté Charbon-Acier.

M. Jules Bordet s'est vu décerner pour 1950 la médaille d'Or « Addingham » que le Hoffman Wood Trust, à Leeds, attribue aux savants dont les travaux ont particulièrement servi l'humanité.

M. Jean van den Branden a été nommé membre correspondant de l'Académie royale de Médecine.

M. Jean La Barre a été nommé docteur *honoris causa* de l'Université de Lille.

M. Georges Smets a été nommé Président du Jury des bourses de voyage (1952) section histoire.

M. L. Maricq a été élu membre de l'Académie internationale de Médecine légale et de Médecine sociale (section de Médecine légale); il a été élu membre correspondant étranger de l'Académie de Pharmacie de France.

M. R. Bourg a été nommé membre honoraire étranger de la Société royale de gynécologie et obstétrique d'Athènes, fellow de la Royal Society of Medicine de Londres et membre de la section de gynécologie et obstétrique de la Royal Society of Medicine de Londres.

M. M. Cosyns a été nommé vice-président de la Fédération spéléologique de Belgique.

M^{me} Gevers et M. Van Geyt ont été nommés membres des jurys chargés de procéder aux examens linguistiques (respectivement en langues française et néerlandaise) pour les candidats aux fonctions judiciaire et notariale. MM. J. Bagniet et Limpens en ont été nommés membres suppléants.

C. Missions — Congrès — Conférences

M. Ch. Frerichs, président honoraire du Conseil d'administration, en sa qualité de président de l'Alberteum, a prononcé une allocution à l'occasion de la remise en fonctionnement du Planetarium du Palais du Centenaire.

M. M. Barzin, recteur, a accompli, cet été, au Congo belge, un important voyage d'études. Il a représenté l'Université à la cérémonie de commémoration de la Fondation de l'école publique au Congo. Il a visité les centres médicaux de CEMUBAC et a inauguré le Sanatorium de Shabunda. Il a été chargé par le Fonds Cassel d'étudier certaines questions ayant trait à l'enseignement supérieur au Congo. Au cours de son voyage, M. Barzin a fait de nombreuses conférences.

M. Barzin a été invité à conférer à Genève, le 25 octobre 1952, dans le cadre de la Fondation Marie Gretler. Rappelons que cette fondation réunit cette année, sur le thème de la *Liberté* quatre philosophes de nationalités différentes qui ont confronté leurs points de vue, durant les journées des 25 et 26 octobre 1952.

M. Balasse a fait le 18 octobre 1952, une conférence académique, à l'occasion de la réouverture de l'Institut normal provincial d'enseignement professionnel. Il a choisi comme sujet : *Le travail, vu par un physicien*.

M. P. Gourou a été chargé de remplir une importante mission géographique, au Congo, sous les auspices de CEMUBAC.

M. Neuman a fait un voyage d'études à la colonie et une série de conférences ayant trait aux problèmes que pose la chirurgie de la tuberculose.

M. P. Cornil a été chargé par le Fonds J. Cassel d'accomplir une mission de trois mois au Congo belge, pour y étudier l'organisation pénitentiaire et le problème de l'enfance délinquante.

M. G. Smets a participé au quatrième Congrès international d'anthropologie et d'ethnologie, qui s'est réuni à Vienne, avec le concours de l'Unesco. Le congrès a choisi M. Smets pour représenter la Belgique dans le Comité permanent, avec mission d'organiser un Comité national.

M. H.-A. Rolin a prononcé le discours d'ouverture, à la séance de rentrée de l'Institut des Hautes Etudes de Belgique. Il a choisi comme sujet : *Variations sur le Fédéralisme*.

M. F. van Kalken a fait, le vendredi 3 octobre 1952, dans la salle de Musique de Chambre du Palais des Beaux-Arts, une conférence sur : *Bruzelles et ses grands bourgmestres*.

M. L. Baes a fait, le 15 octobre 1952, au cours d'une séance organisée par l'Association belge pour l'étude, l'essai et l'emploi des matériaux, en collaboration avec l'Institut belge de la soudure, une communication sur le sujet : *Critères de la résistance statique des matériaux métalliques. Discussion du diagramme de H. Schnadt et transposition de ce diagramme en coordonnées soit de Mohr, soit de tensions principales extrêmes*.

M. Ch. Perelman a participé au sixième Congrès des sociétés de philosophie de langue française, qui a eu lieu cet automne à la Faculté des lettres à Strasbourg. Il y a fait une conférence sur le sujet : *Raison éternelle, raison historique*.

M. A. Doucy a été invité à faire, du 27 au 30 novembre 1952, à

l'Université de Strasbourg, sous les auspices du Centre universitaire des Hautes Etudes européennes de l'Université, cinq leçons sur le sujet : *Niveaux de vie et classes sociales en Belgique*.

M^{lle} S. Sulzberger a fait, le 28 octobre, à la Maison suisse, pour le Cercle d'histoire de l'art et d'archéologie, une conférence sur : *Claus Stuter et l'Italie*. Le 31 octobre, elle a fait à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique une conférence intitulée : *Les van Eyck et les débuts du paysage*.

M. P. Gilbert a fait, le 29 octobre 1952, à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique une conférence sur : *Les portraits de Képhren*.

M. B. Unbegaun a été invité par l'Université d'Oxford pour y faire une série de conférences sur *La philologie slave*.

M. P. Erculisse a fait une conférence sur *L'Histoire de la Thermodynamique*, à l'occasion du centenaire de la thermodynamique, sous les auspices de la Société belge pour l'étude du pétrole.

M. A. Jaumotte a participé au neuvième Congrès international de l'Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique, à Rome, du 15 au 23 septembre 1952. Il a pris part au quatrième Congrès international du chauffage industriel, à Paris, du 29 septembre au 4 octobre 1952. A ces deux congrès il a présenté, en collaboration avec M. Godfroid, une communication consacrée à *L'Etude expérimentale du démarrage des turbines à vapeur*.

M. A. Abel a fait, le 27 octobre 1952, au cercle Le Libre Examen, une conférence intitulée : *Le Dogmatisme ou Les solutions enfantines*.

M. Ch. Delvoye a fait, le 16 octobre 1952, au Cercle Archéologique de Mons, une conférence intitulée : *Les fouilles récentes de Saint-Pierre de Rome*.

M. Cosyns a présenté, le 20 octobre 1952, à Namur, une communication devant la Fédération spéléologique de Belgique, sur : *Les problèmes posés par les très grandes verticales, à la lumière de l'accident du gouffre Lépineux*.

M. Pourbaix a présenté, le 15 octobre 1952, devant la Société royale belge des Ingénieurs et Industriels, une communication sur : *Le Centre belge d'Etude de la corrosion « Cebelcor ». Organisation et activité. Electrodeposition. Protection cathodique. Aciers alliés. Procédés désincrustants. Comportement électrochimique des métaux*.

D. Conférences de l'Extension de l'U. L. B.

Rappelons que les conférences suivantes ont eu lieu :

Le 29 septembre 1952, à La Louvière : M. Ch. Delvoye, *Grèce d'autrefois et d'aujourd'hui*.

Le 10 octobre 1952, à Neufchâteau : M. van Kalken, *Ce que fut la Garde civique*.

Le 13 octobre 1952, à Morlanwelz : M. Demart, *Alpe homicide*.

Le 13 octobre 1952, à Dour : M^{lle} Préaux, *Orient et Occident*.

Le 21 octobre 1952, à Tirlemont : M^{me} Quersin-Thiry, *Le virus de la paralysie infantile*.

Le 21 octobre 1952, à Renaix : M. J. Barbier, *Les problèmes du Proche-Orient*.

Le 24 octobre 1952, à Châtelet : M. Twiesselman, *Origine de l'humanité*.

Le 27 octobre 1952, à Morlanwelz : M. J.-P. Harroy, *Les hommes croissent en nombre, les ressources s'amenuisent, y pensez-vous?*

Le 27 octobre 1952, à Dour : M. Amy, *Hommes et bêtes, action réciproque.*

Le 28 octobre 1952, à Namur : M. van Kalken, *Namur, boulevard et capitale des Pays-Bas espagnols (1692-1714).*

Le 29 octobre 1952, à Ostende : M. J.-F. Cox, *La terre tourne-t-elle?* (avec films). MM. van den Dungen et Bouny ont accompagné M. l'ancien Recteur.

Le 31 octobre 1952, à Courtrai : M. Wangermée, *Recherche du style dans la musique contemporaine.*

Le 4 novembre 1952, à Tirlemont : M. P. Janson, *Tanger, ville internationale.*

Le 6 novembre 1952, à Ostende : M. H. Bastenier, *Organisation physiologiste du travail.*

Le 7 novembre 1952, à Virton : M. de Sturler, *L'Affaire Dreyfus et sa signification politique et sociale.*

Le 10 novembre 1952, à Ath : M^{lle} Préaux, *Sur la piste des caravanes antiques.*

Le 10 novembre 1952, à Dour : M. Ch. Delvoe, *Un mois chez les moines d'Athos.*

Le 14 novembre 1952, à Neufchâteau : M^{lle} Préaux, *Le canal de Suez.*

Le 15 novembre 1952, à Mons-Frameries : M. Arnould, *Histoire de la Bible.*

Le 18 novembre 1952, à Jodoigne : M. Demaret, *Exploitation des mines en Belgique.*

Le 18 novembre 1952, à Namur : M. P. Bordet, *Infections à virus et cancer.*

Le 18 novembre 1952, à Renaix : M^{lle} Sulzberger, *Les peintres de la Lumière.*

Le 18 novembre 1952, à Anvers : M. A. Abel, *Humaniste et politique.*

Le 18 novembre 1952, à Ostende : M. Bekaert, *Beroepsplicht en strafrecht.*

Le 20 novembre 1952, à Eupen : M. van Kalken, *Théodore Verhaegen.*

Le 24 novembre 1952, à Dour : M. P. Remy, *Anouilh, Salacrou, Gide.*

Le 26 novembre 1952, à Virton, M^{lle} Préaux, *Le canal de Suez.*

Le 27 novembre 1952, à Tournai : M. van Kalken, *Perplexité de l'Historien.*

Le 27 novembre 1952, à Ostende : M. J. Gilissen, *Het repressieve vraagstuk.*

Le 28 novembre 1952, à Châtelet : M. Gérard, *La bombe atomique.*

Le 28 novembre 1952, à Lessines, M. L. Delsinne, *Coup d'œil sur la psychologie ouvrière.*

Le 28 novembre 1952, à Courtrai, M. J. Snoeck, *Cancer utérin.*

Le 28 novembre 1952, à Ypres : M^{lle} Préaux, *Soudan, passé et présent.*

Le 30 novembre 1952, à Charleroi, M. de Sturler, *Les origines de la déclaration des Droits de l'Homme.*

E. Manifestations à l'Université

A l'occasion du quatrième centenaire de l'Université Nationale Autonome de Mexico, des Adresses officielles ont été échangées entre la célèbre Université mexicaine et l'Université Libre de Bruxelles. Au cours

du mois de septembre, M. Germain-L. Rennow, premier secrétaire de la Légation du Mexique; et M. Carlos Chico Alatorre, de passage en Belgique, ont rendu, à l'U. L. B. une visite de courtoisie et ont apporté le salut de l'Université Nationale Autonome de Mexico.

Le 3 septembre 1952, a eu lieu à l'Université une cérémonie d'hommage à ceux des siens qui sont tombés au cours de la guerre pour la libération du pays. Des fleurs furent déposées aux monuments aux morts, dans le grand hall et devant la plaque commémorative de Firmin De Vreese, comptable de l'Université, mort à Monthausen, le 2 février 1943. M. Ch. Frerichs, Président du Conseil, M. F. Leblanc, Administrateur de l'Université et M. R. De Saeyer, Trésorier de l'Université, des délégués des étudiants et du personnel assistaient à la cérémonie. Ils se rendirent ensuite au Tir National pour y fleurir les tombes des dix-sept Universitaires de Bruxelles fusillés pendant l'occupation.

Le 9 octobre 1952, à 14 h. 30, dans le grand hall de l'Université, a eu lieu la séance solennelle de rentrée. Des discours furent prononcés par M. le président P. De Groote, M. le président honoraire Ch. Frerichs et M. le recteur Barzin qui a choisi comme sujet du discours académique : *Réflexions sur l'idée de la Liberté*.

A l'issue de la cérémonie, M. le Président et M^{me} Paul De Groote ont reçu la nombreuse et brillante assemblée en la salle de Lecture de la Bibliothèque, où un thé fut offert.

Le 13 octobre 1952, au cours d'une conférence de presse qui a eu lieu en la salle du Conseil, M. le recteur M. Barzin a entretenu des journalistes et des représentants des revues coloniales belges, des différentes missions qu'il a accomplies cet été, au cours de son voyage au Congo belge.

Le 15 octobre 1952, à 15 et à 16 heures, MM. les chargés de cours J. Lequime et M. Segers ont fait leurs leçons inaugurales en la salle de clinique médicale de l'Hôpital universitaire Saint-Pierre. Ils ont respectivement choisi comme sujet : *Le travail du cœur* et *Introduction à l'électrocardiographie*.

Le 24 octobre 1952, à 16 heures, M. le chargé de cours, J. Weisgerber a fait sa leçon inaugurale, en la salle n° 16 de la Faculté de philosophie et lettres. Cette leçon avait pour sujet : *De Mythe in de hedendaagse literatuur*.

Le 28 octobre 1952, à 16 heures, M. le professeur H.-L. Lavachery a fait la leçon inaugurale de son cours d'Histoire de l'Art des peuples primitifs, en la salle n° 10 de la Faculté de philosophie et lettres. Cette leçon avait pour sujet : *Initiation à l'étude des Arts primitifs*.

3370
cop. 2

★

REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

(CINQUIÈME ANNÉE)

MARS-AVRIL 1953

★

3

SOMMAIRE

P. ROUBIER, La philosophie des valeurs sociales et les tâches de l'interprète, du législateur et du juris-consulte	183
E. NOULET, Saint-John Perse, poète d'aujourd'hui	225
D. TITS, La pédagogie, l'éducation et la jeunesse face à l'existentialisme	233
Bibliographie	256



REDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT



COMITÉ DE RÉDACTION

M. DELVOYE

(Faculté de Philosophie et Lettres,

M. P. ANSIAUX

(Faculté de Droit)

M. CHLEPNER

(Faculté des Sciences sociales, politiques
et économiques)

M. JAUMOTTE

(Faculté des Sciences appliquées)

M. J. LAMEERE

(Faculté de Philosophie et Lettres)

M. M. HOMÈS

(Faculté des Sciences)

M. RIJLANT

(Faculté de Médecine)

M. TITS

(Ecole des Sciences de l'Education)

M. E. JANSON

(Directeur)

M. JANSSENS

(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Boitsfort.

Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . 200 francs

Prix de vente au numéro 60 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Boitsfort.

**La philosophie des valeurs sociales
et les tâches de l'interprète, du législateur
et du jurisconsulte**

**Conférences données à l'Université de Bruxelles
(avril 1952)**

par **Paul ROUBIER**,
Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Lyon
Correspondant de l'Institut

**La philosophie des valeurs sociales
et la tâche de l'interprète**

Avant de commencer la première des conférences qui doivent faire partie de ce cycle consacré à la philosophie des valeurs sociales et au rôle qu'elle doit jouer dans la théorie générale du droit, il n'est peut-être pas mauvais de définir quel est le sens et quel est le but de cette philosophie. Il s'agit d'une tentative d'explication générale du droit, qui, par l'effort de synthèse qu'elle suppose, doit nous conduire aux résultats de toutes les méthodes de ce genre, c'est-à-dire à des formules susceptibles d'un développement indéfini dans tous les compartiments de la science du droit. A vrai dire, en prononçant ces mots de science du droit, si couramment employés d'ailleurs, nous sommes déjà obligés, si nous suivons cette philosophie, de faire quelques réserves. La science, en effet, dans la mesure où ce mot exprime quelque chose de plus qu'un ensemble de connaissances, signifie que ces connaissances se trouvent expliquées par des rapports d'antécédent à conséquent, et que la matière se trouvera donc ordonnée par des lois de cause à effet. Or ce n'est pas tout à fait ce que nous pouvons observer dans le droit : il est permis d'ailleurs



de dire que, si nous avions affaire seulement à des relations de causalité, le droit ne recèlerait pas toutes les difficultés et même toutes les obscurités qu'on y trouve, car il y a bien longtemps que l'effort appliqué des hommes aurait découvert ces lois de causalité, et nous aurait dès lors ouvert tous les trésors de la science.

La vérité est bien que le droit est, non pas une science, mais un art. Qu'on comprenne bien que nous n'entendons pas par là le diminuer; nous savons bien que notre époque excelle autant aux sciences qu'elle s'intéresse peu aux arts : pour beaucoup de nos contemporains, les formules exactes sont les seules au milieu desquelles ils se sentent à l'aise; et dès que, dans un ordre de connaissances, on fait appel à d'autres facultés qu'à la raison raisonnante, il leur semble qu'on renonce à mettre un minimum d'ordre dans la matière. Nous devons combattre ce préjugé, et au contraire affirmer que les conquêtes les plus essentielles de l'humanité se situent, non pas dans le domaine des sciences, mais dans le domaine des arts. Jamais l'espèce humaine ne trouvera autant de motifs de bonheur dans une machine complexe, ou même dans les travaux publics les plus formidables, qu'elle n'en a connus dans une tragédie de Sophocle ou une composition de Rembrandt. Bien plus, on ne peut pas ne pas être convaincu de la fragilité de tout ce développement scientifique contemporain, lorsqu'on considère que, trop souvent, il est utilisé pour le malheur de l'homme, pour la destruction et pour la guerre, alors qu'une méconnaissance des lois essentielles de l'art de la politique aura suffi pour déclencher ces résultats.

Mais, que cette proposition paraisse ou non séduisante, il ne nous importe guère, du moment qu'elle est vraie. Le droit est un art et non pas une science : il est l'art d'atteindre à l'harmonie des rapports humains et à la solution pacifique des conflits qui peuvent opposer les hommes. Sans doute il y a, à la base de cet art, quelques données scientifiques, assez maigres, qui peuvent être glanées dans le champ de ce qu'on appelle les sciences sociales, sociologie, économie politique, science politique, etc.; ces lois ne sont pas très nombreuses, ce qui n'est pas d'ailleurs une raison pour les mépriser. Mais ces lois de causalité, par exemple la loi d'après laquelle la mauvaise monnaie chasse la bonne, la loi d'après laquelle les

démagogies s'achèvent en dictatures, etc., ne sont que peu de chose dans l'ordonnement d'une société ; la plus grande partie des rapports humains s'inscrivent dans une matière sociale, où on ne peut distinguer aussi simplement les causes et les effets, où les facultés de prévision des hommes s'exercent sur une multitude de circonstances difficiles à classer. Aussi les règles que les hommes se donnent par le droit ne peuvent pas être assimilées à des règles naturelles comme celles qui gouvernent les sciences physiques ; ce sont des règles qui nous apparaissent comme le résultat d'un effort humain en vue d'atteindre l'ordonnement le meilleur ; elles sont par conséquent dominées par une idée de finalité : le jugement qui leur servira d'appui sera, non pas un jugement de réalité, mais un jugement de valeur.

Mais, pour qu'un jugement de valeur puisse s'instituer, il faut naturellement que nous ayons à notre disposition une échelle des valeurs. Quelles sont les valeurs que le juriste doit par-dessus tout apprécier ? Il y a des valeurs de toute sorte ; il y a des valeurs artistiques ou littéraires qui peuvent servir de critérium pour nos jugements sur le beau ; il y a des valeurs morales ou religieuses qui peuvent servir de critérium pour nos jugements sur le bien. Mais il y a aussi des valeurs sociales qui peuvent nous servir de critérium pour nos jugements sur le droit. Le problème consiste donc à appréhender ces diverses valeurs pour que le droit puisse rejoindre ses fins dernières, c'est-à-dire l'établissement d'un ordre social harmonieux et la solution des conflits humains.

Cependant, comment peut-on reconnaître ces différentes valeurs ? C'est ici qu'apparaît la tâche de la philosophie du droit. La méthode qui nous a paru la meilleure consiste à étudier dans l'histoire des doctrines juridiques, quelles sont les valeurs qui ont été les plus recherchées, celles auxquelles on a donné le prix le plus élevé, et qui se trouvent à la base de la plupart des règles juridiques pour les légitimer. C'est ainsi que nous avons découvert trois sortes de valeurs sociales, correspondant aux trois principales doctrines juridiques.

Il y a, d'abord, des doctrines qu'on peut appeler formalistes, parce qu'elles ont une conception tout autoritaire du droit et définissent la règle de droit par la forme dans laquelle elle s'exprime : est droit tout ce qui est le commandement du

souverain; c'est dans le pouvoir suprême que se trouve la justification du droit; ces doctrines, qui apparaissent aux moments les plus décisifs de la vie des sociétés, lors de leur formation ou lors de leur dissolution, mettent en relief une valeur sociale capitale, et que les juristes placeront toujours au premier rang, à savoir l'ordre. Un second groupe de doctrines, qu'on peut appeler idéalistes, ont du droit une conception très élevée, et elles cherchent à définir le droit en fonction d'un idéal : est droit tout ce qui est conforme à un ensemble de principes généraux dégagés par la raison. Lorsqu'on cherche quel est cet idéal fourni par la raison, on met en valeur la notion de la justice, qui pour ces doctrines représente la valeur sociale par excellence, au point que la loi émanée du souverain, si elle est injuste, ne mérite plus pour ces juristes d'être obéie. Et il y a enfin un troisième groupe de doctrines, appelées réalistes, parce qu'elles cherchent à rapprocher le droit du réel, c'est-à-dire de l'ordonnement spontané qui s'établit dans les groupements humains; le droit, pour les juristes de cette école, doit avant tout veiller à satisfaire les besoins de la société; il est en quelque sorte l'œuvre, non d'un souverain, ni non plus de la raison, mais de l'expérience. La valeur sociale par excellence, d'après cette doctrine, c'est le progrès social, que la règle juridique doit avoir principalement pour but de promouvoir.

Nous obtenons ainsi — en correspondance avec les trois grandes tendances philosophiques qui ont dirigé les différents juristes, en tous temps et en tous lieux — trois valeurs sociales fondamentales, lesquelles constituent la base de tout ordonnancement juridique : ordre, justice, progrès. Il s'agit maintenant de rechercher dans quelle mesure ce travail de synthèse est productif. Pour en juger, nous allons successivement nous placer dans les trois situations qui commandent le développement du droit : la situation de l'interprète (en face des règles formelles), la situation du législateur (quand il s'agit de faire des règles formelles), et enfin la situation du jurisconsulte (quand il n'y a pas de règles formelles).

En définissant la situation de l'interprète, tout d'abord, peut-être conviendrait-il de rappeler, au moins d'un mot, quelles sont les personnes qui peuvent être appelées à tenir le rôle d'interprète. Elles sont nombreuses : ce peut être (mais

il s'agit alors d'une situation un peu anormale) le législateur lui-même, car il existe des circonstances dans lesquelles il consent à jouer ce rôle d'apparence plus modeste que celui qu'il a l'habitude de tenir; cependant, ce n'est pas l'interprète le plus rassurant, car il aura naturellement une tendance, du fait de son pouvoir souverain, à faire bien souvent, sous le nom d'interprétation, un véritable droit nouveau. En général, le rôle d'interprète incombe à l'autorité judiciaire, qui est mieux qualifiée pour le remplir, et qui doit le remplir; elle ne peut, d'après l'article 4 du Code civil, refuser de statuer sous le prétexte du silence ou de l'obscurité de la loi. Et il faut encore mentionner l'interprétation administrative, qui serait donnée par les autorités réglementaires, et l'interprétation doctrinale, la plus libre de toutes, parce qu'elle n'a aucun caractère officiel, et échappe à tout contrôle.

La tâche de l'interprète, quel qu'il soit, a été longtemps considérée, au temps de la fameuse Ecole des Interprètes du Code civil, comme assez simple : on parlait de cette idée que tout le droit était contenu dans la loi, et dès lors il n'y avait pas d'autre tâche que celle d'interpréter les textes. Il est inutile de revenir une fois de plus sur le long mouvement d'idées qui a conduit au renversement de cette position, et auquel il sera fait allusion plusieurs fois dans la suite de cet exposé. Mais, après l'abandon de ce postulat, la tâche de l'interprète se concrétise aujourd'hui autour des deux problèmes suivants : d'abord reconnaître la portée exacte des textes formels, et c'est la question des méthodes d'interprétation proprement dites; puis rechercher si, à défaut de la loi, il n'y a pas d'autres sources auxquelles l'interprète pourra puiser les éléments de sa décision, et c'est le problème des sources du droit.

1° DES MÉTHODES D'INTERPRÉTATION PROPREMENT DITES

En recherchant comment doit être conduit le travail d'interprétation des textes, l'interprète rencontre tout naturellement les données différentes de la philosophie des valeurs sociales : il peut, s'il se place à un point de vue formaliste, conduire cette interprétation sur la base des textes eux-mêmes, en fouillant leur contenu, en analysant les circonstances dans

lesquelles ils ont été portés, en recherchant en définitive tout ce qui peut en être extrait sur la base de la volonté du législateur lui-même, mais en faisant abstraction de toute considération morale ou politique, envisagée comme métajuridique. Mais, s'il se place à un point de vue idéaliste, il sera moins sensible aux considérations strictes d'ordre juridique, et il cherchera, au-delà de ce qu'on appelle la juridicité, à relier cette interprétation à une idée de justice : l'interprétation la meilleure sera celle qui se rapprochera le plus de ce qui est juste. Enfin, s'il se place à un point de vue réaliste, il n'admettra pas que la volonté du législateur puisse nous lier indéfiniment au-delà de son texte, et nous empêcher d'adapter ses formules aux nécessités de l'heure : la meilleure interprétation sera celle qui permettra aux textes de s'adapter aux progrès accomplis par la société, et qui les inclinera vers la considération de ce qui est le plus utile aux besoins actuels des relations entre les hommes. Les trois méthodes ont été en effet préconisées.

a) *Méthode formaliste : interprétation conforme à la volonté du législateur*

D'après le point de vue le plus étroitement formaliste, le droit est tout entier contenu dans la loi, et dans ces conditions il suffit en toute hypothèse de recourir aux textes pour trouver la solution de toutes les difficultés juridiques; l'interprète opère ainsi avec un champ d'action très limité, et il ne doit se laisser détourner par aucune autre considération des conséquences qui doivent découler de la loi. Cette méthode se caractérise en définitive par trois postulats : 1° la solution des difficultés doit être avant tout demandée au texte lui-même (volonté expresse); 2° lorsque le sens du texte est douteux, il faut se reporter à l'intention du législateur (volonté tacite); 3° comme la loi ne contient le plus souvent qu'une disposition pratique, il faut, par voie de déduction, en dégager le principe qui commandera toute une série d'autres conséquences pratiques (volonté présumée).

Dans la mesure où la solution des difficultés peut être demandée aux textes eux-mêmes, l'interprète mettra en mouvement le mécanisme le plus savant d'interprétation grammaticale ou littérale; c'est ce qu'on appelle les arguments de

texte, arguments tirés par exemple de la lettre claire de la loi, ou de l'absence de distinction dans sa formule (*ubi lex non distinguit, nec nos distinguere debemus*); ou encore arguments tirés du rapprochement d'autres textes, argument d'analogie avec une disposition voisine, argument *a contrario* vis-à-vis d'une disposition exceptionnelle; ou même arguments tirés de l'opposition ou de la contradiction des textes, pour faire triompher la disposition la plus rationnelle ou la plus récente. Malheureusement, tout ce mécanisme ingénieux, qui avait surtout pour but d'augmenter la sécurité juridique et de limiter l'arbitraire du juge, a abouti trop souvent à des solutions obtenues d'une manière mécanique, sans que l'interprète ait pris un souci suffisant de leur valeur. Cette logique mathématique a conduit à des solutions contre lesquelles protestait le bon sens et dont la pratique judiciaire a dû s'écarter; comme le disait René Demogue dans une formule excellente, le droit se transformait en une collection de recettes fournissant avec la même force les solutions raisonnables comme les plus bizarres.

Le recours à l'intention du législateur et à sa volonté tacite n'a pas donné des résultats beaucoup plus sûrs. On s'efforce par exemple de faire sortir de l'examen des Travaux préparatoires, Exposés des motifs, rapports, discussions des Chambres, la pensée qui a inspiré le législateur; on peut certes y arriver, mais trop souvent aussi n'apparaissent dans ces documents que des opinions contradictoires où toutes les thèses peuvent s'appuyer, sans parler des multitudes d'erreurs, de lacunes ou d'oublis qui émaillent ces discours ou ces écrits. Parfois aussi on invoque les circonstances dans lesquelles la loi a pris naissance, les traditions qui l'ont commandée, ou inversement la volonté de réforme qui a animé le législateur. Mais tout cela est moins positif qu'on ne l'a affirmé.

Et quant aux principes généraux, dégagés par voie de synthèse de l'œuvre législative, et où on a voulu retrouver une volonté présumée du législateur, comment ne pas voir que la méthode formaliste dépasse ici ses postulats? Par exemple, voulant développer la règle de l'article 2 du Code civil, selon lequel la loi n'a pas d'effet rétroactif, les commentateurs la rattachent à un principe plus général qui serait la protection des droits acquis. Mais, s'il substitue ce principe à la

lettre de l'article 2 du Code civil, l'interprète ne fait pas autre chose qu'édifier une construction purement personnelle, sous le couvert d'une interprétation de la loi; l'interprétation, ainsi entendue, devient une pure fiction : l'interprète, après avoir affiché la plus grande vénération pour le texte légal, aboutit à substituer à la loi des idées entièrement personnelles qu'il attribue hypocritement au législateur.

Tout ce système d'interprétation, fondé sur cette idée que tout le droit se trouvait contenu dans la loi, s'est écroulé à partir du moment où l'idée qui lui servait de base a apparu comme entièrement fausse à tous les yeux.

b) *Méthode idéaliste : interprétation conforme à la justice*

Les écoles idéalistes ont un autre système d'interprétation. D'après ces écoles, il y a en réalité au-dessus des lois positives un ordre juridique supérieur, qui est plutôt un ordre moral, ou tout au moins dominé par des idées morales : peu importe d'ailleurs le nom qu'on lui donne; la plupart des écoles idéalistes dans l'histoire lui ont donné le nom de droit naturel, et c'est une loi non écrite, conforme à la droite justice et à la raison, qui domine de très haut les lois humaines; mais parfois, on l'a appelé droit moral, sentiment du droit, équité, etc. Laissons de côté pour l'instant ces dénominations; il y a une idée commune à tous ces systèmes, c'est qu'il existe, au-dessus des lois humaines, forcément imparfaites, des principes généraux supérieurs qui traduisent les aspirations les plus élevées de notre espèce vers le droit. Si donc nous envisageons le problème des méthodes d'interprétation des textes, nous devons dire, sans hésiter, que, toutes les fois qu'il peut y avoir des doutes, des obscurités ou des lacunes dans les textes, l'interprétation la meilleure sera celle qui rapprochera le plus les textes écrits de la justice.

Or il existe — cela serait difficilement contestable — un certain nombre de lois positives qui ne sont pas conformes au sentiment du droit. Le législateur, trop souvent, mû par des passions politiques violentes, n'hésite pas, pour satisfaire le but qu'il poursuit, à adopter des moyens que le droit condamne; on l'a vu en maintes circonstances au sujet des lois de persécution religieuse ou raciale, ou des lois de dicta-

ture d'un groupe, d'une secte ou d'une classe. Vis-à-vis de ces lois injustes, les juristes idéalistes se montrent fort sévères; un grand nombre d'entre eux n'hésitent pas à préconiser une attitude de résistance ouverte, au moins sous la forme de la résistance passive; cela tient évidemment à ce que les juristes de cette école sont plus sensibles à cette valeur sociale que constitue la justice, qu'à cette valeur sociale que constitue l'ordre; c'est donc en vain qu'on leur objecterait que ces formes de résistance pourraient entraîner le désordre dans la société.

Mais ceux-là mêmes qui seraient retenus par cette crainte n'hésiteraient pas en tout cas à déclarer que l'interprétation des lois, au cas de doute ou d'obscurité, doit être conduite dans le sens de la justice. Par exemple, lors de l'application de la loi française du 1^{er} juillet 1901 qui prévoyait la dissolution et la liquidation d'un certain nombre de congrégations, des hésitations se manifestèrent en jurisprudence sur l'article 17 de la loi, qui contenait des présomptions d'interposition de personnes dans certaines libéralités : ces présomptions devaient-elles s'appliquer sur des actes de libéralité antérieurs à la loi? En principe, les lois ne sont pas rétroactives, et par conséquent ces présomptions ne devaient pas être appliquées à des actes antérieurs; la rétroactivité de la loi est bien permise en droit français au législateur, mais alors il doit s'en expliquer formellement. Le texte de l'article 17 était-il suffisamment net à cet égard? On a prétendu que l'esprit général de la loi devait faire conclure à son application rétroactive; mais il faut bien reconnaître que le texte ne contenait absolument rien sur le problème précis de son application dans le temps. Les jurisconsultes imprégnés d'un esprit idéaliste ont déclaré alors que la loi ne devait pas être appliquée ainsi : car le devoir de l'interprète, en présence d'une loi dont l'esprit de justice pouvait être discuté, est de conclure à une interprétation restrictive (*odia restringenda*).

c) *Méthode réaliste : interprétation conforme aux besoins sociaux*

Les écoles réalistes ont un autre système d'interprétation; leur point de vue est que les textes législatifs marquent un arrêt du droit sur la formule légale; cependant, tandis que le

droit se trouve ainsi fixé, la société ne cesse pas d'être en travail, et la conséquence sera que la vie s'orientera dans d'autres directions et que la loi sera bientôt dépassée. Les lois et les actes de l'autorité représentent des positions statiques, mais les sociétés, elles, sont dynamiques, c'est-à-dire en mouvement constant. Dès lors, la règle juridique abstraite qui se trouve dans une loi, nécessitera, en présence des exigences progressives de la vie concrète, un travail d'adaptation : c'est ce qu'on nomme l'interprétation, et on a pu dire, si grande est son importance, que c'était une seconde création.

Sans doute le juge ne peut pas — en dehors du cas où la société aurait subi, par le jeu de révolutions, de violentes secousses — se permettre de négliger la loi, car ce serait un principe de désordre. Le juge, dans une société normale, ne se permettra pas de créer de nouvelles règles, s'il peut encadrer dans les règles antérieures les besoins nouveaux de la société; il feindra de dégager des anciennes règles ce qui s'y trouverait en quelque sorte à l'état latent, et il s'aidera de l'expérience de la vie pour donner à ces règles l'aspect juridique qui convient le mieux aux besoins actuels de la société.

La méthode réaliste d'interprétation combat directement le système formaliste, dans la mesure où il cherche à s'aider de la tradition juridique, pour retrouver la pensée du législateur, au moment où la loi était portée; cette idée, chère aux auteurs formalistes, que la tradition suivie au moment de la loi devait être considérée comme ayant tacitement influé sur la volonté du législateur, parce que telles étaient les conceptions juridiques qui régnaient alors, est combattue avec vigueur par les juristes de cette Ecole. Car ceux-ci consentent bien à reconnaître qu'ils sont liés par la loi elle-même, et l'application immédiate de son texte, mais non pas par les conceptions juridiques qui dominaient à cette époque et qui n'ont pas trouvé leur expression formelle dans la décision du législateur. En d'autres termes, ils estiment qu'il faut se débarrasser de toutes ces conceptions aujourd'hui dépassées, et qui ne correspondent plus à des besoins nouveaux : l'interprétation la meilleure, ce sera celle qui plie le mieux les textes aux nécessités de l'heure présente; et il importera peu que cette interprétation ne corresponde pas à la volonté vraie du législateur.

On voit de cette manière la diversité des points de vue

qui caractérise les trois grandes tendances philosophiques; la méthode formaliste exalte la valeur de l'ordre et de la sécurité; la méthode idéaliste celle de la justice; la méthode réaliste s'applique à donner satisfaction au progrès social. Nous allons retrouver les mêmes positions en étudiant les sources du droit.

2° DES SOURCES DU DROIT

L'interprète n'a pas seulement à définir la portée des textes de loi; car il se peut qu'il y ait une carence de l'ordre législatif, et il doit alors rechercher à quelles sources il peut puiser sa décision. Le choix des sources est ici encore différent selon les trois tendances.

a) *Tendance formaliste : le recours aux seules sources formelles*

Selon la tendance formaliste, l'ordre juridique est essentiellement un ordre étayé sur des sources formelles, et sur la raison d'autorité. L'histoire nous montre à cet égard que l'ordre juridique s'est présenté sous une double forme : ces deux formes ont apparu successivement dans l'histoire, mais elles coexistent en général dans les sociétés contemporaines; ce sont d'une part la jurisprudence, et d'autre part la législation.

Tantôt les règles ont été établies par l'autorité judiciaire dans des décisions individuelles, qui ont pour but principal et direct de trancher un litige particulier, mais qui ont été considérées en outre comme devant servir de précédent pour les différends à venir. C'est la phase judiciaire de la production du droit, elle a été longtemps la production dominante dans l'histoire des sociétés : le droit est bien l'œuvre des autorités publiques, à savoir l'œuvre de l'autorité judiciaire; il s'appuie donc sur l'autorité, et constitue ainsi une source formelle : toutefois, c'est une autorité concrète qui établit ses décisions sur la base fournie par la solution des litiges, c'est-à-dire sur la base de l'expérience.

Dans l'Europe continentale moderne, cette source est devenue moins considérable, et elle cède le premier rang à la source législative, c'est-à-dire aux règles générales et abstraites

établies à l'avance par une autorité spécialement qualifiée à cet effet (pouvoir législatif). On considère, dans la tendance formaliste, que la sécurité juridique est encore mieux assurée de cette manière : ce n'est pas la même autorité, à savoir le juge, qui aura à définir le droit et à l'appliquer; le droit aura été défini à l'avance, en dehors des cas d'espèce, et ce qu'on nomme l'arbitraire du juge se trouvera circonscrit.

Grâce à ces deux sources formelles, on considère dans la méthode formaliste que tous les besoins sociaux doivent trouver leur satisfaction. Nous savons d'ailleurs que cette tendance donne à la source législative une ampleur très considérable, et que, par la voie d'une interprétation très riche, elle ramène à la source de la loi une série de solutions qui permettront de donner des cadres plus complets à la vie juridique. Malheureusement, on ne peut mettre en doute que l'ordre juridique ainsi constitué ne soit encore incomplet; une expérience d'un siècle sur les méthodes du formalisme en France a permis d'affirmer que cette position n'est pas exacte. On a vu l'exemple de matières entièrement neuves, celle du droit des assurances terrestres, celle de la concurrence déloyale, celle des accidents d'automobile, etc., où il a bien fallu que l'interprète fit œuvre créatrice, car il n'avait à sa disposition ni lois, ni jurisprudence antérieure. Ainsi le recours à d'autres sources s'imposait, puisque les sources formelles, c'est-à-dire les sources fondées sur la raison d'autorité, étaient déficientes. Les tendances idéalistes et réalistes ont alors orienté les juristes contemporains vers d'autres sources juridiques.

b) *Tendance idéaliste : le recours aux principes généraux du droit*

Lorsque les autorités publiques ont créé un ordre juridique formel, par la législation ou la jurisprudence, on aurait tort de penser que les choses en demeureront là : au-delà des règles créées ainsi par l'organisation publique, l'esprit des juristes va chercher à systématiser ces règles, et à faire apparaître des principes généraux du droit, lesquels seront la traduction d'un idéal moral.

L'ordre juridique formel peut faire apparaître, sous la pression des besoins et des intérêts, certaines règles que la raison d'autorité peut, pendant un certain temps, faire obéir.

Cependant, si ces règles se révèlent trop contraires à la justice, cette autorité sera rapidement mise en échec, parce qu'à un certain degré de civilisation les hommes ne peuvent pas supporter longtemps le divorce entre ce qui est juridique et ce qui est juste. Le droit leur apparaît alors comme une règle qualitativement choisie qui doit assurer le triomphe des intérêts les plus respectables.

Alors, dominant toutes les sources juridiques, vont apparaître un certain nombre de principes généraux qui auront pour but d'exprimer le contenu de la justice; et le souverain fera bien lui-même de s'y conformer, en édictant ses lois, sous peine de provoquer la résistance et même la révolte des particuliers. C'est alors la source doctrinale de production du droit qui va jouer un grand rôle : c'est elle qui a assuré le succès des juristes romains à travers les siècles, dont les extraits réunis au Digeste ont commandé longtemps le développement du droit des peuples civilisés.

Le recours à cette source doctrinale a permis, dans la société moderne, d'éliminer bien des solutions injustes. Par exemple, la règle de l'article 900 du Code civil, qui déclarait non écrites les conditions apposées dans les libéralités au lieu d'annuler la libéralité entière, était une de ces règles chères au droit de la Révolution, dont le motif, d'ordre essentiellement politique, était de briser les résistances qu'auraient pu opposer à l'ordre de choses nouveau les donateurs ou testateurs, en imposant aux gratifiés des conditions contraires à cet ordre de choses. Quand ce péril politique eut disparu, on se trouva en présence d'une disposition législative contraire aux principes généraux du droit, car elle aboutit à mutiler arbitrairement la volonté des particuliers dans un acte juridique : le recours aux principes généraux a permis, par le moyen de la cause impulsive et déterminante, de contrarier les effets les plus désastreux de l'article 900 du Code civil.

De même la doctrine juridique a offert à l'interprète, par des théories générales comme celles de l'abus des droits, de l'enrichissement sans cause, etc., des moyens qui lui ont permis d'introduire dans le droit positif des éléments qui l'ont corrigé dans le sens de la justice.

c) *Tendance réaliste : recours aux usages*

Mais il se peut que l'ordre juridique formel accuse une autre infériorité : il s'agit non plus du cas où ces règles seraient contraires à la justice, mais du cas où elles seraient devenues désuètes et non adaptées aux mœurs et à l'économie d'un pays. Alors vont s'accuser les désaccords entre ce qu'on nomme les sources formelles et ce qu'on appelle les sources réelles; les sources formelles, pour les juristes réalistes, ce sont seulement des procédés de constatation du droit qui sont l'œuvre des autorités publiques, mais ce serait une erreur de croire que le droit est le produit direct de l'Etat, il est en quelque sorte le produit de la société tout entière. Il y a dans toute société un ordre qui s'établit spontanément par les mœurs, les usages suivis, les contrats passés.

A ce droit qui émane des couches profondes du peuple, le droit des sources formelles ne peut pas s'opposer trop fortement, car il risquerait de n'être pas obéi. Qu'est-ce qu'une règle contenue dans une loi, si cette loi est demeurée à l'état de vœu, et est contredite par la pratique effective? Une loi ou un décret, même techniquement réguliers, sont sans valeur juridique s'ils restent inappliqués; et une jurisprudence peut perdre aussi sa valeur si elle tombe en désuétude. Tandis que le droit qui se dégage spontanément des groupements humains, le droit qui naît directement des usages, a au plus haut degré le caractère juridique, qu'on doit au contraire dénier à ces règles, fussent-elles contenues dans la législation ou la jurisprudence, dès lors qu'elles ne reçoivent pas ou ne reçoivent plus d'application : car la règle de droit est avant tout une règle de droit vivant, non de droit mort.

Ainsi certaines règles de l'ordre formel, qui ont paru des règles démodées, inadaptées à un nouveau milieu, gênantes pour le développement des relations sociales, ont été peu à peu restreintes et corrigées par des pratiques : par exemple la règle formaliste de l'authenticité des donations (Code civil, 931) a été atteinte par la pratique des dons manuels, des donations simulées, etc. Les usages, envisagés comme sources du droit, ont transformé notablement la physionomie de la société du Code civil; les praticiens ont inventé des procédures, mis en œuvre des formules nouvelles de contrats, de

régimes matrimoniaux, etc. Parfois on a abouti à une véritable révolution juridique; la pratique de l'assurance, notamment, est à la base du développement de la responsabilité du fait des choses, consécutif au machinisme contemporain, par exemple en matière d'accidents d'automobiles.

Ainsi la méthode réaliste met en valeur la source du droit résultant des usages, comme la méthode idéaliste celle des principes généraux du droit; ce qui revient à dire que ces deux méthodes ne se contentent pas d'un recours aux sources formelles, et croient que l'interprète a besoin de recourir à un moment donné à d'autres sources, sources idéales ou sources réelles, sources tirées de la raison ou tirées de l'expérience.

La philosophie des valeurs sociales et la tâche du législateur

Nous avons étudié dans quelle mesure la philosophie des valeurs sociales pouvait encadrer la tâche de l'interprète, soit lorsqu'il s'agit pour celui-ci des méthodes d'interprétation des sources formelles, soit lorsque, à défaut de sources formelles, l'interprète doit recourir à d'autres sources du droit. Il nous faut maintenant — délaissant le point de vue de l'interprète du droit existant — étudier le rôle proprement créateur du droit, qui appartient principalement au législateur. Nous verrons que celui-ci, soit en ce qui concerne la politique législative, soit en ce qui concerne la technique législative, ne peut se soustraire à l'emprise des diverses valeurs sociales, et, selon qu'il sera dominé par telle ou telle valeur, il créera un droit très différent.

Mais, avant d'examiner les aspects du sujet, il nous faut d'abord définir, comme nous l'avons fait pour l'interprète, qui assurera cette fonction du législateur : ces personnes sont plus nombreuses qu'on ne le croit généralement.

Tout d'abord, il existe aujourd'hui des formes de législation internationale. Il en est ainsi notamment de ces grandes conventions multilatérales, comme les conventions d'Union : Union internationale pour la protection de la propriété industrielle, ou pour la protection de la propriété littéraire et artistique. C'est au sein de Conférences tenues périodiquement dans le cadre de l'Union, que cette législation internationale progresse. D'autre part, l'accession à l'Union est toujours possible de la part de nouveaux Etats, de telle sorte que les règles unionistes ont un caractère de permanence et d'universalité qui les rapproche des règles législatives proprement dites.

L'aspect le plus connu du travail législatif est cependant

donné en général dans le cadre d'un Etat, et la loi se présente à nous alors comme l'œuvre d'Assemblées légiférantes, constituant ce qu'on appelle le Parlement, par opposition au Gouvernement qui représente le pouvoir exécutif dans l'Etat.

Cependant des autorités, dont le rôle est principalement exécutif ou même administratif, ont parfois à faire œuvre légiférante, sous la forme de décrets, arrêtés ou règlements. C'est ce qu'on nomme le pouvoir réglementaire, lequel est ainsi habilité à créer une véritable législation secondaire, dont l'objet principal est de compléter et de faciliter l'application de la législation principale. Tel est du moins le schéma ordinaire des pays dont le régime constitutionnel est un régime libéral. Sous les régimes politiques autoritaires, la distinction de la loi et du décret n'a plus la même portée, elle n'a plus guère qu'un aspect formel, les formes du décret étant seulement simplifiées par rapport à celles de la loi.

Enfin la question doit être posée de savoir si les personnes qui sont à la tête de groupements ou d'organismes privés n'ont pas aussi un certain pouvoir législatif, c'est-à-dire le pouvoir de créer des règles générales et abstraites. Le chef d'une entreprise n'a-t-il pas un certain pouvoir réglementaire, qui s'exprime notamment par les règlements d'atelier? Il est vrai qu'on a voulu expliquer ces derniers simplement par le mécanisme du contrat, mais le contrat ne permettrait de lier que ceux qui y sont parties et nous sommes ici en présence d'actes qui ont une portée générale et se présentent d'ailleurs comme une déclaration unilatérale du chef d'entreprise, et non pas avec l'apparence d'un contrat.

Ainsi dans chaque groupement, unioniste, national, municipal, professionnel, il peut y avoir un pouvoir de réglementation qui aboutit à une œuvre de caractère législatif. L'importance de la philosophie des valeurs sociales, pour toutes ces personnes, se traduit par une double préoccupation : celle de la signification de ces valeurs pour la politique législative, et celle de la traduction de ces valeurs dans la technique législative.

I. SIGNIFICATION DES VALEURS SOCIALES
POUR LA POLITIQUE LÉGISLATIVE

Dans le domaine de la politique législative, nous avons dit que la tendance formaliste représentait une politique orientée vers l'ordre, la tendance idéaliste une politique orientée vers la justice, la tendance réaliste une politique orientée vers le progrès.

a) *La tendance formaliste et la politique d'ordre*

Cette caractéristique donne indéniablement au formalisme une influence considérable, et, de fait, malgré tout ce qui a pu être écrit en sens contraire, il serait chimérique d'espérer une disparition du formalisme; cette tendance existera toujours, et elle imprègne, non seulement certaines époques, mais certaines parties du droit. Le besoin d'ordre est en effet un des tout premiers que l'humanité ait ressentis, et celui qui a le mieux légitimé à ses propres yeux la société; l'ordre doit être considéré comme la prémisse de toute civilisation.

Pour la même raison, lorsqu'une société se décompose et se divise, une vague de fond se forme qui tend à détruire les dissensions des partis et des classes, et qui annonce le retour de l'ordre, envisagé comme une nécessité supérieure. Les mêmes raisons qui ont déterminé l'établissement d'une communauté humaine poussent aussi à sa conservation ou à sa défense : dans ces grandes crises où la sécurité juridique fait défaut, on voit naturellement apparaître les dictatures qui suivent les périodes troublées. L'ordre juridique sera rétabli dans sa valeur fondamentale, sous la forme d'un ordre légal, émanant d'un pouvoir souverain appuyé sur la force.

Il est clair à cet égard que l'absolutisme, en droit public, représente une tendance nettement formaliste : c'est le régime de l'obéissance passive, qui ne doit pas être discutée. A celui qui demande quel titre l'ordre existant possède à être obéi, on répond simplement par la raison d'autorité; il ne s'agit pas d'expliquer : c'est comme ça parce que c'est comme ça; ou, en style militaire, il ne faut pas chercher à comprendre. L'ordre donné par le commandement du souverain doit être appliqué parce qu'il est la loi.

D'autre part, le régime formaliste, sur le terrain du droit public, aboutit tout naturellement à une politique autoritaire; c'est un régime de subordination. Les individus, encadrés dans le groupe, sont organisés sur une base hiérarchique les uns par rapport aux autres, de telle sorte que le droit doit régler leurs devoirs vis-à-vis du groupe, et les devoirs du groupe à leur égard; les individus sont en quelque sorte superposés, et le droit qui naît des rapports respectifs de chaque individu avec le groupe se présente comme un droit de subordination. Les rapports juridiques prennent un caractère de justice distributive, puisque c'est le pouvoir social qui répartit les avantages et les charges entre les membres de la société. Les pouvoirs publics sont directement intéressés et liés à la production même du droit : celui-ci est considéré comme l'œuvre de l'Etat. La conséquence logique du système, c'est la supériorité du droit public sur le droit privé : le droit tend surtout à être du droit public.

Il est indéniable que le droit qui est mis en œuvre par les pouvoirs publics a une tendance naturelle au formalisme; cette distribution par en haut des avantages et des charges ne peut s'opérer qu'au prix de procédures très complexes, à base de déclarations, d'autorisations, de délibérations, de décisions en forme solennelle. Il reste toujours quelque chose de cela dans le droit public, même dans les sociétés qui se sont dégagées du formalisme pur : le droit constitutionnel, le droit administratif, ont naturellement un caractère formaliste; le droit fiscal est un régime de droit strict. Le recours à des autorités publiques hiérarchisées ne peut aboutir à d'autres méthodes; même dans les rapports entre les particuliers, le recours aux voies judiciaires signifie aussi formalisme et droit strict : la procédure, sous quelque régime politique que ce soit, demeure inspirée du même esprit.

Cependant il est évident que, même sous les régimes les plus absolutistes, il subsistera toujours un droit privé pour réglementer les situations juridiques inter-individuelles des particuliers. La sphère d'autonomie privée peut même parfois être assez étendue, car il n'est pas toujours considéré comme de bonne politique, même dans un régime d'ordre, d'étendre indéfiniment le domaine du droit public : à vouloir trop

étendre le domaine de l'Etat, on risque d'énervier son action et de diminuer sa puissance.

Mais le droit privé d'un système formaliste aura son caractère particulier : il sera exclusivement un ordre légal fondé sur l'autorité du souverain, et ne reconnaissant l'autorité d'aucune autre source du droit. On reconnaît là le système sur lequel le droit civil moderne français a été édifié, alors que les jurisconsultes ont systématiquement fait taire toute controverse autre que celle portant sur le contenu même de la loi.

Plus de discussions sur la valeur morale ou politique des solutions. Place aux textes : la loi doit être obéie parce qu'elle est la loi. Cette volonté de s'asservir aux textes chez les interprètes du Code civil, il faut bien la comprendre comme l'aboutissement de la politique consécutive à la Révolution française : pour mettre fin à toute controverse sur la valeur respective de l'Ancien Régime et du nouveau, le parti a été pris de s'en tenir au Code civil, et à lui seul.

Donc on ne parlera pas d'un droit naturel qui serait supérieur au droit positif, ou, si l'on en parle, ce sera sur le seul terrain moral, non pas sur le terrain juridique. Il n'y a pas, au point de vue du droit, d'obligation de conscience; la loi oblige les sujets, même si elle est injuste, parce qu'elle est le droit de l'Etat, et qu'elle est assortie de la contrainte. L'ordre juridique n'est pas un commandement de la conscience, c'est un commandement du souverain : cela s'oppose aux tendances idéalistes.

D'un autre côté, la règle de droit ne se détermine pas par son efficience, mais par sa validité. Elle est une règle si elle est portée par les autorités qualifiées à cet effet, et peu importe qu'elle soit appliquée ou non en fait. Son autorité ne disparaîtra même pas par la désuétude, parce qu'il n'y a aucune autre source du droit que la loi, et qu'une coutume ne peut s'établir valablement contre la loi. C'est la raison pour laquelle cette tendance est appelée formaliste, parce qu'elle définit la règle du droit par sa forme : la règle de droit est celle qui émane de l'autorité compétente.

b) *La tendance idéaliste et la politique de justice*

Cependant, à un certain niveau de civilisation, il est

reconnu que les hommes s'accoutument mal de solutions juridiques qui ne s'accordent pas avec la justice. Alors interviennent des tendances idéalistes, qui tendent à élever le niveau moral du droit. L'évolution en ce sens doit certainement être ramenée à une influence religieuse, car les premières mentions de ce point de vue qui apparaissent dans l'histoire font une opposition entre les lois divines et les lois humaines, celles-ci ne méritant pas le même respect que les autres. Ainsi l'opposition au formalisme apparaît sous une forme directe, et l'autorité de la loi portée par le souverain se trouve ébranlée d'un point de vue moral.

Au point de vue historique, cette tendance idéaliste reparaît dans un certain nombre de crises, mais de crises moins graves que celles qui entraînent un retour à l'absolutisme et aux régimes de force : ce sont celles par exemple qui sont consécutives à la défaite militaire d'un pays, alors que cependant l'ordre intérieur et la sécurité ne sont pas encore menacés. On se contente alors de stimuler un renouveau moral chez un peuple, par l'appel aux valeurs spirituelles : tel fut le cas par exemple en France du régime de la Restauration après les revers militaires qui marquèrent la fin du premier empire napoléonien (1814-1830), ou encore du régime dit de l'ordre moral, après la défaite de 1870-1871.

Il est incontestable que, si le formalisme est le régime cher aux sociétés militaires, avant tout soucieuses d'ordre, l'idéalisme est le régime cher aux sociétés religieuses, éprises d'idéal moral. Les écoles idéalistes placent à une altitude très élevée le respect de la personne humaine : il s'agit, au point de vue religieux, d'obtenir son salut éternel, c'est-à-dire du point de vue moral, de rapprocher l'homme de la perfection. L'idéal de ces régimes est de donner à l'homme, et autant que possible à tout homme, une certaine liberté qui lui permette d'ordonner le cours de sa vie, et de le rendre responsable de la direction qu'il lui a donnée.

Aussi le régime politique le meilleur pour les juristes idéalistes, est-il à l'opposé de l'absolutisme cher aux écrivains formalistes : c'est un régime de liberté, et non pas de discipline imposée. Il n'est plus question de faire du droit un instrument de subordination des particuliers au pouvoir, lequel se trouverait chargé d'un office de justice distributive;

le droit, pour les écoles idéalistes, doit être un instrument de coordination des rapports entre particuliers. La conséquence de ce point de vue se trouve naturellement être la suprématie du droit privé sur le droit public, car les représentants de cette doctrine redoutent l'action de l'Etat, dont la puissance, qualifiée de souveraine, pourrait s'exprimer par des lois injustes, contraires à la morale ou à la religion.

Sous l'influence de ces doctrines, l'esprit du droit privé pénètre même le droit public, lequel se montre moins soucieux d'autorité pure, plus désireux de s'exprimer avec justice ou tout au moins avec équité. La doctrine se montre favorable au fractionnement du pouvoir entre un grand nombre d'autorités différentes. Dans le domaine du droit international, elle réagit avec bonheur contre les solutions de force, en cherchant des méthodes de paix internationale. Le droit pénal, qui, dans un système formaliste, serait inspiré exclusivement par des idées de défense sociale, se montre plus humain pour les délinquants et recherche des sanctions justes correspondantes à la responsabilité réelle de ceux-ci : toutefois sur ce point il faut bien dire que le droit pénal n'est pas très profondément modifié et demeure gouverné surtout par le droit strict.

En définitive, dans les systèmes idéalistes, la valeur essentielle doit être recherchée, non pas dans l'ordre légal cher au formalisme, mais dans un ordre moral, qui doit inspirer et dominer tout le droit positif.

c) *La tendance réaliste et la politique du progrès social*

Mais voici qu'à d'autres époques la tendance réaliste dominera le droit tout entier. Il est probable que tel a été le droit à l'origine des sociétés humaines. Il a d'abord été le produit de l'expérience, qui a peu à peu appris aux hommes quelle était la meilleure conduite à observer dans telle ou telle circonstance; sur une situation donnée, on a essayé telle solution, et si le résultat obtenu a paru désirable, il est advenu très naturellement que, dans le même concours de circonstances, la même conduite ait été plus tard décidée : et c'est ainsi que s'est créée une coutume. Il semble bien en effet que, avant même les premières lois, le droit se soit présenté d'abord sous la forme d'un droit coutumier, c'est-

à-dire d'un système d'usages établis spontanément par les particuliers.

Par la suite, le développement de la société a été parfois stimulé par des tendances réalistes, au point de vue du progrès économique ou matériel. La recherche de ce qui est utile a pu inspirer à certains peuples, notamment aux peuples anglo-saxons, des conquêtes progressives dans le domaine des richesses ou des sciences; tandis que les peuples qui, par exemple en Asie ou en Afrique, n'étaient pas gagnés à ce point de vue, prenaient un certain retard par rapport à eux. A la condition cependant que les peuples qui accèdent à cette valeur se gardent tout de même d'un matérialisme trop épais, qui ne manquerait pas d'avoir des conséquences politiques funestes.

Si le formalisme est le régime cher aux sociétés militaires et l'idéalisme le régime des sociétés religieuses, le réalisme est le régime le mieux adapté aux sociétés commerçantes. Comment en effet le droit progresse-t-il dans ces sociétés? Il progresse surtout par les usages, qui représentent quelque chose d'intermédiaire entre le régime individualiste des tendances précédentes et l'autoritarisme des tendances formalistes : ce n'est plus la liberté au sens complet du mot, mais ce n'est pas non plus la discipline imposée et la contrainte; c'est une forme mixte de contrainte assez douce, qui s'appelle la discipline consentie.

Il est clair que ce développement du droit par les usages apparaît surtout dans le mécanisme de la vie professionnelle; des branches du droit, comme le droit commercial, sont inspirées par le réalisme. Du même coup, on comprend quelle peut être la portée pour ce régime du groupement libre, par exemple des syndicats : c'est une forme de discipline interne qu'on y retrouve, plutôt que de contrainte extérieure. On a cherché à développer ce système dans le domaine du droit du travail par le mécanisme des conventions collectives, dans le domaine du droit international par les grandes conventions d'Union internationale.

Cette tendance réaliste n'a cependant pas pu prendre une figure absolument sûre dans le domaine de la vie politique. On a dit, il est vrai, que, tandis que le régime idéaliste était un régime de coordination, s'exprimant par les rapports entre

« moi, toi et lui », tandis que le régime formaliste aboutit à un régime de subordination, où le droit est fixé par « eux » (les chefs du groupe), le régime réaliste aboutirait à un régime de communion où le droit est fixé par « nous », c'est-à-dire par l'ensemble du groupe œuvrant ensemble dans une action commune. Malheureusement, il n'est pas aussi facile qu'on paraît le croire de faire fonctionner un régime politique d'une certaine ampleur, sur la base d'une communauté sans cohésion suffisante, et sans contrainte.

L'expérience tend à prouver, en effet, ou bien que le groupe qui n'est que faiblement organisé se disloque, et on revient alors à un régime individualiste de coordination; ou bien — plus souvent — le groupe accentue sa cohésion et fortifie son emprise. C'est la grande déviation : la discipline consentie fait place à la discipline imposée; le régime aboutit à une dictature, ou même au despotisme, c'est-à-dire qu'on retombe en plein formalisme.

On n'a pu jusqu'ici retenir de ce système, comme donnée utile, qu'une multiplication des corps et communautés libres et intermédiaires; le régime ne pourrait être valable que si le pouvoir central consentait à réduire lui-même son action spontanément, à la manière de ce qui se passe dans un Etat fédéral. Il semble en effet, que le fédéralisme apparaisse comme la meilleure solution politique de ces tendances réalistes.

Quoi qu'il en soit, ces tendances s'opposent à la fois aux tendances formalistes parce que, pour elles, c'est l'efficacité du droit qui fait sa validité, et par conséquent les usages spontanément suivis par les particuliers ont une valeur supérieure à celle de la loi, même portée en une forme régulière, si elle n'est pas appliquée; et d'un autre côté, aux tendances idéalistes, car le réalisme ne croit pas à l'existence de principes généraux en matière sociale, qui seraient tirés de la raison; il est seulement sensible aux leçons de l'expérience; si les usages sont contraires à toute justice, le juriste réaliste les suivra aveuglément, comme le juriste formaliste est aussi sans résistance contre les lois injustes.

II. TRADUCTION DES VALEURS SOCIALES DANS LA TECHNIQUE LÉGISLATIVE

Cependant, ce n'est pas seulement dans ses buts politiques que la philosophie des valeurs sociales peut guider le législateur; c'est plus encore dans ses moyens techniques qu'elle pourra conduire son action. Reprenons successivement l'examen des diverses tendances.

1° *La technique du formalisme*

La tendance formaliste correspond au désir de marquer avec netteté les modifications qui sont apportées dans les situations juridiques des particuliers, car c'est une politique d'ordre qui va s'exprimer, et on ne craint pas d'enchaîner la liberté des sujets en leur imposant certaines formes, certains délais, certaines procédures, ou encore en les liant à des catégories de droit strict. Toute entreprise qui tend à clarifier l'ordre juridique, et à déterminer par des moyens extérieurs les situations juridiques des particuliers est à base de formalisme. Le droit, au contraire, se dépouille de l'esprit formaliste, lorsqu'il va directement au-devant des intentions des particuliers, même exprimées seulement d'une manière tacite, ou lorsqu'il se porte à la rencontre des besoins sociaux en dehors de toute réglementation autoritaire.

Il est clair que le droit formaliste est un droit à arêtes vives, que dans un tel système les particuliers sont exposés à perdre leurs droits, faute d'avoir prêté une attention suffisante aux exigences de l'ordre juridique, qu'ils peuvent échouer dans leurs actions par suite de l'expiration d'un délai, qu'ils peuvent voir leurs intentions trahies parce qu'ils ont emprunté telle procédure plutôt que telle autre, ou parce qu'ils se sont placés dans telle catégorie juridique plutôt que dans telle autre. C'est le revers forcé de la médaille, et c'est ainsi que s'accusent les infirmités de ce qu'on appelle le droit strict. Néanmoins, on se tromperait si l'on croyait que le formalisme doit disparaître; encore une fois, le régime légal, particulièrement, est nécessairement imprégné de formalisme, car ces garanties qu'on cherche dans un système de clarification et de délimitation extérieure des droits sont précisé-

ment les plus grands avantages qu'on attend du régime de la loi : ce désir de précision et de certitude dans les droits, qui prévient toutes les compétitions injustifiées, est le principal bénéfice que les particuliers espèrent en retirer; le besoin d'accéder à un régime, où les droits soient bien définis et non douteux, est au plus haut degré satisfait par cette réglementation législative où les formes, les délais et les procédures viennent encadrer l'action des particuliers, sous le contrôle de l'autorité judiciaire : formes, délais, procédures, sont les aspects les plus connus de cette tendance.

Une dernière manifestation d'esprit formaliste consiste dans le compartimentage du droit en un certain nombre de catégories strictes. A la vérité, il ne s'agit plus ici de règles de forme, mais bien de règles de fond; mais, à regarder les choses de plus près, on doit voir encore dans le système des catégories, tout au moins des catégories strictes, une manifestation *lato sensu* de l'esprit formaliste; car on aboutit encore à la création d'un droit ayant des arêtes accusées, connaissant des types particuliers de situations juridiques édifiées par la loi, et entre lesquelles le choix est seulement ouvert aux particuliers. Pour sortir véritablement du formalisme, il faudrait par exemple abandonner le régime des contrats nommés, en matière contractuelle, et aboutir au principe de la liberté des conventions (art. 1134 du Code civil); alors on a un principe général de droit, et on sort du formalisme juridique.

Mais, tant qu'il existe seulement un certain nombre de catégories juridiques à la disposition des particuliers, et que ceux-ci ne peuvent pas en accroître le nombre, mais seulement se placer à leur choix dans telle ou telle catégorie légale, on est dans un régime de droit strict : c'est le régime des cadres légaux, des catégories strictes. C'est encore dans le droit civil moderne la note dominante dans le régime des personnes et le régime des biens, où les particuliers ne jouissent pas d'une grande autonomie, où la règle est au contraire le statut légal. Mais, comme on le verra, le droit civil d'aujourd'hui connaît au contraire, dans le régime des contrats, et aussi en matière de régime matrimonial, une sphère d'autonomie plus grande : les parties à leur guise peuvent créer des contrats nouveaux, mélanger les régimes légaux entre eux : alors on n'est plus dans le formalisme.

2° *La technique de l'idéalisme*

Comment se traduira, au point de vue technique dans les lois, la tendance idéaliste? Ce qui la caractérise surtout, c'est l'admission de principes généraux qui constituent pour le juge des directives étendues, et qui lui donnent des pouvoirs d'appréciation considérables; aussi les dispositions qui relèvent de cette inspiration sont-elles plus importantes que les autres, et nécessitent-elles une construction juridique plus considérable; mais elles sont en définitive assez peu nombreuses, parce que chacune d'elles recèle en elle une faculté d'appréciation du juge qui lui assure un grand rayonnement.

Le législateur a cependant cherché parfois à donner un cadre légal plus complet, mais en général ces essais se sont révélés malheureux, parce qu'une disposition qui se présente comme l'expression d'un idéal de justice ne pourra tenir dans un cadre semblable, toujours exposé à être ou à devenir incomplet. Par exemple, si le législateur part de cette idée que le divorce (ou la séparation de corps) est la sanction des torts d'un époux coupable, on pourra se montrer exigeant sur la gravité de ces torts, mais on ne pourra jamais parvenir à en dresser une liste exhaustive. Pas davantage il ne serait opportun de vouloir dresser une liste légale des cas d'obligation naturelle, ni de fixer à l'avance les hypothèses dans lesquelles un acte sera tenu pour immoral.

Cette observation générale étant faite, les principaux aspects de la politique idéaliste sont bien connus : ce sera d'abord le développement des appréciations judiciaires d'ordre moral dans l'analyse des relations humaines (par exemple la recherche de ce qui est licite ou illicite, la distinction de la bonne ou de la mauvaise foi, la définition de la faute, etc.); puis l'idée d'un ordre juridique naturel, qui se relie aux théories fameuses du droit naturel, et qui inspire par exemple la théorie dite des obligations naturelles, c'est-à-dire des devoirs qui existent selon la justice naturelle; enfin, la reconnaissance d'un pouvoir judiciaire d'équité, qui permet au juge de poursuivre une réalisation plus pleine de la justice dans les divers cas concrets, et qui s'oppose pour cette raison au droit strict.

On pourrait croire que l'idéalisme juridique aboutit sim-

plement à transférer au juge le pouvoir du législateur, en faisant du magistrat le législateur de l'espèce. Cette vue serait cependant inexacte, parce que l'idéalisme juridique cherche à dégager — et c'est un dernier trait à signaler — des règles à grand rayonnement, qui constitueront des directives pour le juge, et qu'on appelle les principes généraux du droit. A vrai dire, notre Code civil n'en contient que très peu, car il n'y a pas au début de ce Code une introduction générale qui commanderait toute la matière; le chapitre préliminaire qui sert d'introduction ne contient guère que six articles, et nous savons qu'il a été très réduit au cours de la discussion à cause de la haine du Premier Consul contre les idéologues : on ne trouve, dans tout le Code civil, que quelques principes de ce genre, la non-rétroactivité des lois (art. 2), la liberté des conventions (art. 1134), la responsabilité des fautes (art. 1382), la relativité des contrats (art. 1165), le caractère strictement légal des incapacités (art. 1125). Le Code civil allemand en contient beaucoup d'autres, par exemple sur l'abus des droits (§ 226) et sur l'enrichissement sans cause (§ 812); et il nous semble certain qu'une revision de notre codification en ferait apparaître davantage.

3° *La technique du réalisme*

La technique du réalisme prend pour base les besoins de la société, qui s'expriment dans les usages des affaires, les clauses habituelles des contrats, les nécessités du crédit. C'est une valeur sociale qu'on rencontre dans toutes les sociétés, parce qu'elle détermine les institutions concrètes de chaque époque et de chaque pays. L'autorité du droit, dans cette tendance, ne provient, ni de la raison d'autorité comme dans la tendance formaliste, ni de l'autorité de la raison comme chez les idéalistes, mais de l'autorité de l'expérience. Ainsi le droit apparaît simplement comme la traduction d'un état particulier de la société, qui s'établit dans les usages et dans les mœurs, avant de s'inscrire dans la loi.

Et c'est alors le point faible de cette législation : les dispositions de cette sorte peuvent être très nombreuses, mais elles sont appelées à vieillir très vite, car les besoins sociaux peuvent rapidement changer; la loi ne sera plus alors qu'un cadre vide. Et quand le législateur se décidera à consacrer de

nouveaux usages, peut-être les particuliers s'en détourneront-ils bientôt, et la loi, sans être formellement abrogée, ne sera plus qu'un droit mort.

Parmi les aspects les plus importants de la tendance réaliste, il faut citer la traduction en forme de règles des idéologies politiques ou sociales du moment; ces idéologies (par exemple l'idéologie féodale du Moyen Age, l'idéologie aristocratique de l'Ancien Régime, l'idéologie libérale-égalitaire de la Révolution, l'idéologie nationaliste et socialisante de notre époque) n'étant que des représentations collectives de la manière dont sont conçues, à un moment ou dans un pays donné, les relations de la vie en société. Citons encore l'incorporation à la législation des clauses de style adoptées par les particuliers dans leurs contrats, qui correspondent à une pratique vécue et à un besoin des relations sociales. Citons enfin toutes ces règles, si nombreuses en droit commercial, qui sont inspirées par les exigences des besoins du commerce et du crédit public, et qui tendent souvent à préférer les situations apparentes à ce qu'exigerait la règle rationnelle (par exemple en fait de meubles, possession vaut titre).

Une dernière manifestation, et non la moindre, est fournie par la réglementation des institutions. Il y a, il est vrai, parmi celles-ci, un certain nombre qui sont encadrés dans le moule légal des catégories strictes, qui constituent autant de statuts légaux que les particuliers peuvent seulement accepter ou rejeter, et nous avons classé celles-là parmi les manifestations du formalisme : il s'agit en effet d'un droit impératif et unitaire. Mais d'autres institutions échappent à ce caractère, surtout dans le régime matrimonial, et aussi, quoique dans une mesure moindre, dans le régime successoral; le législateur admet une grande variété de régimes matrimoniaux, et même il adopte le principe de la liberté des conventions matrimoniales; il admet aussi, à côté de la succession légale, une succession testamentaire, et même, exceptionnellement, une succession contractuelle.

Ce mode de réglementation des institutions correspond à une pensée réaliste : en effet, grâce à l'interférence des volontés, des usages contraires à ceux que la loi a sanctionnés peuvent largement s'établir, et ainsi sera maintenue une correspondance des institutions avec le réel : ces institutions se

trouveront sous le contrôle des usages et pourront être modifiées sans l'intervention du législateur. Il suffit de rappeler à quel point la pratique notariale a, par exemple, corrigé les régimes matrimoniaux légaux par les clauses d'emploi ou de remplacement. Ainsi se trouve une fois de plus souligné ce caractère mobile de la législation réaliste : issue des usages, elle peut se trouver modifiée par des usages contraires.

La philosophie des valeurs sociales et la tâche du jurisconsulte

Il semble qu'en étudiant la tâche dévolue à l'interprète et celle dévolue au législateur, nous ayons épuisé le cycle des opérations juridiques. Cependant il n'en est rien, car nous nous sommes maintenus surtout dans le cadre d'une organisation législative du droit, et ce fut, pendant tout le XIX^e siècle en France, l'unique manière de comprendre l'organisation juridique. Mais il est de plus en plus évident que nous ne pouvons pas nous maintenir exclusivement dans ce cadre légal; nous avons indiqué qu'il y avait d'autres sources du droit que la loi, auxquelles il faut bien que l'interprète accède. Parmi celles-ci, il en est une, tirée des principes généraux du droit, qui ne peut être dégagée correctement que par le jurisconsulte. En effet le législateur, ou le juge, ne rencontre jamais le droit que sous un certain angle d'incidence, correspondant à des préoccupations pratiques; pour accéder aux principes généraux du droit, il faut être dégagé de toute préoccupation d'application immédiate, et parvenir à contempler l'organisation juridique dans son ensemble, depuis la base jusqu'au sommet. Cela ne peut être fait que par la doctrine juridique, et cela représente d'ailleurs l'effort de systématisation le plus considérable, mais sans doute aussi le plus productif en résultats. Ici encore la philosophie des valeurs sociales ne peut pas ne pas jouer un rôle particulièrement important.

Soyons modestes : cette tâche n'a pas encore été conduite très loin. Il tombe sous le sens que la première chose à entreprendre pour essayer de saisir l'organisation juridique dans son ensemble, c'est d'abord de définir l'objet du droit, c'est-à-dire ces prérogatives, sanctionnées généralement par la contrainte publique, qui permettent d'obtenir un fait ou une

abstention d'autrui. Pendant longtemps, ces prérogatives, analysées dans un esprit individualiste, ont été considérées comme appartenant à tel ou tel sujet; aussi les appelait-on des droits subjectifs; soit que ces droits fussent opposables à toute personne (par exemple droit de propriété, droit de succession, droit d'auteur, etc.), soit qu'ils fussent opposables à une seule personne (par exemple droit de créance), on y voyait autant de biens appartenant à une personne déterminée, constituant pour elle une prérogative inviolable, qui avait été recherchée et désirée par elle en vue de son utilité ou de son intérêt.

Cependant il était évident que ces droits subjectifs n'épuisaient pas le contenu tout entier de l'organisation juridique.

Le système individualiste ne s'était appliqué qu'à la définition des droits, et, dans son expression la plus connue, c'est-à-dire dans la Déclaration des droits de l'homme, il n'est guère fait allusion en effet, qu'à l'existence de droits dans les relations de la vie en société, ce qui laissait entendre qu'il n'y avait guère d'autre devoir, au sens juridique du mot, que celui qui incombait à chacun de respecter les droits d'autrui, et qui était en correspondance forcée avec la notion du droit. De devoirs existant d'une manière indépendante, il semblait qu'on n'avait pas à en avoir cure, comme si la sphère des devoirs relevait uniquement de la morale.

Cependant cette position est réellement intenable. C'est le droit public contemporain, sous l'influence de doctrines nationalistes et socialisantes, qui a mis l'accent, en premier lieu sur la conception des devoirs incombant aux citoyens vis-à-vis de l'Etat, par exemple le devoir de concourir à la défense militaire du pays, ou le devoir de payer les impôts correspondant à la dépense publique. Le droit privé ne paraissait guère encore connaître des devoirs, lorsque cependant on s'aperçut, en approfondissant certains cadres juridiques, qu'il y avait aussi en droit privé une multitude de devoirs.

Nous ne faisons pas seulement allusion aux devoirs qui peuvent se rencontrer en matière de statut des personnes (obligation alimentaire), ou dans le régime des biens (obligations de voisinage) ou encore en matière professionnelle (devoir de s'abstenir de concurrence déloyale). Mais il y a surtout des devoirs de toute première importance au point de

vue juridique, le devoir de s'abstenir de tout dommage injuste envers son prochain, sanctionné par l'action en responsabilité, le devoir de restituer tout enrichissement sans cause juridique obtenu aux dépens d'autrui, sanctionné par l'action de *in rem verso*. Il est clair, pour tout esprit averti, que le développement contemporain si important des actions en responsabilité correspond à une reconnaissance des devoirs qui gouvernent la vie en société.

Ainsi, nous avons donc à étudier successivement la construction juridique des droits, et la construction juridique des devoirs; aussi bien pour les uns que pour les autres, nous verrons quelle peut être l'influence de la philosophie des valeurs sociales.

I. CONSTRUCTION JURIDIQUE DES DROITS

Cette construction juridique soulève de très nombreuses questions; nous ne pouvons ici les évoquer toutes, et cela d'ailleurs dépasserait notre sujet.

Ainsi nous n'avons pas le dessein d'approfondir la notion même du droit, et de montrer comment le droit subjectif s'analyse en une prérogative inviolable pour son titulaire, qui a été recherchée et désirée par lui, pour son utilité, et comment cette notion s'oppose à celle de la situation juridique objective, situation qui est déterminée par le droit objectif en fonction de motifs étrangers à la volonté du sujet (situation de l'incapable, du tuteur, etc.).

Nous n'avons pas non plus pour objectif de rechercher les diverses classifications des droits, soit les classifications qui sont fondées sur le contenu des droits (droits réels, droits de créance, droits intellectuels ou droits de clientèle, etc.), soit celles qui sont fondées sur la destination des droits (droit de puissance paternelle, mari chef de famille, etc.) et qui évoquent plutôt le caractère de pouvoirs ou de fonctions, soit celles qui sont fondées sur le volume des droits et qui, dans la langue juridique, aboutissent plutôt à ce qu'on nomme des libertés, à cause du caractère peu défini de la prérogative (liberté de la concurrence, liberté du travail, liberté du commerce, liberté d'opinion, etc.).

Nous nous bornerons à traiter ici du fondement et des

limites des droits, parce que c'est sur ces deux points que se marque le mieux l'influence de la philosophie des valeurs sociales.

a) *Fondement des droits.*

Dans le fondement des différents droits, vont apparaître les conséquences de la philosophie sociale. Pourquoi l'ordre juridique a-t-il concédé certains droits, ou certains pouvoirs, ou certaines libertés? C'est toujours en fonction des diverses valeurs sociales déjà étudiées. Nous ne pouvons poursuivre cette étude pour tous les droits, mais nous pouvons indiquer tout au moins pour quelques-uns, les conséquences de cette méthode.

On a cherché les fondements du droit de propriété. Les uns placent cette base dans une idée de droit naturel, ce qui nous ramène à une explication idéaliste. D'autres le placent dans l'utilité sociale, ce qui nous conduit à une explication réaliste. Les conséquences de ces points de vue sont forcément différentes.

En ce qui concerne le droit de créance, il y a également conflit de doctrines. L'explication idéaliste semble la plus raisonnable : il est conforme à l'ordre moral que chacun tienne sa parole, mais s'il en est ainsi, on ne sera lié que par des contrats justes, à l'abri de tout reproche de lésion ou d'usure. Aussi, a-t-on parfois préféré une base formaliste, le contrat étant considéré comme une véritable loi particulière, qui doit être obéie comme telle, et c'est le système de l'article 1134 du Code civil. Et il y a encore une explication réaliste, le contrat n'étant considéré qu'en fonction de son but économique, circonscrit dans les déclarations des parties, lesquelles ne seront ramenées à exécution que dans la mesure où ce but sera permis par l'ordre juridique.

Pour le droit de succession, certains cherchent sa base dans l'ordre familial, qui entraînait même, en droit romain, la théorie des héritiers nécessaires (système formaliste). D'autres le rattachent au pouvoir de la volonté, qui permet à l'individu de disposer de ses biens après sa mort, notamment par voie de testament : c'est alors une règle rationnelle (système idéaliste). Mais beaucoup, en notant l'influence des idées politiques sur le régime successoral, cherchent à l'orga-

niser en fonction des intérêts généraux de la société (système réaliste).

Dans la matière des droits intellectuels ou droits de clientèle, on relève surtout l'influence de deux points de vue : lorsqu'il s'agit des droits sur les marques, les noms, les appellations d'origine, c'est-à-dire les signes distinctifs, le fondement du droit doit être cherché dans une idée d'ordre, un intérêt de bonne police (système formaliste) ; mais s'il s'agit des droits sur les créations nouvelles, brevets d'invention, propriété artistique et littéraire, il est certain que le législateur les a admis en vue de développer les progrès de l'industrie, ou l'éclat des lettres et des arts (système réaliste).

b) *Limites des droits*

La question des limites des droits dépend aussi très étroitement de la philosophie des valeurs sociales.

Si on suit étroitement une méthode formaliste, les limites des droits ne peuvent être données que par la loi elle-même. L'acte qui serait contraire aux restrictions indiquées dans les textes légaux est alors un acte illégal, c'est-à-dire qu'il est un acte accompli sans droit ; si cet acte cause un dommage à autrui, il deviendra une source de responsabilité. Il est sûr que, dans un certain nombre de cas, la législation a assigné des limites aux droits ; que l'on consulte par exemple le titre du Code civil consacré à la propriété, on verra qu'il existe, à cause des rapports de voisinage, un certain nombre d'actes qui sont interdits par le législateur. L'énumération ainsi donnée par le législateur peut-elle être considérée comme suffisante ? C'est une autre question. Dans la tendance formaliste, où la loi est considérée comme la source du droit par excellence, on avait une tendance à raisonner ainsi ; mais il y a bien longtemps que la jurisprudence a été obligée de passer outre, et de s'affranchir de cette méthode. La loi ne pouvait prévoir tous les cas d'utilisation de la propriété. Les auteurs du Code pouvaient-ils prévoir l'utilisation hydro-électrique des petits cours d'eau, ou encore pouvaient-ils prévoir le développement contemporain de la T. S. F. et les inconvénients que peuvent présenter les moteurs électriques pour la réception des ondes ? Exiger un texte de loi pour marquer les

limites de chaque droit aboutissait à une véritable impossibilité pratique.

Dans la tendance idéaliste, on n'a pas hésité à dire que, même en dehors de toute limite légale, il y avait des cas de dépassement du droit, résultant de la théorie de l'abus des droits. Si le titulaire d'un droit ne se préoccupe pas de la satisfaction de ses propres intérêts, ou ne s'en occupe que très accessoirement, s'il cherche surtout à exercer une vexation à l'égard d'autrui, si donc l'intention de nuire apparaît comme le but exclusif, ou au moins principal de son acte, cet acte ne sera pas toléré : l'acte ne recouvrira pas un intérêt légitime, il sera un acte abusif. La méthode idéaliste nous amène ainsi à placer, à côté de la première limite des droits donnés par les actes illégaux, une seconde limite qui résulte des principes généraux du droit et qui est constituée par les actes abusifs.

Par exemple, le propriétaire qui a édifié sur son sol des ouvrages offensifs formidables en vue d'obliger son voisin à se débarrasser de lui en lui achetant son terrain à prix d'or commet un acte nettement abusif, car cet acte ne lui sert à rien dans l'exercice de son droit de propriété : il exerce donc ce droit en marge de l'institution et contrairement à sa raison d'être et au rôle qu'il est appelé à jouer. L'acte dont il s'agit est un acte malicieux, c'est l'intention qui est considérée comme insupportable (*malitiis non est indulgendum*). Ce qu'on critique donc dans cet usage du droit, c'est un usage en quelque sorte qualitatif, correspondant à une pensée mauvaise, à une déviation du droit.

Cette limite apportée par la tendance idéaliste aux droits suppose qu'on est en présence de droits ayant une certaine finalité, et qu'on peut par conséquent définir quel usage est légitime ou illégitime. Cela se produit au plus haut degré, lorsqu'on est en présence de ces situations qui sont moins des droits au sens propre du mot, que des pouvoirs ou des fonctions : par exemple les droits de puissance privée, comme la puissance paternelle, qui doivent être exercés dans un sens altruiste, et une déviation dans un sens égoïste, dans le sens de l'intérêt du titulaire, constitue un acte abusif. Au plus haut degré les fonctions publiques font apparaître la notion du détournement de pouvoir, qui correspond en droit public à ce qu'est l'acte abusif en droit privé.

Mais il y a encore une dernière limite des droits, qui est donnée par la tendance réaliste. A côté des actes illégaux, contraires à la loi, et des actes abusifs, contraires aux principes généraux du droit, il y a des actes excessifs, c'est-à-dire contraires aux usages. Cette distinction des actes abusifs et des actes excessifs a été fort bien présentée par L. Josserand, dans son ouvrage classique sur l'abus des droits. Les actes abusifs sont ceux qui sont accomplis avec des mobiles répréhensibles, mais les actes excessifs sont ceux qui, accomplis en vertu d'un droit incontestable et dans un but légitime, sont cependant de nature à causer à autrui un préjudice excessif, comme si un industriel compromet les récoltes avoisinantes par les fumées et les gaz qui s'échappent des cheminées d'usine. Ici, on voit un propriétaire imposer à ses voisins une gêne qui dépasse la mesure des relations ordinaires de voisinage, mais ce n'est pas à proprement parler, un abus du droit de propriété, car l'abus implique la déviation d'un droit, son détournement du but, en vue duquel il a été institué.

Or, il n'y a ici aucune déviation de cette sorte; le propriétaire use de son droit en vue d'intérêts individuels, parfaitement légitimes, mais il dépasse le volume ordinaire et normal de son droit. Cela rappelle, si l'on veut, ce qu'on appelle en droit administratif l'excès de pouvoir, mais non pas de détournement de pouvoir. En d'autres termes, il y a, d'après les usages ordinaires de la vie en société, un usage normal et un usage anormal du droit; c'est ce dernier qui est en cause dans l'acte excessif. Ce que l'on critique en définitive, c'est un mauvais usage du droit au point de vue quantitatif : c'est le volume donné à ce droit, c'est-à-dire l'ampleur de ses conséquences, qui fondera les réclamations du voisin.

La responsabilité des actes excessifs suppose qu'on est en présence de droits ayant une étendue et une portée considérables, de telle sorte qu'on puisse distinguer un usage normal et un usage anormal. Tel est le cas du droit de propriété, considéré traditionnellement comme le plus complet des droits. Tel est surtout le cas, lorsqu'il s'agit de ces situations juridiques, qui constituent moins des droits au sens propre du mot que des libertés, la liberté du travail, la liberté du commerce et de l'industrie; ce seront des règles fixées par les usages, c'est-à-dire des règles établies spontanément au sein

de la société suivant la méthode réaliste, qui viendront rendre possible cette coexistence des libertés, et dire ce qui est excessif, ou au contraire tolérable, dans leur usage.

II. CONSTRUCTION JURIDIQUE DES DEVOIRS

Ici encore, nous ne pouvons, comme en matière de droits, étudier cette construction juridique tout entière.

Ainsi nous n'avons pas le dessein de définir la notion du devoir juridique, qui est autre chose que le simple devoir moral — car il est assorti d'une sanction juridique —, mais qui n'est pas encore une véritable dette au sens propre du mot. Par exemple, le devoir de ne pas causer de dommage injuste à autrui n'est pas une dette au sens propre du mot, il ne saurait être compté comme une dette dans un patrimoine, et c'est seulement l'infraction à ce devoir qui fera apparaître une véritable dette, qu'il y aura lieu pour le juge de liquider dans une action en responsabilité.

Nous n'avons pas non plus pour objectif d'établir les différentes classifications des devoirs, soit en fonction de l'étendue des devoirs et ici apparaît la division des devoirs généraux humains (devoir de ne pas causer de dommage injuste à autrui par exemple) et des devoirs particuliers correspondant à un statut déterminé (devoirs des époux dans le mariage, devoirs des parents et des enfants dans la famille, etc.); soit encore en fonction de la relation des devoirs aux droits, et il y a ici à distinguer les devoirs qui coïncident avec des droits (on a à la fois le droit et le devoir de porter son nom), les devoirs qui accompagnent des droits (par exemple les restrictions déjà étudiées qui constituent des limites aux droits), et les devoirs qui sont indépendants des droits (devoir de ne pas s'enrichir aux dépens d'autrui sans cause juridique, ou de ne pas causer de dommage injuste à autrui).

Nous voulons seulement, comme nous l'avons fait pour les droits, traiter du fondement et des limites des devoirs, parce que c'est là que se marque le mieux l'influence de la philosophie des valeurs sociales.

a) *Le fondement des devoirs*

Comme lorsqu'il s'agit du fondement des droits, le fondement des devoirs met en jeu les diverses valeurs sociales.

Lorsqu'il s'agit des devoirs spéciaux, le fondement direct se trouve dans la loi qui a construit d'une certaine manière le statut spécial duquel relèvent ces devoirs. L'aménagement des devoirs dans le cadre du mariage, de la parenté, de la famille, de la nation, etc., participe par conséquent à une idée d'ordre qui est imposé pour ces divers groupes humains par le commandement de l'autorité. La méthode suivie ici est une méthode formaliste; il sera prudent de se tenir sur le terrain du droit strict, et c'est ce qui est fait par exemple sur le terrain fiscal.

Mais lorsqu'il s'agit des devoirs généraux humains, il faut alors distinguer. Il y a un certain nombre de faits graves que le législateur considère comme particulièrement importants pour l'ordre public, et qu'il sanctionne d'une manière rigoureuse par des pénalités, lesquelles ont un caractère d'exemplarité et doivent décourager ce genre d'infractions; on s'accorde à dire, ici encore, que c'est le droit strict qui doit être appliqué; une méthode formaliste préside au jeu des règles du droit pénal.

Cependant, si nous nous plaçons hors des atteintes du droit pénal, nous rencontrons, comme devoirs généraux humains, d'abord celui de ne pas causer de dommage injuste à autrui. Lorsque ce dommage injuste se trouve causé par une faute, nul doute que nous ne soyons en face d'une base idéaliste : l'article 1382 ne fait qu'énoncer un principe général de droit, et le juge est renvoyé à des appréciations d'ordre moral pour définir la faute. Cependant, le droit contemporain connaît aussi des cas de responsabilité sans faute, par exemple dans l'hypothèse de l'article 1384 du Code civil; on allègue alors, à la base de ce devoir de réparer le dommage, des considérations d'ordre social sur le risque créé par le machinisme, sur le devoir qui doit exister à la charge de celui qui a créé ce risque d'assumer la réparation des dommages causés par accident : nul doute en pareil cas que la responsabilité ne repose sur une base réaliste, d'autant plus

qu'elle a comme corollaire une organisation d'assurance que la pratique a mise sur pied pour la garantie des risques.

D'autre part, en ce qui concerne le devoir de restituer les enrichissements sans cause juridique, il n'y a pas de doute en droit français qu'il repose sur une base idéaliste, puisque les textes sont assez déficients, et que la Cour de cassation, quand elle a fait en 1892 de l'action de *in rem verso* un moyen général, l'a fondée sur l'équité.

b) *Les limites des devoirs*

Le problème des limites des devoirs, comme celui des limites des droits, se relie directement à la philosophie des valeurs sociales. Nous prendrons seulement un exemple avec l'action en concurrence déloyale, qui sanctionne le devoir de ne pas employer de moyens déloyaux et incorrects dans la lutte commerciale. Tel est du moins notre avis, car nous savons qu'il y a des auteurs pour lesquels l'action en concurrence déloyale serait déjà la sanction d'un droit, et non pas seulement d'un devoir; il resterait il est vrai, à définir quel est ce droit, et on est alors plutôt embarrassé; les uns parlent d'un droit sur la clientèle, qui serait détournée par l'acte de concurrence déloyale; mais la clientèle peut être détournée par des actes de concurrence très loyale, sans qu'il en résulte aucune action; d'autres parlent d'un droit de la personnalité auquel il serait fait échec, et ce serait en quelque sorte le droit qu'aurait toute personne lancée dans le champ de la concurrence à n'être exposée qu'à des moyens loyaux de lutte; nous avons la plus grande méfiance pour des droits de ce genre. Pourquoi aussi ne considérerait-on pas que l'action en responsabilité de l'article 1382 du Code civil sanctionnerait le droit qu'aurait toute personne à ne pas subir de dommage injuste dans sa personne ou dans ses biens?

La vérité est que, dès qu'on parle de concurrence déloyale comme de dommage injuste, on sort du domaine des droits pour entrer dans celui des devoirs. L'opinion contraire aboutit à une confusion entre l'action en contrefaçon qui est en effet la sanction d'un droit (droit de propriété industrielle ou artistique) et l'action en concurrence déloyale qui est la sanction d'un devoir, le devoir de ne pas employer de moyens déloyaux dans la concurrence.

Mais il reste alors à définir les limites du devoir de loyauté, et nous retrouvons ici les trois méthodes correspondant à des valeurs différentes.

La méthode formaliste a été suivie par le droit allemand antérieur à 1900; en l'absence d'un principe général de responsabilité, analogue à l'article 1382 de notre Code civil, il n'y avait d'autre protection contre la concurrence déloyale que celle résultant de certaines lois particulières, et ce système ne changea pas encore avec la loi du 27 mai 1896, qui était la première grande loi sur la matière, parce que c'était une loi pénale, qui ne visait que certaines infractions particulières, et que l'interprétation des lois de droit pénal est traditionnellement de droit étroit. Ce n'est qu'avec le § 826 du Code civil allemand de 1900 qu'apparut un principe plus large de responsabilité, et la loi du 7 juin 1909, article premier, vint en tirer les conséquences pour la matière de la concurrence déloyale. Depuis lors, le système formaliste a été à peu près partout abandonné; les modifications des mœurs ou du régime économique font que, partout et toujours, les cadres légaux sont exposés à être dépassés; l'économie de guerre, par exemple, avec ses pratiques de rationnement et de contingentement, a créé de nouveaux cas jusque-là inconnus de concurrence déloyale.

La jurisprudence française, s'appuyant uniquement sur l'article 1382 du Code civil, a suivi dans la matière une méthode idéaliste : la liste des moyens déloyaux, correspondant à autant de cas de délits ou de quasi-délits civils, est donnée en définitive par une appréciation morale émanant du juge. On peut craindre en pareil cas l'arbitraire du juge, car les exigences de la morale sont très différentes selon les milieux, et peut-être bien les juges pourraient-ils se placer très au-dessus des milieux d'affaires; mais même cette sensibilité morale est différente selon les individus, et rien ne prouve que les magistrats jugeraient tous de la même manière. D'ailleurs, peut-on se contenter ici d'une appréciation purement morale? Car le problème a aussi un aspect économique, et selon la politique économique qui prévaudra à tel moment ou dans tel pays, on admettra une liberté plus ou moins grande dans la lutte; il y a tel moyen ou telle arme qui sera proscrit dans un état social donné, et qui sera au contraire

toléré dans un autre. Le recours aux principes généraux du droit ne peut donc entièrement suffire à nous guider.

Et c'est alors qu'apparaît la troisième méthode, la méthode réaliste. Si la méthode formaliste ne peut aboutir qu'à des textes constamment dépassés, si la méthode idéaliste ne peut suffire à nous orienter dans les variations de l'économie, on recourra à la source sociale du droit par excellence, c'est-à-dire aux usages; on s'en référera au sentiment des milieux intéressés eux-mêmes pour définir ce qui leur semblera le mieux répondre aux conditions de la lutte économique qu'ils ont à soutenir. Ainsi le droit s'établit avec le minimum de contrainte et le maximum de chance de succès. Cette méthode est plus large que la méthode formaliste, mais moins large que la méthode idéaliste. On ne sera pas surpris de la place que le droit anglo-saxon a accordée à cette tendance, étant donnée l'importante place qu'il fait au droit coutumier. C'est sous cette influence anglo-saxonne, et contrairement à des propositions françaises fidèles à la méthode idéaliste de notre jurisprudence, que le droit unioniste de la propriété industrielle a adopté ce système dans l'article 10^{bis} de la grande Convention d'Union de Paris, lors de la révision qui en fut faite à La Haye en 1925; ce texte est ainsi conçu : « Constitue un acte de concurrence déloyale tout acte de concurrence contraire aux usages honnêtes en matière industrielle ou commerciale. » C'est donc par voie de référence aux usages que se trouvera fixé le critérium de la déloyauté : le devoir imposé par la loyauté de la concurrence n'est donc pas un devoir légal, ni un devoir moral; il est un devoir social; c'est le point de vue réaliste qui a été adopté.

Saint-John Perse, poète d'aujourd'hui

par E. Noulet

La poésie de Saint-John Perse, dont l'importance ne cesse de grandir parmi les lettrés, gagne peu à peu sa vraie place : parmi les hommes qui demain sauront accepter la vie.

Elle le doit d'abord à l'extraordinaire impression de beauté et de force qu'elle communique. Avant même de comprendre, on sait, avec certitude, qu'on écoute un beau langage, et, qu'avec le chant qui s'impose, et en même temps que lui, on entre, — enthousiasme —, dans la demeure d'une grande pensée : la pensée de la beauté de la terre, de son infinie et savoureuse diversité :

Et soudain tout m'est force et présence, où fume encore le thème du néant.

(*Exil.*)

Large, cette poésie nous met au large. Elle souffle le vent du large sur nos fronts surchauffés. Elle augmente notre faim de voir; elle nous rend à l'air vivifiant des routes; elle multiplie les spectacles; elle déroule les horizons. Et nous l'aimerons pour cela. Parce qu'elle nous restitue enfin le monde extérieur; et, nous le restituant, qu'elle nous le repeint, et nous le ranime, et nous le repeuple des hommes. Fini de décider, sur ses propres pauvretés, de la pauvreté d'autrui; fini le rétrécissement de la vision à sa misère personnelle! Car nous n'aurons pas assez de nos yeux, de nos nerfs et de notre temps pour le monde que voilà

... pour la simple chose que voilà, la simple chose d'être là, dans l'écoulement du jour...

(*Exil.*)

Ainsi, poésie objective dans le sens que le poids d'existence de l'objet, que son éminente, son élémentaire, sa souveraine clarté prévalent; et suscitent, en définitive, tout ce

qui doit, au long des siècles durer. Poésie objective dans le sens qu'elle libère et lave le regard interne du sujet pour le laisser, après cette délivrance du moi, vraiment offert et disponible. Elle est, par suite, une poésie essentiellement descriptive et le serait exclusivement, si l'homme ne restait, devant l'objet, toujours présent, toujours témoin, toujours nommant, toujours ému. C'est en quoi la poésie de Saint-John Perse diffère d'autres poésies objectives; de la parnassienne, par exemple, qui ne sut faire que le portrait de la nature et des idées, sans cette connivence, cette complaisance et ce consentement au décor d'où Perse tire son chant.

Objective, elle est, par conséquence naturelle, poésie exotique, parce que restituant l'univers coloré, elle l'exige tout entier. Force est donc de le parcourir de l'est à l'ouest, de ses monts à ses mers, de ses pierres à ses fleurs :

Enlèvements de clôtures! de bornes!
A nous le monde entier des choses!

(*Vents.*)

« Vous connaissez ma haine de l'exotisme littéraire »¹, écrit Saint-John Perse à son ami Archibald McLeish, mais sans aucun doute, il appuyait sur l'épithète. Son exotisme à lui n'est pas littéraire; il est nécessaire en même temps qu'accidentel : c'est que le poète est né là (*Eloges*); qu'il est passé par là (*Anabase*); qu'il fut retenu là (*Exil*); qu'il s'en ira au-delà (*Vents*).

Multiforme figuration d'un amour du monde devenu figuration intérieure de la beauté, il devrait s'appeler d'un autre nom, cet exotisme qui n'est plus un dépaysement, mais, si l'on peut dire, un « empaysement » aux haltes du globe. Par là, l'œuvre de Saint-John Perse dote la France littéraire de ce qui lui a manqué le plus, le sens de l'espace.

Cet exotisme vrai, vécu, virginal, dédaigneux de l'effet pittoresque et pittoresque malgré lui, cette description à laquelle le lyrisme donne âme, sont, en somme, de la même nature que ceux de Claudel qui, dans *Connaissance de l'Est* les a comme autorisés. La différence entre les deux œuvres est dans le ton qui répond lui-même à l'intention des titres.

(¹) *Fragments d'une lettre privée (Les Cahiers de la Pléiade, Été-Automne 1952).*

Il s'agit d'une part, de conter, d'autre part, de connaître; ici donc d'exalter, là donc, de comprendre. Si chez Claudel, le poète intervient, à chaque instant, pour introduire, dans la peinture exacte et sûre, un levain qui lui donne son épaisseur, on pourrait dire chez Perse, que c'est le voyageur qui ramène le poète à la réalité exacte et sûre.

Mais à mi-chemin de leur sens inverse et respectif, il arrive que leur prose danse du même pas et qu'il soit possible d'y pratiquer des interpolations réciproques :

Par le jour chaud et le long midi, le cocotier s'ouvre, écarte ses palmes dans une extase heureuse...

(*Connaissance de l'Est.*)

Et à midi, quand l'arbre jujubier fait éclater l'assise des tombeaux...

(*Anabase.*)

Tandis que, chez tous deux, les terres et les mers et les hommes sont regardés d'un grand regard d'exultation.

Quel périple que la suite des œuvres de Saint-John Perse!

C'est d'abord *Eloges* dont les belles images pourraient ne rester que les images d'Epinal d'une enfance enchantée

Alors on te baignait dans l'eau-de-feuilles-vertes; et l'eau encore était du soleil vert; et les servantes de ta mère, grandes filles luisantes, remuaient leurs jambes chaudes près de toi qui tremblais...

(*Pour jêter une Enfance.*)

si, malgré la somptuosité de la description, elles n'étaient aussi des images d'amour :

— Que ta mère était belle, était pâle
lorsque si grande et lasse, à se pencher,
elle assurait ton lourd chapeau de paille ou de soleil, coiffé d'une
double feuille de siguine,
et que, perçant un rêve aux ombres dévoué, l'éclat des mousselines
inondait ton sommeil!

Dès ce premier recueil, le poète témoigne de ses moyens de style où domine la valeur expressive de l'image :

... Crusoé! tu es là! Et ta face est offerte aux signes de la nuit,
comme une paume renversée.

Il y formule la foi et le programme de son œuvre entière :

J'honore les vivants, j'ai face parmi vous.

(*Chant du Présomptif.*)

C'est ensuite l'*Anabase*, grand et complexe poème. *Anabase*, non pas retraite d'un vaincu, mais, selon l'étymologie, marche *vers le haut*, à la conquête, durant la lente ascension, des belles rapines :

... mais par-dessus les actions des hommes sur la terre, beaucoup de signes en voyage, beaucoup de graines en voyage, et sous l'azyme du beau temps, dans un grand souffle de la terre, toute la plume des moissons !

Anabase, long chemin qui monte de la mer au plateau et qui monte aussi de la naissance à l'existence du poème :

Au seuil des tentes toute gloire ! ma force parmi vous ! et l'idée pure comme un sel tient ses assises dans le jour.

C'est *Exil*, clameur de mots splendides comme si on se vidait de tout un vocabulaire amassé ; plénitude et insistance du rythme comme si on rejetait de soi les plaintes inutiles quand le plus grand désespoir s'ouvre tout de même sur l'avenir :

L'éclair m'ouvre le lit de plus vastes desseins.
L'orage en vain déplace les bornes de l'absence.

Texte pathétique qu'un double mouvement soulève : panorama qu'on grave pour soi-même dans le moment de rompre ses attaches autant que levée tumultueuse des libertés encore vierges :

Je vous dirai tout bas le nom des sources où, demain, nous baignerons un pur courroux.

C'est *Pluies*, lyrisme qui porte tant de phrases de grand mouvement que son éloquence lance et maintient. Agencement qui accorde les mots de la science et ceux de la vie ; liturgie à la fois intelligible et mystérieuse, nourrie d'allusions, de symboles et de références, et qui est, dans la plus haute acception du mot, une poésie didactique :

Une langue nouvelle de toutes parts offerte ! une fraîcheur d'haléine par le monde
Comme le souffle même de l'esprit, comme la chose même proférée.

C'est *Neiges* et *Poèmes à l'Etrangère*, selon la même technique : audaces modernes, tours archaïques, mots rares et répétitions incantatoires, métaphores suggestives,

La tristesse soulève son masque de servante.

(*Neiges.*)

La splendeur de vivre qui s'exile à perte d'hommes cette année...

(*Poèmes à l'Étrangère.*)

le tout brassé en une prose érudite, une prose poétique qui a le débit et fait le bruit d'un grand fleuve.

C'est *Vents* où s'exalte le goût du large et de l'énergie fraîche, glorifiant et balayant l'histoire pour inviter à la reconstruire, à continuer les sciences et les monuments que les poètes consigneront.

Et c'est enfin *Et vous, Mers...*, insistant sur ce qui paraît déjà dans tous les autres poèmes, la similitude entre la re-création du monde et la création poétique; entre l'inspiration et la houle marine,

Poésie pour assister le chant d'une marche au pourtour de la Mer.

La Mer, en nous portée, jusqu'à la satiété du souffle et la péroration du souffle.

Magnifique ensemble que cette œuvre qui propose des légendes nouvelles et l'imagerie future qui, dans nos imaginations, prendrait la place des thèmes décolorés d'Ulysse ou du Graal, du faux prestige des fées ou des vieux greniers.

Elargissement des horizons, louange des conditions primordiales de l'atmosphère et de l'activité humaine, l'œuvre de Saint-John Perse vibre de l'émotion épique en laquelle s'exprimerait non seulement la tribulation d'un homme, mais la « geste » moderne d'un peuple.

Faillira-t-elle à sa mission? Un obstacle? Sa richesse même. Son excès de richesse. Son exubérance ornementale, bien que versets, périodes et strophes lyriques soient emportés par le souffle d'une adéquate puissance verbale. Par là, par le mélange des courbes et des perspectives, par le nombre d'appositions et de parenthèses, par l'enchevêtrement des reprises, ces nobles phrases s'inscrivent dans une esthétique qui, en architecture, a provoqué le style baroque. Là aussi, c'est la sinuosité des lignes qui bloque et ménage l'espace; là aussi, la surcharge des motifs règle la danse massive de la pierre. Le baroque de la poésie de Perse, c'est pourtant la rançon de sa modernité, je veux dire de son utilisation

actuelle et vitale, comme si toute révolution en art, — et dans la sensibilité, — ne pouvait s'installer que dans le désordre de tous les éléments qui ont fait la règle d'un style, — et d'une morale.

Au baroquisme de cet art, tiennent bien des particularités de son écriture. Et d'abord, l'usage de l'énumération où se fait amoureusement le dénombrement des choses, où se chauffe l'admiration des choses. Toute description lyrique, d'une certaine intensité, en vient d'ailleurs à l'énumération, procédé tant primitif que raffiné. Ne pourrait-on pas dire que Saint-John Perse a fait avec distinction ce que Walt Whitman avait fait avec vulgarité, sans que l'on soit sûr que le lyrisme pur (à l'état pur), le lyrisme authentique, et même la plus grande dignité, ne se trouvent pas autant ici que là? Mues vers un dehors fascinant, stimulant, et, bientôt vers un dehors soumis par la parole, ces deux œuvres, sans préjuger d'une influence qui peut-être n'existe pas, devaient par l'énumération, prendre un air de parenté :

Afin d'exalter le présent et le réel,

Afin de célébrer dans des chants comme quoi l'exercice ni la vie chimique jamais ne doivent être soustraits,

Comme quoi il faut du travail manuel pour tous sans exception, labourer, houer, bêcher,

Planter et soigner les arbres, les fruits, les légumes, les fleurs,

Employer le marteau et la scie (l'arpon ou la scie à deux mains)

Cultiver quelque goût pour le métier de menuisier, de plâtrier, de peintre en bâtiments,

Travailler comme tailleur, couturière, infirmier, garçon d'écurie, portefaix,

Inventer un peu, quelque chose d'ingénieux...;

(*Chant de l'Exposition*, traduction de Louis Fabulet.)

Ha! toutes sortes d'hommes dans leurs voies et façons : mangeurs d'insectes, de fruits d'eau; porteurs d'emplâtres, de richesses! l'agriculteur et l'adalingue, l'acuponcteur et le saunier; le péager, le forgeron; marchands de sucre, de cannelle, de coupes à boire en métal blanc et de lampes de cornes; celui qui taille un vêtement de cuir, des sandales dans le bois et des boutons en forme d'olives; celui qui donne à la terre ses façons...

(*Anabase*.)

Au même style de mouvement, tient encore la cadence originale du rythme. On a dit que le verset, chez Saint-John

Perse, dérive de l'alexandrin. Je ne le crois pas. Outre qu'il faille encore, au sujet de l'emploi du verset, rappeler l'exemple de Claudel, la coupe qui est la plus familière à Perse est plutôt celle qui amène l'accent sur la quatrième syllabe, quitte à ce que le rythme, après une mesure d'au moins deux fois quatre, s'allonge bien au-delà :

O grandes gerbes non liées...

(*Pluies.*)

Portes ouvertes sur les sables,
Portes ouvertes sur l'exil...

(*Exil.*)

Inonde, ô brise, ma naissance...

(*Mers.*)

Cela est si vrai que la seule fois où le poète se soit astreint au vers régulier, dans *Berceuse* (à la fin d'*Eloges*), c'est l'octosyllabe qu'il a choisi (malgré qu'il s'y trouve, on ne sait pourquoi, quelques vers de neuf pieds) :

Pleurez, l'ânier, chantez l'oriolé,
Les filles closes dans les jarres
Comme cigales dans le miel
Les flûtes mortes aux cuisines
Et les sciences aux terrasses.

Enfin, le vocabulaire lui-même participe de l'élan baroque si l'on songe que les mots qui le composent n'y sont que des sortes de syllepses, que leur sens précis s'accorde au sens tangeant de leurs voisins et que, de ricochet en ricochet, ils couvrent ainsi plusieurs plans de signification :

Et puis vinrent les neiges, les premières neiges de l'absence, sur les grands lés tissés du songe et du réel; et toute peine remise aux hommes de mémoire, il y eut une fraîcheur de linges à nos tempes. Et ce fut au matin, sous le sel gris de l'aube, un peu avant la sixième heure, comme en un havre de fortune, un lieu de grâce et de merci où licencier l'essaim des grandes odes du silence.

(*Neiges.*)

Cependant, s'il faut louer dans la prose élaborée et nombreuse de Perse, un appel réciproque des sons et des sens, un croisement subtil d'échos et de significations, et, dans la plus forte acception, d'habiles jeux de mots; il leur a peut-être trop cédé, aux mots, et leurs jeux ressemblent quelquefois à des ruses qui ne sont pas toujours plaisantes : dans

Songe à cela plus tard, qu'il t'en souviennel et de l'écart où
maintenir, avec la bête cabrée,
Une âme plus scabreuse,

(Vents.)

il ne paraît pas suffisant de justifier *scabreuse* par l'attraction
d'*écart* et de *cabrée*. Et dans

O poète, ô bilingue, entre toutes choses bisaiguës, et toi-même
litige entre toutes choses litigieuses, — homme assailli du dieu! homme
parlant dans l'équivoque!... Ah! comme un homme fourvoyé dans une
mêlée d'ailes et de ronces, parmi des noces de busaigles!

on ne voit pas ce que la belle définition que ce texte contient,
ait gagné par la spécieuse recherche de *busaigles*, après le
couple complet et suffisant de *bilingue* et de *bisaiguës*.

« Grand prosateur, grand rhétoricien, grand chroni-
queur » disait Gaëtan Picon, mais le rhétoricien est quel-
quefois trop visible. Il n'importe.

Sauf les cas de calembour, le vocabulaire de Saint-John
Perse est essentiellement aéré et rafraîchissant, non seulement
parce qu'il est rempli d' « images de la météorologie », comme
l'a fait remarquer Allen Tate, mais parce que ces images elles-
mêmes sortent des vents, des neiges, des pluies et des soleils
d'un grande âme.

Je m'en vais, ô mémoire! à mon pas d'homme libre, sans horde
ni tribu, parmi le chant des sabliers, et le front nu, lauré d'abeilles de
phosphore, au bas du ciel très vaste d'acier vert comme en un fond
de mer, sifflant mon peuple de Sibylles, sifflant mon peuple d'incréd-
dules, je flatte encore en songe, de la main, parmi tant d'êtres invisibles,
ma chienne d'Europe qui fut blanche et, plus que moi, poète.

La poésie de Saint-John Perse est la poésie de l'heure
contemporaine et le mythe nouveau d'un style de vivre. Elle
est éminemment moderne en ce que, éclatée au point de satu-
ration d'une civilisation, elle projette ses richesses accumu-
lées sur des routes où rit le grand souffle des rénovations.

Epique, humaniste, généreuse, génératrice d'avenir, elle
est faite pour une amertume surmontée, pour un courage
redressé, pour une joie remotivée.

Elle trace en même temps les traits singuliers de la phy-
sionomie poétique de son auteur dont on peut dire ce qu'il
disait lui-même de Briand : « Une imagination créatrice dou-
blée de plus beau sens expérimental; une hardiesse d'entreprise
toujours liée au sentiment profond des peuples. »

La Pédagogie, l'Éducation et la Jeunesse face à l'Existentialisme

par **Désiré TITS,**

Directeur général de l'Instruction publique et des Beaux-Arts
de la Ville de Bruxelles,
Professeur à l'Université libre de Bruxelles

Au cours de ce siècle, les expériences poétiques, musicales, théâtrales, picturales, architecturales ou sociales se succèdent à une cadence rapide. Tandis qu'elles se déroulent, j'entends répéter imperturbablement par les adversaires de la démesure qu'un néoclassicisme va prendre corps. Je constate que cette annonce, qui exprime d'ailleurs un désir, reste messianique. Une époque romantique se perpétue dans la passion et le lyrisme universels. Les peintres, les statuaires et les décorateurs se prévalent d'un affranchissement de toutes les règles et conventions dites bien établies. Les poètes, les dramaturges et les romanciers s'arrogent la liberté de tout écrire et de décrire plus particulièrement l'homme des profondeurs, les instincts sexuels et leurs perversions, qui étaient généralement l'objet d'une censure sévère.

Les hommes d'une Europe pour qui sonne le glas sont en majorité pessimistes. Ils cherchent l'évasion personnelle à la petite semaine dans les lettres, où règnent la révolte, la surréalité, la sensualité et la noirceur. Dans les arts graphiques, ils poursuivent leurs expériences sur l'abstrait, le non figuratif et le monde onirique.

Il existe aussi une catégorie d'hommes optimistes, préoccupés au premier chef par l'universalité des problèmes. Ce n'est qu'une minorité de physiiciens sociaux, de fédéralistes et de mondialistes, mais elle est agissante et persévérante. Elle

entend préparer l'avènement d'une conscience planétaire en guise de prélude à la paix.

Pendant le XIX^e siècle, le monde philosophique se partagea entre l'idéalisme et l'empirisme logique. Les principaux courants contemporains sont : la théorie des valeurs ou philosophie de la valeur, la philosophie des sciences ou philosophie de la connaissance et le mouvement existentialiste.

A la faveur de deux guerres qui ont ravagé et ruiné l'Occident, le dialogue sur l'essence humaine et l'existence humaine renaquit de ses cendres qu'on croyait éteintes. J'ai l'intention d'alimenter le débat en me plaçant dans le cadre de la pédagogie et de l'éducation et de tracer un croquis de la jeunesse qui grandit dans des remous idéologiques d'une ampleur immense. Il convient de rappeler d'abord quelques notions élémentaires sur la science de l'être. L'ontologie a toujours distingué dans les êtres dont nous avons l'expérience deux principes métaphysiques : l'essence et l'existence. Lorsque nous disons : « Je suis un homme », l'existence individuelle s'affirme dans le « je suis » et l'essence individuelle dans « un homme ». Lorsque nous disons : « Tous les hommes sont frères », la première partie de la phrase considère l'existence réelle et universelle; « frères » donne la notion des qualités communes et situe l'essence universelle, c'est-à-dire, d'après les biologistes, le caractère spécifique.

Combattant cette abstraction, le sophiste Antisthène niait la notion de l'espèce zoologique en proclamant : « Je vois le cheval, mais je ne vois par la chevalité. » S'il m'est permis de défendre le sophiste, je le considérerai comme un artiste, donc un séducteur. Qui n'aperçoit pas le rapprochement qu'on peut faire immédiatement avec l'art de J.-P. Sartre qui ne décrit que des hommes différents, qui analyse des existants tous différents, qui n'admet pas « la nature humaine », ni « l'homme en général » ?

Platon, philosophe essentialiste, se livrait déjà à de subtiles considérations sur l'être et le non-être dans *Parménide* et le *Sophiste*. Les âmes platoniciennes vivaient au ciel dans la contemplation des essences.

L'existentialiste Protagoras soutenait au début de son livre sur la vérité que « l'homme est la mesure de toutes choses ». Platon commentait cette formule en disant que le

vent est froid pour celui qui a froid et qu'il n'est pas froid pour celui qui a chaud.

L'être parvient à se manifester grâce à une essence éternelle qui le précède et qui est son modèle idéal. Selon l'Évangile de saint Jean, platonicien exhaustif, à l'état pur, au commencement était l'Essence, l'Esprit (« j'ai vu l'Esprit descendre du ciel... »), la Lumière et le Verbe, dont l'individu réel n'est qu'un succédané.

La question du passage de l'essence à l'existence ne fut d'ailleurs jamais résolue. Tous les êtres étant différents, on imagina qu'ils procèdent d'essences différentes. On admit aussi que toute essence ne parvient pas nécessairement à l'existence imparfaite, transitoire et mortelle. Le dualisme essence-existence s'est perpétué sous des formes variées : les idées et les choses (saint Augustin); l'âme et le corps (saint Thomas d'Aquin); l'esprit et la matière; l'idéal et le réel; le cœur et la raison; l'intention et l'acte, le concret et l'abstrait; la fin et les moyens.

Dans la querelle médiévale des universaux, les uns, se refusant à l'expérience, ont attribué une existence réelle, hors de notre esprit, aux idées générales, ne voyant que de l'illusion dans l'individuel réel et sensible; les autres, au contraire, ont fait l'inventaire méticuleux du réel, n'ont pas considéré la dignité humaine mais les individus ayant une intelligence alimentée par les sens et par le monde sensible.

Les mouvements à tendance essentialiste ou existentialiste ont enrichi de leurs antithèses vingt-cinq siècles de civilisations mortes ou vivantes. La prédominance revient aux philosophies essentielles, par exemple l'essentialisme théologique de Platon, de saint Augustin et du jansénisme, l'essentialisme conceptualiste d'Aristote et celui de saint Thomas.

Ces doctrines ne considèrent l'être véritable que dans son essence, sa spiritualité. L'existence diminue, appauvrit, dégrade. Le monde inférieur et sensible est illusoire, les contingences sont viles. Le monde des essences est dans l'Esprit et le Verbe divins.

Dès la Renaissance, le conceptualisme scientifique apparaît et rejette aussitôt les spéculations métaphysiques auxquelles on avait recours pour expliquer le réel. Bacon cherche

« les natures simples » dans l'expérience, Descartes, « les notions claires et distinctes » dans les mathématiques.

La science a pour objet de connaître les caractères communs, les lois naturelles, l'essentiel de la réalité. « Nul n'entre ici s'il n'est géomètre », écrivait Platon au fronton du Temple. L'aphorisme d'Aristote : « Il n'est de science que de l'universel » figure implicitement sur la porte d'entrée de tout laboratoire.

La pédagogie traditionnelle a toujours défendu uniquement l'éducation essentielle, c'est-à-dire statique, mécanique et moutonnaire, formant l'homme conforme, en dehors du temps et du milieu. Les travaux récents de la psychologie génétique et de la pédagogie montrent que la première phase de l'éducation doit être avant tout existentielle. Cette éducation nouvelle est pédocentrique; elle étudie et forme chaque jeune « existant ». Elle est attentive au cas d'espèce, elle est individualisée, respectueuse des potentialités personnelles, adaptative, évolutive, relative, toujours subjective et réaliste pour les « petits », tendue vers la libération et l'action, pour permettre d'atteindre, degré par degré, l'abstrait, la sublimation et l'universel.

La biologie postule que l'homme moyen est un mythe et que l'existence précède l'essence. L'éducateur est donc en droit de récuser l'absolu des valeurs.

La philosophie existentialiste entend faire reconnaître la primauté de l'existence sur l'essence. Dans ce but, ses défenseurs n'ont pas fait appel à la science, ni à la philosophie des valeurs, mais à la littérature pour illustrer et propager leurs doctrines. Leurs drames, romans, reportages, poèmes et essais portent surtout sur les conflits affectifs ou sociaux, les « complexes », la « libido », « l'inconscient » et les névroses d'angoisse. L'usage des procédés publicitaires, la suppression des *tabous* sexuels, la véhémence de thuriféraires aussi ignorants que jeunes, l'accent placé sur l'existence cynique, veule et laide ont évidemment heurté l'opinion publique.

La conspiration du silence fut organisée, sans succès d'ailleurs. Les attaques suivirent... L'existentialisme poursuit sa route, longue ou brève, peu importe. Il pose des problèmes : voilà qui est intéressant. Redoutables? Voilà qui est passionnant pour qui aspire à expliquer les hommes dans

leur situation à eux. J.-P. Sartre nous informe dans *L'Être et le Néant* : « La philosophie doit être une philosophie de l'être, il faut donc toucher l'être directement et le mettre dans une situation privilégiée. »

Les philosophes existentialistes actuels témoignent d'un dédain total pour les philosophes de la connaissance qui, estiment-ils, se leurrent quant à l'essence des choses. J'ajoute, à titre personnel, qu'il est regrettable que la science ne porte plus en elle ses vertus essentielles et que la science pure décline au profit de la science utilitaire.

Un siècle a passé depuis que Renan écrivait que la vérité n'a pas besoin d'être utile. On ne conçoit plus très bien, à notre époque, que la curiosité désintéressée et la recherche pure soient un idéal nécessaire et suffisant pour l'honneur d'un savant.

L'existentialisme contemporain, qui se complaît dans les turpitudes quotidiennes de la vie, participe à ce désintéressement vis-à-vis de l'abstraction, de la raison, des essences. Il est à l'antipode de l'esprit scientifique : subjectif, irrationnel, en réaction contre l'intellectualisme sec et froid. Ce n'est pas une manifestation locale et exceptionnelle. En dehors du cercle des hommes formés à la discipline scientifique, la pensée est irrationnelle dans le monde. Maints rationalistes, maints hommes libres ont répondu à l'appel inconditionnel d'une foi politique. La raison, l'objectivité, la liberté et l'intelligence sont plutôt malmenées à l'aurore de l'âge atomique dans les pays où les doctrines totalitaires politiques ou religieuses règnent sans partage.

Le philosophe Søren Kierkegaard, qui peut être qualifié d'ancêtre du mouvement actuel, méprisait les systèmes d'idées, attaquant Hegel notamment. Il se refusait à l'objectivité, aux généralisations : « La vérité est subjective... Pour ce qui est des concepts existentiels, le désir d'éviter les définitions est une preuve de tact... Les conclusions de la passion sont les seules dignes de foi, les seules probantes. »

Dans son *Journal*, il décrit trois périodes dans l'histoire de l'esprit humain : l'époque dominée par les sages; l'époque des philosophes, déjà décadente parce qu'à la place de la sagesse on se contente de l'amour de la sagesse; l'époque de la vraie bassesse qui est celle de notre temps où, pour rem-

plir la tâche des sages et des philosophes, il n'y a plus que des professeurs de philosophie.

Faut-il rappeler que tant d'autres penseurs ont refusé d'accepter la philosophie de leur temps? Bacon, Descartes, J.-J. Rousseau, Nietzsche, entre autres.

Au cours de l'été de 1951, me trouvant sur la terre du prince Hamlet, j'ai cherché à Copenhague l'ombre de Kierkegaard. Je n'ai trouvé qu'un socle de pierre aride et froide coiffé d'un bronze livide. Où va cette tristesse, cette sensation de l'inutilité de la vie? Au suicide, parfois. On me raconta cette histoire. Il y a quelques mois, une jeune Suédoise ayant traduit un livre amer et existentialiste : *Anna Drei*, de la romancière italienne Milena Milani, se tua après avoir achevé son travail. Etre ou ne pas être? Là est la question.

La science, a dit le Stagirite, commence par l'étonnement. L'existentialisme commence par l'étonnement d'exister.

Sartre le déclare ainsi dans *La Nausée* : « Je me laisse tomber sur un banc entre les grands troncs noirs, entre les mains noires et noueuses qui se tendent vers le ciel. Un arbre gratte la terre sous mes pieds d'un ongle noir. Je voudrais tant me laisser aller, m'oublier, dormir. Mais je ne peux pas, je suffoque : l'existence me pénètre de partout, par les yeux, par le nez, par la bouche... Et tout d'un coup, d'un seul coup, le voile se déchire, j'ai compris, j'ai vu. »

L'étymologie nous vient en aide pour la définition : exister, c'est *ex-sistere*, *ex*, c'est-à-dire sortir du néant et *sistere*, se poser dans le réel, donc changer et devenir.

L'existentialisme chrétien enseigne que la vie terrestre est purifiée par la grâce qui sauve du désespoir, dans la méditation, la contrition et l'extase mystique.

L'être rapporte tout au subjectif, à sa sensibilité, à sa propre lumière, à son humilité, à son angoisse de la damnation, en vue de préparer son salut éternel.

Heidegger refusait de « laisser aux catégories rationnelles le monopole de la révélation du réel ». J.-P. Sartre reprend cette thèse existentielle et y ajoute même une attaque contre l'inconscient freudien en affirmant que les réalités qui nous affectent, sans être proprement inconscientes, n'arrivent pas à franchir le seuil de la connaissance. Il n'empêche que la psychanalyse découvre et analyse les complexes les plus variés

et les phénomènes de projection de la personnalité. Elle utilise d'ailleurs à cette fin des tests d'images qui ont fait leurs preuves dans la compréhension de l'être avec un autre, l'être abandonné, l'être seul avec soi-même, l'être en société. Cette technique met en évidence que le *Dasein* (être là) des Allemands ne correspond pas à l'existence de fait comme le *Sosein* (être ainsi) qui seul donne « l'être en situation » de Gabriel Marcel, c'est-à-dire la façon dont l'être voit la réalité.

Lorsque Heidegger soutient le thème de l'autre, il veut que le *sein*, l'être, soit un *mitsein*, un être avec, singulier et concret. Husserl dit que si nous sommes, nous sommes « là » (*dasein*).

Sartre considère que ce sentiment commun est encore de trop. S'il en est ainsi, il ne subsiste plus qu'un individualisme forcené. Chacun est un en soi, un avec-soi (*mitsein*), collé au monde matériel, absolument libre de découvrir et d'étaler quoi que ce soit, dans une veulerie boueuse, par exemple, sans signification. « L'homme n'est rien d'autre que sa vie », lit-on dans *L'existentialisme est un humanisme*.

L'être n'existe donc que dans la mesure où il fixe constamment son choix entre divers actes. Ce choix perpétuel est une source d'angoisse devant les responsabilités à prendre. Il n'empêche que l'homme est libre sans limite, ni frein, ni impératifs. L'abondante littérature existentialiste prétend le démontrer en puisant ses matériaux dans les échos de l'existence personnelle, dans le document à l'état pur, quelle que soit sa nature. Le premier manifeste de Sartre ⁽¹⁾ indiquait : ... « une répugnance à laisser dissoudre la personne dans la collectivité...; puisque nous agissons sur notre temps par notre existence même nous décidons que notre action sera volontaire...; c'est à défendre l'autonomie et les droits de la personne que notre revue se consacrera. »

L'existentialisme sartrien s'oppose à l'homme libéral, dit capitaliste, qui croit à l'évolution, au progrès et au bonheur grandissant dans la liberté sans responsabilité. Il s'oppose aussi à l'homme marxiste, révolutionnaire, déterministe autoritaire, qui veut réconcilier l'homme avec les forces qu'il déchaîne par le « dirigisme » et la « planification » du monde.

(1) *Les Temps modernes*, 1^{re} année, n° 1, octobre 1945.

Il profite du déclin du rationalisme trop étroit, trop absolu, qui retarde sur la représentation biologique de l'homme. Il sacrifie au culte du lyrisme qui est l'ennemi de l'intelligence. Il propose une seule dignité à l'être pensant : le retour dans le néant sans caresser la moindre illusion d'une fin éternelle, d'une prédestination. Il trace avec lucidité ses limites inexorables et laisse une seule base à l'attitude de l'homme : un certain stoïcisme.

Une porte de l'existence est ouverte pour chacun. Chacun suit sa voie, « l'homme est dans sa situation à lui », d'homme intérieur, d'homme remis en honneur mais restant seul, dans son unicité, ayant la maladie du pour soi. Dans *Les Mouches*, de J.-P. Sartre, Oreste tient ce langage : « Vous me demandez mon chemin? Le chemin n'existe pas. Voici mon chemin. Quel est le vôtre? » Personne ne pouvant donner par la connaissance objective la voie à suivre, chaque existant reste dans la solitude.

Les portes de l'existence nauséuse débouchent dans le néant; nos efforts vers le bonheur sont vains, la vie n'a aucun sens, nos spéculations n'arrivent pas à lui en donner un.

Il en va ainsi du *Faust* de Paul Valéry, qui se dissout dans le froid, dans le vide, au-dessus du toit du monde.

J.-P. Sartre traduit le *Befindlichkeit* de Heidegger par la facticité : « L'être est sans raison, sans cause et sans nécessité » (*L'Être et le Néant*); « tout existant naît sans raison, se prolonge par faiblesse, meurt par rencontre » (*La Nausée*). L'absurde est un des débouchés de la thèse. Les expressions et les figurations de l'absurde sont d'ailleurs nombreuses dans l'histoire de la pensée.

C'est à Tertullien qu'on attribue la célèbre profession de foi : « Credo quia absurdum est », je crois parce que cela est absurde. Il y a plus d'un demi-siècle que l'absurde prit possession de la scène. *Ubu Roi* d'Alfred Jarry fut créé au Théâtre de l'Œuvre en 1896. Me trouvant en permission au cours de la première guerre mondiale, je vis à Paris *Les Mamelles de Tirésias*, de Guillaume Apollinaire, s'élever devant les feux de la rampe. Le père Ubu déclare que « l'absurde exerce l'esprit et développe la mémoire ».

Les classiques de l'absurde gratuit auront bientôt leur panthéon. Personne ne semble s'en soucier dans nos écoles.

J.-P. Sartre affirme que « l'existentialisme est un humanisme ». On attend de lui une morale. Sera-ce celle de la religion sans preuve ou celle de la science sans espoir ? J'entrevois qu'elle écartera le mystère de la transcendance, qu'elle pourrait être celle des petites habitudes qui conduisent le monde plus que les grands principes, non pas celle de la négation et de la satisfaction mais celle qui est perpétuellement en quête d'elle-même et, par conséquent, infiniment douloureuse. Cette morale, qui refuse l'absolu des valeurs, qui ne nous dicte rien et qui rejette les modèles, nous a été présentée récemment par M. Gusdorf dans son *Traité de l'existence*.

L'humanisme du xx^e siècle n'est plus celui du xix^e. L'évolution prométhéenne se poursuit. Elle impose, dans la paix précaire, un examen de conscience, elle reconsidère le fond permanent des tendances des forces jeunes, forge une morale qui inclut l'esprit scientifique et les valeurs nouvelles de la justice sociale et des beaux-arts.

La formule sartrienne : « La culture est une réflexion sur une situation commune » s'applique aux romans et aux drames de ce prosecteur dont les œuvres sont des témoignages saisissants de l'homme qui se découvre.

Certes, l'*uomo qualunque* est attiré vers les productions cinématographiques du Far-West et les romans de Max de Veuzit, mais quiconque n'est pas de parti pris reconnaît la grandeur cornélienne des *Mains sales*.

Un grand nombre d'auteurs sont teintés d'existentialisme malgré qu'ils s'en défendent. Jean Giraudoux dans *La guerre de Troie n'aura pas lieu* et Jean Anouilh dans son *Antigone* n'entreprennent-ils pas la démolition de la grandeur, ne tentent-ils pas, dans leurs transpositions, de nous persuader que nos actes n'ont aucune valeur, aucune signification ? Albert Camus ne poursuit-il pas une réflexion sur les altitudes de la révolte, le thème du suicide et la notion de l'absurde dans *Le Mythe de Sisyphe* et dans *L'Homme révolté* ?

La culture véritable envisage toutes les manifestations de la personne humaine. L'existentialisme analyse ces aspects protéiformes. La jeunesse qui se cherche acquiesce et participe aux fouilles surtout quand elles décèlent un monde obscur où retentissent d'étranges tintamarres, un monde semblable

à ceux qui furent révélés, entre autres, par Jérôme Bosch, Goya, Rimbaud, Félicien Rops, Baudelaire, Dostoïevsky, Erik Satie.

Il n'existe pas de doctrine existentialiste unique. Si les tenants en acceptent quelques points communs, ils occupent néanmoins des positions personnelles qui sont autant de schismes. Le protestant Kierkegaard attaqua le rationalisme de Hegel. Heidegger et l'athée Sartre après lui s'en prennent au *cogito ergo sum* de Descartes en remplaçant le « je suis » par un « je suis dans le monde », pour marquer qu'il n'y a pas d'existence séparée du monde matériel. Le catholique Gabriel Marcel attaque le conceptualisme scientifique, maudit la raison, obstacle à la foi : « Plus le moi devient objet d'étude, moins c'est une âme. » D'après le mystère de l'incarnation, Dieu lui-même est un « existant ». Le regretté Emmanuel Mounier a publié une *Introduction aux existentialismes*; dans ce pluriel il défend surtout son personnalisme où il caractérise la pensée actuelle « comme étant une réaction de la philosophie de l'homme contre l'excès de la philosophie des idées et de la philosophie des choses ». Louis Lavelle demande que l'homme participe à l'Être absolu en créant sa propre existence, source de son essence. Merleau-Ponty entend provoquer l'union entre « l'être-au-monde » sartrien et l'existence qui, selon lui, est dualiste sous la forme corps-conscience.

En gros, ces théories affirment une expérience personnelle de l'existence qui n'atteint que le soi-même, c'est-à-dire l'être librement installé au milieu de sa cogitation, de son propre destin, responsable de soi et non des autres. Une humanité jeune, qui entreprend son ascension, écoute ce message; elle défend sa liberté, son individualité et son avenir contre les zéloteurs du grégarisme. Elle s'oppose aux systèmes sociologiques qui, luttant contre l'individualisme, visent à l'établissement d'une société à deux dimensions, semblable à une gigantesque mosaïque, nivelée et essentielle, où chaque caillou anonyme serait immobilisé dans un corset de ciment.

Le thème de la liberté est développé dans l'œuvre de la plupart des romanciers et des auteurs dramatiques des pays démocratiques. A cet égard, il suffit de citer quelques noms qui rendent des sons différents, mais harmoniques : Gide,

Duhamel, Rolland, Benda, Valéry, Bernanos, Kafka, Malraux, Plisnier, Sartre, Camus, Saint-Exupéry, Aymé.

Pour le théoricien Sartre, principalement, il n'y a pas de valeur supérieure à celle de la liberté du projet personnel. Est-ce que ses *Chemins de la liberté* mènent quelque part? Nous ne le savons pas encore après la publication du troisième tome : *La mort dans l'âme*. Serons-nous fixés après la publication de la quatrième tranche dont le titre est annoncé : *La dernière chance*?

Les applications d'une théorie de l'existence sans aucun système de valeurs, sans essence religieuse ou laïque appelle les plus sérieuses réserves quant aux conduites sociales et à la philosophie de l'éducation. On mesure, par exemple, quelles seraient du point de vue éducatif, les conséquences de la doctrine de la liberté inconditionnelle : libération des instincts, dénonciation de la règle impérative, négation du devoir magistral, insignifiance de la tutelle, irresponsabilité devant la vie sans signification.

Le mauvais fils, le mauvais élève auraient donc le droit de faire respecter leur liberté inconditionnelle. Les enfants seraient libres de poser l'acte gratuit, libres de leur totale disponibilité, ennemis de tout engagement, de toute responsabilité. Nietzsche est le grand initiateur de la gratuité totale de l'acte; c'est dans son *Par-delà le Bien et le Mal* qu'il fait sauter la table des valeurs conformes et despotiques : « Il n'y a rien en l'homme qui puisse fonder une grandeur et justifier un amour. » Il prône un humanisme intégral que Gide introduisit dans la littérature française. Dans *L'Immoraliste* et dans *Les Caves du Vatican* la volonté de puissance devient une volonté de jouissance, l'acte est posé indépendamment d'une fin quelconque, d'une valeur en soi, sans contenu, comme ça, criminellement même; mais, qu'à cela ne tienne puisque l'acte est « sincère ». La dernière phrase de *L'Immoraliste* retentit alors : « Donnez-moi des raisons d'être, moi je ne sais plus en trouver : je me suis délivré, c'est possible, mais qu'importe, je souffre de cette liberté sans emploi »; celle-ci rend le même son fêlé lorsqu'on entend les enfants terribles et les parents terribles de Jean Cocteau.

Il est hors de question de condamner les artistes qui se sentent tenus de porter témoignage avec alacrité, salacité,

amertume et subjectivité plutôt que d'écrire des laudes. Ils exercent un droit qui ne leur est pas contesté dans les pays où le mot liberté n'appartient pas au vocabulaire subversif. Au nom de cette même liberté, les responsables de l'éducation de la jeunesse, à commencer par les parents, sont tenus de montrer les aspects multiples des problèmes, sans pratiquer le pharisaïsme et la politique de l'autruche. Les jeunes gens ont droit à la vérité, toute la vérité : qu'ils sachent ce que serait une éducation existentialiste subjective, égoïste, socialement nihiliste, dans laquelle chacun ne comprendrait et n'admettrait les faits que selon ses pulsions sauvages, ses seuls instincts, négligeant le courage de connaître, c'est-à-dire d'abstraire et de généraliser, en dehors de toute fin élevée, de tout idéal qui dépasse l'existence individuelle. Qu'ils sachent tout ce qu'un amoralisme a de meurtrier, de malsain et de dégradant pour la dignité humaine.

Nul ne conteste qu'il y ait des ajustements difficiles dans l'homme entre sa personnalité physique et intellectuelle (existence) et sa personnalité sociale (essence). Mais l'affirmation selon laquelle il existe là une antinomie irréductible est dénoncée par la plupart des sociologues et des psychologues. Les éducateurs écoutent ceux-ci. Sans méconnaître la complexité de la nature humaine, ils aspirent à former des hommes chez qui l'unité de la pensée sera garante de leur intégralité et de leur équilibre.

L'existentialisme actuel est né au cours d'une époque encrassée de suie grasse, tombée d'un ciel noir. C'est une résultante de la seconde guerre mondiale, de l'esprit concentrationnaire, de l'insécurité universelle, du fiasco de valeurs dites éprouvées, d'une protestation devant les extrémismes écrasants. Il n'est donc pas étonnant que l'existentialisme n'ait plus reconnu la petite fleur bleue de l'idéal, qu'il ait perdu le sens de la grandeur, qu'il ait ramené les humains au sol, « aux ordures superbes », au train-train de la vie quotidienne, au cynisme impudent, au désabusement sans espoir, à la liberté sans frein.

Sartre défend l'individu et le respect des esprits « libérés ». Il veut que chacun soit libre à l'origine et refuse l'autorité absolue qui prépare « la liberté à venir ». Il attaque la littérature engagée, la propagande où l'on dit : « Prenez parti »

— sous-entendu le mien —, qui va à l'encontre de la vérité esthétique. La création libre est celle du désintéressement. Elle s'épanouit en dehors de tout souci extérieur à la beauté.

La position de l'homme de lettres doit lui permettre de voir et d'écrire librement. S'il tient au témoignage plus qu'à la fiction, il transpose selon sa propre optique et recrée à son gré ce qu'il voit des faits et des mœurs de son temps. Nous avons vécu pendant cinq ans dans les horreurs et le sang puis, pendant un autre lustre, dans les machinations et les trahisures de la guerre froide. C'est ce qui explique, en partie tout au moins, que la production artistique et littéraire porte les stigmates de l'angoisse, de l'amertume, de la dépravation et du meurtre et que la jeunesse ait voulu, non pas comme on le dit complaisamment « vivre sa vie », mais vivre sa liberté, sa vérité et son existence subréelle telle qu'on la montre dans *Les Mains sales*, et qu'elle ait trop rarement vécu, à mon gré, une existence surréelle à la manière du pilote de ligne de Saint-Exupéry ou une existence irréelle comme celle du Grand Meaulnes.

On a dit que l'enfance est une psychose. Je ne partage pas cet avis. La jeunesse n'est pas une maladie mais une phase normale de la vie qu'il n'y a pas lieu de traiter par la phytine, la répression, la castration ou la psychanalyse.

La psychologie du quinquagénaire est telle qu'il juge que l'enfance est insupportable : « Il n'y a plus d'enfants » ; que la jeunesse est incompréhensible et étrange : « Quelle attitude et quel accoutrement ! » ; irrespectueuse : « Le respect s'en va » ; ignorante : « Elle n'a plus d'orthographe et quel jargon ! » ; égoïste : « Tu n'as pas de cœur » ; orgueilleuse : « Qu'est-ce qu'il s'imagine donc ? » ; contrariante : « Quel insolent ! » Il vaut mieux passer sous silence les réparties ou les pensées non exprimées des jeunes filles et des jeunes gens. C'est ainsi que les défauts des uns et des autres créent cette crise d'opposition juvénile qui se résorbe parfois avec difficulté.

J'en appelle ici au livre de Robert Kanters et Gilbert Sigaux : *Vingt ans en 1951*, qui apporte le témoignage de la jeunesse française, de ceux qu'ils appellent les enfants de la nuit, qui ont vécu leur adolescence pendant la guerre et qui

peinent encore à l'heure actuelle dans une impasse pleine de gens appauvris, incohérents et désabusés.

Ceux qui sont encore riches de leurs vingt ans se trouvent face à l'existentialisme comme Narcisse devant le grand miroir : ils s'étudient, s'admirent et découvrent leur existence. L'avenir semble illimité, la conquête commence, la face du monde va changer. Le jeune poète essentialiste chante la *Nuit de mai* :

Ce soir, tout va fleurir : l'immortelle nature
Se remplit de parfums, d'amour et de murmure...

L'existentialiste de la *Nuit de décembre* répond bientôt :

... Au chevet du lit vint s'asseoir
Un orphelin vêtu de noir
Qui me ressemblait comme un frère
Ses yeux étaient noyés de pleurs;
Comme les anges de douleurs,
Il était couronné d'épines;
Son luth à terre était gisant,
Sa pourpre de couleur de sang
Et son glaive dans la poitrine.

Les hauts et les bas, les matins clairs et les soirées lugubres, les heures de désespérance et les retours de flammes sont l'image de la maturation physiologique. C'est le fond même du caractère de chaque génération montante qui apparaît ainsi accompagné des signes additionnels du climat de l'époque.

Les problèmes de la sexualité et de la sensualité sont dominants dès la fin de l'adolescence. Les préoccupations et les troubles d'ordre sexuel sont l'objet d'une censure totale et prolongée pour l'étudiant, sans ajustement sentimental possible, alors que le travailleur manuel a l'occasion de fonder un foyer à l'âge adéquat. Sur ce chapitre, ne peut-on pas admettre qu'à l'âge ingrat, la littérature, ou mieux une certaine littérature, est une religion de remplacement? Certes, il est d'autres moyens d'évasion à l'âge de l'appel des sens : les spectacles, la pratique des sports, la vie au grand air et les voyages, les amitiés fraternelles, les cercles d'études ou d'agrément et tant d'autres violons d'Ingres qui sont loin de la perversion et des petits intérêts sordides.

La sensibilité exacerbée, l'émotivité, la curiosité inas-

souvie, les besoins nouveaux, les intérêts mouvants sont inscrits dans les cellules jeunes. La jeunesse est bouillante, éprise de justice et non conformiste malgré les exhortations paternelles.

L'attention corporelle dont elle témoigne avive son inquiétude, forge les complexes pour le moindre défaut ou disgrâce physique : maigreur ou obésité, nez trop court ou trop long, boutons d'acné, mains rouges, longs pieds, duvet, jambes grêles, élocution malaisée. L'affirmation du « moi » physique n'est pas encore suffisamment marquée. Aussi, le jeune homme, plus que la jeune fille d'ailleurs, adopte aisément une attitude dite existentialiste, c'est-à-dire une attitude de compensation faite de démesure, de suffisance, de négation, d'opposition débraillée, d'affirmations outrancières, de défi muet, de révolte contre les conventions, les rites et les rythmes sociaux, contre l'essence quiète, benoîte et illusoire. Jaspers admet ce défi comme la condition d'un destin libre, singulier et incommunicable : « Ce monde est le manuscrit d'un autre, inaccessible à une lecture universelle et que seule l'existence déchiffre. »

L'éphèbe laisse pousser sa barbe inculte et imparfaite; il ne soigne pas sa crinière absalonienne, fume la pipe avec énergie; il recherche l'extravagant du point de vue vestimentaire : casquettes d'étudiants, cravates étranges ou pas de cravate, chemises noires ou chemises écossaises, chandails sportifs, canadiennes. Des jeunes filles adoptent la coiffure en queue de cheval ou portent les cheveux épars dans le style sortie de bain, des pantalons, l'anorak, la salopette, des fétiches, des brodequins d'alpiniste.

Un détail vestimentaire suffit pour se croire sur les chemins de la liberté, pour relever la tête, en face du « bourgeois » parfois amusé et plus souvent scandalisé. La fréquentation nocturne des caves est une autre affirmation du « moi »; au siècle précédent, la jeune bohème marquait ses préférences pour les greniers, les soupentes et les mansardes. Les affirmations physiques compensent souvent le défaut d'assurance intellectuelle ou morale.

La jeunesse est toujours égale à elle-même; le mal du siècle n'est pas une nouveauté. Je ne citerai pas les exemples de l'antiquité pour le prouver. Il me suffira d'évoquer les

Merveilleuses et les Incroyables, Werther, René, Julien Sorel, les romantiques et leur cape, les lions et leurs gilets éclatants, les dandys, le bovarysme, Bel Ami, les jeunes socialistes de 1900 et leur lavallière rouge, la bohème porteuse du *sombrero*, les anarchistes et leur costume de velours côtelé, les futuristes de 1910, les dadaïstes et la « garçonne » de 1920, les zazous d'avant-hier et les « swing » d'hier, avant la « respectueuse » d'aujourd'hui. Simone Weil a voulu démontrer que le mal de ce siècle procède récemment du déracinement de l'individu dans le travail, dans la société civile et dans la culture ².

La parade vestimentaire est particulièrement visible à Oxford, à Saint-Germain-des-Prés et dans le quartier des écoles, à Paris. Qu'on veuille bien reconnaître qu'en ces lieux, les jeunes sont maîtres du terrain. Dans la masse des cinquante-six mille étudiants de l'Université de Paris, les mouvements d'idées atteignent parfois la force d'un raz-de-marée, comme au temps d'Abélard, sur cette même montagne Sainte-Geneviève.

La jeunesse croit que la vie est infiniment longue et qu'elle se résume dans l'action. Elle pense que la sagesse est la vertu des cheveux blancs. Il est oiseux de lui répéter des sentences sublimes, telle, par exemple, celle de la Grande Lettre de Descartes : « La plénitude est l'accomplissement des désirs réglés selon la raison. »

Au moment où elle jette sa gourme, alors que, selon Debesse, la crise d'originalité juvénile se dénoue, il est désirable que les éducateurs accomplissent l'ascension avec elle, qu'ils la placent face à l'existence, face à l'expérience, pour favoriser sa prise de conscience et son équilibre dans un monde à la fois blanc et noir.

Les paradoxes au picrate, les drames amers, l'étalage de la *libido*, les choses « hénaurmes », selon Flaubert, des auteurs existentialistes incitent les jeunes à penser, à se secouer, à réagir, à trier eux-mêmes le bon grain de l'ivraie. Les romanciers et dramaturges français ne sont d'ailleurs pas les seuls à se libérer de ces refoulements sexuels et de ces complexes affectifs et sociaux inhérents à l'existentialisme.

(²) *L'Enracinement*, Paris, Gallimard, 1949.

L'énumération de quelques noms est suffisamment significative, je pense : Lawrence, Hemingway, Faulkner, Miller, de Hartog, Malaparte, Steinbeck, Caldwell.

Le choc de la littérature existentialiste irrite l'homme mûr qui vitupère avec vigueur. Le jeune adulte réagit différemment : il reste très froid, narquois, sceptique, ne se considère pas visé ni atteint par les textes qu'il lit, ne condamne pas, n'essaie pas de convaincre ses aînés.

Néanmoins, il existe aussi des sujets peu sûrs d'eux-mêmes, impressionnables, facilement intoxicables, des prédisposés aux troubles caractériels. Les débonnaires succombent facilement devant les « existants » durs et pervers. Les déficients s'initient avec peine à la connaissance du bien et du mal. Les uns et les autres ont besoin d'un tuteur ferme et particulièrement honorable et secourable ou de l'assistance du médecin-psychologue pour prendre ou reprendre confiance dans leurs muscles d'abord, dans leur cœur et leur raison ensuite.

Quelles que soient les turpitudes, les veuleries et les défaites de certaines âmes en détresse, malgré le roman noir de certaines jeunes existences, il reste l'espoir, la promesse d'une rédemption. Le soleil triomphe tôt ou tard de l'épaisseur des nuages; il réchauffe les cœurs et résorbe la crise d'affectivité. Quelles que soient les vicissitudes de la chenille, elle deviendra papillon; n'écrasons pas la chenille.

La jeunesse d'aujourd'hui, pas plus que celle d'hier, ne réclame la pitié. Elle demande qu'on lui fasse confiance, elle veut être éclairée, comprise et intégrée dans la société des adultes sans qu'on doute de sa virilité, de sa prise de possession du monde, sans les brimades d'un paternalisme désuet, sans la tyrannie de pasteurs abusifs.

Toute vie des « jeunes » est aventureuse, anxieuse, dangereuse. L'événement vécu revêt toujours un aspect d'appréhension, si pas de crainte, lors des premiers pas. La mission des aînés consiste à initier les cadets de telle manière qu'ils restent conscients et résistants devant le danger. Mieux vaut leur faire connaître l'existence et l'existentialisme tels qu'ils s'offrent à eux que d'en faire des refoulés, des obsédés, des êtres médullaires.

Il y a deux mille ans, Lucrèce découvrait l'espérance du

néant dans la doctrine d'Epicure, au rebours de Pascal qui découvrit l'anxiété et l'effroi du néant. L'anxiété rôde perpétuellement dans la société contemporaine; les névroses d'angoisse règnent à l'état endémique. L'anxiété existentialiste n'est pas une position de doute, mais un état permanent. La jeunesse le sait bien, elle subit la contagion, tente de réagir, essaie des remèdes drastiques.

Les préoccupations d'ordre social motivent également le comportement des jeunes dans le style existentialiste. Le milieu familial n'a plus la même stabilité qu'autrefois. La mère exerce une profession ou un métier en dehors du domicile. Les attractions et les occupations sociales hors du foyer se sont multipliées. Les conflits d'ordre matériel ou affectif entre parents et grands enfants se résolvent trop souvent dans l'incompréhension réciproque : chez les premiers par usure de la faculté d'adaptabilité, chez les seconds, par un esprit critique unilatéral et une intransigeance qui se mue en opposition systématique.

D'une part, les parents sont inquiets sur le destin de leurs enfants en fonction de leurs propres soucis. Que faire du fils, de la fille qui ne répondent jamais entièrement à leur attente? D'autre part, les jeunes adultes sont inquiets devant les études ou l'apprentissage, devant un avenir qui leur paraît incohérent, incompréhensif à leur égard, hostile même.

Les jeunes gens aiment donc à se tenir entre eux, à s'affirmer au sein de cénacles éphémères, un peu excentriques, dits existentialistes, où règne encore la priorité du subjectif et les élans du cœur : *surprise-parties*, réunions sportives, mouvements de jeunesse. On essaie d'accréditer la légende des existentialistes mauvais garçons, pourvoyeurs de Sodome et Gomorrhe, délinquants en puissance. On dit qu'ils sont agaçants, mais les aruspices sont souvent trop vite agacés. Chacun devrait faire un pas vers l'autre, les aînés donnant l'exemple de la générosité.

Le jeune homme et la jeune fille de 1952 sont courageux, durs, réalistes. Ils méprisent la tricherie; la bonté ne les encombre guère. Le garçon ne redoute rien tant que d'être bête et la fille, une oie blanche. Le langage du premier est devenu moins grossier; la seconde se défend mieux qu'autre-

fois, elle est plus « avertie ». Les attitudes attendrissantes ou languissantes ne se portent plus du tout; la « sportivité » a changé tout cela : allure dégagée, fair-play, regard droit, ton naturel. La solidarité et la camaraderie sont devenus un fait courant entre les sexes. Si les filles s'y entendent pour se faire respecter sans la protection de leurs mères, les garçons s'y connaissent pour rester insensibles à la séduction. La femme n'est plus l'idole; l'homme n'est plus le prince charmant. Ils sont pauvres, ils n'attendent plus un héritage spirituel ou matériel.

Au cours de leur enquête sur les jeunes Parisiens, Kanters et Sigaux composèrent un questionnaire dont voici quelques questions et réponses suggestives :

Quels sont ceux qu'à votre avis votre génération considère comme ses maîtres? Les dix premiers désignés furent, dans l'ordre, Sartre, Picasso, Malraux, Claudel, Saint-Exupéry, Camus, Matisse, Gide, Prévert, Aymé.

Quelles sont les dix personnalités dans l'ordre littéraire, artistique, musical, théâtral, etc., qui vous paraissent les plus importantes? Sartre, Cocteau, Claudel, Malraux, Juvet, Picasso, Gide, Honegger, Anouilh, Prévert.

Les dix musiciens qui se placent en tête de liste sont : Mozart, Bach, Beethoven, Chopin, Debussy, Wagner, Brahms, Schumann, Ravel, Granados. Parmi les vivants : Stravinsky, Honegger, Britten, Amstrong, Bechet.

Les écrivains, peintres et musiciens préférés sont : Malraux, Gide, Stendhal, Saint-Exupéry, Claudel, Verlaine, Racine, Valéry, Rimbaud, Proust, Montherlant, Musset, Shakespeare, Cocteau, Sartre, Prévert, Dostoïevski, Hugo, Anouilh, La Tour du Pin. Parmi les écrivains français vivants : Malraux, Claudel, Montherlant, Cocteau, Sartre, Prévert, Anouilh, La Tour du Pin, Aymé, Colette. Les écrivains étrangers : William Faulkner, Aldous Huxley, Graham Greene.

Les peintres préférés : Van Gogh, Rembrandt, Goya, Rubens, Utrillo, Monet, Toulouse-Lautrec... Peintres vivants : Utrillo, Picasso, Braque, Dufy...

La dilection en faveur d'André Malraux est caractéristique. Est-ce parce que, selon Pierre-Henri Simon, pour lui « la grande affaire est de surmonter par les actes d'une volonté libre l'incohérence des mondes »? Est-ce à cause de sa volonté

de saisir l'homme dans sa totalité, de ses héros exaltant la violence, l'espoir, la fraternité virile et l'immoralisme intellectuel? De sa *Condition humaine* naturaliste, tragique, sombre, angoissante, sans issue, c'est-à-dire existentielle?

La jeunesse ne diffame pas le monde, elle exerce sa mission prophétique. Elle cherche une solution nouvelle au problème de l'homme. Qu'est-ce qu'elle attend de l'existentialisme? Autre chose que ce qui est. André Gide ne satisfait plus la jeune gauche, ni Paul Claudel la jeune droite. En Belgique, Verhaeren et Maeterlinck n'ont plus de résonance messagère dans les cœurs de vingt ans.

À Paris, à vrai dire, le courant existentialiste témoigne d'une certaine lassitude parce que dans maints milieux il est devenu une esthétique impérative, une mystique obsédante, un snobisme de la laideur, du stupre et de l'anti-tout.

La génération montante a toujours cherché à faire brèche. Il est impossible de l'empêcher d'élever la voix. « Un homme qui n'est pas anarchiste à vingt ans n'est même plus bon, à trente ans, pour faire un pompier de service », disait le philosophe Alain. Les moins-de-vingt-cinq-ans instruisent le procès de ceux qui les précédèrent sur la scène du monde : agitation nocturne, programmes ambitieux, serments, engagements, proclamations, messages, prise de position et coup d'envoi. La partie s'engage contre les gérontes et nul n'en connaît l'issue du point de vue constructif ou créateur.

Chaque génération prétend apporter sa solution artistique, scientifique, sociale et morale. C'est une condition de renouvellement et de progrès qui s'accomplit malgré les ostracismes valétudinaires, malgré les parents et les maîtres. Bernard Shaw prétendait que l'éducation est un système de défense organisée par les adultes contre les enfants.

En Belgique, les programmes des études sont établis de telle sorte que les professeurs ont pour fonction d'honorer le passé et d'ignorer le présent, tout au moins devant leurs élèves. Ceux-ci sont tellement accablés par les faits révolus, qu'ils n'ont pas le temps de lire les revues et les livres récents. D'après un sondage que j'ai fait dans quelques classes de poésie ou de rhétorique, j'ai pu constater que les œuvres existentialistes ne tentent guère les « presque étudiants » qui lisent *Premier de cordée* de Frison-Roche, *Le Grand Cirque* de

Closterman, *Les hommes en blanc* de Soubiran, l'aventure de *Kon-Tiki*, *Pilote de guerre*, *Vol de nuit* et *Terre des hommes* de Saint-Exupéry. La *Peste* de Camus, la revue *Les Temps modernes* et l'œuvre même de Sartre, *Le Deuxième Sexe* de Simone de Beauvoir, sont à peine connus des étudiants, parfois uniquement par le titre, sans plus.

La jeunesse belge suit avec plus d'intérêt les manifestations d'ordre musical ou pictural et les mouvements à tendances pacifistes et humanitaires que les courants littéraires, la jeune poésie et le théâtre d'avant-garde. Le professeur Jacquemyns vient de publier, sous les auspices de l'I. N. S. O. C., les résultats d'une enquête sur la lecture : *Les Belges lisent-ils?* La statistique établit que parmi les gens de vingt à trente-quatre ans, de tous les milieux, de toutes les catégories professionnelles, moins de 1 % s'intéressent aux recueils de poésie et de poèmes. C'est reconnaître que le nombre de lecteurs de Jacques Prévert, par exemple, est infime alors qu'il est admis que les jeunes gens et les jeunes filles l'apprécient énormément.

Les étudiants et ouvriers d'aujourd'hui étaient des enfants pendant la guerre. Ils ont vécu dans la pauvreté et la crainte. Après la libération, ils ont assisté à une ruée vers le rétablissement du confort matériel. Malgré leur manque d'empressement à l'action politique, ils ont participé récemment à une querelle qui frisa la guerre civile, pour ou contre un souverain contesté.

Les étudiants se sont agités pour faire triompher le principe du pré-salaire. Ils estiment qu'ils remplissent une mission sociale, travaillant pour la communauté, demandant à endosser des responsabilités. Depuis la fin du cataclysme mondial, ils cherchent obscurément une justification et une valeur à l'existence. Les jeunes refusent de plonger dans le néant; ils entreprennent courageusement l'ascension vers les sommets.

En définitive, les fruits de l'amertume mûrissent rarement. Lorsque le bouton de rose éclate, la rose existe; lorsque la rose s'épanouit, elle exhale son essence suave. La puissance ultime de l'existence réside dans son essence.

Jusqu'au début de ce siècle, la position de la pédagogie et de l'éducation qui en découlait fut particulièrement essen-

tialiste. D'après la théorie préformationiste, le petit de l'homme n'était uniquement différent du contenu adulte que par la quantité moindre. On pouvait donc enseigner au « diminutif » n'importe quoi, à n'importe quel âge, pourvu qu'on n'exagérât pas la dose. Le « petit » fut traité comme l'homme-machine de Descartes, comme une association de « catégories », un schéma abstrait, un être qui se résout essentiellement dans le conscient, dans la pensée.

Certains voulurent aussi l'élever comme « le bon sauvage » de J.-J. Rousseau. D'autres, n'admettant que la notion de culpabilité originelle, le dressèrent par la coercition. Enfin, récemment, tout enseignement fut conçu pour l'homme envisagé comme un produit du calcul des probabilités.

Les découvertes de la génétique, de l'endocrinologie et de la psychologie génétique ont mis en évidence les variations d'un individu à l'autre et les variations qualitatives dans les diverses phases de l'existence postnatale. Elles ont imprimé à la pédagogie une direction existentielle : la reconnaissance de droits propres aux enfants; la connaissance intellectuelle et caractérielle de chaque existence juvénile : les mesures biométriques; l'apprentissage de la vie dans le milieu paternel d'après les besoins et les intérêts particuliers; l'instruction individualisée et l'éducation socialisée; l'organisation de « l'école sur mesure », selon l'expression du psychologue Claparède. L'enfance-essence préoccupe moins l'éducateur que l'enfant-existant dans sa situation à lui, poursuivant son expérience concrète, prélogique et égocentrique, dans son univers.

Les rôles assignés à l'existence et à l'essence depuis l'antiquité ont été renversés. L'existence se manifeste d'abord et se maintient cahin-caha, sans de trop grands écarts d'équilibre. L'essence se dégage bientôt avec plus ou moins de précocité et d'intensité, selon l'hérédité de chacun et selon les conditions du milieu.

L'apostolat des éducateurs, qui est d'ailleurs celui de tous les hommes, consiste à favoriser dans la mesure de leurs forces et de leurs dons, le passage difficile de la phase existentielle de la jeunesse à la phase essentielle de la plénitude.

Bibliographie

- ALBÈRES, R. M., *La Révolte des écrivains d'aujourd'hui*, Corrèa, Paris, 1949.
- BENDA, J., *Tradition de l'existentialisme*, Grasset, Paris, 1948.
- BRÉHIER, E., *Les thèmes actuels de la philosophie*, P. U. F., Paris, 1951.
- CAMUS, A., etc. (en collab.), *L'Existence*, N. R. F., Paris, 1946.
- CAMUS, A., *L'homme révolté*, N. R. F., Paris, 1951.
- CHAPPEY, J., *Le communisme n'est pas seul responsable*, P. U. F., Paris, 1951.
- CORMEAU, Nelly, *Le roman et le théâtre de J. P. Sartre*, G. Thone, Liège, 1951.
- DE BEAUVOIR, S., *Le Deuxième Sexe* (2 vol.), P. U. F., Paris, 1949.
- FOULQUIÉ, P., *L'Existentialisme*, P. U. F., Paris, 1947.
- GEORGE, MALDINOY, HERVÉ, MARCEL, ARCHAMBAULT et BOISSELOT, *Les grands appels de l'homme contemporain*, Ed. du Temps présent, Paris, 1946.
- GIGNOUX, V., *Cours de philosophie*. Tome III. *La philosophie existentielle*, Ed. Institut Viète, Paris, 1950.
- GOUST, D^r F., *L'Adolescent ouvrier*. Rev. *L'Anneau d'or*, n° 41, Paris, 1951.
- JASPERS, Karl, *Introduction à la philosophie*. Trad. de l'all. par Jeanne Hirsch, Plon, Paris, 1951.
- KANTERS, R. et SIGAUX, G., *Vingt ans en 1951. Enquête sur la jeunesse française*, Julliard, Paris, 1951.
- LAVELLE, L., *Traité des valeurs*. Tome I. *Théorie générale de la valeur*, P. U. F., Paris, 1951.
- MARCEL, Gabriel, *Les hommes contre l'humain*, Ed. du Vieux Colombier, Paris, 1951.
- MOUNIER, E., *Introduction aux existentialismes*, Denoël, Paris, 1947.
- REY, G., *Humanisme et surhumanisme*, Hachette, Paris, 1951.
- SAND, D^r R., GARRIC, R., LAVERROUX, NIHON, etc. (en collab.), *L'adolescence de l'après-guerre et ses problèmes*, Ed. sociales franç., Paris, 1948.
- SARTRE, J. P., *L'Être et le Néant. Essai d'ontologie phénoménologique*, N. R. F., Paris, 1^{re} éd., 1943; 19^e éd., 1949.
- SARTRE, J. P., *L'existentialisme est un humanisme*, Ed. Nagel, Paris, 1946.
- SIMON, P. H., *Témoins de l'homme*, A. Colin, Paris, 1951.
- WAHL, Jean, *Petite histoire de l'existentialisme*, Ed. Club, « Maintenant », Paris, 1947.

BIBLIOGRAPHIE

KLUGE (Friedrich), GÖTZE (Alfred), *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*, fünfzehnte, völlig neubearbeitete Auflage. 1 vol. 933 pages. Walter de Gruyter et C^{ie}, Berlin, 1951, relié. DM 35.

Il paraît vain de dire l'excellence d'un ouvrage dont l'autorité s'est imposée dès sa première parution en 1881 et dont la durée ainsi que le nombre d'éditions — nous en sommes à la quinzième — soulignent assez les qualités exceptionnelles.

Il convient plutôt d'examiner quels sont les apports de cette nouvelle édition complètement remaniée. La caractéristique principale du Kluge-Götze, comparé au Kluge primitif, réside dans le fait qu'à l'origine et à la parenté des mots vient s'ajouter leur historique; développement qu'il faut sans doute mettre en rapport avec le fait que A. Götze, le collaborateur de Kluge depuis 1902, puis son continuateur, est par ailleurs l'auteur d'un dictionnaire historique *Trübners Deutsches Wörterbuch*. Götze indique quand tel mot ou telle expression est entrée dans le langage et surtout dans quelle acception; il en localise l'emploi; il fait des citations d'auteurs avec dates. On voit de suite l'utilité que de pareilles données peuvent présenter pour l'étude des textes. En outre il nous renseigne sur la vitalité des mots; par exemple à propos de « Gau », nous apprenons comment ce vocable longtemps délaissé fut revivifié par Goethe, Schiller, Bürger, St. George, quelles autres tendances en favorisèrent l'emploi. Alors que pour « Genosse », les premières éditions se contentaient de citer les formes correspondantes des langues germaniques anciennes et de donner la signification de base : « wer mit einem andern genießt » la nouvelle édition explique de plus le radical *nautaz*, « wertvolle Habe, Nutzvieh » et interprète : qui a sa possession en commun avec d'autres et ramène ainsi le mot à la propriété collective de l'économie primitive; puis elle en vient à l'adoption du mot par les sociaux-démocrates en 1789, pour traduire la première partie de leur appellation. Pour « Karamel »; l'auteur nous donne les différents noms suivant les régions.

De nombreux nouveaux mots sont traités, sans qu'il s'agisse uniquement de mots nouvellement introduits dans la langue comme « Veronal », — mais aussi de mots comme « Bergbau », « Gewerkschaft ». D'autres vocables ont reçu une explication plus étendue (cf. Bernstein, Messe, etc.).

L'aspect proprement étymologique n'a nullement été négligé; il a fait l'objet d'une surveillance constante et minutieuse notamment de Wolfgang Krause. Certaines hypothèses anciennes ont été confirmées (cf. Krakeel); d'autres furent écartées; certaines subsistent, c'est naturel.

Dans d'autres cas, à côté des hypothèses avancées par les auteurs, ils en accueillent d'autres, divergentes comme par exemple pour le mot « Tatze », dans lequel Kluge-Götze voient un intensif à « Tappe », puis citent l'étymologie proposée par A. Bach en 1950, ramenant Tatze au verbe *tatzen* qui proviendrait de *takzen* (comme *blitzen* de *blikzen*) et serait à rapprocher du mnl. *tacken* (toucher). Cet exemple montre outre l'objectivité des auteurs, leur souci de faire profiter l'ouvrage des dernières acquisitions en la matière.

Ces précisions, corrections et surtout ces incessantes ajoutées ne vont pas toujours sans inconvénient; par suite d'explications détaillées, certains articles requièrent une lecture très attentive; sans doute, mais ils apportent tant de renseignements et d'éléments d'appréciation que cela compense amplement une moins facile « *Uebersichtlichkeit* ».

J. PEIFFER.

Alfonso Valdès and The Sack of Rome : Dialogue of Lactancio and an Archdeacon. English version with introduction and notes by E. Longhurst, with the collaboration of Raymond R. Mac Curdy, The University of New Mexico Press, Albuquerque, New Mexico.

Elle est la bienvenue, cette traduction du célèbre dialogue d'Alfonso Valdès, humaniste castillan, élève d'Erasme et sorte de chef des érasmistes espagnols, secrétaire de l'empereur Charles V.

L'introduction, mais aussi les notes qui accompagnent le texte, nous racontent, et de l'époque et de l'auteur et du livre lui-même, tout ce qu'il faut en savoir pour goûter pleinement la saveur du *Dialogue*, pour apprécier dûment la portée d'une des plus belles œuvres d'une grande époque. Car jamais le prestige espagnol ne fut aussi haut, jamais la langue espagnole ne se montra plus vivante, plus souple et plus juteuse qu'aux jours de Valdès.

Il faut louer aussi que l'on ait enrichi cette édition de plusieurs documents qui intéressent directement le *Dialogue* : la lettre sur le Sac de Rome, rédigée par Valdès, de Charles V à Jean III de Portugal; la lettre que Valdès, à l'occasion du *Dialogue*, adressa au nonce Baldasare Castiglione, la réponse assez lourde et peu « *cortegiana* » de celui-ci; enfin, la reproduction de l'opinion, hostile à l'œuvre de Valdès, de l'examineur inquisitorial, Pedro Juna Olivar.

C'est sans raideur, sans archaïsme, sans engourdissement du *tempo* que le *Dialogue* a été traduit; il demeure, en anglais comme en espagnol, un des commentaires les plus ardents et les mieux tournés de l'admirable jugement de Dante :

*Di' oggimai che la Chiesa di Roma,
per confondere in sè due reggimenti,
cade nel gango, e sè brutta e la soma.*

José CARNER.

Alfred PHILIPPSON, *Die griechischen Landschaften*, Bd. I, T. I : *Thessalien und die Spercheios-Senke*; T. II : *Das östliche Mittelgriechenland und die Insel Euboea*; T. III : *Attika und Megaris*, éd. Vittorio Klostermann, Francfort-sur-Main, 1950-1952, 1.087 pp., 12 cartes.

Il ne s'agit point ici d'un ouvrage quelconque. La synthèse tant attendue des travaux d'Alfred Philippson ne pouvait être qu'un monument, un de ces livres dont on n'a pas besoin de citer le titre. Lorsqu'on dira : « le Philippson » tout le monde saura désormais ce que cela veut dire.

Dans une très courte préface, le vieux maître nous explique très simplement les raisons qui ont retardé la publication de cet *opus maximum*. Je dis très simplement, car cette carrière consacrée à la science a connu d'autres obstacles que ceux qu'opposent au commun des chercheurs les difficultés de leur discipline : arrivé à l'éméritat et à ce moment solennel où un grand savant songe à rassembler en une œuvre durable les résultats de sa longue activité, une aveugle tyrannie a osé porter la main sur celui qui était déjà universellement reconnu comme l'« Altmeister der griechischen Geographie ». Déporté brutalement avec sa femme et sa fille à Theresienstadt, il subit trois ans d'un régime que nous connaissons suffisamment pour apprécier la simplicité du seul commentaire qu'en donne Philippson dans cette phrase pleine de réserve : « In den drei Jahren, die wir dort gefangen gehalten wurden, war eine ernste wissenschaftliche Arbeit unmöglich. »

C'est aussi dans cette préface que nous trouvons une explication de la lacune la plus regrettable de l'ouvrage. On cherche vainement, en effet, un chapitre apparemment indispensable qui présenterait le sujet dans son ensemble. Il ne manque sans doute pas d'études générales sur cette prestigieuse matière, mais cette même étude faite par Philippson n'aurait certes pas manqué de refléter mainte opinion originale du maître, suscitée par son inégalable information et par l'autorité de sa pensée. Les excuses qu'il nous donne pour ne pas avoir fait cette introduction générale si nécessaire ne nous consolent pas de devoir nous en passer, et même ne nous convainquent pas tout à fait que ce fût une entreprise impossible. Peut-être aussi l'auteur a-t-il fait un autre sacrifice en renonçant à sa conception d'une unité égéenne groupant la Grèce et l'Asie Mineure occidentale, et c'est peut-être à regret qu'il s'est résigné à traiter son sujet dans un cadre à la fois plus restreint et plus traditionnel. Quoi qu'il en soit, nous devons bien nous accommoder de l'ouvrage tel qu'il nous est présenté; il reste, bien entendu, une des choses les plus importantes que l'on ait jamais écrites sur la géographie de la Grèce.

On jugera de l'étendue des *Griechischen Landschaften* par l'extension du premier tome consacré au nord-est de la péninsule hellénique : trois volumes formant un tout de 1.087 pages. Si on y ajoute un deuxième tome en deux volumes traitant du nord-ouest de la péninsule, un troisième tome sur le Péloponèse et un quatrième sur la mer Egée et les îles, on pourra se faire une idée approximative de la somme considérable d'information que représente ce monument. N'oublions pas, en effet, que depuis la *Physische Geographie von Griechenland* de Neumann et Partsch, c'est-à-dire depuis 1885, on n'avait plus vu de grand ouvrage tenant compte des acquisitions de la recherche géographique en Grèce. Les travaux de Bequignon, Cjivic, Oberhammer, Maull,

Kurz et autres viennent en quelque sorte sertir la synthèse de l'œuvre propre de Philippson. Comme dans Neumann et Partsch, la géographie historique reçoit un traitement adéquat. On s'imagine d'ailleurs difficilement un traité de géographie de la Grèce où cet aspect serait négligé. Ici, chaque volume comporte un important supplément équipé d'une bibliographie; ces contributions sont dues à Ernst Kirsten, à qui nous devons de fort bons articles de géographie antique dans le Pauly-Wissowa.

Alfred Philippson est fidèle à son titre : la matière est en effet traitée dans l'esprit de la « Landschaftsgeographie »; le premier volume, consacré à la Thessalie, comporte une étude particulière de la vallée du Spercheios. Il bénéficie des expériences personnelles de l'auteur et de la contribution remarquable apportée à la connaissance du massif de l'Olympe par le livre de Marcel Kurz et l'article d'Oberhummer dans l'Encyclopédie de Pauly-Wissowa.

Le deuxième volume porte comme titre *Das östliche Mittelgriechenland und die Insel Euboea*; il est accompagné de deux cartes avec index numérique illustrant l'histoire du peuplement dans la partie orientale de la Grèce centrale. A cet égard, on pourrait peut-être regretter qu'il n'y ait pas plus de cartes dans un ouvrage aussi important. Sans doute la Grèce est-elle une des régions les plus mal cartographiées que l'on connaisse, mais ce serait précisément une raison pour rassembler ici l'essentiel de l'effort accompli par des hommes comme Kurz et l'auteur lui-même. Il est parfois difficile de saisir certains détails de la géographie de l'Olympe, du Parnasse ou d'un autre site sans avoir à sa disposition une carte plus détaillée que celles qui accompagnent l'ouvrage. Remarquons enfin que dans le troisième volume, qui traite de l'Attique et de la Mégaride, il y a d'excellentes cartes représentant le développement de la ville d'Athènes et ses environs immédiats. Quant aux autres aspects de la géographie des régions traitées, ils n'ont comme référence qu'une seule carte du sud-est de l'Attique tirée des *Beiträge zur Morphologie Griechenlands*. C'est assez maigre, et il est gênant de recourir à d'autres ouvrages pour suivre ce que l'on dit ici de la Mégaride et d'autres régions non couvertes par la carte. Quelques illustrations n'eussent pas été mal venues non plus dans le déroulement des descriptions.

Sans doute, un supplément cartographique et iconographique représente des frais élevés, et on sent que cette édition est contrainte à une certaine économie, mais un ouvrage d'une telle importance devrait comporter les accessoires nécessaires à l'intelligence immédiate d'un texte aussi précieux, et la cartographie ne devrait pas servir presque exclusivement à illustrer l'histoire du peuplement.

Pauvreté n'est pas vice; les défauts que nous signalons sont susceptibles d'être corrigés dans une édition entreprise quand les temps seront meilleurs. Ce qui est l'essentiel, c'est-à-dire le texte, est d'une qualité au-dessus de toute critique, et les études de géographie historique de Kirsten font très bonne figure à côté des parties maîtresses du « Philippson » auquel nous souhaitons un rythme de publication aussi rapide que possible et un succès largement mérité.

N.-H. JEANTY, *La peine de vivre*, Nouvelles Editions Latines, Paris. Les Editions De Visscher, Bruxelles, 1952.

Le livre de M^{me} Jeanty n'est pas un livre de science, ni un livre de pensée.

C'est le récit d'un procès devant les juridictions militaires allemandes, d'une captivité, de la vie d'une femme qui, dans des asiles, a subi la guerre du côté de l'ennemi. Tragiques épreuves, vaillamment supportées, modestement racontées.

Sa lecture est émouvante. Les réflexions qu'elle provoque conduisent aux plus hautes expériences du caractère et de l'âme.

E. JANSON.

Général CATROUX, Ambassadeur de France, *Lyautey le Marocain*, Hachette, 1952.

Un grand sujet traité par un grand honnête homme, en donnant à ces derniers mots leur sens le plus large.

C'est à la fois le livre d'un témoin et celui d'un historien. Le témoin est parfois passionné — au moins est-il impartial. L'historien a de la science, de l'art et du style et ce livre est bien plus passionnant qu'un roman.

L'auteur a su faire revivre Lyautey dont on a tort de ne pas lire assez la brochure sur le rôle social de l'officier — un livre d'avant-garde à son époque et qui l'est resté — et ces lettres émouvantes et magnifiques où depuis sa jeunesse, ce grand politique s'exprimait et se cherchait.

Il l'a particulièrement défini dans un chapitre intitulé « Un génie multiple » dont la lecture est une leçon.

Mais tout le livre est une leçon, agréable et saine.

E. JANSON.

3370
cop. 2

★

REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

(CINQUIÈME ANNÉE)
MAI-JUIN 1953

★

4

SOMMAIRE

A. BERNDTSON, Les grands courants de la philosophie américaine	261
Y. GOLDSCHMIDT-CLERMONT, Un pas vers l'Europe de demain: Le Conseil Européen pour la Recherche Nucléaire	277
L. HERRMANN, P. Volumnius Eutrapelos, banquier, poète et homme politique	283
A. PLARD, Soif de justice et goût du néant dans les drames de Georg Büchner	290
J. HORN, Une enquête sur les « Parastataux » aux Etats-Unis. La commission Hoover et les entreprises fédérales américaines	310
Bibliographie	324



REDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT



COMITÉ DE RÉDACTION

M. DELVOYE
(Faculté de Philosophie et Lettres)

M. P. ANSIAUX
(Faculté de Droit)

M. CHLEPNER
(Faculté des Sciences sociales, politiques
et économiques)

M. JAUMOTTE
(Faculté des Sciences appliquées)

M. J. LAMEERE
(Faculté de Philosophie et Lettres)

M. M. HOMÈS
(Faculté des Sciences)

M. RIJLANT
(Faculté de Médecine)

M. TITS
(Ecole des Sciences de l'Education)

M. E. JANSON
(Directeur)

M. JANSSENS
(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Boitsfort.

Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . 200 francs

Prix de vente au numéro 60 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Boitsfort.

Les grands courants de la philosophie américaine

par **Arthur BERNDTSON**,

Associate Professor of Philosophy, Université de Missouri

I. ECOLES ET PERSONNALITÉS

La philosophie américaine de la période que nous vivons reflète un passé vigoureux et plein de controverse, et s'oriente de façon variable vers un futur indéterminé. Le passé remonte aussi haut qu'à Jonathan Edwards, idéaliste et calviniste qui fut probablement l'esprit le plus éminent de l'Amérique du xviii^e siècle, et il comprend l'idéaliste transcendantal Ralph Waldo Emerson, dont l'école donna le ton pendant les décades du milieu du xix^e siècle. Mais ces penseurs, nonobstant leur grande valeur, n'étaient point des philosophes autonomes, inféodés qu'ils étaient l'un à la théologie et l'autre à la poésie; leurs systèmes semblent faits d'emprunts plutôt que création originale, et leur influence sur le courant de la philosophie américaine n'a pas été très sensible. C'est pourquoi le passé proprement dit commence plus tard, on pourrait dire à peu près pendant le dernier quart du xix^e siècle.

C'est pendant cette période qu'apparut le pragmatisme de Charles S. Peirce, logicien et métaphysicien d'une grande originalité, dont la réputation ne fut guère établie avant la quatrième décade de ce siècle, et de William James, un brillant psychologue, analyste précis des valeurs humaines et méthodologiste à l'occasion. Conjointement à la naissance du pragmatisme, l'idéalisme évolua sous de nouveaux auspices en l'idéalisme absolu de Josiah Royce et l'idéalisme personnaliste de George Howison et Borden Parker Bowne.

L'idéalisme subit un déclin, mais non point une éclipse,



pendant les premières décades du *xx*^e siècle; le pragmatisme fut florissant sous la conduite de John Dewey et George H. Mead; les philosophies réalistes connurent la vogue avec les Nouveaux Réalistes de 1910 et 1912 et les Réalistes Critiques de 1920; et une tendance générale commença à se manifester sous le nom de naturalisme appuyée par les pragmatistes, les réalistes et George Santayana. D'autres changements se produisirent dans le second quart de siècle actuel. L'idéalisme connut un renouveau d'activité; le pragmatisme et le réalisme fléchirent d'une part, et se confondirent d'autre part avec un naturalisme plus conscient et délibéré; et le positivisme logique entra en scène, suscitant l'intérêt passionné du public.

Nous voici donc amenés au présent immédiat, dont l'idéologie est définie par des extrêmes d'idéalisme et de positivisme, avec le naturalisme et le pragmatisme occupant une situation intermédiaire assez instable. Les idéalistes sont représentés : 1^o par la personnalité imposante d'Alfred North Whitehead qui possède ce que son meilleur commentateur, Charles Hartshorne, appelle « un réalisme psychique »; 2^o par les personnalistes contemporains, dont E. S. Brightman et Ralph T. Flewelling sont les plus importants; et 3^o par Brand Blanshard, qui est responsable d'une résurrection significative de l'idéalisme absolu. Le pragmatisme trouve ses expressions principales dans l'instrumentalisme ou expérimentalisme de John Dewey, le « pragmatisme conceptualiste » de C. I. Lewis, et l'aspect contextualiste de Stephen C. Pepper. Le naturalisme peut compter sur le trio précédent de pragmatistes et, dans une certaine mesure, sur des non-pragmatistes comme George Santayana et Curt J. Ducasse. Et le positivisme logique, appelé couramment empirisme logique, est représenté particulièrement par Rudolf Carnap.

Si on admet cette division en écoles et protagonistes, on définit aussi les obligations d'une revue succincte de la philosophie américaine en général. Mais comme les écoles se définissent rarement avec exactitude et sont néanmoins souvent contiguës, la revue que voici mettra l'accent sur les individus, qui seront classifiés en deux groupes. Le premier groupe contient trois figures héroïques qui ont dominé la plus grande partie de ce siècle, et dont le statut dans l'histoire semble assuré : Santayana, Dewey et Whitehead. Le second groupe

consiste en six personnalités moins marquantes, qui ont apporté pendant les dernières années des contributions d'ordre général qui ne manquent pas de signification, et qui se trouvent actuellement au summum de leur influence : Blanshard, Brightman, Lewis, Pepper, Ducasse et Carnap.

II. LES GRANDES FIGURES DE LA GÉNÉRATION PRÉCÉDENTE : SANTAYANA, DEWEY, WHITEHEAD

Bien qu'il puisse y avoir plus d'un désaccord sur la composition du deuxième groupe, il est peu probable que l'on discutera le choix des trois hommes à qui l'on a donné la place la plus éminente, à moins que l'un ou l'autre géographe ne s'avise de remarquer que Santayana arriva dans notre pays à l'âge de sept ans et le quitta à près de cinquante ans, et que Whitehead était au début de la soixantaine quand il arriva d'Angleterre. Ces détails de temps et d'espace doivent être admis, mais ils indiquent tout au plus une division honorifique, car on ne peut mettre en question la participation de ces deux hommes à la vie intellectuelle américaine. Tous les trois ont apporté à la pensée, à la sensibilité et à l'action américaines une contribution remarquable, si on la mesure au volume d'une production de longue haleine, à l'étendue d'une doctrine construite avec soin, et à l'échelle de leur tempérament personnel et philosophique. Santayana, un contemplatif lucide et posé, écrit une prose magnifique puisant à une vie intérieure riche et poétique, mais il présente un système qui discerne admirablement le fait du mythe sans dommage pour l'un ni pour l'autre, et qui transcende ainsi le paradoxe apparent de la combinaison de la raison et de l'imagination, de la matière et de l'essence, ainsi que du scepticisme intellectuel et de l'affirmation spirituelle.

Formant contraste avec ce dernier, le tempérament de l'actif et pragmatique Dewey apparaît comme remarquablement massif, prolix, patient et humain; sa philosophie éthique et sociale constitue un guide particulièrement digne de confiance pour la vie extérieure. Mais il partage avec Santayana la croyance à une réalité continue, naturelle et immanente, où les valeurs peuvent être tracées et saisies par l'intelligence humaine. C'est sur ces points de doctrine que Whitehead dif-

fère considérablement; il maintient qu'il y a un Dieu, que les principes expliquant le processus transcendent partiellement la nature, et que la connaissance n'est pas limitée aux fonctions les plus évidemment empiriques de la raison. Mais Whitehead est aussi engagé dans la passion humaine que Dewey, et son articulation est aussi pénétrante que celle de Santayana, tout en ajoutant à ces qualités une tendance à l'intuition qui tient de l'oracle et est littéralement sublime.

Santayana fut le premier des trois à produire une œuvre philosophique importante : *La Vie de la Raison* en cinq volumes, de 1905-1906, qui traite du sens commun, de la société, de l'art, de la science et de la religion, du point de vue de la raison imaginative. L'histoire du sens commun est celle de notre information des idées et des choses. En des termes qui semblent phénoménalistes, Santayana recherche l'origine des idées, qui sont en même temps particulières et universelles, à partir des sensations, et l'origine des choses à partir des idées. Des processus de concrétisation sont contenus dans les deux cas: le premier basé sur la similitude, le second sur la contiguïté. Le résultat est le monde du sens commun et une matière sujette aussi bien à la dialectique (idées et discours), qu'à la physique (choses et existence).

Cette distinction fondamentale prend une extension considérable dans l'autre œuvre maîtresse de Santayana, *Royaumes de l'Être*, en quatre volumes publiés pendant la période de 1928 à 1940, qui traite des problèmes d'essence, de matière, de vérité et d'esprit. Dans cette série, l'intuition est considérée comme donnant accès directement aux essences, qui sont déterminées, universelles, infinies en nombre, hors du temps, n'existant ni ne subsistant. Par « foi animale » qui naît d'un besoin spontané, nous sommes conduits à interpréter les données indubitables de l'essence comme signes d'existences, qui sont conjecturales et qui, à l'avis de Santayana, sont des substances matérielles. La matière n'est pas la seule forme de l'être, mais elle seule possède la puissance ou l'être existentiel. De la matière vient l'esprit, qui est tout animal à ses fondements, mais entièrement idéal dans son essence axiologique. L'esprit est la base de la connaissance et de l'appréciation des valeurs. Les valeurs n'ont point de fondement cosmologique explicite; elles procèdent uniquement du désir, qui envisage la

raison non pas comme une alternative, mais comme une forme d'harmonie et par conséquent d'accomplissement maximum. Parmi les valeurs, les plus importantes sont celles d'amour, de beauté, de vérité, et de perspective religieuse. La beauté est le plaisir considéré comme la qualité d'un objet. Les valeurs religieuses ne sont point distinctes d'autres valeurs en contenu, mais bien pour ce qui regarde la forme : la spiritualité est une attitude qui rapporte toutes les valeurs au sentiment d'un centre éternel et idéal. Mais ce centre n'a pas de signification indépendante ou cosmologique : il n'y a pas de Dieu, ni théistique ni panthéistique. Santayana considère donc la réalité comme un tout naturel, dans lequel l'esprit n'a pas de garanties, mais d'amples possibilités.

Dewey arrive à une conclusion semblable, mais par des méthodes tout à fait différentes de celles de Santayana. Bien qu'il ne soit pas aisé de définir avec certitude les contours précis de la pensée de Dewey, car il y a dans ses copieux écrits des variations de doctrine et une pensée caractéristiquement diffuse, il apparaît que sa conception centrale est celle d'une raison empirique, pratique et fluide, qui est complètement immanente. On ne peut douter de son empirisme : la réalité est identifiée avec la nature, et la nature avec l'expérience. Mais l'expérience est aussi installée au sein de la nature, et est définie comme l'interaction d'un organisme avec son milieu. Cette vue objective et « behavioriste » de l'expérience rend l'expérience plus large que la conscience de tout ce qui est purement mental, et indique que la philosophie a son point de départ non dans la supposition d'une donnée personnelle et aventureuse de la conscience, d'où on ne peut jamais arriver à un monde « extérieur », mais dans le fait inébranlable d'un monde général de choses complexes, parmi lesquelles l'esprit se développe comme une fonction naturelle et utile. Car l'organisme a des problèmes d'ajustement et de contrôle en rapport avec le milieu, et suivant le long processus d'évolution, il arrive à bénéficier du développement de fonctions cognitives qui sont essentiellement pratiques. La conscience et la référence symbolique occupent parmi les fonctions de ce genre une situation centrale; dans l'activité symbolique, les idées et les hypothèses sont particulièrement importantes : leur signification réside dans leur convenance à l'action, et cette convenance est

éprouvée ou vérifiée dans l'action. Ainsi, des considérations empiriques sont sous-jacentes aux notions de signification et de vérité, car l'action ne trouve place que dans un contexte expérientiel; mais les éléments spéciaux du problème, de l'opération et de la solution ajoutent à l'empirique une facette de pratique. Comme Dewey s'intéresse sérieusement à la science, il insiste sur le fait que le caractère instrumental de la connaissance n'est pas particulier et personnel, mais général et impersonnel : une science intersubjective et efficace peut être bâtie au moyen de l'instrumentalité d'hypothèses qui ne font point appel à un contenu transcendant, mais simplement aux conséquences prévues dans l'expérience future.

L'appel au futur est caractéristique du rôle de la durée et du temporel chez Dewey; mais ce rôle est indéfiniment vaste : toute expérience est temporelle, les choses doivent être comprises en termes de développement, les instruments de cognition naissent et se périment, et il n'y a pas de principes fixes. A cause de ces vues sur l'empirique, le pratique et le temporel, Dewey s'est sans aucun doute considéré comme un antirationaliste. Mais si la conception de la raison est traitée avec le maximum de largeur, la raison peut paraître occuper une place centrale dans sa philosophie, désignant aussi bien le facteur de continuité si évident dans sa philosophie, que la place élevée attribuée à l'intelligence. Ces aspects de la raison sont particulièrement évidents dans son axiologie proprement dite. Parmi les valeurs en général, les fins et les moyens sont liés et réciproquement déterminants; dans les beaux-arts, l'expérience esthétique est liée à l'expérience dans son ensemble et ne peut repousser les formes réalistes sans encourir une perte de vitalité; dans les questions sociales, l'individu et le groupe sont inséparables et mutuellement dépendants. Une telle liaison indique que les valeurs ne sont point des choses disjointes et arbitraires; au contraire, elles sont susceptibles d'un traitement scientifique, dont nous pouvons espérer de l'aide aussi bien dans la vie personnelle que dans le développement d'une société juste et démocratique.

Whitehead partage avec Dewey le sens du progrès dans l'évaluation, et avec Santayana la croyance à des formes qui transcendent la contingence; mais il souhaite établir une base pour ces aspects de l'expérience, et ce faisant, il construit une

philosophie qui n'est ni pragmatiste ni matérialiste, mais ouvertement réaliste dans son épistémologie, et idéaliste dans son ontologie. Selon Whitehead, les constituants réels ultimes du monde sont des événements réels ou des êtres réels qui dépendent l'un de l'autre et aussi de trois entités réelles, mais permanentes celles-là : Dieu, les objets éternels et la créativité.

Un événement réel est un sujet d'expérience qui est divisible en un nombre indéfini de préhensions ou de sentiments. Conscience et cognition sont des aspects dérivatifs de la préhension, et sont limitées à ses formes les plus avancées ; mais toute préhension est psychique dans son caractère intentionnel et dans son intention déterminée par l'évaluation. L'objet d'une préhension est le monde antécédent d'où naît la préhension ; le contenu final de la préhension est une fonction de cet objet, du but subjectif de l'événement et de tels objets éternels qui peuvent être englobés dans le processus. Comme l'événement actuel est fait de ses préhensions, et que ces dernières reflètent les caractères du monde qui y est objectivé, tous les événements actuels sont en relation interne avec d'autres événements actuels, il n'y a pas de substances séparées ou statiques, et le monde actuel est comme un grand organisme. Nouveauté et conformité se compénètrent ici. La nouveauté est de l'essence du temps authentique ; elle assure un certain degré de liberté chez l'individu en tant que ce dernier apporte sa propre contribution à la préhension émergente ; et la nouveauté est tour à tour expliquée, garantie ou hypostasiée par le principe de créativité, qui est une force tout à fait indéterminée. La conformité mesure l'obéissance du sentiment naissant à son monde, et entraîne la conception de la loi. La loi n'est ni une convention, ni un instrument, ni une sommation empirique déifiée par une métaphysique cachée ; au contraire, elle indique des schèmes réels de rapports immanents aux événements participant les uns des autres. Mais comme l'immanence n'est pas une garantie suffisante contre la chute dans le chaos, un facteur d'imposition est requis, et il est assuré par Dieu d'une manière qui rend difficile la conciliation entre immanence et transcendance. Dans sa nature conséquente, Dieu participe à tous les événements réels, et apporte au processus ce caractère stable et sélectif que le principe de conformité ne peut donner. La réalité reflète donc en

partie le royaume des objets éternels, qui conditionnent toute possibilité de réalisation, mais ne sont pas eux-mêmes réels. Les objets éternels sont appréhendés dans la nature primordiale de Dieu, et sont donc indépendants des individus qui les exemplifient, aussi bien que de l'esprit humain. Whitehead est donc un réaliste à l'égard des universaux, et il est aussi un réaliste pour ce qui concerne les individus. Quoique le résultat de la préhension soit une apparence qui ne se conforme pas nécessairement dans tous les cas à la réalité antécédente, il paraît raisonnable de supposer que l'apparence est conforme généralement, car l'apparence est le fruit du fonctionnement du corps, qui appartient au même monde que la réalité objective. S'il y a dans les choses un éros vers la perfection, l'harmonie inhérente à une perfection de ce genre imposerait en quelque mesure l'accord entre l'apparence et la réalité. Et ceci n'est point une théorie spéciale destinée à permettre d'échapper au scepticisme; car le développement de chaque événement postule des principes de synthèses par l'harmonie ou par la beauté, qui devient peut-être la catégorie fondamentale de la valeur et de la réalité, et pour cette raison la mère de la vérité.

III.

Entre d'une part le trio formé par Whitehead, Dewey et Santayana, d'autre part, le groupe dont nous parlerons à présent, il n'y a pas de relation très proche. Il n'y a pas de plan de développement parallèle ou réciproque, car les six membres du second groupe sont approximativement plus jeunes d'une génération que les membres du premier groupe. Bien que la notion de disciple puisse être une exagération quand l'intervalle est si court, on pourrait s'attendre à de fortes projections d'influence : cependant elles ne se manifestent point.

Blanshard et Brightman sont des idéalistes, mais ils ne procèdent pas de Whitehead; Blanshard doit quelque chose à Royce, et Brightman à Bowne. Lewis et Pepper sont apparentés au pragmatisme; mais Lewis accuse des affinités particulières avec Peirce, et Pepper déborde des limites établies dans diverses directions. Ducasse ne recherche pas d'étiquettes et ne les admet pas volontiers; et on pourrait peut-être dire

la même chose de ses sources. Et Carnap vint de Vienne et de Prague en Amérique, apportant avec lui une philosophie dont les antécédents peuvent se retrouver chez Mach, Russell et Wittgenstein. Il y a, par conséquent, une bonne part d'indépendance dans les rapports des deux groupes, et ceci peut sans doute se comprendre eu égard à l'âge remarquablement avancé auquel les hommes de la première génération apportèrent leurs contributions les plus importantes.

Des six hommes dont l'ascendance est plus récente et plus limitée, peut-être le plus hardi, pour ce qui regarde le caractère systématique de la dépendance métaphysique est Brand Blanshard, dont *Nature of Thought* en deux volumes a été justement défini comme « vraiment monumental ». Dans ce chef-d'œuvre d'analyse nette et de large synthèse, Blanshard commence par la perception élémentaire, dans laquelle l'universel est déjà présent, et termine par une formule pour un système fini, dans lequel se trouve une rigoureuse nécessité ontologique. Ayant tracé en un subtil détail la genèse de l'architecture de notre conscience des choses, il en arrive à la théorie de l'idée. Il rejette le behaviorisme pour sa thèse du matérialisme d'identité, le pragmatisme pour son instrumentalisme, son futurisme, son empirisme et son humanisme, le néo-réalisme pour sa limitation du mental aux actes psychiques dont l'existence ne peut être distinguée, et le réalisme critique pour sa confusion à l'égard de la place et des causes des essences. Sa propre théorie est franchement idéaliste, à la manière des successeurs de Hegel.

La pensée a un but; elle est en relation téléologique avec l'objet dans la mesure où une chose partiellement réalisée est en relation avec la même chose complètement réalisée. C'est pourquoi la pensée est à la fois identique à l'objet dans l'ordre de la compréhension parfaite, et différente de l'objet dans l'ordre du processus. On trouve une preuve en faveur de cette vue dans la nature téléologique de l'esprit : en tant que qualifié par des processus de croissance, de choix et d'inférence, l'esprit ne peut être expliqué en termes de mécanisme ou de la théorie voisine d'évolution émergente. On trouve une autre preuve de sa valeur dans ce fait qu'elle rend compte du processus de la connaissance. Celui-ci a deux buts fondamentaux : le transcendant qui consiste à atteindre une révélation

directe des choses telles qu'elles sont réellement, et l'immanent qui réalise un état de connaissance profonde en menant à bonne fin l'impulsion théorique. Si la connaissance ne doit pas être un miracle, ou une fraude se dissolvant en scepticisme, les deux buts doivent être interdépendants; et cette relation est impliquée par la théorie en question, qui maintient que la pensée est la fin ou l'objet transcendant en train de devenir actuel. Comme le mouvement théorique n'est satisfait que par une vision de la nécessité, une formule est requise pour fonder la nécessité dans la réalité. On distinguera surtout dans la formule des théories : 1. de l'universel concret, qui absorbe le particulier; 2. des relations internes; 3. d'une causabilité qui est à la fois intrinsèque et nécessaire. La cohérence est donc la catégorie fondamentale de cette philosophie : la cohérence définit la pierre de touche de la vérité, la nature de la vérité, et la nature de la réalité.

On peut trouver une sorte quelque peu différente d'idéalisme, admettant plus largement le contingentement et l'individuel, dans le personalisme d'Edgar Sheffield Brightman, qui est une des grandes figures de la philosophie de la religion en ces dernières années. Selon sa philosophie personaliste, tout ce qui est réel est une personne ou un moi, ou une expérience déterminant cette personne ou ce moi. La philosophie a son point de départ dans l'expérience, qui renferme l'expérience sensible, laquelle n'en est qu'un aspect. Tout ce qui est regardé comme réel doit être en principe vérifiable dans le champ de l'expérience, en employant comme instrument la méthode de la cohérence, et les données variées du moi tout entier comme contrôles. L'interprétation de l'expérience conduit à un dualisme épistémologique impliquant l'expérience d'une situation particulière et la croyance dans une situation générale. Il n'y a pas de dualisme ontologique correspondant, car la matière est elle-même élevée au niveau des esprits et de leurs activités; mais au sein du monisme qualitatif ainsi établi, il y a un pluralisme quantitatif, représenté par les nombreux moi finis, dont le principal est Dieu. Dieu est dans le temps, mais immortel; il est le siège de l'ordre moral des choses, mais il n'est point parfait en puissance, étant limité à la fois par la liberté des nombreux moi indépendants créés par lui, et par des facteurs inhérents à sa propre nature. A cause de

ces limitations, il y a des maux dans le monde, qui ne rejailissent pas sur la bonté de Dieu. Mais le mal n'a pas le dernier mot, même s'il est perpétuel : le devenir de Dieu dans le temps implique une soumission incessante du mal, et par Dieu le mal peut se résoudre en signification et en valeur. La philosophie de Brightman établit donc l'évidence d'une double sensibilité : au fait et à la valeur; et une largeur d'une telle élasticité est appropriée à un système qui combine la cohérence avec un sens de la contingence.

On assiste à une autre séparation d'avec la nécessité métaphysique — qui ne va pas jusqu'à détruire une ressemblance de famille avec l'idéalisme — dans le « pragmatisme conceptaliste » de C. I. Lewis. Dans son *Mind and the World Order*, Lewis propose une méthode réflexive et analytique pour la philosophie. Opposé aux méthodes spéculatives qui cherchent à prévoir le contenu déterminé de l'expérience, ou à « transcender » entièrement l'expérience, la méthode réflexive cherche à découvrir et à formuler les catégories implicites dans l'expérience. L'expérience est une fusion de l'immédiat sensible donné à l'esprit et de l'interprétation conceptuelle fournie par l'esprit. Les concepts ou catégories impliquées dans l'interprétation sont *a priori* dans un sens qui est analytique et définitif, et qui de ce fait ne présente pas la nature du donné. Ces concepts sont empiriques dans leur genèse et conditionnés socialement; mais ce ne sont pas des généralisations empiriques, car aucun fait dans aucun monde possible ne pourrait les falsifier. Ils représentent des décisions susceptibles d'alternatives, et ce facteur de choix atteste leur source spirituelle. Mais l'élément de choix n'implique pas de caprice, car l'*a priori* est contrôlé par des facteurs pragmatiques qui renferment des normes impersonnelles de valeur intellectuelle. En définissant son pragmatisme, Lewis fait des concessions à la raison qui se retrouve en un intéressant contraste avec les anciennes polémiques des pragmatistes contre le rationalisme. Les concessions sont indubitablement destinées à sauvegarder l'objectivité et à réduire le scepticisme : et ce but est apparent aussi dans ses récentes « Carus lectures », *An Analysis of Knowledge and Valuation*. Après une déclaration catégorique de la subordination pragmatique de la connaissance à l'action et aux valeurs, de la formulation d'une théorie de signification inten-

tionnelle destinée à réagir contre le conventionnalisme linguistique, l'*Analysis* émet une théorie des jugements de valeur comme vérifiables empiriquement. Les valeurs dans les objets sont extrinsèques, et seules les valeurs des qualités de l'expérience directe sont intrinsèques. Toute subjectiviste qu'elle soit dans cette vue sur la valeur intrinsèque, la théorie prétend éviter le « relativisme Protagoréen » en affirmant que la valeur extrinsèque est aussi vérifiable que le sont les autres caractères empiriques des objets. C'est pourquoi Lewis regarde son éthique naturaliste comme une négation de « cet immoralisme et cette répudiation du principe qui constitue une menace majeure pour toute notre civilisation ».

La capacité d'être un pragmatiste sous réserves est illustrée dans une plus grande mesure encore par Stephen C. Pepper, dont le livre génial et étincelant, *World Hypotheses*, maintient que trois autres systèmes de philosophie sont aussi acceptables. Pepper commence par certaines considérations de méthode : le scepticisme, le dogmatisme et le positivisme ne sont pas satisfaisants; la corroboration structurale, par la convergence de faits différents, prend le pas dans l'interprétation métaphysique sur la corroboration multiplicative, qui est basée sur la répétition du même fait; les hypothèses structurales doivent être vérifiées en termes de précision et d'étendue; et l'origine de ces hypothèses doit être trouvée dans des métaphores radicales ou dans des analogies tirées de l'expérience du sens commun, plutôt que dans une postulation logique. Avec ces principes dans l'esprit, Pepper examine ensuite quatre hypothèses du monde, dont chacune est relativement adéquate, bien que passible de degrés variables de critique; les hypothèses sont un formisme, comme chez Platon; un mécanisme, comme chez Lucrèce ou Berkeley; un contextualisme tel qu'on le trouve chez les pragmatistes et chez Bergson; et un organicisme, ou idéalisme absolu. Le formisme commence par la métaphore radicale de similarité, appuie sur les caractères et les normes, possède une théorie de la correspondance de la vérité, et souffre du manque de cohésion et de détermination. Le mécanisme a sa métaphore radicale dans la machine, met l'accent sur le champ spatio-temporel comme étant la base de ses catégories de qualité première et seconde, est installée dans sa théorie de la vérité, et éprouve des difficultés dans le pro-

blème de la relation des caractères mentaux ou secondaires avec la machine physique. Le contextualisme commence par la métaphore radicale de l'événement historique, insiste sur le changement et la nouveauté, possède une théorie opérationnelle de la vérité qui exige une modification pour permettre aux hypothèses de nous donner accès aux qualités de la nature, et est confrontée avec le dilemme de la limitation ou de la contradiction. Et l'organicisme, partant de la métaphore de l'organisme et développant une théorie de la vérité considérée comme cohérence matérielle, souffre du problème du temps et de la bifurcation de ses catégories progressives et idéales. C'est l'opinion de Pepper que le mécanisme et le contextualisme sont les plus solides des systèmes; et cette préférence, en même temps que l'invitation à ne pas mêler les systèmes, est exemplifiée dans ce qui est rapporté par Lewis Hahn — qui a étudié Pepper de près et qui est lui-même un contextualiste — comme étant les bases mécanistiques et contextualistiques des divers ouvrages de Pepper sur la théorie des valeurs et sur l'esthétique.

L'universalité explicite de Pepper semble avoir une contrepartie implicite en C. J. Ducasse, qui repousse l'intérêt d'une classification par école. Ses sympathies s'étendent en diverses directions, mais elles tendent à s'accompagner des antipathies propres à un critique éveillé et indépendant. On pourrait, par voie d'élimination, l'apparenter aux naturalistes, car il partage avec eux l'intérêt pour la science, la nature et les valeurs; mais il trouve chez eux une tendance matérialiste contre laquelle il propose ce qui apparaît comme un dualisme psychologique déclaré. On peut trouver la preuve de sa relation positive avec le naturalisme dans son livre, *Philosophy as a Science*. La philosophie est décrite dans cet ouvrage comme une entreprise de recherche de la connaissance, dont la méthode est par conséquent scientifique sans imiter les méthodes spéciales des sciences naturelles. Ce qui distingue la philosophie des autres sciences empiriques, c'est la matière de son sujet, qui consiste dans les appréciations ou les évaluations de personnes ou de groupes de personnes spécifiés. A partir d'appréciations particulières et spontanées, on peut induire des affirmations générales qui ont le même statut que les généralisations empiriques d'une science telle que la physique. La tâche de la philosophie

consiste à expliquer ces généralisations en proposant une matrice de théorie d'où elles peuvent être déduites. Prédire et vérifier empiriquement sont des attributions considérées comme inhérentes à la méthode, et l'objectivité est assurée, dans le sens d'une validation sociale de l'hypothèse admise. Mais l'objectivité au sens d'un corps commun de principes axiologiques n'est pas envisagée, car la compétition des appréciations entraîne la compétition des théories. Le résultat de cette philosophie scientifique paraît être dépourvu de conclusion; mais Ducasse manifeste un plus grand engagement métaphysique dans son œuvre la plus récente, *Nature, Mind and Death*, qui comprend ses « Carus lectures ». Ducasse prétend ici qu'il y a des substances authentiques, dont les natures sont analysables en propriétés ou capacités causales; que le corps et l'esprit sont des substances distinctes, qui interagissent sans nuire à leur indépendance mutuelle; et que la survivance de l'esprit après la mort n'est nullement impossible.

Bien que Ducasse n'invoque aucune conception religieuse ou surnaturelle dans sa discussion de l'immortalité, sa disposition rafraîchissante à traiter les grands problèmes de l'existence s'oppose en contraste aigu avec la teneur générale de la philosophie de Rudolf Carnap, qui est le leader du mouvement de l'empirisme logique en Amérique. Dans ses premiers travaux des années '20, Carnap admettait une vue extrêmement empiriste de vérification et de signification, et proposait un ordre de réductibilité dans les sciences de façon à pouvoir réduire les objets spirituels au contenu d'autres esprits, ceux-ci à des objets physiques, et les objets physiques aux données de l'esprit particulier de chacun. Dans une série d'ouvrages importants, vers 1930, ces notions furent étendues et revues, et une attention soutenue fut appliquée au rôle de la philosophie. La métaphysique fut rejetée comme n'ayant point de signification théorique; quand on la distingue convenablement des sciences, elles ne livrent aucune proposition perceptive, mais seulement des sentences émotives apparentées dans leur signification à la poésie lyrique. L'éthique a un sort semblable; les assertions qu'elle allègue sont des impératifs déguisés. Ce qui reste pour la philosophie est l'analyse logique, qui pour Carnap est l'analyse de la syntaxe des systèmes linguistiques, parmi lesquels le langage des sciences est le principal. Une

analyse de ce genre formel montre qu'il y a trois sortes de phrases : les phrases syntactiques, qui ont rapport à la forme des expressions linguistiques; les phrases objectives réelles, qui ont une référence extra-linguistique, et les phrases pseudo-objectives, qui ont l'apparence de phrases objectives réelles, mais le contenu de phrases syntactiques. Les phrases objectives réelles appartiennent à la science empirique, et les phrases syntactiques à la philosophie. Les phrases pseudo-objectives que l'on peut transférer dans le mode formel des phrases syntactiques appartiennent à la philosophie, et la question apparente de l'ontologie se confond dans la question réelle de la convention ou de l'expérience linguistique. Les autres phrases pseudo-objectives appartiennent à la métaphysique, qui reste discréditée. Mais il est apparu que toute enquête non formelle pourrait être discréditée, car il s'est démontré graduellement qu'aucune assertion synthétique ne pouvait être vérifiée complètement. Pour assurer une signification aux affirmations scientifiques, Carnap distinguait entre vérification, confirmation et épreuve, et il proposait comme critère de signification une condition de confirmabilité qui assure une signification à la loi scientifique. Il devint aussi un tenant du physicalisme, qui revendique l'unification de toute la science par sa traduction dans le langage de la physique. Ayant développé ces doctrines dans les années '30, il se tourna pendant la décade suivante vers des questions de sémantique et de logique inductive qui ont été le sujet d'une série continue d'ouvrages de cet écrivain pénétrant et prolifique.

La position de Carnap représente en philosophie une opposition extrême à celle représentée par des idéalistes comme Whitehead ou Blanshard, et on peut aisément trouver des positions intermédiaires, comme il ressort de quelques portraits traités dans cet essai. Quand on écoute les polémiques des écoles, particulièrement à l'époque de leur enfance, il apparaît que la philosophie est exposée à un certain changement, qui devrait prendre la forme d'un suicide partiel. Comme le suicide est rarement partiel, et que la vie est persistante, il n'est pas surprenant qu'une vue plus large du temps et de la doctrine puisse révéler une généreuse quantité de sectes naissantes, dont le jeu réciproque constitue l'existence complète de la philosophie. Par le fait que les écoles en opposition manifes-

tent une telle vitalité, l'avenir apparaît littéralement indéterminé, et une prédiction serait entachée de préjugé provincial. Mais la même cause implique une fertilité considérable dont il n'y a pas de raison de douter; et pour toute philosophie raisonnable ces deux effets ne sont guère incompatibles.

Un pas vers l'Europe de demain : Le Conseil Européen pour la Recherche Nucléaire

par **Yves GOLDSCHMIDT-CLERMONT**
Membre du personnel scientifique de CERN

N'est-il pas fascinant à tout âge d'ouvrir ce jouet, cette poupée, d'en découvrir une autre à l'intérieur toute semblable et un peu plus petite, et ainsi de suite, presque indéfiniment? La nature offre, elle aussi, de ces similitudes dont la plus frappante nous montre l'atome où des électrons gravitent autour du noyau comme les planètes autour du soleil. Mais n'est-il pas plus attachant encore de constater que dans leur détail, les lois qui gouvernent les propriétés de l'atome sont bien différentes de celles qui règlent le mouvement des astres, et que la découverte de la nature dans des domaines de plus en plus vastes met en évidence une quasi infinie richesse et diversité de formes et concepts? L'astronome scrutant l'univers, le biologiste observant les formes de la vie, le chimiste suivant les réactions dans ses éprouvettes ou dans ses grandes installations industrielles, le physicien explorant l'intérieur de l'atome découvrent des principes et des configurations qui constituent un perpétuel renouvellement. De larges perspectives s'ouvrent chaque jour au philosophe, au chercheur qui s'efforce de pousser plus loin ses investigations, à l'ingénieur et au technicien qui mettent les forces naturelles au service de l'homme, au sociologue qui s'efforce d'en déterminer les effets sur notre société, à l'homme d'Etat qui doit gouverner. La recherche est aujourd'hui une activité fondamentale. C'est un des éléments qui différencie le plus le monde civilisé des peuples primitifs. C'est une condition essentielle au développement et au progrès.

La connaissance de la matière dans ses détails est sans doute le point d'appui de notre savoir dans les autres domaines. C'est ainsi qu'au cours des trois dernières décades on a vu les savants d'Europe et d'Amérique approfondir leurs études des noyaux et de leurs constituants, protons et neutrons. Les laboratoires de recherche des universités se sont équipés d'appareils producteurs de rayonnements puissants, de détecteurs sensibles; des techniques expérimentales spéciales ont été mises au point. Presque par hasard il s'est trouvé que parmi les noyaux les plus lourds, un certain noyau d'uranium se montrait susceptible d'une application technique immédiate. Les premières explosions atomiques de 1945 marquaient d'une manière éclatante une extension nouvelle de la connaissance. Les éléments lourds et leur désintégration par les neutrons dans les piles et les explosifs atomiques continuent à être l'objet de recherches intensives. Si les résultats en sont tenus secrets pour la plus grande part, à cause des applications militaires, des possibilités majeures d'utilisations pacifiques s'annoncent pour la production d'énergie électrique, et existent déjà dans l'emploi à une échelle croissante des radio-isotopes, outils nouveaux et puissants du chimiste et du médecin.

Cependant une voie distincte se dessine clairement pour la recherche, qui pénètre le plus avant dans notre connaissance fondamentale de la nature. Nous savons mal en effet quelles sont les forces qui s'exercent entre protons et neutrons, constituants des noyaux; les noyaux légers posent un grand nombre de problèmes. Plus mystérieuses encore sont les propriétés des particules matérielles dont les rayonnements pénétrants suscitent la matérialisation, les mésons, dont le rôle est mal et peu compris, mais qui font entrevoir la constitution même des protons et neutrons. Ce vaste domaine, sans doute le plus riche de possibilités nouvelles, n'est pas soumis au secret militaire; il fait l'objet de publications complètes, de rencontres et discussions internationales fréquentes. Son exploration requiert la mise en œuvre de moyens matériels très puissants, appareils accélérateurs de particules produisant des rayonnements de haute énergie qui pénètrent au cœur du noyau et de ses constituants. La nécessité pressante de con-

server à la science européenne son rôle de pionnier sur cette route a été clairement reconnue par les gouvernements de l'Europe occidentale, qui créaient en février 1952 le « Conseil Européen pour la Recherche Nucléaire ». Cet organisme international a pour mission de dresser un avant-projet précis et détaillé pour la construction d'un grand laboratoire de recherche fondamentale et publique sur les particules élémentaires et les structures nucléaires, et notamment de préparer les plans de deux machines accélératrices de haute énergie, outillage indispensable et essentiel. L'ampleur des installations nécessaires et leur coût élevé eussent empêché les pays d'Europe d'y faire face chacun seul. Réunis, ils en supportent plus facilement la charge.

Le Conseil a chargé des experts physiciens, ingénieurs, architectes, techniciens et autres d'élaborer ce projet. Il sera bientôt présenté aux gouvernements pour approbation. Un site a été choisi, comme on sait, aux environs de Genève. Il réunit les conditions désirables de commodité, d'accès, de facilité en approvisionnement en électricité et en eau, d'abondance en main-d'œuvre hautement qualifiée et en installations industrielles. Il est à proximité de milieux propices au développement professionnel, intellectuel et culturel des membres du personnel international et de leurs familles. Les plans pour la construction du laboratoire et les études des machines accélératrices ont été dressés en faisant appel à l'expérience acquise dans tous les pays occidentaux. Ils sont à la pointe du progrès.

Il est prévu de construire d'abord un synchro-cyclotron, machine d'un type désormais bien étudié puisqu'il en existe, en fonctionnement ou en construction, à Harwell et Liverpool en Angleterre, à Upsala en Suède, à Harvard, Rochester, Berkeley, Columbia, Chicago et Pittsburgh aux Etats-Unis, etc. Toutefois la machine nouvelle dépassera les 450 millions d'électrons-volts produits aujourd'hui pour en atteindre 600. Une brève description : entre les pôles circulaires d'un électroaimant de 3.000 tonnes, est placée une chambre d'accélération où règne un vide poussé, entretenu par des pompes à diffusion puissantes. Au centre de la chambre, une source d'ions injecte des protons. Des forces électriques de haute fréquence les accélèrent sur une trajectoire en spirale, et leur font atteindre leur

énergie maximum lorsque leur orbite est de 5 mètres de diamètre. Là, ils irradieront des cibles pour y provoquer les réactions nucléaires. La machine sera entourée d'épais murs de blindage en béton spécial, destinés à empêcher tout rayonnement parasite de s'échapper. Plusieurs faisceaux pourront être dirigés vers de vastes salles d'expériences où les physiciens monteront les appareils sensibles destinés à l'étude des particules élémentaires et des autres constituants du noyau arrachés par les rayons pénétrants. Une chambre de contrôle située à l'extérieur des murs de blindage sera munie d'appareils de mesure et de réglage, telle la passerelle d'un navire, pour suivre et commander à chaque instant le fonctionnement de la machine et les progrès des expériences. Les projets indiquent qu'il faudra environ quatre ans pour la construction et la mise au point de ce premier accélérateur.

La deuxième machine est un Synchrotron à Protons. On se souvient qu'en décembre dernier, plusieurs membres du Conseil Européen pour la Recherche Nucléaire assistaient à Brookhaven, non loin de New-York, à l'inauguration de la première machine de ce type, l'accélérateur le plus puissant en fonctionnement aujourd'hui et qui accélère des protons jusqu'à près de 3 milliards d'électrons-volts. Le projet européen vise une énergie dix fois plus grande, soit trente milliards d'électrons-volts. Il est parmi les plus audacieux à l'étude aujourd'hui. Son examen détaillé suivi de la construction demanderont une période de sept ans environ. La machine comprendra un électro-aimant circulaire d'un rayon de 150 mètres, de plus de 3.000 tonnes, abrité par un bâtiment en forme d'anneau à moitié souterrain et entouré d'épais murs de béton et de remblais de terre pour arrêter tout rayonnement parasite. Ici encore des forces électriques de haute fréquence accélèrent les protons à l'intérieur d'une cavité évacuée, mais sur un parcours circulaire cette fois. Pour maintenir les particules sur leur longue trajectoire pendant l'accélération, il sera fait appel à une méthode nouvelle de focalisation dont le principe fut mis en évidence à Brookhaven précisément, au cours de l'été dernier. L'on comprend que la conception de cette machine et la solution des problèmes posés par sa construction représentent, plus encore que pour le cyclosynchrotron, un

travail de pionnier, et que les études et plans en soient aujourd'hui dans un stade moins poussé de détail.

Un personnel d'environ cinquante physiciens sera chargé de préparer, effectuer et interpréter les expériences. Ces chercheurs seront assistés d'ingénieurs, de calculateurs, de techniciens, de mécaniciens, de machinistes pour la construction d'appareils, la conduite et l'entretien des machines et toutes les opérations connexes. On évalue à 300 personnes environ l'effectif total de l'institution. Un bâtiment central abritera les nombreux laboratoires pour la préparation des expériences et l'analyse des résultats, ainsi que de nombreux services auxiliaires indispensables. Citons quelques exemples : les laboratoires pour les analyses physiques et chimiques des produits de réaction, un service d'essai et de mesure du vide. Une importance spéciale est donnée à la physique théorique, sans laquelle l'expérimentateur avance à tâtons, et dont l'activité ne doit pas s'arrêter aux expériences en cours, mais bien au contraire augmente en fécondité lorsqu'elle s'étend aux problèmes fondamentaux. On ne saurait trop insister sur l'importance des ateliers de mécanique et d'électronique, outillés de machines-outils puissantes et de haute précision, utiles pour la mise au point des accélérateurs, indispensables surtout pour la construction des innombrables instruments nécessaires pour l'exécution des recherches. Une bibliothèque, un service moderne de documentation, un amphithéâtre, un réfectoire et des services d'administration viennent compléter le projet.

Le caractère international de l'organisation se traduit de nombreuses façons. Tous les pays membres contribuent au financement de la construction, dont le prix total est évalué à 130 millions de francs suisses, au prorata de leur revenu national. En conséquence, l'organisation s'efforce de répartir ses commandes et ses dépenses dans les mêmes pays, pour autant qu'elle trouve à y satisfaire ses besoins. Il y a là pour chaque pays l'occasion de participer à des réalisations techniques d'avant-garde. Le laboratoire s'efforcera de susciter et de promouvoir la collaboration scientifique sur le plan international. Il faut souhaiter que souvent des savants de tous pays viennent s'y rencontrer pour y tenir congrès et colloques. Le personnel scientifique permanent, recruté il va de soi sur une base

internationale tempérée par de strictes exigences professionnelles, sera relativement restreint. Une large place s'ouvrira ainsi aux chercheurs qui appartiennent à une université ou à une autre institution nationale, et qui désirent venir travailler au laboratoire international pendant quelques années. Pour faciliter tous ces échanges, un hôtel et un petit nombre d'appartements situés au site même du laboratoire sont inclus dans le projet.

Un programme a été dressé pour les premières expériences à effectuer quand les machines entreront en fonctionnement et l'étude des instruments nécessaires est commencée. C'est ici que règne l'incertitude la plus grande, mais aussi la plus fondamentale. Car c'est la recherche seule qui peut guider l'expérimentateur, et si l'on peut munir l'explorateur d'une contrée nouvelle d'une boussole, de vivres, de moyens de transport et de moyens de communication, c'est à lui de trouver la route, d'inventer comment surmonter les obstacles.

Car c'est bien à un explorateur que l'on peut comparer ce vaste organisme de recherche. L'explorateur d'aujourd'hui n'est plus le savant qui seul avec un microscope ou quelques instruments découvrait les lois fondamentales. La science progresse surtout lorsque des équipes de chercheurs de qualifications diverses s'attaquent ensemble à un problème qu'ils étudient dans une étroite collaboration. Une étroite collaboration de chercheurs basée sur une étroite collaboration des pays de l'Europe occidentale : un symbole.

P. Volumnius Eutrapelos banquier, poète et homme politique

par **L. HERRMANN,**

Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

C'est une curieuse figure que celle de P. Volumnius Eutrapelos. Ce contemporain de Cicéron a joué un rôle, moins éclatant peut-être que le fameux banquier-éditeur T. Pomponius Atticus, mais non négligeable cependant et fort pittoresque.

Sa famille était sans doute d'origine étrusque. Il y a à Pérouse des tombeaux de Volumnii. Il y eut des Volumnii illustres dès les débuts de la république, ne serait-ce que la vaillante Volumnia, femme du légendaire Coriolan (Tite-Live, II). Un Volumnius fut tué par Catilina du temps de Sylla. Le nôtre, P. Volumnius, était l'homonyme d'un sénateur dont Cicéron fait l'éloge en 688 U. C. (66 av. J.-C.), dans le *Pro Cluentio*, et qui était un juge certainement favorable à l'accusé. Mais il appartenait à la classe des chevaliers et s'occupait de vastes affaires financières, industrielles et commerciales. Son surnom, Eutrapelos, signifie le souple, l'agile, celui qui sait se retourner, celui qui est prompt à la repartie. Peut-être s'y est-il glissé un calembour, Eutrapezos signifiant « à la table bien servie, somptueuse », et pouvant vouloir dire aussi « à la bonne table de changeur », car le banquier se nommait en grec Trapézite, Eutrapelos a peut-être été suggéré par Eutrapezos.

Quel était donc P. Volumnius? Un homme à la fois opulent et généreux, actif et lettré, avec lequel le grand Cicéron se lia intimement, non seulement pour des questions d'intérêt, mais à cause de la conformité des goûts qui les unissait tous deux à Atticus et à d'autres hommes de lettres, épris d'art et

intéressés par le mouvement des idées autant que par la politique.

Certes, les lignes qu'Horace a consacrées à Volumnius dans l'*Epître*, I, 18 de 20 av. J.-C. ne constituent pas, au premier abord, une oraison funèbre bien flatteuse. On lit aux v. 31-34 : « Lorsque Eutrapelos voulait nuire à quelqu'un, il lui offrait des vêtements d'un grand prix : en effet, une fois fortuné, il allait prendre, avec ses belles tuniques, de nouvelles idées, de nouveaux espoirs, dormir jusqu'au milieu du jour, préférer une catin aux devoirs de l'honneur, engraisser les capitaux d'autrui, et, finalement, il se retrouverait gladiateur (Thrace) ou conducteur salarié de la rosse d'un marchand de légumes! »

La mystification prêtée ici à P. Volumnius évoque celle de l'avocat L. Marcius Philippus à l'égard du pauvre Vulteius Mena, qui est racontée aux v. 44-95 de l'*Epître*, I, 7 et qui a inspiré la fameuse fable *Le savetier et le financier*. P. Volumnius ne l'a pas inventée et ne s'est servi du pouvoir corrompateur de l'argent tombant subitement en masse sur une tête faible qu'à l'égard de ses ennemis. Ce n'était certes pas un méchant homme : des amitiés telles que celles de Cicéron et d'Atticus plaident pour lui. M. J. Carcopino ne nous convainc pas par son livre, si partial, sur les *Secrets de la correspondance de Cicéron* de l'indignité de ces deux grands hommes, qui, malgré leurs faiblesses, étaient moralement bien au-dessus de Jules César. P. Volumnius Eutrapelos montra sa vraie nature, qui était foncièrement bonne, au cours de toute sa vie.

Une charmante lettre écrite par Cicéron à P. Volumnius en 704 (50 av. J.-C.), de Laodicée, contient ce passage (*Ad fam.*, VII, 32) :

« Comme tu m'as envoyé amicalement, ainsi que tu le devais, une lettre dépourvue de prénom, j'ai d'abord hésité et cru qu'elle était du sénateur Volumnius avec qui je suis très lié. Ensuite le tour spirituel (*Eutrapelia*) de la lettre m'a fait comprendre que c'était de toi qu'elle venait. Tout m'en a été agréable, sauf que tu défends avec trop peu de soin la possession de mes salines pour laquelle je t'ai donné procuration. Tu sais en effet qu'aussitôt mon départ les propos de tout le monde et notamment de Sestius se sont abattus sur moi. Quoi ? Tu le permets ? Tu ne me défends pas ? Tu ne résistes pas ? En vérité,

j'espérais avoir laissé des propos d'un genre tel qu'on pût les reconnaître par eux-mêmes, mais puisqu'il y a à Rome une fange si grande que rien n'est assez « *peu Cythéréen* » pour ne pas paraître « digne de Vénus » à quelqu'un, si tu as quelque affection pour moi, bats-toi. A moins qu'une pénétrante « équivoque », une élégante « hyperbole », un joli « calembour », un plaisant « paradoxe » et tout le reste de ce dont j'ai discuté dans le livre II de mon *De Oratore* ne te paraisse si artistique et ingénieux que tu ne penses pas que j'en sois l'auteur. » Après de nouvelles recommandations pour ses affaires, Cicéron conclut en disant à Eutrappelos que sa lettre, si élégante et facétieuse, ne l'a pas déridé car il veut du sérieux, des nouvelles de Rome, et il charge finalement Eutrappelos de relever le moral chancelant de son gendre P. Cornelius Dolabella.

Cette lettre, mêlée de termes grecs de rhétorique, nous renseigne admirablement. C'est à un fin lettré que Cicéron avait confié la gestion de ses salines, à un bon lecteur du *De Oratore*. Non seulement il devait être un remarquable défenseur des intérêts de Cicéron, mais il était apte à le renseigner sur la situation politique. La lettre contient sans doute une allusion à une personne que Volumnius préférait peut-être, comme l'écrit Horace, « aux devoirs de l'honneur ». En effet l'expression « *peu Cythéréen* » nous évoque immédiatement une certaine actrice de mimes nommée « *Cythéris* » qui n'était autre qu'une belle affranchie de P. Volumnius, Volumnia. Artiste et beauté professionnelle, elle portait aussi le nom de Lycoris, car c'est la mime Cythéris en qui l'auteur de *De Viris illustribus* (82, 2) et le scholiaste Servius (à la X^e Bucolique de Virgile, v. 1) reconnaissent la maîtresse de Cornelius Gallus chantée dans la X^e bucolique de Virgile et dans les élégies de Propertius (II, 34) sous le pseudonyme de Lycoris. Il y a lieu de croire que la belle Volumnia était devenue en 50 av. J.-C. la maîtresse de son patron...

Elle ne le resta pas longtemps. Une *lettre à Atticus* de mai 705 U. C. (49 av. J.-C.) — confirmée par un passage plus tardif de la *Seconde Philippique* (24, 58) nous apprend que Marc-Antoine promenait avec lui la dame en question dans une litière ouverte, tandis que sa femme était dans une autre et ses amies ou amis dans sept litières qui formaient cortège (*Ad Att.*, X, 10, 5).

Cicéron a peut-être essayé de tirer parti du succès de Volumnia. Il écrit de Brindes à sa femme Terentia en janvier 707 U. C. (47 av. J.-C.): « Volumnia aurait dû te rendre plus de services et faire avec plus de diligence et de prudence ce qu'elle a fait. »

En effet, la défaite de Pompée et la dictature de César forçaient Cicéron à ménager Marc-Antoine et à faire sa cour à Volumnia. Une lettre bien curieuse écrite de Rome à Paetus en 708 U. C. (46 av. J.-C.) nous donne à ce sujet de piquants détails (*Ad fam.*, IX, 26) : « Je suis couché à table à la neuvième heure au moment où je te gribouille ceci sur mes tablettes... — Où, diras-tu? — Chez Volumnius Eutrapelus: à la place au-dessus de moi, Atticus — à celle d'au-dessous, Verrius, tes amis! Tu t'étonnes que notre servitude soit si joyeuse? Que faire? » Et, après une digression sur les travaux littéraires que lui permet ou le contraint de faire l'ordre nouveau, Cicéron ajoute : « Ecoute la suite. Au-dessus d'Eutrapelus était couchée Volumnia. Donc, diras-tu, tel était le banquet où était ce Cicéron que l'on contemplait « et vers le visage de qui les Grecs tournaient les leurs »! Par Hercule, je ne me doutais pas qu'elle serait là. Et pourtant, même l'Aristippe de Socrate n'a pas rougi quand on lui a reproché d'avoir Laïs. « Je l'ai, dit-il, mais elle ne m'a pas. » C'est mieux en grec. Toi, traduis-le si tu veux. Même jeune, je n'ai jamais été ému par rien de ce genre. Vieux, encore bien moins. »

Nous voyons par là que Cicéron allait encore chez Volumnius, même après le transfert — ou le prêt — de Cythéris-Volumnia à Marc-Antoine.

Il y a lieu de croire que c'est de cette période de « vie inimitable » que date l'unique vers hendécasyllabique de Volumnius qui nous soit parvenu :

Stridentis dabitur patella cymae.

« On servira un plat de tendrons de choux crissants ».

Ce vers a l'air d'une invitation à dîner d'un plat campagnard... Il est probable qu'il s'agit d'une mystification. Peut-être est-ce Cicéron qui en fut la victime, à la fois vexé et contente, et se résigna-t-il à faire meilleure chère chez le banquier auprès de la belle Cythéris...

J'ai naguère proposé dans un livre sur les *Masques et les*

Visages dans les Bucoliques de Virgile (Bruxelles, 1930, *Trav. de la Fac. de philos. et lett. de l'U. L. B.*, p. 147) de reconnaître P. Volumnius Eutrapelus dans le berger-chasseur Micon, riche (VII^e buc., v. 29-32) et poète (III^e buc., v. 10). Le vers rustique cité plus haut corrobore l'identification, quoique Virgile nous montre Micon adorateur de Diane, alors que Volumnius préférait visiblement Vénus... Il nous prouve, en tout cas, que le banquier faisait de petits vers à la manière de Catulle, ce qui devait agacer parfois Cicéron, fidèle à la vieille tradition nationale d'Ennius et d'Accius.

Mais, en cette même année 708 U. C. (46 av. J.-C.), au mois de mai, il écrivait à Volumnius, de Tusculum, une lettre très amicale, où il l'appelait « mon très doux Volumnius », lettre élégante contenant précisément une citation du *Philoctète* d'Accius, probablement peu apprécié du poète moderne qu'était Volumnius. Lettre mélancolique aussi, où Cicéron, rendu malgré lui à ses chères études, parle de dire adieu au Forum et au Sénat et de vivre avec quelques amis comme Eutrapelos et Cassius et son propre gendre Dolabella, en s'adonnant uniquement aux lettres. Que de compliments à Volumnius dans cette épître où il n'est plus question de salines ni de politique! « J'ai besoin de ton jugement si « limant » et si poli et de ce sens littéraire grâce auquel tu me rends souvent plus réservé dans mes discours... Je voudrais que tu ne craignes pas que je lise tes lettres à d'autres, même si, comme tu le dis, il t'arrivait de m'en écrire de plus longues, et je désirerais que désormais tu décides que toutes tes lettres les plus longues me sont aussi plus agréables » (*Ad fam.*, VII, 33). Ainsi l'amitié des deux hommes demeurerait intacte, bien que Marc-Antoine fût désormais l'amant attitré et très épris de Volumnia. Mieux encore, la *lettre à Atticus*, XV, 18, 1 de 710 U. C. (44 av. J.-C.) nous montre que Cicéron, ayant écrit à Dolabella, écrivit aussi au puissant consul de peur de l'indisposer et il ajoute : « Mais, comme il est difficile d'accès, j'ai écrit à Eutrapelos pour qu'il lui transmette ma lettre. »

On voit donc que Volumnius, bien qu'il fût antonien, servait en quelque sorte de trait d'union entre les partis, un peu comme Atticus, et essayait de réconcilier Cicéron avec l'homme que celui-ci appelle significativement le « Cythéréen »

dans la *lettre à Atticus*, XV, 22 de mai 710 U. C. (44 av. J.-C.).

D'ailleurs, du côté des meurtriers de César, Volumnius avait aussi des relations : on a vu qu'il était l'ami de Cassius. L. Volumnius, le sénateur, a été en 711 U. C. (43) légat de Brutus à Modène. D'autre part, aux côtés de Brutus, se trouvait un Volumnius Flaccus, historien du tyrannicide (voir Appien, *Guerre Civile*, IV, 13 et Plutarque, *Brutus*, 18 et 51) et un mime Volumnius (Plutarque, *Brutus*, 45) qui devait être un affranchi « de la même palestre », comme écrit Plutarque (*Vie de Marc-Antoine*, 9), que la mime Volumnia...

Les choses semblèrent se gâter lors de la guerre violente que Cicéron fit à Marc-Antoine lors des *Philippiques*. Dans la II^e (24, 58), qui est de la fin de 44, Cicéron dépeint Marc-Antoine quand, cinq ans plus tôt, il était tribun de la plèbe et qu'il se promenait dans Rome en char gaulois, précédé de licteurs laurés au milieu desquels était portée, dans une litière ouverte, la mime Cythéris. Des magistrats municipaux honorables étaient obligés de venir à sa rencontre et de la saluer, non par son nom de théâtre bien connu, mais par celui de Volumnia! « Après venait un chariot, plein d'entremetteurs et de vauriens, avec sa mère, reléguée là, et qui suivait comme sa propre bru la maîtresse de ce fils impur! » Et dans la *XIII^e Philippique* (2, 3) de mars 711 U. C. (43 av. J.-C.) Cicéron nomme Eutrapelos parmi les compagnons de débauche d'Antoine. Il le fallait bien, hélas!

Mais, lors de la guerre de Modène, nous apprend Cornelius Nepos (*Vie d'Atticus*, IX, 4), Atticus, malgré son intimité avec Cicéron et Brutus, empêcha qu'on poursuivît les amis de Marc-Antoine, cacha ceux qui fuyaient Rome ou les aida en subvenant à leurs besoins. « *A Publius Volumnius il accorda plus qu'un père n'aurait pu donner* », dit Nepos. Il y a lieu de croire que ce ne fut pas sans le consentement de Cicéron, qui ne semble pas avoir eu de rancune contre Eutrapelos, devenu pourtant le *praefectus fabrum*, c'est-à-dire le directeur de l'armement et des fabrications du triumvir (*Vie d'Atticus*, XII, 4). Nous savons que T. Pomponius Atticus, que l'on crut en grand danger lorsque Marc-Antoine revint en Italie, fut caché à son tour avec son ami Q. Gellius Canus chez son ami P. Volumnius (*Vie d'Atticus*, X, 2). Mieux encore : il obtint que P. Volum-

nius fût rayer de la liste des proscrits, où il avait été porté en son absence, le poète L. Iulius Calidus que Cornelius Nepos proclame le premier de tous depuis la mort de Lucrèce et de Catulle (et, je suppose, avant la publication des *Bucoliques* de Virgile et des premières œuvres d'Horace). Il n'est pas sans intérêt de noter que le salut d'un poète fut ainsi obtenu par le grand écrivain qu'était Atticus du poète-banquier P. Volumnius!

Nous ne savons pas quelle fut la destinée ultérieure de cet honnête homme qui ne cessa de mettre au-dessus de ses intérêts financiers et de son parti politique les lettres et les arts et qui pratiqua l'amitié si noblement. Il dut mourir avant 20 av. J.-C., en raison de l'épître d'Horace que nous avons citée. Il est même probable qu'il n'était déjà plus parmi les vivants lorsque, dans sa II^e épode, au lendemain des *Géorgiques*, Horace s'esbaudissait à railler un banquier qui voulait jouer au gentilhomme campagnard, l'usurier Alfius, sans quoi c'est plutôt Eutrapelus qui y aurait été raillé. Nous ne savons pas quel lien de parenté unissait notre banquier-poète au légat de Syrie Volumnius, qui condamna à mort les fils du roi Hérode le Grand.

Ce que nous remarquons, c'est que le surnom de P. Volumnius, Eutrapelos, a été repris ironiquement dans l'épigramme VII, 83 de Martial pour se moquer d'un barbier peu agile. Dernier hommage à l'habile financier à l'esprit vif et orné, malicieux, mais généreux, et dont le nom mérite de ne pas être oublié, dans le sillage des noms glorieux de Cicéron et d'Atticus!

Soif de justice et goût du néant dans les drames de Georg Büchner

par H. PLARD,

Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

La vie de Georg Büchner est faite de trois échecs successifs : en politique, en littérature, devant la maladie et la mort. Révolutionnaire et dévoré par le désir d'agir sur les masses, il n'a réussi qu'à faire emprisonner ses compagnons de lutte; lui-même n'a dû qu'à une fuite précipitée de ne pas partager leur sort. Il est mort trop tôt pour assister au triomphe de ses idées en Europe; d'ailleurs, s'il avait pu prendre part à la formation d'une République allemande, siéger au Parlement de Francfort, il aurait reconnu dans l'œuvre avortée de cette assemblée le drame même de son existence : être un chef sans troupes, un agitateur sans écho dans le peuple. Le poète, chez lui, demeure aussi solitaire que le révolutionnaire : la seule pièce qu'il ait publiée de son vivant n'a eu aucun succès : le public allemand, habitué aux stylisations classiques et aux pudeurs de l'idéalisme, a été choqué par son cynisme; il n'a vu, dans ce drame de toute révolution qu'était la *Mort de Danton*, rien de plus que du Thiers ou du Mignet découpé en scènes. Son unique nouvelle, réaliste, elle aussi, en ce qu'elle suit de très près des sources sûres — son *Lenz*, histoire d'un autre poète maudit, est demeuré fragment : la revue qui l'avait accepté cessa de paraître avant que Büchner ne l'eût achevé. *Léonce et Léna*, présenté au concours de la meilleure comédie allemande, est arrivé deux jours trop tard chez Cotta : on lui renvoya le manuscrit sans le lire. Déçu par l'action, par la poésie, mais non pas abattu, il a recommencé une troisième vie, celle d'un savant, d'un neurologue; c'est alors qu'il s'est

heurté à la maladie qui le minait depuis longtemps : le typhus l'a emporté à vingt-trois ans, en 1837, sans qu'il ait pu épouser la fille d'un pasteur alsacien, charmante et courageuse, avec qui il était fiancé depuis quatre ou cinq années.

Il était de ces victimes clairvoyantes qui, mal accordées à leur temps, périssent écrasées par lui, comme dans les drames de Hebbel : attardé ou précurseur; *Stürmer* demeuré dans l'Europe de Metternich, ou premier matérialiste révolutionnaire, en avance sur les libéraux et les socialistes utopiques de son époque. Eût-il trouvé sa place dans l'Allemagne de 1770, ou dans celle de 1890? Faut-il, littérairement, le comparer à Michael Reinhold Lenz, ou au jeune Hauptmann et à Frank Wedekind? Pour sa vie, que l'un ou l'autre soit vrai, le résultat était le même : incompréhension des masses qu'il eût voulu libérer, des bourgeois qu'il attaquait, mais dont se composait la majorité de son public possible, incompréhension de ses amis, et même de l'Etat-monstre qu'il haïssait : car sa pièce révolutionnaire n'a pas eu l'honneur d'être interdite par la censure. Il a eu pour compagnons des protestants libéraux — or, Büchner était athée et matérialiste; des révolutionnaires précautionneux, plus à leur aise dans les salles de rédaction que sur les barricades : or, Büchner était partisan de l'action directe. A sa famille, il a toujours su cacher ses opinions véritables. Nul ne l'a délivré de cette solitude qui tournait chez lui à l'obsession — Danton, Robespierre sont murés dans la fatalité révolutionnaire, Léonce dans son ennui, Lenz dans sa folie, Woyzeck dans le mépris de la société; nul que sa fiancée, à qui seule il écrit sans arrière-pensées, et qui semble l'avoir aimé sans le comprendre. Il a eu un enterrement paradoxal pour un jeune ennemi de la société : les deux bourgmestres, une foule importante, quelques personnalités de Zürich ont suivi son corps au cimetière. Mais c'était le jeune anatomiste mort trop tôt que ces bons Zürichoïses honoraient, non le poète, qu'ils n'eussent pas compris, ou le révolutionnaire, qui les aurait épouvantés.

Büchner a eu le malheur d'être en avance sur son époque; rien de surprenant à ce que les socialistes et naturalistes allemands, après 1870, aient retrouvé en lui un précurseur que sa fougue de jeunesse, sa vie brève et malheureuse rendaient

plus attirant encore. Renouveau d'intérêt préparé par la publication de ses œuvres complètes, dont deux tiers environ étaient restés inédits : et, parmi elles, de ce *Woyzeck* que beaucoup considèrent comme le plus beau de ses drames. Le 17 juin 1887, le jeune Gerhart Hauptmann, admirateur de Büchner depuis sa dix-septième année, donnait une conférence sur lui devant un cercle d'écrivains naturalistes. L'année suivante, auditeur libre à l'Université de Zürich, il y suivait les traces de Büchner et faisait partager son enthousiasme à quelques jeunes auteurs d'opinions avancées. « L'esprit de Georg Büchner vivait désormais avec nous, en nous, parmi nous. Ceux qui le connaissent, ce génie poétique jailli comme une ardente coulée de lave hors des abîmes terrestres, peuvent comprendre qu'il ait été notre parent... Nous en fîmes le héros de notre héraon. » Wedekind a dit qu'il connaissait son œuvre mot par mot, lettre par lettre; l'influence de Büchner sur la structure dramatique de ses premières pièces est patente, ainsi que dans son mélange du pathétique et du grotesque, de la tendresse et de la grossièreté, de la tragédie et de la farce; le héros de Wedekind est, comme celui de Büchner, un minable héros ou un clown sublime. Reliant le xviii^e siècle au xix^e, le *Sturm und Drang* à l'expressionnisme, Lenz à Wedekind, Büchner prenait dans l'histoire littéraire d'Allemagne une importance évidente, tandis que ses contemporains, jadis plus célèbres, semblaient au prix de lui des timides et des épigones. On allait bientôt le jouer, et une génération de désespérés et de révoltés, nihiliste et généreuse, allait se reconnaître en lui. Klaus Mann attestait récemment encore que Büchner avait été le grand amour de ses seize ou dix-sept ans, parmi les auteurs tragiques : il le mettait dans son Panthéon imaginaire tout près de Wedekind, de Strindberg et de Kleist, pas très loin de Rimbaud. L'art scénique de Büchner, resté révolutionnaire après un siècle ou presque, servait de support à des tentatives révolutionnaires dans d'autres domaines : chacun sait qu'Alban Berg a pris le *Woyzeck* de Büchner pour livret de son *Wozzeck* (1925); naguère encore, en Allemagne de l'Est, Georg C. Klaren tirait de *Woyzeck* un film dont la technique est, bien entendu, expressionniste, et l'esprit purement marxiste. Gloire ou déshonneur suprême, les critiques des divers partis ont tenté

de se l'annexer au moment où l'on célébrait le centenaire de sa mort, en 1937. Pfeiffer et Viëtor voyaient en lui le poète de l'absurde, du nihilisme, du désespoir conscient et résolu, à la Heidegger; Lukács reconnaissait en lui un socialiste et réaliste authentique, sincère et plus hardi qu'aucun de ses contemporains; incapable de comprendre les réalités économiques de son époque, il en ressent profondément la cruauté; il lutte d'instinct contre elles; il manque, à ce courageux, la vue scientifique des phénomènes sociaux qui lui eût épargné ses erreurs dans l'action; marxiste d'intuition, il est mort avant d'avoir connu la seule doctrine qui, selon Lukács, permet de comprendre le monde pour le changer. Peu d'auteurs ont eu une résurrection aussi éclatante : on peut la comparer à celle de Kleist ou de Hölderlin : comme eux, il a écrit, mais surtout vécu *contre* son temps, d'où son succès dans le nôtre; à la démente de Hölderlin, au suicide de Kleist répond, dans un certain mythe du Poète maudit, la mort prématurée du jeune génie Büchner. Sa lutte et sa fatigue, son courage et sa résignation à l'inéluctable, ses contradictions, pour tout dire, nous le rendent vivant. Nihiliste ou socialiste? Combattant ou résigné? Allègre ou amer? L'un et l'autre à la fois : sa vie et son œuvre sont déchirées entre sa soif de justice et une lassitude que l'on pourrait appeler, pour reprendre un mot de Baudelaire, le goût du néant.

Büchner est bien un enfant du siècle; plus exactement, de cette ère de censure, de méfiances, de suspensions, de police et d'idéalisme inutile, de torpeur et de prisons, d'espoirs absurdes et de sacrifices sanglants, l'ère de Julien Sorel et de Ferrante Palla, de Silvio Pellico et de Mazzini — l'ère de la réaction européenne, ou, en Allemagne, de l'hégémonie autrichienne. Il est né au moment même de la bataille de Leipzig; et l'on sait que les étudiants idéalistes qui s'engageaient pour secouer le joug étranger n'en attendaient rien de moins que l'unité de l'Allemagne, sous une forme quelconque, et un régime constitutionnel. Mais il s'est formé dans les années de la grande désillusion : pour lui, l'événement de 1813 est un rêve absurde, et il a méprisé les représentants attardés de ce mouvement germano-chrétien qu'il a connus à Giessen. Büchner n'admire pas en Napoléon le génie démoniaque, créant

de cadavres et de souffrances un monde à son image, le Prométhée gothéen, ni l'ennemi de l'Angleterre, l'émancipateur des Juifs, le porteur des droits de l'homme, dont un geste eût écrasé la Prusse — tel que l'avait vu Heine. Pour Büchner, Napoléon est un tyran; mais sa chute ramène une tyrannie bien pire. Et, derrière la France napoléonienne, Büchner aime dès son enfance la France de la grande Révolution.

Au lycée de Darmstadt, ayant à traiter un quelconque sujet patriotique, il en prit déjà prétexte pour célébrer, avec le suicide de Caton, les vertus des révolutionnaires français. Sans doute, la Hesse-Darmstadt était attirée par la France : également éloignée de la sèche et dure Prusse, de l'Autriche conservatrice, à la fois mesquine et nonchalante, elle jouissait d'un régime *relativement* libéral; on y regrettait, dans quelques cercles, la Confédération du Rhin, dont la Hesse avait retiré des avantages; Büchner, s'il eût été modéré, eût pu concilier avec un sage libéralisme un patriotisme hessois, comme l'ont fait les frères Grimm, ses voisins de Hesse-Cassel. Mais Büchner se sentait citoyen du monde; on ne trouve guère, dans sa correspondance, qu'un passage où il manifeste quelque tendresse pour l'Allemagne; au contraire, dans son discours du Lycée de Darmstadt, il célèbre la Révolution française comme le plus grand événement des temps modernes, après la Réforme : ce sont là victoires dans la seule lutte qui compte pour lui, celle de « l'humanité contre ses oppresseurs »; nulle part il ne semble qu'il se soucie le moins du monde de la nation allemande, et de son unité.

Büchner — c'est en quoi il dépasse les écrivains de son temps — a très vite abandonné l'enthousiasme révolutionnaire théorique pour la révolte de fait, sa pratique, et même sa technique. Il est « engagé » dans un double sens du mot : par son œuvre, mais tout d'abord, et bien avant, par l'action révolutionnaire. S'il écrit, c'est, déçu et banni, faute de pouvoir agir. Il essaie de réaliser un progrès vers la justice future, au lieu de méditer l'état idéal.

De là les deux traits frappants de son socialisme : sa simplicité intellectuelle, et son mépris des socialistes théoriques. A Strasbourg, où il étudiait la médecine, il a pu obser-

ver les luttes de partis, à l'échelle d'une grande nation, et non plus du grand-duché de Hesse-Darmstadt. Il haïssait, naturellement, « ce sounois de Louis-Philippe » et ses ministres : « Tout ce qui se passe d'intéressant en politique, écrit-il à ses parents, dans les premiers mois de 1832, c'est que nos poseurs de républicains strasbourgeois se promènent en chapeaux rouges et que M. Périer a pris le choléra, mais que, malheureusement, le choléra ne l'a pas pris. » L'ironie est double, ici, et doublement acide. Büchner est saisi de fureur lorsqu'il compare l'action réactionnaire et le bavardage révolutionnaire : d'une part, les mesures prises par une police stupide et silencieuse, mais terriblement efficace; de l'autre, des gestes pathétiques qui n'engagent à rien et ne mènent nulle part. Ses conceptions politiques se sont entièrement formées en France, au contact de la monarchie de Juillet : il n'avait apporté d'Allemagne qu'un enthousiasme général pour la Révolution et la connaissance livresque de son histoire. Ses vingt ans sont dominés par deux faits : l'un est le succès des Trois glorieuses, premier échec infligé à la réaction, après quinze ans de système Metternich; comme Heine ou Börne, le jeune Büchner a l'impression, en France, de se trouver dans le « pays de la liberté » : lorsqu'il doit retourner à Giessen, contraint par la loi hessoise d'y prendre ses diplômes, il ressent comme une sorte de mort ce départ de la France : « Depuis que j'ai repassé le pont du Rhin, je suis comme anéanti. Je suis un automate, on m'a pris mon âme. » Il ne songe pas seulement, quand il écrit ces lignes, à la fiancée qu'il a laissée à Strasbourg, mais aux républicains authentiques qu'il y a connus, et qui poursuivent la lutte dans la clandestinité des sociétés secrètes. Mais l'autre grand événement, celui qui l'amène parfois au bord du désespoir, est la réponse immédiate de la réaction européenne et les déroutes qu'elle inflige au parti de la liberté : sanglantes, comme dans le cas de la Pologne, ou perfides, comme en France. Pour Büchner, le drame du temps se joue en France, de même que sous la Révolution; non dans une Hesse-Darmstadt rétrograde et dominée par la police. Il paiera cher, d'ailleurs, l'erreur d'appliquer à son pays natal des méthodes qui pouvaient avoir un sens et une efficace en France, mais

qui ne mordent pas sur la réalité hessoise, et n'y rencontrent qu'un vide politique complet.

Or, que font en France les amis sincères ou prétendus de la liberté? Presque tous le déçoivent. Pour lui, les libéraux sont complices de la monarchie, ou ses dupes, puisqu'ils acceptent de jouer contre elle le jeu parlementaire, dont elle a fixé les règles; Büchner est adversaire du parlementarisme : « Tout cela, écrit-il aux siens en décembre 1832, n'est qu'une comédie : le roi et les Chambres gouvernent, et le peuple applaudit et paie. » En Hesse, son mépris des libéraux ne fera que croître : le 9 décembre 1833, il écrit d'Allemagne à son ami strasbourgeois August Stöber : « La situation politique est à rendre fou. Le pauvre peuple traîne patiemment la carriole où princes et libéraux font leurs singeries. Je prie tous les soirs le chanvre et les lanternes. » Car c'est en sainte Lanterne qu'il espère; les revendications classiques des libéraux n'ont pas de sens pour lui. Encore quelques mois, et il écrira que les libéraux font beaucoup de bruit pour rien; il est moins scandaleux de voir tel ou tel libéral empêché d'imprimer sa pensée que de voir mille familles hors d'état de mettre du saindoux dans leurs pommes de terre. La « question gastrique », comme il l'appelle, prime pour lui la question des institutions; il s'adressera aux paysans, non aux bourgeois empêtrés dans leur respect du pouvoir.

La mollesse ou la sottise des républicains l'écoeure. Büchner n'est ni un lâche, ni un idéaliste; il méprise les manifestations vaines; mais il déplore, en homme de bon sens, les sacrifices inutiles. Or, il ne voit dans ces quelques années, de 1832 à 1834, que les unes ou les autres. Sur la plate-forme de la cathédrale de Strasbourg, il rencontre un jeune homme barbu, aux longs cheveux, en béret rouge médiéval, veste courte, gilet brodé à son nom, pantalons collants à sous-pieds, une élégante petite canne à la main. C'est un Saint-Simonien qui s'en va chercher en Allemagne la « mère » de la secte. Büchner se moque de ses allures bizarres, et dégonfle d'une phrase cette baudruche républicaine : on a refusé au jeune Français le droit d'entrer en Allemagne : « il reste donc à Strasbourg, fourre ses mains dans ses poches et prêche le travail au peuple, est bien payé pour ses capacités et « marche

vers les femmes », selon sa propre expression. Un heureux de ce monde : il mène une vie de coq en pâte, et je voudrais me faire Saint-Simonien, rien que par paresse. » Quant aux républicains locaux, ils organisent des banquets en l'honneur des réfugiés polonais : on porte des toasts, on chante le chant des Polonais et la *Marseillaise*, on acclame les prisonniers de Friedberg : « ces gens-là courraient au feu quand ils rentrent de boire du punch » — commentaire sarcastique de Büchner sur ces agapes. Au contraire, Büchner voit la police, quand un député ministériel, Saglio, arrive de Paris, se déployer sur la place d'Armes et devant la maison du représentant du peuple; après un charivari sans conséquence, le préfet et le maire font sortir la troupe des casernes; les rues sont déblayées à coups de crosses et de baïonnettes, on arrête quelques républicains. Büchner s'enfièvre de voir la liberté défendue par des rhéteurs, la réaction si forte, prête à frapper sous n'importe quel prétexte. Le 3 avril 1833, un ridicule essai de putsch, à Francfort, lui pose plus fortement que jamais le problème de l'action révolutionnaire; la lettre qu'il écrit à ses parents sur ce point est capitale : elle donne la clef de son action dans les années qui suivent. « Je ne partage pas l'aveuglement de ceux qui voient en les Allemands un peuple prêt à combattre pour son droit. » Le putsch était, non une faute, mais une erreur; pourtant, le principe de la révolte est bon : Büchner se déclare solennellement partisan de la violence : « Mon opinion, la voici. S'il y a quelque chose, en notre temps, qui puisse nous tirer d'affaire, c'est la violence. Nous savons ce que nous avons à attendre de nos princes. Tout ce qu'ils ont accordé leur a été arraché par la nécessité; et leurs concessions mêmes nous ont été jetées au visage, comme une grâce qu'on mendie, un misérable jouet d'enfants... On reproche aux jeunes leur usage de la violence. Mais ne sommes-nous pas éternellement sous le coup de la violence? Qu'appellez-vous donc état légal? Une loi qui transforme la grande masse des citoyens en bêtes de somme, pour satisfaire les besoins artificiels d'une minorité niaise et corrompue? Mais cette loi, appuyée sur la force militaire brutale et sur la roublardise de ses agents, cette loi est une violence éternelle, grossière, qu'on fait au droit et à la raison, et je la combattrai en paroles

et en actes partout où je pourrai. » Büchner était féru d'histoire révolutionnaire : il est difficile de ne pas songer ici à Saint-Just, et à la manière dont il justifiait l'exécution du roi déchu : on ne peut régner innocemment; le roi, du fait même qu'il est roi, se met hors la loi et tombe sous le coup de la contrainte. L'usage chez Büchner des notions de Droit et de Raison ramène, en effet, aux conceptions juridiques de la Révolution française. Mais Büchner est sans illusion; il termine sa lettre par des phrases rassurantes, qu'on peut croire sincères : « Si je n'ai pas pris part à ce qui vient de se produire, si je me tiens à l'écart de ce qui va peut-être se produire, ce n'est pas que je le blâme, ni que j'aie peur : c'est que je considère à l'heure actuelle tout mouvement révolutionnaire comme une entreprise vaine. Au reste, erreur n'est pas faute, et l'indifférence allemande est véritablement de nature à déjouer tous les calculs. » C'est si vrai qu'elle va déjouer les siens l'année suivante. Il a retenu, de ces échecs, une leçon : « seule l'exigence des grandes masses peut provoquer une révolution »; coupé des masses, l'individu se perd, comme son Danton, et ne distingue plus l'action juste. Il faut donc aller aux masses; mais non pour les soulever; il faut les instruire, les amener à maturité. L'élite des républicains, si elle tente de s'emparer du pouvoir sans avoir assuré, par la propagande, une base populaire au gouvernement qu'elle va fonder — cette petite troupe d'isolés court à l'échec.

Büchner crée donc à Giessen une Société des Droits de l'homme, sur le modèle de la Société française du même nom : mais, fait nouveau en Allemagne, il l'ouvre aux ouvriers; l'organisation ne comprend que de petits groupes, pour limiter les poursuites, en cas de trahison; elle se donne pour objet d'instruire le peuple par la discussion, la propagande, la rédaction et la diffusion de tracts. Il rejette les débats abstraits sur la justice sociale; la Hesse étant un pays rural, on parlera aux paysans hessois, non de ce qui se passe dans le monde, mais des événements de Hesse, et on prendra le paysan par son point sensible, « le porte-monnaie ». Büchner ne se rend pas compte qu'il s'enferme dans un cercle vicieux : comment le peuple sera-t-il assez évolué pour comprendre et accueillir favorablement la propagande révolutionnaire? Il voit

bien que « notre époque est une époque de fer et de pain », et que « tous les mouvements et les cris des isolés sont d'inutiles folies. Ils écrivent — on ne les lit pas; ils crient : on ne les entend pas; ils agissent — on ne les soutient pas » : exacte prophétie de son propre destin. La propagande de Büchner supposait chez les paysans hessois cette « conscience de classe » (dirions-nous aujourd'hui) qu'elle prétendait justement éveiller en eux. Son drame est d'avoir cru le peuple plus mûr qu'il n'était. Est-ce ignorance, idéalisme d'un matérialiste? Ou besoin d'action à tout prix chez un adolescent fougueux, talonné par la maladie, conscient de l'indifférence allemande, mais décidé, malgré tout, à la mettre à l'épreuve? Le *Message rural de Hesse*, satire au vitriol, un peu atténuée et mêlée de socialisme chrétien par le pasteur libéral Weidig — le *Message de Hesse* se plaçait sur le terrain des faits : voici les impôts que paie le peuple de Hesse, en voici les sources, voici l'usage qu'on en fait : le budget exact, chapitre par chapitre : tant pour servir aux plaisirs du prince ou payer ses dettes, tant pour entretenir les juges qui condamneront le paysan selon la loi du riche; tant pour mettre son fils en uniforme et le faire tirer sur le peuple; tant pour maintenir un ordre qui écrase le peuple... Le ton du pamphlet est curieux : on croirait lire les *Brigands*, ou *Intrigue et Amour*, malgré le contenu matérialiste; le naïf couplet sur les mœurs corrompues du prince et de sa cour n'y manque même pas. Mais l'esprit en est entièrement moderne : c'est une analyse des rapports sociaux des « pauvres » et des « riches » — Marx eût dit : des exploités et des exploités — à propos d'une question précise : celle de l'impôt. Il lui manque, ce que Marx eût certainement entrepris, l'analyse des conditions de travail et des formes de propriété en Hesse : la question de l'impôt est d'une portée limitée. Il lui a manqué des amis capables de le comprendre : le socialisme chrétien du bon pasteur Weidig était en contradiction avec le matérialisme conséquent de Büchner, et son remaniement du *Message* est malheureux. Il lui a surtout manqué l'audience des paysans, chez qui le *Message* fut jeté la nuit, passé sous les portes ou les volets : la plupart des paysans prirent peur et se hâtèrent de remettre à la police ces brochures compromettantes. L'erreur de

Büchner a coûté la vie et la liberté à quelques-uns des conjurés; quant à lui, le juge d'instruction n'a pas exécuté sur l'heure l'ordre de l'arrêter; Büchner a pu accourir, jouer l'innocence soupçonnée, protester contre la perquisition dans ses papiers, gagner ainsi un délai de grâce. Il savait que sa participation ou complot serait bientôt découverte; certes, il était attirant de donner sa vie à la liberté, de se laisser prendre, mais à quoi bon? Il est facile, écrira-t-il plus tard, de mourir pour la liberté; mais quatre ou cinq ans d'une geôle dont il sortirait physiquement et moralement brisé, la mort lente des prisons — voilà ce qu'il ne peut envisager sans horreur. *La mort de Danton* est née de ce brusque arrêt dans son activité, de son trouble, d'une paralysie de sa volonté, et aussi, concrètement, de son besoin d'argent : il fallait financer sa fuite. Danton se demandant si l'on osera l'arrêter, s'il faut prévenir la police en quittant son pays et ses amis politiques; Danton inactif, pour finir, et se réfugiant dans une ironie macabre, c'est le Büchner traqué des cinq semaines où il écrit son drame, au début de 1835. Danton consentant à mourir, mais écoeuré par un simulacre de justice, le procès devant le Tribunal révolutionnaire, c'est encore Büchner, qui veut bien donner sa vie à la Révolution, mais non livrer son destin aux mains d'un juge ivrogne, sadique et rampant devant le pouvoir. Danton coupé des masses, qui se sent perdre pied, c'est encore Büchner, déçu par l'action, se rejetant vers la littérature, témoignant à la fois de son angoisse et de la grandeur de la Révolution, lors même qu'elle brise ceux dont elle avait fait ses instruments. Par une sorte de transfusion, le révolutionnaire Büchner donne au révolutionnaire Danton un peu de son désespoir; la terreur réactionnaire se transmue en terreur révolutionnaire; le peuple demeure le peuple, à Paris comme en Hesse, versatile et stupide, et fouetté par la faim.

Il faudrait, pour expliquer ce transfert brusque de l'action à l'œuvre, une image de physique : la transformation de l'énergie cinétique en énergie thermique; toute la passion accumulée, arrêtée par les circonstances, s'exprime sous la forme du drame. Il est évident que Büchner ne va pas choisir l'un des genres qui supposent une maturation lente, ou une certaine distance par rapport à l'objet : sa première œuvre ne

sera ni un roman, ni une comédie — son unique comédie, *Léonce et Léna*, est manquée —, mais un drame, qui lui permet d'incarner ses contradictions. Car Büchner ne s'identifie pas entièrement à son héros : s'il prête à Danton sa sensibilité, nous retrouvons sa pensée chez Robespierre et Saint-Just. Soit enfin que l'impatience de Büchner lui fasse abandonner ses projets avant leur exécution totale, soit encore qu'il lui devienne toujours plus difficile de conclure, et que l'histoire humaine s'achève pour lui en interrogation, Büchner termine de moins en moins son œuvre. *La mort de Danton* est un drame fermé sur lui-même, une catastrophe parfaite, qui emporte tous les protagonistes ; car il a soin de faire pressentir que Robespierre, lui, aussi, sera dévoré par le Saturne révolutionnaire. *Léonce et Léna* est déjà chaotique : la fin heureuse en est plaquée sur l'action désordonnée d'une manière bien arbitraire. *Woyzeck* et *Lenz* sont inachevés : on devine que Woyzeck se suicide, ou bien, comme dans la réalité, est arrêté par la police, et que Lenz sombre dans une démence complète.

Comme toute œuvre importante, celle de Büchner s'appuie sur des conflits intimes, mais les transcende en conflits généraux. A l'origine, nous trouvons la déception de Büchner, sa pitié pour les misérables, sa vue profonde que le grand déchirement, dans la société, c'est la pauvreté, non la forme politique. Büchner voit dans son œuvre un prolongement de la guerre sociale, avec d'autres moyens, non du tout une confession. S'il rassure sa famille et parle des révolutionnaires en termes méprisants, il écrit à Gutzkow, dans le même temps, que son *Danton* est « un cordonnet de soie » (en attendant le boa de chanvre qu'il voudrait passer au cou de la réaction), et sa muse un « Samson travesti » (1). En fait, s'il respecte l'histoire, dans ses grandes lignes, il ne pousse pas ce respect jusqu'au scrupule : *La mort de Danton* et *Woyzeck* ne sont pas plus des pièces historiques que les fragments d'une grande confession. A travers l'historiographie libérale de Thiers ou de Mignet, ou le froid rapport d'un médecin dissertant sur le cas Woyzeck, Büchner vise la Révolution en soi, avec ses éternels dilemmes, ou le type de l'homme écrasé, de l'*armer Kerl*.

(1) Il veut parler, naturellement, du *bourreau* Samson.

Pour lui, l'histoire existe bien, mais en tant que symbole; que modèle de rapports permanents.

Danton et *Woyzeck* sont deux récits d'une catastrophe, ce qui nuit à leur puissance dramatique; la figure centrale (jamais le terme de « héros » ne serait plus déplacé) y demeure passive. Büchner prend Danton et la Révolution au moment du reflux : le destin, qui jusqu'ici portait Danton, se retourne et le précipite vers la guillotine. Il avait cru « faire » la Révolution : à l'heure où la foule se détache de lui, frappé d'une étrange inaction, il voit qu'il a été le jouet d'un pouvoir obscur; et ne sait plus que s'abandonner à lui. Comment le tribun de l'audace devient-il le Danton cyniquement indolent des dernières semaines? Büchner trouvait cette question dans ses sources; il nous laisse entrevoir une réponse : l'homme d'action, marionnette qui s'est crue acteur, perce à jour cette duperie au contact de l'échec; il reconnaît, avec son impuissance propre, la vanité de toute action; il aspire au néant, comme à une sorte de nirvana schopenhauérien. Tel n'était pas le Danton de la Jeune Allemagne, celui, par exemple, d'un roman de Laube, *La jeune Europe*, où l'on évoquait au contraire l'image d'Epinal bien connue : « le mugissant Danton, avec sa carrure d'athlète, son visage couturé de petite-vérole, arrachant de son sein houleux, bloc par bloc, la lave des droits de l'homme foulés aux pieds ». Le Danton de Büchner est un Titan fatigué, épuisé d'excès sensuels, qui se soulage en boutades et se berce d'illusions auxquelles il ne croit qu'à demi : ils n'oseront pas; le peuple m'admire — au moment même où les sectionnaires sont en route pour l'arrêter. Le sens, la clef du *Danton* nous sont donnés par une lettre de Büchner à sa fiancée, si importante qu'il la reproduit presque littéralement dans un monologue de Danton : « J'ai étudié l'histoire de la Révolution. Je me suis senti comme écrasé sous l'horrible fatalisme de l'histoire. Je trouve dans la nature humaine une égalité épouvantable, dans les rapports humains une puissance inéluctable, donnée à tous et à personne. L'individu n'est qu'écume sur la vague, la grandeur est pur hasard, le règne du génie un spectacle pour marionnettes, une lutte ridicule contre une loi d'airain : nous ne pouvons faire plus que de la reconnaître; il est impossible de la surmonter. Il faut!

voilà l'une des malédictions que l'homme a reçues pour nom de baptême. Qu'est-ce qui ment, qui tue, qui vole en nous? J'aime mieux ne pas poursuivre cette question. Que ne puis-je reposer sur ton cœur ce cœur froid et torturé! » La lettre est sans date; il ressort du contexte qu'il l'a écrite de Giessen, au printemps de 1834, donc peu de temps avant de risquer l'entreprise du *Messenger rural*. Ainsi, lorsqu'il agit, c'est avec ce néant au cœur; comme son Danton, une fois encore, qui se décide à lutter lorsqu'il est trop tard, et sans croire au succès.

La pièce serait absurde s'il fallait y voir une apologie de la Révolution : c'est, en fait, une étude de ses limites, et de la « loi d'airain » à laquelle se heurte la société nouvelle : la misère et la faim, la nécessité, l'éternelle opposition des riches et des pauvres. Aussi Büchner fait-il alterner les scènes de salons, d'assemblées ou d'intérieur, voire de prisons, avec les grossières scènes de rue. Danton, Robespierre, leurs partisans respectifs discutent, méditent, cependant que le peuple se prépare au meurtre ou hurle de faim.

« J'ai été pauvre, moi aussi », dit Danton : que devient le tribun parvenu au pouvoir? L'ennemi naturel du peuple qui l'y a porté, le contempteur de la misère. « ... Le peuple, dit Danton, est un Minotaure, qui veut avoir chaque semaine sa ration de cadavres. » « Le peuple est comme un enfant : il faut qu'il brise tout pour voir ce qu'il y a dedans. » « ... Il a un instinct qui le porte à aimer les coups. » « Le peuple est vertueux, c'est-à-dire qu'il ne jouit pas, parce que le travail a émoussé ses facultés de jouissance... » Jouir, être libre de toute contrainte morale, avant d'avoir été repris par la vague révolutionnaire, c'est le programme des Dantonistes, que Danton suit, tout en les méprisant : « La Révolution, dit Hérault de Séchelles, est entrée dans le stade de la réorganisation... Dans les fondements de notre Etat, le droit doit remplacer le devoir; le bien-être la vertu, et la légitime défense, le châtement... Chacun doit jouir à sa manière, mais de telle sorte que personne ne puisse jouir aux dépens d'autrui ou le troubler dans ses plaisirs particuliers. » Programme épicurien et individualiste, qui se brise contre la faim des masses : la Révolution enfante une lutte entre pauvres et nouveaux riches,

ceux qui aspirent aux plaisirs et ceux qui défendent leur part. « La Révolution *sociale* n'est pas encore terminée, dit Robespierre à Danton; ceux qui font une Révolution à moitié creusent leur propre tombeau » (le mot est de Saint-Just, sous une forme un peu différente). Mais derrière ces formules, au nom desquelles Robespierre épure les Dantonistes, il y a la faim des masses, qui va emporter Robespierre après Danton. « Les Hébertistes ne sont pas encore morts, dit Danton; le peuple est dans la misère matérielle, c'est un terrible levier. » Dans une scène de rue, le chœur terrifiant des pauvres accuse les nantis : à mort ceux qui n'ont pas de trou dans leur habit! à mort ceux qui possèdent un mouchoir! à mort ceux qui savent lire et écrire!

Danton, trouvant partout cette guerre, et la Révolution permanente au lieu de sa stabilisation, se résigne, plie devant la fatalité, reconnaît son erreur, ou plutôt l'erreur qu'est l'existence humaine : « J'en ai assez; à quoi bon lutter ensemble, nous autres hommes! » « Il y a eu une erreur de commise quand nous avons été créés; il nous manque quelque chose — je ne sais comment l'appeler. » Pourquoi, dès lors, une Révolution qui ne peut changer l'homme, et la vie elle-même, fondée sur une erreur qui la vicie? « La vie ne vaut pas la peine qu'on se donne pour la garder. » Deux sentiments nous la rendent supportable : l'ivresse de l'amour physique — la pièce est pleine de scènes grossièrement sexuelles; et l'espoir du néant; d'ailleurs, l'amour des corps et l'amour de la mort sont apparentés : tous deux goût, espoir de l'oubli; ce double thème est posé dès la première scène du drame : « Il paraît qu'on trouve la paix dans la tombe, dit Danton à sa jeune femme, et que tombe et paix ne font qu'un. S'il en est ainsi, dans ton sein, je suis déjà sous terre. O chère tombe! tes lèvres sont des cloches de mort, ta voix est mon glas, ta poitrine mon tertre funéraire, et ton cœur mon cercueil... » Mais, pour le Danton de Büchner, la mort elle-même n'est peut-être que la dernière de nos illusions; nous attendons d'elle une paix dans le néant, sans en être sûrs. Notre esprit ne peut concevoir le passage du Quelque chose au Rien; et les atomes de notre corps seront peut-être éternellement inquiétés par la femme que nous avons aimée. Sexe et tombeau, néant

et création, les deux termes semblent s'exclure, et ne sont pourtant que deux faces d'une réalité unique, la décomposition de l'être : « Oui, si l'on pouvait croire à l'anéantissement! On serait tiré d'embarras. Mais il n'y a pas d'espoir en la mort; c'est seulement une corruption plus simple, et la vie, une décomposition plus complexe. » Pourquoi, dès lors, souhaiter changer de corruption, si le néant, comme dit Baudelaire, est traître envers nous? Que craindre, que souhaiter? Danton hésite entre la vie et la mort et suit la pente de sa paresse : « Je saurai mourir courageusement; c'est plus facile que de vivre. » Pris entre son découragement, les instances de ses amis, la faim des masses et la dure logique de Robespierre, il avoue son impuissance en termes shakespeariens : « Nous sommes des marionnettes dont des pouvoirs inconnus tirent les ficelles, et nous-mêmes, rien, rien! les épées qu'entrecroisent des fantômes — à cela près qu'on ne voit pas leurs mains, comme dans le conte. »

Le drame büchnerien n'est pas une lutte entre des forces antithétiques, bien équilibrées, comme chez Schiller ou même chez Kleist : sentiment de l'honneur et ambition, devoir et cœur, obéissance et révolte, discipline et spontanéité — mais la chronique d'une catastrophe. Danton ne se bat plus qu'avec lui-même; sa lutte n'a déjà plus d'emprise sur les événements. Ce n'est pas non plus, comme dans la tragédie baroque, un anéantissement de l'être physique dont l'être moral sortirait grandi, et purifié des illusions terrestres par la souffrance; mais le drame du nihilisme pur, où l'homme se disloque en instincts, où la mort n'apporte qu'une libération douteuse, et dont le héros n'ose même pas se reposer sur la certitude du néant. Ce nihilisme, ce cynisme rongent le révolutionnaire, qui pourtant, contradictoirement, se sait ou croit défenseur d'une juste cause. Danton, Robespierre, apparaissent chez Büchner faibles, seuls, hésitants; le fait de la Révolution y est bien exalté, mais comme un fatalisme aveugle, non comme le triomphe de la vertu. Les modérés s'inquiétaient de ce radicalisme : le pasteur Weidig disait du *Messenger rural*, tel que l'avait rédigé Büchner, qu'il leur aliénerait tous les honnêtes gens; Gutzkow affirmait en 1836 que les actions révolutionnaires, elles aussi, sont passibles du jugement de la moralité.

Pour Büchner, le problème moral se résume dans le dialogue imaginaire entre Alfieri et Gozzi, qu'il a mis en épigraphe à sa comédie : « E la Fama? » demande le tragique. « E la Fame? » rétorque le comique. Il faut manger à sa faim pour se permettre d'avoir une moralité; le malheureux, comme Woyzeck, vit par ses instincts, hors de la morale; toute structure sociale qui laisse subsister la faim porte en elle l'explosif qui la détruira, qu'elle soit tyrannique ou républicaine, qu'elle ait pour principe le bonheur, comme chez Danton, ou la vertu, comme chez Robespierre; la question révolutionnaire, c'est celle des ventres creux. Mais faut-il les remplir? Ici encore, Büchner doute : le goût de la « révolution permanente », comme nous l'appellerions, le fait hésiter devant l'idée d'un Etat où tous les besoins seraient satisfaits. Il écrit au libéral Gutzkow, avec une pointe d'ironie méchante : « ... le rapport entre riches et pauvres est le seul élément révolutionnaire du monde; seule la faim peut se muer en déesse de la Liberté; et seul un Moïse qui nous mettrait sur le dos les sept plaies d'Egypte pourrait devenir Messie. Engraissez les paysans, et la Révolution tombe frappée d'apoplexie. La poule au pot tous les dimanches — voilà de quoi faire crever le coq gaulois. » Phrases brutales, au fond désespérées : la Révolution installée, ne serait-ce pas le drame de Danton généralisé, la réaction renaissante sous la forme d'une soif de plaisir générale, les pauvres devenant une classe de nouveaux riches? Ainsi, le jeune Büchner se sent tenté de perpétuer la faim, la pauvreté, l'opposition des pauvres et des riches, qu'il voulait à l'origine supprimer. Seuls les pauvres sont dignes de pitié; mais leur pauvreté les condamne à l'abrutissement, à la vie des instincts grossiers, à la servilité par rapport aux riches et puissants; et, dans les cas extrêmes, au crime : c'est ce que montre l'histoire de Woyzeck, ce Caspar Hauser prolétarien.

La donnée en est des plus simples : on pourrait la résumer d'un mot, celui d'Oscar Wilde, à propos d'un meurtre semblable : « Tous les hommes tuent ce qu'ils aiment. » Il s'agit d'un pauvre diable, qui n'a rien au monde que son amie, qui l'assassine et se noie dans l'étang, accident ou suicide. L'action n'est pas continue : elle comprend une suite de scènes sans division d'actes, le plus souvent très courtes;

cette forme anticipe sur celle du film, avec ses sauts d'un personnage à l'autre, d'un lieu à l'autre. Büchner avait trouvé la brochure d'un médecin sur Christian Woyzeck, qui avait tué sa maîtresse et avait fini par être exécuté à Leipzig, après des années de discussions autour de son cas. Certes, Woyzeck prétendait avoir entendu des voix qui le poussaient au meurtre; il avait vu des signes dans le ciel; il était hanté par la terreur des francs-maçons. Mais l'expert saxon (un certain docteur Clarus, le modèle du médecin dans Woyzeck, avec un professeur de Giessen) — l'expert avait conclu à sa responsabilité entière : une disposition naturelle, argumentait-il, n'est pas une maladie; Woyzeck était normal, dans l'ensemble, avec quelques idées fixes; c'est le diagnostic même du docteur, chez Büchner.

Pour lui, il pose sur un tout autre terrain la question de la responsabilité — celui de la structure sociale. De nouveau, l'humanité est partagée en deux mondes : pauvres et ignorants d'un côté, riches et savants de l'autre. D'une part, Woyzeck et sa maîtresse Marie; au-dessus d'eux, le capitaine et le docteur, en qui l'on peut voir des figures grotesques de la morale (ou de la discipline morale) et de la science. Le capitaine répète comme un automate les mêmes platitudes : c'est le « *Gerede* » dont parle Heidegger, le bavardage qui saute du coq à l'âne, de l'éternité au temps qu'il fait, mêlé de réflexions édifiantes et de bonnes paroles : « un honnête homme n'a pas l'air hagard, un honnête homme avec une bonne conscience ». Son attitude envers Woyzeck est faite de mépris condescendant et d'émotion facile : il lui parle comme un adulte à un enfant, du haut de sa culture, de sa vertu, sans méchanceté, mais d'une distance infinie. Le docteur représente une science qui allie comiquement le pédantisme à des vues généreuses, mais arbitraires, sur la liberté de l'homme : il affirme contradictoirement que Woyzeck est déterminé dans chacune de ses actions, mais que l'homme est libre dans l'ensemble : « La nature! Woyzeck, l'homme est libre, c'est en l'homme que l'individualité se sublime en liberté. Même pas capable de retenir son urine! » Pour lui, Woyzeck est « un cas intéressant » : il ne voit pas Woyzeck dans le pathétique de son existence infime, mais

bouleversée par la passion; il le définit comme « un admirable cas d'*alienatio mentalis partialis*, deuxième catégorie, particulièrement typique. » D'ailleurs, ses discours n'ont aucun rapport avec la réalité : son savoir est purement formel : il suffit de lui donner le mot de son rôle, et pleuvent les citations, les références et les commentaires.

Capitaine et docteur sont les autorités auxquelles Woyzeck essaie vainement d'expliquer son angoisse; ni l'un ni l'autre ne sont cruels, ou plutôt, comme dit Oscar Wilde, la cruauté ordinaire est tout simplement stupidité; elle naît d'un manque total d'imagination. Eux aussi sont irresponsables, déterminés, malgré leur croyance en la liberté, par les formes des rapports sociaux. S'adressant à Woyzeck, ils emploient sans même y songer le « *Er* », normal de supérieur à inférieur — ce pronom impersonnel qui l'exclut de leur monde et le rejette parmi les objets.

Woyzeck, qui passe pour stupide, est sage, en comparaison d'eux; comme l'animal, il a peu d'intelligence, mais un sûr instinct, qui lui fait deviner la trahison de la Marie, ou atteindre à sa racine le problème de la morale : « Oui, mon capitaine, la vertu, j'y comprends rien. Voyez-vous, nous autres, les petits, ça n'a pas de vertu, ça se laisse prendre par la nature; mais si j'étais un monsieur et si j'avais un chapeau et une montre et une anglaise, et que je savais bien parler, j'arriverais bien à être vertueux. Ça doit être bien beau, la vertu, mon capitaine... Mais je suis un pauvre bougre. » Ses paroles sont d'ordinaire confuses : en fait, il exprime sous une forme mythique et naïve l'angoisse qui le talonne dès les premières scènes : peur, il ne sait de quoi : des francs-maçons, des signes dans le ciel; les murs parlent la nuit, une voix lui crie : « Tue la Zickwolf! » Ou encore, le silence tombe « comme si le monde était mort ». « Creux, entends-tu? dit-il, en tapant du pied sur le sol : tout est creux là-dessous. » Marie, elle aussi, est un être d'instinct, sans notion du bien ni du mal, pétrie de sentiments vagues : désir, crainte du noir, remords, honte d'avoir mis au monde un bâtard, défi; elle est incapable de résister à la nature : aux attaques brutales et directes du tambour-major, elle répond d'abord en se défendant, puis en se laissant aller : « Et puis après! tout revient au même. »

L'homme, dans *Woyzeck*, apparaît comme une bête plus ou moins bien dressée, dont Büchner montre la caricature dans les animaux savants d'une foire; tout au plus peut-il perdre la morne sagesse animale du pauvre diable, pour la remplacer par le formalisme d'une culture abstraite.

Büchner a donc choisi, dans la dernière de ses œuvres, un homme du peuple, simple et visionnaire, pour lui mettre dans la bouche les conclusions de son enquête sur l'homme. « Tout est possible; l'homme! Tout est possible. » Trompé par Marie, le pressentant, Woyzeck s'élève à une conception générale de la vie humaine (à peu près comme Charles Bovary disant, après la mort d'Emma, le seul mot profond de sa vie) : « Tous les hommes sont des abîmes; on a le vertige quand on regarde dedans. » Woyzeck souffre de la solitude humaine, comme les héros de l'histoire, Danton et Robespierre, comme Lenz le fou et Léonce le spleenétique : ces gens instruits, ces êtres supérieurs n'ont pas su plus que lui résoudre l'énigme de notre vie. Par sa bouche, c'est Büchner qui parle, et qui confesse sa tentation d'un nihilisme radical. Il est d'autant plus admirable que Büchner, parvenu à des résultats qui eussent dû le mener au suicide, ait plié, non devant le découragement, mais devant la tyrannie policière, non devant le désespoir, mais devant la maladie; qu'il ait pu survivre à *Danton* et à *Woyzeck*, ces œuvres atroces — qu'il ait désiré vivre, cru à l'avenir de la Révolution, poursuivi la lutte et la recherche scientifique, alors qu'on l'eût cru désespéré. S'il est vrai que tout homme est un abîme, Büchner a su éprouver devant tout homme, non de l'horreur, mais une pitié fraternelle; non fuir la vie, mais y lutter, sans se faire d'illusions consolantes sur son compte. Par son courage triste, ce matérialiste, si pur moralement, cet adversaire de toute tyrannie, cet ami des malheureux mérite qu'on lui applique le mot du *Divan* : « J'ai été homme, et c'est être un combattant. »

Une enquête sur les « Parastataux » aux Etats-Unis
La Commission Hoover
et les entreprises fédérales américaines

par **Jules HORN**,
Master of Arts (Columbia),
Licencié en Sciences économiques U. L. B.
Licencié en Sciences politiques et administratives

Le 7 juillet 1947, le Congrès (républicain), préoccupé par le gonflement continu de la machine gouvernementale (démo-
crate), depuis une bonne quinzaine d'années, votait la créa-
tion d'une vaste commission d'enquête sur l'Administration
fédérale (1). Deux années plus tard, la Commission terminait
ses travaux.

Elle avait produit 2.000.000 de mots et coûté 20 millions
de dollars, soit \$10, — par mot.

Avec le recul du temps, on reste un peu rêveur. Depuis
la parution du rapport au printemps 1949, le budget fédéral a
doublé; les réformes recommandées par la commission n'ont
entraîné aucune réduction du personnel, car elles visaient
d'une manière générale une coordination plus étroite des acti-
vités impliquant la superposition d'organes de coordination
nouveaux, s'ajoutant aux administrations existantes (2).

Cependant, à l'encontre des enquêtes précédentes, la Com-

(1) L'appellation officielle est : « Commission on Organization of
the Executive Branch of the Government ».

(2) Citons, à titre d'exemple la « General Service Administration »
(coordonnant les activités du « Bureau of Federal Supply », de la « Fede-
ral Works Agency », du « National Archives Establishment », du
« Public Building Service » etc.) et la « Housing and Home Finance
Agency » (contrôlant l'action de la « Public Housing Administration »,
de la « Home Loan Bank Board » et de la « Federal Housing Administra-
tion »).

mission Hoover — dénommée généralement ainsi d'après son président — s'est imposée à l'attention du public américain pour un ensemble de raisons, dont nous citerons les principales :

a) La création de cette Commission fut votée à l'unanimité par les deux assemblées du Congrès américain;

b) Des vastes moyens financiers étaient mis à la disposition de la Commission;

c) Sa judicieuse composition (des personnalités indiscutées, des experts et une représentation bipartite) et ses pouvoirs extrêmement étendus donnaient à penser au public américain que, cette fois-ci, toutes les explications lui seraient fournies quant à la gestion de l'administration fédérale et quant à la nature des dépenses, la première taxée maintes fois d'incompétence, tandis que ces dernières apparaissaient souvent comme injustifiées ou extravagantes.

Or, à l'exception du seul domaine des entreprises fédérales, la Commission entérinait presque toujours à l'unanimité l'aménagement des départements ministériels existants. Elle recommandait bien ici et là une meilleure définition des responsabilités, une homogénéisation de la procédure et la suppression de certains abus. Mais nous pourrions dire que la Commission Hoover avait surtout le mérite d'entreprendre la première enquête d'ensemble sur la machine administrative fédérale et d'avoir familiarisé l'Américain moyen avec les complexités de l'Administration publique.

*
**

L'apport le plus fructueux de la Commission ressort des investigations sur les entreprises fédérales. Il ne pouvait en être autrement. En effet, l'Etat moderne se caractérise par ses interventions directes dans l'économie, notamment sous la forme d'une gestion d'activités réputées, jusqu'à une date récente, être du ressort exclusif de l'économie privée. Tandis que les services publics traditionnels sont fermement établis, les modes de gestion des services économiques révèlent, dans la plupart des cas, les caractères d'improvisation qui ont présidé à leur établissement. C'est pourquoi l'enquête de la Commission présente un réel intérêt sous ce rapport.

Pendant, la Commission ne parvint pas à conclure; ce qui ne diminue en rien l'intérêt de ses investigations. Ses divergences ne font que traduire une hésitation bien naturelle quant au domaine peu familier des activités économiques de l'Etat ⁽³⁾.

Examinons-en dès à présent les apports fondamentaux.

1. CE QUE LA COMMISSION HOOVER ENTEND PAR ENTREPRISE FÉDÉRALE

La Commission Hoover a défini l'entreprise fédérale avec une grande simplicité. En effet, elle érige en entreprise tout organisme « dont les opérations consistent, d'une manière prépondérante, en transactions de type commercial et dont les activités principales sont productrices de revenus ».

C'est pourquoi elle range côte à côte :

a) Les « *government corporations* », c'est-à-dire les établissements commerciaux industriels et financiers « incorporés » (en vertu d'une loi sur les sociétés d'un des 48 Etats de la République) ⁽⁴⁾ et dans lesquels le gouvernement fédéral est financièrement intéressé. On relevait 87 entreprises de ce genre en juin 1948;

b) Les « *unincorporated business enterprises* » : c'est-à-dire les services fédéraux exerçant principalement une activité économique sans jouir toutefois de la pleine personnalité juridique et civile. Cette dénomination vise tantôt une administration centrale (par exemple, le « Post-Office » et l'« Office d'Irrigation »), tantôt une administration personnalisée au sein d'un Département quelconque, telles la « Rural Electrification Administration » du Ministère de l'Agriculture, et la « Bonne-

⁽³⁾ Les résultats de l'enquête sur les entreprises publiques américaines sont reproduits dans plusieurs rapports de la Commission dont les plus importants sont *Federal and Business Enterprises, Public Works, Lending Agencies, Revolving Funds and Business Enterprises of the Government. Water Resources Projects, Post-Office, Regulatory Agencies*, publiés par le « Government Printing Office » à Washington D. C. au cours de 1949.

⁽⁴⁾ Il faut ajouter les lois propres au District de Columbia (Washington) et l'octroi de la personnalité morale en vertu d'une charte fédérale établie par le Congrès.

ville Power Administration » au sein du Département de l'Intérieur;

c) *Certaines « Regulatory Commissions »* : c'est-à-dire les commissions dites « indépendantes » qui accomplissent principalement une activité économique. En l'occurrence, il s'agit de la « U. S. Maritime Commission », qui a la responsabilité de la flotte marchande fédérale tout en veillant à la viabilité des compagnies maritimes privées.

En revoyant la longue liste des organismes qualifiés de « Federal Business Enterprises », on découvre deux critères qui circonscrivent l'entreprise fédérale :

(1) Le caractère économique (« business nature ») de l'organisme en cause. Nous le rencontrons déjà dans le rapport du « Comité présidentiel sur la Gestion administrative » de 1937 et dans un article bien connu de Lilienthal et Marquis⁽⁵⁾, lesquels disaient en substance que « les différences marquantes entre les entreprises commerciales et les autres activités gouvernementales n'ont pas trait au but mais doivent être cherchées dans la nature de l'activité, les modes de gestion, les pratiques de financement et l'organisation interne ».

(2) Le degré de subordination aux pouvoirs publics, c'est-à-dire une intervention de la part du gouvernement telle que ce dernier est à même de diriger les destinées de l'entreprise. Ce critère n'implique pas nécessairement que la totalité ou la majorité du capital appartienne à l'Etat fédéral. Est encore entreprise fédérale, un établissement dont le capital est souscrit par des intérêts privés, mais dont le gouvernement peut assumer la haute direction à raison de son appui financier. Citons à titre d'exemple les douze « Federal Land Banks » ou le « Government Service Inc. ». Ainsi qu'on le constate, les spécialistes américains du droit administratif ignorent la notion du but ou celle de service public. Ils font fi de toute doctrine préconçue des tâches gouvernementales, mais s'attachent plutôt à examiner chaque cas particulier, classant un organisme dans le secteur public de l'économie en raison de son activité et de la maîtrise gouvernementale sur sa gestion.

⁽⁵⁾ *The Conduct of Business Enterprises by the Federal Government*. (Harvard Law Review, février 1941, p. 568).

⁽⁶⁾ *Report with Special Studies*, Government Printing Office, Washington D. C., 1937, p. 300.

2. LES AVIS DE LA COMMISSION HOOVER SUR LE RÔLE ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Disons sans ambages que la Commission Hoover se divisa sur cette question brûlante. Aux Etats-Unis comme en Europe, le pour et le contre des « nationalisations » séparent les tendances politiques. Peut-être avons-nous tort de parler de « nationalisation » à propos d'une gestion par les pouvoirs publics d'un service économique dont le gouvernement a pris l'initiative. Mais l'exploitation de l'énergie hydraulique par le gouvernement fédéral — puisqu'il s'agit généralement de ce genre d'activité — constitue, en fait, indirectement une « nationalisation » puisqu'elle détruit ou diminue les légitimes espérances des entreprises privées établies dans une région déterminée (7).

L'initiative étatique d'une activité économique et la nationalisation d'une entreprise existante ne se distinguent donc que par une différence de degré et non de nature. Ainsi un certain nombre de membres de la Commission, dont le Président Hoover, se prononcent avec réticence sur l'opportunité de l'exploitation fédérale de l'énergie hydraulique. A leurs yeux, le gouvernement ne devrait intervenir qu'à titre subsidiaire, c'est-à-dire lorsqu'il a été démontré que la construction d'un barrage s'impose :

- a) Pour approvisionner la région en eau potable;
- b) Pour irriguer les terres avoisinantes;
- c) Pour régulariser le cours d'eau;
- d) Pour faciliter la navigation.

Ce n'est qu'en cinquième lieu, que l'Etat devrait envisager — et alors seulement à titre subsidiaire — l'utilisation de l'énergie hydraulique (8). Par contre, d'autres membres de la Commission insistent sur la « fonction vitale » qu'assume le gouvernement en créant les « multiple-purpose projects » dans une région déterminée (9).

(7) En effet, la création des « projects » fédéraux dans les divers bassins fluviaux a entraîné à plus ou moins brève échéance la disparition d'un grand nombre de sociétés privées productrices d'énergie électrique.

(8) *Federal Business Enterprises*, p. 85.

(9) *Ibid.*, p. 111.

3. QUELLE FORME DEVRAIT REVÊTIR UNE ENTREPRISE FÉDÉRALE ?

La Commission Hoover avait été conçue essentiellement dans le but « d'économie ». Une fois établie, elle fit appel à des sociétés financières plutôt qu'à des spécialistes de l'administration publique. Ceci explique en majeure partie les recommandations très « commerciales » auxquelles ont abouti les assises de la Commission.

La première d'entre elles — et elle est nette et sans réserves — est la nécessité de personnaliser les entreprises publiques, et de préférence à l'aide de l'« enregistrement » de l'entreprise (« incorporation »)⁽¹⁰⁾.

Quant aux organismes dont les activités sont partiellement d'ordre économique, la Commission suggère l'application du « Government Corporation Control Act », sans nécessairement les incorporer (par exemple, les Postes, l'Office d'Irrigation). Le « Government Corporation Control Act » du 6 décembre 1945 uniformise l'exercice du contrôle budgétaire par l'« Office général de Comptabilité » (l'équivalent de notre Cour des Comptes), tout en le rendant plus souple et plus approprié aux conditions commerciales de gestion.

Remarquons aussi que la Commission s'est préoccupée de la dispersion de certaines activités. Sans entrer dans des considérations d'ordre constitutionnel, la Commission s'insurge contre la crise d'autorité dans certains secteurs. Individualiser les responsabilités et coordonner les efforts, tels ont paru les soucis majeurs de la Commission sous ce rapport.

Nous parlions, il y a quelques instants, des « projets à buts multiples » dans certains bassins fluviaux. Or, le « Tennessee Valley Authority » est le seul cas d'une activité unifiée du gouvernement fédéral. Par contre, dans les autres régions, divers départements interviennent pour accomplir une même tâche.

(10) *Federal Business Enterprises*, p. 14 : « Nous recommandons que les activités de nature nettement économique soient incorporées de manière à assurer une plus grande flexibilité de gestion et des méthodes comptables, budgétaires et fiduciaires plus simples. » La commission cite, entre autres parmi les organismes non incorporés, l'« Alaska Railroad », le « Washington National Airport », l'« Administration des Assurances pour les Vétérans de guerre ».

Prenons, par exemple, l'activité fédérale dans le Bassin du Missouri : le « Soil Conservation Service » du Département de l'Agriculture assure la régularisation du cours d'eau et la protection des rives, sauf aux endroits où le Missouri traverse une « Forêt Nationale ». Le « Bureau of Reclamation » du Département de l'Intérieur érige des barrages afin d'irriguer les terres avoisinantes. Le « Corps de Génie » du Département de la Défense construit également des barrages, en vue cette fois-ci d'établir la navigabilité du cours d'eau. Les deux organismes produisent de l'énergie électrique et sont, de ce fait, soumis aux directives de la « Federal Power Commission ». D'autres services fédéraux agissent dans le Bassin tels que le « National Park Service », le « Bureau of Land Management », le « Rural Electrification Administration », etc. Et pourtant, la Commission n'est pas allée jusqu'à se prononcer en faveur de la création d'autorités « supranationales » du genre de la « Tennessee Valley Authority ». Elle recommande une plus grande unité d'action mais ne spécifie pas sa nature ⁽¹¹⁾.

Un domaine où l'action fédérale apparaît souvent hésitante est celui de l'habitat. On compte jusqu'à 17 organismes différents, intervenant d'une manière ou d'une autre dans la construction, le financement, l'assurance, la gestion et la liquidation de logements publics ou subventionnés. C'est pourquoi, la Commission a recommandé la coordination de ses activités sous l'autorité d'un administrateur unique au sein de l'organe central : la « Housing and Home Finance Agency ». Cette recommandation fut suivie par le Président Truman dans son plan de réorganisation n° 3 approuvé par le Congrès, le 27 juillet 1949.

La concentration des responsabilités dans le chef des « Départements Heads » et les « Administrateurs des Agences » apparaissait d'ailleurs tout au long du Rapport de la Commission. Cette nécessité de « fixer » les responsabilités en ramenant dans le giron de l'Exécutif de multiples activités dispersées répondait au désir des organes de contrôle (le Congrès, le

⁽¹¹⁾ Il faut se rappeler que la création par le gouvernement fédéral d'autorités régionales implique une diminution correspondante des pouvoirs locaux. On sait combien les Etats sont jaloux de leurs prérogatives; ce qui explique en partie la réticence de la Commission à recommander de nouvelles autorités régionales.

« Comptroller-General, l'opinion publique). En même temps, cette décentralisation limitée permettrait au Président des Etats-Unis de se décharger d'une manière croissante de la responsabilité directe des « parastataux ».

4. LA GESTION DES ENTREPRISES FÉDÉRALES

a) Ainsi que nous venons de le constater, la Commission Hoover se prononce nettement en faveur de l'entreprise autonome. Par conséquent, bien que le Rapport ne le mentionne pas expressément, les entreprises fédérales apparaissent comme des personnes de droit privé pour autant que la charte qui les incorpore ne prévoit pas des cas d'immunité ou de régime juridique spécial. Il faut donc conclure que les entreprises fédérales sont soumises d'une manière généralement quelconque aux juridictions ordinaires.

b) Le second corollaire vise les rapports entre employeurs et employés. A l'encontre de ce qui se présente ordinairement en Europe, ce n'est pas la situation juridique de l'entreprise qui détermine les conditions de travail, mais, avec l'esprit pragmatique qui caractérise l'Américain, celui-ci se borne à constater la nature du contrat d'engagement qui lie l'agent à l'entreprise, qu'il s'agisse d'un contrat conclu avec la « Civil Service Commission » (Service de recrutement fédéral) ou bien d'un contrat particulier à l'entreprise. Dans la dernière éventualité, qui n'est pas nécessairement la plus fréquente, les rapports établis entre le personnel et la directive de l'entreprise relèvent du droit commun.

Toutefois, le personnel des entreprises fédérales ne jouit pas du bénéfice de la loi Taft-Hartley. Cette situation — à notre avis peu logique — a créé un « no man's land » juridique, que l'on semble avoir résolu en se rapportant à l'état de choses préexistant.

c) Un autre aspect appela toute notre attention. Il a trait à l'autonomie financière de l'entreprise.

En effet, 14 des 23 recommandations conçues par la Commission Hoover dans son rapport sur les entreprises fédérales se rapportent aux opérations financières. Cette préoccupation s'explique assez aisément si l'on songe à l'ignorance

dans laquelle se trouvent le législateur et le gouvernement lui-même, quant au coût exact des services octroyés par les entreprises fédérales. On sait que la Commission fit appel à des sociétés fiduciaires ⁽¹²⁾ dont les examens fouillés sont parfois déroutants et discutables ⁽¹³⁾, mais néanmoins du plus grand intérêt, car ils constituent les seules études financières approfondies sur l'entreprise publique que nous connaissons.

Le premier souci de la Commission a été, semble-t-il, de faire supporter par les entreprises fédérales toutes les charges qui leur incombent. Cette règle constitue, en effet, la condition primordiale pour une analyse objective de la solvabilité des entreprises.

Néanmoins, certains membres de la Commission se sont élevés contre cette assertion. Notamment, James Forrestal, dans une note dissidente, déclara que l'« application pure et simple des règles comptables, en tant que critère des réalisations gouvernementales, n'est pas la solution complète, parce qu'il y a manifestement de larges considérations sociales dont il faut tenir compte dans l'appréciation des dépenses gouvernementales » ⁽¹⁴⁾. Et ainsi, s'explique, qu'à maintes reprises les entreprises fédérales ne supportent pas la totalité des coûts de production, notamment sous forme de charges financières (paiement des intérêts sur les sommes avancées par le Trésor) et de charges d'amortissement (surtout lorsque les investissements ont été effectués à l'aide de crédits budgétaires ⁽¹⁵⁾). Que l'on soit protagoniste de l'une ou de l'autre solution, il n'est pas douteux que le régime financier favorable dont jouissent les entreprises fédérales dans certains cas ne facilite pas la tâche de ceux qui s'efforcent de tracer un tableau objectif.

Pourtant, la Commission Hoover semble se prononcer pour une position intermédiaire, à savoir l'imputation des dépenses relatives à chaque espèce de coût de manière à pouvoir apprécier les éléments comparables de diverses entreprises publiques,

⁽¹²⁾ Notamment, les « Task Force Reports » sur les « Lending Agencies » et sur les « Revolving Funds and Business Enterprises of the Government ».

⁽¹³⁾ Nous examinerons, plus loin, les divergences soulevées à leur sujet au sein de la Commission.

⁽¹⁴⁾ *Federal Business Enterprises*, p. 124.

⁽¹⁵⁾ *Ibid.*, p. 10.

et éventuellement, les confronter avec ceux de certaines entreprises privées ⁽¹⁶⁾, tandis que l'équilibre budgétaire de l'entreprise viendrait au second rang.

En effet, la question des prix ne devait pas inquiéter la Commission outre mesure. Car ce qui préoccupait la Commission, c'est la possibilité d'une concurrence « déloyale » des entreprises publiques envers des exploitations privées grâce à une aide gouvernementale accordée sous le couvert d'une prétendue mission d'intérêt public ⁽¹⁷⁾.

Si l'entreprise fédérale ne réclamait pas le prix « plein » de ses services, le Congrès seul sanctionnerait une telle politique en votant les subventions nécessaires ⁽¹⁸⁾. Somme toute, la Commission souhaite que les entreprises fédérales soient gérées financièrement comme une société privée du même genre. Mais si une entreprise fédérale doit se départir des principes de gestion généralement reconnus dans le commerce privé, la Commission préconise que le législatif réclame une justification fondamentale dont il sera seul juge, et qu'il fixe, dans chaque cas, les limites de l'aide que le gouvernement est habilité à fournir.

d) Finalement, la Commission examina le mécanisme des contrôles financiers. Il ne suffit pas d'énoncer des grands principes comptables; il importe de créer les organes chargés d'en surveiller l'application, et s'ils existent, de leur attribuer les pouvoirs nécessaires à l'exercice de leur mission.

Or, le régime existant lors de l'enquête Hoover était relativement complexe ⁽¹⁹⁾. L'organisme le plus important est l'« Office de la Comptabilité générale » dirigé par le « Comptroller-General » responsable devant le Congrès. Ses pouvoirs sont étendus mais, combinant à la fois l'équivalent de notre Administration des Dépenses engagées et de notre Cours des Comptes, son contrôle tatillon est vivement critiqué, en dépit d'un certain

⁽¹⁶⁾ *Federal Business Enterprises*, pp. 14 et 16. Le bilan devrait être établi « de manière à distinguer les charges financières des dépenses d'exploitations courantes ».

⁽¹⁷⁾ *Federal Business Enterprises*, p. 24.

⁽¹⁸⁾ *Federal Business Enterprises*, p. 16 : « pertes et subventions doivent être établies annuellement et soumises au Congrès ».

⁽¹⁹⁾ A l'heure actuelle, peu de progrès ont été réalisés dans ce domaine qui s'avère particulièrement ardu, aussi bien chez nous qu'aux Etats-Unis ou ailleurs.

allégement prévu par le « Government Corporation Control Act » de 1945 ⁽²⁰⁾. Mais les habitudes d'une administration ne se perdent pas en un jour. Par surcroît, cette dernière loi ne visait que les entreprises fédérales incorporées.

D'autre part, le « Bureau of the Budget » surveille les crédits budgétaires auxquels des entreprises fédérales font appel ⁽²¹⁾. Quant à la « Treasury », celle-ci contrôle les placements en fonds d'Etat. Enfin, chaque entreprise est soumise à une ou plusieurs commissions spécialisées agissant indépendamment des organismes précités. Citons, à titre d'exemple, les commissions exerçant une autorité dans le secteur des projets hydrauliques :

1. La « Federal Power Commission » qui réclame la publication des résultats d'exploitation suivant un plan comptable qu'elle a établi;

2. L'« Interstate Commerce Commission » qui veille qu'aucun favoritisme ne soit pratiqué au profit de l'un ou de l'autre Etat en particulier.

3. Les « Publics Utilities Commissions » de chaque Etat dans lequel les entreprises fédérales exercent leur activités.

Devant cette multiplicité de contrôles, la Commission Hoover a réagi vigoureusement. Ses recommandations semblent bien inspirées ⁽²²⁾ :

a) L'extension du « Government Corporation Control Act » à toute les entreprises fédérales décentralisées ou non;

b) L'uniformisation du pouvoir d'emprunt, de la responsabilité civile et de la présentation des comptes;

c) La mise à la disposition dans le chef d'une seule agence de toutes les participations gouvernementales dans le secteur public de l'économie.

*
**

⁽²⁰⁾ Cette loi prévoit notamment :

1. L'établissement d'un « business budget »;
2. Un contrôle comptable du type commercial;
3. L'examen de l'activité des entreprises fédérales par une sous-commission spécialisée du Congrès.

⁽²¹⁾ Il est peut-être utile de noter ici que le Congrès exerce un certain contrôle lors de l'examen du budget.

⁽²²⁾ *Federal Business Enterprises*, pp. 9, 10, 12.

Dans le cas qui nous intéresse, la grande caractéristique de la Commission Hoover est son réalisme. Chaque fois qu'elle se proposait d'étudier l'activité économique du gouvernement fédéral, elle affirmait la primauté de l'économie sur le droit ⁽²³⁾. Cette attitude, fort exceptionnelle chez nous, se traduisit par des recommandations fort précieuses :

1. La Commission ignore les établissements « parastataux »; elle ne connaît que les organismes publics de gestion commerciaux, industriels et financiers. Par conséquent, *en raison de la nature propre de cette activité gouvernementale*, la Commission lui réserve un chapitre particulier. Qu'il existe des services décentralisés dans d'autres domaines, la Commission le reconnaît volontiers, mais ils ne constituent jamais un problème particulier comme l'entreprise publique fédérale;

2. La Commission propose qu'on « incorpore » les entreprises fédérales sauf exception. En effet, la Commission souhaite que les entreprises publiques soient placées sur le même pied que les exploitations privées. Il faut donc « enregistrer » ces entreprises fédérales pour qu'elles deviennent des personnes de droit privé soumises aux juridictions ordinaires :

3. La « décentralisation organique », comme l'appelle le professeur A. Buttgenbach ⁽²⁴⁾, ne doit pas aboutir d'après la Commission Hoover à la pulvérisation de l'Etat en une multitude d'entités « indépendantes ». C'est pourquoi la Commission désire :

a) Unifier le contrôle financier de l'entreprise;

b) Fixer en des organismes coordinateurs puissants, la responsabilité politique ⁽²⁵⁾ d'une série d'entreprises fédérales dans un même secteur, tels que le « Housing and Home Finance Agency », la « Farm Credit Administration », etc. Il y aurait à la tête de ces organismes, un seul « administrateur » directement responsable devant le Président ⁽²⁶⁾;

⁽²³⁾ *Ibid.*, p. 24.

⁽²⁴⁾ *Théorie générale des modes de gestion des services publics*, Bruxelles, Larcier, 1952.

⁽²⁵⁾ Nous entendons évidemment par « responsabilité politique » plutôt la « mise en œuvre d'une politique générale » que la responsabilité des dirigeants devant le législateur.

⁽²⁶⁾ *Report with special Studies*, *op cit.*, pp. 31 et 33 : suggère qu'on « réduise à une série maniable le nombre d'administrateurs faisant rapport au Président ».

4. L'autonomie de gestion doit comporter une autonomie financière. Chaque entreprise supportera toutes les charges de capital et celles afférentes à l'exploitation. La Commission estimait, dans l'intérêt du public, que l'on connaisse tous les éléments permettant d'apprécier l'efficacité et la rentabilité des entreprises fédérales;

5. Enfin, la Commission propose un relâchement de certains contrôles, de crainte que ceux-ci n'entravent la politique de décentralisation proposée par elle. En outre, en recommandant l'application d'une manière plus générale du « Government Corporation Control Act de 1945 », elle visait à substituer le contrôle *a posteriori* au contrôle préventif. Cette mesure instaurerait l'examen du type fiduciaire auquel l'Administration manifeste presque partout une répugnance bien naturelle.

Cependant, la Commission n'a pas résolu tous les problèmes. Il en est même quelques-uns qu'elle a ignorés :

a) Le régime du personnel dans les entreprises publiques n'a guère été abordé. Pourtant, l'autonomie de gestion n'implique-t-elle pas l'octroi à la direction de l'entreprise fédérale des mêmes droits et obligations que ceux confiés à une administration du secteur privé?

Or, nombre d'entreprises fédérales sont soumises à la réglementation du « Civil Service Commission », qui parfois même recrute le personnel destiné à l'une ou l'autre entreprise publique. En outre, la loi Taft-Hartley exclut de sa compétence le secteur public de l'économie. Il y a là sans nul doute une sérieuse lacune (27).

b) Si la Commission Hoover s'est évertuée d'un côté à démontrer l'intérêt d'une exploitation supportant toutes les charges, elle a été beaucoup moins loquace à propos des prix. Certes, la Commission prévoit qu'en cas de pertes, le Congrès puisse accorder des subventions. De même en cas de bénéfices, l'entreprise publique devrait les verser au Trésor, après création d'un fonds de réserve. Mais la Commission ne fixe pas le niveau auquel doivent s'établir les prix et ne dit pas à partir de quel moment l'entreprise doit être subventionnée ou jusqu'à quel

(27) Des considérations du même genre s'appliquent aux fournitures et aux travaux à effectuer pour une entreprise publique. Ici encore, la réglementation fédérale est en vigueur, portant ainsi atteinte au principe d'autonomie des entreprises fédérales.

point elle doit rechercher des bénéfices. La Commission constate avec quelque réticence qu'il existe des dépenses sociales que l'on ne pourrait faire supporter par les usagers, mais là s'arrête le raisonnement de la Commission. Nous aurions préféré que la Commission fût plus explicite à cet égard. Il nous semble pourtant que le principe de l'autonomie requiert de la part des entreprises publiques l'équilibre financier. S'il ne peut en être toujours ainsi, le Congrès doit se prononcer sur l'établissement des tarifs en dessous du prix de revient ou sur la gratuité de tel ou tel service. Une recommandation de ce genre aurait eu, pour un ensemble de raisons politiques, peu de chance d'aboutir, même présentée par la Commission Hoover ⁽²⁸⁾.

Depuis la date de sa parution, il y a quatre ans environ, le Rapport de la Commission Hoover a peu progressé. Et cependant les recommandations de la Commission étaient pertinentes. Dans le dédale des entreprises publiques qui dépensent des dizaines de milliards de dollars par an, manipulent plus de 100 autres milliards, des « mesures d'assainissement » s'imposaient. Peut-être que l'Administration républicaine s'attaquera avec une plus grande énergie à ce qu'appelait un jour l'homme d'Etat français Caillaux, la « pépinière des abus ».

(28) Certains groupes d'intérêt sont satisfaits des arrangements actuels, tels que l'agriculture, les compagnies maritimes privées, les agences de presse, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Jean PIVETEAU, Professeur à la Sorbonne, *Traité de Paléontologie*, Masson et C^{ie}, Paris, 1952.

Dans la grande tradition des encyclopédies françaises, les Editions Masson ont entrepris la publication de vastes traités, monuments scientifiques où sont réunies et coordonnées les connaissances actuelles dans divers domaines de la Science.

Depuis 1948, ont paru sept des dix-huit tomes de près de 1.000 pages chacun, magnifiquement illustrés, abondamment documentés du *Traité de Zoologie* que dirige M. le professeur Grassé, membre de l'Institut, avec la collaboration d'une pléiade de zoologistes et spécialistes français, suisses, belges, etc. Cet ouvrage considérable est appelé à une audience mondiale. Il n'a pas son équivalent ailleurs.

Des mêmes presses sortent aujourd'hui, les deux premiers volumes d'un *Traité de Paléontologie*. L'autorité de son directeur, M. le professeur Piveteau, les qualités des nombreux collaborateurs groupés autour d'un tel maître sont les garanties de la valeur scientifique de cette nouvelle collection.

M. Piveteau s'est acquis une juste renommée par ses découvertes importantes dans les domaines de la Paléontologie des Vertébrés, de la Paléontologie humaine et par l'activité de son école. Nous lui devons déjà un manuel important, depuis longtemps classique, qu'il publia en collaboration avec son maître Marcellin Boule : *Les Fossiles* (Masson, Paris, 1935). Plus récemment, M. Piveteau présenta au public cultivé un petit livre aussi élégant qu'intéressant : *Images des mondes disparus* (Masson, Paris, 1952), dans lequel quelques paysages, particulièrement significatifs pour l'histoire de la Terre, sont retracés avec une telle objectivité, une si haute maîtrise et une si parfaite précision qu'ils semblent surgir, en leur émouvante réalité, du fond de leur lointain passé.

*
* *

Le *Traité de Paléontologie* qui paraît en ce moment comportera les volumes suivants :

Tome I. — Les stades inférieurs d'organisation du règne animal. Introduction. Généralités. *Protistes. Spongiaires. Cœlentérés. Bryozoaires.*

Tome II. — Problèmes d'adaptation et de phylogénèse. *Brachiopodes. Chétognathes. Annélides. Mollusques.*

Tome III. — Les formes ultimes d'Invertébrés : morphologie et évolution. *Onychophores. Arthropodes. Echinodermes. Stomocordés.*

Tome IV. — L'origine des Vertébrés. Leur expansion dans les eaux douces et le milieu marin. *Agnathes. Placodermes. Elasmobranches. Actinoptérygiens. Crossoptérygiens. Dipneustes.*

Tome V. — La sortie des eaux. Naissance de la Tétrapodie. L'exubérance de la vie végétative. La conquête de l'air. *Amphibiens. Reptiles. Oiseaux.*

Tome VI. — L'origine des Mammifères et les aspects fondamentaux de leur évolution. *Mammifères.*

Tome VII. — Vers la formation humaine. Le problème biologique de l'Homme. Les époques de l'Intelligence. *Primates. Hommes.*

Chaque tome est composé sous l'inspiration d'une grande idée. Trois d'entre eux se rapportent aux Invertébrés, les quatre derniers ont pour objet les Vertébrés fossiles, le dernier étant consacré à la Paléontologie humaine. Les deux premiers volumes, sortis de presse en 1952, contiennent les chapitres généraux où sont définies les préoccupations et la signification de la Paléontologie, ses méthodes et ses techniques, ses grandeurs et ses limites.

« Biologie historique », la Paléontologie participe à la fois de la Géologie, de la Botanique et de la Zoologie. C'est la Biologie perçue en sa quatrième dimension : le Temps.

Pour la Géologie, elle apporte les moyens sûrs de dater les terrains par la nature des fossiles qu'ils renferment. Elle est le test chronologique indispensable aux stratigraphes.

Pour la Biologie elle est plus qu'une science auxiliaire. Elle s'intègre dans la Zoologie et la Botanique. Sans elle la connaissance du monde vivant serait incomplète et même souvent inconcevable. Quoique confinée dans l'étude des débris d'organismes plus ou moins bien conservés, la Paléontologie, tout autant que les autres disciplines biologiques, aide à la compréhension de la vie. La Biologie, en effet, n'est pas exclusivement une science de laboratoire. Elle est surtout une science de la Nature qui souvent se charge d'expériences dépassant nos possibilités et nos limites humaines. C'est ainsi que la Paléontologie « permet d'aborder dans toute leur ampleur les questions de genèse et de développement, d'apparition et d'extinction, en un mot le grand problème de l'évolution ». Seule, elle peut en retracer le déroulement, en analyser le mécanisme, établir enfin les enchaînements phylogénétiques des organismes.

Le *Traité* de M. Piveteau révèle magistralement ce double aspect de la Paléontologie, test chronologique pour le géologue, biologie historique retraçant la succession des faunes et des flores.

Il vient aussi à son heure car il regroupe, en une présentation coordonnée, la multitude des découvertes éparpillées dans les divers périodiques scientifiques du monde entier, découvertes qui se sont accumulées depuis la parution déjà ancienne des grands classiques de la Paléontologie.

Les deux premiers volumes parus nous permettent de juger des dimensions et de la valeur scientifique de l'ouvrage. Pour certains groupes on se rend compte que la connaissance en a été si considérablement accrue qu'elle en est complètement renouvelée. Il suffit de prendre pour

exemple le chapitre consacré à la Paléontologie des Protistes. Ceux-ci ont été l'objet d'investigations particulièrement actives depuis ces dernières années, investigations qui relèvent d'une discipline presque autonome, la micro-paléontologie. Ses acquisitions sont surprenantes et d'un grand intérêt pour la stratigraphie fine des terrains, particulièrement des terrains pétrolifères.

On peut en dire autant de tous les autres embranchements traités dans les deux premiers volumes : Spongiaires, Cœlentérés, Bryozoaires, Brachiopodes, Chétognathes, Annelides, Mollusques. On les parcourt dans une sorte de ravissement et d'étonnement comme si l'on se promenait en un vaste musée restauré, considérablement enrichi, heureux de s'attarder aux vitrines où tant de nouveautés sont exposées avec ordre et clarté. Il faut dire que chacun des chapitres est composé avec maîtrise, rehaussé d'une illustration abondante, je dirais volontiers rajeunie autant par les dessins insérés dans le texte que par les photographies soigneusement reproduites en des planches lithographiques.

La structure générale des types d'organismes dont il est question en chacun de ces chapitres est rappelée et définie. Le *Traité de Paléontologie* cependant, tel qu'il est conçu, ne peut dispenser de recourir au *Traité de Zoologie*. Il n'a pas la prétention de s'y substituer. Son objet est autre. Il s'attache davantage aux structures auxquelles le Paléontologue doit faire appel pour déterminer les restes des organismes fossilisés. D'autre part, il se consacre plus étroitement à la systématique puisque pour un paléontologue une espèce, une forme fossile acquiert une valeur considérable étant susceptible d'établir correctement la stratigraphie des terrains qui la contiennent.

L'évolution du règne animal, depuis le Pré-Cambrien jusqu'à nos jours, en acquiert une expression plus concrète mais combien écrasante. Si l'on songe aux faunes actuelles qui prolongent les faunes du passé évoquées dans un pareil traité de paléontologie, ce n'est pas sans une sorte d'admiration, mêlée d'effroi et d'humilité, que l'on perçoit l'immensité du Règne animal, la prodigieuse, l'inépuisable diversité des espèces qui le composent et qui, depuis l'origine de la vie sur notre Terre, y ont vécu, y ont lutté, s'y sont adaptées, se sont substituées les unes et les autres, puis, se sont éteintes successivement.

Le *Traité de Paléontologie* de M. Piveteau est un monument scientifique d'une exceptionnelle valeur. Il complète parfaitement le grand *Traité de Zoologie* de M. Grassé. Tous deux font le plus grand honneur à la France.

Paul BRIEN.

Henri TERMIER et Geneviève TERMIER, *Histoire géologique de la Biosphère* (La vie et les sédiments dans les géographies successives), 721 pages, 35 cartes paléogéographiques en couleur, 8 lithographies originales en hors texte, 117 figures et une carte noire. (Editions Masson, Paris, 1952.)

Voici un important traité de Géologie générale dans lequel l'Histoire de la Terre se confond avec l'Histoire de la Vie et s'éclaire par elle. Il est tout aussi bien un traité de Paléogéographie où sont reconstitués les paysages des diverses époques géologiques et où sont évoquées les

faunes et les flores qui les ont animés depuis l'Algonkien jusqu'à nos jours.

Son objet propre, précisent les auteurs dans la préface, est « ... surtout de chercher à mettre en lumière tout un système de liaisons existant d'une part entre la Paléontologie et la Stratification; d'autre part, entre la Sédimentologie, la Paléoécologie et la Paléogéographie ».

Dans un pareil ouvrage la stratigraphie ne se limite pas à donner le catalogue plus ou moins ordonné des couches sédimentaires; la Paléontologie n'y est pas la simple description de fossiles considérés exclusivement comme des tests à dater les terrains. A chaque moment géologique sont retracés les ensembles physiques et biologiques de la Biosphère, les milieux géographiques, les biotopes qui les composent, leur écologie, les biocénoses des êtres vivants qui les peuplent.

Il s'agit donc d'une œuvre de grande synthèse, audacieuse peut-être, s'exposant aisément à la critique d'une science analytique plus précise mais elle est tentante cependant, nécessaire en tout cas. Les fouilles géologiques, paléontologiques n'ont-elles point pour but de découvrir les documents qui nous permettent de retrouver les temps révolus, de recréer le passé qui explique notre présent. Dans le flot montant et sans cesse grossissant des menues découvertes particulières, il est indispensable d'établir périodiquement le bilan de nos connaissances et de les grouper en des vues d'ensemble. Toutes provisoires qu'elles soient, celles-ci contiennent les hypothèses de travail et les stimulants qui susciteront de nouvelles recherches. On ne peut donc que se réjouir du magistral essai que nous présentent, avec autant d'ampleur et d'érudition, M. et M^{me} Termier.

La première partie de ce livre est consacrée à caractériser la biosphère parmi les enveloppes ou « géosphères » de notre planète, à la localiser à la jonction de la lithosphère, de l'hydrosphère et de l'atmosphère. Si la biosphère empiète quelque peu sur la lithosphère, davantage sur l'atmosphère, elle occupe l'entièreté de l'hydrosphère. L'hydrosphère est, par excellence, le milieu vital. De la mer, plus particulièrement de ses régions littorales, la vie a jailli, pour conquérir ensuite toute la biosphère. La Géologie générale se trouve ainsi centrée sur le problème de la mer, ses réactions continues avec les autres roches, les mécanismes de la sédimentation, sur l'infrastructure physico-chimique qui conditionne l'apparition de la vie, celle de ses adaptations, de ses transformations, de ses expansions, de ses extinctions. La vie apparaît comme un phénomène géologique, le plus surprenant sans doute, puisqu'il aboutit à la pensée. Les principes de la Géologie générale se confondent dans cet ouvrage remarquable avec ceux mêmes de la Biologie générale. La Paléontologie, selon l'expression des auteurs, est « le fil conducteur de l'Histoire de la Terre ».

La deuxième partie du traité sera l'application de ces principes géologiques et biologiques. Elle consiste en une évocation des géographies successives depuis le Précambrien jusqu'à nos jours. Trente-six cartes coloriées illustrent ces grandes pages d'histoire géologique, chacune d'elles est retracée comme une « esquisse synthétique » des données « de la géologie, de la paléontologie, de la paléobiologie, de la paléoclimatologie, de la stratigraphie, de la sédimentation, de la tectonique, de la pétrographie ». Ces cartes sont placées à la suite les unes des autres, comme elles le seraient dans un atlas de géographie, afin de rendre perceptible aux lecteurs la cinétique même des transformations des

divers « visages de la Terre », ainsi que le ferait un film cinématographique. Pour chaque période géologique le texte expose avec grande clarté la Paléogéographie du monde à l'époque considérée, les plantes et les animaux les plus caractéristiques dont on trouve les fossiles dans la couche des terrains correspondant à cette époque. Des lithographies composées avec art recréent, pour les yeux, des portions de paysage ou des diverses biocénoses végétales et animales.

Ces chapitres d'Histoire de la Terre se lisent aisément, avec un intérêt soutenu et parfois sous l'émotion que suscite la grandeur des événements évoqués. Le livre s'achève à notre époque quaternaire qui date à peine d'un million d'années. Nous y apprenons ce qui en façonne le facies : une transgression arctique accompagnée de périodes de glaciation successives. Celles-ci vont retentir sur la délimitation de nos terres émergées ainsi que sur les faunes et les flores. Les Séquoias disparaissent de l'Eurasie pour subsister en Californie. Des régions boréales aux régions tempérées, se succéderont désormais les toundras avec des petits bois de *Salix polaris* et de Bouleaux nains, les Steppes à graminées parsemées de Pins et de Bouleaux blancs, les forêts d'Epicéas, de Chênes et de Hêtres. Déjà, les Mammifères, après leur grande apogée du Tertiaire, commencent à s'effacer lentement. « Les glaciations du Pléistocène ont donné le coup fatal à beaucoup de Mammifères et ont fragmenté la répartition des espèces subsistantes; il y a là un phénomène analogue à celui qui entraîna au Crétacé supérieur, l'extinction des Dinosauriens. Mais le grand gagnant de l'aventure du Pléistocène a été l'homme », le dernier venu et qui atteint, aujourd'hui à son apogée. L'homme, à son tour, accomplit son destin géologique. Il a tout envahi, tout conquis. La terre entière est transformée, par son action, en une biocénose humaine.

L'ouvrage s'arrête ainsi au seuil de l'histoire proprement dite et de la géographie actuelle. Il les prépare et aide à les mieux comprendre. Des tableaux chronologiques récapitulant les grands faits géologiques de la Biosphère, du Cambrien à l'époque actuelle, un index alphabétique des matières traitées, des noms d'auteurs et des termes géographiques, une « bibliographie critique sommaire », mais très abondante et bien ordonnée, terminent cet admirable ouvrage dont l'excellente présentation rehausse encore l'intérêt.

Paul BRIEN.

Vicomte TERLINDEN, *Impérialisme et Equilibre*, Bruxelles, Larcier. Un volume, 564 pages, 460 francs.

Dans une très brève introduction, l'auteur fait remarquer que les historiens belges ne se sont guère tournés jusqu'à présent vers les travaux de politique internationale. Il y avait là une lacune, d'autant plus regrettable que les ouvrages des historiens étrangers ne parlent pas avec assez d'impartialité, disons plus simplement avec assez de compétence, du rôle international joué dans le Passé par notre patrie. Situait l'apparition de l'entité belge à l'époque des ducs de Bourgogne et soulignant toute la valeur internationale des actes d'Augsbourg de 1548 et de 1549, le vicomte Terlinden semble vouloir assigner comme premier but à sa tâche l'exposé des questions au cours desquelles les anciens Pays-Bas jouèrent un rôle important.

Il me paraît que, dans cet ordre d'idées, l'auteur doit quelque peu décevoir le lecteur qu'il a lui-même mis en appétit par sa préface. Car, en dehors de quelques pages circonstanciées — par exemple celles consacrées à la période 1830-1831 — il ne s'éloigne guère de la formule courante qui, tout en considérant l'importance du rôle de la Belgique en tant que « clé de voûte de l'ordre européen », persiste à ne voir dans notre pays qu'un « objet » de discussion plutôt qu'un élément agissant. Puisque, aussi bien, l'auteur prend comme date de départ l'année 1519, date de l'élection de Charles-Quint à l'Empire, il eût été intéressant d'éclaircir certains aspects du rôle des Pays-Bas et de l'idée que se faisaient de ce rôle leurs habitants en des circonstances critiques : l'opinion des Etats Généraux à la fin de la lutte entre les Habsbourgs et les Valois; le choix entre une politique française ou une politique élisabéthaine après la proclamation de déchéance de Philippe II, ou encore le rôle des Pays-Bas comme champion du monde catholique, de 1635 à 1648. Il y aurait eu bien des choses à dire sur la jeune et maladroite politique extérieure des Etats belgiques unis en 1790, sur le rôle que Dumouriez aurait voulu faire jouer à une république démocratique belge, satellite de la Première République, ou sur le rôle que Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas, sut effectivement faire jouer à son nouveau royaume à l'égard de la France, sans cependant le faire entrer dans la Sainte-Alliance.

Ces considérations critiques ne visent évidemment que le « programme belge » évoqué par l'auteur dans son Introduction mais non réalisé par lui. En vérité, il lui eût été difficile de le faire sans manquer à son objectif majeur : faire une synthèse de « la politique internationale depuis la Renaissance jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale ». Le leitmotiv de cette synthèse étant d'opposer l'Equilibre à l'Impérialisme, il était logique de remonter jusqu'à la constitution dans le monde d'un ensemble d'Etats « sur lesquels le soleil ne se couchait jamais ». Il y a néanmoins quelque arbitraire dans ce choix. Le Saint-Empire n'avait-il pas déjà, au temps des Othon et des Frédéric Barbe-rousse, défendu des prétentions à la monarchie universelle et chrétienne ? N'avait-il pas ligué contre ses prétentions des papes, des rois et les républiques urbaines d'Italie ? Je me hâte d'ajouter que je me réjouis de ce que l'auteur n'ait pas rattaché sa synthèse au début des temps médiévaux. Il y a déjà un danger suffisant de faire naître des impressions disparates en situant quatre siècles dans un même plan. Et quels siècles ! Quand on se trouve devant le problème de la ligne Midia-Enos, en 1913, ou devant la fuite de Zog I^{er}, roi d'Albanie, en avril 1939, on a l'impression que ces événements se situent sur une autre planète que celle où Charles XII, roi de Suède, obligea Auguste de Saxe à renoncer au trône de Pologne, par la paix d'Altranstadt de 1706 !

Doit-on entendre par là que je ne suis pas partisan d'associer la politique internationale des Temps modernes à celle des Temps contemporains ? Il n'en est rien. Trop souvent on veut prendre le départ au Congrès de Vienne, sorte de grosse éponge devant servir à effacer tous les vestiges de l'Ancien Régime alors que, précisément, elle est tout imbibée de ces vestiges. Tout bien considéré, je crois que la meilleure formule, pour la constitution d'un traité de politique internationale, est encore de ne pas remonter trop au-delà de la fin du xviii^e siècle et de

ne rechercher en amont que certaines balises : les traités de Westphalie, d'Utrecht, de Nystadt, de Kutchuk-Kaïnardji et quelques autres.

Le vicomte Terlinden traite de l'énorme matière dont il a eu à s'occuper en cinq cents pages, d'une manière claire, sobre et agréablement descriptive. Le grand tourment, quand on aborde un sujet tel que le sien, est de découvrir les fils conducteurs qui unissent les innombrables sujets de politique internationale les uns aux autres. Car s'il est un sujet dominé par l'élément contingent, du moins en apparence, c'est bien celui-là ! Que de fois un acte politico-diplomatique n'est-il pas posé moins en fonction d'un grand dessein que parce que le moment propice de le poser semble venu à ses réalisateurs. C'est ainsi que, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, les coups de théâtre se succèdent en Extrême-Orient lorsque le Moyen-Orient est tranquille. De même, la question d'Orient se réveille lorsqu'une étape a été franchie du côté des mers de Chine et du Japon. De là l'impression de décousu, d'éparpillement, que donne la lecture de presque tout ouvrage de politique internationale. Il est presque impossible, surtout dans une synthèse portant sur quatre siècles, de renoncer à l'ordre chronologique. Et cependant cet ordre peut faire naître l'impression que les faits sont encore plus compliqués, encore plus inextricables, encore plus hasardeux qu'ils ne le sont dans la réalité !

C'est pourquoi — et j'y reviens — l'auteur a eu le louable souci de retenir son œuvre dans une solide armature, de la rattacher à un thème capital : l'antithèse entre l'Impérialisme, belliqueux et conquérant, et les Coalitions issues du besoin de rétablir l'équilibre. Louis XIV rencontrera l'hostilité des Puissances Maritimes et des Habsbourgs ; toute l'épopée napoléonienne se heurtera à des coalitions et aboutira au Congrès de Vienne. Après la politique libérale des nationalités, apparaissant comme un sorbet rafraîchissant entre les déroulements d'un banquet interminable, le jeu des impérialismes reprendra : l'impérialisme bismarckien, façonnant l'Allemagne *durch Blut und Eisen*, le militarisme de Guillaume II d'où sortiront par antithèse la Paix armée, la Duplice et la Triple Entente. La première Guerre mondiale naîtra de la rupture de l'équilibre et de la course aux armements. Le traité de Versailles n'ayant pu ramener le monde à la stabilité, l'humanité devra affronter le triple impérialisme de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon. Et le monde actuel semble pouvoir trouver sa définition en un nouvel effort de coalition des forces démocratiques devant la formation de l'impérialisme communiste !

Tous ces points sont examinés par l'auteur avec sagacité et exposés avec mesure et prudence. Mais je dois bien le confesser à mon collègue Terlinden : le problème de l'histoire diplomatique, vu sous cet angle, me paraît un peu simplifié. D'autres constantes apparaissent au cours de l'évolution des siècles. Après avoir sommeillé, de 1815 à la première Guerre mondiale, voici que les problèmes de l'Est reprennent le caractère hallucinant qu'ils avaient au XVIII^e siècle. Qui donc pensait encore, il y a septante-cinq ans, aux problèmes de la Baltique ou à celui du promontoire slave, dirigeant sa redoutable pointe vers le cœur même du monde germanique. La question des Détroits a paru à certains moments tomber au niveau des amusettes qui occupaient le corps diplomatique au chevet de l'Homme Malade. Elle reste là, cependant, indéfiniment retar-

dée, sorte de question d'ordre vital universel bien supérieure à tout impérialisme de l'Ouest ou de l'Est !

Faut-il ranger les manifestations d'expansion coloniale parmi les phénomènes impérialistes de la stricte orthodoxie ? N'y a-t-il pas lieu de faire une distinction entre les objectifs de « pré carré » des symmachies continentales, et les ondoyantes visées des thalassocraties, respectant le self government de leurs membres ? Oui, sans doute. Et cependant, les prétentions de l'Angleterre quant à la négation du principe de la mer libre, le jingoïsme de lord Beaconsfield et l'expansionnisme de Cecil Rhodes ont constitué des dangers pour la paix du monde presque aussi grands que le slogan *Deutschland über alles*.

Le vicomte Terlinden associe automatiquement l'impérialisme à l'esprit de conquête, le souci de l'équilibre à l'amour de la paix. Cette vision dualiste manque d'élasticité. Elle me rappelle l'histoire du bon Fridolin et du méchant Thierry, l'Ormuzd et l'Ahriman de mon enfance. La réalité est, j'imagine, tant plus nuancée. Il y a impérialisme et impérialisme. Celui de Danton, celui de Chaumette qui voulait « tout jacobiniser jusqu'à Moscou », ne furent-ils pas, bien que moins accusés, peut-être plus systématiques que celui de Napoléon I^{er}, ce conquérant tant honni, et qui paraît bien cependant avoir moins songé à conduire les aigles impériales aux confins de l'Europe qu'à desserrer l'étreinte du blocus de l'Angleterre par des annexions absurdes. Quand on aura un jour fait la juste part de l'Economique dans les mobiles qui opposèrent les « pays saturés » et les « pays affamés », après la première Guerre mondiale, quand on aura fait la part de la nervosité, de la morbidité, chez les superdictateurs modernes, et tenu compte des effets que la peur, la simple peur physique, a pu exercer sur les comportements de leurs sujets, n'en arrivera-t-on point à situer dans un autre climat que ceux déjà connus les violences et les soubresauts des peuples de l'Axe ? Notons aussi qu'il y a eu parmi les membres des coalitions passées et récentes trop de requins et trop de fauves pour que l'on puisse toujours les considérer comme des partisans de la paix du monde. Napoléon était tombé depuis quelques mois à peine que déjà surgissait la menace d'une nouvelle guerre européenne parmi les vainqueurs et que ceux-ci opéraient un quatrième partage de la Pologne !

Pour me résumer, la politique internationale est une matière infiniment compliquée. Elle le sera de plus en plus, au fur et à mesure que la parole sera donnée — comme l'écrit fort justement Terlinden — aux politiciens plutôt qu'aux diplomates. On le voit, le livre du savant historien de l'Université de Louvain porte à la réflexion et les objections que je formule ici ne sont qu'une forme de l'admiration que j'éprouve pour la manière dont il a su mener à bien sa tâche. Voici donc le monde des curieux en général et celui des historiens et des diplomates en particulier, nantis d'un excellent instrument de travail, fruit d'une expérience quotidienne répartie sur quarante années d'enseignement. La bibliographie, pour laquelle l'auteur souligne l'aide précieuse qu'il a reçue de M. Jean Balteaux († en 1953), bibliothécaire du Ministère des Affaires étrangères, comprend une trentaine de pages et tient compte des

publications les plus récentes. La table des noms de personnes et de lieux a été composée avec le plus grand soin ⁽¹⁾.

Dans tant de pages, il peut y avoir place pour quelque fatigue, pour quelque tendance à la simplification. Un exemple : les motifs qui ont amené la Russie à signer, le 23 août 1939, son terrible pacte de non-agression avec l'Allemagne ne sont pas énoncés. Très peu d'erreurs matérielles dans cet ouvrage pourpensé et soigné. Accomplissons néanmoins notre tâche de critique consciencieux en rappelant à notre collègue que le raid du docteur Jameson contre les Boers eut lieu, non en 1889, mais dans les tout premiers jours de 1896.

Le vicomte Terlinden conduit son vaste sujet, qui pourrait si aisément mener à la passion et au parti pris, avec un très grand souci d'objectivité. J'eusse aimé pourtant l'entendre dire qu'aux côtés des blindés du général Leclerc d'autres chars participèrent à la libération de Paris en août 1944. Un alinéa de la page 489 nous décrit la libération de la Belgique. Pourquoi ne pas une seule fois y mentionner le nom des Anglais ? Quand je pense à ce que je ressentis, à la tombée de la nuit du 3 septembre, lorsque j'aperçus le premier char des *Horse* ou des *Life Guards* britanniques, exactement au coin des rues Bosquet et Jourdan, j'éprouve devant cette omission probablement involontaire le sentiment d'une poignante injustice.

Pourquoi, quand il s'agit de la Belgique en 1940, l'auteur coiffe-t-il résolument son nez de lunettes antibrouillard ? Tous les Belges ressentent encore les effets de l'inimaginable affront que leur fit M. Reynaud dans le discours qu'il prononça au lendemain de notre capitulation. Mais de là à dire, comme le fait mon vieil ami, que la résistance de l'armée belge sur la Lys mit définitivement fin à la guerre-éclair des Allemands, il y a de la marge. Cette résistance fut héroïque en soi ; elle constitue une des belles pages de notre passé militaire. Mais il faut l'admirer en tant que telle, sans l'associer à des hyperboles. *Est modus in rebus*, disait déjà la sagesse antique.

Revenons à l'essentiel. Ce beau livre couronne une belle carrière. L'auteur s'y est montré, comme à l'ordinaire, le défenseur de ces grandes idées de paix, de justice et de tolérance qui sont celles des grandes civilisations et qui, issues de la culture méditerranéenne, s'affirment aujourd'hui dans l'effort conjugué des nations du pourtour Atlantique.

FRANS VAN KALKEN.

Willy DELVA, *Het huwelijksvermogensstelsel van scheiding van goederen met gemeenschap van aanwinsten*, thèse présentée à la Faculté de droit de l'Université de Gand, 1952.

Il faut louer M. Delva du sujet de sa thèse. Il faut le louer parce que le sujet est difficile, complexe et ouvert à la discussion. Le sujet est opportun aussi : le régime combiné de la séparation de biens et de la communauté réduite aux acquêts est entré dans les mœurs et tend à se

(1) Que le lecteur ne s'étonne point d'y voir figurer Jésus-Christ entre Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, et Jodl, maréchal allemand. Il s'agit d'une allusion à l'invocation adressée au Très Haut dans le préambule de la Sainte Alliance.

substituer au régime de la séparation de biens qui, suivant le mot de Savatier, n'est au fond qu'une carence de régime. Plus généralement, le public se détourne des régimes purs tels la communauté légale et la séparation des biens pour allier leurs avantages réciproques : des propositions de loi accusent encore ce détachement. Le sujet est enfin nécessaire. Les contrats qui constatent la combinaison de deux régimes sont souvent d'une rédaction imprécise que la jurisprudence souligne implacablement. La complexité des problèmes que pose tout contact entre des institutions de nature et d'esprit différents n'est pas étrangère à cette indigence. La pratique notariale reçoit un avertissement éclairé et une sérieuse mise en garde : qu'elle en fasse son bien ! M. Delva ayant médité avant de choisir et les vertus de son choix étant constantes, M. Capitant lui eût prêté beaucoup de chance pour que le résultat fût bon et il l'est effectivement.

Il l'est effectivement parce que M. Delva est intéressé par les questions qu'il approfondit et cet intérêt le conduira à certain arbitraire. C'est la rançon d'une thèse. Ces questions divisent la jurisprudence plus que la doctrine; elles plongent encore dans une confusion extrême et sont près de devenir classiques : un arrêt important ne clôt pas le débat. L'une d'elles a suivi tous les errements de la procédure; elle les a connus jusqu'à la faveur d'un arrêt rendu sur renvoi après cassation et se détachant, par les subtilités complémentaires d'une appréciation en fait, de la solution donnée par la Cour suprême. Le débat est dominé par le choix des intérêts : celui des époux ou celui des tiers, et, quant aux époux, l'intérêt du mari ou celui de la femme. La combinaison des deux régimes donne à l'interprète, par la nécessité d'un choix entre les règles de l'un ou de l'autre régime, une plus grande latitude dans sa recherche de la règle applicable. Usant de cette franchise, les tribunaux inclinent à protéger l'intérêt qu'ils jugent supérieur et celui des tiers est souvent prépondérant. Bref, il existe une incertitude générale due au fait même du contact des deux régimes dont la réglementation est différente. Comment l'éviter si, comme le dit fort bien M. Depage, l'on veut allier le feu et l'eau ?

Ces questions, l'incertitude de leur solution requéraient une architecture solide et une stricte argumentation. La thèse de M. Delva témoigne de l'une et de l'autre; elle est contruite sur une vue principale qui en est le support même : la combinaison des deux régimes contradictoires crée un régime matrimonial *sui generis*. Sans doute le juriste réagit-il instinctivement devant le contrat ou l'institution dits *sui generis*; il peut redouter la solution de facilité et ne se délivre d'une appréciation péjorative que devant l'impossibilité d'introduire le neuf dans le cadre des données anciennes. Quelle est cette inconnue au milieu des catégories connues ?

Ce problème et les réponses que lui donne M. Delva sont liés aux fluctuations de la jurisprudence quant à la nature même, à l'essence de la combinaison des deux régimes de séparations de biens et de communauté réduite aux acquêts. Trois solutions sont en présence : elles se partagent la doctrine et la jurisprudence. Cette combinaison est-elle une simple juxtaposition de régimes sans prédominance de l'un sur l'autre et répondant à leurs règles propres ou le régime de la séparation de biens est-il d'une façon absolue, le régime principal et celui de la communauté réduite aux acquêts, comme correctif, le régime accessoire ? Ce

sont là les systèmes extrêmes que la jurisprudence tempère par la recherche de l'intention des parties : lequel des deux régimes doit-il, suivant cette intention, prévaloir ? Laborieuse recherche que l'indigence du texte des contrats rend plus difficile encore et qui aboutit généralement à donner la prépondérance à la séparation de biens, la communauté réduite aux acquêts ne lui étant, dans le fait, qu'accessoirement adjointe. Pareille solution est pragmatique et s'oppose à la rigueur doctrinale des deux autres. La contribution de M. Delva est d'y ajouter sa conception personnelle : celle du régime matrimonial *sui generis* et pourquoi ?

Pour dégager l'essence du contrat M. Delva raisonne en excluant. La recherche de l'intention des parties ne vaut que pour les combinaisons de régimes qui s'écartent de la combinaison type des régimes légaux et c'est de cette combinaison type qu'en principe il s'occupe. La notion de correctif du régime de communauté réduite aux acquêts ne lui prête pas nécessairement un caractère accessoire vis-à-vis de la séparation de biens auquel il est adjoint. Enfin l'union ou la confusion de deux régimes est une combinaison et non une juxtaposition ; encore la juxtaposition supposerait-elle l'application absolue des règles de l'un ou de l'autre régime, ce qui n'est pas communément admis. Néanmoins l'idée de juxtaposition n'est pas indifférente à la conception d'un régime matrimonial *sui generis* dans lequel se retrouvent les caractères essentiels de chacun des régimes combinés. Malgré le maintien des règles spécifiques de régimes contradictoires, la combinaison forme un tout harmonieux répondant à des règles propres. Telle est la conception de M. Delva : l'on y retrouve, mais élevée à la hauteur d'une construction juridique et pour la combinaison type de régimes légaux, l'idée défendue en doctrine que les futurs époux ne peuvent introduire dans leur combinaison les éléments destructifs des régimes qu'elles combinent.

Pour déterminer le contenu de cette combinaison type, il suffit de dénombrer les éléments essentiels des régimes de la séparation de biens et de la communauté réduite aux acquêts : pour l'un, le droit d'administration et de jouissance de chacun des époux avec le corollaire de la contribution aux charges du ménage, pour l'autre l'existence d'une communauté de biens comprenant les gains des époux et les revenus de leurs biens personnels ainsi que les acquêts dus à leur industrie et à leurs économies.

Ce dénombrement de caractères essentiels des régimes combinés a la valeur d'une règle de conflit. C'est le réel problème en justice de la combinaison de la séparation de biens et de la communauté réduite aux acquêts : en cas de contrariété entre les règles des deux régimes, laquelle doit de préférence être appliquée à une situation déterminée ? Les tribunaux pour résoudre le conflit ont fait appel à leur conception de l'essence de la combinaison : hiérarchie des régimes, indépendance des régimes avec une inclination pour la séparation de biens, intention des parties. Le procédé du dénombrement des caractères spécifiques des régimes combinés n'a pas la rigueur mathématique d'une solution de conflit tirée de la hiérarchie des régimes ni le caractère problématique inhérent à l'interprétation de la volonté des parties : il est souple et objectif. Dans l'ordre des solutions de conflit, la doctrine a fait admettre par la jurisprudence l'argument *a pari* tiré de la disposition légale permettant aux futurs époux soumis au régime dotal de stipuler néan-

moins une société d'acquêts. La Cour d'appel a cependant précisé que cette disposition ne résout pas la question de la prévalence de l'un ou de l'autre des régimes combinés en cas de conflit des règles qui les régissent (*J. T.*, 1952, p. 316).

La démonstration du contenu de la combinaison des deux régimes suit ce dénombrement : outre ces règles essentielles, le contrat *sui generis* comporte une situation qui lui est particulière et qui est la conséquence de l'influence réciproque de ces règles au sein de la combinaison : une communauté de biens moins étendue que celle de la communauté réduite aux acquêts, l'application des présomptions de propriété des articles 1401 et 1499 de Code civil à l'égard des tiers, le refus du droit d'administration du mari sur les biens de la femme, enfin l'existence de trois patrimoines juridiquement distincts. Ainsi armé, M. Delva, procède à l'analyse de l'exercice de la combinaison des régimes.

Cette analyse s'achemine vers le traité du régime de la séparation de biens combiné avec une communauté réduite aux acquêts. C'est le cours ordinaire des thèses dont le sujet est l'étude d'un contrat, d'une institution ou, plus généralement, d'une opération juridique ouverte à une large pratique. L'auteur entend dresser le tableau de l'ensemble des règles qui régissent cette opération; ce tableau est nécessairement dressé en fonction d'une idée mère ou de la thèse, *in casu* le contrat *sui generis* avec ses éléments propres, et doit par conséquent être consulté avec prudence. Comme le contrat est une combinaison et qu'il participe de deux régimes légaux, le traité prend la forme d'un triptyque dont les volets constituent les régimes purs de la séparation des biens et de la communauté réduite aux acquêts et la partie centrale la combinaison de ces régimes. Cette forme a un avantage didactique certain mais elle oblige à établir le bilan des régimes pourvus déjà d'une abondante littérature. Sans doute M. Delva est-il appelé à prendre parti dans des controverses mineures mais les données sont connues et la thèse inévitablement s'alourdit.

Le régime combiné de la séparation de biens et de la communauté réduite aux acquêts pose un problème majeur : comment, par quels modes, la preuve se fait-elle des reprises et récompenses et quels faits faut-il prouver ? Et étroitement liée à cette question, la controverse au sujet des formalités prévues pour le emploi des biens propres des époux. L'examen de ce problème permet à M. Delva de faire une analyse serrée et consciencieuse de la jurisprudence, en particulier de l'arrêt rendu sur renvoi après cassation par la Cour d'appel de Gand. Sa remarque générale est justifiée : les tribunaux inclinent plus à déchiffrer les contrats et à trouver dans leurs éléments de fait la solution des controverses, qu'à prendre une position de principe et absolue. Sa contribution personnelle sera efficacement confrontée avec les écrits de doctrine et les notes de jurisprudence de MM. Gossiau et Donnay.

La conclusion de M. Delva est d'une parfaite honnêteté scientifique : au terme de ses efforts d'examen et d'analyse, il dresse le bilan des avantages et inconvénients du régime combiné de la séparation des biens et de la communauté réduite aux acquêts. Citant Vidon, il ne cache pas sa défaveur : « Pratiquement cette combinaison cumule les inconvénients des deux régimes entre lesquels elle a la prétention de tenir la balance, en laissant échapper la plupart de leurs avantages respectifs. » Cette

conclusion rejoint l'observation de M. Savatier qui, lui, estimait que la société d'acquêts a le défaut de supprimer les prétendus avantages de simplicité et d'économie cherchés dans la séparation de biens en faisant renaître le problème des reprises et récompenses comme sous la communauté d'acquêts. L'avenir est-il à d'autres formules ? Des suggestions sont faites et elles portent principalement sur le droit de la femme d'administrer ses biens et d'en jouir librement. Des propositions de loi sont déposées. Une commission de réforme des régimes matrimoniaux est au travail. En attendant ces réformes, que la jurisprudence persévère dans son œuvre créatrice et consulte avec profit l'excellente étude de M. Delva.

C. V.

HEENEN, Jacques, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, agrégé de l'Enseignement supérieur, chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles, *Vente et Commerce maritime*, publié avec le concours du Fonds René Marcq, préface de M^e Jean van Ryn. Edition Emile Bruylant, Bruxelles, 1952, 440 pages.

Cet ouvrage, que vient de publier, comme thèse d'agrégation, M^e Jacques Heenen, est d'un intérêt tout particulier. En effet, le législateur ignore les ventes maritimes dont l'importance n'a cessé de grandir et il était utile qu'un ouvrage juriste fasse un examen d'ensemble de ces questions.

L'auteur a divisé son ouvrage en cinq parties. La première *Les documents représentatifs de la marchandise embarquée et leurs fonctions dans les ventes maritimes*; la seconde *La vente caf ou cif*, la troisième *La vente fob*, la quatrième *La vente par navire désigné*, la cinquième *La vente sur embarquement*. « Les rapports de droits auxquels les ventes maritimes donnent naissance sont complexes, et envisager les ventes maritimes par le seul aspect des relations entre le vendeur et l'acheteur, c'est en peindre une vue incomplète et, partant, inexacte », dit l'auteur dans son introduction.

Dans la première partie, l'auteur étudie d'abord le connaissance, document qui remplit les conditions nécessaires pour être considéré comme représentatif de la marchandise, ensuite les documents qui peuvent être substitués au connaissance (le connaissance « reçu pour embarquement », le connaissance direct et les *delivery orders*).

En ce qui concerne la vente *caf*, son étude soulève une série de questions. L'auteur examine d'abord la théorie générale de cette vente telle qu'elle est couramment enseignée par la doctrine et appliquée par la jurisprudence, et réfute certains points de cette théorie. Puis il étudie la question du transfert des risques et de la propriété de la chose vendue ainsi que les obligations du vendeur et de l'acheteur : la délivrance de la chose vendue, la garantie contre les vices cachés, l'agrégation, le paiement du prix, le retraitement.

Quant à la vente *fob*, après avoir consacré un premier chapitre à diverses questions d'ordre général, le sens de l'expression *fob*, les avantages et les inconvénients de la vente *fob*, le rôle joué dans l'exécution de cette vente par des intermédiaires, appelés à Anvers « commissionnaires expéditeurs », la question de savoir si l'acheteur peut unilatéralement renoncer à la clause *fob* ainsi qu'on l'a parfois soutenu et si la

vente fob est une vente maritime; l'auteur examine ensuite comment doivent être résolues, dans la vente fob, les questions qui se posent à propos de toute vente : le transfert des risques, celui de la propriété, la délivrance de la chose vendue, l'agrément et les obligations de l'acheteur.

L'auteur, dans la quatrième partie, dépeint aussi la vente par navire désigné « une vente ayant pour objet des marchandises amenées au port de destination aux frais du vendeur et provenant du navire désigné, soit par le contrat de vente, soit à défaut d'une telle désignation, par le vendeur lui-même, l'acheteur ne devant le prix qu'en proportion des marchandises effectivement parvenues au terme du voyage maritime ». Ici également, l'auteur examine la question du transfert des risques et de la propriété ainsi que l'obligation des vendeurs et de l'acheteur. Il ne consacre que quelques pages à la vente sur embarquement, qui n'a connu un certain succès qu'en France et durant peu de temps.

M^e Heenen a recherché une solution aux nombreuses controverses auxquelles les ventes maritimes donnent lieu et il y est parvenu en envisageant les problèmes propres aux ventes maritimes dans le cadre des institutions complexes du transport par mer.

Comme le dit M^e Jean van Ryn dans la préface, « la théorie des ventes maritimes est ainsi construite à nouveau ».

Raymond VAN ROLLEGHEM.

FRANS VAN KALKEN, *Histoire générale*. Livre Second : *Moyen âge du IX^e au XV^e siècle. Temps modernes : XVI^e siècle*, Office de Publicité, Bruxelles, 1952.

Ce volume est conforme au programme de troisième des athénées.

La première partie du moyen âge a fait l'objet d'un complément au livre I, relatif à l'Antiquité, ce complément porte le titre « *Le haut moyen âge, du milieu du V^e au milieu du IX^e siècle* ».

La deuxième partie, le moyen âge proprement dit, comprend le Monde féodal et l'Économie domaniale (Régime féodal, Église au moyen âge, naissance et évolution des États centraux et occidentaux, naissance et développement des principautés belges) — les Croisades — l'origine et le développement des campagnes et des villes — le commerce international — l'économie corporative — le retour vers la centralisation monarchique, les premières constitutions — les conflits extérieurs — (lutte entre le Sacerdoce et le Pouvoir temporel, évolution du Saint-Empire sous les premiers Habsbourg, la Hanse, les Cantons forestiers — l'essor de la monarchie française sous les grands Capétiens — la limitation du pouvoir royal en Angleterre — la Grande Charte — la rivalité franco-anglaise (les principautés belges) — la civilisation au moyen âge.

La troisième partie est l'époque de transition vers les Temps modernes (fin du XIV^e et XV^e siècle). Ce sont d'abord les Pays-Bas sous les Ducs de Bourgogne (les premiers ducs de Bourgogne — le règne de Philippe le Bon, la principauté de Liège en lutte avec les ducs de Bourgogne, le règne de Charles le Téméraire, la vie économique et sociale sous Philippe le Bon — l'Europe occidentale et centrale (France, Angleterre, Espagne, Saint-Empire, Italie) — l'Europe orientale.

La quatrième partie intitulée : *Elaboration du Monde moderne*, com-

prend l'élargissement des connaissances (inventions techniques, découvertes géographiques et colonisation, Humanisme et Renaissance), la centralisation monarchique. Elargissement des relations internationales — Politique d'hégémonie et politique d'équilibre (transformations politiques à la fin du xv^e et au début du xvi^e siècle). — Guerres d'Italie — Rivalité entre les Maisons de France et d'Autriche et les guerres d'hégémonie. — Les Pays-Bas sous les premiers Habsbourg. — Le règne de Charles-Quint, la principauté de Liège de la fin du xv^e à la fin xvi^e siècle, la vie économique et sociale sous Charles-Quint (la Réforme protestante et la Réforme catholique) — les grandes Guerres de religion (en France, aux Pays-Bas).

Telle est la table des matières de ce livre avec une bonne bibliographie sous le titre de *Choix de lectures*; et des tableaux synchroniques bien utiles, des cartes, des illustrations et surtout à la fin de chaque chapitre des citations remarquablement choisis qui caractérisent bien les faits du chapitre. Le volume est non un volume d'apport à la science historique, mais un état de l'histoire telle que la recherche l'a fixée.

Le plan est bon et clair. Il semble à celui qui a quitté la troisième depuis plus de quarante-cinq ans qu'il soit très supérieur à celui des livres scolaires de cette époque lointaine. La matière est mieux classée, mieux équilibrée, mieux synchronisée aussi.

Mais quel dur labeur pour l'élève de troisième d'assimiler tout cela ! Cela se peut-il en un an ? Sans doute le professeur doit-il choisir. Mais s'il choisit le fait-il bien ? Et ne retombe-t-il pas dans l'erreur des professeurs d'il y a quarante-cinq ans qui laissaient trop souvent dans l'esprit de leurs élèves une impression de discontinuité dans l'espace et dans le temps ?

Celui qui lit le livre de M. Van Kalken a du moins cette sensation vorace de vouloir le garder auprès de lui, pour le feuilleter souvent et y corriger tant d'erreurs que la mémoire commet.

Ecoliers, lisez et relisez-le.

Anciens écoliers, feuilletez-le et le refeuilletez.

Vous en serez heureux les uns et les autres.

E. JANSON.

CONGRÈS DE PHILOSOPHIE

Le XI^e Congrès international de Philosophie qui se tiendra à Bruxelles du 20 au 26 août est assuré dès maintenant du plus éclatant succès. A l'heure actuelle, plus de quatre cents communications sont déjà parvenues au secrétariat. Toutes ces communications seront intégralement publiées dans les volumes des *Actes*, qui paraîtront trois mois avant l'ouverture du Congrès et seront expédiés aux membres actifs afin de permettre une préparation sérieuse de la discussion. On prévoit que le nombre des membres actifs dépassera très largement le millier.

Pour le Comité,
Les Secrétaires :

Prof. Ch. PERELMAN,
32, rue de la Pêcheurie,
Uccle.

Prof. H. L. VAN BREDÁ,
2, place Cardinal-Mercier,
Louvain.

3370
cop. 2

★

REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

(CINQUIÈME ANNÉE)
JUILLET-AOÛT 1953

★

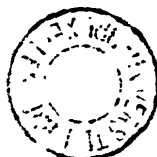
5

SOMMAIRE

Henri MALDINEY, Le faux dilemme de la peinture : Abstraction ou Réalité	339
Robert DE VLEESCHAUWER, Réflexions « belges » sur la charte européenne du charbon et de l'acier (C. E. C. A.)	362
F. WALEFFE, Jr., La sécurité sociale, service public	386
Jacques-Henri PIRENNE, Le Congrès d'Aix-la-Chapelle et l'apo- gée de l'influence russe après Napoléon	411
Chronique de la vie universitaire	423
Bibliographie	428
Communiqué	439



REDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT



COMITÉ DE RÉDACTION

M. DELVOYE

(Faculté de Philosophie et Lettres)

M. P. ANSIAUX

(Faculté de Droit)

M. CHLEPNER

(Faculté des Sciences sociales, politiques
et économiques)

M. JAUMOTTE

(Faculté des Sciences appliquées)

M. J. LAMEERE

(Faculté de Philosophie et Lettres)

M. M. HOMÈS

(Faculté des Sciences)

M. RIJLANT

(Faculté de Médecine)

M. TITS

(Ecole des Sciences de l'Education)

M. E. JANSON

(Directeur)

M. JANSSENS

(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Boitsfort.

Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . . 200 francs

Prix de vente au numéro 60 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Boitsfort.

Le faux dilemme de la peinture : Abstraction ou Réalité

par **Henri MALDINEY,**
Professeur agrégé de Philosophie
détaché à l'École des Hautes Etudes de Gand

Voilà des années qu'on se bat dans la cave pour vider la querelle si mal nommée de l'Art Abstrait. Et s'y risquer avec une lampe n'est sans doute pas le meilleur moyen d'éviter les coups. Réglons donc l'affaire en plein jour. La première chose que nous constatons, c'est qu'en ce combat douteux les mots de concret et d'abstrait, de réalité et d'abstraction dont usent si facilement les adversaires, sont des domestiques trop complaisants toujours prêts à fournir un alibi philosophique à des pensées qui relèvent très exactement du délit de vagabondage intellectuel. Il est toujours dangereux d'importer des termes philosophiques dans le langage quotidien parce que, séparés des problèmes précis qu'ils ont servi à poser, ils ne désignent plus rien que des notions errantes que le premier racoleur venu peut enrôler sous n'importe quel drapeau. Pour éviter ce quiproquo, partons des faits plutôt que des mots. Et soyons plutôt psychologues que logiciens.

Beaucoup s'étonnent aujourd'hui — avec plus ou moins d'indignation — de ne pouvoir identifier le sujet d'un tableau moderne avec la même facilité que celui d'un tableau d'autrefois. Pourquoi, depuis un demi-siècle, le sujet (et même l'objet) d'une peinture est-il moins immédiatement visible, pourquoi semble-t-il revêtir la forme d'une énigme, se réduire à l'allusion de quelques signes ambigus? Pourquoi n'a-t-il plus cette évidence première qui assure aux œuvres anciennes la complicité du spectateur?

A cette question nous répondrons simplement : Parce que



le monde où nous vivons est devenu — en dépit de son insécurité d'ensemble et de ses menaces souterraines — dangereusement clair et confortable. Le monde visible où nous avons notre vie quotidienne, le monde de l'action où nous avons nos buts et nos moyens, s'il n'a pas encore l'aspect extérieur d'une clinique ou d'un laboratoire, est cependant en train de devenir aussi distinct, dans sa structure, que les réponses des cerveaux électroniques, organes de ce nouvel art de penser qu'on appelle la cybernétique. Notre entourage est devenu mécanique ou fonctionnel. Les points de vue sous lesquels il peut nous apparaître, soit dans notre travail soit dans nos loisirs, sont de plus en plus uniformes. Ce qui n'exclut pas la complication, la complication précise. Si l'esprit de classification est une donnée immédiate de la conscience administrative, nous pouvons dire que même l'expérience concentrationnaire est une forme réactionnelle du génie de l'administration ⁽¹⁾. Sans aller jusqu'à ces expressions pathologiques, la marche vers le point de vue unique prépare une mise en perspective du monde où nos actes se dérouleront avec la même sûreté que ceux des tortues automatiques de Grey Walter. Or un univers mis en perspective est un univers où nous sommes aliénés. Ce qui nous attache à un monde, en effet, c'est la possibilité qu'il nous offre d'être avec lui comme avec un vivant, ou tout au moins d'être à lui comme à une vie.

Comparez à cet égard le cheval et l'automobile. Le plaisir du cavalier est fait d'un échange non mécanique, à base d'entente et de complicité entre lui et l'animal. L'idéal inaccessible du cavalier reste toujours l'unité vitale du centaure, dont le sens mythique est celui de la sagesse de la vie ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Une logique labyrinthique, captive de ses propres méandres, incapable de cerner l'objet parce que celui-ci ne fait en réalité qu'exprimer symboliquement l'objet véritable qui est l'inconscient même du sujet telle est la logique concentrationnaire (cf. David ROUSSER, *L'Univers concentrationnaire*) que Kafka a préfigurée en utilisant son expérience de l'Administration (cf. les archives et la casuistique du « Procès », les bureaux et les dossiers du « Château »).

⁽²⁾ « Le cheval est un archétype très répandu dans la mythologie et le folklore. En tant qu'animal il incarne la psyché non-humaine, le sous-humain, la bête en nous et ainsi le psychisme inconscient; c'est pourquoi les chevaux du folklore sont clairvoyants, clairaudiants... » (C. G. JUNG, *L'homme à la découverte de son âme*, p. 312.)

Et c'est là un besoin tellement enraciné dans l'homme que nous le découvrons à la base de ce qu'il faut bien appeler le fétichisme de l'automobile chez tous ceux pour qui elle est encore autre chose qu'un moyen de locomotion. Voyez comment ils lui confèrent une sorte de personnalité mythique, allant même, certains, jusqu'à lui donner un nom. Ils la nettoient, l'ornent et l'entretiennent comme une petite fille sa poupée, laquelle, je vous le fais remarquer, n'est pas pour elle un objet mais un être qu'elle anime de tous les lointains de sa vie inconsciente. Les conducteurs les plus fins ne disent-ils pas de leur voiture « Elle répond ». Ce mot éclaire leurs rapports. Qui dit réponse dit dialogue. Dialogue dont ici la souplesse dissimule l'origine mécanique. Le conducteur fait corps avec sa machine qui n'est plus pour lui tout à fait une machine mais l'organe de son nouveau corps moteur, l'équivalent d'une monture. L'animisme des mécanismes du xx^e siècle nous avertit de la nostalgie du vivant et de la vie. En dépit des progrès des sciences physiques, l'homme n'est pas exclusivement un physicien. Les sens du physicien moderne peuvent, dans son laboratoire, se réduire à un fragment de rétine : cela suffit à toutes ses lectures expérimentales; mais le monde de la physique n'est pas habitable par un homme qui a deux yeux, c'est-à-dire une vue mobile et palpitante; qui n'a pas un œil mais un regard. D'une façon générale, un monde étalé comme un spectacle, ou défilant régulièrement en deux séries parallèles amorphes, de part et d'autre d'un ruban de route comme celui que vous exténuez au passage au volant de votre automobile, n'est pas un monde pour l'homme parce que ce n'est pas un milieu. Je m'excuse de revenir à l'automobile. Mais elle est tellement liée à notre vie qu'elle en révèle toutes les contradictions. Tout à l'heure vous la traitiez comme un vivant; vous projetiez en elle votre besoin de communication immémoriale. Et maintenant la voici devenue l'instrument typique de votre aliénation.

Méditez un peu sur le fait que presque toutes les voitures sont du type dit « conduite intérieure ». Le paysage y est vu

La sagesse du centaure est à la fois humaine et vitale. Aussi le centaure Chiron est-il l'éducateur mythique d'Achille.

Dans le *Phèdre* de Platon le bon cheval représente le *θυμός* au service du *νοῦς*, le mauvais cheval les *ἐπιθυμίαι*, les passions d'en-bas.

toujours à travers une fenêtre, c'est-à-dire à distance et encadré — séparé de vous par la surface magique de la vitre au-delà de laquelle tout est signe, y compris ces silhouettes agaçantes qui s'appellent piétons, auto-mobiles eux aussi, mais d'une liberté capricieuse et d'un blindage insuffisant. Avez-vous remarqué que seuls les enfants — qui n'ont pas encore perdu, eux, le sens biologique du monde, regardent vraiment par la vitre en oubliant qu'ils sont dans une boîte capitonnée? Un enfant à la fenêtre s'y écrase le visage comme pour nier la limite séparatrice et passer (ce qui arrive parfois) dans le paysage. Et je ne sais pas de plus beau symbole de la découverte du monde que ces pages d'un roman par ailleurs quelconque, *Anthony Adverse* — où l'on voit un enfant, qui n'a jamais franchi la clôture du monastère où il a été abandonné, grimper dans le grand arbre planté au milieu du cloître pour y poursuivre un oiseau — et là, brusquement, dans l'irruption d'une lumière neuve, être envahi par l'espace même du monde. Les enfants sont, parmi nous les adultes, les ambassadeurs du paysage dans l'espace géographique ⁽³⁾.

L'art a besoin que les choses soient réelles et enveloppantes car seul ce qui est réel peut nous faire toucher à l'existence. Or les objets de notre monde sont de plus en plus idéaux. Tout y est mesuré et calculable, et prévisible — même l'homme, qui prépare son évolution technocratique vers l'ère des robots, futurs esclaves-rois, à moins que... à moins qu'il ne se retrouve, comme au dernier chapitre de la *Guerre des Mondes*, en train de se battre à coups de pierres à côté des ruines d'un cyclotron.

L'artiste d'aujourd'hui se déprend nécessairement des apparences d'un monde qui n'offre plus assez de prise à

⁽³⁾ E. Strauss a nettement établi la différence entre l'espace du paysage et l'espace géographique. Le « Ici » du paysage ne se réfère à rien d'autre que lui-même. Dans le paysage nous sommes *environnés* par un horizon qui change avec chaque *Ici*. Nous cheminons d'un espace partiel à un autre sans aucune liaison globale. Entre l'espace du paysage et l'espace géographique qui comporte un point origine et des coordonnées il y a la différence du *chemin* et de la *route*, de la promenade et du déplacement. Dans le paysage nous sommes *perdus*. Qu'est-ce qu'un homme perdu? C'est un homme qui se trouve précipité en dehors des coordonnées sociales et historiques. L'artiste est en un sens un homme perdu. Même socialement. Il n'appartient en tant qu'artiste à aucune classe.

l'homme total. Comment accepterait-il encore de nous proposer tant de choses habituées qui, ou bien s'isolent en elles-mêmes, ou bien nous renvoient les unes aux autres, en cercle sur un même plan, ou bien de refléter dans leur profondeur, vécue par nous, l'épaisseur d'une Réalité? « Il y a pour l'objet, pour l'homme, écrit J. Bazaine, des âges de solitude où chaque chose se replie sur soi, vit sur soi, riche et indépendante comme un grain de café. » Nous sommes à une de ces époques, futurs coléoptères déjà enfermés dans les élytres de nos blindages en matière plastique avec nos calculs et nos angoisses, protégés contre la vie par la peur de vivre et par celle de tous les inconnus, imperméables. Ce qui manque le plus à l'homme moderne c'est la *sensation*. Entendons par là le contraire de ces impressions soigneusement préparées et toujours impersonnelles, où nous sommes téléguidés par une véritable administration des plaisirs et pour lesquelles on a créé ce stupide et trémulant adjectif « sensationnel ».

Parvenus à ce point de mon discours, vous attendez peut-être que je vous dise en quoi la peinture moderne exprime l'Homme moderne et comment s'unissent dans une commune abstraction l'intellectualisation de l'Art et la symbolisation du monde. D'autres l'ont déjà fait. Et je n'ai pas l'intention de me rallier à une erreur aussi grossière. Quoi qu'en pensent les aveugles, la peinture moderne n'est pas une peinture intellectuelle. Elle est, comme toute peinture, une tentative pour surmonter l'aliénation réciproque de l'homme et du monde. Mais encore faut-il pour s'en apercevoir être capable de voir ce qui dans la peinture d'aujourd'hui et de toujours nous est réellement communiqué. Maintenant que nous avons pris la mesure de notre monde, essayons d'entrer dans le monde de l'Art.

Dans la peinture occidentale du XIV^e au XIX^e siècles, l'objet figuré est immédiatement reconnaissable et par lui tout un monde quotidien est solidement ancré dans le tableau. Mais cet objet — martyr ou femme nue, cheval ou déesse, étendard ou tapis, qui se donne à moi comme *image*, et qui surgit dans l'espace *imaginaire* du tableau à la façon d'une figure dans un miroir — n'est pas le véritable objet de la peinture. Une vision qui se fonde sur l'image et qui interprète tout ce qui distingue cette image picturale d'une image photographique comme un

ornement surajouté pour le plaisir des yeux, est destructrice de la peinture même. Pourquoi? Parce que l'attitude imageante ne se règle pas sur le fonctionnement intérieur de l'œuvre d'art. La perception picturale qui saisit l'œuvre à l'état naissant dans le geste spécifique qui la fonde est radicalement distincte de la perception naturelle et de la perception imageante.

Je suis à ma fenêtre et je regarde en bas dans la rue. Que vois-je de cette fenêtre sinon des chapeaux et des manteaux qui se déplacent et cependant je dis que je vois des hommes qui marchent (4). Autrement dit, toutes mes sensations sont indicatives d'objets. Maintenant je regarde une photographie. J'y distingue des taches de lumière et d'ombres. Et tous ces noirs et blancs avec toute la gamme des gris convergent directement vers la figure d'un homme qui n'est pas là en chair et en os, mais qui m'est donné à travers la matière de ces taches réelles comme un objet irréel, imaginaire — bref qui m'est donné en image.

Mais ce n'est pas ainsi que s'offre à nous l'objet d'un tableau. Si je regarde le *Charles VII* de Fouquet, Charles VII ne se donne pas à mon regard à travers les surfaces colorées du tableau comme à travers des surfaces indifférentes qui n'auraient entre elles aucune autre liaison que celles qui sont requises pour signifier Charles VII. Elles sont liées entre elles selon un ordre qui est antérieur à leur fonction représentative — selon cet ordre précis qui s'appelle un style. C'est à travers ce style que m'est donné Charles VII. La figure royale surgit d'un certain rythme des éléments. Et c'est la présence de ce rythme en chaque élément qui de chacun d'eux fait une *forme*, comme c'est sa présence universelle en tous qui en fait un tableau.

Les rapports de grandeur, de forme, de densité entre le fond vide, l'encadrement des rideaux, le buste, la tête et le chapeau du roi sont subordonnés aux valeurs toutes qualitatives de la ligne, valeurs qui ne dépendent nullement des nécessités de la figuration puisqu'elles sont identiques dans tous les tableaux de Fouquet. Nous pouvons saisir ces valeurs caractéristiques du style de Fouquet en prenant conscience de

(4) Cf. DESCARTES, 2^e Méditation.

la double tension contraire qui donne à l'espace du tableau son ton et sa structure. D'une part les contours obliques rectilignes des rideaux contractent l'espace avec une obstinée rigueur. D'autre part les courbes inscriptives du personnage dilatent ce même espace dans l'ampleur d'une surface expansive ⁽⁵⁾. Et ces tensions contraires, dont l'une est centripète et l'autre centrifuge s'annulent dans le vide du fond. Notre regard épouse en quelque sorte ce jeu formel — qui devient le style même de notre vision — et c'est sur le fond de cette impression vécue d'équilibre dynamique que surgit l'image du Roi. Mais ce n'est plus une image; c'est une apparition. Tout tableau est un événement; et il l'est dans la mesure où il nous offre une surprise. Ici, surprise de voir surgir d'un Rythme unique, imprévu, créé dans l'Instant même, une impression familière reconnue — la figure royale — qui semble exister depuis toujours parce que l'Instant rythmique où il vient à l'*existence* est un présent éternel ⁽⁶⁾.

Tout aussi bien que le Charles VII de Fouquet, j'aurais pu évoquer la ruade solennelle d'un cheval d'Uccello dont la solennité muette ne vient pas de l'image mais du ballet rituel des formes d'Uccello dont les batailles expriment les assises géologiques du mouvement dans le regard de Dieu ⁽⁷⁾.

⁽⁵⁾ Qu'une courbe inscriptive, c'est-à-dire *limitative* puisse définir une forme *expansive* semble contradictoire. Mais la notion de limite n'est pas en peinture analogue à celle d'une stricte frontière nous rejetant exclusivement à l'intérieur. Les contours sont toujours cursifs. Les formes esthétiques diffèrent des formes mathématiques. Une courbe mathématique s'équilibre en elle-même dans un espace homogène, elle n'a pas d'entourage propre. Les formes esthétiques s'équilibrent hors de soi en captant un entourage, ce qui est la condition de la vie des formes. Déséquilibre compensé par l'action spatialisante de la forme. Aussi ne disons-nous pas comme H. Wölfflin dans ses *Kunstgeschichtliche Grundbegriffe* que dans l'art classique les formes nous sont données *dans* leurs limites, mais *à travers* ces limites — qui sont non les frontières mais les coordonnées mouvantes du regard.

⁽⁶⁾ Nous prenons l'Instant en son sens plein tel que la philosophie existentielle l'assume après Nietzsche et Kierkegaard. Il n'est pas un point mathématique sur la ligne du temps. Le temps réel n'est pas une ligne. Ce n'est là qu'une image spatiale qui signifie le temps vide de la représentation, non le temps plein que nous vivons.

⁽⁷⁾ Le Regard du Dieu médiéval est le lieu des formes pourtant quattrocentistes d'Uccello. Sa perspective n'est pas naturaliste. Par elle, il veut retrouver le Monde tel qu'il existe dans les formes de l'intelligence divine. Si comme dit Platon le temps est la forme mobile de l'éternité

Que serait l'indifférence altière des personnages de Piero della Francesca si les figures de la Reine de Saba et de ses suivants n'étaient que des images? Elle exprimerait tout au plus l'atonie psychologique et la distraction d'un peuple de figurants. Mais les formes de Piero ne convergent pas d'abord vers l'image. Elles conspirent entre elles dans une lente chorégraphie qui se déroule sur l'antique mode dorien où leur indifférence est d'avance transformée en sérénité dans le grave sourire du monde ⁽⁸⁾.

Vous concevez dès lors qu'un même élément du tableau, comme il a deux fonctions, celle d'indiquer un objet et celle plus fondamentale d'induire un rythme, a également deux dimensions : une dimension extérieure représentative et une dimension intérieure rythmique. Il est à la fois un signe et une forme ⁽⁹⁾.

La primauté de la forme sur le signe, du rythme sur l'image, est caractéristique de toute grande peinture, c'est-à-dire de toute peinture capable de créer un style. Oh! sans doute, pouvons-nous devant un tableau de Pieter De Hooch ou de Jan Steen procéder tout à l'inverse. Nous pouvons commencer par apercevoir les personnages — puis apprécier, dans une

immobile, Uccello tente de nous transmettre l'archétype immobile du mouvement. Tous les historiens et critiques d'Uccello sont d'accord là-dessus.

⁽⁸⁾ Sourire du monde — d'un monde où l'homme a pris conscience de sa nature créée sans doute mais existant en soi. Le rapport de l'Art de Piero avec celui des Archaïques grecs est évident. Son espace naît comme le lieu du contrepoint des plans (ou des surfaces simples) liés à des formes, avec pour base le plan virtuel du fond. C'est le sens profond de la loi de frontalité. D'où la gravité du rythme — analogue à celle du mode musical dorien que Platon loue, par exemple, contre le mode phrygien — au moment même où il s'appuie sur l'esthétique des archaïques pour condamner celle de son temps (v^e-iv^e siècles).

Le sourire des archaïques n'est pas seulement dans le retroussement des lèvres. Il est dans le frisson lumineux qui court à la surface des κοῦροι et des κόραι. De même chez Piero il est dans la douceur de l'inflexion des courbes calmes et dans le glissement de sa lumière blanc-bleu comme dans les deux batailles d'Arezzo.

⁽⁹⁾ La forme a plus de permanence que le sens. Les mêmes schémas formels dérivés du rinceau, de son entrecroisement, de son opposition symétrique — se retrouvent dans les sceaux mésopotamiens de l'époque de Sumer et dans tout l'art roman — le relais étant la Transcaucasie (cf. J. BALTRUŠAITIS, *La Stylistique romane*; H. FOCILLON, *La Vie des formes*).

seconde phase, la manière dont ils sont orchestrés par l'entourage, c'est-à-dire reconstituer une anecdote et un décor et sentir comment un fragment de vie quotidienne a été mis en scène par le peintre. Cette méthode satisfait d'ordinaire les amateurs de petits maîtres. Mais si nous appliquons ce mode de perception à un tableau de Vermeer de Delft, nous éprouvons très vite un sentiment de mystère à base de malaise. Ce malaise nous indique qu'il s'agit d'un pseudo-mystère dont le sentiment est lié à une insatisfaction et qui nous cache le vrai mystère et la vraie clarté de Vermeer. Un regard qui s'attache d'abord à reconnaître en tant qu'image la femme au collier ou la peseuse d'or ou qui, devant la vue de Delft analyse la disposition des maisons selon l'ordre ordinaire de nos perceptions naturelles, éprouve une sorte de déséquilibre. Il est sans cesse sollicité par des appels marginaux. Il ne peut pas se fixer. En vain cherche-t-il un point de vue d'où il pourrait épuiser le tableau, il est voué à l'errance. S'il est attentif à cette instabilité, il s'aperçoit qu'elle est due à un fait étrange : Il ne peut pas s'empêcher de suivre un mouvement lumineux fait d'irradiations soudaines et tout à fait indépendant de l'ordre objectif des images. Et c'est à partir de cette course involontaire du regard que les formes du tableau prennent leur allure, leur structure, leur sens. Dès que le spectateur abandonne son attitude imageante, dès qu'il renonce à percevoir le tableau comme une réplique ornée de la nature, il se produit un remaniement global de la vision et personnages ou paysage émergent à une vie nouvelle qu'animent non plus les souvenirs du monde quotidien, mais la lumière unique de Vermeer. Les formes de Vermeer possèdent une douce force expansive dont l'énergie est de nature lumineuse. La lumière émane de foyers d'intensité très voisine mais cependant inégale ⁽¹⁰⁾. Ces foyers sont des centres actifs et leur rayonnement constitue la dimension première des formes, leur énergie créatrice d'espace. Mais ce n'est là que le premier aspect de Vermeer. Il est par ailleurs le seul peintre qui ait réussi à rendre effective l'illumination de l'espace vide.

(10) Des glacis bleus ou bleutés sur les empâtements blancs des centres lumineux animent la lumière des noyaux de clarté, et permettent un nuancement extrême de l'intensité lumineuse.

Je ne veux pas abuser d'une analyse conduite en dehors de la présence même des œuvres. Mais je voudrais vous aider à rappeler en vous la vie lumineuse des fonds de Vermeer, dont la subtilité est telle qu'ils apparaissent à la fois comme des surfaces et comme des espaces ⁽¹¹⁾. Le jeu entrelacé des sombres et des clairs, et des tons froids et des tons chauds, est lié à un geste à la fois certain de l'ensemble et subtilement incertain du détail. Ses glacis froids sont si ténus qu'ils ont l'incertitude mobile de ces ombres légères que seul leur mouvement peut révéler. Toutes les conditions sont réunies pour que de la mouvance palpitante de notre regard naisse la mobilité de la lumière. Et cependant l'évidence de la surface est telle que la mobilité du mur, par exemple, a quelque chose d'immuable. Ce qui est la condition même de la perception d'un espace vide entre nous et le fond ⁽¹²⁾. Un tableau de Vermeer unit en lui les deux aspects dont je viens de parler. Il s'offre à nous comme une *expansion lumineuse* des formes dans un espace rempli d'une lumière *immobile*. Ce lent dévoilement du monde nous introduit à un être mystérieusement animé qui se cache derrière l'instantanéité prosaïque de notre première vision. Ce qui nous apparaissait tout d'abord comme choses — objets ou personnages — retourne lentement à l'état de phénomène. Et la vie d'un tableau de Vermeer manifeste un être qui n'est jamais une chose mais dans lequel nous rencontrons toutes choses. Le mystère de Vermeer est celui de sa clarté. Mais sa lumière est tellement enveloppante qu'au premier contact, nous ne la rencontrons pas. Elle est comme le bruissement continu d'une vie silencieuse. Vermeer est un intimiste. Mais un intimiste de l'Univers.

⁽¹¹⁾ La distinction du plan tactilo-visuel et du plan optico-visuel qui est un espace (l'exemple le plus frappant étant le fond d'or des mosaïques byzantines ou le fond d'ombre des chapiteaux à jour sculptés à la virole ou au trépan) est fondamentale. Faite d'abord par A. Riegl elle a été reprise par W. Worringer qui en a fait à bon droit le principe de discernement de l'art du relief grec et de l'art du relief ravennate et byzantin. Elle est au fond de la distinction de l'art classique et de l'art baroque.

⁽¹²⁾ Expérience classique de la perception de l'espace vide. La résistance du milieu intermédiaire semble varier avec le clair et l'obscur du fond. « L'espace vide, dit O. Katz, est l'espace rempli de lumière. » Il suppose une vie diffuse et ténue de l'éclairage.

Ainsi nous avons perdu pied dans le monde des objets quotidiens pour nous retrouver ... flottant avec lui dans un autre qui est le monde même de Vermeer. Nous avons retrouvé cet esprit d'enfance qui se meut en dehors de notre monde habituel.

Ces quelques petites analyses nous apprennent qu'il est beaucoup plus difficile de voir une œuvre ancienne qu'une œuvre moderne — parce que la suggestion du quotidien y est plus forte et plus forte, par conséquent, la tentation de l'isoler dans une perception prosaïque qui passe résolument à côté du phénomène pictural. Qu'il s'agisse d'un tableau de Fouquet, d'Uccello, de Piero della Francesca, ou de Vermeer de Delft, la distance qui sépare la vision imageante, la vision par objets, de la vision esthétique qui se laisse conduire par le Rythme des formes ou de la lumière mesure ce qu'on est en droit d'appeler l'Abstraction créatrice du peintre. Et cette abstraction ne fait qu'un avec sa réalité.

La réalité de Piero ou de Vermeer telle qu'elle est vécue au ras des œuvres mêmes émerge d'un geste, propre à chacun d'eux, qui communique avec le monde à une profondeur qui ne se révèle que dans l'acte de cette communication même. Ce qui, à toutes les époques, a défini un grand art, c'est la manière dont le peintre ouvre l'objet au monde en le désétablissant de soi, en ne retenant de lui que ce qui est susceptible d'être animé par le style du monde qui s'impose à lui. Tout ce qui n'est pas capable de supporter l'épreuve de ce style, tout ce qui n'est pas mobilisable par ce rythme, est *partie morte*.

Or, veuillez faire attention à ceci : que la peinture de chaque époque tue en quelque sorte sous elle un certain nombre d'objets et de sujets qui hors du style de cette époque seront, pour les suivantes, parties mortes. Expliquons-nous :

Rubens a tué le sujet mythologique. Parce qu'en créant le style dionysiaque de la peinture dans ses grandes compositions qui sont l'équivalent moderne de l'ancien drame satyrique ⁽¹³⁾

(13) Le drame satyrique était joué chez les Grecs après la Trilogie tragique. Y paraissaient les satyres compagnons de Silène, symboles des forces terrestres mi-humaines, mi-animales qui expriment le sens même de Dionysos.

Le tragique qui est à l'arrière-plan de cette représentation est

et qui préfigurent la *Naissance de la Tragédie* de Nietzsche, il a fondé la mythologie classique en réalité humaine (14), et qu'après lui il était impossible de ne pas dire moins. Quand un peintre aussi grand que Velasquez s'essaie après Rubens au sujet mythologique, il échoue irrémédiablement.

Or aujourd'hui un peintre n'est pas seulement en contact et par conséquent en rivalité avec la peinture de l'époque précédente, mais avec toute celle du passé, parce que le musée lui présente désormais toute la peinture du monde. Au musée réel, il faut joindre d'ailleurs et de plus en plus le musée universel des images — celui des reproductions photographiques — ce musée imaginaire auquel André Malraux a donné conscience — trop bonne conscience — de soi.

Sans doute peut-on rajeunir l'objet, le rendre à une nouvelle vie. Mais à quelle condition? L'histoire de l'art nous apprend que le grand artiste procède toujours par suppression. Il me souvient d'avoir vu au musée d'Aix-en-Provence une estampe du xviii^e représentant la Montagne Sainte-Victoire. Elle avait un charme réel qui n'était point dénué de force. Cependant, il suffisait d'avoir vu, dans la même salle, une Sainte-Victoire de Cézanne pour que l'estampe devînt impossible à regarder. Tout ce que Cézanne avait exclu de son tableau apparaissait *en trop* dans l'estampe. Ces arbres, ces pierres, ces champs, abandonnés à eux-mêmes, à leur vérité locale qui n'est qu'une tautologie, n'étaient plus rien que parties mortes, dégénérescence graisseuse de la Réalité. Ils étaient là — comme pièces à conviction et comme pièces de collection dans cette exposition universelle à quoi se trouve réduit le monde chaque fois qu'il perd son visage intérieur.

D'un grand artiste à un autre éloigné dans l'histoire, on peut faire des constatations semblables quoique évidemment plus subtiles. D'une nature morte de Chardin à une nature morte de Cézanne, l'objet gagne en style et en signification uni-

celui même de Dionysos : le sens de la Terre et de la Vie Universelle se manifestant sur fond de destruction ou de violence.

(14) « Ce qui demeure, dit Hölderlin. Les poètes le fondent. » Ils fondent — note Heidegger — l'éphémère et le passager en réalité humaine. C'est par eux que le fugitif s'historialise. Un grand art est toujours capable de cette fondation. Un art médiocre se contente de recueillir ce qui est là à titre de donnée historique quotidienne.

verselle ce qu'il perd en contenu représentatif. Apparemment, il s'agit ici et là de quelques fruits. Mais les prunes ou les pêches de Chardin sont plus « objets » et les pommes de Cézanne plus « choses ». Un tableau de Cézanne nous met en communication avec une réalité pré-objective, phénoménale, d'où le monde émerge avec nous. Si les pêches de Chardin sont dans le monde, si elles le hantent de leur vie silencieuse, c'est le monde qui hante les pommes de Cézanne et qui accomplit en elles sa propre genèse. Aux effets de la nature se substitue son opération même que le peintre dévoile en fondant le monde comme style (15).

L'histoire de la peinture consiste dans une mobilisation progressive de toutes les choses du monde à travers des styles successifs, dans une réduction progressive de la facticité de l'objet. Bien entendu, il y a aussi des régressions. Dès que le contenu prosaïque commence à l'emporter sur le style, l'art d'une époque ou d'une civilisation entre dans sa décadence. Si les archaïques grecs ont une puissance d'animation réelle que n'ont plus les sculptures classiques du v^e et du iv^e siècles (16), si un Piero della Francesca a plus de hauteur surplombante qu'un Raphaël, si, pour tout dire, les premiers ont une force d'existence que n'ont pas les seconds, c'est parce qu'après eux l'objet s'affirme davantage pour lui-même et que le monde-objet y remplace peu à peu le monde comme style. Le recul de l'Abstraction coïncide avec le recul de la Réalité.

Aujourd'hui, le rythme du monde est plus rapide qu'autrefois. Aussi l'objet s'use-t-il plus vite et davantage. Mais surtout le peintre d'aujourd'hui se trouve en présence d'une technique de représentation nouvelle — la photographie — qui réduit singulièrement le terrain de vérité de

(15) Le premier regard sur les « Pommes » de l'ancienne collection Cognacq est aussitôt emporté dans l'expansion d'une lumière fine et aiguë qui crée l'espace comme milieu cosmique. Nous avons l'impression directe, avant tout jugement, d'une épiphanie du monde dont le sujet n'est qu'un centre éphémère. L'espace est ici premier par rapport aux signes particuliers des choses.

(16) Cf. André MALRAUX, *Psychologie de l'art*. Un Apollon archaïque apporte avec soi son espace. Une statue de Praxitèle est partiellement engagée dans l'espace quotidien. Sa lumière est indicative des détails formels de l'objet. La lumière archaïque existe d'abord comme phénomène à travers quoi les formes émergent comme révélation et surprise.

son art. Le peintre doit exclure nécessairement de sa vision tout ce qui est photographiable. Un art ne peut pas doubler une technique mécanique ni se laisser doubler par elle sous peine de se supprimer comme art.

Le cinéma lui-même — qui par ailleurs peut être un art — dévalorise en les mécanisant toutes les représentations picturales du mouvement qui ne sont pas fondées en peinture, et oblige ainsi la peinture à se concentrer sur son acte spécifique, et notamment à éviter toute confusion du mouvement avec une image du mouvement.

Permettez-moi de vous citer un exemple récent généralement mal accueilli par les amateurs d'images : l'*Othello* d'Orson Welles. Orson Welles s'est efforcé de recréer non pas l'espace de la scène théâtrale à trois dimensions où évolue l'acteur mais l'espace intérieur du style de Shakespeare⁽¹⁷⁾. Il a eu recours pour cela aux moyens spécifiques du cinéma, c'est-à-dire à la technique du gros plan inaugurée par Griffith, qui crée l'espace à partir d'un noyau central, à la technique du travelling mise au point par John Ford où les mouvements de la caméra remplacent ceux de l'acteur, ce qui rend au regard sa mobilité. Dans *Othello*, Orson Welles a combiné ces deux techniques avec son invention propre : la multiplicité mobile des perspectives. Or, quel est le résultat en quelque sorte rétrospectif de ce procédé ? Une véritable réincarnation de la peinture du Tintoret — qui, lui aussi, utilise la multiplicité

(17) Il y a un espace intérieur au style de chaque poète. Le style de Shakespeare est ressenti dans un espace propre qui n'est pas celui de Racine. Et aucun des deux ne se confond avec l'espace matériel de la scène où sont plantés les décors. L'espace dramatique-poétique de leurs œuvres est tissé par le mouvement des acteurs. Il est l'espace de leur jeu (*Spielraum*) qui a de tout autres dimensions que celui qui est mesuré par le cube scénique entre la toile de fond et l'avant-scène.

Il est aussi différent de l'espace physique du théâtre que l'espace chorégraphique, c'est-à-dire l'espace moteur du danseur, est distinct de l'aire de danse. Les mouvements de la danse radicalement distincts de ceux de la marche (inversion dans les rapports du tronc et des membres, transformation complète du sens vécu des mouvements en arrière et du tournoiement) sont les seules coordonnées de l'espace de la danse. Or l'espace du motif est pour le peintre ce qu'est le cube scénique pour le dramaturge ou l'aire de danse pour le danseur. Il n'est pas son espace. Il n'en est pas même le support, ou s'il l'est c'est comme le mot de la prose est le support de la poésie.

des perspectives pour tisser la continuité mobile de ses séquences. La perspective du Tintoret dont l'anticipation cinématographique est évidente, n'appartient-elle donc pas proprement à la peinture ?

Il en serait ainsi si cette perspective n'était pas portée par un Rythme spécifiquement pictural qui nous introduit directement à la Dramaturgie du Tintoret. Dramaturgie, c'est à la fois Acte et Théâtre; chez le Tintoret, Acte cosmique et théâtre du monde. Et il faut nécessairement que l'un ou l'autre l'emporte. Le Tintoret n'atteint à l'authenticité d'une Image du Monde ⁽¹⁸⁾ irremplaçable, dont il est le révélateur unique, que là où le génie du décor et de la mise en scène se trouve transcendé, que là où il se dépasse lui-même, où il se sacrifie lui-même à l'Acte tragique dont il n'est que l'éloquence extérieure, que là où le peintre dissout la *représentation* des choses dans un *rythme* d'arabesques phosphorescentes et de flux lumineux. Quand le Tintoret se livre tout entier à son geste de possédé, le luxe de Venise, son théâtre, dégagé de sa signification locale et de ses images primaires, s'ouvre à un vertige universel, au miracle perpétuel de la multiplication des êtres et des choses, à l'angoisse aussi de ce geste cosmique dont le rythme créateur ne peut naître que de la destruction des formes ⁽¹⁹⁾.

Quelle est la nature de ce geste par où le peintre fait abstraction des effets de la Nature pour saisir la réalité de son opération ? Je répondrai par une expérience personnelle. Il m'est arrivé plusieurs fois, en regardant la photographie d'un paysage, de penser qu'elle eût pu faire un admirable tableau. Certains rochers de Provence avec leurs fissures, leurs coulées

⁽¹⁸⁾ Toute volonté d'art (*Kunstwille* ou *Formwille* d'A. Riegl) est ouverte à une Image du Monde, à une *Weltbild* ou *Weltanschauung* dont les types principaux sont à chercher dans les différents styles de l'être au monde qui se manifestent dans l'histoire de l'art. W. Worringer oppose deux Images du Monde fondamentales dans *Abstraktion und Einfühlung*.

⁽¹⁹⁾ Le rythme du Tintoret n'atteint à sa pleine évidence que là où les formes commencent à se dissoudre. Même phénomène chez tous les grands baroques. Les formes de Rubens sont balayées par le flux de sa lumière rythmique. Exemple : les chevaux tombés dans la rivière — du *Combat des amazones* — et presque toutes les esquisses. Lire Rubens selon le contour de la forme c'est parler flamand avec l'accent italien.

d'ombre, leurs taches lumineuses et leurs lichens, me paraissent à première vue très proches de certains fragments de peintures préhistoriques du type Lascaux ou d'une toile de Tal Coat. Mais projetés sur un écran et par là même agrandis ce n'étaient plus des tableaux. Pourquoi? Parce qu'ils apparaissent arbitrairement limités et inutilement complexes (20). Or, un tableau doit récapituler en lui-même tous ses horizons et témoigner d'un choix, ces deux caractères lui conférant une nécessité interne que n'a pas la photographie. Et ces deux caractères en appellent un troisième : Un tableau, à la différence d'une photographie, implique un foyer.

Cette notion de foyer est décisive. Un peintre n'est pas une rétine, mais un Regard. Et tout Regard suppose un homme qui regarde. Or, regarder, c'est se constituer en foyer du monde. Mais on peut le faire à différentes profondeurs. Un peintre ne regarde pas comme un touriste. Il ne voit pas d'abord *ce qui* est devant lui, mais la manière dont les choses lui sont présentes et dont il est présent aux choses. Il ne communique avec le *quoi* des choses qu'à travers le *comment* (21).

Beaucoup s'imaginent que le peintre perçoit dans la nature des aspects privilégiés immédiatement vêtus de beauté. Il n'en est rien. Les plus somptueux tableaux de Bonnard ont été peints dans un paysage peuplé de petites maisons de la banlieue de Cannes parfaitement laides. Mais le pictural n'est pas

(20) Les limites d'un tableau doivent être intégrées. Si le tableau est un univers il n'a pas de frontières communes avec le monde physique. Seule la toile comme surface physique recouverte d'un badigeon coloré a des limites. Mais le tableau n'est pas la toile.

Une photographie peut se présenter comme un fragment de paysage et nous savons que le paysage pourrait continuer sur une autre photo juxtaposée à la première. Un tableau est une totalité résolue.

La complexité engendre le brouillage du rythme. Le verbe de la peinture ne saurait bavarder sans devenir confus.

(21) Toute sensation comporte un moment émotionnel, pathétique, et un moment représentatif, gnostique. Le cas est clair pour les couleurs. Le lyrisme immédiat d'un vitrail ou d'une mosaïque est indépendant de l'objet représenté. La rosace d'une cathédrale induit en nous par le jeu de la couleur un mouvement corporel et spirituel qui précède toute lecture iconographique. Le moment pathétique d'une couleur est celui de sa dimension musicale, rythmique. L'artiste est au monde à travers la moindre chose sur ce mode pathétique qui exprime un *comment* à partir duquel tout le *quoi* est recréé. Et ce comment s'exprime dans l'œuvre par le style (dont le rythme est l'âme) à partir duquel nous sont donnés quelques signes familiers.

le pittoresque. On dit d'un paysage qu'il est pittoresque quand de lui-même il compose — croit-on — un tableau. Les cartes touristiques l'indiquent par une étoile et tout le monde comprend ce langage parce que tout le monde sait d'avance en gros ce qu'est un tableau naturel où la nature semble chercher l'effet. Le pittoresque est soit une rhétorique du paysage ⁽²²⁾, soit une représentation plus ou moins dramatique sur le théâtre de la nature. Mais jamais il ne remet en question notre rapport au monde, notre coexistence avec lui. Nous sommes émus; cette émotion toutefois se contente de déplacer momentanément les données de notre expérience, elle ne les remplace pas. Si nous nous sentons transformés au contact d'un site, c'est parce que le pittoresque est souvent lié au sentiment du sublime qui témoigne de l'échec de l'imagination devant la réalité. Le touriste éprouvant cet échec se sent dépassé comme par un raisonnement qu'il ne comprend pas mais dont il sent la vérité. Il se livre alors à quelques écarts de langage sur le mode lyrique ou mélancolique, et il remonte dans le car... en route pour d'autres émotions dont il parlera plus tard mais qui n'ont rien changé à son être.

Nulle part la chose n'apparaît aussi nettement qu'en montagne. Là, le pittoresque fait bonne alliance avec le téléphérique ou le funiculaire. On se transporte au lieu le plus commode pour *assister* au spectacle. On assiste mais on n'est pas immergé. On continue à voir le monde à l'échelle de ses habitudes. On prend pour une cordée d'alpinistes trois ou quatre rochers grands comme des cathédrales. Et s'il arrive qu'on soit entouré et comme enveloppé par un cirque d'aiguilles ou par une muraille rocheuse ⁽²³⁾, on se sent oppressé. Cette claustrophobie n'est pas une nouvelle manière d'être avec le monde, mais un phénomène psychique primaire ⁽²⁴⁾.

Au contraire, l'alpiniste qui a, pendant des heures, palpé la pierre ou taillé la glace est capable de saisir la reptation

⁽²²⁾ « On arrange! Rousseau, Daubigny, Dupré, Millet... On compose un paysage comme une *scène* d'histoire. Je veux dire du dehors. On crée une *rhétorique* du paysage, une phrase, des effets qu'on se passe. » (CÉZANNE.)

⁽²³⁾ Cf. Leslie STÉPHEN, *Le terrain de jeu de l'Europe*.

⁽²⁴⁾ Beaucoup de névroses se manifestent par des symptômes physiologiques semblables à ceux du mal des montagnes. Jung cite un cas particulièrement net de cette espèce.

d'une fissure le long d'un dièdre, le reflet verdâtre ou bleuté des séracs ou une déchirure de la brume, comme un événement de l'élémentaire, comme l'apparition-disparition muette d'un signe perdu dans le silence compact d'un monde en soi, depuis toujours *taciturne et fermé*, mais qui brusquement s'éclaire à ce reflet ou s'ouvre par cette déchirure, doutant soudain de son immobilité (25). Ce qui tout à l'heure était spectacle minéral devient maturation millénaire, rythme cosmique auquel l'acte de l'homme qui grimpe est comme suspendu. Le corps et l'esprit battent à l'unisson de cette présence, à la fois invincibles et menacés (26). Le monde n'est plus un spectacle pittoresque mais une réalité détachée de la continuité historique. L'instant s'isole dans un vide que lui seul éclaire.

C'est à travers cet instant que la peinture peut commencer si le grimpeur est peintre ou si le peintre a senti, fût-ce à propos d'une forme inaccessible, comme les peintres chinois de l'époque Song (27), cette soudaine morsure de la Réalité.

Cette morsure, on peut la ressentir partout et partout elle annonce le monde comme situation avant qu'il ne se soit offert comme objet. Quand j'erre dans l'épaisseur foisonnante d'une forêt, cette tache d'un blanc froid légèrement bleuté qui se découvre soudain à moi à travers la masse verte des feuillages, avant d'avoir signifié le ciel est ressentie comme une mobilité libératrice qui brusquement m'arrache à l'étreinte labyrinthique de la forêt, et c'est moins l'indice d'une issue que déjà

(25) Il ne s'agit pas ici d'une conception romantique de l'alpinisme. Car il s'agit non de conception mais d'expérience, ni non plus d'existence métaphorique, mais d'une façon réelle d'exister. L'alpinisme romantique dont Ruskin est le poète (les cathédrales de la Terre) suppose une rêverie. L'alpiniste n'y est pas réellement contemporain de son émotion. Nous parlons ici d'expériences concrètes et d'ailleurs rares, comme celles qu'indique furtivement Gervasutti dans ses récits de courses ou dans *Montagnes, ma vie*.

(26) Il est certain que cette expérience ne se rencontre pas dans la jeune école française ou italienne née sous le signe de la technique pure (escalade artificielle). Son champ de prédilection d'ailleurs, les Dolomites, exclut toute révélation de l'Altitude.

(27) Le genre suprême de la peinture chinoise, le paysage, s'appelle « Chan-Chouei », Montagne et Eaux. Les peintres Song sont en général de spiritualité taoïste et cherchent le Tao de la peinture. Le phénomène apparition-disparition, c'est-à-dire la perception de la présence du monde dans l'instant de son évanouissement, conduit au Tao qui est le vide originel et ultime à partir de quoi tout est révélé.

une libre respiration de tout mon être. La même couleur aperçue d'une allée familière sous un ciel d'hiver est ressentie au contraire avec une rigueur de lame, comme la menace d'« un bouclier d'argent levé contre quiconque en attend aide et protection ». Cette expression de Kafka (28) n'est pas une métaphore. Elle sourd de son expérience même. Et c'est avec de telles expressions que les peintres nous ont donné à entendre ce qu'était cette *sacrée Réalité* qui les réquisitionne au passage pour en faire ses annonciateurs.

A la base de tout grand art, il y a toujours ce premier contact indicible que Cézanne a exprimé d'aussi près qu'il est possible, en écrivant à E. Bernard : « Je continue à chercher l'expression de ces sensations confuses que nous apportons en naissant. »

Ces sensations confuses primordiales par où nous communiquons avec le monde avant toute objectivité, sont très vite clarifiées et rectifiées par les nécessités de la vie pratique qui a besoin de s'appuyer sur des objets bien définis, distincts les uns des autres et d'où nous avons soigneusement extirpé tout le pathétique qui nous liait originellement au monde. De ces sensations, nous avons exclu le *comment* pour ne garder que le *quoi*. Cette couleur, cette lumière sur laquelle notre regard s'arrête n'est plus qu'une qualité indifférente qui nous permet d'identifier un objet ou une heure du jour. Elle n'est plus une manière de vivre avec le monde (29). Mais pour Cézanne elle l'était. Je n'en veux pour preuve que le témoignage de son cocher, tel que le rapporte Gasquet :

« Lorsque Cézanne allait au motif, que de fois m'a raconté son cocher, il se dressait brusquement dans la voiture, prenait le bras de l'homme. « Regardez... ces bleus, ces bleus sous les » pins, ce nuage là-bas ». Il rayonnait d'extase et l'autre qui n'apercevait que des arbres, du ciel, pour lui toujours les mêmes, ressentait pourtant, m'avouait-il, comme une vague force, une émotion l'envahir et qui lui venait de Cézanne

(28) KAFKA, *La chevauchée du Seau*. Kafka regarde le ciel glacé par la fenêtre de sa chambre.

(29) La communication est un des aspects fondamentaux de l'existence. La phénoménologie du « Mit-Sein » est aussi importante que celle de l'Espace et du Temps.

debout, transfiguré, les mains nouées à son épaule, et tout plein d'une évidence qui les sanctifiait. »

Cézanne avait déchiré le voile des objets. Il ne voyait plus les arbres. Avec ce bleu, c'était un monde qui se dévoilait, tel que nous pouvons communiquer avec lui par ses toiles. Il s'agit d'un monde qui est en deçà de notre monde d'habitudes habitué lui-même, d'un monde pré-humain.

« Je veux peindre, a-t-il dit, la Virginité du Monde. » Mais le monde vierge — que n'a pas encore défloré le geste d'exploitation de l'homme — n'est pas étalé comme une image sous les yeux de Cézanne. Il ne se donne à lui qu'à travers cette sensation singulière de bleu. Et tout le travail ultérieur du peintre sera de le dégager explicitement, d'en faire une œuvre, fonctionnant comme un univers. Or, pour que ce monde encore virtuel qui est le pôle de ces sensations confuses et qui s'annonce en elles comme style, puisse s'explicitier en univers, il faut que ce style, donné à l'état instable dans le moment pathétique de ces sensations mêmes, prenne corps dans un espace. Et cet espace stylistique ne saurait être l'espace vide et homogène de l'action ou son image plane, ni les formes qui se nouent en lui être descriptives des objets de cet espace.

Ainsi le peintre est un homme qui n'est pas devant les choses mais qui communique en elles avec une réalité. Cette réalité n'est pas un objet. Pas plus que n'est un objet l'être humain avec lequel on communique vraiment, à qui on dit Toi et non pas de qui on dit Lui. L'objectivation abolit la communication. Dès qu'un être reçoit de nous sa définition, dès qu'il devient pour nous un thème, nous avons cessé de l'aimer et de le comprendre comme un ensemble de possibilités ouvertes. De même, dès que les choses se thématissent en objets, elles sont à distance, retirées en soi. L'art n'est plus possible.

Sur la table un bouquet de roses. Bonnard parle :

« J'ai essayé de le peindre directement, scrupuleusement, je me suis laissé absorber par les détails, je me suis laissé aller à peindre des roses. J'ai constaté que je pataugeais, que je n'en sortais pas. J'avais perdu, je ne retrouvais plus mon idée initiale, la vision qui m'avait séduit, le point de départ. J'espère pouvoir rattraper cela en retrouvant cette première séduction. »

Cette séduction première est l'homologue des sensations

confuses de Cézanne. Il parle à Gasquet : « Vous savez que lorsque Flaubert écrivait *Salammbô*, il disait qu'il voyait pourpre. Eh bien, quand je peignais ma *Vieille au chapelet*, moi, je voyais un ton Flaubert; une atmosphère, quelque chose d'indéfinissable, une couleur bleuâtre et rousse qui se dégage, il me semble, de *Madame Bovary*. J'avais beau lire Apulée pour chasser cette obsession qu'un moment je craignis dangereuse, trop littéraire. Rien n'y faisait, le grand bleu roux me tombait, me chantait dans l'âme. J'y baignais tout entier. »

Ne nous méprenons pas sur la pauvreté de cette vision. Une couleur comme celle-là n'est pas visible dans le monde des objets. Si Van Gogh s'était laissé aller à peindre des tournesols, il n'aurait pas atteint cette haute note jaune de l'été 1888, qui l'obligea, comme il dit, à se monter le coup un peu. Cette couleur, cette séduction ou cette obsession est la clef qui ouvre l'Univers à l'homme et l'homme à l'Univers à une profondeur inconnue jusqu'ici. Il n'y a pas de monde tout fait, de monde en soi. Le réel est le couple que nous formons avec le monde. Et notre être au monde est au fondement de toutes nos conduites et de tous nos jugements. C'est lui qui sous-tend toutes nos perceptions et leur donne le ton. C'est lui qui donne son style au regard du peintre et qui constitue le foyer de sa vision. L'artiste ne perçoit pas des objets; il est sensible à un certain rythme — singulier et universel — sous la forme duquel il vit sa rencontre avec les choses, et qui érode et corrode les objets jusqu'à ce qu'ils soient assez légers, assez dégagés de l'esprit de pesanteur, pour pouvoir entrer dans la danse et venir à nous, comme dit Nietzsche, sur des pieds de colombes. Voilà le sens vrai de l'Abstraction. Par elle, l'artiste élève à la dignité du Réel cela seulement qui peut entrer dans la danse, entrer en résonance avec ce Rythme.

Abstraire, c'est extraire du monde arithmique de l'action les éléments capables de s'émouvoir et de se mouvoir rythmiquement.

L'abstraction n'est pas un parti-pris moderne. C'est l'acte vital de l'Art. Elle représente ce pouvoir d'intériorité et de dépassement du plan visuel sans lequel il n'y a pas d'art. Et Jean Bazaine a bien raison de dire qu'« elle n'est pas fonction, du plus ou moins grand degré de ressemblance de l'œuvre avec la réalité extérieure, mais avec un monde intérieur qui englobe

le premier et s'épanouit jusqu'aux purs motifs rythmiques de l'être ⁽³⁰⁾ ». Si notre époque, pour les raisons que nous avons dites, s'éloigne des apparences quotidiennes, et de la vie domestiquée, ce n'est pas pour fuir le monde mais pour le retrouver à un autre niveau où nous faisons la preuve de notre coexistence et de notre co-naissance originelles.

Qu'est-elle donc enfin cette abstraction ? Elle est l'action transfiguratrice et révélatrice du Rythme sur les formes où il s'incarne. Elles perdent progressivement les qualités premières qu'elles tenaient de la vision pratique pour ressurgir — dans une seconde naissance — revêtues de qualités plus essentielles que le Rythme leur confère. Mieux encore. Les formes sont adaptées par l'action épuratrice du Rythme au monde transcendant qu'elles doivent exprimer, à ce monde qui est présent comme style dans la sensation première.

Choisir quelques foyers actifs du réel, qu'ils se situent sur la courbe d'une épaule ou sur la courbe d'une colline et retrouver leur communication profonde — non dans le tracé *déjà vu, déjà su* de leur économie domestique mais dans une pulsion du monde entier — et de la seule façon qui soit opérante, sur le mode rythmique, telle est la tâche essentielle de l'Abstraction : Rendre chaque chose à soi en la dépassant vers son style ⁽³¹⁾.

La réalité n'est pas la somme des objets qui nous entourent. Elle est située à un niveau plus élémental, et c'est l'irruption de cet élémental dans le quotidien qui provoque la surprise de la Réalité. Le Réel est toujours ce que nous n'attendions pas ⁽³²⁾. L'abstraction ne consiste donc pas à supprimer

⁽³⁰⁾ Jean BAZAINE, *Notes sur la peinture*.

⁽³¹⁾ Le style d'une chose c'est le style du Monde dont elle est le point de contact avec nous. Il est incompatible avec l'isolement de la chose ou objet. « Unir des courbes de femmes à des épaules de collines », dit Cézanne.

⁽³²⁾ Quel est l'indice universel du Réel ? — Son imprévisibilité singulière. Songer à la façon dont les choses habituelles nous apparaissent soudain à nouveau réelles quand nous les re-découvrons. Une lumière neuve, jamais vue, tombe sur un paysage familier. Vous êtes surpris de voir que le paysage existe — autrement que comme image.

Préparez un voyage aussi minutieusement que possible. Vous croyez le connaître. Mais quand vous voyez les choses mêmes, la sensation est toujours autre chose que l'imagination la plus circonstanciée. Le réel c'est ce que vous n'aviez pas prévu. Ce qui vous est *donné*. C'est, comme disent les Japonais, le « Ah ! » des choses.

sans changer de monde, ou comme on dit à *déformer*; elle consiste à *transformer*, à transposer des formes qui racontent en formes qui disent. Il y a des formes qui racontent comme des commères tous les incidents et accidents du monde quotidien. Il faut créer des formes qui disent cette réalité transcendante vers laquelle le monde et nous, nous nous dirigeons ensemble vers nos profondeurs ⁽³³⁾. L'abstraction est un autre nom de la création. Et l'abstraction de l'art moderne est une tentative pour nous arracher par le rythme à l'intellectualisation et à la mécanisation de l'homme moderne et de son univers. Que le rythme lui-même parfois s'y mécanise et s'y bloque en algèbre spirituelle, c'est un fait. Mais la chute d'une hirondelle n'arrête pas le retour du printemps.

⁽³³⁾ « ... recréer cette réalité transcendante vers laquelle évolue l'individu. C'est le vivant seul qui importe. » (TAL COAT.) « co-naître c'est naître avec. » (CLAUDEL.)

Réflexions « belges » sur la charte européenne du charbon et de l'acier (C. E. C. A.)

par **Robert DE VLEESCHAUWER**,
Docteur en droit (U. L. B.)
Chargé de cours à l'École de guerre.

La première moitié du xx^e siècle a connu le progrès social. La seconde verra, semble-t-il, le progrès économique — et, à plus long terme, politique — au plan international.

D'un point de vue logique, l'ordre de ces réformes profondes eût dû être inverse; car, l'économique conditionne le social. Mais, la succession idéale de ces deux grands mouvements suppose *ab ovo* une planification internationale totale. Hypothèse à ce point insensée qu'il n'y a qu'à prendre acte du déroulement des faits « selon que nature », sans plus.

L'ère d'une amélioration de l'économie des nations occidentales étant ouverte, le Plan Schuman y occupe une place capitale, tant par la nationalité des pays participants qu'à raison de son objet.

En effet, le traité créant une Communauté européenne du charbon et de l'acier (C. E. C. A.) fut signé à Paris le 18 avril 1951 par les six puissances suivantes : la France, l'Allemagne occidentale, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg.

La ratification par les Parlements intéressés témoigna, dans l'ensemble, d'une large adhésion. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Sauf notre pays, les Etats signataires n'étaient pas sans y voir quelque intérêt.

En Allemagne, le traité mettait une nation vaincue sur un pied d'égalité avec ses vainqueurs. En France, les mines se trouvaient déjà nationalisées, tandis qu'aux Pays-Bas, le diri-

gisme était familial. Enfin, en Italie, l'approvisionnement au marché commun devenait assuré.

Seule, la Belgique était réticente, et pour d'impérieuses raisons :

1° L'incompatibilité du fondement idéologique du pacte avec son régime libertaire traditionnel;

2° La position vitale de la production des matières premières de base dans son économie;

3° L'éventualité d'une réduction du standard de vie à raison d'un alignement vers le bas des salaires belges avec ceux des pays du Pool.

Aussi la loi belge du 25 juillet 1952 portant approbation du traité fut-elle votée, sans doute à une assez forte majorité, mais aussi avec un nombre impressionnant d'abstentions. Voici, en effet, la répartition des votes :

A la Chambre : 165 voix pour,
13 voix contre et 13 abstentions;

Au Sénat : 102 voix pour,
4 voix contre et 58 abstentions.

D'ailleurs, ce pourcentage élevé de réserves s'explique également par la procédure parlementaire inusitée qui confronta nos sénateurs et députés. Ils se trouvèrent devant cette obligation insolite : approuver ou rejeter le traité, sans pouvoir l'amender. Or, les motifs indiqués plus haut, et d'autres, n'étaient pas de nature à susciter des suffrages. D'un autre côté, dire « non » revenait à :

1° Désavouer les membres du Gouvernement ayant signé le pacte au nom de la Belgique;

2° Contrarier le vaste mouvement en faveur d'une unification européenne;

3° Se désolidariser d'un effort d'intégration économique internationale dont la Belgique même fut le porte-drapeau en participant à la création de Benelux.

Ces conditions spéciales dans lesquelles le traité fut entériné en Belgique justifient l'existence tout aussi insolite des « Déclarations » et « Motions » adoptées par le Sénat et la Chambre avant le vote de la loi du 25 juillet 1952. Elles ont

pour but d'« expliquer » l'assentiment parlementaire et de faire des recommandations au Gouvernement pour essayer de sauvegarder au maximum les intérêts nationaux susceptibles d'être compromis par une application rigide du traité.

Les casuistes spéculeront, sans doute, avec délices sur le problème soulevé par la valeur juridique de semblables réserves.

En prenant connaissance de la nomenclature des signataires du traité, le lecteur aura certainement été frappé par l'abstention de l'Angleterre.

Faut-il y voir une simple manifestation du comportement séculaire : « Wait and see »? Espérons que ce ne soit pas l'unique raison. Car, si tous les autres pays devaient en faire autant, l'Europe demeurerait économiquement hétérogène et tardigrade. En outre, la « défense atlantique » (O. T. A. N.) demeurant le goal vital, tous les pays intéressés, *fussent-ils insulaires*, se doivent d'en promouvoir la réalisation totale par tout moyen à leur portée. Or, la participation aux efforts accomplis en vue de l'unité économique européenne, même fragmentaire, en est un.

A la décharge de la Grande-Bretagne, versons au dossier l'argument apologétique, tiré de l'existence du Commonwealth. De toute évidence, il y a là une très grosse entrave. En effet, la Communauté mondiale d'intérêts britanniques (sous l'égide de la métropole) étant fondée sur un régime préférentiel, on ne conçoit pas que la mère-patrie le viole par la concession de privilèges économiques à des pays tiers formant une autre Communauté, même restreinte à deux produits.

Abordons l'objet du pacte.

En matière de charbon et d'acier, substituer aux marchés cloisonnés des pays signataires, une aire économique commune. C'est-à-dire, principalement : abolir les droits de douane, les restrictions quantitatives et les pratiques discriminatoires.

A noter immédiatement que ce programme répond directement aux vœux de libération des échanges exprimés à Genève en 1947, confirmés dans la charte de La Havane en 1948 et repris à Annecy et à Torquay respectivement en 1949 et 1950 — le leitmotiv en étant consigné dans l'accord connu sous le nom de G. A. T. T. (General Agreement on Trade and Tariff).

Enfin, l'objet du traité instituant la C. E. C. A. correspond aussi au *Code de libération des échanges* de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (O. E. C. E.).

Toutefois, si à l'intérieur du marché commun le traité est conforme au libre échange, il en constitue une transgression vis-à-vis des pays tiers. Effectivement, les accords du G. A. T. T. comportant la clause de la nation la plus favorisée, les pays de la C. E. C. A. qui y sont parties ne peuvent pas unilatéralement le violer en abaissant leurs barrières douanières entre eux et non à l'égard des autres partenaires du dit G. A. T. T.

Quant aux buts poursuivis par le Pool Charbon-Acier, ils sont à la fois politiques, militaires, sociaux et économiques. Passons-les en revue, successivement.

Les promoteurs du plan, MM. Schuman et Monnet, ont visé un rapprochement franco-allemand au moyen d'une organisation commune des industries-clefs des deux pays — l'Allemagne étant traditionnellement un grand producteur de charbon, la France de minerai.

L'idée ne constituait d'ailleurs pas une innovation. Aristide Briand et un industriel allemand s'en étaient déjà faits les champions après la première guerre mondiale. Selon ces personnalités, il fallait y voir le meilleur moyen de prévenir réellement un conflit militaire entre ces puissances historiquement antagonistes. Car, disaient-ils, supposons que les deux pays fusionnent leurs industries charbonnière et sidérurgique, conditionnant essentiellement l'armement. Le jour où une autorité supra-nationale les tient solidement en mains, imagine-t-on l'un d'eux arrivant à s'en assurer exclusivement le contrôle aux fins de les retourner contre l'autre? Vraisemblablement, non.

Au-delà de la coexistence pacifique de l'Allemagne et de la France, c'est l'alliance des deux pays, et même la création des Etats-Unis d'Europe qui se trouvent visées politiquement par le traité. « Notre proposition », a déclaré M. Schuman lui-même, « réalisera les premières assises concrètes d'une fédération européenne indispensable à la préservation de la paix ».

Pour ce qui regarde les objectifs *militaires*, ni explicites, ni immédiats, ils n'en sont pas moins réels quoique indirects. De fait, l'exécution du traité favorisera celle du pacte Atlan-

tique et de la C. E. D. La défense par les armes de l'Europe occidentale ne se trouve-t-elle pas subordonnée au fonctionnement satisfaisant de son économie de guerre ou de pré-guerre? Sans aucun doute. Or, la production d'armement (où précisément interviennent, en premier lieu, la houille et le fer) ne pourra se développer à suffisance que grâce à une économie européenne unifiée, rationalisée et fortifiée, notamment par l'exploitation judicieuse des matières premières et l'emploi organisé de la main-d'œuvre des pays adhérents au Plan Schuman.

On ne saurait trop insister sur cette importance « atlantique » de la C. E. C. A. Il suffit de rappeler un vœu formulé dans un des derniers rapports du Secrétaire à la Défense, aux Etats-Unis : « Supprimons le droit de grève dans le secteur sidérurgique. En effet, l'arrêt concerté du travail, connu en 1952 dans les aciéries américaines, a provoqué un manque de production de 20 millions de tonnes d'acier. Le gouvernement ne peut plus continuer à courir le risque de voir tout le gigantesque effort d'armement ainsi déforcé. »

N'est-ce pas une mise en relief particulièrement frappante de l'importance extrême que constitue la production poussée de l'acier dans les pays de l'O. T. A. N. et, partant, de la nécessité d'appuyer toute initiative européenne, telle la C. E. C. A., susceptible de la promouvoir?

Et ceci nous amène à citer la mission *sociale* assignée au Pacte.

a) Améliorer les conditions de travail et augmenter le standard de vie des mineurs et ouvriers sidérurgiques de l'alliance; notamment, améliorer leur habitat. Tout à la fois, égaliser dans le progrès les différences existant à cet égard dans le Pool ⁽¹⁾;

b) Promouvoir la libre circulation de la main-d'œuvre dans les pays associés, de façon à compenser les déséquilibres démographiques et faire répondre davantage la demande à l'offre. Cela aura pour conséquence de réduire le chômage et d'utiliser au maximum la qualification professionnelle.

(1) L'effectif ouvrier en cause s'élève à environ 1.750.000; il correspond à une population active totale de 75 millions.

Nous en arrivons ainsi *last but not least*, aux objectifs économiques de la C. E. C. A.

Ceux-ci constituant, évidemment, la pierre angulaire du traité, nous citerons les termes mêmes de son article 2, qui les définit excellemment : « La Communauté doit réaliser l'établissement progressif de conditions assurant par elles-mêmes la répartition la plus rationnelle de la production au niveau de productivité le plus élevé. »

Qu'est-ce à dire sinon viser à la fois une expansion et une intégration économiques, limitées à l'origine à deux produits et à six pays, avec l'arrière-pensée d'en étendre graduellement l'objet et les sujets afin d'aboutir à une union économique totale et européenne?

En résumé, les tâches dévolues aux parties contractantes comportent :

1° Rationaliser la production du charbon et de l'acier afin que leur prix baisse et que leur qualité et quantité progressent. Ceci, tout en permettant les amortissements nécessaires et en ménageant aux capitaux une rémunération normale;

2° Veiller à l'approvisionnement régulier du marché commun;

3° Assurer à tous les utilisateurs de ce marché commun un égal accès.

Si ces buts sont atteints, il doit en résulter normalement en dix ans une augmentation de 40 à 50 millions de tonnes de charbon et d'environ 5 millions de tonnes d'acier, à des prix inférieurs aux barèmes actuels.

La poursuite de ces multiples objectifs implique l'adoption d'une nouvelle politique économique se traduisant par l'abrogation de régimes interventionnistes nationaux et l'introduction d'un dirigisme supra-national. En effet, l'article 4 du traité prescrit l'abolition, dans la Communauté, des mesures suivantes :

a) Les droits d'entrée ou de sortie ou taxes d'effet équivalent, ainsi que les restrictions quantitatives à la circulation des produits. Par exemple : en France, la limitation de l'exportation du minerai;

b) Les pratiques établissant une discrimination entre producteurs, entre acheteurs ou entre utilisateurs (notam-

ment, en ce qui concerne les conditions de prix ou de livraison et les tarifs de transport) ainsi que les mesures faisant obstacle au libre choix par l'acheteur de son fournisseur;

c) Les subventions ou aides accordées par les Etats ou les charges spéciales imposées par eux, sous quelque forme que ce soit ⁽²⁾.

d) Les pratiques restrictives tendant à la répartition ou à l'exploitation des marchés.

Ces nombreuses formes d'immixtion dans les affaires, une fois éliminées, la C. E. C. A., pour atteindre ses buts, aura, elle, recours à une planification générale ayant pour objet l'exploitation selon les méthodes les plus productives, de l'ensemble des ressources naturelles du Pool (houille et fer).

Il incombe donc à la nouvelle institution, en vue de réaliser un nouveau *modus vivendi* économique entre les principaux pays européens de faire œuvre destructive et constructive : substituer aux pratiques nationales considérées généralement surannées et malsaines des formes d'interventionnisme supra-national présumées meilleures.

L'objet, les objectifs et les méthodes du Plan sommairement esquissés, passons en revue les instruments créés pour les réaliser; en d'autres termes, les institutions.

L'organisme comprend :

1. Une Assemblée Commune;
2. Une Haute Autorité;
3. Un Comité Consultatif;
4. Un Conseil des Ministres;
5. Une Cour de Justice.

Cette énonciation rappelle de façon très suggestive les institutions politiques traditionnelles des pays démocratiques. Hormis le Conseil des Ministres et le Comité Consultatif, on retrouve extrapolée à l'échelon international, la trinité sacrosainte du pouvoir étatique : le législatif (l'Assemblée Commune), l'exécutif (la Haute Autorité) et le judiciaire (la Cour

⁽²⁾ L'Etat belge, encore à l'heure actuelle, accorde aux charbonnages une subside annuelle de 320 millions. Il faut y ajouter environ 180 millions, si l'on considère au même titre l'exonération fiscale qui leur est consentie : dégrèvement à concurrence de 75 % des impôts sur les bénéfices moyennant leur réinvestissement en outillage.

de Justice). De toute évidence, la garantie destinée, dans le cadre national, à éviter les excès du pouvoir par son partage, suivant la doctrine de Montesquieu, se trouve visée dans l'organisation supra-nationale. Toutefois, la souveraineté n'étant que fragmentaire, un organe nouveau a sa place : le Conseil des Ministres.

1. *L'Assemblée Commune* se compose de délégués des Parlements des Etats membres. Il s'agit du corps appelé à contrôler l'organe exécutif principal, la Haute Autorité décrite ci-après.

La répartition des sièges a été décidée comme suit : 18 respectivement à l'Allemagne, l'Italie et la France (dont 3 pour la Sarre); 10 à la Hollande, 10 à la Belgique et 4 au Luxembourg.

Lors de l'installation de l'Assemblée, on a essayé, autant que possible, d'y incorporer le plus de personnalités déjà membres du Conseil de l'Europe.

A remarquer qu'une motion de censure ne peut être prise qu'à la double majorité (plus de la moitié des membres et deux tiers des voix exprimées).

2. *La Haute Autorité*, organe principal de la Communauté, a pour mission d'assurer la réalisation de tous les objectifs du traité. Elle est responsable vis-à-vis de l'Assemblée, comme déjà dit.

Les pouvoirs de cet « Exécutif » supra-national sont, en principe, analogues à ceux des gouvernements des pays membres. En fait, ils les dépassent; à telle enseigne que la Haute Autorité jouit du pouvoir réglementaire en terrain vierge, c'est-à-dire normatif. On perçoit ici l'énorme avance de l'organisation de la Haute Autorité sur celle des institutions corporatives traditionnelles dans le plan national. Quel *tolle* d'indignation n'ont pas soulevé pendant l'entre-deux-guerres les projets d'organisation autoritaire des professions économiques comportant un pouvoir de réglementation. Ici, nos industriels s'y trouvent soumis, et encore à l'égard d'une autorité internationale jusqu'à présent inconstitutionnelle!

La Haute Autorité se compose de 9 membres, dont 8 sont nommés par les gouvernements signataires, le neuvième étant coopté.

Signe des temps modernes, la répartition des sièges permet une représentation de tous les secteurs intéressés, y compris celui des ouvriers. Ainsi, les deux « Hauts membres » allemands sont des syndicalistes, de même que le coopté belge. L'un des deux délégués français est un industriel. Les autres sont des parlementaires de gauche (France, Italie et Belgique), et des membres de l'ordre administratif (un fonctionnaire hollandais et un diplomate luxembourgeois).

3. *Le Comité Consultatif.* Cet organe, comme son nom l'indique, donnera des avis à la Haute Autorité, à propos des résolutions délicates que cette dernière doit prendre. La formation du Comité Consultatif est telle qu'elle reflète les trois groupes de personnes intéressées à l'exploitation unifiée du charbon et de l'acier dans la Communauté : les producteurs, les utilisateurs et les travailleurs.

Il y a 17 délégués pour chacun de ces trois secteurs. La représentation de chaque secteur s'effectue entre les pays membres suivant leur importance. Ainsi, en Belgique, les producteurs sont représentés par un délégué de l'acier — en l'occurrence le président du Comité de la Sidérurgie — et deux du charbon — à savoir deux délégués de la Fédération des associations charbonnières de Belgique. Les utilisateurs ont deux porte-parole : un pour l'acier — qui est le directeur général de Fabrimétal — et un pour le charbon, le dirigeant du Groupement professionnel de la chimie. Enfin, la députation des travailleurs comprend un délégué de la Centrale Nationale des Employés de Belgique, un de la Centrale des Métallurgistes de Belgique et un de la Centrale Chrétienne des Métallurgistes de Belgique.

4. *Le Conseil des Ministres.* Ce Collège a été prévu de façon à tempérer quelque peu le caractère supra-national de la Haute Autorité. En effet, les ministres membres du Gouvernement de chacun des pays adhérents, défendront les intérêts de leur économie nationale de façon à l'équilibrer avec celle du Pool. Cela se comprend, vu le caractère partiel de l'abandon des souverainetés économiques, nationales (seulement deux secteurs).

Le Conseil des Ministres ne peut agir, en certaines matières, qu'à l'unanimité. En cas de simple « avis con-

forme », il est réputé acquis s'il recueille la majorité des voix, y compris la voix du représentant d'un des Etats qui assurent au moins 20 % de la valeur totale des productions de charbon et d'acier de la Communauté.

5. *La Cour de Justice*. Puisque nous nous trouvons dans un domaine se situant au-dessus du plan des souverainetés nationales, il est normal que l'on ait dû instituer une juridiction supranationale. Elle aura compétence pour interpréter et appliquer le traité.

Le mandat des juges est temporaire. Ceux-ci ne bénéficient donc pas de l'inamovibilité qui caractérise, chez nous, le statut des juges professionnels et renforce leur indépendance.

*
**

Pour financer les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'institution, la Haute Autorité peut percevoir des cotisations à charge des entreprises assujetties. Le taux de ce premier impôt européen a été fixé à 0,3 % de la valeur des productions de charbon et d'acier de la Communauté. Il s'élèvera par paliers de 0,2 % tous les deux mois, pour atteindre 0,9 % en juillet 1953, niveau auquel il se maintiendra.

Suivant les premières estimations, le prélèvement pourrait atteindre environ 30 millions de dollars la première année. Le rendement du prélèvement au taux de 0,9 % prévu pour le second semestre 1953, permet de s'attendre, pour l'année 1954 complète, à des rentrées de l'ordre de 50 à 60 millions de dollars, soit au moins 2,5 milliards de francs belges.

Sans doute cet impressionnant montant fera-t-il face aux frais de fonctionnement des institutions de la Communauté. Mais il servira aussi au service des emprunts contractés par la C. E. C. A. et au financement des réadaptations de l'emploi ayant dû subir des contractions, suite à la planification internationale de la production visée (voir plus loin).

GARANTIES

Le traité comporte, en annexe, une importante convention. Il s'agit des dispositions transitoires et, notamment, des

« Mesures générales de sauvegarde ou de réadaptation ». Celles-ci doivent, pendant 5 ou 7 ans, pallier graduellement le préjudice que la brusque abolition des barrières nationales et les déplacements de production feront éprouver à certains pays, tant au point de vue économique que social.

Il paraît indispensable d'examiner ici ces modalités de mise en œuvre initiale du traité, car elles conditionnent son succès. Effectivement, si le Plan Schuman est susceptible de procurer des avantages particuliers à des pays membres de la Communauté et un bénéfice général à tous, on ne saurait nier que pour d'autres, et notamment pour le nôtre, il contient le germe de dommages énormes.

Voici, concernant le charbon, l'incidence en Belgique des déplacements de production envisagés par le traité.

1. Pendant la période quinquennale de transition, nous pourrons nous voir contraints à réduire notre extraction charbonnière dans la mesure suivante : un tonnage pouvant s'élever jusqu'à 3 % de la production de l'année précédente. (Cette diminution sera tempérée le cas échéant par un coefficient de baisse conjoncturelle calculé sur la base d'une réduction globale de la production du complexe.)

2. Nous devons supporter l'imposition d'un prix ramené aux environs du coût de production prévisible à la fin de la période de transition. (En particulier la sidérurgie belge, une fois intégrée au Pool, pourra acquérir du charbon belge au prix du marché commun du charbon.)

3. Nous serons tenus, éventuellement, à exporter dans le marché du Pool les quantités jugées nécessaires par la Haute Autorité, en principe au prix commun.

On ne saurait exagérer la gravité pour notre pays de ces adaptations forcées. Le lecteur s'en rendra compte à la lumière de quelques caractéristiques essentielles de la vie économique belge.

Première caractéristique

Hormis le Grand-Duché de Luxembourg, la Belgique se trouve nettement en tête lorsque l'on compare la place occupée dans chaque pays de la Communauté par le charbon et l'acier, tant au point de vue de l'importance de leur production

cumulée dans l'économie nationale qu'eu égard au rapprochement de leur valeur de celle du revenu national.

	Valeur cumulée de la production de charbon et d'acier par rapport :	
	A la valeur de la production nationale globale	Au revenu national
Grand-Duché de Luxembourg	80 %	80 %
Belgique	35 %	15 %
Allemagne occidentale	27 %	9 %
Italie	16 %	4,4 %
France	15 %	5,8 %
Pays-Bas	8 %	3,4 %

C'est dire l'importance vitale en Belgique des deux industries en cause et les suites fâcheuses de leur détérioration éventuelle. Aussi, personne ne blâmera les Belges de se montrer plus circonspects que d'autres partenaires de la Communauté, en présence de réformes de structure à l'égard desquelles ils s'avèrent particulièrement vulnérables.

Par exemple, des déplacements de production de houille ne nécessiteront-ils pas des importations massives en Belgique du produit même qui, atteignant des millions de tonnes, se traduiront par une sortie de plusieurs milliards de francs — hémorragie pouvant mettre en péril notre stabilité financière?

Le développement de nos exportations de produits manufacturés — grâce à du charbon moins cher — compensera-t-il cet amenuisement de nos réserves de devises? L'avenir seul nous l'apprendra.

En tout cas, ne pourra-t-on reprocher à nos pères conscrits de ne pas avoir lancé un avertissement à cet égard. Car, dans la déclaration de la Haute Assemblée, accompagnant le vote de la loi, il se trouve expressément déclaré :

« Le Sénat constate que les objectifs fondamentaux du Plan ne pourront être réalisés que si les pays signataires comprennent la nécessité de promouvoir la convertibilité des monnaies, d'empêcher les inflations et de renoncer à des manipulations monétaires. »

Deuxième caractéristique

L'état des charbonnages belges, lui aussi, met notre pays dans une situation particulière vis-à-vis du Pool.

La constatation de deux faits n'appelle généralement pas de contradiction :

1° A raison de leur ancienneté et de leur structure géologique, nos houillères, à l'exception du bassin campinois, connaissent des conditions d'exploitation défavorables — notamment par rapport à l'Allemagne, un de nos partenaires dans la C. E. C. A. ;

2° Depuis la libération, il existe un retard dans la rationalisation et le rééquipement des mines belges. A témoin, la création, naguère, de deux institutions pour améliorer la rentabilité de nos gisements et le programme d'investissements atteignant plus de 12 milliards.

Aussi, selon le traité, notre industrie charbonnière doit-elle, pendant la période transitoire, s'assainir par une rationalisation progressive. C'est vouloir notre bonheur par notre malheur. Car, l'équilibre avec les associés du Pool s'obtiendra par une élimination graduelle des gisements déficitaires ou les moins rentables. Cela revient, nous l'avons vu, à une réduction de la production belge à raison de 3 % par an pendant 5 ans pour la ramener à 23,5 millions à l'expiration de la période de transition. En d'autres termes des puits seront sacrifiés, de façon à ce que le charbon devienne moins cher, tout en demeurant au moins aussi abondant qu'avant — les consommateurs belges ayant la faculté de s'approvisionner au marché commun,

On saisit, tout de suite, la gravité d'une application inadéquate de ce pouvoir « hautement autoritaire » de faire procéder à la fermeture de charbonnages.

Sans doute, le traité présente-t-il à cet égard des garanties. Car, en vertu de la combinaison des articles 2 et 3 : « La Communauté évitera de provoquer dans les économies des Etats-membres, des troubles fondamentaux et persistants. » Et, il semble qu'il faille y comprendre « l'épuisement *inconsidéré* des ressources naturelles ». Mais quels sont les critères ?

Au même point de vue, il existe également un danger qu'en poursuivant sa mission « de répartir le plus rationnellement la production au niveau de productivité le plus élevé », la Haute Autorité ne finance les investissements dans des conditions qui troubleraient les marchés nationaux du crédit.

Jusqu'à quel point la Communauté en sera-t-elle empê-

chée par le respect de la clause lui enjoignant d'accomplir sa mission « par des interventions ayant pour but d'établir, de maintenir et de faire respecter les conditions normales d'une concurrence loyale » (art. 5, al. 4) ?

Troisième caractéristique

La hauteur insolite de nos salaires et charges sociales stigmatise notre économie nationale.

Cette caractéristique aphorique a été mise particulièrement en relief à propos de la pré-union Benelux. On sait qu'elle en est la pierre d'achoppement principale. Comment les entreprises de certains secteurs de notre industrie peuvent-elles lutter contre les firmes concurrentes hollandaises dont la main-d'œuvre coûte approximativement la moitié moins cher ?

Le standard de vie de nos ouvriers ne va-t-il pas subir un recul si le prix moyen du charbon et de l'acier des nations associées auquel, dans le marché commun, nous devons aligner le nôtre, nous forçait à comprimer le taux de nos salaires et allocations sociales ?

Dans l'industrie charbonnière par exemple, l'écart entre nos salaires, y compris les charges sociales, et ceux des pays du Pool est considérable.

Rémunération journalière (fr. belges)

	Salaires	Charges sociales	Total
a) Belgique	235	96 (41 %)	331
b) France	197	154 (78 %)	351
c) Allemagne occidentale . .	173	78 (45 %)	251
d) Pays-Bas	159	67 (42 %)	226

Nos deux concurrents redoutables sur le marché de la houille étant les Allemands et les Hollandais, comme l'importance de leurs charges sociales en fonction du salaire s'avère sensiblement comparable à la nôtre, mais que, par contre, leurs salaires proprement dits sont beaucoup plus bas, il en résulte une différence de potentiel compétitif énorme : 31,80 % vis-à-vis des Allemands, 46 % vis-à-vis des Hollandais.

Allons-nous baisser nos salaires au niveau de ceux des autres membres du Pool ? Vraisemblablement non. D'abord cela présenterait le danger de mettre en péril la paix sociale, déjà si précaire. Ensuite, un tel comportement violerait directe-

ment une disposition axiale du traité, celle de l'article 3 : « Les institutions communes doivent promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre permettant leur égalisation dans le progrès. » Soit une normalisation vers le haut et non vers le bas.

Mais, supposons, un instant, la violation effective de cette norme progressiste, non pas de notre part, mais de celle de partenaires du Pool qui mettraient un frein délibéré aux poussées salariales. La Haute Autorité est-elle armée pour imposer en cette matière une observation loyale du traité? Rien n'est moins certain. En effet, l'intervention de la Haute Autorité prévue aux articles 67 et 68 ne paraît pas pouvoir porter au-delà des déséquilibres dus à l'action d'un Etat. Echapperaient, donc, aux recommandations sanctionnées de la Haute Autorité, les déséquilibres au départ et ceux résultant du jeu de l'offre et de la demande.

Certes, pour ce qui regarde les disparités au départ, le traité prévoit, pendant la période de transition, des mesures de compensation au bénéfice de certains pays et notamment de la Belgique (*V. infra*). Mais, après? Dans cinq ans (au maximum dans sept), les salaires allemands, hollandais, italiens, auront-ils rejoint les nôtres? Sinon difficulté différée, non résolue. Devra-t-on alors recourir à des expédients, tels manœuvres monétaires ou subventions de l'état belge, dans la mesure très exceptionnelle où la Haute Autorité nous le permettra encore?

Inquiétantes perspectives ayant amené notre Conseil Central de l'Economie — saisi en son temps du problème — à émettre cet avis : « Pour le cas où, à l'issue de la période de transition, subsisteraient des déséquilibres importants, le Conseil estime que l'ensemble de la situation devrait être revu et que la Belgique ne pourrait être tenue à ce moment d'entrer sans restrictions dans le marché unique. »

Garantie que nous n'avons pas. Notre adhésion au traité fut indivisible et indissoluble.

Venons-en, à présent, aux « mesures de sauvegarde » générales, prévues par le traité pour compenser les troubles économiques profonds et durables amenés, éventuellement, par l'introduction du nouveau régime dans les pays spécialement vulnérables.

La Haute Autorité se réserve de pouvoir intervenir de quatre manières :

1° Participer à l'étude des possibilités de réemploi de la main-d'œuvre dans les entreprises existantes, ou de création de nouvelles entreprises.

2° Faciliter le financement de programmes de création ou de transformation d'entreprises dans les industries relevant de sa compétence, ou exceptionnellement dans d'autres.

3° Accorder des aides non remboursables pour contribuer aux charges de réadaptation et de réemploi de la main-d'œuvre.

4° Accorder des aides non remboursables pour permettre aux entreprises, amenées à cesser leur activité en raison de l'institution du marché commun, de faire face à leurs engagements immédiatement exigibles.

A ces mesures générales de sauvegarde s'ajoutent des remèdes spécifiques et visant des pays ainsi que des produits déterminés.

Il s'agit d'un mécanisme de péréquation appelé, si nécessaire, à compenser le déficit particulier que des industries devront fatalement subir — seulement au début, espère-t-on, — suite aux conditions défavorables d'exploitation.

Le mécanisme comporte une triple compensation, destinée à isoler les marchés pendant la période quinquennale de transition.

D'abord dans le cadre des pays membres : la Haute Autorité autorisera des mécanismes nationaux de compensation alimentés par un prélèvement sur la production nationale.

Ensuite, dans le cadre de la C. E. C. A., des caisses nationales de péréquation seront alimentées :

1. Par un prélèvement représentant un pourcentage uniforme (au maximum 1,5 %) de la valeur de la production marchande des pays où le prix de revient moyen est inférieur à la moyenne pondérée de ceux de la Communauté;

2. Par une contribution au moins égale de l'Etat sur le territoire duquel se trouvent les entreprises bénéficiaires ^(*). La compensation est dégressive à raison de 20 % par an.

^(*) Vu la production de charbon allemand et hollandais à un prix inférieur au prix moyen de la C. E. C. A., le prélèvement à charge de leur production, pouvant revenir à la Belgique, s'élèvera, compte tenu de l'ajoute égale de l'Etat belge, au maximum à 1.350 millions.

En ce qui concerne l'industrie charbonnière belge, appelée au premier chef à bénéficier de ces péréquations, deux mécanismes additionnels de compensation propres pourront jouer à son égard.

1° Une péréquation destinée à abaisser davantage — mais non en dessous du prix des charbons allemands rendus en Belgique — celui de la houille belge destinée à notre sidérurgie. En effet, celle-ci se verra en principe intégrée dans le marché commun, sans adaptations; or, elle ne peut raisonnablement être ainsi assujettie et soutenir la concurrence des autres producteurs du Pool si elle n'a pas la faculté de s'approvisionner en charbon au même prix qu'eux.

2° La seconde péréquation spécialement belge doit permettre de combler (à concurrence de 80 %) l'écart entre les prix « rendus » du charbon belge et ceux des autres charbons du marché commun pour les fournitures de charbon belge dans l'aire du Pool en cas de nécessité de ces exportations, reconnue par la Haute Autorité.

FONCTIONNEMENT

Le 10 février dernier a commencé la période dite transitoire et l'ouverture du marché commun.

Cette mise en route n'a été que partielle; car, seulement des mesures fragmentaires ont pu être prises — leur complément étant différé.

Faut-il s'en étonner? Assurément non, vu la complexité et l'étendue de cette tâche historique.

Sous ces réserves, la naissance du marché commun le 10 février 1953 a été notifiée officiellement par la Haute Autorité aux Etats membres de la Communauté, par une lettre comportant notamment les déclarations ci-après :

« En application du paragraphe 9 de la Convention, la suppression des droits d'entrée et de sortie ou des taxes d'effet équivalent et de toutes restrictions quantitatives à la circulation du charbon, du minerai de fer et de la ferraille, devra être réalisée à cette même date par chaque Gouvernement.

.....

» Les mesures d'élimination des discriminations en

matière de transports ... devront entrer en application au plus tard le 10 février.

.....

» La Haute Autorité publiera des décisions générales au titre de l'article 60 et préparera dans les jours suivants les décisions de fixation de prix maxima. »

Voici, à l'heure actuelle, sur pied des décisions de la Haute Autorité publiées jusqu'ici, l'état progressif du nouveau régime économique supra-national relatif au charbon et à l'acier.

Charbon

1. Répartition

Toute mesure a été reportée. La Haute Autorité s'est retranchée derrière la répartition déjà arrêtée par l'Organisation européenne de coopération économique (O. E. C. E.) et la Commission économique pour l'Europe, valant pour les trois premiers mois de l'année. (Répartition des quantités à l'intérieur des divers Etats membres et exportation totale de certains Etats membres dans les pays tiers.)

2. Péréquation

Une décision du 7 février dernier, publiée le 10 suivant, a mis en place ce mécanisme, de telle sorte qu'il se trouve prêt à fonctionner.

A l'article premier de la décision visée, se trouve cette précision : « Le prélèvement de péréquation prévu par le paragraphe 25 de la Convention est institué sur les productions de charbon des entreprises situées sur le territoire de la République Fédérale d'Allemagne et sur le territoire du royaume des Pays-Bas, qui sont assujetties aux prélèvements prévus par les décisions 2-52 et 3-52 au titre de la production de houille de toutes catégories. »

Ce sont donc les productions de charbon servant d'assiette au prélèvement de l'impôt européen (v. *supra* p. 371) qui, là où il échet, sont prises en considération pour déterminer l'assujettissement à la péréquation charbonnière.

3. Prix

Une décision du 12 février « sur les modes de cotations

applicables aux ventes de charbon sur le marché commun » prohibe toutes pratiques dans les cotations qui seraient susceptibles d'introduire des rabais déforçant les prix arrêtés par la Haute Autorité.

Une décision n° 4 du même jour que la précédente, porte sur les « conditions de publicité des barèmes de prix et conditions de vente pratiqués dans les entreprises des industries du charbon et du minerai de fer ».

Ces prescriptions, très circonstanciées, se conçoivent aisément; car, elles assurent l'exécution effective et loyale de la réglementation à intervenir en matière de prix.

Enfin, une décision n° 5, également du 12 février, concerne « l'entrée en vigueur des nouveaux régimes de prix applicables aux produits du marché commun ». Pour en dégager toute la signification, la décision débute par une proclamation de la prise de pouvoir de la Haute Autorité en matière de prix.

« Considérant, y est-il dit, que du fait de la notification adressée en date du 10 février aux Gouvernements des Etats membres, ceux-ci cessent, à compter du 12 février 1953, d'exercer leurs pouvoirs dans le domaine des prix. »

La publication ultérieure de barèmes a eu pour effet d'entraîner une baisse du prix du charbon en Belgique se chiffrant, en moyenne, à 18 fr. la tonne approximativement.

A la complexité générale des problèmes d'intégration économique internationale s'ajoute celle découlant de l'extrême mobilité des composantes de l'industrie et du particularisme local. Le lecteur s'en fera une idée par l'objet du recours introduit par la France devant la Cour de Justice de la C. E. C. A. en matière de charbon. De fait, l'action tend à l'annulation de la décision de la Haute Autorité fixant le prix de la houille belge à un niveau susceptible de provoquer des perturbations dans le bassin du nord de la France. Plainte assurément déconcertante, puisque les préoccupations des auteurs du traité ont notamment été nourries par le prix trop élevé du charbon belge, — au point qu'une compensation fut octroyée à la Belgique pendant la période transitoire (v. *supra*)! Mais, depuis, le coût de production du combustible français s'est élevé... Satisfaire la revendication en relevant les barèmes belges, ne serait-ce pas avouer l'impuissance de la C. E. C. A.? Vrai-

semblablement oui, puisque ce serait aller totalement à l'encontre d'un de ses buts : augmenter le niveau de vie par la réduction des prix.

Acier

Le marché commun devant s'ouvrir, suivant les prévisions originaires le 15 avril dernier, ne vit le jour que le premier mai suivant. Cet ajournement s'explique par les difficultés rencontrées; car, celles-ci furent, en fait, bien plus considérables qu'on ne l'eût cru, voire quasi insurmontables.

Les principaux obstacles auxquels s'est heurtée la Haute Autorité et dont la réduction a nécessité l'avis du Conseil des Ministres, du Comité Consultatif et des commissions spéciales, se ramènent aux suivants :

1. *La définition des critères d'application des mesures de sauvegarde (Quand les conséquences des déplacements de production justifient-elles un régime privilégié pendant la période de transition?)*

Selon l'avis unanime des organes consultés, il fut conclu ceci : il y a impossibilité à fixer des tests précis. Il faut, en tout cas, qu'il s'agisse de difficultés de nature à compromettre réellement le maintien en activité des entreprises (considérations non seulement économiques et techniques mais aussi « sociales »).

2. *Opportunité de prix maxima et minima à l'intérieur du marché commun*

Cette question donna lieu à de longs débats. La thèse de la liberté l'emporta finalement. Les listes de prix devront être publiées — conformément à des prescriptions donnant toutes garanties — le 20 mai. Toutefois, la Haute Autorité s'est réservée de revoir la situation à la fin de ce mois, pour arrêter alors la position que l'expérience acquise commanderait. En effet, des hausses ont été annoncées (5 et 12 %). Or, comme l'a fait observer le président de la Haute Autorité : « que serait-ce qu'un marché commun où les prix de tous les participants seraient en hausse, excepté les prix allemands déjà très élevés? »

Quant aux prix à l'égard des pays tiers, des tendances se sont dessinées de la part des producteurs du Pool à l'effet de

fixer *en commun* des prix en hausse. Cela n'a pas laissé de susciter des critiques de la Haute Autorité. Celle-ci y a vu un état d'esprit contraire à la doctrine fondamentale du traité et une pratique rappelant l'entente internationale de l'acier. Un argument militant en faveur d'un accord de prix « hors Pool » fut avancé entre autres par les producteurs en cause. « Avant la mise en vigueur du plan Schuman, ont-ils dit en substance, la pratique des doubles prix nous permettait de compenser le préjudice éprouvé par l'imposition gouvernementale de prix bas; si le marché commun a pour effet de les maintenir, de façon imposée ou non, il est juste que nous cherchions à retrouver la compensation par des prix rémunérateurs en dehors de l'aire du Pool. »

3. *Le problème des systèmes fiscaux divergents (Mesures discriminatoires)*

Le pouvoir fiscal des Etats membres de la C. E. C. A. n'a pas été abandonné. Dès lors, en principe, l'application d'une modalité de taxe sur le chiffre d'affaires ne peut pas être reprochée à des entreprises d'un partenaire du Pool, même si elle constitue une mesure discriminatoire vis-à-vis d'autres partenaires et fausse le jeu de la concurrence essentiellement garanti par le traité. C'est ce que l'Allemagne fit valoir pour justifier la prétention de ses exportateurs de facturer aux acheteurs français, par exemple, le montant de la taxe de transmission à l'exportation à laquelle les premiers sont assujettis, mais qui leur est ristournée par l'Etat allemand à raison de fournitures à l'étranger.

La Haute Autorité n'a pas partagé cette façon de voir. Elle a tranché la question de principe, soulevée, au fond, par l'affaire. « En présence des deux systèmes fiscaux possibles, la taxe sur le chiffre d'affaires du pays de destination ou celle du pays d'origine, a-t-elle déclaré, il faut appliquer exclusivement le premier. » Et malgré de vives controverses et protestations, elle a prescrit : « Constitue une pratique interdite par l'article 60, § 1, du traité, l'inclusion dans le prix réclamé à l'acheteur du montant d'impôts ou taxes pour lesquels le vendeur a droit à exonération ou à ristourne. »

Au début, l'Allemagne ne s'inclina pas. D'une part, elle introduisit une plainte devant la Cour de Justice de la C. E. C. A. D'autre part, elle fit voter un moyen de rétorsion, à savoir, une majoration des droits compensatoires à l'importation de produits relevant de la C. E. C. A. Ultérieurement, à raison de recommandations multiples et de l'intérêt supranational en jeu, le gouvernement fédéral admit provisoirement l'interdiction de la pratique dénoncée. Il consentit à s'en tenir d'abord à l'observation des incidences de la décision de la Haute Autorité, se réservant de faire jouer, s'il le fallait, la loi visée plus haut. Enfin, il se rallia à la pertinence de deux considérations supplémentaires : 1° l'annonce de la hausse de l'acier français; 2° la possibilité d'obtenir, le cas échéant, le bénéfice d'une « Mesure de sauvegarde » pendant la période transitoire.

Ferraille

En cette matière, une résolution extrêmement significative fut adoptée. Elle fait toucher du doigt de façon particulièrement compréhensible la portée du nouveau pouvoir de réglementation internationale.

L'article premier commence par disposer qu'en principe les « ressources en ferraille de chaque Etat membre sont attribuées aux dits Etats ».

Donc, confirmation du statu quo.

Et l'article 2 de prévoir une répartition, cette fois autoritaire :

« Pendant la même période, le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne et le Gouvernement de la République Française devront autoriser, à destination de la République Italienne, la sortie de leur territoire des quantités suivantes :

République Fédérale d'Allemagne	5.000 tonnes
République Française	20.000 tonnes. »

On mesurera tout le caractère novateur d'une telle disposition, si l'on sait que l'abolition totale des contingents d'exportation française de mitraille, tels qu'ils ont existé jusqu'au Plan Schuman coûterait à la France 15 milliards.

CONCLUSIONS

Quelles considérations générales dégager de cet exposé? La coopération, sans réserves, au développement du Plan Schuman s'impose-t-elle?

La réponse paraît nettement affirmative : même de la part des Belges et malgré les inconvénients éventuels pour leur économie, signalés plus haut.

Premièrement, la vie dure que connaîtront nos charbonnages et l'Etat eût été éprouvée tout autant sans le Plan Schuman; mais probablement, avec moins de rigueur et de harcèlement. Et, après tout, la solution spartiate n'est pas regrettable. Car si, en passant via la C. E. C. A., la route menant à la normalisation de notre industrie houillère s'avère plus aride, elle en sera d'autant plus courte. Par ailleurs, si les charbonnages doivent y perdre, les aciéries y gagneront vraisemblablement tout comme les industries métalliques et les nombreux secteurs consommant du combustible solide (chimie et engrais azotés, ciment, chaux, verre, électricité, transports, etc.). Certes, la compensation n'apparaît pas absolument garantie; mais ne nous trouvons-nous pas dans le domaine des affaires, par définition, aléatoires : « *Audaces fortuna...* »?

Deuxièmement, supposons un instant les risques entraînés par le Plan Schuman tellement grands pour la prospérité belge *immédiate* qu'il soit déraisonnable de les assumer; encore faudrait-il accepter la gageure, par solidarité internationale et par intérêt économique profond, partant social. Tant sont relevants les mobiles politiques directs et indirects visés par le traité d'une part, l'avantage économique national, *largement* compris, à escompter de ce dernier, d'autre part.

Effectivement, les buts assignés à l'OTAN demeurent la clef de la sécurité et du maintien de la civilisation. Au surplus, les Etats-Unis, promoteurs de la défense atlantique, n'ont-ils pas le droit, à raison de leur contribution énorme, d'attendre une coopération agissante de leurs partenaires européens importants — notamment, les pays de la C. E. C. A. y compris la Belgique — en postulant le concours essentiel que constitue l'observation loyale des clauses du traité du 18 avril 1951? D'ailleurs, indépendamment de notre alliance

tactique avec les Etats-Unis, c'est encore la solidarité internationale, cette fois continentale, qui commande de souscrire au progrès du plan Schuman. De fait, nous nous dirigeons à pas rapides et assurés vers une Europe occidentale unie, non seulement militairement et économiquement, mais aussi politiquement. Or, les projets d'union fédérative prévoient une structure incorporant, consolidant et élargissant la C. E. C. A. et la C. E. D. (Communauté européenne de défense, proprement militaire). Dès lors, plus forte et expérimentée sera la C. E. C. A., plus facile à réaliser sera la communauté politique. Vocation à promouvoir.

Au demeurant, la fortune du plan Schuman ne sera-t-elle pas celle de chacun de ses partenaires, y compris la Belgique? Indiscutablement, oui. Et ce, en vertu d'un argument suprême : la charte du charbon et de l'acier doit, à *long terme*, améliorer leur standard de vie. En effet, si leur bien-être se situe au-dessous de celui régnant outre Atlantique, il ne faut pas uniquement en chercher la raison dans une disparité des ressources naturelles et de la productivité technologique et humaine. Le motif en gît aussi dans l'inégalité considérable des marchés intérieurs, toutes proportions gardées. Nous voulons dire que le bénéfice résultant de la production de masse, qui compte pour beaucoup dans l'abaissement du prix de revient américain, échappera toujours aux entreprises des pays du plan Schuman tant que subsisteront des entraves de toute sorte à l'exportation de leurs produits. D'un autre côté, l'élargissement, au contraire, de leur marché, permettra, dans l'aire commune, une spécialisation des industries devenues massives remplaçant la multiplicité des fabrications, antiéconomique et précisément due à l'exiguïté des marchés. Cette observation vaut particulièrement dans le cas de la Belgique, à raison de la haute industrialisation de cette dernière.

Le 19 mai 1953.

La sécurité sociale, service public

par **F. WALEFFE, jr.,**

Professeur extraordinaire à l'Université Libre de Bruxelles.

1. INTRODUCTION

Les débats qui se sont déroulés au Parlement belge, en février et mars 1953 au sujet de l'arrêté du 31 décembre 1952 modifiant l'arrêté du Régent du 21 mars 1945, concernant l'organisation de l'assurance obligatoire en cas de maladie ou d'invalidité, ont jeté un jour particulièrement révélateur sur la conception que l'on se fait au Parlement, et au Gouvernement même, de la Sécurité sociale.

Le moins qu'on en puisse dire est que la plus grande confusion a présidé à ces débats et qu'il importerait que des juristes, faisant appel aux principes du Droit des assurances, du Droit administratif et du Droit public, repensent les problèmes fondamentaux de la Sécurité sociale, pour s'efforcer d'y apporter des solutions rationnelles et jeter les bases d'institutions conformes au but que l'on veut atteindre. Mais, précisément, sur les fins mêmes de la Sécurité sociale, est-on bien d'accord?

En dehors du but politique et financier que poursuivaient les interpellateurs socialistes (ils avaient surtout en vue d'obtenir du Gouvernement qu'il prenne des engagements au sujet des critères à adopter pour la répartition des cotisations d'assurance maladie-invalidité et des subventions de l'Etat, ainsi que quant à la rétroactivité de cette nouvelle répartition en faveur des mutualités, compte tenu des subsides déjà acquis), ce qui peut retenir notre attention, c'est tout ce qui a été dit, à cette occasion, quant à la Sécurité sociale elle-même et ses modes de gestion.

M. Buset a déclaré notamment :

« Nous ne sommes pas étatistes. Au contraire. Nous parlons d'un service public « désétatisé ». Nous le voyons aux mains des cotisants eux-mêmes : les patrons, les organisations syndicales, les usagers, ainsi que les Pouvoirs publics... L'organisation que je dépeins est fort proche du F. N. A. M. I. actuel. Cela prouve peut-être que l'on ne s'est pas tellement éloigné de notre conception d'un Service public.

» Néanmoins, entre celle-ci et le système actuel, il y a trois différences : on ne peut qualifier de véritable *service public* que celui qui englobe toute la population; dans un pareil système, aucun organisme assureur quelconque ne pourrait prétendre à la propriété d'une part quelconque du patrimoine commun; enfin, le bilan d'un tel système ne devrait pas s'exprimer par une ventilation en réserves, mais par une estimation du recul de la maladie, grâce à l'amélioration de la défense de la santé publique.

» Ce principe de la solidarité, vous ne pouvez pas le récuser. Vous l'avez admis et vous le pratiquez avec nous en matière d'assurance-chômage, d'allocations familiales, de pensions de vieillesse et de congés payés. Comment se fait-il que le domaine de l'assurance-maladie doive être soustrait, au moins partiellement, à l'empire de la solidarité?

» Nous avons commis un... accroc à la règle de solidarité en admettant le pluralisme des institutions.

.....

L'arrêté du 13 janvier 1949 s'appuie sur deux principes : la responsabilité des organismes assureurs et l'établissement de critères permettant de répartir les ressources du F. N. A. M. I. aux organismes assureurs, selon les risques.

.....

» On a additionné les deux principes : responsabilité et critères, et... vogue la galère ! »

Remarquons que M. Buset a encore déclaré, par ailleurs, que :

« L'Etat doit être tenu pour responsable de la perception des cotisations. Je déclare que l'Etat a la responsabilité de faire rentrer, dans les caisses de la Sécurité sociale, les sommes qui lui sont dues. »

On peut constater immédiatement, à la lecture de ces déclara-

rations, que M. Buset n'est pas juriste, mais qu'il défend, cependant, avec à-propos, deux principes qui sont à la base d'une vraie Sécurité sociale : la solidarité, d'une part, et la garantie de l'Etat, d'autre part; et, en bref, la notion de *Service public*.

Quant à M. Van Acker, il a déclaré :

« Pourquoi la Sécurité sociale a-t-elle été créée? Elle repose sur trois principes : simplification, solidarité et application équitable des lois sociales.

» En mars 1945 a paru l'arrêté qui instaure le pluralisme et l'égalité des droits, donc, aussi, la *solidarité* entre tous les assurés. Pourtant, l'arrêté portait déjà atteinte à cette solidarité.

» A la base de l'assurance se trouve la solidarité. Il est donc *inadmissible que les réserves deviennent la propriété des mutualités*. Cet argent est la propriété des assurés et de l'Etat, qui a donné 800 millions. Le Gouvernement donne annuellement un subside de 16 %, c'est-à-dire, 800 millions. Les réserves comprennent une partie de ce subside. Comment voulez-vous que cela appartienne aux membres?

» Nous demandons des chances égales pour tous, une solidarité complète, un contrôle étendu. Nous demandons que l'on instaure, dans le secteur maladie-invalidité, *la même solidarité que celle qui existe dans les autres secteurs*. »

M. Van Acker développe donc surtout l'idée de solidarité, qui est le fondement même de la Sécurité sociale.

Quant à M. Major, il a déclaré notamment :

« N'oublions pas que l'Etat a bénéficié également de la création de la Sécurité sociale. Celle-ci n'a-t-elle pas soulagé, dans de larges proportions, les Commissions d'Assistance publique? De nombreux malades qui s'adressaient jadis à l'Assistance publique s'adressent maintenant à la Sécurité sociale. *Nous estimons donc que l'Etat se doit de combler le déficit éventuel de l'assurance maladie-invalidité*.

» Le contrôle doit, naturellement, être aussi complet que possible. »

M. Major a donc développé le principe de la responsabilité et des interventions de l'Etat, dans la gestion de la Sécurité sociale.

Le ministre du Travail, M. Van den Daele, a, avant tout, dressé l'historique de l'assurance maladie-invalidité en Bel-

gique. Il a rappelé que, dès 1945, le pluralisme avait été admis, ainsi que la responsabilité de gestion des organismes assureurs. Faisant, par ailleurs, le relevé comptable des opérations d'assurance maladie-invalidité, il a rappelé que l'arrêté de janvier 1949, pris par un de ses prédécesseurs, M. Troclet, avait ouvert la période des critères :

« Les socialistes faisaient valoir qu'il est inconcevable de se contenter d'une même cotisation lorsqu'il s'agit, d'une part, d'un travailleur courant de gros risques, tel le mineur, et, d'autre part, d'un employé qui en court moins.

» Cet arrêté stipule aussi que les Unions Nationales doivent souscrire à l'obligation de réclamer des cotisations supplémentaires lorsqu'elles accusent un déficit.

» M. Troclet avait donc bel et bien l'intention de supprimer définitivement les déficits et de couvrir ceux-ci par des cotisations supplémentaires. »

Le ministre du Travail s'est donc contenté de dire qu'il n'y avait pas lieu de revenir sur le principe de la responsabilité financière des mutualités et sur le pluralisme des institutions, et qu'il fallait, au contraire, aller jusqu'au bout dans cette voie.

M. De Paepe a insisté surtout sur le fait que l'assurance-maladie coûte, par an, six milliards de francs, dont 1.400 millions environ sont à charge de l'Etat :

« On parle de 16 %, mais le budget du Travail et de la Prévoyance sociale prévoit encore d'autres subsides, de telle sorte qu'on arrive à 25 % environ. Ce serait faire preuve d'irresponsabilité que de chercher des ressources nouvelles, soit en réclamant une intervention plus large de la part de l'Etat, soit en augmentant les cotisations, avant que les mesures d'assainissement nécessaires aient été prises.

» Le Gouvernement a pris les mesures nécessaires et il a sauvé l'assurance-maladie d'une faillite certaine. Rien n'a été changé dans le domaine des recettes, mais bien dans la répartition... »

Nous en revenons donc à la querelle autour des critères de répartition des cotisations et des subventions de l'Etat.

M. Merlot a fait une intervention dans la même voie, mais, évidemment, il est arrivé à une conclusion opposée à celle du précédent interpellateur :

« ...Si on appliquait, de 1945 à 1950, les critères de 1950 que votre ministre a contresignés, les 695 millions « chrétiens » deviendraient 490 millions. Les socialistes, au lieu de 96 millions, auraient droit à 390 millions...

» Croyez-vous que je vous demande d'attribuer ces sommes? Non...

» Nous défendrons le principe de la propriété collective de tous les fonds. Nous sommes d'accord pour étendre le rôle du F. N. A. M. I., mais pas au profit de quelques-uns : au profit de tous. »

Le Premier Ministre, M. Van Houtte, qui n'est pas un spécialiste des assurances sociales, a fait, cependant, une première déclaration très judicieuse et très saine :

« Le pluralisme, dans l'organisation des soins de santé, suppose évidemment, sans préjudice de l'indispensable contrôle, l'autonomie de gestion des organismes assureurs...

» L'autonomie de gestion des organismes assureurs n'implique seulement leur pleine responsabilité financière qu'à partir de l'égalité dans les moyens mis à leur disposition. Elle signifie aussi que les réserves qu'auraient éventuellement constituées certains organismes leur appartiennent en propre et qu'elles ne se confondent pas dans un patrimoine commun, auquel viendraient puiser tous les organismes assureurs, non d'après leurs droits, mais d'après leurs besoins... »

Ensuite, il y a eu discussion sur la propriété des réserves des mutualités, et l'on ne peut dire que les débats au Parlement aient éclairci la question.

Quant à la conception que le Premier Ministre se fait de la Sécurité sociale, il a marqué ses préférences pour le pluralisme des institutions. Il a, cependant, déclaré, — mais on ne voit pas bien la portée de cette intervention —, que :

« Chaque année, l'Etat, c'est-à-dire le contribuable, ajoute un milliard 100 millions de francs de subsides à l'assurance-maladie »,

et que, par conséquent,

« il a le droit de réclamer, au problème de l'assurance maladie-invalidité, une solution définitive qui soit... nationale, socialement juste et financièrement saine. »

M. Spaak a déclaré qu'il n'aimait : « ni l'étatisme, ni le

totalitarisme », mais qu'il ne pouvait concevoir un système « qui ne serait pas basé sur la solidarité ».

M. Gilson a rappelé, notamment, qu'un arrêt de la Cour d'Appel de Liège, en date du 29 mai 1952, a précisé que l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 n'a introduit « aucune notion nouvelle » et que, en fait :

« Nous sommes toujours en régime de droit commun : la loi de 1894 sur l'assurance mutuelle est toujours d'application. »

Déclaration particulièrement intéressante, mais qui n'a été retenue par aucun juriste.

Pour le surplus, a-t-il déclaré : « Peut-il y avoir responsabilité financière sans une liberté suffisante de gestion? ». M. Gilson a donc défendu le principe de la responsabilité des organismes assureurs, dans le cadre de la loi de 1894 sur les mutualités.

En réponse aux interpellateurs, M. Van den Daele, ministre du Travail, a déclaré que : « La solidarité est parfaitement conciliable avec le pluralisme. » Puis, il a maintenu son intention de faire fixer définitivement les critères sur base desquels la répartition des subsides se ferait désormais, avec ou sans effet rétroactif.

S'il s'agissait exclusivement des subsides de l'Etat, on pourrait peut-être marquer son accord sur cette attitude, mais divers interpellateurs ont rappelé, notamment, que même les cotisations versées au F. N. A. M. I. avaient été ventilées dans le passé à concurrence d'au moins 810 millions entre *tous* les organismes assureurs, chacun en ayant reçu sa part.

Au Sénat, M. L.-E. Trochet, lors de la discussion du Budget du Travail, a montré avec pertinence que l'arrêté de 1949 dont il avait pris la responsabilité et celui de 1952 avaient rompu la solidarité, base de la Sécurité sociale.

Quant à M. Glineur, il a rattaché tout le problème aux dépenses de guerre et à la lutte contre le communisme, — en donnant des détails circonstanciés qui ne manquaient pas de piquant.

En résumé, deux conceptions se sont à nouveau affrontées, sur le terrain de l'assurance-maladie et invalidité, mais, en réalité, sur le terrain même de la Sécurité sociale : celle du *pluralisme institutionnel* et celle de l'*unitarisme*, — pas

nécessairement de l'étatisme —, à quoi s'ajoute le problème de la responsabilité de gestion et des interventions financières de l'Etat.

S'il y a eu de la confusion chez les sociaux-chrétiens, notamment quant à la défense du principe de la solidarité qui doit présider à la Sécurité sociale même dans un régime pluraliste, où la responsabilité financière de gestion incombe à chaque organisme, ainsi qu'au surplus, quant à la répartition des subventions de l'Etat, — on peut dire qu'il y a eu tout autant de maladresse du côté socialiste, d'abord, quant à la justification du passé où l'on a admis, fût-ce à titre de compromis, un certain pluralisme; ensuite, quant au point de savoir si l'unitarisme institutionnel n'entraîne pas inéluctablement l'étatisation de la Sécurité sociale.

Voyez, à cet égard, les déclarations de M. Spaak : « Nous n'aimons ni l'étatisme ni le totalitarisme. » Mais il faut reconnaître qu'une autre déclaration de M. Spaak : « *Leur système n'est pas incompatible avec le pluralisme, pour autant que celui-ci ne rompe pas la solidarité* », est nettement moins claire du moment qu'on n'ajoute pas que *la Sécurité sociale est un service public*.

2. LA SÉCURITÉ SOCIALE ET LES ÉCONOMISTES CONTEMPORAINS

Quelle est la position des économistes contemporains en matière de Sécurité sociale ou d'assurances sociales?

Si je m'en réfère aux déclarations si claires et si sincères de M. le professeur Guitton, de Grenoble, qui, en sa qualité de Titulaire à titre étranger de la Chaire Francqui, est venu présider, à l'Université de Liège, en 1952, les Colloquia sur les problèmes économiques contemporains et, notamment, sur la Sécurité sociale, je remarque que M. Guitton voit en gros, en France, trois techniques qui essaient de se coordonner : la technique des accidents du travail, la technique des assurances sociales et la technique des allocations familiales, « trois techniques usant du procédé de l'assurance et de la compensation par la constitution, comme l'a appelé Beveridge, d'un certain pool social, d'un certain réservoir qui jouera, en même temps, le rôle de filtrage qui, précisément, redistri-

buerait, par les prestations, les pouvoirs d'achat pompés par les cotisations, à travers les grandes catégories sociales, c'est-à-dire la grande catégorie des salariés, celle des travailleurs indépendants et celle des agriculteurs ».

Quant à la nature même de la Sécurité sociale, M. Guittou distingue une conception *passive* et une conception *active*. Dans la première conception, la Sécurité sociale est un instrument de correction et de « préredistribution », — le pool social jouant comme pompe aspirante et refoulante, se superposant à une structure antérieure considérée comme valable, ayant pour but d'altérer ou de corriger cette structure à la suite d'accidents ou de maladies dans le travail ou de chômage ou d'incidents, ou par la vieillesse, ou par l'accroissement de charges familiales. Dans cette phase, la Sécurité sociale ressortit à une certaine forme nouvelle de l'épargne, que l'on appellera l'épargne commune, ou l'épargne forcée, ou l'épargne obligatoire, qui se substituera à l'épargne libre d'autrefois, à l'épargne individualiste. En d'autres termes, *cette première conception de la Sécurité sociale a pour effet et pour nature de modifier la structure de la masse salariale, par exemple, en donnant à un père de famille un salaire plus élevé que celui du célibataire.*

Mais, ce qui vient troubler l'équilibre de cette première tendance, c'est incontestablement, *la constance des déficits de la Sécurité sociale*. En effet, dans la mesure où ils existent, ils vont croissant et, étant donné que c'est le budget de l'Etat qui supporte le déficit, il y a, par le fait même une « redistribution », fût-ce implicitement, et, par conséquent, la transformation de la structure de la masse salariale retombe sur le secteur public, d'une manière tout à fait inconsciente, mais fatale.

C'est pourquoi on en est arrivé à une *deuxième conception*, au point de vue des économistes modernes : celle de la Sécurité sociale, considérée comme instrument de *redistribution consciente*.

Il s'agit ici, d'établir consciemment un filtrage dans le temps ou une solidarité à travers le temps et une redistribution dans l'espace. Dans cette conception nouvelle, la Sécurité sociale est liée, d'une part, à la réalisation du plein emploi,

selon la théorie de Keynes et celle de Beveridge et, d'autre part, à une véritable fiscalité, repensée dans sa totalité.

Cette tendance, au sujet de laquelle M. Guitton fait, d'ailleurs, des réserves, parce qu'elle mène tout droit à l'étatisation et à la fonctionnarisation, conduit, en somme, à utiliser l'impôt direct, de préférence à l'impôt indirect, et amène la Sécurité sociale dans le domaine de la fiscalité pure et simple.

Toutefois, il faut considérer que, dans cette conception, il y a une généralisation de l'idée d'un fonds ou d'un pool d'action sociale, permettant une redistribution en fonction de critères de justice pure. On sort délibérément des cadres d'une société purement individualiste, on rentre dans les cadres d'une société socialiste, et la Sécurité sociale devient un instrument de transformation totale, « *dans le fond* ».

Elevant les idées, il apparaît, a dit M. Guitton, que la *fusion sociale* dans le monde contemporain, à ce moment de l'Histoire où nous sommes arrivés, met en présence deux conceptions du monde : « On peut regretter les anciens *moyens* « *d'équilibrer* », par la monnaie, par la responsabilité personnelle, par l'épargne libre... Mais si, dans la structure capitaliste du XIX^e siècle, il y avait eu, au départ, des hauts salaires et non pas des bas salaires nécessaires, si on avait construit une théorie de la nécessité des hauts salaires..., peut-être, alors, pourrions-nous encore connaître un système d'épargne libre, par le choix personnel, individuel, qui maintiendrait, dans notre société, ce principe de responsabilité que nous risquons de voir divisé et, peut-être, de voir disparaître dans les nouvelles structures sociales... »

En résumé, les économistes contemporains font remarquer que, malgré la sécurité sociale, en France du moins, *la part globale des travailleurs*, compte tenu des avantages sociaux qu'ils retirent de la Société sociale, *est demeurée à peu près constante par rapport à l'époque où ils ne bénéficiaient pas de la Sécurité sociale ancienne*, et que la Sécurité sociale est passée *du stade de la Justice commutative*, c'est-à-dire celle qui repose sur les échanges (travail-salaires) à celui de la *Justice distributive*.

Ce passage est marqué, en Droit, par le mélange de la technique des assurances sociales, d'une part, reposant sur des obligations aléatoires, mais qui ressortissent, tout de

même, à la *Justice commutative*, et, d'autre part, par des mesures de *sécurité sociale proprement dite*.

Ce passage tient, si l'on en recherche les causes, au fait que, en plus des cotisations des patrons et des travailleurs, *il y a, désormais, les contributions générales de l'Etat par le truchement de l'impôt*. Dès lors, une partie au moins de la Sécurité sociale ne peut plus être intégrée dans la Justice commutative : elle dépend, désormais, d'une Justice distributive qui corrige la première.

Evidemment, on peut, sur le terrain des principes, critiquer la Justice distributive et son besoin impossible d'absolu, car la Justice distributive se situe dans une vue macroscopique et dans une vue de longue durée. Mais, du moins, ne peut-on contester qu'elle voit mieux pour chacun ce qui convient à chacun.

En fait, si les économistes contemporains regrettent la « fonctionnarisation » de la Sécurité sociale, s'ils s'attristent de voir la Sécurité sociale prendre une voie unitaire administrative, s'ils désiraient réintroduire dans le système des éléments de mutualité, s'ils veulent, pour des raisons, soit paternalistes, soit personnalistes, maintenir les principes d'une Justice commutative, ils ne peuvent, cependant, que constater une évolution en quelque sorte fatale dans les Etats modernes vers les principes d'une Justice distributive, dont la supériorité théorique ne peut être contestée ⁽¹⁾.

3. ASSURANCES SOCIALES ET ASSURANCES PRIVÉES

A. On dit souvent que les assurances sociales s'adressent à certaines catégories de citoyens et, plus particulièrement, aux travailleurs salariés et appointés. Et il est exact que, dans une certaine acception, qui est peut-être celle de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944, la Sécurité sociale ne semble concerner que les travailleurs dépendants. Il faut remarquer, cependant, que, même dans cette interprétation, la différence essentielle entre les assurances privées et les assurances sociales est que

⁽¹⁾ Voir les déclarations de M. le professeur Guitton dans *Problèmes économiques contemporains, Colloquia de la Chaire Franconi de 1951-1952*, Faculté de Droit à l'Université de Liège, 1953, pp. 69 et suivantes.

les assurances sociales cherchent à garantir l'intérêt d'une collectivité quelconque, et non des intérêts particuliers, et que, dès lors, l'équivalence des prestations ne doit pas être garantie entre cotisations et indemnités à l'échelon individuel, mais bien à l'échelon collectif.

Mais, dans une autre acception, la Sécurité sociale s'adresse à la collectivité tout entière, à la nation, — du moins, elle étend sa protection à l'ensemble de la population active de la nation. Tel est l'enseignement de l'O. I. T.

C'est l'interprétation, également, du Plan Beveridge, en Grande-Bretagne, qui assujettit à la Sécurité sociale non seulement les travailleurs salariés et appointés mais encore les indépendants et, même, les non-travailleurs.

En Belgique, on peut observer qu'il existe un régime d'allocations familiales pour travailleurs indépendants, qu'il est fortement question d'étendre l'assurance-pension aux mêmes travailleurs indépendants et, enfin, qu'à côté de l'assurance obligatoire, il existe une assurance libre, accessible non seulement aux travailleurs, mais, aussi aux non-travailleurs pour lesquels on réclame les mêmes avantages que ceux qui sont garantis aux assujettis obligatoires.

On peut même ajouter que, quand on songe à rendre obligatoire l'assurance-automobile, par exemple, on veut protéger non les automobilistes, mais les victimes de la circulation. C'est donc une mesure de sécurité sociale.

Dans cette interprétation, c'est non seulement l'intérêt de diverses collectivités que les assurances sociales poursuivent, mais bien l'intérêt de la nation active. L'équilibre des prestations ne peut donc s'envisager exclusivement à l'échelon individuel, ni même à l'échelon de ces collectivités; cet équilibre ne peut s'envisager qu'à l'échelon de la nation tout entière.

Les subventions de l'Etat se justifient dans les deux acceptions : dans la première, l'Etat intervient comme protecteur d'une certaine catégorie de citoyens; dans la seconde, l'Etat accorde ses subventions pour assurer l'intérêt général. On peut dire, cependant, que les subventions de l'Etat sont plus justifiées dans la seconde interprétation que dans la première, puisqu'en toute hypothèse, pour payer les subventions, l'Etat est obligé de faire appel aux impôts, lesquels sont payés par

toutes les catégories de citoyens indistinctement, avec une égalité théorique.

Quoi qu'il en soit, il faut remarquer que la fin dernière des Assurances sociales élargies est, comme on l'a dit, de supprimer l'assistance publique, afin de substituer, à un régime de charité, un régime de droits et d'obligations découlant, non seulement de textes légaux, mais encore, d'un équilibre de prestations effectuées par tous les éléments de la Nation : les travailleurs et les patrons, plus tous les contribuables.

B. Les assurances sociales sont nécessairement obligatoires et excluent, sans doute, le libre choix de l'organisme d'assurance.

Il est à remarquer, en effet, que le caractère fixe des prestations ainsi que le caractère obligatoire de l'assujettissement, font obstacle, théoriquement, au libre choix de l'organisme d'assurance qui est, cependant, inscrit dans la plupart des textes en matière de Sécurité sociale en Belgique (libre choix de l'employé en matière de pensions, libre choix du travailleur en matière d'assurance-maladie et invalidité, libre choix de l'employeur en matière d'allocations familiales, etc.).

Mais, le législateur a déjà été amené à supprimer le libre choix dans un certain nombre de cas (par exemple, en pension pour les ouvriers, pour les caisses spéciales en matière d'allocations familiales ou pour les ouvriers mineurs, etc.), ce qui tend à prouver que le système de gestion autonome et de responsabilité individuelle de chacun des organismes d'assurances, dans un régime d'institutions pluralistes, n'atteint pas le but d'intérêt général qui est poursuivi.

L'expérience vient d'en être faite, par exemple, en matière d'assurance-maladie et invalidité où, partant abusivement de l'arrêté organique et de l'arrêté royal du 13 janvier 1949 qui instaurait un régime de responsabilité individuelle des Mutualités ⁽²⁾, le Roi a, par son arrêté du 31 décembre 1952, rompu la solidarité entre tous les assujettis et retiré à la collectivité

⁽²⁾ Cet arrêté de 1949 s'appuyait sur deux principes : responsabilité des organismes assureurs et établissement de critères. Comme on n'était jamais parvenu à se mettre d'accord sur les critères, on n'avait jamais appliqué le premier principe, d'ailleurs déjà inscrit dans l'arrêté organique de 1945 de l'assurance maladie-invalidité.

tout entière (cinq millions de bénéficiaires) l'égalité des prestations aux soins de santé.

Il est certain que deux conceptions différentes, non seulement politiques, mais, même juridiques, se sont à nouveau affrontées : d'une part la conception anglaise de la Sécurité sociale qui a entraîné, en matière de maladie et invalidité, la nationalisation des services de santé et, d'autre part, une conception pluraliste qui, instaurée en Belgique dès avant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944, a été maintenue jusqu'à présent et a même été poussée jusque dans ses conclusions les plus absurdes. Or, si la faillite du régime pluraliste est en train de se concrétiser chez nous, c'est parce que les auteurs de notre législation sociale confondent assurances sociales et assurances privées, ces dernières ne pouvant avoir, de toute évidence, les mêmes préoccupations que les autres, — la recherche d'un équilibre financier entre les rentrées provenant des cotisations des assurés et les dépenses nécessaires à garantir les charges des sinistres à l'échelon de chaque organisme distinct, étant un idéal incompatible avec l'équilibre financier général et, surtout, avec la fin de sécurité collective poursuivie par les assurances sociales.

C. La Sécurité sociale ne doit pas seulement protéger toute la population active; elle ne doit pas seulement garantir uniformément et obligatoirement des prestations minima; elle doit jouer un rôle non seulement réparateur et indemnitaire, mais aussi prévenir, — non seulement guérir, mais éviter les accidents, l'invalidité, le chômage, etc. Il ne s'agit pas seulement que l'Etat garantisse des indemnités, il doit exercer une tutelle dans le but de maintenir, selon l'expression de Marx, au « capital-travail » son potentiel.

Cette conception justifierait, par exemple, chez nous l'incorporation dans la Sécurité sociale de la branche des accidents du travail dans les assurances sociales, tout comme celle des maladies professionnelles. Car, en quoi les assurances privées jouent-elles un rôle préventif, en matière d'accidents de travail? En rien, à l'échelon collectif du moins.

Donc, de même que l'Etat tend à assurer la sécurité routière et de la circulation par des mesures générales de protection et de prévention, de même il a le devoir de protéger la

population active, et non seulement de réparer les dommages physiques encourus par le monde du travail.

Dans cette perspective, en Belgique, on peut dire que l'assurance maladie-invalidité ne remplit pas son rôle préventif, parce qu'elle est pluraliste et d'essence privée : elle ne tend qu'à maintenir un minimum d'intégrité physique aux bénéficiaires.

Même les vacances annuelles, par exemple, tendent à maintenir leur capacité de travail aux hommes modernes, en leur octroyant des loisirs. Il y a un intérêt préventif aux loisirs qui est de conserver aux travailleurs leur capacité de travail et leur productivité.

Et ceci concerne aussi bien les travailleurs indépendants que les autres, et rejoint l'idée de service public. Il y a donc, non seulement un aspect indemnitaire et réparateur à la Sécurité sociale, mais également un aspect préventif, qui est trop souvent négligé chez nous, et qui justifie toutes les mesures de sauvegarde publique prises dans l'intérêt supérieur de la collectivité.

D. Nous arrivons donc à la notion de *Service public*. Et, en effet, par leur nature, les assurances sociales tendent à couvrir des risques lourds, voire catastrophiques, et, même, à les prévenir. Et, au surplus, elles ne peuvent, parmi ces risques, pratiquer *aucune sélection*, sans faillir à leur propre fin.

C'est ici que la technique des assurances a son mot à dire. En effet, pour garantir la sécurité sociale, la technique ne peut seulement faire appel aux données traditionnelles de la mutualisation des risques; elle doit tendre à établir une solidarité complète dans le temps et dans l'espace.

Dans l'espace, par un assujettissement généralisé et par un refus de sélection dans les risques, même tarés; dans le temps, en garantissant non une équivalence d'engagements individuels pour une période déterminée, mais bien en tenant compte de l'ensemble des recettes et des charges présentes et futures.

Inutile de dire qu'une telle technique ne peut que marquer ses limites et qu'elle doit avouer son insuffisance devant les crises, devant les dévaluations, devant les catastrophes. Pas

de réassurance possible, comme en assurances privées, mais exclusivement le recours à l'Etat qui, par définition, devrait donc donner sa garantie aux opérations pour en assurer la bonne fin dans le temps.

Or, sur ce terrain, alors qu'il est assez évident, en droit, que la garantie de l'Etat ne devrait et ne pourrait être donnée valablement qu'à ses propres substituts ou qu'à des organismes à lui subordonnés, à des établissements publics d'Etat ou, à la rigueur, à des régies personnalisées, dont l'autonomie n'est pas exempte, cependant, de la garantie de l'Etat, — *que voyons-nous, en Belgique?*

1. Dans le secteur des *pensions*, il y a un double régime, au point de vue technique (abstraction faite des régimes juridiques distincts pour mineurs, marins, ouvriers, employés) : d'une part, un système de capitalisation individuelle pour les rentes, et, d'autre part, un système de répartition pour les compléments, — l'Etat ajoutant ses subventions, sous forme de majorations, et sa garantie, indépendamment de la gestion des caisses privées de pensions (pour employés).

2. En *allocations familiales*, l'Etat donne sa garantie à la Caisse Nationale. De plus, il y a compensation des déficits et des excédents, et l'Etat garantit le mali global éventuel. Mais, tout de même, il y a une autonomie trop considérable des caisses privées d'allocations familiales (l'action des œuvres annexes et la liberté trop grande dont jouissent les caisses pour l'investissement de leurs bénéfices réservés, en sont une preuve), — autonomie qui s'exerce à l'encontre du but collectif de la Sécurité sociale.

3. En *chômage*, le régime est suffisant, du point de vue où nous nous sommes placés, — encore qu'on puisse regretter que les organismes payeurs, — c'est-à-dire les caisses syndicales et l'O. P. A. C., — ne soient pas les mêmes que les organes de contrôle, c'est-à-dire les communes et l'O. N. P. C. On peut regretter aussi l'absence de budget cyclique destiné à parer au chômage structurel.

4. En *vacances annuelles*, il y a une Caisse nationale et des caisses spéciales semi-privées. La bonne fin des opérations n'est pas garantie, et le caractère privé de certaines caisses de congés payés met en cause la sécurité des interventions.

5. En *maladie-invalidité*, il y a cinq grandes Unions nationales, ayant l'autonomie et la responsabilité de gestion. Certaines sont florissantes, d'autres sont précaires. L'Etat accorde des subventions, mais il ne garantit pas la bonne fin des opérations.

On peut conclure, de ce tableau, que les formes actuelles de la Sécurité sociale, les milliers d'organismes d'assurances sociales, le pluralisme institutionnel, la concurrence entre l'Etat et ses substituts, d'une part, et une poussière d'organismes les plus divers allant de l'établissement public à la mutualité la plus privée, heurtent des principes fondamentaux. Ils heurtent, en tout cas, la garantie de bonne fin qui devrait être *nécessairement* donnée par l'Etat, alors que celui-ci ne conserve, le plus souvent, que l'obligation de payer le déficit, avec l'argent des contribuables.

E. Il est suffisamment clair que les organes d'assurances sociales ne peuvent poursuivre *un but de lucre*. Ceci exclut, par le fait même, du champ des assurances sociales, les assurances à primes fixes. Mais, *quid* des Mutuelles?

Certes, on enseigne que les sociétés mutuelles ou à forme mutuelle, — j'exclus de cette catégorie les sociétés de secours mutuel qui ne ressortissent pas des assurances parce qu'elles ne garantissent, à aucun échelon, une équivalence de prestations, — elles ressortissent donc de l'assistance, — comme aussi les simples caisses de compensation qui ne couvrent pas de risques et ne ressortissent pas davantage aux assurances —, ne poursuivent pas un but lucratif à proprement parler. Ce sont des associations civiles et non des sociétés commerciales.

Mais, à côté des mutuelles pures, il y a des mutuelles « impures » (ou multiprofessionnelles). Les mutuelles, par la force des choses, ont été amenées à utiliser les moyens de production des assureurs à primes. Leur technique théorique s'est adultérée, elles font appel à la réassurance et à la coassurance, comme les assureurs à prime fixe, plutôt qu'au rappel indéterminé des cotisations, et, sans cette précaution, elles ne pourraient d'ailleurs garantir la fin de leurs opérations.

Voyez, par exemple, les mutuelles contre les risques de guerre qui se sont créées en 1940-1945; elles faisaient de la répartition, en limitant le rappel des cotisations, et ne garan-

tissaient jamais en espèces un montant déterminé. Il ne s'agissait donc pas d'assurance, véritablement. Sans doute couvraient-elles des risques hors statistiques; mais, les assurances sociales, nous l'avons vu, sont faites pour garantir des risques lourds, voire catastrophiques, et elles excluent aussi toute sélection de risques. Même la technique des mutuelles ne peut donc satisfaire au but et garantir la fin des opérations d'assurances sociales.

Si une revision de la loi du 11 juin 1874 sur les assurances et de la loi du 13 juin 1894 sur les subventions aux mutualités était entreprise, ce ne pourrait être que dans le sens d'une *garantie de bonne fin* à accorder par l'Etat. Mais, à quelles conditions, cette bonne fin pourrait-elle être reconnue? Ce ne peut être, selon moi, qu'en reconnaissant aux mutualités leur caractère d'organes de service public et, par conséquent, en organisant non seulement leur contrôle *a posteriori*, mais aussi leur gestion même. On voit, par là, que la reconnaissance de l'autonomie de gestion aux mutualités va à l'encontre de la fin poursuivie par la Sécurité sociale. Il y a, si l'on veut, antinomie entre la fin et les moyens.

F. Si, donc, nous faisons une *comparaison entre assurances privées et assurances sociales*, nous résumerions les différences de la manière suivante, en remontant :

1. Les organes d'assurances sociales ne peuvent poursuivre aucun but de lucre, tandis qu'en assurances privées, les compagnies à prime fixe sont des sociétés commerciales; mais, même les mutualités privées ne pourraient satisfaire la fin collective de la Sécurité sociale sans faire appel à la garantie de l'Etat.

2. En assurances privées, la sélection des risques est naturelle. En assurances sociales, pas de sélection possible; les risques sont globaux, dans l'espace, non pour une collectivité déterminée, mais pour l'ensemble de la nation travailleuse; et, dans le temps, non seulement dans le présent, mais en prévision des aléas de l'avenir.

3. Les assurances privées ne répondent à un idéal de solidarité qu'à un échelon limité, par la mutualisation des risques, à un échelon plus large, par la réassurance ou la co-assurance, mais jamais à l'échelle nationale. En assurances

sociales, la garantie de l'Etat joue, par ses subventions autant que par sa protection, le rôle de réassurance à une échelle nationale et anonyme, — par le recours au contribuable. La solidarité de la nation joue à plein; — elle le devrait du moins, si l'Etat ne veut pas être brimé par des intérêts particuliers, fût-ce ceux de la classe travailleuse.

4. Les assurances sociales sont obligatoires et elles ne tolèrent vraisemblablement pas le libre choix de l'organisme d'assurances. Les assurances privées sont facultatives et libres. Si l'on instaure parfois l'obligation en assurances privées (l'assurance automobile, par exemple), c'est par un souci de protection des victimes, non des assurés. De même, le contrôle des assurances privées ne transforme pas le caractère volontaire et facultatif de l'assurance-vie, — l'Etat ne garantissant pas la bonne fin des opérations qu'il surveille. (Supposons que l'Etat garantisse la bonne fin des assurances-vie : ne serait-il pas fondé, dans ce cas, à nationaliser la branche? Oui, sans aucun doute.)

5. La fin des assurances sociales est d'assurer la sécurité d'existence, non seulement de réparer, mais de prévenir les maux dont le corps social tout entier peut être atteint. Les assurances privées tendent à assurer un équilibre de prestations dans le champ de contrats aléatoires, dont la fin n'est pas la sécurité collective des assurés, mais bien la sécurité individuelle de chacun d'eux.

En conclusion, sur le plan économique, la Sécurité sociale, nous l'avons vu, est la « rançon du capitalisme » (Halpérin). Sur le plan juridique, elle constitue un complexe de droits et d'obligations et de lois de protection de la collectivité tout entière, qui justifie l'intervention, non seulement financière de l'Etat, mais encore qu'il doive prendre lui-même en mains son rôle de gérant de l'intérêt public. La Sécurité sociale remplace l'assistance publique, substituant à la notion d'assistance celle d'assurance, mais à l'échelle collective, nationale. Elle nécessite la *garantie de l'Etat*.

4. LA SÉCURITÉ SOCIALE, SERVICE PUBLIC

Au chapitre des *Tendances actuelles*, le Commissaire d'Etat adjoint à la Réforme de la Sécurité sociale reconnaît deux tendances : l'une, vers la sécurité d'existence, l'autre, vers un régime de mutualisation des revenus du travail par un système d'assurances sociales. La première envisage surtout la sécurité sociale du point de vue de la collectivité et la considère, avant tout, comme une aide que la collectivité assure à ses membres; la seconde adopte une attitude individualiste et envisage la sécurité sociale du point de vue de l'homme, en soulignant la responsabilité personnelle qui lui incombe. Suivant la première de ces deux tendances, c'est la collectivité qui doit être tenue comme responsable de la sécurité sociale de ses membres. C'est elle-même qui prend directement en mains la sécurité sociale de tous et le droit à celle-ci devient un droit du citoyen. Suivant la seconde tendance, c'est la responsabilité de l'homme qui doit être mise en avant.

Même, au sein des assurances sociales, on peut noter actuellement ces deux tendances : « dans la première, les assurances sociales apparaissent avant tout comme une aide qui incombe à l'Etat, elles doivent s'étendre, en principe, à tous les citoyens, elles sont financées au moyen d'impôts ordinaires ou spéciaux et c'est, normalement, l'Etat qui en assure l'exécution. Dans la seconde conception, c'est l'effort personnel de l'homme, en d'autres termes, le travail, et non le fait d'être citoyen, qui constitue le fondement de la sécurité sociale... » (Rapport de M. Leën, p. 102.)

Mais le Commissaire adjoint a parfaitement vu que, d'une part, sous le vocable d'assurances sociales, on a rangé, en Belgique, des branches de sécurité sociale qui *ne ressortissent pas à la discipline des assurances, comme, par exemple, les vacances annuelles et, dans une certaine mesure, les allocations familiales*; et, d'autre part, que si l'on peut prétendre qu'il n'y a vraisemblablement assurances sociales que si les prestations et les charges s'équilibrent *sans le concours de l'Etat, on est loin de compte en Belgique*.

En effet, M. Leën écrit ce qui suit (p. 103) :

« Dans le régime existant, les deux conceptions, en fait, se mêlent plus ou moins, de manière arbitraire ou, plus exactement, au hasard; on ne doit pas s'en étonner, étant donné la façon empirique dont ce régime s'est développé et a pris sa forme actuelle. Bien que cet empirisme ait ses avantages pratiques, on doit, cependant, mettre en garde contre cette méthode, car il est à craindre qu'en continuant dans cette voie et à défaut de principes directeurs, *on ne glisse de plus en plus dans la voie de la responsabilité de la collectivité, et cela moins pour des motifs idéologiques que parce que ce glissement offre toujours, pour les problèmes qui se posent, les solutions les plus faciles.* Il est certain, en effet, que les solutions sont toujours plus faciles quand on peut se baser sur la responsabilité de la collectivité que quand on prend, comme point de départ, la responsabilité personnelle de l'homme...

A divers indices, on peut constater que ce glissement s'est effectué de manière de plus en plus prononcée au cours des dernières années. Ces indices, on les trouve aussi bien dans les faits que dans les différentes tendances qui se sont manifestées ces derniers temps. A cet égard, on peut citer, notamment : le fait que l'Etat s'est immiscé de plus en plus dans l'application du système existant; le fait que l'Etat a dû intervenir de plus en plus dans la couverture des charges; la tendance à faire de plus en plus appel aux finances de l'Etat, sous prétexte qu'il n'y a pas d'autre solution possible; la tendance à la fiscalisation et à l'assimilation des cotisations de sécurité sociale aux impôts; la tendance à considérer l'Etat comme une sorte d'organisme de réassurance chargé de couvrir les déficits; le fait qu'on trouve normal de voir l'Etat intervenir et assumer des obligations dans quantité de domaines; la tendance qui, en ce qui concerne les soins de santé, s'oriente vers la formule de service national de santé, la conception déjà répandue suivant laquelle les allocations familiales doivent être considérées comme une charge incombant à la collectivité, que ce soit pour des motifs de reconnaissance nationale ou à tout autre titre; la tendance à étendre la sécurité sociale à tous les citoyens; enfin, la tendance à situer la sécurité sociale de plus en plus dans la sphère du droit public, et à la considérer, d'une façon générale, comme une aide incombant au premier chef à l'Etat. » (W. Leën, p. 103.)

Il n'est donc pas illogique de constater que les réformes proposées par le Commissaire adjoint à la Réforme de la Sécurité sociale tendent à se baser davantage sur la responsabilité personnelle de l'homme, c'est-à-dire sur un système d'assurances sociales, que sur la responsabilité de la collectivité, c'est-à-dire sur un régime étendu de sécurité sociale. Et c'est, sans aucun doute, à cause de cette tendance que, ces derniers temps, le Gouvernement a, dans plusieurs branches de la Sécurité sociale, freiné les interventions de l'Etat et renvoyé les organismes d'assurances sociales au principe de la responsabilité personnelle.

Toutefois, *comment réfuter deux faits, devenus incontestables* : le premier est, comme il a déjà été dit, que sont déjà rangées dans la Sécurité sociale au moins *deux branches qui ne ressortissent pas à la discipline des assurances sociales* (les vacances annuelles et les allocations familiales), et, d'autre part, *le fait de la participation de l'Etat à la Sécurité sociale par le moyen d'importantes subventions?*

Sur le chapitre du *financement* de la Sécurité sociale, si le Commissaire adjoint tend à minimiser la participation de l'Etat, le Commissaire d'Etat, M. Fuss, reconnaît, de son côté, que la participation de l'Etat a normalement progressé depuis le 1^{er} janvier 1945 et que *cette participation se défend d'une manière fondamentale*. « Il est un fait que, à l'étranger, le financement de la Sécurité sociale est supporté presque partout à parts égales par les trois parties intéressées : employeurs, travailleurs et Etat. Il est un autre fait, qu'en Belgique, la participation de l'Etat par rapport aux charges des employeurs et des travailleurs (la répartition entre ceux-ci étant d'importance secondaire au point de vue économique, dit M. Fuss, p. 279) n'est pas excessive. Par exemple, en 1949, l'Etat avait donné près de douze milliards, contre dix-huit milliards et demi fournis par les entreprises et les travailleurs; l'intervention de l'Etat n'est donc pas égale à celle du monde économique et du travail.

» Mais, peu importe quant à la proportion. Il y a le principe de l'intervention même de l'Etat au point de vue financier. Il ne peut plus se concevoir, actuellement, de régime de sécurité sociale *ni même, ce qui est plus important,*

d'assurances sociales, sans l'intervention de l'Etat et sans sa participation financière (3). »

Or, comment défendre le principe des subventions régulières de l'Etat sans admettre ce corollaire nécessaire que dans ces conditions, l'Etat doit organiser son contrôle sur ses subventions? Actuellement, en dehors de quelques organismes qui font paraître annuellement leur budget, qui est approuvé par les Chambres, on peut dire que le contrôle de l'Etat est nul. Les innombrables organismes d'assurances sociales, tout en étant responsables de leur gestion, à titre personnel, ne sont soumis à aucune espèce de contrôle. Bien plus, ils se refusent, le plus souvent, à tout contrôle, non seulement à celui de l'Etat, mais encore à celui des superorganismes étatiques ou para-étatiques dont ils dépendent.

Il faut bien le dire : là où elle est organisée, la gestion paritaire sert, le plus souvent, de paravent. Et même M. Fuss semble, ici, tomber dans le piège de cette organisation paritaire, qui ne laisse guère à l'Etat de possibilités de contrôle.

« L'administration de la Sécurité sociale doit rester soustraite à une emprise de l'Etat, et confiée à des organismes autonomes », écrit-il (p. 297).

« Afin d'éviter le développement de l'Etatisme, le Comité de gestion paritaire de chacun de ces organismes doit avoir, comme son nom l'indique, de véritables pouvoirs de gestion, ceux-ci s'exerçant, bien entendu, sous le contrôle du ou des Ministres compétents auprès desquels le Comité exerce, en outre, des fonctions d'ordre consultatif.

(3) Voici, à titre indicatif, la liste des organismes d'assurances sociales bénéficiant des interventions budgétaires de l'Etat :

- Caisse auxiliaire de Compensation des Allocations familiales; Caisse mutuelle auxiliaire des Allocations familiales; Caisse mutuelle nationale des Allocations familiales; Caisse nationale de Compensation pour Allocations familiales; Office national des Allocations familiales;
- Caisse de Majoration des Rentes de Vieillesse de Veuves et Allocations d'Orphelins; Fonds d'Allocation pour Employés;
- Caisse nationale de Vacances annuelles;
- Fonds national d'Assurance Maladie-Invalidité;
- Fonds national de Retraite des Ouvriers mineurs;
- Office national de Placement et du Chômage;
- Caisse de Prévoyance et de Secours (Accidents du Travail); et OEuvre nationale des Orphelins du Travail;
- Fonds de Prévoyance en faveur des Maladies professionnelles;
- Et, bien entendu, l'O. N. S. S.

» L'Etatisme, c'est une bureaucratie qui s'encroûte dans un isolement tendant à l'omnipotence mais qui finit par s'endormir dans l'inertie. La gestion paritaire c'est, au contraire, une administration toujours vivante, parce que soumise à la direction supérieure de représentants directs des administrés eux-mêmes. » (P. 297 également.)

Cependant, ce que l'Etat devrait faire, puisqu'il accorde des subventions importantes pouvant aller, comme on le voit à l'étranger, jusqu'à égaler les cotisations venant du monde économique et du travail, c'est exercer, non seulement un contrôle rigoureux sur ses subventions, mais, aussi, organiser la gestion des organismes d'assurances sous sa propre responsabilité, et non sous celle des administrés eux-mêmes ou de leurs représentants qui sont les bénéficiaires de ces subventions (*).

Le Droit public connaît diverses formes de sociétés qui exercent un service public, depuis les régies personnalisées jusqu'aux établissements publics d'Etat. La gestion paritaire ne peut se défendre, dans ces organismes de service public, que pour autant qu'elle soit chapautée par l'autorité de l'Etat et mise sous sa responsabilité. On peut discuter ici des modalités d'administration et adopter soit le régime français, apparemment plus démocratique, soit le régime anglais, apparemment plus étatique (**), mais il importe, quelle que soit la forme d'administration admise, que l'Etat conserve, non seulement le contrôle, mais la responsabilité de la gestion (**).

(*) Rien qu'en assurance « Maladie-Invalidité », le Gouvernement, rappelons-le, donne annuellement un subside de 16 %, soit 800 millions de francs. Or, les réserves des mutualités comprennent une partie de ce subside. Peuvent-elles donc appartenir aux mutualités et à leurs membres ? Il est à noter que 16 % est un minimum et que si l'on tient compte de tous les postes du budget du Travail et de la Prévoyance sociale, on arrive à 25 %, rien que pour le secteur « Maladie-Invalidité ». Le Ministre du Travail a déclaré, le 19 février 1953 à la Chambre que les subsides représentent même 30 % pour l'ensemble des travailleurs si l'on tient compte des 50 % versés pour les mineurs et des interventions de l'Etat pour les chômeurs.

(**) V. J. RIVERO, *Essai d'un bilan des nationalisations françaises* (*Revue de l'Université Libre de Bruxelles*, oct.-déc. 1952, pp. 12 et 24).

(**) V. les déclarations socialistes à la Chambre, le même jour, sur la responsabilité de l'Etat, même dans la perception des cotisations : « L'Etat devrait accorder sa garantie à toute la Sécurité sociale », a dit M. Buset.

5. CONCLUSION

La conclusion que l'on pourrait tirer de cet exposé est que les assurances et la sécurité sociales ne peuvent être exercées que par des organes de service public. Ce sont par définition des assurances publiques. Et, encore, comme on connaît des établissements publics qui pratiquent certaines branches d'assurances privées, devrait-on ajouter : des assurances publiques bénéficiant de la garantie de l'Etat, c'est-à-dire donc qu'elles ne pourraient être exercées que par l'Etat lui-même ou par ses substituts (régies personnalisées ou établissements publics, autonomes ou non, mais jouissant de la garantie de l'Etat).

Inutile de dire que, vue dans cette perspective, la Sécurité sociale actuelle en Belgique est particulièrement informe ou multiforme. Le pluralisme institutionnel, l'imbrication des organes privés et des organes publics ou semi-publics, la concurrence entre le secteur para-étatique et le secteur privé, l'autonomie et la responsabilité de gestion, réservées à certains, opposées au devoir de l'Etat de combler les déficits avec l'argent des contribuables, tout ce compromis historique fait obstacle à une réalisation cohérente.

Or, dans l'arrêté-loi du 28 décembre 1944, il était expressément prévu que le régime instauré ne devrait être que provisoire et même transitoire, qu'au bout de trois ans il serait remanié de manière telle qu'il serait mis fin au compromis intervenu pendant la guerre entre le régime pluraliste d'avant-guerre, qui se justifiait à cette époque puisqu'on était en régime d'assurances libres, et une conception étatiste et unitariste sur laquelle la Sécurité sociale doit nécessairement s'appuyer pour pouvoir garantir la fin qu'elle poursuit.

Sans vouloir reprendre la querelle relative au pluralisme opposé à l'unitarisme étatique, qui se joue sur le terrain politique et, plus particulièrement en ce moment, sur celui de l'assurance maladie-invalidité, j'ai surtout tenu à rappeler, d'une part, un certain nombre de principes et de corollaires tenant à la fin même que doit poursuivre la Sécurité sociale, et, d'autre part, à montrer qu'il faut bien savoir ce que l'on veut :

— Ou bien le législateur maintiendra le pluralisme, développera l'idée d'assurance mutuelle, reprendra pour les étendre aux assurances sociales les travaux de M. van Dievoet, notamment son projet de loi sur le statut de l'assurance mutuelle, maintiendra l'esprit particulariste des organes d'assurances, des syndicats, des caisses privées ou semi-privées, ainsi que le principe des responsabilités à l'échelon personnel parmi les administrateurs de la Sécurité sociale; et on se servira alors de la gestion paritaire et, j'ajouterai, du contribuable comme d'un paravent;

— Ou bien on reconnaîtra à la Sécurité sociale son véritable rôle, son caractère de service public, on instaurera partout la garantie de l'Etat et on ne se contentera même pas de contrôler, on *gérera*; on ne se contentera pas de guérir ou d'indemniser, on fera de la prévention; on couvrira les catastrophes, les risques inassurables, non seulement par la compensation et par la mutualisation, mais par une technique d'assurances portant dans le temps et dans l'espace, et ce avec la garantie de l'Etat, car seul l'Etat peut prendre de tels risques en charge; seul, l'Etat doit donc gérer et garantir la bonne fin de la Sécurité sociale, en tant que *service public*.

Le Congrès d'Aix-la-Chapelle et l'apogée de l'influence russe après Napoléon

par Jacques-Henri PIRENNE,
Docteur en Philosophie et Lettres

Il existe, au cabinet des Estampes de Bruxelles, un document très intéressant pour l'histoire des relations internationales. L'exposition consacrée au roi Léopold I^{er}, à la reine Victoria et à leur temps vient de le présenter au public.

C'est une gravure dessinée en Angleterre, en 1819, par W. Heath, W. Th. Fry et R. G. Reeve, pour commémorer la signature du traité conclu le 15 novembre 1818 à Aix-la-Chapelle, entre l'Angleterre, la Russie, la France, l'Autriche et la Prusse. Elle porte pour titre *The Grand Quintuple Alliance*, et représente les souverains et les généraux qui se sont bravement battus dans les batailles de Dresde, de Leipzig et de Waterloo.

Cette gravure anglaise de 1819 rattache donc directement la quintuple alliance du 15 novembre 1818 à la quadruple alliance autour de laquelle s'était cristallisée la coalition des puissances de l'Europe contre la France de Napoléon.

Or, à la même époque, en France, on semblait rattacher plutôt le système politique issu du Congrès d'Aix-la-Chapelle au traité de la Sainte-Alliance ⁽¹⁾, auquel le roi de France avait pu souscrire au lendemain même de sa conclusion entre le tsar, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse.

Il y a, dans cette différence entre la conception que l'on se faisait de part et d'autre de la Manche au sujet du système poli-

⁽¹⁾ LESUR, *Annuaire historique, 1818*, Paris, 1819, p. 390; DE PRADT, *L'Europe après le Congrès d'Aix-la-Chapelle, faisant suite au Congrès de Vienne*, Paris, 1819, pp. 301 à 303.

tique établi par le Congrès d'Aix-la-Chapelle, bien plus qu'une simple question de fierté nationale.

Les résultats du Congrès d'Aix-la-Chapelle, en effet, furent moins l'aboutissement d'une entente concertée des grandes puissances qui y participèrent, que la résultante des efforts déployés par chacune d'elles dans un sens différent.



La coalition des puissances européennes, victorieuse de Napoléon, n'avait pas pu doter le monde nouveau d'une organisation internationale unique et homogène pour le maintien de la paix.

Deux systèmes opposés s'étaient affrontés dans les négociations de Paris et de Vienne en 1814 et 1815. L'un visait à affermir l'hégémonie maritime que l'Angleterre avait acquise au cours des guerres de la Révolution et de l'Empire. Il consistait à assurer tout à la fois l'équilibre des puissances continentales et l'isolement des nations maritimes. Aussi, reposait-il sur la séparation que Lord Castlereagh avait établie en 1814 entre les affaires du monde extra-continentale et celles du continent européen, lorsqu'il avait fait négocier séparément à Gand la paix anglo-américaine, au moment même où se réunissait à Vienne le Congrès qui devait jeter les bases territoriales et politiques de l'Europe nouvelle. L'autre, au contraire, tendait à réunir tous les Etats chrétiens de l'ancien et du nouveau monde, grands et petits, vainqueurs et vaincus, en une seule et vaste alliance de « garantie générale ». Il devait permettre de faire apparaître entre les nations maritimes un équilibre des forces, grâce auquel le tsar pourrait faire triompher sur le monde l'hégémonie continentale de la Russie.

Dans ce duel diplomatique entre les deux plus grands partenaires de la coalition, la Prusse et l'Autriche auraient pu jouer le rôle de médiatrices. Mais à Berlin comme à Vienne, on ne s'intéressait que fort médiocrement aux questions extra-contininentales. Le roi de Prusse ne pensait qu'à étendre ses possessions territoriales en Allemagne. L'empereur d'Autriche craignait par-dessus tout de voir la prépondérance de la Russie succéder en Europe à celle de la France impériale. L'un et l'autre avaient cru devoir faire à l'Angleterre les plus larges

concessions maritimes pour obtenir son appui sur le continent. Et le système politique de Castlereagh s'était imposé à l'Europe.

Le traité du 20 novembre 1815 avait placé le second traité de Paris sous la garantie commune de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie. Il avait renouvelé la quadruple alliance contre la France. Une conférence permanente des ambassadeurs alliés avait été instituée dans la capitale française pour résoudre les problèmes courants. Et pour assurer la cohésion des quatre alliés dans l'avenir, des réunions périodiques avaient été prévues pour l'examen des grands problèmes communs. Le concert des grandes puissances du temps s'était ainsi trouvé réduit en un directoire à quatre. Et la France avait été exclue des conseils de l'Europe en 1815, comme les Etats-Unis l'avaient été en 1814.

Bien qu'il eût seul été rendu public à cette époque, le traité du 20 novembre 1815 n'avait pas été le seul à doter l'Europe d'une alliance collective pour le maintien de la paix générale.

Un autre pacte avait été signé secrètement le 26 septembre 1815 entre le tsar, le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche. Il ne contenait aucun engagement précis de la part de ses signataires. Mais il imposait comme une règle à ceux-ci de respecter, dans le gouvernement intérieur de leurs Etats, comme dans les rapports qu'ils pourraient avoir entre eux, des principes généraux auxquels étaient invitées à souscrire toutes les puissances chrétiennes de l'ancien et du nouveau monde. Et c'est pourquoi, lorsqu'il fut rendu public à Saint-Pétersbourg, en 1816, on l'appela, dans l'entourage du tsar, l'« Alliance Universelle » avant que prévalût le nom de « Sainte-Alliance ».

Entre ce pacte auquel avait immédiatement adhéré la France et le traité de la quadruple alliance, dirigé contre elle, il y avait toute la distance qui séparait le système politique voulu par Castlereagh de celui que le tsar rêvait d'étendre sur le monde.

Les deux traités s'étaient juxtaposés sur la scène politique de l'Europe.

Ils ne s'étaient pas interpénétrés.

La Sainte-Alliance était devenue pour le tsar une arme de

combat contre le système politique établi par Castlereagh. Alexandre I^{er} s'était attaché à l'étendre effectivement à toutes les nations chrétiennes des deux mondes, pour en faire la base du concert universel qu'il espérait substituer à la quadruple alliance, dès que prendrait fin l'occupation du territoire français. La diplomatie russe, pour hâter ce moment, avait travaillé sans relâche à précipiter le retrait des armées d'occupation. Elle avait, en même temps, essayé d'entraîner les deux monarchies de Bourbons dans une politique coloniale concertée, visant à restaurer la puissance extra-européenne des cours de Madrid et de Paris, sur lesquelles l'influence russe était alors prépondérante. Et pour obliger ses partenaires de la quadruple alliance à briser eux-mêmes le cadre européen dans lequel Castlereagh prétendait enserrer leur action, le tsar avait soulevé devant eux la question d'une intervention éventuelle dans le conflit qui opposait l'Espagne à ses colonies révoltées de l'Amérique du Sud.

La prise de position du tsar contre l'indépendance de l'Amérique espagnole avait eu pour premier résultat de détourner les Etats-Unis de l'entente qu'ils recherchaient alors avec la France et la Russie. Le gouvernement de Washington avait cherché à se rapprocher de celui de Londres pour éviter qu'une restauration espagnole en Amérique du Sud ne fermât ce continent au commerce international que prohibait l'ancien système colonial de l'Espagne. Les intérêts économiques des deux nations anglo-saxonnes concordaient sur ce point. Ils avaient fait apparaître entre elles une communauté de vues. Et celle-ci, pour n'être que partielle, n'en avait pas moins permis au gouvernement britannique de maintenir les Etats-Unis en dehors du concert des puissances de l'Europe.

L'attitude adoptée par Alexandre I^{er} dans la question des colonies espagnoles avait, d'autre part, fait apparaître une communauté de vues entre le tsar et le cabinet de Vienne qui cherchait précisément à combattre l'esprit révolutionnaire en Europe.

Mais le rapprochement russo-autrichien n'avait pas tellement joué au profit de la Russie qu'en faveur de l'Autriche.

Il avait permis à Metternich d'attirer à son tour l'attention des membres de la quadruple alliance sur le danger des mouvements révolutionnaires qui couvaient en Europe et sur la

nécessité d'étendre, à cause d'eux, les garanties que les quatre alliés s'étaient données contre un retour de la révolution en France. Mais alors qu'Alexandre I^{er} prétendait étendre l'action du concert des grandes puissances au monde extra-européen, Metternich avait cherché à l'étendre seulement sur le continent de l'Europe.

Cette attitude avait fait apparaître la politique du ministre autrichien comme un moyen terme entre les deux thèses opposées de l'Angleterre et de la Russie, lorsqu'elles s'étaient affrontées de nouveau dans les délibérations du Congrès d'Aix-la-Chapelle, au sujet du sort qui serait fait à la quadruple alliance une fois que les armées d'occupation auraient été retirées du territoire français. Castlereagh aurait voulu maintenir alors la quadruple alliance contre la France. Alexandre I^{er} prétendait au contraire profiter de l'occasion pour écarter la quadruple alliance et introduire la France et l'Espagne dans un concert plus large qui pourrait englober par la suite les Etats-Unis d'Amérique et les Etats secondaires de l'Allemagne méridionale. Il avait proposé alors de substituer à la quadruple alliance, un traité général de « garantie solidaire », dont Castlereagh avait rejeté le projet.

L'intervention de Metternich au Congrès d'Aix-la-Chapelle avait permis aux quatre alliés d'établir une formule de compromis entre les thèses opposées de l'Angleterre et de la Russie.

La quadruple alliance avait été maintenue pour préserver l'Europe contre le danger que lui ferait courir l'explosion éventuelle d'une nouvelle révolution en France. Mais cette décision avait été tenue secrète. Et seule avait été rendue publique l'invitation que les souverains alliés avaient adressée au gouvernement de Louis XVIII de se joindre à eux dans les réunions qu'ils pourraient avoir à l'avenir.

Ces réunions à venir découlaient du texte même du traité du 20 novembre 1815, que l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie avaient décidé secrètement de maintenir en vigueur. Mais par le fait même du secret qui entourait cette décision, l'invitation qui avait été adressée au roi de France avait changé de signification. Dans l'ensemble des décisions prises au Congrès d'Aix-la-Chapelle, cette invitation constituait une sorte de pacte tacite par lequel les puissances liguées contre la France de Napoléon s'associaient au gouvernement

de Louis XVIII pour décider avec lui des mesures à prendre éventuellement pour préserver l'Europe contre une nouvelle révolution qui éclaterait dans son pays.

Dans les actes portés à la connaissance du public, il n'était question ni de la quadruple alliance, ni de la Sainte-Alliance. Mais les termes utilisés rappelaient le langage du pacte des souverains dont le texte avait été rendu public en 1816. Et le traité du 15 novembre 1818 qui remplaçait le directoire à quatre par un directoire à cinq pouvait sembler annoncer le triomphe du système de la Sainte-Alliance sur celui de la quadruple alliance dans l'organisation générale des relations internationales (2).

*
**

Le Congrès d'Aix-la-Chapelle a marqué, peut-on dire, l'apogée du rayonnement politique de la Russie au lendemain des guerres de Napoléon.

La libération du territoire français après trois ans seulement d'occupation au lieu des cinq années que les alliés s'étaient accordées par le traité du 20 novembre 1815 était en grande partie l'œuvre de la diplomatie russe. Elle couronnait les efforts que le tsar avait entrepris dès le retour offensif de Napoléon, pour renverser la balance des forces que l'alliance anglo-franco-autrichienne du 3 janvier 1815 avait fait pencher contre la Russie pendant les délibérations du Congrès de Vienne. Elle ramenait entre les puissances occidentales de l'Europe, un équilibre qui permettait à la Russie de chercher au besoin à contrebalancer l'influence de l'une par celle de l'autre.

Metternich pouvait bien se faire montrer le champ de bataille de Waterloo par Wellington lui-même, au moment où prenait fin le Congrès d'Aix-la-Chapelle, comme s'il voulait symboliser ainsi le maintien de la quadruple alliance contre la France. L'introduction de celle-ci dans le concert des puissances qui s'étaient chargées, trois ans plus tôt de la tenir en

(2) J.-H. PIRENNE, *La Sainte-Alliance, organisation européenne de la paix mondiale*. I. *Les traités de paix, 1814-1815*; II. *La rivalité anglo-russe et le compromis autrichien, 1815-1818*, La Baconnière, Neuchâtel, 1946 et 1949.

tutelle, restait le résultat le plus tangible du Congrès. Elle brisait le cadre, trop étroit pour la Russie, de la quadruple alliance dans laquelle son action diplomatique se trouvait paralysée par l'entente anglo-autrichienne. Elle faisait apparaître, en Europe, un directoire nouveau, dans lequel l'Angleterre et la Russie ne seraient plus les seules puissances à compter avec des intérêts extra-européens.

Ces résultats, sans doute, étaient insuffisants pour faire pencher en faveur de la Russie la balance des forces en présence au sein du concert des grandes puissances du temps. Ils suffisaient pourtant à rompre l'isolement diplomatique dans lequel se trouvait précédemment la Russie dès qu'il s'agissait de traiter des questions maritimes ou coloniales.

Et, malgré l'échec des tentatives que la France et la Russie avaient faites pour introduire l'Espagne au Congrès d'Aix-la-Chapelle, l'élargissement de la quadruple alliance en un concert à cinq pouvait n'être encore qu'une première étape dans la réalisation du vaste dessein que nourrissait le tsar, d'unir en une seule alliance collective toutes les nations chrétiennes de l'ancien et du nouveau monde.

Les instructions générales que le ministère impérial adressa, le 15 novembre 1818, à tous les ministres russes à l'étranger montrent à suffisance que l'introduction de la France dans le concert des quatre alliés de Chaumont n'était, pour lui, qu'une étape vers la réalisation d'un système plus large.

Elles présentaient les quatre alliés de Chaumont comme les porte-parole de toutes les puissances qui avaient signé le traité de paix avec la France en 1815, et comme les garants de la sécurité de l'Europe en vertu de leur participation directe au traité de la quadruple alliance qui en avait garanti d'avance l'affermissement progressif.

Elles présentaient d'autre part le traité de la Sainte-Alliance comme l'acte diplomatique qui, sans rien ajouter à la teneur des autres traités signés à cette époque, les rendait néanmoins moralement inviolables.

Elles faisaient enfin de la quadruple alliance et de la Sainte-Alliance les bases de l'union qui existait alors entre les puissances chrétiennes, et voyaient, dans ces deux traités à la fois, le point de départ des considérations qui avaient fait

appeler la France au maintien de l'ordre et de la sécurité en Europe.

Ce résultat, déclarait le ministère impérial, achevait l'œuvre de la pacification. Les documents diplomatiques, issus du Congrès, ne représentaient, pour lui, que la fidèle expression des principes consacrés par les traités préexistants. Ils n'excluaient, par conséquent, de l'union de la France avec les membres de la quadruple alliance, aucun des Etats qui avaient souscrit en 1815 aux stipulations du Congrès de Vienne et du traité de Paris. Chaque Etat de l'Europe était appelé à veiller, dans sa sphère d'influence respective, à l'observance inviolable des traités.

Il s'ensuivait, dans la pensée du tsar, que les actes émanés des conférences d'Aix-la-Chapelle devaient tout naturellement concourir avec les traités préexistants à l'établissement d'une association générale de tous les Etats de l'Europe.

L'action de la diplomatie russe, dès lors, devait viser à éviter tout ce qui ne serait point favorable à « l'affermissement de l'association européenne »; elle devrait tendre avant tout à « resserrer et perpétuer le lien de la grande association chrétienne » (3).

Cette association, d'ailleurs, ne devait pas se limiter à l'Europe. Elle était faite, d'après Nesselrode, pour être embrassée par tous les Etats civilisés, quelle que fût la nature de leurs institutions politiques, ou la place qu'ils occupaient dans l'ordre des nations.

Les Etats-Unis, notamment, devaient être invités à y participer.

Le comte de Polética avait été désigné par le cabinet du tsar pour aller à Washington tenter d'obtenir l'adhésion du gouvernement américain au traité de la Sainte-Alliance. Nesselrode, en lui communiquant ses instructions définitives à ce sujet, le 21 novembre 1818, ne se dissimulait pas les difficultés que rencontrerait le ministre du tsar dans cette négociation.

« Le Ministère impérial, écrivait-il, ne se dissimule pas cependant, les difficultés qu'opposeront à vos efforts les pré-

(*) POLOVTSOFF, *Correspondance diplomatique des Ministres de Russie en France et de France en Russie*, II, 1903, pp. 844 à 850, n° 371.

jugés populaires et les suggestions d'un intérêt mercantile mal entendu. Le Ministère n'ignore pas qu'il existe aux Etats-Unis une opinion généralement répandue, qu'il ne convient nullement à ce pays de s'associer au système politique de l'Europe. On va même jusqu'à soutenir que les malheurs de l'Europe sont entrés pour beaucoup dans les causes de la prospérité croissante des Etats-Unis. On ne peut combattre les erreurs populaires que par les leçons de l'expérience, et celle-ci nous a déjà démontré que si la longue tourmente politique que l'Europe a essuyée fut au commencement favorable au développement des ressources naturelles des Etats-Unis, elle a fini par les atteindre et les froisser...

» Il nous paraît clair, Monsieur, que si les Etats-Unis persévèrent à se tenir éloignés du système politique européen, dont ils finiront néanmoins toujours par ressentir et suivre l'impulsion — car telle est l'impérieuse loi de la nature des choses — les mêmes dangers qu'ils ont connus en 1812 peuvent se renouveler (*). »

Pour mener cette politique à bien, il fallait avant tout apaiser les différends qui opposaient les Etats-Unis à l'Espagne, à la fois au sujet des insurgés sud-américains et au sujet de la Floride.

Le nouveau ministre russe à Washington était invité, le 21 novembre 1818, à s'y employer.

Déjà la diplomatie française y travaillait à Madrid et à Washington. Et les réactions qu'elle rencontrait dans ces deux capitales ne semblaient pas devoir écarter l'idée qu'une entente était possible entre elles.

Mais le plus grand atout de la diplomatie russe était encore, en 1818, l'ascendant personnel du tsar. Les gouvernements, comme les particuliers, se tournaient vers lui comme vers le véritable leader de l'alliance européenne.

L'industriel anglais Owen, qui cherchait alors à lancer un nouveau plan d'organisation sociale tendant à faire disparaître la misère en associant le capital au travail, fit le voyage d'Aix-la-Chapelle, pour intéresser le tsar à ses projets huma-

(*) Nesselrode à Polética, 21 novembre 1818, dans *The American Historical Review*, vol. XVIII, 1913, pp. 315 à 317 (*Correspondence of the Russian Ministers in Washington, 1818-1825*).

nitaires, tout comme M^{me} de Krudener avait recherché son appui quelques années plus tôt pour la propagation de ses idées mystiques. Le roi de France, au moment même où son gouvernement allait échapper au contrôle de la conférence interalliée de Paris, se montra très heureux de recevoir encore les conseils du tsar au cours d'une brève visite qu'Alexandre I^{er} fit à Paris, dans les derniers jours du Congrès d'Aix-la-Chapelle. Et cette prise de contact suffit pour assurer le maintien de l'influence russe à Paris, lors de la retraite du duc de Richelieu au mois de décembre 1818. Son successeur à la Présidence du Conseil et au Ministère des Affaires étrangères fut choisi en fonction du maintien de l'étroite entente qui s'était établie, durant l'occupation, entre la France et la Russie. Le choix, d'ailleurs ne s'arrêta sur le général Dessolles qu'après consultation du comte de Nesselrode, l'un des plus proches collaborateurs du tsar. A Madrid, l'influence de l'ambassadeur de Russie sur le roi Ferdinand VII et son entourage était, à la fin de l'année 1818, plus grande que jamais, s'il faut en croire les dires de l'ambassadeur britannique dans la capitale espagnole. Les gouvernements de Londres et de Washington désiraient recourir à l'arbitrage du tsar pour trancher le litige qui les opposait au sujet du montant des indemnités à payer par l'Angleterre pour dédommager les Etats-Unis des pertes causées par l'enlèvement des esclaves au cours des opérations militaires des forces britanniques en territoire américain pendant la guerre de 1812. En Asie, le shah de Perse réservait à l'envoyé du tsar des égards et des honneurs tout à fait exceptionnels dans ce pays. Et sur le continent même de l'Europe, le tsar Alexandre allait encore apparaître pendant des mois comme un protecteur si puissant des Etats secondaires de l'Allemagne occidentale, que Metternich ne croirait pouvoir mener sa politique antilibérale et centralisatrice, au sein de la confédération germanique, qu'avec une prudence extrême ⁽⁵⁾.

*
**

(5) LESUR, *Annuaire historique, 1818*, Paris, 1819, pp. 365 et 575; DE VAULABELLE, *Histoire de deux Restaurations*, 6^e éd., t. IV, pp. 525-526; CASTLEREAGH, *Correspondence*, XII, Londres, 1853, p. 94; RUSH, *Residence at the Court of London*, 3^e éd., 1872, pp. 66-67; PASQUIER, *Mémoires*, IV, 1894, ch. XX.

La force ascensionnelle de l'influence politique de la Russie dans le monde occidental avait été brisée, cependant, par le Congrès d'Aix-la-Chapelle et par les négociations anglo-américaines de Londres qui s'étaient déroulées en même temps.

La disparition des causes de conflit qui pouvaient dresser les Etats-Unis contre l'Angleterre, par la conclusion du traité anglo-américain du 20 octobre 1818, devait permettre aux deux gouvernements de Londres et de Washington d'adopter une politique parallèle dans la question des colonies espagnoles. Les Etats-Unis, dès lors, n'auraient plus de raison de rechercher l'alliance de la Russie. Et pour ne pas risquer d'être entraînés par elle dans une politique qu'ils réprouveraient au sujet de l'Amérique du Sud, ils se garderaient bien de répondre à l'invitation qui leur serait faite en juin 1819 d'adhérer au pacte de la Sainte-Alliance (*).

La cour de Madrid, d'autre part, était trop faible pour seconder efficacement les efforts que déployait la diplomatie russe en faveur de la restauration de son autorité en Amérique du Sud. Elle se montrerait complètement incapable de retirer, pour sa lutte contre les insurgés sud-américains, le bénéfice des sacrifices importants que le gouvernement espagnol accepterait de souscrire par le traité hispano-américain du 22 février 1819, pour gagner la bienveillance des Etats-Unis. La peste et la rébellion provoqueraient alors la dislocation du corps expéditionnaire de Cadix. Et ce serait la fin de l'influence prépondérante de la Russie auprès de la cour de Madrid, avant même que la révolution du mois de janvier 1820 n'amenât le rétablissement de la constitution de 1812 et la convocation des Cortès qui feraient échapper pour quelques mois le gouvernement de l'Espagne à l'influence des puissances continentales de l'Europe.

Enfin, le redressement économique de la France allait très rapidement amener le gouvernement français à adopter une politique étrangère complètement indépendante de celle de la Russie, tandis que la réaction ultra-royaliste après l'assassinat du duc de Berry, en février 1820, substituerait l'influence de

(* *Correspondence of the Russian Ministers in Washington, 1818-1825*, dans : *The American Historical Review*, vol. XVIII, 1913, p. 321; J. Q. ADAMS, *Writings of*, t. VII, 1917, pp. 46 à 50.

l'Autriche à celle de la Russie dans le gouvernement intérieur de la France.

Ce repli général du rayonnement politique de la Russie dans le monde occidental s'opérerait en effet parallèlement à l'ascension de l'autorité du cabinet de Vienne sur le continent de l'Europe.

Les événements d'Allemagne, habilement exploités par Metternich et Frédéric de Gentz, aux conférences de Carlsbad et de Vienne, amèneraient, en 1820, le triomphe définitif de l'Autriche sur l'influence de la Russie dans la Confédération germanique.

Le tsar, pour essayer d'obtenir les appuis dont il avait besoin pour mener sa politique balkanique, se trouverait finalement obligé de se ranger lui-même à la suite du chancelier d'Autriche.

L'autorité de Metternich remplacerait alors l'ascendant que le tsar avait exercé sur l'alliance européenne au moment du Congrès d'Aix-la-Chapelle.

Et la Sainte-Alliance cesserait d'être un moyen d'unir toutes les nations chrétiennes de l'ancien et du nouveau monde en une organisation commune des relations internationales, pour ne plus revêtir que cet aspect de « la ligue des rois contre les libertés des peuples », sous lequel elle est passée dans l'histoire.

CHRONIQUE DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Défenses de thèses

Edition critique (introduction, texte avec appareil critique et traduction, commentaire, index uerborum et nominum) du *De laude Pisonis* et des *Bucoliques* de Calpurnius, et des *Carmina Einsidlensia*.

Après Virgile on pouvait croire que la bucolique était morte. D'emblée, le grand Mantouan avait fait preuve d'une telle excellence qu'il semblait désormais impossible fût-ce de le suivre. Aussi, fallait-il un être aussi neuf que Calpurnius pour concevoir le rêve superbe de devenir le Virgile de Néron.

Qu'il ait échoué, c'est ce dont on ne saurait douter. Et Calpurnius mériterait de rester dans l'ombre dont les Allemands et les Italiens l'ont tiré, s'il ne présentait l'originalité, à mes yeux du moins, de nous restituer un Néron que n'avait point lassé encore « trois ans de vertu ». Il est difficile à l'historien de ne pas se figurer le fils d'Agrippine tout noirci des sombres couleurs de la palette d'un Tacite. Si celui-ci fut peut-être un hépatique singulièrement atrabilaire, Calpurnius doit avoir été ce que la médecine moderne appelle un hypertendu, mais un hypertendu conscient de son hypertension, car il joua en maître de son chauvinisme. Le Néron qu'il nous peint est bien fait, au demeurant, pour lui plaire : il a dix-sept ans et il est féru de poésie. Calpurnius, lui, vient d'avoir vingt ans et la seule œuvre qu'il ait écrite, le *De laude Pisonis*, révèle sans conteste un maître de l'hexamètre dactylique. Outre qu'il y avait un intérêt certain à présenter ce Néron quasi méconnu, il me faut aussi signaler qu'il était urgent de réunir en une édition les témoignages du renouveau bucolique que connut le début du règne du fils d'Agrippine. On sait de reste que Calpurnius ne fut pas le seul. Un Messala écrivit des bucoliques en grec, malheureusement perdues, et Lucain lui-même fut l'auteur de deux bucoliques, dont un manuscrit unique nous a confié quelques fragments du plus haut intérêt.

Qui est notre poète et d'où vient-il ? Ce sont là problèmes autour desquels la critique philologique n'a cessé de disputer jusque dans ces dernières années.

En fait, la querelle se limite à peu de choses. Faut-il prendre le *cognomen* Siculus à la lettre, et voir en Calpurnius un Sicilien, ou bien octroyer à cette épithète géographique une valeur allusive à la poésie bucolique, à cause de son origine sicilienne ? Je crois bien être arrivé à déterminer que l'une ou l'autre hypothèse ne l'emporte pas. Divers indices tirés aussi bien du *De laude Pisonis* que des *Bucoliques* donnent à croire que Calpurnius est né en Espagne et plus précisé-

ment en Andalousie. Sans doute peut-on s'étonner que Martial, qui non seulement a lu et imité Calpurnius, mais encore a fait maintes fois l'éloge de ses confrères espagnols, ait tu le nom de notre poète. Mais ce silence s'explique quand on songe au danger qu'il y eût eu de faire, sous le règne de Domitien, le panégyrique d'un poète qui n'avait pas tardé à se dévouer tout entier à Néron.

La biographie de Calpurnius peut se résumer en quelques lignes. Il naquit vers 33 ou 34 après J.-C. En 40, l'Andalousie se trouve en butte à des incursions mauresques qui provoquent peut-être le départ de la famille. En 47, Calpurnius assista sans doute, à Rome, au *lusus Troiae*, qui constituait le « clou » des *Ludi Saeculares*, et vit pour la première fois celui qu'il devait chanter si souvent par la suite, Néron. La famille de Calpurnius n'était pas riche, l'impécuniosité devait même être grande, et non moins que l'ambition, car Calpurnius n'avait pas vingt ans que déjà il jetait son dévolu sur le seul homme à Rome qui, sans être un vrai mécène, protégea toujours la gent famélique des poètes : Pison. Il lui adressa un panégyrique, œuvre d'importance capitale, tant par la qualité des vers qui révélaient d'emblée un talent, que par les confidences que le poète nous fait sur lui-même. En 54, Néron succéda à Claude. Pendant trois ans, Calpurnius ne cessera de harceler l'adulescent impérial de bucoliques dans lesquelles celui-ci sera magnifié à l'égal d'un dieu. Peine perdue. La dernière bucolique, de 57, laisse clairement comprendre le désespoir du poète. Il faut reconnaître que celui-ci s'était montré mauvais psychologue. Le jeune empereur se souvenait certainement que Calpurnius avait comparé Pison à Apollon, et il ne devait pas lui pardonner non plus de travailler à briller dans un genre où lui-même œuvrait jalousement à n'avoir point de rivaux. Que devint Calpurnius après 57 ? C'est là une question insoluble. Est-il retourné en Espagne ? C'est possible. Déjà en 55 l'idée semblait s'en être imposée à lui et l'on sent qu'elle ne le hantait point pour son agrément. Quoi qu'il en soit, le poète s'est tu, ne nous laissant que deux œuvres : le *De laude Pisonis* et les *Bucoliques*.

La première œuvre est un panégyrique de 261 vers qui en comportait peut-être primitivement 270. Attribué par tous les manuscrits à Lucain, il subit, malgré cette unanimité le feu de la critique. Juste-Lipse l'ouvrit le premier. Bientôt d'autres suivirent, qui attribuèrent l'œuvre à Stace ou à Saleius Bassus. L'honneur revient à Lachmann et à Haupt d'avoir entrevu que l'auteur était Calpurnius. Parmi les derniers commentateurs, Miss G. Martin se tient dans une expectative prudente, tandis que M. B. L. Ullman brise à nouveau une lance en faveur de la thèse lucanienne. Si j'ai été amené à suivre Lachmann et Haupt, c'est que j'ai été frappé par des techniques poétiques, des particularités stylistiques, des « tics », voire des passages entiers, communs au *De laude Pisonis* et aux *Bucoliques*. Quant à ces dernières, elles ont provoqué, elles aussi, le désaccord des savants, parce que la grosse majorité des manuscrits nous les ont léguées accompagnées des quatre bucoliques de Nemesianus. Heureusement, la preuve est maintenant faite que seules les sept premières bucoliques étaient l'œuvre de Calpurnius.

L'ordre de présentation de celles-ci vaut qu'on s'y arrête. On ne peut manquer d'être frappé en voyant que les bucoliques I, IV et VII sont consacrées à Néron, tandis que les bucoliques II et III, d'une part, et les bucoliques V et VI, d'autre part, sont consacrées à des sujets

purement bucoliques. De là à conclure que les bucoliques I, IV et VII ont été classées par ordre chronologique il n'y a qu'un pas. Mais la conclusion ne servirait de rien, si elle ne reposait que sur elle-même. Je crois avoir réussi à démontrer que les trois bucoliques néroniennes se suivent effectivement dans l'ordre chronologique. Que l'on veuille bien me pardonner de ne pas donner ici les preuves de mon affirmation, ce qui m'entraînerait à dépasser les limites d'un article de cette sorte, mais que l'on sache cependant que j'estime les bucoliques I, IV et VII être respectivement de 54, 55 et 57.

Il me paraît vain de vouloir dater les quatre autres bucoliques, car celles-ci, jusqu'à preuve du contraire, ne nous livrent aucun indice chronologique certain. Je dirai toutefois que le classement de deux d'entre elles me semble répondre à une harmonie recherchée et voulue. Ce sont les bucoliques III et VI, qui constituent un tout délicieux et piquant, les deux épisodes du roman de Lycidas : le premier nous apprend que dans tout duo d'amour il y a un duel qui se prépare, mais aussi que tout est bien qui finit bien; le deuxième est l'occasion pour Calpurnius de nous montrer, par le petit bout de la lorgnette, les différends littéraires qui séparaient les cénacles néroniens.

C'est parce qu'il répondait à mon intention de réunir en un seul volume les *bucolici minores* de l'époque de Néron que j'ai joint aux deux œuvres de Calpurnius les fragments de bucoliques connus sous le nom de *Carmina Einsidlensia* et qui sont en réalité les restes d'un *De laude Caesaris* ou *Neronis* de Lucain, poème pour lequel il fut couronné en 60.

S'il est vrai qu'il arrive aux docteurs de la foi d'enlaidir celle-ci par leurs commentaires saugrenus sur la doctrine d'un maître auquel ils enlèvent ainsi toute divinité, sans doute pourrait-on prétendre que les critiques littéraires et autres agissent tout aussi souvent de sorte que les textes les plus sapides perdent toute saveur, surtout quand, précisément, ils veulent se plier à l'implacable prétention d'être exhaustifs. De même qu'un Gérard Philippe ne joue pas le *Cid* comme le jouait un Talma et nous donne ainsi le désir de relire Corneille, de même il appartient à une certaine littérature de paraître toujours neuve, d'apporter à qui la scrute avec un esprit non prévenu la sensation qu'il franchit la frontière de terres inconnues. Critiquer, c'est souvent restreindre. Aussi, je veux croire que je n'ai pas épuisé le sujet et je m'estimerai suffisamment récompensé par mon travail même à l'unique pensée qu'il pourrait aider d'autres à éclairer davantage encore la personnalité d'un poète, mineur sans doute, mais mineur peut-être parce que les destins ne lui ont pas donné d'être lui-même tout entier.

Raoul VERDIÈRE.

Le 23 mars 1953 a été défendue, à la Faculté de Philosophie et Lettres, la thèse de doctorat en philologie romane de M. Paul Remy, assistant à l'Université. De sa dissertation, qui est intitulée L'expression du temps dans les Chroniques de Froissart, l'auteur a communiqué, à notre demande, le résumé suivant :

Le problème de la tradition manuscrite des *Chroniques*, fort délicat, est mal résolu. Aussi convenait-il, avant tout, de situer et de comparer les versions, d'établir ensuite dans quelle mesure Froissart s'est peu à peu détaché de Jean le Bel.

En éditant et en analysant de nombreux passages du premier livre, nous avons voulu dégager la valeur du ms. du Vatican, testament littéraire du chroniqueur. La confrontation avec les variantes de Jean le Bel d'une part, avec celles des première et deuxième rédactions d'autre part, montre qu'à la fin de sa vie Froissart a réussi une œuvre plus originale : les emprunts à la *Chronique* du chanoine de Liège sont moins apparents, les nouveaux développements nombreux et caractéristiques.

En ce qui concerne l'expression du temps, l'examen du ms. de Rome mène à une conclusion très nette. L'usage du chroniqueur — ou de ses scribes — n'est pas incohérent; l'imparfait, le prétérit, le passé composé et le présent, loin d'être utilisés sans discrimination comme en ancien français, apparaissent dans des emplois déterminés.

Ordonnance et relief naissent de l'opposition habile du prétérit (faits ponctuels) et de l'imparfait (nuances de la durée). Ce dernier temps joue un grand rôle; il est rarement remplacé par le participe présent ou par le gérondif.

Le passé composé a conservé sa valeur de parfait; il prolonge le passé dans le présent, soit logiquement, soit d'une manière affective. Il se rencontre fréquemment dans les morceaux en style direct (la version de Rome est riche en monologues et en dialogues), c'est-à-dire dans les parties qui reproduisent le plus fidèlement le langage de la conversation.

Le présent de narration est inexistant, mais le présent proprement dit surgit chaque fois que la parole est cédée à un héros ou que Froissart veut apporter un jugement personnel ou un commentaire; dans ce cas, le récit entre dans l'actualité vécue par le locuteur (qui est un personnage ou l'auteur).

Dira-t-on que le système verbal des *Chroniques* est déjà moderne? Le prétérit reste prépondérant et figure dans un certain nombre d'emplois qu'on peut considérer comme des vestiges de l'ancien français; il est parfois l'équivalent d'un imparfait pour fixer des liens de parenté, pour qualifier un être ou une chose. Le passé composé n'est jamais, comme dans la langue d'aujourd'hui (et comme dans les textes en vers en ancien français), employé au sens du prétérit. Le passé récent et le futur prochain sont encore mal rendus; les périphrases « venir de + infinitif » et « aller + infinitif » sont introuvables; pour exprimer le passé récent, l'auteur a recours au passé composé; pour rendre le futur prochain, il utilise le futur et les verbes *vouloir* ou *devoir* + infinitif. Les pages sur l'inchoatif confirment que la syntaxe verbale des *Chroniques* ne se distingue pas par la richesse des moyens.

Mais, compte tenu de ces réserves, la perspective verbale est bien observée. Un Welter ou un Brunot, sans préciser sur quoi ils étaient

leurs laconiques opinions (la description et l'analyse de la syntaxe du moyen français font encore défaut), affirment que Froissart et ses contemporains sont sans cesse en contradiction avec eux-mêmes : l'étude des temps dans les *Chroniques* montre que l'avis qu'ils émettent est sans fondement sur des points précis.

Cette thèse est complétée par un appendice sur la syntaxe verbale du roman de *Meliador* et par des annexes où sont comparées les variantes (temps et modes) d'une série de manuscrits des différentes rédactions.

La thèse annexe — « On attribue à M^{me} Leprince de Beaumont le conte intitulé *La Belle et la Bête*; la version de M^{me} de Villeneuve est méconnue » — a pour but de prouver, dates à l'appui, que l'auteur du *Magasin des Enfants* a été inspirée par un récit qui, pour être très développé, n'en est pas moins oublié aujourd'hui. Mais si leur canevas est identique, ces deux contes du xviii^e siècle répondent à des intentions différentes : tendances romanesques chez M^{me} de Villeneuve, souci éducatif chez M^{me} Leprince de Beaumont.

Paul REMY.

BIBLIOGRAPHIE

Ernest STAHEL, Professeur honoraire de l'Université libre de Bruxelles, *La Structure de la Matière* (Edition du Griffon, Neuchâtel, 1952).

Cet ouvrage forme la partie IV d'un ensemble groupé sous le titre *Précis de Physique générale* publié sous la direction de M. André Mercier, professeur de physique théorique à l'Université de Berne (1).

Dans un *Avant-Propos* l'auteur précise les raisons pour lesquelles il ordonne la matière qu'il développe en trois chapitres :

1. Théorie cinétique de la matière;
2. Physique atomique;
3. Physique nucléaire;

Le livre répond bien au titre général *Précis de Physique générale*, sous lequel il se range. Il ne comprend, en effet, qu'un peu plus de 150 pages, alors qu'il touche un ensemble de questions dont l'exposé large et complet formerait la matière d'un très grand nombre de volumes. Le lecteur y trouvera des exposés, plutôt succincts, ne retenant d'un ensemble donné que les points les plus substantiels. Mais un très grand souci d'établir les relations existant entre divers domaines de la physique, ou de préciser des rapports d'ordres divers entre différents phénomènes, apportera une contribution très précieuse à la formation de celui qui désirerait acquérir un ensemble de connaissances de base bien adapté à la direction dans laquelle, depuis un quart de siècle, la physique s'est engagée.

L'étude de cet ouvrage se recommande tout particulièrement aux étudiants, déjà candidats en sciences, pour le moins.

G. BALASSE.

Prof. Dr SCHULTZ (Franz), *Klassik und Romantik der Deutschen*, 2 vol. in-8°, VIII-358 pages et VIII-462 pages, Stuttgart, J. B. Metzlersche Verlagsbuchhandlung, 1952, 2^e édition revue, volume IV 1, 2 des *Epochen der deutschen Literatur*. DM 27 et 28.

Pour qui connaît l'excellente série des *Epochen der deutschen Literatur*, dont un grand nombre de volumes, confiés chaque fois à

(1) Les ouvrages déjà parus sont :

- I. *Introduction à la Physique et à la Mécanique*, par André MERCIER;
- II. *La Chaleur*, par Paul A. MERCIER;
- III. *L'Electricité*, par Heinz SCHILT;
- IV. *La Structure de la Matière*, par Ernest STAHEL.

un spécialiste, a déjà paru ou reparu, il est inutile de dire qu'il ne s'agit pas là de manuels avec détails biographiques — ceux-ci sont supposés connus — mais d'études visant plus haut, d'interprétations de l'esprit et de l'essence même de chaque époque. Les deux volumes, qui viennent de paraître en deuxième édition, sont une de ces hautes réalisations, où éclate une originalité en profondeur et non en dissemblance.

De cette deuxième édition le premier tome a été remanié par l'auteur, notamment le chapitre sur Winckelmann; la mort l'a empêché d'achever le travail et le second volume a été simplement révisé dans le sens des corrections apportées au premier.

L'auteur vérifie les formules traditionnelles, qui souvent s'avèrent fausses, incomplètes ou prématurées comme c'est le cas par exemple pour le romantisme. Il se tourne vers des données vitales sans idée de finalité. Il lui semble problématique de vouloir construire une époque, en partant d'un objectif à atteindre comme par exemple le romantisme ou la préparation de celui-ci, ou encore en prenant comme point de départ le rationalisme, quel que soit l'acquis de celui-ci, acquis que l'auteur analyse très heureusement.

Plutôt que de choisir entre des antithèses, Schultz préfère examiner s'il n'existe rien entre ou au-dessus de ces oppositions, ce que les historiens récents appellent : faire comprendre les rapports. Ainsi le Sturm und Drang, le classicisme et le romantisme ne se suivent pas « au pas de l'oie », ni au rythme de l'antithèse, mais s'interpénètrent, se transforment et se superposent, ce que l'auteur illustre d'un mot frappant de Hofmannsthal : « Tout développement se meut dans le sens d'une vis, ne laisse rien tout à fait derrière soi, retourne au même point dans un filet supérieur » (p. 36). Aussi, alors que généralement on ne fait qu'accuser les différences entre les trois mouvements cités plus haut, tend-il à en montrer l'unité.

Dans son histoire de l'esprit il ne s'intéresse pas seulement à la littérature, mais également à la musique, à la peinture (Runge), aux philosophes (Kant, Fichte, Schelling, Schlegel) et aux hommes d'action (v. Humboldt, Stein, Clausewitz, Gneisenau).

L'auteur commence par tracer l'historique de la conception « dynamique-vitaliste-organique » du monde, qui, latente pendant deux siècles, parvint à nouveau à percer en Allemagne vers 1770. Pour lui, à l'encontre d'autres thèses, le grand mouvement rationaliste de l'Europe occidentale n'a pas eu la même importance en Allemagne qu'ailleurs, l'absence d'état et de société l'y ayant privé de points d'appui. Il n'y exista guère que comme fonction, comme machinerie, dont le résultat fut — et ceci a été son apport décisif — de tourner les regards sur l'homme. En ce sens on peut considérer le rationalisme comme le point de départ d'une connaissance comparative de l'homme qui conduisit à l'idéalisme allemand et jusqu'à l'époque actuelle.

Le nouveau mouvement ne puise pas à une source déterminée; il s'est développé lentement, de l'intérieur. La philosophie expérimentale, le sensualisme — l'autre côté du rationalisme — lui a fourni le sens de la réalité et une « Diesseitigkeit » qui reviennent dans l'évangile des *Stürmer und Dränger* comme du Goethe classique. L'influence de Shaftesbury, l'esthète de l'harmonie, a été prépondérante; de lui proviennent le symbole de la grâce, enjolivement du rococo, et, par dérivati-

tion, la sensibilité; celle-ci se trouvait déjà préparée par le piétisme et la mystique, dont elle est au fond la forme sécularisée.

A l'influence de Leibniz et Shaftesbury s'ajoute celle de Young — théorie du génie — et de Rousseau, encore que le mot influence ne soit pas juste; le Sturm und Drang s'est senti confirmer plutôt que guider. Ces idées étaient dans l'air et se propageaient de multiples façons. Schultz relègue dans le domaine de la légende une influence directe et déterminante de Rousseau. Par ailleurs l'irrationalisme n'est qu'un phénomène parallèle du nouveau mouvement et non son principe dominateur.

A propos de Klopstock, le premier modèle des Stürmer, Schultz note que le nouveau sentiment religieux actuel est parvenu à comprendre pleinement ce poète, en qui bien souvent le xix^e siècle ne voyait qu'un vénérable fossile. De nos jours on lui a trouvé l'appellation de porte-parole de la contre-renaissance, ce qui expliquerait assez bien son isolement au xviii^e siècle; on a établi des comparaisons entre Klopstock et Werfel, Georg Heym et des poètes plus récents encore.

L'auteur insiste sur les éléments communs entre le Sturm und Drang, le classicisme et le romantisme. Ce qui se révèle assez confusément chez les génies est la base que les classiques développent, sans rupture, ni opposition. Il n'a pas fallu surmonter le Sturm und Drang pour arriver au classicisme; sans doute le premier a perdu de sa force d'attaque — il était trop explosif que pour pouvoir prétendre à la durée — mais il n'a pas dévié; le contenu de la « Weltanschauung » n'a pas varié; il était d'ailleurs extrêmement divers et renfermait infiniment de possibilités, permettant beaucoup de superstructures. Le besoin juvénile d'extension des Stürmer se retrouve aussi bien dans le développement du moi « faustien » que dans le « Wandertrieb » romantique.

A partir de ce moment s'implantent en Allemagne la notion de génération littéraire et le principe des périodes. Goethe aimait voir dans le développement de la littérature la loi du contraste qu'il appelait systole et diastole. A l'extension démesurée des génies suit la « systolisation » du classicisme, auquel succède une nouvelle diastole avec le romantisme. Dans cette évolution et gradation, certaines attitudes de l'esprit se maintiennent de 1770 à 1830 et en montrent l'unité; ainsi la présence de la vie devant la connaissance; on délaisse le point de vue utilitaire; l'état d'âme esthétique prédomine. Puis on élargit les vues acquises et la poésie est recrée comme un tout, d'un fonds démoniaque et magique, qui a été comme une obsession chez Goethe; il se sent soumis à cet esprit démoniaque, mais veille à ce qu'il ne s'égare. Cet esprit, que plus tard il veut maintenir dans des limites, est le même que celui que jeune il a invoqué comme génie. De là vient l'admiration pour les fortes personnalités, poussées par une force intérieure inconsciente; cette admiration se retrouve dans le Sturm und Drang tout comme chez Goethe et Karl Moor de Schiller, dans les « Horen » comme dans l'« Athenaeum ».

De même l'idée de l'hiéroglyphe de la vie, de l'écriture chiffrée de la nature est commune aux trois périodes. Un autre dénominateur commun est l'idée que l'homme n'est qu'une marionnette, idée qui hante déjà Werther et qui se trouve à la base du pessimisme et de l'ironie des romantiques.

Pour étudier le classicisme allemand sous un jour nouveau, l'auteur prend comme point de départ Winckelmann, le premier Allemand depuis

Luther qui ait eu une audience européenne et il s'attache à en dégager la figure de tous les dogmatismes figés, dont la convention l'a rendu responsable.

Winckelmann et les classiques n'ont pas vu la Grèce telle qu'elle était ou telle que nous pouvons la connaître; ils l'ont vue comme ils devaient la voir avec leur personnalité propre et d'après les forces motrices de leur époque. Ce qui y importe, ce n'est pas l'antiquité, qui au fait n'est que l'enveloppe, mais la forme intérieure humaine qui les anime. Les œuvres de Winckelmann sont en premier lieu des œuvres d'inspiration qui fraient la voie à une nouvelle façon de vivre et de sentir. L'histoire n'est qu'un moyen d'exprimer ce qui est essentiel à l'époque. Son système, si système il y a, n'est pas basé sur l'intelligence, mais sur la « geniale Anschauung ». Sans doute, il découvre l'originalité grecque, mais il est surtout l'un des écrivains les plus personnels, les plus mobiles et les plus sensibles que le XVIII^e siècle allemand ait produits; c'est celui qui prépare le chemin aux Stürmer et qui crée le climat favorable aux classiques.

Winckelmann admire chez les Grecs la noble simplicité et la calme grandeur, ce qui est en nette opposition avec le mouvement et la tension de tout art baroque. On sait cependant aujourd'hui que l'art grec n'a nullement été dénué d'inquiétude et de mouvement, chose que Winckelmann ne pouvait totalement ignorer; seulement il n'y a cherché que la confirmation de ses propres tendances, négligeant tout ce qui n'y correspondait pas.

Contemplation et sentiment, voilà les deux éléments, dans lesquels se meut l'histoire de l'art de Winckelmann. Il est « diesseitig ». Comme Goethe, il voit l'infini dans le fini. C'est là une caractéristique de l'hellénisme allemand, ouvert à l'infini, tout en ayant des contours bien précis. L'objet prédomine et non la spéculation métaphysique.

Un autre trait qui rattache Winckelmann au classicisme est le rapport de l'art avec la nature et la notion de l'idéal, qui s'appelle chez Goethe le typique ou le style; l'artiste fait un choix dans la nature, évite ce qui est extraordinaire et même il supplée aux imperfections de celle-ci.

Au sujet du mythe de la perfection grecque, Schultz fait cette remarque pertinente que celui-ci trouva, comme contraste, un climat plus favorable dans le paysage dénudé et le protestantisme plus froid de l'Allemagne du Nord — Winckelmann vient de l'Altmark — que dans le sud plus gai et plus près de la vie des sens.

Ce qui nous retient chez Winckelmann, ce n'est pas la connaissance, mais la façon de voir. Ce qu'il a transmis à l'humanisme classique et au romantisme jusqu'à Schlegel, c'est la priorité de l'esprit idéalisant les formes sensuelles de la nature. Et « la tranquillité » chez cet homme passionné était tout autre chose qu'une pure négation; elle était constructive, une avant-forme du classicisme. Schultz souligne également le fondement religieux du « calme » chez Winckelmann — ce qui détruit la thèse restrictive, d'après laquelle le classicisme allemand ne serait qu'esthétique.

Partant du tardif « Versuch einer Allegorie », l'auteur propose de rompre l'habituelle ligne de démarcation entre classiques et romantiques; il voit dans le symbolisme mythologique de Winckelmann aussi bien le germe des « Ahnungen » de Görres et de Bachofen que le symbolisme plus net de Goethe et de Schiller.

Intéressante est également l'histoire postérieure de la « Stille », depuis le Goethe de Weimar, qui lui aussi tend à maîtriser l'agitation intérieure, mais non à la supprimer, jusqu'à Stifter, F. C. Meyer et Nietzsche. *Iphigénie en Tauride* se trouve entièrement, et pour le fond et pour la forme, sous le signe de la « Stille ».

La différence qu'il établit entre le classicisme allemand, d'inspiration hellénique, et le français, d'inspiration romaine, n'est exacte que si ce dernier se limite exclusivement à l'empire.

Une interprétation de la même portée est accordée à Herder qu'au XIX^e siècle on reléguait aux confins de la poésie et de la philosophie, voire de la théologie, alors que pareille subordination passe outre à des choses capitales. D'un autre côté, il faut garder une juste mesure; si la question : Goethe ou Schiller, qui a préoccupé le XIX^e siècle, est tombée de nos jours, l'alternative : Goethe ou Herder, qui s'est posée plus récemment, n'est pas plus heureuse. Elle a peut-être le mérite de souligner le crédit accordé à Herder, dont l'influence se fait sentir dans le Sturm und Drang, sur l'époque classique jusque vers 1793 — année de sa rupture avec Goethe — et enfin sur le romantisme, dont l'universalisme surplombe l'époque classique.

Le premier chapitre consacré à Goethe commence par la phrase lapidaire : « Le 9 septembre 1786, Goethe franchit le Brenner », laquelle, dans un ouvrage qui n'a rien de biographique, est significative pour le chemin de Goethe vers le classicisme. Ce chapitre, ainsi que ceux du deuxième volume, n'ont aucunement perdu de leur intérêt, même après les nombreuses publications gravitant autour de l'année du bicentenaire; témoin par exemple cette notation judicieuse que, chez Goethe, chaque mot, chaque vers, chaque pensée provient d'un centre qui présuppose et inclut toutes les possibilités ou variantes. Devant le processus de l'évolution goethéenne se réduisent à néant toutes les formules qui simplifient et abrègent. Sur la métaphysique de Goethe, l'auteur défend une position nouvelle.

Le second tome est axé sur l'année 1800, où classicisme et romantisme, la ligne de faite de la littérature allemande, se côtoient et où le multiple A. von Humboldt est représentatif des deux tendances, de même que *Ofterdingen* de Novalis. Schultz étudie cette période d'abord sous le signe du temps et notamment de la révolution française; il décrit la mission commune que le temps imposa aux classiques et aux romantiques. D'ailleurs entre ceux-ci, il ne voit de différence ni dans le point de départ, ni dans le but poursuivi, ni dans le contenu; il n'existe qu'une différence d'atmosphère, de température et de rythme. Après une importante analyse de l'époque classique et de la « Hochklassik » de Goethe et de Schiller, il consacre au romantisme, exclusivement cette fois, un nouveau chapitre. Pour lui le mot romantisme est un collectif qui embrouille plus qu'il n'éclaire. Toute analyse de ce mouvement s'avère difficile, tellement il est encombré d'idées toutes faites. En réalité, il s'agit d'un pluralisme de phénomènes qu'il est difficile de ramener à une formule simple. Schultz se défend d'y voir le couronnement des mouvements irrationnels de la seconde moitié du XVIII^e siècle; il s'élève également contre le reproche qu'on a fait au romantisme, comme à l'époque classique d'ailleurs, d'être étranger à la vie.

Dans un appendice, où est reproduite une conférence de l'auteur au congrès des germanistes à Munich en 1950 sur l'état actuel de la

recherche sur le romantisme, Schultz analyse l'évolution de la critique littéraire à ce sujet, du XIX^e siècle à maintenant et en arrive à la conclusion qu'une nouvelle appréciation du romantisme s'impose; pour l'instant il y a lieu de délaissier la question de l'essence de ce mouvement; avant d'en arriver aux idées générales il faut entreprendre une herméneutique des documentations. Comme exemple à suivre, l'auteur cite le livre de Josef Kunz sur les nouvelles d'Eichendorff.

Le romantisme n'est examiné que jusque vers 1810; la génération postérieure (Heine, etc.) manque. D'autre part l'auteur s'attache surtout à interpréter une époque, ce qui l'amène à accorder à chaque poète une place parfois disproportionnée à la valeur esthétique; ainsi Tieck se voit-il attribuer plus de vingt pages alors que Eichendorff n'en a que sept et Brentano encore beaucoup moins.

Les notes abondantes (35 pages) à la fin de chaque volume ne prétendent pas être la bibliographie d'un domaine aussi vaste, mais renseignent des livres, dont les idées corroborent celles de l'auteur ou s'en écartent radicalement, ce qui en fait l'intérêt et ajoute à la valeur de cet ouvrage vivant et vivifiant, qu'il est permis de considérer comme classique; Schultz ne cherche pas de formules brillantes; il s'en tient à un examen du réel, mais il y apporte le souci constant de revoir les problèmes sous un angle nouveau.

J. PEIFFER.

A. KLASSENS, *A Magical Statue Base in the Museum of Antiquities at Leiden*, Leyde, E. J. Brill, 1952, in-4°, XIII-112 pages et VI planches hors texte.

Les statues guérisseuses dans l'ancienne Egypte qui ont fait l'objet en 1922 d'un mémoire célèbre de M. Pierre Lacan⁽¹⁾, professeur au Collège de France, ont fourni également au D^r A. Klasens l'occasion d'une thèse magistrale. C'est à propos de l'une d'entre elles ou, plus exactement, d'un socle inscrit⁽²⁾ ayant appartenu à l'une d'elles que A. Klasens en reprend l'étude et se livre à une analyse approfondie des textes relatifs à ces curieux monuments. Rappelons que les statues guérisseuses représentaient une divinité bénéfique (généralement Horus sur les crocodiles)⁽³⁾ et qu'elles étaient couvertes entre autres de textes exécutoires à l'adresse des génies malfaisants.

En vue de sortir leurs effets curatifs, elles étaient ondoyées, et l'eau, chargée de la sorte d'un potentiel « sacré » ou si l'on préfère « sacramental » était recueillie dans une cavité *ad hoc* et bue par le malade...

« La foi qui sauve », ne date pas de l'ère chrétienne, comme on le voit !

(1) Dans les *Monuments et Mémoires* publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Fondation Eugène Piot), Paris, 1921-1922 pp. 189 et sq.

On consultera M. STRACMANS, *Religions égyptiennes* (*Revue de l'Université de Bruxelles*, 1950, pp. 5 et sq.).

(2) Conservé actuellement au Musée des Antiquités de Leyde, il provient de la collection Behague (d'où son nom de socle Behague) et avait été publié en partie par le Professeur E. DRIFTON avec l'acribie qui lui est coutumière (*Revue de l'Egypte ancienne*, 1927, pp. 133-137 et 1929, pp. 172-199).

(3) Cf. A. MORET, *Horus Sauveur* (*Revue de l'Histoire des Religions*, 1915, pp. 213 et sq.).

Il suffirait d'ajouter que la thèse du D^r Klasens est digne de la grande Ecole qui la couronna pour en garantir l'excellence et la qualité exceptionnelle (*). Soulignons toutefois que les historiens des religions y trouveront l'occasion de nombreux rapprochements instructifs ou de comparaisons suggestives, car, ainsi qu'on l'a écrit, « les fréquents renvois aux textes magiques grecs et coptes font de l'ouvrage du D^r Klasens un instrument de travail indispensable » (†).

M. STRACMANS.

Pierre RICHU, *Les Invasions barbares*, Paris, Presses Universitaires de France, — Collection « Que sais-je » —, le point des connaissances actuelles.

Encore un de ces petits livres, si précieux pour les historiens amateurs, utiles aussi pour les autres lorsque, lassés d'un difficile travail de classement et de réflexion, ils veulent remettre de l'ordre dans leurs connaissances.

A cet égard, ce volume est particulièrement bon. Il se lit aisément, il répond à beaucoup des questions que l'ignorant curieux se pose. Et il y répond bien. Les Invasions des Barbares sont certainement un des sujets les plus passionnants de l'histoire. Pour le jeune qui l'apprend, elles représentent une époque révolue, pour le vieux, qui a vécu un temps d'histoire, elles posent des questions et suscitent des comparaisons. C'est dans cet esprit, jeune et vieux, que nous en conseillons la lecture à tous.

E. JANSON.

M. A. PIERSON, *Histoire du Socialisme en Belgique*, préface de P.-H. SPAAK, Institut E. Vandervelde, 1953.

M. A. Pierson a eu l'heureuse idée de faire une histoire du socialisme. Paul-Henri Spaak l'en loue dans sa préface, en ajoutant que son histoire est le récit d'un militant, d'un militant informé, scrupuleux dans l'examen des sources et le récit des événements, unissant par conséquent la préoccupation doctrinale avec l'honnêteté scientifique.

Il n'est personne ayant lu ce livre qui contredira celui qui l'a préfacé et qui ne s'associe à cette appréciation justement élogieuse.

Le livre est donc un livre utile. Utile parce qu'il comble une lacune, utile aussi parce que son auteur a les qualités de l'historien.

Ce qui ne veut pas dire que les éloges soient exclusifs de critique.

Et d'abord, dans l'information qui sur certains points reste incomplète. L'un des moments critiques du socialisme pendant la période d'entre deux guerres fut, sans aucun doute, celle du gouvernement Poulet-Vandervelde de 1925. Le gouvernement de cette époque fut

(*) Ce serait l'occasion de rappeler que l'Université de Leyde qui devait, au cours des trois siècles de son existence, prendre la tête du Progrès en de nombreuses disciplines, est fille de l'Université de Louvain, alors que l'élite de ses maîtres était en butte à l'obscurantisme des Habsbourg d'Espagne.

(†) H. DE MEULENAERE dans la *Chronique d'Égypte*, 1953, p. 88. Voir aussi en la matière H. BONNET, *Reallexikon der ägyptischen Religionsgeschichte*, Berlin, 1952, p. 317.

novateur, non seulement par ses idées, mais parce qu'il transformait profondément le clivage politique de la Belgique. La division des Belges en partis, les années d'union d'après 1830 passées, a toujours eu une base philosophique et religieuse. L'apparition du socialisme, qui mettait au premier plan des problèmes économiques et sociaux, n'a pas modifié essentiellement ce principe de division entre Belges.

En 1925, les démocrates-chrétiens s'unissent avec les socialistes. Et cette union, outre qu'elle rompt l'unité du parti catholique, est essentiellement économique et sociale. Il semble que ceux qui ont réalisé l'union se soient mal rendu compte du caractère de leur action. On ne saurait dire que leurs adversaires l'aient vu davantage. Au moins ces derniers ont-ils senti le péril. Agissant sans scrupules, avec cette passion que déchaînent des intérêts, ils ont attaqué avec vigueur. Et M. A. Pierson n'a peut-être pas assez montré les ressorts de leur offensive. Cette offensive a été victorieuse. La victoire est-elle seulement le résultat de la violence de l'attaque et de son absence de scrupules ? Il serait bien aventuré de le prétendre. Elle fut aussi la conséquence de l'imprudence de la défense du régime nouveau contre l'attaque, de l'ignorance où, quoi qu'on en dit, on se trouvait alors de certains problèmes économiques et financiers. L'orthodoxie d'aujourd'hui est née des erreurs d'alors — et elle n'est pas aussi vieille qu'on le conte. M. A. Pierson n'a pas parlé de ces erreurs, qu'au moins, en privé, Vandervelde confessait après les avoir constatées. D'autres les avaient dénoncées comme des fautes, avec une sévérité injuste, car le gouvernement avait au moins le mérite de la bonne foi et des bonnes intentions. Cette erreur d'appréciation a eu, dans l'étude de M. A. Pierson, des conséquences dans le récit de la crise ultérieure du socialisme et dans l'appréciation du Plan du Travail.

L'échec socialiste de 1925 fut un échec sur le terrain économique. Il allait être suivi d'un autre échec, sur le même terrain : celui de la Banque Belge du Travail et d'un grand nombre des organisations de production dont elle était le chef de file et la clef de voûte.

Ces échecs, les adversaires du socialisme les ont durement exploités contre lui. C'est à la doctrine même qu'ils se sont attaqués, et sans doute bien à tort et bien injustement.

C'est la doctrine que le Plan du Travail a voulu déplacer et reconstruire.

N'étaient-ce pas les hommes, qui avaient commis des erreurs au Gouvernement, comme à la Banque Belge du Travail, comme plus tard, et plus gravement encore, Henri de Man, en trahissant son propre plan, en en développant au-delà de la conception saine, certaines parties, trop facilement adaptées par lui aux solutions de la vanité et de la lâcheté ?

Et M. A. Pierson ne commet-il pas une autre erreur à la fin de son *Histoire du Socialisme en Belgique* ? Certes l'œuvre du syndicalisme belge qui a libéré socialement et pour une large part économiquement la classe ouvrière; celle des mutualités qui ont créé des œuvres collectives prodigieuses; celle des coopératives qui ont donné la cohésion à la défense des intérêts ouvriers, méritent, elles, l'éloge et l'admiration.

L'histoire du socialisme, comme le respect de la vérité — d'une vérité impartiale — comporte cette admiration et cet éloge. Comporte-t-elle aussi la limitation du socialisme à ces secteurs d'action ? Pareille conclusion ne serait-elle pas désolante et par ailleurs négative ?

La leçon du socialisme peut-elle se dégager en Belgique seulement ? Oui, il doit être révolutionnaire, puisqu'il a pour but la collectivisation des moyens de production et une distribution des biens qui tienne compte de la justice sociale. Et il est bon de le rappeler à ceux qui l'oublieraient.

Mais les révolutions auxquelles nous avons assisté n'ont-elles pas prouvé qu'elles ne peuvent se faire qu'avec un régime d'autorité et de dictature, théoriquement temporaire, en fait plus que trentenaire, qui est en contradiction avec l'adhésion du socialisme, spontanée et enthousiaste, à une formule de respect de la personne humaine, qui elle aussi est en opposition avec les régimes d'autorité ? Deux guerres, deux occupations, deux après-guerres avec les excès qu'elles ont comportés, les unes et les autres, ont montré les socialistes les adversaires les plus farouches, les plus déterminés, les plus constants, les plus courageux et les plus efficaces des barbaries policières et des régimes d'autorité.

C'est sous cet angle — deux lignes qui se rencontrent : celle du bouleversement révolutionnaire de la société capitaliste, celle du respect de l'homme — que doit vivre et agir le socialisme.

Le livre de M. A. Pierson mène à ces réflexions, et c'est pour ses lecteurs une raison d'une grande gratitude.

Du moins, il faut le répéter, son information, son intelligence, sa loyauté, son style direct et clair instruisent-ils et font-ils penser. Il n'est pas tant de livres qui aient ces qualités.

E. JANSON.

Paul-Marie DUVAL, *La Vie quotidienne en Gaule pendant la Pax Romaine*, Paris, Hachette, [1952], 364 pages.

La collection *La Vie quotidienne*, où figurait déjà le beau livre que M. Carcopino avait consacré à la vie à Rome au début de l'Empire, vient de s'enrichir et de nous enrichir par cette publication. Car, si nous avons accoutumé de nous ébahir de ce que la *Pax Romana* avait apporté à ceux que Rome avait vaincus, nous ne pouvions deviner que mal, hormis pour les Grecs, ce que les vaincus avaient apporté aux vainqueurs.

Le livre savant de M. Duval répare au mieux cette injustice involontaire. Et je ne crois pas enlever rien aux mérites de M. Carcopino, qui avait de nombreux textes sous la main, en disant que le travail de M. Duval fut certainement plus ardu, précisément parce que la littérature lui faisait presque entièrement défaut. Chose curieuse, alors que parmi les plus grands littérateurs, dont Rome puisse s'honorer, figurent en bonne place, sinon des Gaulois autochtones, du moins des Celtes d'origine, aucun de ceux-ci ne semble s'être souvenu de ses ascendances, tant tous se sont sentis Romains avant tout. Devant une telle carence, M. Duval ne pouvait plus que se vouer à l'épigraphie et à l'archéologie. Il l'a fait magnifiquement. Le panorama qu'il nous donne est non seulement complet, mais profond. Aucun des aspects de la vie gauloise ne reste pour nous secret. Tour à tour linguiste, ouvrier, paysan ou marinier, quand il ne devient pas rhéteur, l'auteur réussit, tout comme l'avait fait M. Carcopino, à nous faire vivre un sujet qu'il aime. Parfois même, une pointe de fierté bien compréhensible perce, et nous saisissons alors la joie qui habite le cœur de l'auteur, lorsqu'il peut souligner

la supériorité du Celte sur le Romain. Faut-il dire que l'on reste confondu, quand on songe à la masse de documents que M. Duval a dû scruter ? Une énorme bibliographie suit l'ouvrage.

Raoul VERDIÈRE.

WESENBERG-LUND, *Biologie der Süßwasserinsekten*, Gyldendalske Boghandel, Kopenhagen und Verlag J. Springer, Berlin-Wien, 1943, en commission chez Ejnar Munksgaard, Copenhague, 682 pages, 501 figures, 13 planches hors texte, Dan. kr. 25.

Il peut sembler étrange que l'on songe à présent à faire la recension d'un livre paru en 1943. En réalité, l'ouvrage doit précisément à cette date de publication de ne pas avoir éveillé l'attention des revues étrangères. Il nous paraît que la littérature scientifique belge notamment s'est montrée d'une discrétion excessive à l'égard d'un livre aussi important.

Car le livre de Wesenberg-Lund est vraiment très important. Jamais il n'était paru un travail aussi étendu sur la biologie des insectes aquatiques. Ce sujet si riche de suggestions, qui pose tant de problèmes et qui inspire tant de réflexions, a été traité souvent d'une façon plus générale (Miall, Karny, etc.) ou plus particulière (Balfour-Browne, Brocher), ou encore au sein d'enquêtes dont il ne formait qu'un aspect particulier (Thienemann). Nous avons désormais avec le livre de Wesenberg-Lund une base de références d'une richesse considérable, et il n'est plus concevable de traiter une question relative aux insectes aquatiques sans le consulter.

En 1939 parassait chez Julius Springer à Vienne la *Biologie der Süßwassertiere* de Wesenberg-Lund. Il n'y était pas question d'insectes, mais l'auteur avait publié en 1915 *Insektlivet i ferske Vande*, et il avait l'intention de faire de ce livre le noyau d'une étude beaucoup plus importante, qui formerait le deuxième volume de sa *Biologie der Süßwassertiere*. La deuxième guerre mondiale l'empêcha de publier ce deuxième volume chez Springer, et il parut à Copenhague sous une forme qui ne reflète pas autant qu'on aurait pu le craindre les moments difficiles que l'édition connaissait alors en Europe.

Dès le début, l'auteur suit les divisions de la systématique et étudie les différents groupes d'insectes en leur donnant respectivement l'importance que leur confèrent leurs rapports avec le biotope d'eau douce. C'est ainsi que les Coléoptères se voient attribuer la plus grande part avec 128 pages pour les premiers et près de 200 pages pour les seconds. Ces groupes sont d'ailleurs eux-mêmes subdivisés en sous-familles et même en tribus. A cette revue des organismes succède une partie plus réduite mais fort intéressante qui s'occupe des biotopes spéciaux, des associations, de certaines fonctions physiologiques, des stades intermédiaires entre la vie aquatique et la vie terrestre. On aurait souhaité dans cette section un chapitre consacré au peuplement géographique. Il existe heureusement pour combler cette lacune un ouvrage remarquable, mais plus général, qui devrait être recommandé aux usagers de Wesenberg-Lund : Aug. Thienemann, *Verbreitungsgeschichte der Süßwassertierwelt Europas*, Stuttgart, 1950. Dans cette dernière partie, Wesenberg-Lund apparaît comme un maître qui n'a pas consacré sa

longue carrière à l'hydrobiologie sans lui consacrer des réflexions qu'autorisent son expérience et son savoir.

Plus de 500 figures et 13 planches hors texte illustrent remarquablement l'ouvrage. Une bibliographie nourrie relève surtout les travaux où la biologie joue le rôle essentiel, bien qu'on y trouve aussi, naturellement, des ouvrages de faunistique comme ceux de Breuer et de zoologie générale, par exemple, Lameere. Il y a dans la partie *Handbücher und Sammelwerke* des choix qui omettent certains titres apparemment indispensables, et qui paraissent avoir tenu plus de compte de la date que du contenu. C'est ainsi que nous y trouvons le *Lehrbuch der Entomologie* de Weber, mais le *Handbuch* de Schroeder n'y est point cité.

Trois index (Namen-, Autoren- et Sachregister) terminent ce livre qui, comme nous l'avons dit, servira pour un bon moment encore de base à bien des travaux sur l'hydrobiologie des Insectes.

Emile JANSSENS.

COMMUNIQUÉ

Fondation Universitaire

PRIX EMILE BERNHEIM

Règlement

ARTICLE PREMIER. — Les prix Emile Bernheim sont institués en vue d'encourager et de récompenser les travaux qui apportent une contribution importante à l'étude des problèmes relatifs à l'intégration européenne.

ART. II. — Deux prix sont créés :

1° Le premier est destiné à récompenser les auteurs de tels travaux titulaires d'un diplôme universitaire depuis trois ans au moins au moment de leur candidature;

2° Le second est destiné aux étudiants qui auront effectué un travail sur l'intégration européenne.

ART. III. — Le premier prix, d'un montant de 100.000 francs, est attribué tous les deux ans, à partir de l'année 1954.

Le bénéficiaire du prix doit être porteur d'un diplôme de docteur, licencié ou ingénieur décerné par une université belge ou l'une des hautes écoles reconnues par la Fondation Universitaire.

ART. IV. — Le deuxième prix, d'un montant de 25.000 francs, est attribué tous les deux ans à partir de l'année 1955.

Son bénéficiaire doit :

1° Ou bien être étudiant d'une université belge ou de l'une des hautes écoles reconnues par la Fondation Universitaire;

2° Ou bien avoir été étudiant dans une université ou une de ces hautes écoles et n'avoir obtenu le diplôme de docteur, licencié ou ingénieur que depuis deux ans au maximum, au moment de l'introduction de la demande.

ART. V. — L'étude primée peut relever du domaine des sciences économiques, sociales, politiques, administratives, commerciales, financières ou juridiques, sans que cette énumération soit limitative.

ART. VI. — L'étude primée peut être inédite ou avoir déjà fait l'objet d'une publication totale ou partielle. Elle doit être rédigée en français ou en néerlandais.

ART. VII. — Les candidats doivent adresser leur demande au plus

tard le premier décembre de l'année précédant celle de l'attribution du prix au Secrétaire de la Fondation Universitaire, 11, rue d'Egmont, à Bruxelles.

ART. VIII. — Le prix est décerné par un jury composé de cinq membres choisis par le Conseil d'Administration de la Fondation Universitaire. Les membres du jury doivent être désignés en tenant compte notamment des études et des activités qu'ils ont consacrées aux problèmes de l'intégration européenne.

Trois d'entre eux au moins doivent faire partie du personnel scientifique d'une université belge ou d'une des hautes écoles définies ci-dessus.

Aucune université ou école ne peut avoir plus d'un représentant au sein du jury.

ART. IX. — Dans l'examen des mérites respectifs des candidats, le jury tiendra compte notamment du caractère scientifique de l'étude et du retentissement qu'elle est susceptible d'avoir dans l'opinion publique.

ART. X. — Si une année le jury estime insuffisants les mérites des candidats, le prix peut ne pas être attribué.

ART. XI. — Le prix doit être remis au candidat au plus tard à la fin du mois d'avril de l'année d'attribution.

5 février 1953.

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.